

B. VLADIMIRTSOV

**LE RÉGIME SOCIAL
DES MONGOLS
LE FÉODALISME NOMADE**

PRÉFACE

PAR

RENÉ GROUSSET

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
CONSERVATEUR DU MUSÉE CERNUSCHI

TRADUCTION

PAR

MICHEL CARROW

ANCIEN ATTACHÉ AU MINISTÈRE IMPÉRIAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Ouvrage publié avec le concours
de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

LIBRAIRIE D'AMÉRIQUE ET D'ORIENT
ADRIEN-MAISONNEUVE

11, RUE SAINT-SULPICE, PARIS, 6^e

—
1948

PRÉFACE

Les études mongoles ont réalisé depuis une trentaine d'années un progrès considérable. *L'Histoire secrète des Mongols*, le *Monggol-un ni' uca tobči'an*, a fait l'objet des recherches méthodiques de Paul Pelliot. Dans les manuscrits de sa main que sa succession a remis au Musée Guimet, figurent d'une part le texte mongol intégralement rétabli d'après les meilleures sources, édition critique d'une science magistrale, et d'autre part une traduction française de plus des deux tiers de l'ensemble. Le meilleur élève de Pelliot, M. Louis Hambis, chargé du cours de mongol à l'École des Langues Orientales, a assumé la publication de l'un et de l'autre travail. Si nous devons plus que jamais déplorer qu'une mort prématurée ait empêché l'illustre savant d'achever sa traduction, ou plutôt d'en achever la rédaction, nous ne violerons aucun secret en disant que M. Hambis qu'il avait, de longue date, associé à ses recherches, se propose de terminer, suivant la méthode du maître disparu, la traduction entreprise. M. Hambis vient d'ailleurs de faire ses preuves en nous donnant coup sur coup une grande étude sur les généalogies gengiskhanides d'après le chapitre CVII du *Yuan-che*, étude enrichie de notes de Pelliot¹, et la première partie d'une *Grammaire de la langue mongole écrite*².

Le travail de Pelliot et d'Hambis remplacera celui de

1. *T'oung pao*, supplément au volume XXXVIII, Leyde 1945 (182 p. et 71 tableaux généalogiques).

2. Adrien-Maisonneuve, 1946.

E. Haenisch paru en 1941 et qu'avaient précédé un volume d'établissement du texte et un volume de vocabulaire¹, ouvrages sans doute méritoires mais dont Pelliot n'eut aucune peine à montrer en son temps les insuffisances.

On sait que l'*Histoire Secrète* n'était probablement pas la seule source originale « indigène ». On pressent l'existence d'une autre source mongole, aujourd'hui perdue, qui a été utilisée par l'auteur du *Chen-wou ts'in-tcheng lou* et aussi par Rašid ud-Dīn, ainsi que l'a démontré Pelliot². Raison de plus d'avoir une bonne traduction du *Ts'in-tcheng lou*, et par un mongolisant. Celle de Palladius, parue en 1872 dans le facicule I du *Vostotchnyi sbornik*, est depuis longtemps dépassée. Félicitons-nous de ce que la traduction préparée par Louis Hambis sous la direction de Pelliot voie prochainement le jour. Quant au *Yuan che*, le travail exécuté par Hambis sur le seul chapitre cvii de cette histoire dynastique montre à quel point une étude critique de l'ensemble, conduite avec le concours de la mongolistique et de l'iranologie, serait indispensable.

Du côté iranien, précisément, Mirza Mohammed Kazwīnī a mené à bien dans les *Gibb memorial series* l'édition critique du texte de Ĵuwainī³. Malheureusement ce beau texte attend encore son traducteur. Quant à Rašid ud-Dīn, la traduction, si connue et commode, encore que partielle, de Berezin exigerait une « relève ». Mais, comme Pelliot le faisait un jour remarquer devant moi à M. Michel Carsow, Berezin lui-même, en négligeant trop souvent d'indiquer les manuscrits qu'il confrontait (et dont certains ont été pratiquement reperdus), n'a pas facilité la tâche de ses successeurs. L'œuvre devra être un jour complètement reprise, peut-être

1. E. Haenisch, *Manghol un niuca tobca'an*, Leipzig 1937; *Wörterbuch*, Leipzig 1939; *Die geheime Geschichte der Mongolen*, Leipzig, 1941.

2. *T'oung pao*, 1930, 14.

3. *History of Chingiz-khan and his successors*, 1915; *History of the Khwarezm-shāhs dynasty*, 1916; *History of Mangu-ka'an and the Isma'ilis*, 1937.

par un comité international. Remarquons qu'elle en vaut la peine.

Pour l'histoire mongole moderne, la vieille traduction de Sanang-sācān par Schmidt a été remplacée, tout au moins d'après la version mandchoue, par celle de Haenisch, à qui nous devons aussi une traduction de l'*Altan tobči*¹.

La contribution de la science russe dans cette recension des textes originaux est, comme il se doit, considérable. Elle n'est pas moindre dans les restitutions historiques. Deux noms s'imposent ici, celui de W. Barthold, celui de B. Vladimirtsov. Du turcologue Barthold, je rappellerai seulement deux ouvrages essentiels, l'un et l'autre traduits en langue occidentale. Le premier, dans sa traduction anglaise (plus complète que l'original russe), est le *Turkestan down to the Mongol invasion*, paru aux *Gibb memorial series* en 1928, sous l'impulsion de Sir Denison Ross². Le second ouvrage de Barthold auquel nous faisons allusion vient d'être heureusement adapté en français par M^{me} Donskik sous le titre : *Histoire des Turcs d'Asie Centrale*³.

Quant au mongolisant russe B. Vladimirtsov, ses deux principaux ouvrages destinés au grand public ont eu la chance de trouver dans la personne de M. Michel Carsow, guidé et conseillé par Pelliot, le traducteur le plus qualifié. L'un d'entre eux est la vie de Gengis-khan, déjà traduite en anglais par le prince Mirsky, mais dont la traduction française de M. Carsow, beaucoup plus critique et étoffée, rendra autrement de services. Qu'il nous soit permis d'annoncer qu'elle est déjà sous presse aux éditions Adrien-Maisonneuve. Le second travail de Vladimirtsov n'est autre que le *Régime social des Mongols*, étude sur « le

1. *Asia Major*, IX, 1933.

2. On sait qu'en dépit du titre, la conquête gengiskhanide y est racontée en détail.

3. 202 p. in-8°, Adrien-Maisonneuve, 1945.

féodalisme nomade » que nous présentons aujourd'hui au public.

Ne nous y trompons pas. Sous un titre volontairement modeste et restreint, c'est un véritable manuel des institutions mongoles, tant à l'époque gengiskhanide qu'à l'époque lamaïque. C'est aussi à la fois le premier ouvrage sur la question et pratiquement le seul. Pour qui a vécu dans l'intimité de *l'Histoire Secrète*, c'est merveille de voir comment toutes les indications fournies par le vieux barde ont été dépouillées, confrontées, mises sur fiches et méthodiquement élaborées. Que voilà du bon travail, un travail que notre école médiéviste française, celle des Louis Halphen et des Edmond Faral, accueillera sûrement avec honneur, car après tant d'histoire-bataille, voire d'histoires romantiques à propos des Mongols, voici enfin les institutions mongoles étudiées avec la sûre méthode scientifique, depuis longtemps employée pour les institutions grecques ou latines, capétiennes, byzantines ou arabes. L'histoire mongole aura ainsi fait un grand pas. Elle sera, comme dirait Auguste Comte, passée de l'âge métaphysique à la phase positive, je veux dire du domaine de l'épopée à celui de l'analyse sociale. L'intéressant est, du reste, que ce soit précisément le caractère épique de nos sources, — (qu'il s'agisse de *l'Histoire Secrète* ou de Sanang-säcän) — qui nous permette d'atteindre le mieux, sous la fluidité des faits, le lit permanent du fleuve, la réalité sociale. A cet égard quelle différence entre la richesse du *Monggol-un ni'uca tobci'an* et la pauvreté du *Yuan-che* ! Le second n'est le plus souvent qu'une topographie à travers une chronologie, tandis que le premier, sous son ruissellement d'images, à travers la véhémence de ses dialogues, nous fait à chaque instant toucher du doigt le fait concret, la réalité vivante, la coutume, la croyance, l'organisation sociale dans ses ressorts les plus secrets.

Une telle étude passionnera les mongolisants et plus

généralement tous les orientalistes intéressés aux pays, si divers, qui, de la Chine à l'Iran et à la Russie, ont dû vivre en contact, en symbiose avec les conquérants gengiskhanides. Mais elle s'adresse aussi à un auditoire plus large, celui qu'attirent les études de sociologie comparée. Ce volume sur le « féodalisme nomade » vient en effet à son heure, au moment où la conception du régime féodal en Occident vient d'être renouvelée par Marc Bloch, après les recherches d'Arthur Christensen et de N. Adontz sur la féodalité sassanide¹, tandis que M. Joüon des Longrais nous rapporte de Tôkyô des renseignements inédits sur le régime féodal japonais. Voici toute une masse de recoupements inattendus qui s'offre dans ce domaine aux comparatistes². Médiévistes comme orientalistes sauront gré à M. Michel Carsow du service qu'il vient de leur rendre. Ils lui seront encore plus reconnaissants quand ils constateront avec quelle probité scientifique le travail, sous la direction du regretté Pelliot, a été exécuté, avec quelle intelligence le texte russe a été, sources mongoles en main, repensé en français.

Un seul sentiment tempère notre plaisir de voir paraître un tel ouvrage : le regret que Paul Pelliot, qui avait tant encouragé M. Michel Carsow à entreprendre le travail, ne soit plus là pour en saluer l'achèvement. Mais en vérité Pelliot reste plus que jamais parmi nous. Qu'il s'agisse des recherches de Louis Hambis ou des traductions de Michel Carsow, de mongolistique ou de sinologie, il n'est guère d'ouvrage en ce domaine et de longtemps il n'y en aura pas qu'il n'ait d'avance marqué de son empreinte. Sa grande voix commande toujours, sa méthode continue à

1. Christensen, *L'Iran sous les Sassanides*, Annales du Musée Guimet, Bibliothèque d'Études, t. XLVIII, 1936 — N. Adontz, *L'aspect iranien du servage*, Bruxelles, Société Jean Bodin, 1937.

2. Il va sans dire que les points d'analogie avec notre féodalité occidentale sont singulièrement plus minimes quand il s'agit de clans nomades que pour les tenures du sol en usage dans l'Arménie du haut Moyen Âge ou dans le Japon des daimyō.

nous montrer le chemin. Du reste, ses publications, assurées par les soins du Musée Guimet, vont méthodiquement se poursuivre. Nous annonçons tout à l'heure la prochaine apparition de ses travaux sur l'*Histoire Secrète*. Ajoutons-y la mise sous presse de ses recherches sur les Mongols Occidentaux et sur la Horde d'Or, et souhaitons que la publication de son travail sur Plan Carpin et sur Rubruck ne soit pas — au regret du monde savant, — plus longtemps retardée, tandis que ses notes sur Marco Polo vont être diffusées en Angleterre par les soins diligents de M. M. Moule et Perceval David.

René GROSSET,
de l'Académie Française,
Conservateur du Musée Cernuschi.

ABRÉVIATIONS

- ADA = Actes du Département des Orientalistes près le Musée Asiatique de l'Académie des Sciences.
 AS = Académie des Sciences.
 BARS = Bulletin de l'Académie Russe des Sciences.
 BAS = Bulletin de l'Académie des Sciences.
 CEMTB = Commission pour l'Étude des républiques populaires Mongole et Tuvine, et de l'A. S. S. R. buryat-mongol.
 IOL = Institut Oriental.
 JA = Journal Asiatique.
 MAE = Musée d'Anthropologie et d'Ethnographie de l'Académie des Sciences.
 RAS-V = Rapports de l'Académie des Sciences., série V [russe : B].
 SOSRA = Section Orientale de la Société Russe d'Archéologie.
 SRA = Société Russe d'Archéologie.
 SRG = Société Russe de Géographie.
-

- A. t. = *Altan tobči*.
 H. S. = *Histoire Secrète du peuple Mongol*.
 H. j. = *Halha jirum*.
 Il. š. = *Ilädkäl šastir*.
 P. P. = Paul Pelliot.
 R. ud-D. = *Somme des Histoires*, de Rašid ud-Din.
 S. s. = Sanang-säcän.
-

TRAVAUX SCIENTIFIQUES

DE B. VLADIMIRTSOV

ABRÉVIATIONS :

1. AO : « Actes orientaux », *Vostočnyè zapiski* ;
 2. RAS-V : « Rapports de l'Académie des Sciences », *Doklady Akademii Na'uk* ;
 3. AV : « L'antiquité vivante », *Živaya starina* ;
 4. ASOSIRA : « Actes de la Section orientale de la Société Impériale Russe d'archéologie », *Zapiski Vostočnago otdeleniya imp. Russkago arkheologičeskago obščestva* ;
 5. ADO : « Actes du département des orientalistes », *Zapiski Kollegii vostokovédov* ;
 6. BAS : « Bulletin de l'Académie des Sciences », *Izvéstiya Akademii Na'uk* ;
 7. BSGR : « Bulletin de la Société Russe de Géographie », *Izvéstiya Russkago geografičeskago obščestva* ;
 8. BCREA : « Bulletin du Comité russe d'explorations en Asie Centrale et Orientale », *Izvéstiya Russkago komiteta dlya izslédovaniya Srednei i Vostočnoï Azii* ;
 9. ZDMG : *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft* ;
 10. RJ : « Recueil Japhétique », *Yafétičeskii sbornik*.
C-r., en italiques, précède les comptes rendus consacrés à l'ouvrage cité.
-

1909

- « La légende sur l'origine des princes dārbāt », *Leguenda o proiskhoždenii derbetskikh knyazei*. AV, XVIII, fasc. II-III, p. 35-37.
- « Le nouvel ouvrage de Ts. Žamtsarano et A. D. Rudnev sur la littérature populaire mongole : Spécimens de littérature populaire mongole », *Obraztsy mongol'skoï narodnoï literatury*, fasc. I (1908), AV, XVIII, fasc. IV, 89-94.
- « Compte rendu de mission chez les dārbāt de la circonscription de Kobdo, été 1908 », *Otčet o komandirovké k derbetam kobdinskago okruga létom 1908 g.* BCREA, n° 9, 47-60 (Utilisé par A. D. Rudnev in « Matériaux sur les parlers de la Mongolie O. », *Materialy po govoram V. Mongolii*, p. XIV-XV).
- « Détails ethnographiques de la vie des Dārbāt kobdo », *Etnografičeskii meloči iz žizni kobdoskikh derbetov*, AV, XVIII, fasc. IV, 97-98.

1910

« Détails ethnographiques de la vie des Mongols, I. La vodka ; II. Le tabac », *Etnografičeskie meloči iz žizni mongolov, I. Vodka ; II. Tabak*, AV, XIX, fasc. I-II, 172-175.

1911

- « Voyage chez les dārbāt kobdo, en été 1908 », *Poezdka k Kobdoskim derbetam létom 1908 g.*, BSRG, XLIV (1911 : pour 1910), 323-355. [Utilisé par Grumm-Gržimailo. « La Mongolie occidentale et la contrée d'Uriankhai », *Zapadnaya Mongoliya i Uriankhaiskii Krai*, t. I ; voir l'index.
- « Éléments turcs dans la langue mongole », *Turetskie elementy v mongol'skom yazyké*, SPC, 1911. I. ASOSRA, XX, 153-184 [Aperçu, dans l'article de G. Németh, « *Die türkisch-mongolische Hypothese* », ZDMG, 1912, LXVI, 558-559].
- « Explications sur la carte de la Mongolie du Nord-Ouest, composée par les Mongols », *Ob'yasneniya k karté S-Z Mongolii, sostavlennoi mongolami*, BSRG, XLVII, 491-494 (et la carte).

1912

- « Compte rendu de mission chez les baït de la circonscription de Kobdo », *Otčet o komandirovke k baïtam kobdoskago okruga*, SPC, 1912, BCRDA, n° 41, sér. II, 1912, 100-104.
- « Bibliographie du conte mongol », *Bibliografiya mongol'skoï skazki*, SPC 1912, AV, XXI, 521-528.

1916

- « O častitsakh otrisaniya pri povelitel'nom naklonenii v mongol'somk yazyké », BAS, 1916, 349-358 [Analyse dans l'article de G. J. Ramstedt, « *Die Verneinung in den altaischen Sprachen* », *Mém. Soc. Finno-Oug.*, L II, 198-199].
- [et A. N. Samolovič] « La peuplade turque des Ḥoton », *Turetskii, narodets Khotony*, ASOSIRA, XXIII, 265-290.

1917

- « Un historien géorgien anonyme du XIV^e s. sur la langue mongole », *Anonimnyi gruzinskii istorik XIV v. o mongol'skom yazyké*, BAS, 1487-1504.

1918

- « Manuscrits et xylographes mongols du prof. A. D. Rudnev au Musée Asiatique ASR », *Mongol'skie rukopisi i ksilografiy, postupivšie v Aziatskii musei RAN ot prof. A. D. Rudneva*, Pgd, BAS, 1549-1568.

1919

- « Le bouddhisme au Tibet et en Mongolie », *Buddizm v Tibeté i Mongolii*, cours lu à la première exposition bouddhique, SPbg, 52 pages.

1920

- [« Description sommaire des collections tibétaines et mongoles du Musée Asiatique de l'Académie des Sciences ». *Kratkoè opisaniè tibetskikh i mongol'skikh sobranii Aziatskago museya Akademii Na'uk*]. Fond Tibétain. Fond Mongol. *Mongolica Polyglotta*. « Musée Asiatique de l'Académie Russe des sciences, 1818-1918. Brève notice », *Aziatskii muzei Rossijskoï Akademii Nauk, 1818-1918. Kratkaya pamyatka* », Pgd, 1920, pp. 74-86.
- « Littérature mongole. Littérature de l'Orient. Fasc. 2^e, éd. Littérature universelle », *Mongol'skaya literatura. Literatura Vostoka*, Op. 2-oi, ed. « *Vsemirnaya literatura* », SPbg, 90-115.

1921

- « Recueil mongol des récits du Pañcatantra », *Mongol'skii sbornik raskazov iz Pañcatantra*, Pgd, otd. ottisk iz sbornika Muzeya antropologii ; etnografii, t. V, 401-522 [C-2 : S. F. Ol'denbourg, *Vostok*, I, 113-114 ; N. Poppe, *As. Maj.*, II, 179-182 ; P. Pelliot, *T'oung Pao*, 1923, 393-394].

1922

- Iz liriki Milaraiby. Vostok*, I, 45-47.
- « Gengis-khan », *Činggis-hān*, Berlin, Petrograd, Moscou, 1922 [C.-r. : V. V. Barthold, *Vostok*, V, 231-256 ; N. Poppe, *As. Maj.*, 1921, 767-772 ; N. N. Kos'min, *Žizn' Buryatii*, n° 9-12, 151-152. Traduction française par Michel Carsow, *Gengis-Khan*, préface par René Grousset, Paris, 1947 ; traduction anglaise : *The life of Chingis Khan by Professor Vladimirtsov*, translated from the Russian by prince D. S. Mirsky, London 1930].

1923

- « Les classiques de l'Orient », « *Klassiki Vostoka* », *Vostok*, II, 137-144 [Compte rendu sur cinq volumes de la série : *Les classiques de l'Orient*. Collection publiée sous le patronage de l'Association des Amis de l'Orient et la direction de Victor Goloubew. Éditions Bossard, Paris].
- « Contes Indiens », *Indiiskii skazki*, *Vostok*, II, 156-158 [Compte rendu sur six recueils de contes indiens].
- Compte rendu sur : *Persian Tales written down for the first time in the original Kermāni and bakhtiāri and translated by S. O. Lorimer with illustrations by Hilda Roberts*, London, 1919 ; *Vostok*, II, 158-159.
- Compte rendu sur : *Sino-Iranica, Chinese contributions to the History of Civilization in Ancient Iran, with special reference to the history of cultivated plants and products by Berthold Laufer, Field Museum of Natural History. Publication 201. Anthropolog. Series, XV, n° 3. The blackstone Expedition. Chicago, 1919 ; Vostok*, II, 159.
- « Le mort magique », *Volšebnyi mertvets*. Traduction, introduction et notes SPTG.-M., MCMXXIII [C-2 : N. Poppe, *As. Maj.*, I, 678].
- Compte rendu sur : *Romances of Old Japon, rendered into English from Japanese Sources by Madame Yukio Ozati*, London ; *Vostok*, II, 160.
- « Représentations théâtrales tibétaines », *Tibetskie teatral'nye predstavleniya. Vostok*, III, 97-107 [C.-r. : P. Pelliot, *T'oung Pao*, 1923, 392].

- « La Mongolie et l'Amdo, et la ville morte de Qara-hoto », *Mongoliya i Amdo i mǎrtvyi gorod Khara-Khoto*. Expédition de la Société Russe de géographie en Asie montagneuse de P. K. Kozlov, 1907-1909. *Gosizd. M.*, P., 1923; *Vostok*, III, 171-175.
- « L'épopée héroïque mongol-oirat », *Mongolo-oiratskii gueroičeskii epos*. Introduction, traduction, P.-M., 1923 [C-r. : N. Poppe, *As. Maj.*, I, 679].
- « Sur deux langues mélangées de la Mongolie occidentale ». *O dvukh méšannykh yazykakh Zapadnoi Mongolii*. R. J. II, 32-52.
- « Conte sur la magie », *Raskaz o volšebstvė* (traduction du mongol). *Vostok*, II, 55-57.
- Compte rendu sur : « Le Bulletin ethnographique de la section Sibéro-orientale de la Société russe de géographie et le journal « Le buryat-mongol rouge », *Etnografičeskii bjuletėn' izd. r Vost.-Sib. otd. Russk. geogr. obšč. i gaz.* « *Krasnyi buryat-mongol* », n° 1 et 2, févr., *Vostok*, III, 182.
- Compte rendu sur *The Folk-literature of Bengal*, by *Kai Saheb Dineshchandra Sen. B. A.*, with a foreward by *W. R. Gourlay*, published by the *University of Calcutta*, 1920; *Vostok*, III, 187-188.

1924

- [avec N. N. Poppe]. « Du domaine du vocalisme de la langue mère mongol-turque », *Iz oblasti vokalizma mongolo-turetskago prazyzyka*, RAS-V, 33-35.
- « A propos du surnom « Dayan » -gajan (Dayan-hān) », *O prozviščė « Dayan », gajan (Dayan-Khan)*, RAS-V, 119-121.
- « Vestiges du participe présent dans la langue mongole », *Ostatki pričastiya nastojščago vremeni v mongol'skom yazykė*, RAS-V, 55-56.
- « Mention du nom Tāb-tāngri dans l'écriture mongole », *Upominaniė imeni Teb-tengri v mongol'skoj pis'mennosti*, RAS-V, 116-117.
- « Beyamini » de Marco Polo », « *Beyamini* » *Marko Polo*, RAS-V, 118.

1925

- « I. N. Berezin — mongolisant », *I. N. Berezin mongolist*, ADO, I, 192-194.
- « Traces du genre grammatical dans la langue mongole », *Slėdy grammatičeskago roda v mongol'skom yazykė*, RAS-V, 31-34.
- Mongolica I*. « Sur les relations entre la langue mongole et les langues indo-européennes de l'Asie Centrale », *Ob otnošenii mongol'skago yazyka k indo-evropejskim yazykam Srednei Asii*, ADO, I, 305-341 [C-r. : A. Unrig. *Anthropos*, 1926; traduction allemande en préparation (1927)].
- « En Mongolie. Journal rouge du soir », *V. Mongoliju. Večernyaya krasnaya gazeta*, 4, XII, n° 293.

1926

- « A propos du dictionnaire tibeto-mongol de Li-š'i' gur k'añ », *O tibetsko-mongol'skom slovarė Li-š'i' gur'-khan*, RAS-V, 27-30.
- « Specimens de littérature populaire mongole (Mongolie du Nord-Ouest) » *Obraztsy mongol'skoj narodnoj slovesnosti (Sev.-Zap. Mongoliya)* Lgd., éd. de l'Institut de Léningrad des langues orientales vivantes, n° 11 (Préface et texte en transcription, xi + 202).
- « Danjur mongol », *Mongol'skii danjur*, RAS-V, 31-34.
- « A propos d'une terminaison au pluriel dans la langue mongole », *Ob odnom okončanii množestvennago čisla v mongol'skom yazykė*, RAS-V, 61-62.

- « Inscriptions sur les rochers du Tsoktu-taiji ḡalḡa », *Nadpisi na skalakh kalkhaskago Tsoktu-taiji*, BAS, 1253-1280.

1927

- Ibid.* [suite], BAS, 215-240.
- « Castrén-mongolisant ». Recueil à la mémoire de M. A. Castrén, à l'occasion du 75^e anniversaire de sa mort. Ed. Académie des Sciences. Aperçus sur l'histoire des sciences, II, Lgd, 87-92.
- B. Laufer. Aperçu de littérature mongole. Traduction par V. A. Kazakevič sous la rédaction et avec la préface de B. Vladimirtsov (*IOL*, 20), Lgd [Préface de B. Vladimirtsov, pp. i-xxi].
- « Recherches ethnologo-linguistiques à Urga, et dans les rayons d'Urga et du Kāntāi, Mongolie Septentrionale », *Etnologo-lingvističeskii izslėdovaniya v Urgė, Urquinskom i Kentejskom raionakh, Sevěrnaya Mongoliya*, II, 1-42, Lgd.
- « La légende mongole d'Amursan », *Mongol'skoė skazaniė ob Amursanė*, AO, I, 271-282.

1929

- « Grammaire comparée de la langue mongole écrite et du parler ḡalḡa. Introduction et phonétique », *Sravnitel'naya grammatika mongol'skago pis'mennago yazyka i kalkhaskago narėčija. Vvedeniė i fonetika* (*IOL*, 33), Lgd, 1929.
- A comparative grammar of the literary mongolian and of the Khalkha dialect. Introduction and Phonetics* (Publications of the Oriental Institute, 33). (P. Gin 8^o) [Bref résumé de l'ouvrage].
- « A propos de l'ancien turc Ötükān yiš », *Po povodu drevne-tjurkskago Ötükān yiš*, RAS-V, 133-136.
- « A propos d'un mot qui se rencontre dans la charte de Il-hān Arḡun », *Ob odnom slově vstrėčajuščemsya v gramotė Il'-Khana Arḡun'a*, RAS-V, 152-153.
- « Noms géographiques des inscriptions de l'Orkhon, conservées dans le mongol », *Geografičeskii imena orkhonskikh Nadpisei, sokhranivšiesya v mongol'skom*, RAS-V, 169-174.
- « Le nökür mongol », *Mongol'skoė nökür*, RAS-V, 287-288.
- « Notes sur d'anciens textes turcs et de vieux textes mongols », *Zamėtki k drevnetjurkskim i staromongol'skim tekstam*. RAS-V, 289-296.
- « Bodhicaryāvatāra Čantideva. Traduction mongole Chos-kyi ḡod-zer. I *Bibl. Buddh.* XXVIII.

1930

- « Les titres mongols de bāki et bāgi », *Mongol'skii tituly beki i begi*, RAS-V, 163-167.
- « Rectification de la lecture de l'inscription mongole d'Ārdāni-ju », *Popravka k čteniju mongol'skoj nadpisi iz Erdeni-dzu*. RAS-V, 186-188.
- « Où se trouvent cinq générations ḡalḡa? — Tabun otoḡ ḡalḡa », *Gdė pyat' kalkhaskikh pokolenii — Tabun otoḡ ḡalḡa*, RAS-V, 201-205.
- « L'onḡniyud mongol — terme féodal et nom tribal », *Mongol'skoė « onḡniyud » — feodal'nyj termin i plemennoje nazvanie*, RAS-V, 218-223.
- « L. Ya. Sternberg en tant que linguiste », *L. Ya. Sternberg kak lingvist, Aperçus sur l'Histoire des sciences*, VII. A la mémoire de L. Ya. Sternberg, Lgd, 37-49.

« Mots arabes dans le mongol », *Arabskiè slova v mongol'skom*, ADO, V, 73-82.

1934

« Langues littéraires mongoles (à propos de la latinisation de l'écriture mongole et kalmuk », *Mongol'skiè literaturnye yazyki (k latinizatsii mongol'skoï i kalmytskoï pis'mennosti)*. Actes de l'Institut orientaliste de l'Académie des Sciences, I, 1-17.

« Alphabet mongol international du XIII^e siècle », *Mongol'skii meždunarodnyï alfavit XIII^e véka. Kul'tura i pis'mennost' Vostoka*, M, X, 32-42.

INTRODUCTION

SOURCES ET ÉTUDES GENGISKHANIDES

I. — GÉNÉRALITÉS

Rattachées aujourd'hui à diverses entités politiques, les tribus mongoles occupent de vastes territoires en Asie et aussi, dans une certaine mesure, en Europe. Leurs mœurs, leurs conditions de vie économique ou sociale, diffèrent. On observe également des divergences d'ordre anthropologique. Les membres de ces diverses tribus s'expriment en un grand nombre d'idiomes, de dialectes, plus ou moins dissemblables. Toutefois, en acceptant comme criterium ethnique déterminant le langage, on tiendra pour Mongols tous ceux dont l'un des parlars est le mongol.

Le régime social des Mongols a sollicité l'attention des voyageurs, ethnographes, historiens, érudits du droit coutumier, économistes et hommes politiques. Pourtant ce régime social n'a pas été suffisamment approfondi, même pour les principales tribus. Un grand nombre de travaux doivent être contrôlés et revus, tout particulièrement en ce qui concerne le passé.

Ceux qui ont étudié l'organisation sociale actuelle des Mongols ont relevé, de tripu à tribu, des différences de structure profondes. Ainsi, les Үлхэс, grande tribu mongole, masse dominante dans la république populaire de Mongolie, ainsi que les Mongols habitant la Mongolie du Sud, auraient perdu toute notion du régime de clan, et n'auraient que fragmentairement conservé le souvenir des patronymes et des relations de clan. Mais simultanément on constate qu'il existe chez eux une aristocratie unie par l'agnation, observant l'exogamie. On a aussi assisté à la disparition rapide de cette aristocratie héréditaire

dans la république mongole à la suite de la révolution mongole et des événements ayant pris place en Mongolie Septentrionale au cours des années ayant précédé 1934.

Par contre, le régime de clan se maintient chez les Oïrat, — branche occidentale du peuple mongol, — habitant le cours inférieur de la Volga, notamment la province autonome des Qalmïq, le Turkestan Oriental et la Mongolie Occidentale. Chez certaines tribus oïrat, l'élément social de base se trouve constitué par une communauté de clan patriarcale, agnatique, exogame, où seuls les parents sont admis aux cérémonies du culte.

Chez d'autres tribus oïrat, on observe le transfert de noms patronymiques à certaines unités administratives, ainsi que l'attribution de certaines fonctions patriarcales attachées à ce transfert. On a également relevé diverses particularités des groupements de clans chez les Buryat-Mongols.

Des renseignements de cette nature se trouvent dispersés dans les travaux de divers auteurs ayant abordé, sous différents angles, la question mongole. Il convient de souligner que cette documentation abondante ne se distingue guère par une rigoureuse exactitude. Elle contribue parfois à induire en erreur les non-orientalistes qui abordent l'étude de tel ou tel aspect de la vie mongole¹.

Des recherches plus approfondies ont été consacrées à certaines tribus Mongoles, notamment aux Buryat. Mais ces recherches ne portent que sur des questions circonscrites. Et par contre, il n'existe aucune information plus ou moins précise concernant les Mongoles de certaines marches périphériques.

La littérature courante contemporaine parle souvent des féodaux mongoles ; le féodalisme y est traité sous une forme vague et générale. D'autres travaux le nient, tandis que les études d'histoire mongole gardent le silence sur ce point.

Il n'existe aucune vue synthétique du régime social des Mongoles. D'ailleurs comment définir le régime de tribus pour la plus grande part nomades ? A quelle structure sociale le rattacher ?

La tentative de résoudre ces questions, d'analyser notamment l'évolution du régime social des Mongoles, présente un intérêt qui dépasse le cadre des études mongoles. Elle répond à des préoccupations

1. Ainsi, on a formulé l'opinion que l'aristocratie « suzeraine » des Oïrat-Qalmïq de la Volga aurait été créée par le gouvernement russe (Kostenkov, Dubrova). On a pu affirmer aussi que chez les Halhas, « la terre est une propriété collective dont, en fait, disposent les hošun » (Maïskiï, Kallinikov).

cupations sociales très étendues, surtout à une époque où les vestiges des anciens régimes s'évanouissent, attribuant toutefois à la vie nouvelle divers legs du passé.

Le peuple mongol, dont l'existence fut longue et tumultueuse, a depuis longtemps conquis droit de cité dans l'histoire. Créé au XIII^e siècle par Činggis-hān [orthographe française courante : Gengis-khan], l'empire universel des Mongoles a exercé une influence sur l'évolution de presque tous les peuples d'Asie, et même d'Europe dans un certain sens. Les conquêtes mongoles ont favorisé la création de nouveaux groupements politiques, où pendant quelque temps l'élément mongol conserve une situation dominante. Si les Mongoles disparaissent ethniquement de la plupart des nouveaux états qui se constituent après l'effondrement de l'empire mongol, ils s'intègrent par contre aux populations turques nouvellement appelées à la vie, par exemple aux Cosaques et aux Uzbek¹. Tandis que vers l'est, dans les montagnes et les steppes de la Mongolie et de la Djoungarie [Jä'ün-gār], les Mongoles survivent², poursuivant le cours de leur « passionnante histoire ».

La question mongole intéresse depuis longtemps, on n'en sera point surpris, divers représentants des nations civilisées d'Europe et d'Asie. Écrivains, voyageurs, historiens ont apporté leur contribution à l'étude du passé des Mongoles et nous ont conservé leurs légendes, leurs traditions. Les Mongoles eux-mêmes ont laissé des écrits dont la chaîne se prolonge, sans interruption, à partir du XIII^e siècle jusqu'à nos jours.

L'état actuel de la société mongole, les connaissances relatives à son passé, permettent d'esquisser l'évolution du régime social des Mongoles, en prenant soin d'étayer chaque proposition par des

1. Abū'l Gāzi, *Histoire des Mongoles et des Tatars... traduite... par le baron Desmaisons*, St Pétg, 1874, p. 196 ; Abū'l Gāzi, Bahādur Hān, *Rodoslovnaya turkmèn*, trad. A. Tumanskiï, Askhabad, 1897, p. 69 ; N. Khanykov, *Opisanie Bukharskago Khanstva*, St Pétg, 1853, p. 58 ss. ; voir aussi N. Aristov, *Zamétki ob etničeskom sostavé Tjurkskikh plemen i narodnostei*, in *Živaya Starina*, 1896, fasc. III, IV, p. 78-81, 84-90, 147. La présence de l'élément mongol se trouve aussi confirmée par les données linguistiques. De nombreuses tribus mongoles connues à l'époque de Činggis-hān sont encore, à la suite de H. Howorth, considérées comme turques, malgré les indications contraires des meilleures sources, voir V. Barthold, *Turkestan v epokhu mongol'skago našestviya*, II, p. 61.

2. Les Mongoles se sont maintenus en Afghanistan : Mogols afghans (Aimak ou Házara), voir G. Ramstedt, *Mogholica. Beiträge zur Kenntniss der moghol-Sprache in Afghanistan*, Journal de la Soc. Finno-Ougr., XXIII, 4, p. I-III.

textes adéquats. Un essai de cette nature éveille la conviction que le féodalisme est la pierre angulaire de la vie sociale des Mongols. L'histoire du féodalisme nomade mongol n'est donc autre chose que l'histoire de leur organisation sociale. Les sources permettent de suivre ses origines, son développement, son expansion, puis sa décomposition et sa disparition rapide à l'époque actuelle.

Le présent essai sera, par conséquent, partagé en trois parties. La première évoque la société pré-gengiskhanide et celle du grand empire ; elle s'étend aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles, période de formation du féodalisme nomade. La deuxième partie, du XIV^e au XVIII^e siècle, embrasse la période où les souverains mandchous étendent leur suzeraineté sur presque toutes les tribus mongoles ; c'est l'âge d'or du féodalisme. Enfin la troisième partie décrit la société mongole au cours des deux derniers siècles, époque de sa décomposition et de sa décadence définitive.

Étant donnée l'importance capitale des sources pour un travail de cette nature, l'ouvrage est précédé par l'énumération des sources mongoles, et autres, qui furent accessibles à l'auteur, et par la bibliographie des divers travaux, surtout européens, concernant tant soit peu la société mongole. A quelques rares exceptions près, les compilations n'ont pas été retenues. La classification des sources et études se conforme au plan de l'ouvrage.

Une attention particulière a été réservée aux premières car, à part de très rares exceptions, les études présentent fort peu de matériaux nouveaux et de données fécondes pour notre sujet¹.

II. — TRANSCRIPTION DES TERMES MONGOLS ET AUTRES TERMES ORIENTAUX, SIGNES CONVENTIONNELS²

Dans l'édition russe du *Régime social des Mongols*, B. Vladimirtsov a transcrit les termes mongols et orientaux en caractères

1. On énumère ci-dessous les seules sources et études qui s'y rapportent, ne serait-ce que dans une faible mesure. Aussi n'est-il fait aucune mention des autres ouvrages, même historiques. D'autre part, on ne possède presque aucune donnée concernant l'organisation sociale de certaines tribus, tels les Dahur [Da'ur] de Mandchourie, Mogols afghans, Mongols habitant le Tibet, et quelques autres groupes plus restreints.

2. [Aux règles adoptées par B. Vladimirtsov, nous ajoutons entre crochets celles qui ont été observées pour la présente édition française, et qui diffèrent quelque peu de celles posées par A. Meillet, *Les langues du monde*, 1924 (N. d. t.).]

latins, d'une manière plus simple que celle employée ces derniers temps par les orientalistes russes. Cette transcription exprime d'ailleurs fidèlement, souligne B. Vladimirtsov, l'écriture et les parlars vivants mongols. L'auteur mentionne, pages 4 et 5 de l'édition russe, les détails suivants :

Le *ǰ* est employé pour la transcription du *ḥeth* mongol, servant d'exposant à une vélaire explosive sonore au début d'un mot, et d'une vélaire continue dans les autres positions, correspondant à peu près au Г (guè) russe dans les mots : годъ, благо¹. [Même caractère dans la présente édition française].

Le *x* de l'édition russe indique dans les textes mongols et orientaux une vélaire sourde continue, et diffère peu du *x* (kha) russe². [Dans la présente édition française il se trouve remplacé par le *ḥ*, qui se prononce comme un *h* fortement aspiré, ou bien, d'après les indications de Paul Pelliot, par un *q*, chaque fois qu'il y a lieu].

Le *j* dans l'édition russe exprime l'affriquée *dj*. Dans plusieurs parlars actuels, par exemple en ḥalḥa et en oïrat, le *j* se prononce comme l'affriquée *dx* ; mais devant un *i*, il se prononce invariablement *dj*³. [L'édition française désignera cette affriquée par le caractère *ǰ*].

Le *c* des termes mongols dans l'édition russe désigne l'affriquée russe Ч, qui se prononce : *tch*. Certains parlars actuels, par exemple le ḥalḥa et l'oïrat, le prononcent *ts*, comme le Ц russe ; mais devant le *i*, il se prononce invariablement : *tch*⁴. [L'édition française transcrit cette affrication par *č*, — tandis que pour les transcriptions des mots russes, le Ц russe sera transcrit par : *ts*].

Le *y* latin traduit dans l'édition russe le *yod* mongol ; cette palatale sonore rappelle les voyelles molles russes dans les mots : яма (*yama* = « fosse »), южный (*jujnyĭ* = « méridional »)⁵. [L'édition française transcrit ce vocable par *y* pour le mongol ; pour les mots russes, la même lettre latine transcrit le Ы (*yery*), son difficile à figurer, qui ressemble à un oui étouffé et très bref].

B. Vladimirtsov transcrit le *ch* mongol par la consonne chuin-

1. B. Vladimirtsov, *Sravnitel'naya grammatika mongol'skago pis'mennago yazyka i khalkhaskago narēciya*, éd. IOL, n° 33, 1929, pp. 60-61, 391-492.

2. *ibid.*, pp. 60, 403-405.

3. *ibid.*, pp. 62, 397-400.

4. *ibid.*, pp. 62, 405-407.

5. *ibid.*, pp. 59, 367-372.

tante russe III (cha)¹, représentant son équivalent. [L'édition française transcrit ce son par la prépalatale sourde : *š*].

Le *z* des textes mongols de l'édition russe est équivalent au *z* russe. [L'édition française le transcrit par le *z* latin].

Le signe ' exprime un hiatus entre deux voyelles. La voyelle venant après ce signe est longue².

Le *ng* de l'alphabet mongol est transcrit dans l'édition russe par *ng*, vélaire postpalatale rappelant par exemple le *lang* allemand, observe B. Vladimirtsov³. [L'édition française adopte la même transcription, *ng* = *ŋ*].

Dans l'édition russe, le *h* latin et le signe ' indiquent l'aspiration. [Dans l'édition française, même signe et laryngale sourde *h*, sauf dans les cas où Paul Pelliot remplace cette dernière par un *q*].

Le signe - indique une voyelle longue ; il est omis lorsque la voyelle est précédée du signe ', comme ci-dessus indiqué.

Dans les parlars mongols vivants, toutes les voyelles courtes qui ne sont pas des premières syllabes, sont brèves, tout particulièrement dans les parlars oïrat. L'accent tonique se place sur la première syllabe du mot.

= veut dire : « parallèlement », « correspond » ;

~ veut dire : « ou bien » ;

< veut dire : « provient de ».

[L'édition française adopte le *ä* pour la transcription des *e* figurant dans les textes mongols de l'édition russe, selon la règle posée par Paul Pelliot].

III. — SOURCES ET ÉTUDES

1. — PÉRIODE ANCIENNE (XI^e-XIII^e s.). LES ORIGINES DU FÉODALISME

A. — SOURCES.

On connaît d'assez nombreuses sources concernant l'organisation sociale des Mongols de la période ancienne, c'est-à-dire des XI^e, XII^e et XIII^e siècles, époque à laquelle les tribus mongoles apparaissent dans l'histoire et constituent leur empire mondial. Le nombre de ces sources est plus grand, et leur qualité infiniment supérieure à celle des sources concernant les époques suivantes.

1. *ibid.*, pp. 59, 373-377.

2. *ibid.*, p. 214.

3. *ibid.*, pp. 59, 346-358.

Une des premières places revient au *Djâmi at-tawârik*, ou *Somme des Histoires*, de l'historien persan Rašid ud-Dîn, terminée au début du XIV^e siècle. Cette œuvre remarquable est une véritable encyclopédie historique, dont, au moyen âge, aucun peuple d'Europe ou d'Asie ne pouvait se targuer¹ ; elle est trop connue de nos jours pour qu'il y ait lieu de souligner son importance².

On se bornera à observer que Rašid ud-Dîn a illustré la vie nomade des tribus mongoles par des détails remarquables. Il se base sur les nombreux témoignages des chefs mongols, notamment sur les récits de Bolad-čingsang³, représentant du Grand Hân mongol près la cour des souverains mongols de Perse, et aussi sur les communications du souverain persan Ġāzān-hān⁴.

1. V. Barthold, *Turkestan...*, II, p. 47.

2. Sur la vie et l'œuvre de Rašid ud-Dîn, voir : E. Quatremère, *Histoire des Mongols de la Perse*, t. I, Paris, 1836 ; V. Barthold, *Turkestan...*, II, p. 45-49 ; E. Blochet, *Introduction à l'histoire des Mongols*, Leyden-Londres, 1940 ; compte rendu de V. Barthold sur cet ouvrage de E. Blochet, *Mir Islama*, t. I, p. 56-107 ; E. G. Browne, *A Literary History of Persia*, III, *Persian Literature under Tartar Dominion*, p. 68-87.

La *Somme des Histoires* de Rašid ud-Dîn a été partiellement éditée par J. Berezin, avec un avant-propos et des notes, texte persan avec quelques coupures et traduction russe, sous le titre *Sbornik letopisei. Istoriya Mongolov, sočineniè Rašid-Eddina*, Travaux SOSRA, t. V, 1858 (traduction), 1861 (texte persan). *Introduction : Des tribus turco-mongoles* ; t. XIII, 1868, *Histoire de Gengis Khan jusqu'à son ascension au trône* ; t. XV, 1886, *Histoire de Gengis Khan depuis son ascension au trône jusqu'à sa fin*. Sur l'œuvre de Berezin voir V. Barthold, *I. N. Berezin kak istorik*, ADA, II, p. 64-67 ; voir aussi ADA, I, p. 192-194. La version russe de Rašid ud-Dîn a été traduite en chinois par Hong Kiun qui parle aussi de l'œuvre de Berezin dans un de ses ouvrages ; mais la traduction chinoise est considérée comme perdue, voir les remarques de P. Pelliot dans *T'oung pao*, 1928-1929, p. 171. Cette traduction avait d'ailleurs servi, pour autant que je sache, à l'auteur de la *Nouvelle histoire de la dynastie Yuan-Sin Yuan chi*, publiée en 1920. La partie de l'ouvrage de Rašid ud-Dîn, consacrée aux héritiers de Činggis-hān, de Ūgādai à Qubilai, a été éditée par E. Blochet, *Gibb Memorial Series*, vol. XVIII, 2, 1911, avec des notes, tandis que l'histoire de Hülgü a été éditée par E. Quatremère, avec texte français et d'abondantes annotations pour lesquelles auront été utilisées de nombreuses sources « musulmanes » : *Histoire des Mongols de la Perse par Rachid-Eddin*, collection orientale, t. I, Paris, 1836.

Des fragments de la *Somme des Histoires*, relatifs aux Mongols, ont été présentés dans les traductions de J. Klaproth, *Description de la Chine sous le règne de la dynastie mongole traduite du persan de Rachid-Eddin et accompagnée de notes*, J. A., t. XI, 1833, p. 335-358, 447-470 (séparatim : Paris, 1833) ; D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, II, p. 613-644. J. Berezin, *Očerok vnutrennyago ustroïstva ulusa Jučieva*, Travaux SOSRA, t. VIII, p. 487-494.

3. Ce nom est plus souvent cité sous sa forme persane : *Pıldād* ; mongol : *bolad* (> *bolod*) ; persan : *pıldād*, qui veut dire : acier trempé, acier de Damas.

4. En mongol Ġāsan ou Ḥāsan (transcription musulmane : Ġāzān), voir J. A., mai-juin 1896, p. 529.

D'autre part, Rašid ud-Dīn a utilisé, indirectement peut-être, l'histoire mongole *Altan dābtār*¹ (Le « livre d'or », c'est-à-dire : le livre impérial), « toujours conservé dans le trésor des ḥān, entre les mains des principaux émirs »², mais qui n'est pas parvenu jusqu'à nous.

Une autre source très importante est le *Yuan tch'ao pi-che*, traduction chinoise de l'Histoire générale des Mongols, communément appelée *Histoire Secrète* (*Monggol-un ni'uča tobč'an*). Le texte mongol de cette œuvre, écrite en 1240, en Mongolie, a été conservé sous forme mongole et aussi sous forme de deux versions chinoises : une *traduction littérale* indiquant la signification en chinois de chaque terme mongol, et une *transcription phonétique*, quelque peu abrégée, en caractère chinois. Cette dernière a fait l'objet d'une remarquable traduction russe par Palladius Kafarov³. Barthold le premier qualifie cette œuvre

1. Cf. Barthold, *Turkestan*, p. 45. Voir aussi l'avis contraire de P. Melioranskii, *Arab-šitolog o turetskom yazyke*, St Ptbg, 1900, p. xvii; D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, I, XXXV, XXXVI.

2. Barthold, *Turkestan*, p. 45.

3. Voir les Travaux de la Mission ecclésiastique russe de Pékin, t. IV, Saint Pétersbourg, 1866. Sur le *Yuan tch'ao pi-che*, voir aussi Barthold, *Turkestan*, p. 43-44; A. Pozdnéev, *O drevnem Kitaïsko-Mongol'skom pamyatniké*, *Yuan-tch'ao mi shi*, Saint Pétersbourg, 1882, le même dans le Bulletin SRA, t. X, opusc. 3-4, pp. 245-259; P. Pelliot, *A propos des Comans*, J. A., avril-juin 1920, pp. 123-185; V. Kotwicz, *K izdaniju Yuan tch'ao bi-shi*, ADA, I, p. 233-240. A. Pozdnéev entreprit l'édition de l'*Histoire Secrète* sous le titre *Transcriptsiya paleografičeskago teksta Yuan tch'ao-mi (bi) che*; il ne put la terminer, seules furent publiées 142 pages lithographiées contenant : 1) la transposition en caractères russes de la transcription phonétique chinoise; 2) la traduction littérale en russe de la traduction littérale chinoise; 3) la reconstitution du texte mongol en caractères mongols; 4) des notes (voir : Kotwicz, *op. cit.*, p. 236). La documentation du Musée asiatique de l'Académie des Sciences russe permet de reconnaître aujourd'hui que, dans l'essentiel du travail (transcription du texte mongol et traduction littérale), Pozdnéev édite en y ajoutant seulement des notes personnelles, l'œuvre de Palladius qui a retranscrit en caractères russes tout le texte « mongol » du *Yuan tch'ao pi-che*, et a aussi traduit en russe la traduction littérale chinoise. P. Pelliot termine actuellement un travail important qui donnera le texte mongol, scientifiquement transcrit, reconstituant le texte authentique de ce document mémorable avec une traduction et aussi, sans doute, des commentaires étendus, voir J. A., avril-juin 1920, XV, p. 132; Kotwicz, *op. cit.*, Barthold, p. 233; voir aussi P. Pelliot, *Notes sur le « Turkestan » de M. W. Barthold*, T'oung Pao, 1930, p. 20-55; *Un passage altéré dans le texte mongol ancien de l'Histoire secrète des Mongols*, *ibid*, p. 199-202; A. Mostaert, *A propos de quelques portraits d'empereurs mongols*, in *Asia Major*, vol. IV, 1927, p. 147-156; E. Haenisch, *Untersuchungen über das Jüan-ch'ao pi-shi, die geheime Geschichte der Mongolen*, Abhandlungen der philologisch-histor. Klasse der Sächsischen Akademie der Wissenschaften, n° IV, 1931.

d' « épopée héroïque »¹. En effet, le *Yuan tch'ao pi-che* est une source très particulière, basée sur les témoignages oraux rapprochés de l'époque de Činggis-ḥān² et traversée par un souffle épique. On ne saurait toutefois l'assimiler à une épopée proprement dite, ni aborder cette œuvre sous un angle exclusivement épique. Les narrations épiques présentées dans le *Yuan tch'ao pi-che*, se trouvent en quelque sorte catalysées dans le but de fixer la légende sacrée de la lignée gengiskhanide, d'en établir l' « histoire »³. L'*Histoire Secrète* donne la généalogie de Činggis-ḥān et brosse à larges traits les tableaux animés de la vie nomade. Elle fournit un matériel des plus riches pour l'étude des différents aspects de la vie mongole aux XII^e et XIII^e siècles. Si même, considérés isolément, certains témoignages de l'*Histoire Secrète* ne sont pas corroborés par Rašid ud-Dīn, ou d'autres, le tableau d'ensemble de la vie nomade se retrouve identique dans l'œuvre issue du génie de la steppe et dans celle élaborée par la science du dignitaire persan. Aucun peuple du moyen âge n'a attiré, au même degré, que les Mongols, l'attention des historiens. Et aucun peuple nomade n'a laissé des textes comparables à l'*Histoire Secrète*, où la vie réelle s'exprime avec un si pittoresque détail.

On ne doit pas oublier que l'*Histoire Secrète* a été élaborée par la classe aristocratique des steppes⁴, pénétrée d'esprit « épique », habituée à un mode d'expression épique qui se manifeste

1. W. Barthold, *Turkestan...*, p. 43.

2. Palladius, *op. cit.*, p. 14.

3. Cf. B. Vladimirtsov, *Littérature Mongole*, Littérature de l'Orient, édit. « Littérature Universelle » Ptgd., 1920, pp. 94-95; B. Vladimirtsov, *L'épopée héroïque mongole-oirate*, Ptgd., 1923, p. 9. W. W. Barthold, qui appréciait l'importance historique des « traditions populaires mongoles » (voir *Turkestan...*, p. 409) écrit par ailleurs (compte rendu in *Vostok*, liv. 5, L., 1925, p. 252) à propos de l'*Histoire Secrète* : « Il s'entend que les thèmes de la poésie épique sont liés à l'idéal héroïque, et l'idéal — aux faits de la vie; mais, juger de la vie réelle de l'aristocratie mongole d'après les récits épiques serait aussi erroné que juger de la vie de la chevalerie européenne d'après les romans de chevalerie ». Je me permettrai d'observer, écrit B. Vladimirtsov, qu'on peut juger de la vie de l'aristocratie mongole d'après l'épique *Histoire Secrète*, dans la mesure où l'Iliade et l'Odyssée permettent de juger de la vie des antiques « basileus » hellènes. Et l'*Histoire Secrète* est beaucoup plus prosaïque que les poèmes d'Homère et plus apparentée au genre de la « chronique épique », ne serait-ce que du fait, en dépit de l'affirmation de W. W. Barthold (voir *Turkestan...*, p. 43), que la narration du *Yuan tch'ao pi-che* est chronologique, à partir de 1201, ainsi que l'a observé Palladius Kafarov *op. cit.*, p. 195).

4. Cette proposition a été motivée avec pertinence par Barthold, *Turkestan...*, pp. 43-36. Cf. Vladimirtsov, *Mongolo-öiratskii gueroïdeskii žpos*, p. 9.

constamment¹. Si l'un de ses représentants du treizième siècle avait entrepris une narration historique, dans le sens propre du terme, il n'aurait pu se soustraire à ce mode d'expression. Or, le *Yuan tch'ao pi-che* a été précisément écrit en 1240, et l'*Histoire Secrète* peut, par conséquent, être considérée non comme une « épopée héroïque », mais comme une chronique historique, rédigée dans un style épique, et tout imprégnée par les arômes de la steppe².

Les autres textes, musulmans ou chinois, contiennent beaucoup moins d'éléments relatifs au régime social des anciens Mongols. Cette observation ne concerne exclusivement que les textes chinois traduits dans une langue européenne. Autant que les notices bibliographiques et autres références des sinologues permettent d'en juger, la documentation très abondante en langue chinoise pourrait apporter une contribution fort appréciable à l'étude du régime social des Mongols du XI^e au XIII^e siècle³.

Les autres sources essentielles de l'histoire de Činggis-hān, « musulmanes », chinoises, arméniennes, ont été analysées par Barthold⁴; leur accès est ouvert.

Du point de vue qui nous occupe, les principales sources sont :

1° *Si yeou ki*, voyage en Occident du moine taoïste K'ieou Tch'ang-tch'ouen⁵;

2° *Mong-ta pei-lou*, histoire complète des Mongols-Tatars⁶;

1. Chez Rašid ud-Dīn de nombreux exemples le confirment, par exemple, II, 46. Cf. avec l'intéressante observation de Rašid ud-Dīn : « Dans les temps anciens, la coutume mongole voulait que la plupart des messages soient transmis sous une forme versifiée, difficilement compréhensible » (II, 119), l'écriture était inconnue, les messages versifiés facilitaient la mémoire du héraut, sans lui permettre de tout comprendre, ni d'ajouter quelque chose.

2. Expression de Veselovskii.

3. Voir : P. Pelliot, *A propos des Comans*, J. A., avril-juin 1920, p. 130-133; du même auteur, *L'édition collective des œuvres de Wang Kouo-wei*, *T'oung Pao*, 1928-29, p. 113-182. — Dr. F. E. A. Krause, *Čingis Han*, Heidelberg, 1922, p. 1-7, 42. Voir aussi la préface de Palladius à sa traduction du *Yuan-tch'ao pi che*, et les *Annotations*.

4. Voir *Turkestan...*, pp. 38-60. Voir aussi Maspéro, *Chine et Asie centrale*, dans le recueil *Histoire et historiens depuis cinquante ans*, II, Paris, 1928, p. 545-549 (incomplet).

5. Traduction, annotations et préface par Palladius, *Travaux de la mission ecclésiastique russe de Pékin*, St Ptbg, 1866, t. IV, p. 259-436. Traduction partielle en anglais par E. Bretschneider, dans *Mediaeval Researches from Eastern Asiatic Sources*, Londres, 1888, t. I, p. 35-109; critique intéressante de ce texte par P. Pelliot, *T'oung-Pao*, 1928-29, p. 172-175.

6. Traduit en russe par V. Vasil'ev in *Travaux SOSRA*, St Ptbg, 1857, t. IV, p. 216-235. Wang Kouo-wei, savant chinois, a récemment établi que

3° *Chen-wou ts'in-tcheng lou*, description des campagnes personnelles du saint guerrier (Činggis-hān)¹;

4° Notes de voyage de Tchang Tō-houei².

Le *Chen-wou ts'in-tcheng lou* présente un intérêt particulier; cette version mongole est, dans un certain sens, plus rapprochée de la *Somme des Histoires* de Rašid ud-Dīn que du *Yuan-che*, histoire officielle de la dynastie mongole des Yuan, éditée en 1369³. Les sources mongoles concernant l'époque de Činggis-hān peuvent être par conséquent réparties en trois groupes : — 1. La version *Yuan tch'ao pi-che*, de l'*Histoire Secrète*; — 2. la version de Rašid ud-Dīn et du *Chen-wou ts'in-tcheng lou*; — 3.

l'auteur de ce texte n'était pas l'ambassadeur song Mong-Hong, mais un autre personnage, probablement Tchao-Hong, envoyé en mission à Pékin en 1221 (P. Pelliot, *T'oung-Pao*, 1928-29, p. 163-165). P. Pelliot a fait ressortir une particularité encore plus importante : le rédacteur du texte n'a jamais vu Činggis-hān; certains auteurs, — je suis du nombre — se basant sur la traduction erronée de Vasil'ev, ont attribué à Činggis-hān des considérations formulées, en réalité, par son lieutenant Muqali (*T'oung Pao*, 1930, p. 13-14).

1. Traduction, annotations et préface par Palladius dans *Vostočnyj Sbornik*, St Ptbg, 1877 (édité par le Ministère des Affaires étrangères), t. 5, p. 149-295 (la partie du *Vost. Sb.* qui contient le travail de Palladius a paru dès 1872). P. Pelliot, *T'oung Pao*, 1928-29, p. 169-172.

2. Traduction et préface par Palladius, *Putevyè zapiski kitajtsa Dja-dè hoï vo vremya putešestviya ego v Mongoliju v pervoi polovine XIII stoletia*, *Zapiski Sib. otd. SRG*, 1867, t. IX-X, p. 582-591. Ce travail a été traduit en anglais par E. Schuyler dans *Geographical Magazine*, 1875, p. 7-11. Les récits de ce voyageur n'ont pas été suffisamment utilisés jusqu'à présent; V. Barthold n'en a pas fait mention dans son *Turkestan...*, et pourtant Tchang Tō-houei nous apprend beaucoup de choses intéressantes; à fort juste raison il avait attiré l'attention d'un mongolisant aussi fin et averti que Palladius.

[H. Yule observe dans le *Geographical Magazine*, 1875, p. 7, que Schuyler avait adopté la transcription *Tchjan-de-hoi*, la plus voisine du texte russe de Palladius, tandis que Bretschneider écrivait *Chang-te-hai*. Nous adoptons pour la présente traduction la transcription *Tchang Tō-houei*, conforme aux règles de la Société Asiatique de Paris. — N. d. t.]

3. Cf. P. Pelliot, *T'oung Pao*, p. 1928-29, p. 171; 1930, p. 14. Anciennes traductions et citations par V. Barthold. Nouvelle traduction allemande, en 1912, par F. E. A. Krause, *Cingis Han, Die Geschichte seines Lebens nach den chinesischen Reichsannalen* (Heidelberg). Le Dr Krause s'est borné à traduire une partie des « *Annales fondamentales* » (bān-tsy) du *Yuan-che*. Les « *Annales fondamentales* » ont été intégralement traduites en mongol, à plusieurs reprises semble-t-il. Deux traductions mongoles sont conservées, en manuscrits, dans le Musée Asiatique de l'A. S. Les traductions mongoles ont, de même qu'Hyacinthe Bičurin, adopté la transcription onomastique de la Commission réunie pour une nouvelle édition du *Yuan-che* et présidée par l'Empereur K'ien-long; transcription qui a gravement déformé l'orthographe des noms propres. E. Bretschneider, *Mediaeval Researches*, I, p. 181-183; P. Pelliot, Notes sur le « *Turkestan* », *T'oung Pao*, 1930, p. 14; J. Klapproth, *J. A.*, 1930, t. VI, p. 1-41.

version *Yuan-che*. La deuxième et la troisième versions se rapprochent l'une de l'autre plus que de l'*Histoire Secrète*.

Les Mongols ont fait paraître, à l'époque de Činggis-hān, ses règlements, *Ĵasaq*, probablement une codification du droit coutumier et des coutumes populaires mongols¹. Le *Ĵasaq* aurait pu figurer parmi les principales sources du régime social des Mongols au XIII^e s. Malheureusement, ces règlements ne nous ont pas été conservés et les fragments que nous font connaître les auteurs « musulmans », notamment l'historien égyptien Maqrizī, sont trop incomplets et douteux pour permettre aucune conclusion sur le régime social des Mongols².

Les *Biliq*, « Paroles de sagesse », *Sentences* de Činggis hān, furent rédigés à la même époque. Nous en connaissons des fragments épars dans des œuvres diverses, notamment mongoles³. Les *Biliq* peuvent, dans une certaine mesure, documenter notre thèse et doivent être cités au nombre des sources concernant l'ancien régime social des Mongols.

Divers renseignements, pour nous très importants parfois, se retrouvent dans les ouvrages bien connus des grands voyageurs européens : Plan Carpin, Rubruck et Marco Polo, ainsi que chez les historiens arméniens des XIII^e-XIV^e siècles⁴.

1. V. Barthold, *Turkestan...*, p. 42; B. Vladimirtsov, *Gengis-Khan*, Petrograd-Moscou-Berlin, 1922, p. 81-82 [Paris, 1947]; Quatremère, CLX-CLXIX.

2. V. Ryazanovskii, mettant en œuvre les recherches de ses prédécesseurs, aborde l'analyse juridique du *Ĵasaq* dans *Obyčnoè pravo mongol'skikh plemen*, Kharbine, 1924, I, p. 18-21. — *Mongol'skoè pravo*, Kharbin, 1931, p. 9-23.

3. V. Barthold, *op. cit.*, p. 42-43; B. Vladimirtsov, *ibid.*, p. 81-84; V. Kotwicz, *Iz po'učeniĭ Čingvis Khana*, traduit du mongol, *Vostok*, 1923, liv. 3, p. 94-96; B. Vladimirtsov, *Etnologo-lingvističeskiè izslédovaniya v Urgé, Urginskom i Kenteiskom raionakh, Severnaya Mongoliya*, II, éd. AS, 1927, pp. 15-19; P. M. Melioranskii, *O Kudatku Bilikè [Qutadġu-Biliq] Čingvis-khana*, ASOSIRA, I, XIII, p. 015-023; V. Barthold, *K voprosu ob uġurskoġ literaturè i eya vliyanii na mongolov*, in *Živaya Starina*, liv. 70-71, année XVIII, 1909, fasc. II-III, p. 42-46; cf. *Mitteilungen des Seminars für Orient Sprachen*, Berlin, 1904, B. IV, 1 abt., p. 254-255; D'Ohsson, 1852, I, 386-419.

4. K. Patkanov, *Istoriya mongolov po armjanskim istočnikam*, fasc. I, ... *izvlečeniya iz trudov Vardana, Stefana Orbeliana i Konnetablya Sembata*, St Ptbg, 1873; fasc. II, ... *izvlečeniya iz istorii Kirakosa*, St Ptbg, 1874; du même auteur, *Istoriya mongolov inoka Magakii*, XIII^e s., St Ptbg, 1871; M. Brosset, *Deux historiens arméniens Kirakos...*, *Oukhtanès...*, St Ptbg, 1870; E. Dulaurier, *Les Mongols d'après les historiens arméniens*, J. A., 1858, V^e série, t. XI, p. 192-255, 426-473, 481-508; Plan Carpin, *Histoire des Mongols*; Rubruck, traduction russe par A. Maleïn, *Putešestviè v vostočnyè strany*, St Ptbg, 1911; E. Minaev, *Putešestviè Marco Polo*, traduction russe d'après l'ancien texte français, édité par la SRG, sous la rédaction de V. Barthold, St Ptbg, 1902, actes de la SRG, section ethnog., t. XXVI. Il a été tenu compte, bien entendu, de diverses autres traductions connues et des

Les *Ĵarliq* des hān de la Horde d'Or et les documents mongols officiels des XIII^e-XIV^e siècles¹, qui nous sont parvenus en petit nombre, présentent aussi un certain intérêt.

Enfin, la langue mongole peut, dans une certaine mesure, être rangée parmi nos sources. On observera toutefois que les recherches dans cette voie n'en sont encore qu'à leurs premiers pas².

Il sera question, par la suite, de l'épopée et, en général, de la littérature populaire mongole. L'épopée fournit certains matériaux mais ils ne peuvent être utilisés qu'avec une extrême prudence, du fait surtout que la plupart des épopées mongoles nous ont été transmises par la tradition orale; aucun texte, plus ou moins ancien, n'a conservé intégralement un seul de ces récits épiques. L'épopée héroïque mongole reste néanmoins un excellent élément d'analyse des développements épiques qui se rencontrent dans les anciennes chroniques mongoles, dans le *Yuan tch'iao pi-che*, par exemple³.

B. — ÉTUDES.

L'histoire de Činggis-hān et des Mongols aux XII^e-XIII^e siècles a fait l'objet de nombreux travaux en langues européennes. Parmi tous ces travaux, auxquels nous avons eu recours, une importance particulière doit être attribuée à V. Barthold⁴,

travaux consacrés à ces illustres voyageurs, tels que H. Yule, *The Book of Ser Marco Polo*, third ed. revised by H. Cordier, London, 1903 (il en existe une édition plus récente); W. W. Rockhill, *The Journey of William of Rubrouck*, London, 1900; M. G. Pauthier, *Le Livre de Marco Polo*, Paris, 1865, etc. Voir aussi Palladius, *Kommentarii na putešestviè Marco Polo po severnomu Kitaju*, Bulletin SRG, St Ptbg, 1902, XXXVIII, fasc. 1.

1. Bibliographie des textes mongols officiels dans B. Laufer, *Očerk Mongol'skoġ literatury*, éd. IOL, 1927, n^o 20, p. XI-XII, 27-37; sur la question des *Ĵarliq* voir A. Samoilovič, *Neskol'ko popravok k Ĵarliku Timur-Kučluka*, BARS, 1918, 1109-1122.

2. B. Vladimirtsov, *Sravnitel'naya grammatika mongol'skago pismennago ĵazyka i khalkhaskago narèčiya*, éd. IOL, n^o 33, 1929, pp. 289-242.

3. B. Vladimirtsov, *Mongolo-oiratskġ queroičeskiġ èpos*, Ptbg, 1923, p. 10. C. Golstunskii, dans *Mongolo-oiratskiġ zakony*, St Ptbg, 1880, se réfère (pp. 11-103) au texte mongol *Čindamani-yin àrihā* (Le précieux rosaire), source de l'époque Yuan, pour en tirer quelques conclusions relatives au régime de l'empire mongol. Il s'agit d'un malentendu, car l'œuvre en question remonte au XVIII^e siècle et ne peut être rangée parmi les sources relatives au XIII^e-XIV^e siècles. Sur ce texte voir A. Pozdnèev, *Mongol'skaya létapis' « Àrdāniyn àrihā »*, St Ptbg, 1883, p. xxxv-xxxvii.

4. *Obrazovaniè imperii Čingvis-Khana*, *Zapiski SOSAR*, t. X, p. 105-119; *Turkestan...* (particulièrement p. 409-423 et 496-500) *Očerk istorii Semirèč'ya*, Pamyatnaya knižka Semir. obl. statist. Kom. II, p. 39-68; *Ulugbek i ego vremya*, Actes BARS, section d'hist. et de phil., 1918, t. XIII, n^o 5; *Istoriya*

P. Pelliot¹ et D'Ohsson² auteur du plus ancien et, jusqu'à nouvel informé, du meilleur ouvrage d'ensemble sur l'histoire mongole.

V. Barthold, le premier a prêté une attention particulière à l'ancien régime social des Mongols, et a discerné l'importance du clan dans la genèse de leur empire mondial. Les articles de P. Pelliot apportent un très grand nombre de données entièrement inédites, données que le savant français soumet à un contrôle exceptionnellement étendu et approfondi. La connaissance parfaite des sources « musulmanes » de son temps, relatives à l'histoire mongole, conserve à l'ouvrage de D'Ohsson toute sa valeur, Barthold l'a fort bien souligné.

Il est indispensable de mentionner également l'ouvrage de J. Berezin, *Očerķ vnutrennyago ustroïstva ulusa Jučieva* (« Aperçu de l'organisation interne de l'ulus de Juči »)³, à consulter avec prudence⁴, les travaux de E. Bretschneider, tout particulièrement ses *Mediaeval Researches from Eastern Asiatic Sources*⁵, l'ouvrage précédemment cité de E. Quatremère⁶ et ceux déjà mentionnés de K. Patkanov.

kul'turnoi žizni Turkestana, éd. AS, 1927, p. 85-90; *Svyaz'obščestvennago byta s khoziaïstvennym układom u turck i mongolov*, *Izvéstiya obch. archéol., hist. u ethnogr. pri Kazansk. univers.*, t. XXXIV, fasc. 3-4, 1929, p. 1-4; articles *Čingis-Khan*, dans le dictionnaire encyclopédique Brockhaus et Ephron, et *Čingis Khan* dans *Enzyklopaed. des Islam*, I, p. 892-898. Une deuxième édition de l'ouvrage de V. Barthold, *Turkestan...*, a paru en anglais sous le titre *Turkestan, etc. Second Edition translated from the original Russian and revised by the author with the assistance of H. A. R. Gibb*, 1928, *Gibb Memorial Series*. Cette édition indique, en marge du texte, la pagination de l'édition russe; le présent ouvrage se réfère directement au texte russe.

1. Les travaux suivants présentent pour le sujet en question une importance particulière: P. Pelliot, *Les Mongols et la Papauté*, in *Revue de l'Orient chrétien*, 3 s., t. III, n° 1-2; t. IV, n° 3-4; *A propos des Comans*, *J. A.*, 1920, p. 125-185; *L'édition collective des œuvres de Wang-Kouo-wei*, in *T'oung Pao*, 1928-29, p. 113-182; *Notes sur le « Turkestan » de M. W. Barthold*, in *T'oung Pao*, 1930, vol. XXVII, p. 12-57.

2. *Histoire des Mongols depuis Tchinguiz-Khan jusqu'à Timour Beg ou Tamerlan*, La Haye et Amsterdam, 1834-35 (deuxième édition, considérablement augmentée en 4 volumes; la première édition a paru en 1824; en 1832, une troisième édition ne fait que reproduire la seconde). Barthold donne son appréciation sur cet ouvrage dans *Turkestan...*, p. 60-61. Dans un compte rendu de la revue *Vostok* (liv. 5, p. 251-252), V. Barthold dit: « parmi les travaux des sinologues consacrés à l'histoire mongole, aucun ne peut être comparé, même de loin, avec l'ouvrage de d'Ohsson ».

3. Travaux de SOSRA, VIII, 1864; tirage à part de ce travail publié en 1863.

4. V. Barthold, *Berezin kak istorik*, ADA, II, p. 67-69.

5. London, 1888; deuxième édition London, 1910.

6. Voir plus haut p. 7.

[Le présent ouvrage de B. Vladimirtsov a été édité en 1934 (N. d. t.).]

Il serait superflu de mentionner les autres ouvrages. Les plus récents travaux d'histoire mongole n'apportent aucun élément nouveau pour notre sujet¹ et je n'ai pas eu l'occasion de me servir des nouveaux ouvrages parus en langue japonaise et chinoise² (voir, par exemple, indications de P. Pelliot dans *J. A.*, avril-juin 1920, p. 131 et *T'oung Pao*, 1928-29, p. 125-131, 160-161, 165-175; voir aussi *Review of K'o Shao-wên's, « New History of Yuan Dynasty »*, prepared by the Faculty of the Imperial University of Tōkyō, translated et annotated by N. Th. Kolessoff; D^r F. E. A. Krause, *Cingis-Han*, p. 56).

2. — MOYEN AGE (xiv^e-xvii^e s.). — L'EXPANSION DU FÉODALISME

A. — SOURCES.

Fort peu de sources chinoises relatives à la période d'expansion du féodalisme mongol, c'est-à-dire aux époques Yuan et Ming (xvi^e-xvii^e s.) apportent des précisions quant au régime social des Mongols. Il serait plus exact de dire que les sources chinoises sont aujourd'hui loin d'être toutes accessibles. En effet, nous ne disposons même pas d'une traduction de l'histoire officielle des dynasties Yuan et Ming. Et les sources chinoises traduites en langues européennes, ou en mongol, contiennent fort peu de données relatives au régime social qui nous intéresse³.

1. Par exemple, les ouvrages de F. E. A. Krause, *Die Epoche der Mongolen, Mitteilung des Seminars für Orient. Spr.*, 1924, XXVI-XXVII, I, *Ostasiat. Stud. et Cingis Han. Die Geschichte seines lebens nach den chinesischen Reichsannalen*, Heidelberg, 1922, et ceux appartenant à d'autres auteurs.

2. En faisant abstraction de certains ouvrages qui ne se rapportent pas directement à notre sujet, nous écartons délibérément ceux qui ne présentent aucune valeur scientifique, par exemple le récent travail de H. Lamb, *Gengis Khan. The Emperor of All Men*, Londres, 1928; cet ouvrage médiocre a néanmoins supporté plusieurs éditions; il a même été traduit en français et en allemand.

3. Sur le *Yuan-che*, voir plus haut, p. 10, E. Chavannes, *Inscriptions et pièces de chancellerie chinoise de l'époque mongole*, in *T'oung Pao*, 1904, p. 357-447; 1905, p. 1-42; 1908, p. 297-428; M. de Mailla, *Histoire générale de la Chine ou Annales de cet empire*, trad. du Tong-Kien-Kang-Mou, Paris, 1779, vol. IX, X, XI; Delamarre, *Histoire de la Dynastie des Ming, composée par l'Empereur Khiun-Loung*, traduite du chinois, Paris, 1865; *Huang-Tsing K'ai-Kuo Fang-Lüech. Die Gründung des Mandchurischen Kaiserreiches, übersetzt und erklärt von E. Hauer*, Berlin und Leipzig, 1926.

Sur les autres sources chinoises, voir D. M. Pozdnéev, *K voprosu o posobiakh pri izučenii istorii mongolov v period Minskoi dinastii*, SOSRA, IX.

Il est nécessaire de souligner que depuis le milieu du *xiv^e* s. jusqu'à la fin du *xvii^e* s., la Mongolie et les Mongols n'ont accueilli aucun visiteur de la qualité de Rubruck, Marco Polo ou Tch'ang-tch'ouen.

Parmi les sources chinoises plus récentes, mais ayant utilisé des textes anciens, on mentionnera le *Mong Kou yeou mou ki*, relations sur les transhumances des Mongols, assez médiocrement traduit en russe par P. Popov sous le titre *Sapiski o mongol'skich kočev'yakh*². D'un grand intérêt pour notre époque sont les recueils de « biographies — états de service » des princes vassaux mongols, édité par tranches, simultanément en langues chinoise, mandchoue et mongole. La version mongole porte comme titre : *Ilädkäl šastir*³.

Les relations de voyage nous apportent peu de renseignements, la plupart des voyageurs n'étaient d'ailleurs pas en situation de fournir une documentation scientifique. Il faudra pour cela attendre la fin du *xvii^e* siècle et la venue des savants jésuites, parmi lesquels Gerbillon⁴.

Il faut recourir à des sources mongoles postérieures aux chroniques mongoles et au *Code* du *xvii^e* siècle, qui seront nos principaux auxiliaires pour la période envisagée, notamment pour les *xv^e*, *xvi^e* et *xvii^e* siècles.

Les travaux historiques mongoles, les chroniques qui appa-

p. 93 ss. ; M. Courant, *L'Asie Centrale aux XVII^e et XVIII^e siècles*, p. 143-144 ; Kotwicz, *Arkhivnyè dokumenty*, p. 801-813 ; P. Pelliot, *Les mots à H initiale aujourd'hui amuie dans le Mongol des XIII^e et XIV^e siècles*, J. A., avril-juin 1925, p. 198-199.

1. Sur cet ouvrage, voir W. Kotwicz, *Arkhivnyè dokumenty*, p. 812-813.

2. Cf. W. Kotwicz, *ibid.* ; P. Pelliot in J. A., avril-juin 1920, p. 131.

3. Sur cet ouvrage, voir Kotwicz, *op. cit.*, p. 803. Notre travail se réfère à l'édition mongole.

4. Du Halde, *Description géograph., histor., etc. de l'Empire chinois et de la Tartarie chinoise*, La Haye, 1736, vol. IV.

En ce qui concerne les voyages des Cosaques et d'autres voyageurs plus récents, voir J. F. Baddeley, *Russia, Mongolia, China, Being some record of the relations between them from the beginning of the XVIIth century to the Death of Tsar Alexei Mikhailovich, A. D. 1602-1676. Rendered mainly in the form of Narratives dictated or written by the Envoys sent by the Russian Tsars, or their Voevodas in Siberia to the Kalmuk and Mongol Khans an Princes ; and to the Emperors of China with intorductions Historical and Geographical, also a series of Maps showing the progress of geographical Knowledge in regard to Northern Asia during the XVIth, XVIIth and early XVIIIth centuries. The texts taken mor especially from Manuscripts in the Moscow Foreign Office Archives*, London, 1919, 2 vol. Voir compte rendu de V. Kotwicz, ADA, I, p. 542-551

raissent au *xvii^e* siècle et celles du *xviii^e* et même du *xix^e* qui s'y rattachent, se partagent en deux groupes. Le premier comprend les chroniques élaborées dans le milieu de l'aristocratie mongole des steppes, basées sur les traditions, les légendes épiques orales ou écrites conservées dans les familles féodales. Ces chroniques sont essentiellement consacrées, c'est naturel, à l'histoire des familles régnantes de la Mongolie. On peut en dire, comme il a été justement observé au sujet des *Annales* de Tacite : « Son livre est plutôt l'histoire des familles que celle de la société¹. »

Les autres chroniques se distinguent par leur caractère clérical. Elles se préoccupent surtout du sort de l'église bouddhique, empruntent leurs sources et cherchent leurs modèles dans les ouvrages tibétains et affirment des opinions « ultramontaines ». Une remarque s'impose : les auteurs du premier groupe ont aussi eu recours à des sources tibétaines et subissaient, en général, l'influence littéraire tibétaine. Cette tendance leur a fait choisir, pour l'histoire de Činggis-hān et de son temps, des sources historiques tibétaines de préférence aux traditions familiales et aux vieilles légendes mongoles. C'est précisément pour cette raison que les informations concernant cette époque apparaissent singulièrement brouillées.

Parmi les sources mongoles, la place d'honneur revient au récit du prince ordos Sanang-sāčān et à la chronique anonyme *Altan tobči*, ou « Légende dorée ». Les érudits européens ont adopté à l'égard de ces textes des attitudes diverses ; la plupart les dédaignèrent, leur attribuant une signification médiocre². Cette réserve est peut-être justifiée en ce qui concerne les données relatives au siècle de Činggis-hān, notamment à la chronologie. Mais une tout autre attitude s'impose à l'égard de Sanang-sāčān et de l'*Altan tobči*, quand, traversés par un souffle épique, ils content les anciennes légendes et le « retour » des Mongols à leurs steppes après l'effondrement de la dynastie Yuan.

1. Fustel de Coulanges, *Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France*, I, p. 267.

2. Voir par exemple E. Bretschneider, *Mediaeval Researches from Eastern Asiatic Sources*, I, p. 194 ; D. Pokotilov, *Istoriya vostočnykh mongolov v period dinastii Min*, p. 4-11 ; Abel-Rémusat, in J. A., t. VIII, 1834, p. 517-518 ; t. IX, 1832, p. 164-166 ; J. Berezin, *Sbornik létopisei... Rachid-Eddina I*, Introduction, p. viii ; V. Uspenskii, *Strana Kukë-nor ili Tsin-khai*, St Ptbg, 1880, p. 76-80.

Le mal-fondé de ce dédain a déjà été relevé¹. Et aujourd'hui, il nous est encore plus facile de disculper Sanang-säcän, sans recourir aux louanges excessives de ses thuriféraires, Schott et Laufer. Même observation à l'égard de l'*Altan tobči*. Nous savons aujourd'hui qu'au cours de la période estimée la plus « obscure » de leur histoire, — depuis la chute de la dynastie Yuan jusqu'à la « renaissance » de la deuxième moitié du xvi^e siècle —, les Mongols ont sauvé une partie appréciable de leur patrimoine culturel ; la littérature et l'écriture n'ont subi, chez les Mongols de cette époque, aucune éclipse et les traditions littéraires de la dynastie Yuan se sont maintenues². Ces derniers temps on a découvert, chez les Mongols, des documents dont les savants de l'école de Pozdnéev³ ne pouvaient même soupçonner l'existence, par exemple le *Yuan tch'ao pi-che*, ou *Histoire Secrète*, dont la perte ne faisait, depuis longtemps, aucun doute ou d'autres textes historiques comme l'*Histoire de Radloff*⁴.

1. Laufer, *Očerik mongol'skoï literatury*, 1927, p. 44-45 ; B. Vladimirtsov, *Mongol'skaya literatura, Literatura Vostoka*, Pgd, 1920, II, p. 97 ; P. Pelliot, *L'édition collective des œuvres de Wang Kouo-wei, T'oung Pao*, 1928-29, p. 171.

2. Vladimirtsov, *Sravnitel'nay grammatika mong. pism.azyka i khalkhaskago naréciya*, p. 23 ; *Bodhicaryavatāra*, traduction mongole, I, texte, éd. Vladimirtsov, *Bibliotheca Buddhica*, XXVIII, p. III-V ; B. Vladimirtsov, *Mongol'skii Danjur*, RAS-V, 1926, p. 31-34 ; *Nadpisi na skalakh khalkhaskago Tsoktu-taiji*, II, BARS, 1927, p. 235. Les sources chinoises laissent voir qu'aux xv^e et xvi^e siècles les Mongols envoyaient à la cour des Ming des épîtres rédigées en mongol ; et les Ming adressaient aux chefs mongols des messages également rédigés en mongol, voir D. Pokotilov, *Istoriya vostočnykh mongolov*, p. 117, 139, 168 ; Mailla, *Histoire de la Chine*, X, p. 218 ; voir aussi Sanang-säcän, p. 200 ; *Istoriya Radlova*, p. 100-101.

3. A. Pozdnéev estimait qu'au cours de la période « obscure » de leur histoire, les Mongols avaient presque totalement oublié leur écriture, ils n'auraient conservé que la connaissance des caractères, voir *Novootkrytyi pamyatnik mongol'skoï pismennosti vremeni dinastii Min*, in *Vostočnye Zamétki*, 1895, p. 371-374, 386 ; *Istoriya mongol'skoï literatury*, édition lithographiée des cours lus en 1897-98, III, p. 78-84.

4. Le Comité scientifique de la République Mongole a récemment retrouvé le manuscrit d'un ouvrage historique contenant près de la moitié du texte mongol original de l'*Histoire Secrète*, v. P. Pelliot, *Notes sur le « Turkestan »*, in *T'oung Pao*, XXVII, 1930, p. 23-24, *ibid.*, 208-335. Des fragments de l'*Histoire Secrète* se trouvent aussi au Musée Asiatique (MS) qui conserve l'*Histoire de Radloff*, B. Vladimirtsov, *Nadpisi na skalakh khalkhaskago Tsoktu-taiji*, BARS, 1926, p. 1270, 1272. Dans la même livraison de *T'oung Pao* contenant l'article de P. Pelliot, cité plus haut, le Dr L. Ligeti signale qu'il a vu à Pékin une traduction mandchou de l'*Histoire de Sanang-säcän* (p. 58) ; l'existence des traductions chinoises était déjà bien connue aupara-

Sanang-säcän, de même que les auteurs de l'*Altan tobči* et de l'*Histoire de Radloff*, ont été inspirés sans aucun doute par des récits épiques oraux et aussi par des textes dont la plupart ne nous sont pas parvenus. Sanang-säcän énumère même ses sources, mais nous n'arrivons pas à les identifier avec certitude¹. Sanang-säcän, ainsi que les auteurs anonymes de l'*Altan tobči* et de l'*Histoire de Radloff*, s'orientent mal dans leurs sources gengiskhanides ; à la faveur des influences bouddhiques, leurs préférences vont aux sources tibétaines les plus douteuses, mais aussi les plus conformes à la tradition épique en vigueur. Ils confondent des chronologies, mais brossent alertement, par contre, un tableau de la vie mongole pendant la période « obscure » de leur histoire. Les meilleures pages de Sanang-säcän sont précisément consacrées aux xv^e et xvi^e siècles. Gengiskhanide et prince suzerain, Sanang-säcän était à même de recueillir de nombreux témoignages de la bouche de ses aînés, dépositaires des anciennes traditions de la Horde d'Or. Une grande prudence s'impose d'ailleurs à l'égard de ces textes, car tous ces auteurs, notamment Sanang-säcän, écrivaient à une époque où les Mongols se trouvaient placés sous l'égide des Mandchous et de « l'église jaune » patronnée par ces derniers². Mais souvent les « faits historiques » présentent moins d'intérêt pour notre sujet que certaines mentions ou quelques traits détachés, concernant l'état économique ou le régime social, qui se

vant ; voir B. Vladimirtsov, *Mongol'skii sbornik raskazov iz Pancatantra*, Pgd, 1921, p. 46. Dans son article le Dr L. Ligeti fait mention d'un autre ouvrage historique mongol, portant également le titre de *Altan tobči*, dont un fragment est reproduit dans la *Mongol'skaya Khrestomatiya* de Pozdnéev ; cette œuvre représente une compilation, et en partie une traduction de textes chinois, voir Laufer, *Očerik mongol'skoï literatury*, p. 48. On notera que Zamtsarano a été aussi induit en erreur, par le *Livre bleu* (*Kökä däbtär* ou *sudur*), qu'il avait pris pour une œuvre historique, voir son rapport *Poézdkä v Južnuju Mongoliju v 1909-1910, Izvestiya Russ. com. dlya izuč. Sredn. i Vost. Asii*, série II, n° 2, St Ptbg, 1913, p. 49, 52.

1. I. J. Schmidt, *Geschichte der Ost-Mongolen und ihres Fürstenhauses vorfasst von Sanang Ssetsen Chringtaidschi der Ordus*, St Ptbg, 1829, p. 298-299, 423 ; *Altan tobči, Mongol'skaya létapis, per. lamy Galsan Gomboeva*, Tra-vaux de SOSRA, VI, St Ptbg, 1858, Préface (P. Savel'ev, p. v-vi).

2. C'est particulièrement évident si l'on se rappelle l'extrême circonspection avec laquelle Sanang-säcän parle du Lägdan-hän çaçar (voir Schmidt, *op. cit.*, p. 202-203, 286, 387), tandis que d'autres textes appréciant l'activité du hän çaçar, dernier hāgan gengiskhanide, le décrivent sans équivoque possible comme un adversaire des Mandchous, voir B. Vladimirtsov, *Nadpisi na skalakh khalkhaskago Tsoktu-taiji*, deuxième article, BARS, 1927, p. 215-240.

rencontrent assez souvent chez les auteurs des steppes¹. Fréquemment ces données ne se dégagent que d'une analyse linguistique.

Les œuvres mongoles se rapportant au culte de Činggis-hān découvertes par Ts. Žamtsarano dans l'Ordos² nous apportent quelques éléments. On les utilisera avec prudence en raison de leur provenance quelque peu douteuse. Ts. G. Žamtsarano

1. Le Musée Asiatique de l'AS et le Comité scientifique de la République Mongole conservent plusieurs manuscrits de l'*Histoire* de Sanang-sācān, l'un d'eux est très ancien; ceci permet de formuler des réserves quant à l'édition de Schmidt. Le Musée Asiatique conserve aussi un manuscrit de l'*Altan tobči* qui fut ignoré de Gomboev. Quant à la nouvelle édition de l'*Altan tobči* à Pékin, voir B. Vladimirtsov, *Etnologo-lingvističeskie izsledovaniya*, etc., p. 14. L. Ligeti parle de cette édition in *Toung Pao* (Vol. XXVII, 1930, n° 1), mais n'ayant pas sous la main l'*Altan tobči* de G. Gomboev, il ne peut établir une relation entre ces deux éditions (p. 58). Mentionnant d'autre part, que l'énumération des empereurs Ming dans l'*Altan tobči* se termine avec *T'ien-k'i* (1624-1627), L. Ligeti se réfère à la page 30 de l'*Altan tobči* édité à Pékin; il s'agit d'une faute d'impression, car l'énumération figure aux pages 54, 62 du texte et à la page 136 de la traduction; il est possible que L. Ligeti se soit servi d'une nouvelle réédition dont je n'aurais pas eu connaissance. L'observation de L. Ligeti est fort intéressante, car elle définit l'*Altan tobči* « terminus post quem ». On estimait jusqu'à présent, avec P. Savel'ev, que la traduction de l'*Altan tobči* qui nous est parvenue remonte aux environs de 1604; voir l'édition de Gomboev, p. vi; Laufer, *op. cit.*, p. 47. Ceci illustre l'insuffisance des études critiques consacrées aux textes historiques mongols et la facilité avec laquelle se répètent, faute de contrôle, d'anciennes erreurs. Il y a lieu de noter que la traduction du « vieux Isaac Jacob » est aujourd'hui définitivement périmée, tandis que celle de Galsan Gomboev n'a jamais été fidèle. L'édition du texte mongol de l'*Altan tobči* ne peut, non plus, être considérée comme satisfaisante en dépit des soins savants qui lui ont été consacrés. L'édition pékinoise n'est pas du tout critique. On peut affirmer sans hésitation qu'une personne ne connaissant pas à fond la langue mongole et n'ayant pas accès, d'autre part, aux manuscrits adéquats, ne peut se servir ni de l'*Histoire* de Sanang-sācān traduite par I. J. Schmidt, ni de l'*Altan tobči* dans la traduction de G. Gomboev, cette dernière, tout particulièrement, dénature complètement le texte de l'*Altan tobči*. Voir RARS-V, 1930, p. 203. Encore un exemple: à la page 81 de l'édition Gomboev on lit: *Moolan hağan-u čarig-ün kümün oyirad Mu'ulihai-du kälä kürgäbä*. Gomboev en donne (p. 174) la traduction suivante: « Un guerrier du hān en informa Mu'ulihai-Ung (sic!) l'Oïrat ». Ceci donnera l'occasion à G. D. Grumm-Gržimailo de rechercher si véritablement Mu'ulihai était un prince oïrat, voir *Sapadnaya Mongoliya i Uryankhaiskii Krai*, II, p. 588. En réalité, le collationnement de plusieurs manuscrits de l'*Altan tobči* permet de reconstituer la phrase en question sous la forme suivante: *Moolan hağan-u čarig-ün kümün üjägäd, Mu'ulihai-ongdur kälä kürgäbä*, qui veut dire: « ayant aperçu les guerriers de Molan-hān, informa Mu'ulihai-ong » (voir édition pékinoise, p. 94).

2. Rapport de Ts. G. Žamtsarano, *Poezdka v Sujanju mongoliju v. 1909-1910 g.*, *Izvestia Russk. Kom. dlya izuč. Srēdn. i Vost. Azii*, série II, n° 2, St Ptbg, 1913, p. 48, 52. Les manuscrits cités dans ce rapport sont conservés au Musée Asiatique de l'AS.

observe d'ailleurs lui-même¹: « Au cours des années 70, les trésors d'*Ājān-horo* ont attiré les insurgés (*dungan*) qui emportèrent tout l'or et l'argent, et brûlèrent le reste. » Certains manuscrits auraient été épargnés par hasard. Il existe chez les Mongols d'autres ouvrages historiques composés aux xvii^e et xviii^e siècles; ils contiennent quelques matériaux nous concernant. On observe que certains auteurs appartiennent à un milieu féodal et bureaucratique, certains autres au milieu clérical des moines bouddhiques, de « l'église jaune », placée sous l'influence de la cour mandchoue et du Dalai-lama.

Les travaux historiques mongols du xvii^e siècle, les plus marquants pour notre thèse, sont les biographies de Nāiji-toin et de Zaya-Paṇḍita. En dépit de nombreuses conventions, ces textes contiennent un assez grand nombre de détails intéressants sur les coutumes de la Mongolie du Sud, du pays Ḥalḥa et des transhumances oïrat. Les auteurs indiquent presque toujours leurs sources et formulent des réserves quant aux événements sortant de l'ordinaire dont ils ont eu connaissance, disent-ils, par « oui-dire ». Les auteurs de ces biographies appartiennent au milieu clérical².

Le recueil de Nāiji-toin a été édité à Pékin, par le procédé xylographique, tandis que le Zaya-Paṇḍita existe en manuscrits, dont le meilleur a été découvert par A. V. Burdukov en Mongolie du Nord-Ouest³.

On trouvera dans les œuvres de A. M. Pozdnéev, A. D. Rudnev et B. Vladimirtsov⁴ des exposés consacrés aux ouvrages historiques mongols des xviii^e et xix^e siècles ayant utilisé des sources plus anciennes. Un excellent exposé de W. L. Kotwicz⁵

1. *Ibid.*, p. 48 *Ājān-horo*, dans l'Ordos: endroit où sont conservées les reliques de Činggis-hān. Voir aussi G. N. Potanin, *Pominki po Činguižkhané*, Bulletin SRG, XXI, p. 303-315; O. Kovalevskii, *Mongol'skaya khrestomatiya*, I, Kazan, 1836, p. 504-502.

2. K. F. Golstunskii, *Mongolo-oïratskie zakony*, St Ptbg, 1880, p. 73-78, 124-130; V. L. Kotwicz, *Arkhivnyie dokumenty*, p. 793.

3. Kotwicz, *op. cit.*, p. 793.

4. A. M. Pozdnéev, *Mongol'skaya létapis « Ārdānyin ariḥā » podlinnyi tekst s perevodom i poyasneniyami, zaključaijuščimi v sebé materialy dlya istorii Khalkhi s 1636 g. do 1736 g.* St Ptbg, 1883, préface, p. vii-xxxviii; A. D. Rudnev, *Zamétki po mongol'skoj literaturé, II, Istoričeskaya létapis Bolor-toli Zapiski SOSRA*, XV, p. 032-033; B. Vladimirtsov, *Nadpisi na skalakh Khalkhaskago Tsoktu-taiji*, BARS, 1926, p. 1270, 1280; 1927, p. 215-240; B. Vladimirtsov, *Gde pyat' khalkhaskich pokoleniü*, RARS-V, 1930, p. 203.

5. W. L. Kotwicz, *Russkie arkhivnyie dokumenty po snošeniju s oïratami v XVII à XVIII v. v.*, BARS, 1919, p. 793-797, 801-814.

permet de juger les sources mongoles, chinoises et mandchoues consacrées à l'histoire des Mongol-Oïrat occidentaux aux xvii^e et xviii^e siècles.

On mentionnera encore quelques œuvres mongoles des xviii^e et xix^e siècles, dont certaines utilisent des sources plus anciennes, y compris des sources tibétaines¹ et chinoises, les divers travaux historiques élaborés en Mongolie méridionale, par exemple. Tandis que d'autres reproduisent des traditions populaires ou des souvenirs de famille.

A cette dernière catégorie d'ouvrages appartiennent les chroniques buryat qui apportent, en premier lieu, quelques matériaux relatifs au régime social des Mongols du nord à la fin du xvii^e siècle et au début du xviii^e siècle, et en deuxième lieu diverses données concernant les Buryat-Mongols proprement dits².

Il y a lieu de mentionner également les inscriptions mongoles, il est vrai peu nombreuses et qui n'ont pas toutes été étudiées³.

Les « Codes » ou les recueils de lois mongoles sont beaucoup plus importants du point de vue de l'étude du régime social des Mongols. Les ouvrages historiques mongoles nous parlent de plusieurs codes, mais trois seulement nous sont parvenus :

1. Les sources tibétaines auraient pu nous apporter quelques matériaux, mais il est regrettable que leur étude ait été très faiblement poussée, voir par ex. Charles Bell, *Tibet Past and Present*, Oxford, 1924, p. 34-35. H. Yule, *Marco Polo*³, I, p. 240-251 ; H. Huth, *Geschichte des Buddhismus in der Mongolei*, Strasbourg, 1896, II, p. 219-220 ; Sanang-sācān, p. 234. En ce qui concerne les sources tibétaines, en dehors de l'ouvrage de Huth, voir aussi B. Vladimirtsov, *Nadpisi na skalakh Tsoktu-taiji*, I, p. 1272-1280.

2. *Musei Asiatici Petropolitani notitiae curante C. Salemann*, VII, p. 058-059 ; B. Vladimirtsov, *Etnologo-linguisticheskiè izlédovaniya v Urgé, Urguinskoi i Kenteiskoi raionakh. Severnaya Mongoliya*, II, éd. AS, L. 1927, p. 35 ; A. M. Pozdnéev, *Mongol'skaya khrestomatiya*. St Ptbg, 1900, p. VIII-IX, 47-56 ; A. M. Pozdnéev, *Mongol'skaya létapis Árdányin árihä*, p. 99, 101, 102, 267 ; A. Pozdnéev, *Obraztsy narodnoi literatury mongol'skich plemen*, St Ptbg, 1880, p. 187-195, 210-214, 242, 259-266. A. M. Pozdnéev a fait un usage négligent des annales bouryat ; ainsi à la page 267 de son travail « *Árdányin árihä* » il confond les lignées « mongoles » et buryat, en déformant le texte de la chronique bouryat ; il prend un récit des annales concernant les *saman* pour un modèle de littérature *samanique*, voir B. Vladimirtsov, *ibid.* Le Musée asiatique de l'Académie des Sciences russe conserve plusieurs chroniques bouryat ; toutes les œuvres énumérées, ainsi que quelques autres.

3. B. Laufer, *Očerk mongol'skoï literatury*, p. XII, 37-40 ; B. Vladimirtsov, *Nadpisi na skalakh khalkhaskago Tsoktu-taiji*, BAS, 1926, p. 1253-1280 ; 1927, p. 215-240 ; A. M. Pozdnéev, *Mongoliya i Mongoly*, I, St Ptbg, 1896 ; II, St Ptbg, 1898, parsim. ; W. L. Kotwicz, *Arkhivnyie dokumenty*, 804.

1° Les « Lois mongol-oïrat » de 1640, *Döčin dörbän Hoyoriyin čäji bičiq ~ čäjiyin bičiq* et deux suppléments, par Galdan-ḥung-taiji (*dGaldan ḥung-tayijiyin zakā zarliq*). Seul nous est parvenu le texte oïrat, conservé chez les Qalmiq de la Volga¹.

2° Les « Lois des trois ḥošun ḥalḥas » (*Jamun-u Ḥalḥa Jirum-un dürim*, ou *gurban ḥošigun-u yäkä čajača*) de 1709, avec suppléments ultérieurs ; documents conservés par le district de Šabinsk (sujets du Ḥutuḥtu d'Urga)².

3° Le « Code de lois mongol » de la Chambre des relations extérieures de l'Empire mandchou (*Jarlig-iyar toḡ taḡajsan jadagadu mongḡol-un törü-yi Jasaḥu yabudal-un yamun-u ḥauli jüil-in bičiq*) Li fan Yuan tseu. Ce code représente un vaste corpus des Ordonnances et des lois concernant toutes les tribus mongoles faisant partie de l'Empire mandchou. Il fut édité pour la première fois en 1789, en trois langues : mandchou, mongol, chinois³. Par la suite, il fut considérablement augmenté et édité, en trois langues, en 1817⁴. Le Code de Li fan Yuan-

1. Le texte oïrat, avec traduction russe et annotations a été édité par K. F. Golstunskii, *Mongolo-oïratskiè zakony 1640 g. dopolnitel'nyè ukazy dGaldan Khung-tayijiyin i zakony, sostavlennyyè dlya volžskikh kalmykov pri kalmytskom Donduk-da-ši*, St Ptbg, 1880. On trouvera dans W. L. Kotwicz, *Russkiè arkhivnyie dokumenty*, p. 795-797, un excellent exposé consacré aux états des lois mongolo-oïrat, aux traductions anciennes et aux différentes éditions.

2. Voir Ts. Žamtsarano et A. Turunov, *Ḥalḥa jirum* (description du document) *Sbornik trudov...* Gos. Irkutsk. univ., fasc. 6, Irkoutsk, 1923 (existe aussi en tirage à part) ; C. Žamtsarano et A. Turunov, *Obozreniè pamyatnikov pissanago prava mongol'skich plemen*, *ibid.*, 1920, p. 2-3, W. A. Ryazanovskii *Mongol'skoyè pravo*, Kharbin, 1931, p. 70-81. Une copie de ce code se trouve au Musée Asiatique de l'Académie des Sciences. L'auteur du présent ouvrage a préparé une édition du texte mongol avec traduction russe et commentaires, d'autre part, il a eu la possibilité de se servir d'un autre manuscrit reproduisant partiellement le texte du code en question, réuni avec les extraits des diverses lois et ordonnances sous le titre : *Mongḡol caḡajan-u näyita-yin tobči dābtār* (Musée Asiatique de l'Académie des Sciences, MS, cote F. 196) : *Ḥalḥa jirum* a été incorporé au nouveau code élaboré en pays Ḥalḥa, probablement vers le milieu du xviii^e s.

3. *Mongol'skoyè uloženiè, dopolnit. bān-tsy*, f. 1. O. Kovalevskii signale (*Mongol'skaya khrestomatiya*, I, p. 491) que A. V. Igumnov réussit à obtenir en 1791 « une copie... du code de lois mongol ». On ignore où se trouve ce manuscrit. Le Musée Asiatique conserve un manuscrit contenant d'assez larges extraits de la rédaction mongole de ce code (sub. F. 196). La version chinoise a été traduite par Hyacinthe Bičurin in *Zapiski o Mongolii*, II, p. 203-339, St Ptbg, 1828. Pour ce qui concerne les traductions partielles, voir B. Laufer, *Očerk mongol'skoï literatury*, p. 84 ; voir aussi T'oung Pao, 1930, p. 178.

4. La version mandchoue a été traduite en russe par S. Lipovtsov, *Uloženiè Kitaïskoï Palaty vněsnikh snošenii*, 2 vol. St Ptbg, 1828. O. Kovalevskii

tseu, paru seulement à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, contient cependant une matière abondante illustrant la vie sociale des Mongols à l'époque précédente. L'analyse des trois recueils législatifs ci-dessus mentionnés permet de constater que dans l'ensemble ils reflètent souvent l'époque ayant précédé leur publication.

On constatera que la traduction russe par K. F. Golstunskii des « Lois mongol-oïrat » n'est pas très satisfaisante¹. Une grande circonspection s'impose à l'égard de la traduction par S. V. Lipovtsov du « Code de la Chambre des relations extérieures ». En effet, dans l'ensemble Lipovtsov a fort bien traduit la version mandchou du Code, — publié simultanément en trois langues : mongol, chinois, mandchou² —, mais de nombreux termes sont interprétés d'une manière tout à fait inexacte. Ainsi, la phrase : « n'importe quel prince et taiji mongols, au moment de la perception des impositions annuelles de leurs sujets... »³ se trouve

(*op. cit.*, p. 492) indique que le « Code » a paru en 1815, la même date est donnée par Laufer (*op. cit.*, p. 84). Tandis que Hyacinthe Bičurin (*Zapiski o Mongolii*, I, p. XIII) signale que la deuxième édition a paru en 1820. En réalité, la deuxième édition a paru en 1817, vingt-deuxième année du gouvernement de Kia-K'ing (voir *Mong. ul. dopolnit. bân-tsy*, f. 33). En 1826, paraît une troisième édition, quelque peu corrigée ; de même que la deuxième elle se compose de 63 dăbtăr ou *bân-tsy* + 1 suppl. + 4 avec tables (d'après la version mongole). On ne sait rien des éditions ultérieures : Kovalevskii signale (*Mong. khrestom.*, I, p. 492) qu'on préparait en 1832, une quatrième édition. Par contre, on connaît des suppléments plus récents du code, en manuscrits, retrouvés dans les administrations *hošun* (*Sinā toğtağan jarlaju irägsän ħandašu* « rôles (des articles législatifs) récemment ratifiés et publiés » ; les *ħandasu* de ce genre étaient les recueils législatifs de base de la Mongolie pré-révolutionnaire. Le Musée Asiatique conserve des échantillons de ces manuscrits. En outre nous disposons des rôles législatifs relatifs aux affaires mongoles, publiés par les empereurs mandchous des règnes de K'ien-long (1736-1795), Kia-K'ing (1796-1824), V. A. Ryazanovskii fait mention d'un autre code législatif concernant les affaires mongoles ; il s'agit du recueil contenant les lois promulguées par les empereurs mandchous de 1629 à 1695 ; le manuscrit de ce recueil a été récemment découvert en Mongolie ; voir Ryazanovskii, *Mongol'skoye pravo*, Kharbin, 1934, p. 84 ; l'auteur du présent ouvrage n'a pas eu recours à ce recueil.

1. B. Laufer exalte l'œuvre de K. Golstunskii : « L'ouvrage de Palladius se trouve depuis longtemps relégué dans l'ombre grâce à l'admirable édition critique et à la traduction des lois kalmouks par Golstunskii » (B. Laufer, *Očerki mongol'skoï literatury*, p. 87). W. Kotwicz a déjà souligné les graves lacunes de Golstunskii (*Arkhivnyie dokumenty*, p. 796) : changement non justifié de l'orthographe originale et utilisation insuffisante des matériaux existants.

2. Lipovtsov, *op. cit.*, I, p. xv-xvi.

3. *Mongol'skoye Uloženie*, XII, f. 28 : *Aliba mongğol vang gūng taiji-nar jil nūri tągūn-ū albatu-āca abcagahui-dur...*

transcrite par Lipovtsov sous la forme suivante⁴ : « Tous les princes et taiji mongols de tout rang, possédant des domaines héréditaires doivent annuellement prélever des impôts... », ce qui enlève toute signification au terme très clair d'*albatu*, « sujet, vassalus, feodatus ». De même, le terme *qamjilja* (en mandchou : *qamčigan*), désignant une catégorie déterminée de sujets, rattachés à une famille féodale pour le paiement des redevances en nature⁵, est traduit par « ordonnance » [russe : *den'sčik*]⁶, et parfois simplement par « gens appartenant (à quelqu'un) »⁷. On ne peut donc recourir à cette traduction que sous réserve de vérifications minutieuses, avec texte original à l'appui, mandchou, mongol ou chinois. Les *Lois mongol-oïrat* et le *Halħa jirum* ont été à plusieurs reprises interprétés comme des textes de droit coutumier⁸. Il est impossible de se rallier à ce point de vue : ces deux recueils sont des codes législatifs authentiques, dont les textes résultent d'une longue évolution antérieure. De même que le « Code Mongol », ils expriment le droit féodal de la steppe, sanctionné par la loi⁹. Cette définition n'exclut pas, bien entendu, l'éventualité d'une certaine influence du droit coutumier sur les codes de lois en question.

Les récits épiques, la littérature populaire en général, et l'épopée mongole, en particulier, peuvent nous documenter dans une certaine mesure sur le régime social des Mongols au moyen âge. Comme on l'a déjà observé, l'épopée mongole survit par la tradition orale. Cependant, plusieurs récits épiques ont été fixés en langue mongole écrite. La plus significative de ces œuvres est le « *Légende d'Ubaši-ħung-taijiyin tūji* », dont la version oïrat

1. Lipovtsov, *op. cit.*, I, p. 132.

2. Voir, par ex. *Mong. Ul.*, XI, f. 3.

3. Lipovtsov, *op. cit.*, II, p. 111, f. 77.

4. *Ibid.*, I, p. 36, f. 58 = *Mong. ul.*, III, f. 17.

5. Voir *Journ. Min. Vn. dél.* 1833, VIII, n° 5, p. 101 (article de Hyacinthe Bičurin ; F. I. Leontovič, *Mongolo-Kalmytskii... ustav vzykanii*, p. 17-18 ; W. A. Ryazanovskii, *Obyčnoe pravo mongol'skich plemen*, Kharbin, 1931, p. 41-80 ; C. Žamtsarano et A. Turunov, *Obozrenie pamyatnikov pisannago prava mongol'skich plemen*, p. 1-3 ; *Halħa jirum*, p. 3 ; F. Golstunskii, *Mongolo-oïratskie zakony*, p. 6 ; J. I. Gurland, *Stepnoye zakonodatel'stvo s drevnešikh vremen po XVII stolétie*, Bulletin de la Société d'arch., d'hist. et d'ethnogr., près l'Université de Kazan, t. XX, 1904, p. 101.

6. Il est remarquable que dès 1837, un fonctionnaire russe ait défini les « *Lois Mongol-oïrat* » de la manière suivante : « ce recueil de lois établi au temps de l'indépendance des Qalmiq et d'une vie guerrière, porte l'empreinte du féodalisme nomade », voir *Otečestvennyie Zapiski*, 1846, XLIX, p. 10 (article de Buhler).

nous est parvenue et dont l'action se situe à la fin du xvi^e siècle, époque à laquelle très vraisemblablement, cette œuvre a vu le jour¹.

On confirmera, au sujet de l'épopée mongole orale, ce qui a déjà été dit plus haut. Des tentatives de fixer par écrit les récits épiques ont toutefois été observées chez les Mongols. Nous disposons de plusieurs spécimens de ces essais tentés en différents lieux du monde mongol². Ils sont conservés au Musée Asiatique.

En plus des récits épiques, les devinettes et proverbes sont parmi les œuvres de la littérature populaire présentant le plus d'intérêt pour notre sujet (voir W. Kotwicz, *Kalmytskiya zagadki i poslovitsy*, St Ptbg, 1905).

B. — ÉTUDES.

Il existe peu d'études consacrées à cette époque. Certains ouvrages mongols, mentionnés dans la précédente section, concernent aussi le moyen âge. Les grands travaux relatifs à l'histoire des Mongols à l'époque des dynasties Yuan et Ming contiennent peu de dossiers pouvant nous être utiles, par exemple D'Ohsson³, ou l'*Histoire anonyme des Ming*⁴. De même pour les études mongoles plus circonscrites comme les ouvrages de

1. Édité et traduit par Galsan Gomboev, Travaux de SOSRA, VI, p. 198-224, St Ptbg, 1858. La traduction de G. Gomboev est infidèle et laisse en général à désirer, de même que l'édition du texte. En ce qui concerne les autres éditions et traductions voir W. L. Kotwicz, *Arhhivnyè dokumenty*, p. 795.

2. Pour les œuvres populaires mongoles, voir B. Laufer, *Očerki mongol'skoï literatury*, p. xvii-xx, 71-83. Le Musée Asiatique conserve de nombreuses œuvres populaires mongoles, notamment des chants épiques. Celles publiées jusqu'à présent ne représentent qu'une petite partie de l'ensemble, voir : *Musei Asiatici Petropolitani notitiæ, curante C. Salemann*, VII, p. 050-52, 059-068 ; *Izvéstiya Russk. Kom. dlya Izuč. Sredn. i. Vost. Azii*, n° 6, p. 36-37 ; n° 9, p. 60 ; n° 10, p. 75-76. sér. II, n° 1, p. 103 ; n° 2, p. 90-91. On complètera les renseignements trouvés dans l'ouvrage de Laufer par « *Obraztsy narodnoï slovesnosti mong. plemeni*, t. II, *épičeskiè proizvedèniya èkhrhitbulgator, Gàsâr-Bogdo, èpopeya*, L. 1930, éd. AS ; N. Poppe, *Zum Khalkhamongolischen Heldenepos*, Asia Major, vol. V, 1928, p. 183-213 ; B. B. Bambaev, *Otčet o komandirovke v Mongoliju létom, 1926, Otčet lingvističeskoï ekspeditsii v Sev. Mongoliju*, Matériaux CER, fasc. 4, L. 1929, p. 38-70.

3. *Histoire des Mongols*, t. II.

4. *Kitaiskaya istoriya pokoleniya Dai-Minskich imperatorov* (vraisemblablement écrite par Lipovtsov, voir J. A., t. II, 1823, p. 251).

D. D. Pokotilov¹, M. Courant², V. M. Uspenskii³, E. H. Parker⁴. Les travaux de Pokotilov et d'Uspenskii ne marquent que les premiers pas vers l'étude des sources chinoises. On y aura recours, ainsi qu'à l'article assez obscur de E. H. Parker, en l'absence de toute autre recherche analogue, L'ouvrage de Pokotilov se trouve déprécié par des commentaires naïfs et des idées préconçues.

On ne doit recourir qu'avec une extrême circonspection aux grands travaux de H. Howorth⁵ et de G. E. Grumm-Gržimaile⁶. Ces auteurs, ne connaissant pas les langues orientales, n'étaient souvent pas en mesure de soumettre leurs sources à une analyse critique suffisante et se trouvaient à la merci des traducteurs.

D'autres travaux nous seront plus utiles, ceux notamment d'Hyacinthe Bičurin⁷, A. M. Pozdnéev⁸, E. Bretschneider⁹, tout particulièrement l'étude de A. M. Pozdnéev, déjà citée à plusieurs reprises, *Ärdänyin ärihä*, contenant des matériaux relatifs à l'histoire du pays ħalħa de 1636 à 1736.

Mais les travaux de A. M. Pozdnéev ne peuvent être abordés qu'avec une grande circonspection, ses thèses doivent être vérifiées à chaque pas, du fait d'une mise en œuvre manifestement négligente des sources. On constatera, toutefois, que A. M. Pozdnéev a tenté de s'y reconnaître parmi les données ayant trait à l'organisation de la société ħalħa des xvi^e-xvii^e siècles, en formulant parfois, il est vrai, des appréciations curieuses¹⁰.

1. D. Pokotilov, *Istoriya vostočnykh mongolov v period dinastii Min 1368-1634 gg.* (d'après les sources chinoises) St Ptbg, 1893.

2. *L'Asie Centrale aux XVII^e et XVIII^e siècles, Empire Kalmouk ou empire Mandchou* ? Lyon-Paris, 1912.

3. *Strana Kukè-nor ili Tsin-Khai, s pribavlènièmi kratkoï istorii öiratov i mongolov*, Actes SRG, section ethnogr., VI, 1880 (embrouillé et très périmé).

4. *Mongolia after the Tênghizides and before the Manchus*, G. of the N. China Branch of the R. Asiatic, Soc. vol. XLIV, 1913 (très embrouillé dans l'interprétation des termes mongols).

5. *History of the Mongols, Part. I*, London 1876 (un supplément est paru en 1927 : *Part IV ; Suppl. a indices*).

6. *Zapadnaya Mongoliya i Uriankhaïskii Kraï*, t. II, *Istoričeskiè Očerki etikh stran v svyazi s istorieï Srednei Asii*, L. 1926

7. *Istoričeskoè obozrèniè Öiratov ili Kalmykov s XV stolètia do nastoiaščago vremeni*, St Ptbg, 1834 ; *Opisaniè Jungarii i Vostočnago Turkestana v drevnem i nynèšnem sostoyanii*, trad. du chinois, 2^e part., St Ptbg, 1829.

8. *Mongol'skaya létapis' « Ärdänyin ärihä »*. *Podlinnyi tekst s perevodom i poiyasneniyami zaključajučimi v sebè materialy dlya istorii Khalkhi s 1636 po 1736 g.*, St Ptbg, 1883 ; *Novoolkrytyi pamyatnik mongol'skoï pismennosti vremen dinastii Min. Vostočnyè Zamètki*, St Ptbg, 1895.

9. *Mediaeval Researches from Eastern Asiatic, Sources*, vol. II, p. 139-173.

10. Par ex., *Ärdänyin ärihä*, p. 101 : « D'ailleurs cette soumission des jeunes

On tiendra compte également des travaux consacrés aux origines de l'Histoire mandchoue¹. Les travaux bien connus de J. E. Fischer, G. F. Miller et P. S. Pallas² concernent plus particulièrement les Oïrat (Qalmïq) et les Buryat.

M. N. Bogdanov a essayé, dans plusieurs articles, de dégager les caractères essentiels de la vie sociale des Buryat aux XVI^e-XVIII^e siècles³. M. N. Bogdanov n'a pas utilisé des sources en langue mongole, et l'on observera à l'égard de ses travaux les mêmes réserves qui s'imposent à l'égard de ceux de Leontovič, dont il sera question plus bas. L'ouvrage bien connu de Pallas⁴, *Sammlungen historischer Nachrichten*, malgré l'intérêt de son abondant contenu, nécessite des vérifications incessantes et une extrême prudence. Pallas était entièrement à la merci des traducteurs et n'avait presque aucun moyen de les contrôler; d'autre part, cet ouvrage a été écrit il y a cent cinquante ans.

Dans la littérature mongolisante, les travaux de M. N. Khangalov⁵, et de D. A. Klements et M. Khangalov⁶ présentent un

à l'autorité des anciens semblait due surtout à des convictions inculquées par les traditions familiales et, pour ainsi dire à un impératif moral d'obédience et de respect à l'égard des aînés, profondément ancré chez les halhas, plutôt qu'à des causes externes, comme le régime administratif du pays... »

1. V. Gorskii, *Načalo i pervyè déla Manjurskago doma; O proïskhoždèniï nynè tsarstvujúščèi v Kitaè Dinastii Tsin i imeni naroda Mančžu*. Travaux de la Mission ecclésiastique russe de Pékin, t. I; St Ptbg, 1852, p. 1-247.

2. *Sibirskaya istoriya s samago otkrytiya Sibiri do zavoevaniya sei zemli rossyisskim oružiem, sočinennaya na németskom yazyké*, St Ptbg, 1774 (édition allemande en 1768, J. E. Fischer, *Sibirische Geschichte*, etc.; traduction française d'après l'édition russe: *Recherches historiques sur les principales nations établies en Sibérie*, etc., trad. du russe par M. Stollenwerck, Paris). *Sibirskaya istoriya*, « livraisons mensuelles destinées à instruire en amusant », éd. par l'Académie des Sciences, t. XVIII-XIX, 1755-1764 (en allemand, *Sammlung Russischer Geschichte*, III). *Opissaniè Sibirskago tsarstva i vsekh proizšedšikh v nem dél ot načala, a osobenno ot pokorenia ego Rossiiskoi deržavoi po sii vremena*, St Ptbg, 1750.

3. M. N. Bogdanov, *Očerk istorii Buryat-Mongol'skago naroda* (sous la rédaction de N. N. Koz'min), Verkhneoudinsk, 1926. Les principaux articles sont consacrés à la répartition au régime social (p. 39-43), et à l'évolution sociale du peuple buryat (p. 92-103).

4. P. S. Pallas, *Sammlungen historischer Nachrichten über die mongol. Völkerschaften*, vol. 2, St Ptbg, 1776-1804 (partiellement en russe); *Sobranie istorič. izvěstii o mong. narodakh*, St Peterbourgsk. Véstn. 1^{re} partie, n° 1, p. 63-74; n° 2, p. 148-157; n° 3, p. 217-229; n° 4, p. 298-307; n° 5, p. 387-392. *O razdèlenii narodov mungal'skago pokoleniya, Mésyačnik istorii i geografii na 1797 g.*, p. 51-83.

5. M. N. Khangalov, *Zägätä-aba. Oblava na zvèrei u drevnieh buryat*, *Izv. vost. Sib.*, SRG, 1888, t. XIX, n° 3, p. 1-27; *Juridičeskie obyčai u buryat*, *Revue d'ethnog.*, 1894, n° 2, p. 100-142.

6. D. Klements et M. Khangalov, *Obščestvennyè okhoty u sévèrnykh buryat*,

caractère d'exception; ils abordent l'analyse sociologique de l'ancienne société buryat. D'ailleurs ces ouvrages transportent le lecteur dans le lointain brumeux du passé et restituent un tableau des anciennes relations sociales d'après les traditions, les légendes et les données générales relatives à la « vivante antiquité », mais sans rien préciser quant à l'époque. On peut seulement supposer que le régime social évoqué par ces auteurs se situe aux XIV^e-XVII^e siècles. On ne peut, de ce fait, se reporter qu'avec réserve à leurs conclusions¹.

Le droit mongol a retenu l'attention des érudits et a suscité quelques travaux, dont les plus marquants sont dus à F. I. Leontovič et à V. A. Ryazanovskii². Le point faible de ces ouvrages provient du fait que les auteurs n'étaient pas des orientalistes, ils ignoraient le mongol; ils dépendaient entièrement des traducteurs, — loin d'être toujours à la hauteur de leur tâche, comme on l'a déjà vu, — et aussi des divers ouvrages auxiliaires qu'ils ne pouvaient aborder avec les réserves critiques qui s'imposent. Et surtout, ils ne disposaient pas des textes authentiques. On reconnaîtra toutefois l'importance de cette documentation du point de vue de la classification juridique des anciens textes mongols. F. I. Leontovič hasarde, d'autre part, la tentative peu fréquente de présenter une caractéristique du régime social des Oïrat aux XVI^e et XVII^e siècles; on ne saurait omettre d'en tenir

Mat. pour l'ethnog. russe, 1940, t. I, p. 417-437; voir aussi V. Mikhaïlov, *Zamëtka po povodu vyražèniya « Zägätä-aba »*, *Živaya Starina*, 1913, t. XXII, fasc. 2, p. 181-182; A. Turunov, *Prošloè Buryat Mongol'skoï narodnosti*, Irkutsk, 1922, p. 43-47; M. N. Bogdanov, *Epocha Zägätä-aba, Očerki istorii Buryat-Mongol'skago naroda*, Verkhne'udinsk, 1926, p. 10-17.

1. Cf. Compte rendu par V. L. Kotwicz de l'ouvrage mentionné de A. Turunov in *Vostok*, liv. 3, L. 1923, p. 175-176.

2. F. I. Leontovič, *K istorii prava russkikh inorodtsev. Drevniï mongolo-kalmytskii ili oïratskii ustav vzyskanii*, Odessa, 1879; *Kalmytskoè pravo, é. I Uložèniè 1822 g (tekst). Primèčaniya: Sostav, istočniki i obščèi kharakter uložèniya. Obščestvennyi byt po kalmytskim ustavam*, Odessa, 1880; V. A. Ryazanovskii, *Obyčnoye pravo mongol'skikh plemen (mongolov, buryat, kalmykov)*, I-III p. (tirages à part dans les n°s 51-52, du *Véstnik Asii*), Kharbin, 1924; V. A. Ryazanovskii, *Customary law of the Mongol tribes (Mongols, Buriats, Kalmycks)*, part. I-III, Kharbin, 1929 (traduction de l'ouvrage précédent avec quelques compléments); *Mongol'skoyè pravo i sravnitel'noyè pravovédèniè*. Bulletin de la Faculté de Droit de Kharbine, t. VII, p. 287-303, Kharbin, 1929; *K voprosu o vliyanii mongol'skoï kul'tury i mongol'skago prava na russkuju kul'turu i pravo*, Bulletin de la Faculté de Droit de Kharbin, t. IX, Kharbin, 1931. Pour les autres travaux dans le cadre du droit mongol (oïrat), rattachés à la période en question, on consultera V. L. Kotwicz, *Arkhivnyè dokumenty*, 797.

compte, bien qu'à de nombreux points de vue, sa thèse soit périmée. Il a déjà été observé¹ que les anciens codes mongols ne peuvent être considérés comme une source de documentation pour le droit coutumier exclusivement.

De très rares travaux rentrant dans le cadre de notre exposé sont consacrés à la littérature populaire; on mentionnera quelques pages de A. M. Pozdnéev², les articles de G. I. Ramstedt³ et de B. Vladimirtsov⁴.

3. — ÉPOQUE MODERNE (XVIII^e-XIX^e SIÈCLES. DÉBUT DU XX^e SIÈCLE). DÉCOMPOSITION DU FÉODALISME

A. — SOURCES.

Certaines sources historiques élaborées chez les Mongols aux XVIII^e et XIX^e siècles, dont il a été déjà question, pourront également servir de sources pour le régime social des Mongols à l'époque moderne⁵; il y a lieu de mentionner également les *Iläd-käl šastir* et *Mong kou yeou mou ki*⁶.

Les codes de lois et les recueils de droit coutumier des Qalmiq⁷ et des Buryat⁸ sont des sources particulièrement impor-

1. Voir ci-dessus, p. 21.

2. *Obraztsy narodnoï literatury mongol'skikh plemen, vyp. I. Narodnyè pësnï mongolov*, St Ptbg, 1880 (très périmé).

3. G. I. Ramstedt, *O bylinakh mongol'skikh*, Travaux de la Sect. Troitsko-sav-Kiakht., div. Priamur. SRG, t. III, fasc. 2-3, 1902, p. 44-53.

4. B. Vladimirtsov, *Mongolo-oiratskiï gueroïčeskii èpos*, Pgd, 1923, introduction.

5. Voir ci-dessus, p. 21.

6. Voir ci-dessus, p. 16.

7. Les lois éditées sous le signe du hân qalmiq *Donduq-da-si*, texte oïrat en même temps que traduction russe, ont été éditées par K. F. Golstunskii, *Mongolo-oiratskiè zakony*, p. 23-33 (texte); p. 60-72 (traduction); en ce qui concerne les dénommés *Zenzelinskiya postanovleniya*, voir F. I. Leontovič, *Kalmytskoè pravo, Č. I., Uloženiè 1822 g.* (traduction russe); Golstunskii, *op. cit.*, p. 14-16; A. M. Pozdnéev, *Kalmytskaya khrestomatiya* (trois éditions; St Ptbg, 1892, 1907, 1915), p. 89-93 (petit fragment du texte oïrat); voir aussi N. N. Pal'mov, *Etjudy po istorii privolž'skikh kalmykov*, II^e p., Astrakhan, 1927, p. 91-147.

8. Ts. Žamtsarano et A. Turunov, *Obozreniè pamyatnikov pisannogo prava mongol'skikh plemen*, Recueil des travaux... de l'Université d'État d'Irkutsk, 1920, p. 1-13; V. A. Ryazanovskii, *Mongol'skoyè pravo (preimuščestvenno obyčnyè)*, Kharbin, 1931, p. 1-38, supplément (monument du droit coutumier) — traduction russe de certains recueils; D. J. Samokvasov, *Sbornik obyčnago prava sibir'skikh inorodtsev*, Varsovie, 1876; *Svod stepnykh sakonov kočevykh inorodtsev Vostočnoï Sibiri*, St Ptbg, 1841; *Poyasnitel'nyya primečaniya k svodu stepnykh sakonov*, St Ptbg, 1841 (on sait que ce « code » n'a pas

tantes, de même que le « Nouveau Code Mongol » de la Mongolie autonome de 1914 (*Jarlij-iyar toġtagagsan Mongġol ulus-un ħauli jüil-ün bičig*)¹. La plupart de ces sources ne sont pas traduites en russe².

Viennent ensuite divers documents officiels, ordonnances (*dürim*) des *hošun*, actes et procès-verbaux³, divers passages du « Code Général des Lois »⁴, et d'autres actes publics⁵.

Les témoignages des voyageurs et des chercheurs ayant eu des relations directes avec les Mongols seront également rangés au nombre des sources relatives au régime social des Mongols à l'époque moderne. Parmi les ouvrages très nombreux et de valeur inégale de cette catégorie, on notera tout particulièrement les suivants :

1) Voyages chez les Mongols orientaux.

E. Timkovskii, *Putešestviè v Kitaï čerez Mongoliju v 1820 i 1821 godakh* (Voyage en Chine, à travers la Mongolie en 1820 et 1821), St Ptbg, 1824⁶; A. Palladius (Kafarov), *Dorožnyè zamétki na puti po Mongolii v 1847 i 1859 gg.* (Notes de voyage en Mongolie en 1847 et 1859), notes SRG, géogr. gén., t. XXII, n^o 1, SPbg., 1892⁷; G. N. Potanin, *Očerki Sévero-Sapad-*

obtenu de sanction législative). Le Musée Asiatique et la Bibliothèque de l'Université de Léninegrad conservent plusieurs copies de divers recueils de « lois » et d'« ordonnances » buryat, rédigés en langue mongole.

1. Un spécimen de cette édition rare, imprimé en caractères mobiles, se trouve au Musée Asiatique de l'AS-34 *däbtär*.

2. [Le présent ouvrage de B. Vladimirtsov a été édité en russe en 1934 — N. d. t.].

3. Parmi ces documents on signalera tout particulièrement le *dürim* d'un *hošun* de l'Ordos : *Täriġün jasag hošigun-u bäüsä finong hošigun-u dürim* (la copie en est conservée au Musée Asiatique de AS). Voir aussi *Sbornik materialov po istorii Buryatii XVIII i pervoi poloviny XIX veka*, fasc. 1, sous la rédaction et avec annotations de V. I. Guirčenko Verkhneudinsk, 1926.

4. Le manuscrit de V. Vladimirtsov avait réservé un emplacement pour les renvois (note de la rédact. [russe]).

5. Voir par exemple *Istoričeskaya zapiska o kitaïskoï granitsè, sostavlen-naïa sovétnikom Troïtsovskago pograničnago pravlénija Syčevskim v 1846 g.* *Soobščæet V. N. Basnin*, Lectures de la Soc. d'hist. et d'ant. russes près l'Université de Moscou, 1875, liv. 2, M., 1875.

6. Il existe des traductions européennes de cet ouvrage, par ex. en français, avec annotations de J. Klaproth (Paris, 1827) et en anglais, avec corrections, par le même orientaliste (London, 1827).

7. Il en existe une traduction française : *L'Archimandrite Palladius, « Deux traversées de la Mongolie, 1847-1859. Notes de voyage traduites du russe par les élèves du cours de russe de l'École des langues orientales vivantes »*, Préface de M. P. Boyer, Bull. de géographie historique et descriptive, 1884.

noï *Mongolii* (Aperçus sur la Mongolie du nord-ouest), St Ptbg, 1881-1883; *Tangutsko-Tibetskaya okraina Kitaya* (La marche tangüt-thibétaine de la Chine), St Ptbg, 1893; A. M. Pozdnéev, *Mongoliya i Mongoly* (La Mongolie et les Mongols), St Ptbg, 1896-1898; P. K. Kozlov, *Mongoliya i Kam* (La Mongolie et le Kham), St Ptbg, 1905-1907; E. Huc, *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Tibet pendant les années 1844 et 1846*¹; C. G. E. Mannerheim, *A visit to the Sarö and Shera Yögurs*, Journal de la Soc. Finno-Ougr., XXVII, 1911; H. G. C. Perry-Ayscough and E. R. B. Otter-Barry, *With the Russians in Mongolia*, London, 1914; G. D. Sanžéev, *Darkhaty, etnogr. otčet o poëzdké... v 1927*² (Les Darhat, compte rendu ethnograph. d'un voyage... en 1927)². Un caractère est commun à tous ces travaux : les auteurs (à l'exception de Palladius, Pozdnéev, Sanžéev et dans une certaine mesure Huc) ne sont pas des orientalistes. Ils n'étaient pas complètement familiarisés avec la langue mongole, et la philologie mongole leur était en général étrangère. Il leur arrive souvent, de ce fait, de ne pas retenir des faits importants, de ne pas en expliquer beaucoup d'autres et de se livrer à des descriptions faisant double emploi avec les textes originaux. On sait que dans la troisième partie de *Mongoliya i Mongoly*, A. M. Pozdnéev avait l'intention de donner des « Exposés sur l'organisation administrative de la Mongolie et les méthodes de gouvernement de ce pays, en faisant ressortir la situation actuelle des Mongols des points de vue militaire et politico-économique »³, mais ce projet ne put être réalisé. Les données relatives à notre sujet sont dispersées, sans cohésion, dans *Mongoliya i Mongoly*⁴.

1. Sur cet ouvrage et son édition voir P. Pelliot, *Le voyage de MM. Gabet et Huc à Lhasa, T'oung Pao*, 1923, p. 133-178.

2. Matériaux CEMTB, n° 40, L., 1930.

3. *Mongoliya i Mongoly*, I, p. xxv. V. A. Ryazanovskii apporte une citation de ce troisième volume d'après le manuscrit mis à sa disposition par le professeur G. V. Podstavin, voir V. A. Ryazanovskii, *Obyénoe pravo mongol'skikh plemen*, p. 15-16. A. M. Pozdnéev décrit « l'aspect originaire de la communauté de clan mongole » par voie de déduction logique en partant du régime social des Qalmiq actuels, mais seulement des Qalmiq du XIX^e siècle.

4. On constate qu'en général les savants mongolisants, linguistes et philologues, ayant voyagé en Mongolie, n'ont laissé ni relations de voyage, ni témoignages concernant le pays et ses habitants, abstraction faite de brefs articles. Par contre, les voyageurs qui ont consacré des ouvrages à la Mongolie et aux Mongols, tous presque sans exception ignoraient la langue mongole. Une place à part étant réservée à A. M. Pozdnéev et à Palladius; d'ailleurs, ce dernier, orientaliste éminent, paraît avoir ignoré la langue mongole.

2) Voyages chez les Oïrat.

I. Lepekhin, *Dnevnyè zápiski putešestviya... po raznym provintsijam Rossijskago gosudarstva 1768-1769 g.*, I, p., St Ptbg, 1771¹; P. S. Pallas, *Putešestviè po raznym provintsijam Rossijskoï imperii*, St Ptbg 1773-1788²; *Posol'stvo k zjunggarskomu Khun-taižji Tsevan Rabtanu Kapitana ot artillerii Ivana Unkovskago i putevoi jurnal ego za 1822-1824 gody. Dokumenty, izdannye s predislviem i primèč. N. I. Vesselovskago*, Actes de la S. R. G., sect. ethnog., t. X, fasc. 2, St Ptbg, 1887; N. Nephed'ev *Podrobnyè svedeniya o volžskikh kalmykach, sobrannyè na mésté*, St Ptbg, 1834; Bergmann, *Nomadische Streifereien unter den Kalmuken*, Bd I-IV, Riga, 1804-1805³; articles de N. O. Očirov et B. Vladimirtsov sur les Qalmiq et les Oïrat de la Volga en Mongolie du nord-ouest⁴; P. K. Kozlov, *Mongoliya i Kam*.

1. Deuxième édition, St Ptbg, 1795. D'autre part, les « notes » de Lepekhin ont été éditées par l'Académie russe des Sciences dans la collection complète des voyages scientifiques en Russie, *Polnoye Sobranie učenykh putešestviï po Rossii*, St Ptbg, 1818-1825. Une traduction allemande des « Notes » de Lepekhin (*J. Lepechin's Tagebuch...*) a paru en 1774-77; des extraits ont été traduits en français par Frey de Landres dans son *Histoire des découvertes faites par divers savants voyageurs dans plusieurs contrées de la Russie...* Berne et La Haye, 1779-1787.

2. Deuxième édition, St Ptbg, 1809. L'original allemand *Reise durch verschiedene Provinzen des Russischen Reichs*, a paru en 1774-1776, deuxième édition en 1801. Traduction française à Paris, 1793. Les « illustres » voyageurs du temps passé sont présentés dans l'ouvrage anonyme édité à Berne en 1792, *Voyages chez les peuples Kalmouks et les Tatars*. Un aperçu assez complet des voyages chez les Qalmiq de la Volga et des ouvrages consacrés aux Oïrat se trouve dans T. I. Leontovič, *Drevnii mon.-kalm. ustav vzyskanii*, p. 38-50.

3. Il existe une traduction française (incomplète) par M. Moris (Châtillon-sur-Seine, 1825).

4. Bulletin de la Comm. russe pour l'Étude de l'Asie Centrale et Orientale, n° 9 (1909), *Otčet V. Vladimirtsova o Komandirovké k derbetam Kobdoskago okruga* (p. 47-60); n° 10 (1910); N. Očirov, *Poëzdka k Astrakhanskim kalmykam* (p. 64-76); sér. II, n° 4, *Otčet V. Vladimirtsova o Komandirovké k baitam* (p. 100-104); n° 2, N. Očirov, *Poëzdka v Aleksandrovskaï i Bagatsokhu, rovskii ulusy* (p. 78-94); V. Vladimirtsov, *Poëzdka k Kobdoskim derbetam*, Bulletin SRG, XLVI, fasc. VIII-X, 1910, p. 323-355.

3) Voyages chez les Buryat¹.

J. G. Gmelin, *Reise durch Sibirien von dem Jahre 1733 bis 1743*, Göttingen, 1751-1752²; J. G. Georgi, *Bemerkungen einer Reise im Russischen Reich im Jahre 1722*, St Petersburg, 1775³; Pallas, *op. cit.*

B. — ÉTUDES.

Les études concernant cette période sont fréquemment confondues avec les sources : les mêmes personnes ont réuni la documentation et l'ont ensuite mise en œuvre pour leurs recherches. Ainsi qu'il a déjà été observé, il n'existe aucun exposé général du régime social des Mongols ; on ne possède que des descriptions fragmentaires de certains de ses aspects, dispersées à travers les ouvrages consacrés à telle ou telle tribu mongole.

Les Buryat ont particulièrement sollicité l'attention des sociologues, et certains travaux relatifs à des questions circonscrites rentrent aussi dans le cadre de notre sujet. Tels les ouvrages de A. P. Ščapov⁴, M. N. Khangalov⁵, B. E. Petri⁶, M. Kroll⁷, M. N.

1. M. N. Bogdanov, *Buryatskii narod v izobraženii putešestvennikov XVIII v., Očerki istorii Bur. Mong. Naroda*, p. 77-86; *Bacmeisters Russische Bibliothek*, t. I, III.

2. Traduction française incomplète par de Keralio (Paris, 1760).

3. Il existe une traduction russe, publiée la même année.

4. A. Ščapov, *Buryatskaya ulusnaya rodovaya obščina*, Bulletin de la section Sib. SRG, 1874, t. V, fasc. 3-4, p. 128-146; *Sel'skaya osedlo-inorodčeskaya i russko-krestyanskaya obščina v Kudinsko-Lenskom Kraïe*, id., 1875, t. VI, n° 3, p. 97-131; *Egoističeskie instinkty v Lenškoï narodnoï buryatskoï obščine*, Sb. ist. svedenii o Sibiri, t. II, p. 1-47, St Ptbg, 1877.

5. M. N. Khangalov, *Svadebnye obryady i obyčai u buryat Unguinskago vědomstva*, Ethnogr. Obozr., 1898, n° 1, p. 38-75.

6. B. E. Petri, *Elementy rodovoi svyazi u severnykh buryat*, Sib. Živaya Starina, Irkutsk, 1924, fasc. II, p. 98-126; *Teritorial'noye rodstvo u severnykh buryat*, Izvéstiya Biol. geogr. n. i. inst. pri Gos. Irkutsk univ., 1924, fasc. VIII, p. 3-32; *Bračnyye normy u severnykh buryat*, Sb. trudov Gos. Irkutsk. univ. 1924, fasc. VIII, p. 3-32; *Vnutri rodovye otnošeniya u severnykh buryat*, Izvéstiya Biol.-geogr. n.-i. inst. pri Gos Irkutsk univ., 1925, t. II, fasc. 3, p. 1-72.

7. M. Kroll, *Čerty rodovogo byta*, Izvéstiya Irkutskago obšč. izuč. Sibiri, 1917, t. I, p. 32-47; *Bračnoye pravo u buryat Selenguinskago okr.*, Procès-verbaux de la section Troïtskosav.-Kiacht. SRG, 1895, n° 1; *Bračnoye pravo mongolo-buryat*, Journal du Ministère de la Justice, 1900, liv. I, p. 140-187; *Bračnyï obryad i obyčai Zabaïkal'skikh buryat*, Bulletin de la section de Sibérie orientale, SRG, 1894, t. XXV, n° 1, p. 54-87; *Okhotnič'e pravoï zverinyi promysel u buryat*, Bulletin de la section de Sib. orient., SRG, t. XXV, p. 32-82, 1895.

Bogdanov¹. Il y a lieu de mentionner également *Materialy po izslédovaniju zemlevlâdeniya i zemlepol'zovaniya v Zabaïkal'skoï oblasti*², ainsi que d'autres travaux plus modestes, dispersés dans les revues, notamment sibériennes³. L'ouvrage bien connu de Patkanov sur la composition des populations sibériennes⁴ contient aussi quelques renseignements. Voir aussi l'ouvrage de A. Turunov, déjà cité⁵. On tiendra compte de l'ancien ouvrage de Georgi, qui s'étend également aux Oïrat⁶.

La littérature abondante sur les Oïrat est presque exclusivement consacrée aux Qalmïq de la Volga. D'autre part, ces travaux contiennent peu de renseignements relatifs au régime social et tous doivent être soigneusement contrôlés ; les commentaires historiques des auteurs ne supportent souvent pas la plus indulgente des critiques. Certains renseignements concernant notre thèse sont contenus dans les ouvrages suivants⁷ : P. J. Ryčkov, *Topografija Orenburgskaya, t. e. obstoyatel'noè opisaniè Orenburg. gub.*, St Ptbg, 1762, *Sočineniya i perevody k polzé i uveseleniju slujaščikh*, 1762, p. 256-260 ; Pallas, *Sammungen historischer Nachrichten* ; N. J. Strakhov, *Nynèsnéiè sostoyaniè kalmytskago naroda s prisovokupleniem kalmytskikh zakonov*, St Ptbg, 1810 ; J. Nebol'sin, *Očerki byta Kalmy-*

1. *Očerki istorii Buryat-Mongol'skago naroda* (sous la rédaction de N. N. Koz'min), Verkhne'udinsk. 1926.

2. Voir les « Matériaux de la commission Kulomzin », St Ptbg, 1898 (par ex. les articles de Razumov et Sosnovskii, *Značeniè roda u inorodtsev Zabaïkal'skoï oblasti*, fasc. 6).

3. Voir par ex., D. A. Klements, *O svadebnykh obryadakh u Zabaïkal'skikh buryat*, Bulletin de la section de Sib.-Orient., SRG, 1894, t. XXII-n° 1 ; J. Vambotsyrenov, *Aba-khaidak, Oblava u khorinskikh buryat*, id., 1890, t. XXI, n° 2, p. 29-35.

4. *Statističeskie dannye, pokazyvajuščie plemennoi sostav naseleniya Sibiri, yazyk i rody inorodtsev (na osnovanii dannyykh spetsial'noi razrabotki materiala perepisi 1897 g)*, t. III, St Ptbg, 1912, Bull. SRG, section statistique, t. XI, fasc. 3.

5. A. Turunov, *Prošloyè Buryat-Mongol'skoï narodnosti*, Irkutsk, 1922.

6. J. G. Georgi, *Beschreibung aller Nationen des Russischen Reichs*, etc., St Petersburg, 1776-78 ; deuxième édition : St Petersburg, 1782 ; troisième édition : Leipzig, 1783 ; traduction française, 1776. La traduction russe a été éditée deux fois ; deuxième édition : *Opisaniè vsèkh obitajuščikh v Rossiiskom gosudarstvè narodov*, etc., St Ptbg, 1799 (première édition en 1776-1778).

7. Des traits intéressants concernant le régime social des tribus oïrat se rencontrent parfois dans les romans et nouvelles, ainsi que dans les mémoires, voir par ex., A. M. Amur-Sanan, *Mudreškin syn*, L. 1925 (il en existe d'autres éditions).

kov Khocho'utovskago ulusa, St Ptbg, 1852 ; colonel Kostenkov, *Statističesko-khoziästvennoyè opisaniè Kalmytskoï stepi*, Kalm. step', Astrakh. goub., po izslèd. Kumo-Manyč. eksped., III, St Ptbg, 1868 ; C. Kostenkov, *Istoričeskiè i statističeskiè svedeniya o Kalmykach*, St Ptbg, 1870 ; baron von Bühler, *Kočujučšè i osedlo živuščè v Astrakhanskoï gubernii inorodtsy*, Oteč. zap., St Ptbg, 1846, t. XLVII, p. 1-44 (l'un des meilleurs ouvrages sur les Oïrat de la Volga) ; J. A. Žitetskii *Očerki byta Astrakhanskich Kalmykov*, M., 1893 (Izvéstiya Obsč. Ijubit. estestvoz., antropol. i etnogr., Travaux de la section ethnogr., t. XIII, fasc. 1). Cet ouvrage compte parmi les descriptions les plus détaillées des mœurs qalmïq, mais du point de vue sociologique il est tout à fait insuffisant ; le régime du clan y est particulièrement mal analysé. J. P. Dubrova, *Byt Kalmykov Stavropol'skoï gub. do izdaniya zakona 15 marta 1892*. Bulletin de la Soc. arch. hist. et ethnogr. près l'Université de Kazan, t. XV, 1899, p. 1-239 ; *Materialy stat.-ekonomičeskago i estestvenno istoričeskago obslédovaniya kalmytskoï stepi Astrakhanskoï gub.*, I-II p., Astrakhan, 1910 ; N. Očirov, *Astrakhanskiè kalmyki i ikh sovremennoyè ekonomičeskoyè sostoyaniè, opissaniè halmytskoï stepi*, Pgd, 1915 (deuxième édition : Astrakhan, 1925) ; J. V. Bentkovskii, *Žilišča i pišča kalmykov Bolšederbetskago ulusa*, Recueil statistique de la province de Stavropol', 1868, fasc. 1 ; A. A. Ivanovskii, *Antropolgičeskiè očerk torgo'utov Tarbagataïskoï obl., Kitaïskoï mperii, Mongoly-torgo'uty*, Bulletin de la Soc. des amat. de sc. natur., anthropol. et ethnogr., t. LXXI, Travaux de la section d'anthrop., t. XIII, M., 1893 ; G. E. Grumm-Gržimaïlo, *Zapadnaya Mongoliya i Uriankhaiskii Kraï*, t. III, fasc. 1, L., 1926 ; fasc. 2 L., 1930 ; N. N. Pal'mov, *Očerk istorii Kalmytskago naroda za vrémeya ego prebyvaniya v predélakh Rossii*, Astrakhan, 1922 ; N. N. Pal'mov, *Etyudy po istorii privolžskikh kalmykov*, I^e part., xvii^e et xviii^e siècles, Astrakhan, 1926 ; II^e part., xviii^e siècle, Astrakhan, 1927 ; III^e et IV^e part., Astrakhan, 1929.

On trouve encore moins de données sur les « Mongols orientaux », dans le cadre de notre sujet, chez les auteurs occidentaux ; elles sont encore plus fragmentaires et plus dispersées. On citera les ouvrages connus de Hyacinthe Bičurin¹, Grumm-Grži-

1. *Zapiski o Mongolii*, t. I-II, St Ptbg, 1828 (trad. allemande par C. F. von d. Borg. Berlin, 1832).

maillo¹, Pozdnéev². Mentionnons ensuite les livres de M. J. Bogoléopov³, G. D. Tal'ko-Grintsevič⁴, J. van Oost⁵ ; J. Maïskii⁶, A. P. Bennigsen⁷, G. Y. Kuševlev⁸, A. P. Boloban⁹, L'Ordos¹⁰. Dans ces œuvres on trouvera des renseignements sur l'économie mongole et un aperçu « général » de la situation en diverses régions. On citera encore le recueil de la mission commerciale de Moscou¹¹ et les ouvrages de « référence » de M. Batorskii¹², A. Baranov¹³, T. Busse¹⁴.

La plupart des ouvrages que nous avons cités en qualité d'études auxiliaires¹⁵ présentent un caractère commun, déjà souligné : presque tous les auteurs ayant consacré des ouvrages à la Mongolie et aux Mongols ignoraient la langue mongole, n'étaient

1. *Op. cit.*, voir aussi le t. II du même ouvrage.

2. *Pis'mo prof. A. M. Pozdnéeva k baronu T. P. Osten-Sakenu a saméčaniyami na « Dnevnik o Palladiya po Mongolii, Vedennyi v 1847 g. »*, Bulletin SRG, géographie générale, t. XXII, n° 1, St Ptbg, 1842, p. 114-228 ; *Očerki byta buddiškikh monastyrei i buddiškago dukhovenstva v Mongolii v svyazi s otnošeniyami sego poslédnogo k narodu*, Bulletin SRG, section ethnogr., t. XVI, St Ptbg, 1887 ; *Narodnyè pésnï mongol*, échantillons de littérature populaire des tribus mongoles, St Ptbg, 1880.

3. Bogolepov et Sobolev, prof. de l'Univers. de Tomsk, *Očerki rusko-mongol'skoï torgovli, ekspeditsiya v Mongoliju 1910 g.*, Travaux de la société d'études sibériennes de Tomsk, t. I, Tomsk, 1911. Le meilleur des ouvrages concernant l'économie mongole.

4. *Materialy k antropologii i etnografii Tsentral'noi Asii*, fasc. I, Bulletin de l'Académie des Sciences, section des sciences phys. math., t. XXXVII, n° 2, L., 1926.

5. *Notes sur le T'oemet*, Variétés sinologiques, n° 53, Chang-Hai, 1922.

6. *Sovremennaya Mongoliya*, Irkoutsk, 1921.

7. *Néskol'ko dannyykh o sovremennoi Mongolii*, St Ptbg, 1912.

8. *Mongoliya i Mongol'skiè voprosy*, St Ptbg, 1912.

9. *Mongoliya v ee sovremennom torgovo-ekonomičeskom otnošenii*, Rapport de l'Agent du Ministère du commerce et de l'ind., années 1912-1913, Pgd, 1914.

10. *Natsional'no osvoboditel'noyè dviženie vo vnutrennei Mongolii*, dans le journal *Revolutsionnyï Vostok*, n° 2, 1927, p. 48-64.

11. *Moskovskaya torgovaya ekspeditsiya v Mongoliju*, M., 1912.

12. *Opyt voenno-statističeskago očerka Mongolii*, St Ptbg, 1884, Rec. des mat. géogr. topogr. et statist. sur l'Asie, édit. Com. mil. scient. du Grand Etat Major, fasc. 37.

13. *Slovar' mongol'skikh terminov (A-N)* ; *Materialy po Mandšurii i Mongolii*, fasc. XI, Kharbin, 1907 ; (0-b), *id.*, fasc. XXXVI, Kharbin, 1911.

14. *Spisok slov bytovogo značeniya nékotorykh kočevykh narodov Sibiri*.

15. Il a été fait abstraction de nombreux ouvrages du fait qu'ils reproduisent les données des travaux antérieurs, soit encore parce que leur documentation est douteuse. Il n'est pas fait mention, bien entendu, des simples descriptions de voyage ou des aperçus généraux qui apportent de trop rares matériaux à notre thèse.

point des orientalistes et sont, en général, demeurés étrangers à la philologie mongole¹.

L'auteur du présent volume a observé le régime social des Mongols en Mongolie du Nord Ouest, dans la circonscription de Kobdo et en pays Ḥalḥa occidental. Il a également séjourné dans les steppes qalmïq, en pays Ḥalḥa central et oriental, et a connu des Mongols méridionaux à Pékin. Les résultats de ces observations n'ont presque pas été connus jusqu'à présent. On en trouvera l'exposé dans les pages qui suivent.

1. Les travaux consacrés aux Buryat par M. N. Khangalov, M. N. Bogdanov, B. E. Petri sont à retenir, bien que ces auteurs n'aient pas été des orientalistes ; mais par contre M. N. Bogdanov, et surtout M. N. Khangalov, connaissaient bien leur parler natal. N. N. Pal'mov développe ses *Études* dans un cadre nettement circonscrit, en basant ses recherches essentiellement sur les pièces d'archives. « L'Ordos » possède complètement la langue mongole, semble-t-il. On remarquera aussi que la plupart des sinologues russes se sont plus ou moins étendus sur la question mongole également, tels : A. L. Leont'ev, Hyacinthe Bičurin, S. V. Lipovtsov, V. P. Vasil'ev, Palladius Kafarov, P. S. Popov, V. M. Uspenskii, E. V. Bretschneider, D. D. Pokotilov, A. O. Ivanovskii — presque tous sinologues des xviii^e et xix^e siècles. Au xx^e siècle, au contraire, l'attention des sinologues russes sera presque exclusivement absorbée par la Chine.

CHAPITRE PREMIER

L'ANCIEN RÉGIME SOCIAL DES MONGOLS (XI^e-XIII^e SIÈCLES). ORIGINES DU FÉODALISME

In omni Gallia eorum hominum qui aliquo sunt numero atque honore, genera sunt duo; nam plebs poene servorum habetur loco... Nulli adhibetur consilio.

CAESAR, *De bello gallico*, VI, 13.

Ḥaraču irgän äjän-ügäi yakın ya-umui.

SANANG-SÄCÄN.

1. — L'ÉCONOMIE DES ANCIENS MONGOLS. LA FORÊT ET LA STEPPE

« ... ils vont d'un endroit à l'autre ; en marche aujourd'hui, immobiles demain, s'arrêtant là où il y a de l'herbe et de l'eau. »

Tchang Tö-houei.

Les principales sources, Rašid ud-Din et l'*Histoire Secrète*, partagent les tribus mongoles du xii^e siècle en deux groupes, selon leur genre de vie et le caractère de leur économie domestique : le groupe des chasseurs-forestiers (*hoyin irgän*)¹, et le groupe des pasteurs de la steppe (*kār-ün irgän*)². Il en était sans doute de même au xi^e siècle.

Les tribus des Mongols forestiers occupaient à cette époque les régions du lac Baïkal, des sources de l'Iénisèi et du cours de

1. R. -ud-D., I, 20, 52, 89-92; H. S., 131-133, 147, cf. A. Pozdnéev; *O drevnem kit.-mong. pamyatniké Yuan-tchao-mi-ši*, p. 49; P. Pelliot, *Les mots à H initiale aujourd'hui amuie dans le mongol des XIII^e et XIV^e siècles*, JA, avril-juin 1925, p. 218 (31^e). Voir aussi Dordži Banzarov, *Ob Oiratakh i Üigurakh, Černaia vera*, etc., p. 82-87, St Ptbg., 1902, p. 49.

2. Le nom est reconstitué par analogie avec les précédents et d'après une expression de Rašidud-Din, I, 175; voir aussi l'annotation de Berezin, R. ud-D., II, 268. Voir R. ud-D., I, 1-3 passim., H. S., passim.

l'Irtiș. Les pasteurs nomadisaient à travers les vastes steppes et alpages qui s'étendent entre la région du lac Külün-Buïr et les contreforts occidentaux des monts Altaï.

Une partie des Mongols-pasteurs s'étendait encore plus au sud, de l'autre côté du désert de Gobi, près de la Grande Muraille de Chine. Certaines tribus mongoles étaient simultanément pastorales et forestières¹. Certaines autres étaient rattachées aux tribus forestières par la vertu du souvenir, du fait que leurs aïeux avaient été des chasseurs, ou du fait qu'elles habitaient des régions boisées, ou bien à proximité de la forêt².

Les tribus forestières s'adonnaient principalement à la chasse, sans pour cela négliger la pêche³. Elles ne quittaient jamais leurs forêts et habitaient de légères huttes en écorce de bouleau ou d'autres espèces. Les nomades de la steppe étaient désignés parfois sous le vocable : « lignées habitant les charrettes de feutre »⁴. Les forestiers apprivoisaient les animaux sauvages⁵, notamment certains bovidés⁶ et chevreuils⁷, dont la chair et le lait leur servaient de nourriture. Les Mongols forestiers utilisaient ces bœufs pour le transport de leurs hardes, au cours de leurs pérégrinations sylvestres. Mais ils connaissaient aussi le cheval⁸. Les coursiers étaient probablement réservés, pendant les chasses, aux chefs, aux plus fortunés, à la noblesse. D. Klements et M. Khangalov aboutissent à la conclusion que les anciens Buryat-chasseurs, pratiquant les battues, ont également connu le cheval⁹.

Les Mongols forestiers confectionnaient des vêtements avec des

1. R. ud-D., I, 89.

2. *ibid.* (la tribu des « Taiji'ut »); II, 48, 96-97.

3. H. S., 55.

4. Voir A. Pozdnéev, *op. cit.*, p. 18.

5. R. ud-Din, I, 90.

6. R. ud-D. fait mention, dans la traduction de Berezin (I, 90) de « bœufs montagnards »; il y a tout lieu de croire qu'il s'agit de ces bovidés [*maralakh-izjubryakh*, en russe] (*Cervus maral*, *Ogilby*), en mongol. : *bugu*.

7. R. ud-D., I, 90, dans la traduction de Berezin : « saïga », Berezin cite aussi la dénomination mongole R. ud-D. : *jür*. Mong. : *jür*, c.-à-d. « chevreuil, *Capreolus pygargus*, Pall. », voir G. E. Grumm-Gržimailo, *Zapadnaya Mongoliya i Uryankhaiskii Kraï*, I, St Ptgb, 1914, p. 516-517.

8. H. S., 132. On sait que les hommes des bois ont participé à des expéditions lointaines, conjointement avec les nomades; V. Pozdnéev, *op. cit.*, p. 17, où il est question des Oïrat — peuplade forestière — au nombre des tribus et clans rassemblés sous les ordres de Jamuqa contre Cinggis-hān.

9. Voir Klements et Khangalov. *Obščestvennyè okhoty u severnykh buryat*, p. 17.

peaux de bêtes, se servaient de skis, buvaient la sève des arbres. La vie des pasteurs nomades et des citadins, leur paraissait également insupportable¹.

L'*Histoire Secrète* apporte des détails curieux sur les relations économiques des tribus forestières² : « Lorsque au pays Qori-Tumat, les lieux fréquentés par les petit-gris et les zibelines devinrent par un commun accord interdits, et que les relations mutuelles devinrent hostiles, Qorilartai-märgän constitua le clan (*oboq* ou *oboq*) Qorilar... et se rendit chez les maîtres du mont Burqan-Qaldun. » Le texte qui décrit la transhumance du clan, séparé de la tribu forestière des Qori-Tumat³, observe que Qorilartai-märgän possédait entre autres une « charrette couverte »⁴, *qara'utai tärgän*, pareille à celles dont, à cette époque, se servaient les Mongols nomades; il en sera question plus loin.

Ce texte établit qu'une partie, bien entendu, des tribus forestières a subi l'influence de leurs voisins nomades, ce qui modifia leur économie, dont on observe l'évolution, la transition vers le nomadisme⁵. On retrouve d'autre part chez les nomades-éleveurs de nombreuses survivances de l'économie des chasseurs. Il est assez difficile, dans certains cas, d'établir une limite précise entre les chasseurs forestiers et les éleveurs de la steppe. Certaines tribus étaient en période de transition, il existait aussi des fractions de tribus, des lignées ou des clans isolés qui tantôt adoptaient l'économie des éleveurs, et tantôt s'adonnaient à la chasse et à la pêche⁶. Tout gibier leur était bon⁷, de préférence zibelines et petit-gris. Des tribus entières portaient le nom de Bulağacïn, c'est-à-dire « zibeliniers », chasseurs de zibelines, et Kärämücin,

1. R. ud-D., I, 90-91.

2. H. S., 24. La traduction de ce passage en chinois n'est pas exacte. Je traduis d'après le texte « mongol ».

3. Les tribus Qori-Tumat étaient rattachées aux « forestiers », voir R. ud-D., I, 85-88; H. S., 132-133. Cf. P. Pelliot dans *JA*, avril-juin, p. 175.

4. Palladius traduit en russe par *černaya kibitka*, « coche noir » (H. S., 24), ou *černaya telëga* « charrette noire ». Voir (Teh'ang-tch'ouen, 286). L'attribution au terme mongol *hara'utu* de la signification « possédant le noir » (mong. : *hara'un* ou *harağun* = turc : *qarağ*, noir, sombre) paraît douteuse; on pourrait le considérer comme le dérivé du mot : *hara'u* ou *harağu*, qui veut dire : défense, garde. Il sera question des charrettes plus loin, p. 50.

5. Cf. Barthold, *Svyaz'obščestvennago byta s khosiaïstvennym ukladom u turok i mongolov*, *Obšč. archeol. ist., i etnogr. pri Kasansk. Univ.*, t. XXXIV, fasc. 3-4, p. 4-4.

6. R. ud-D., I, 89; H. S., 38-45.

7. H. S., 25.

« petit-grisiers », chasseurs de petit-gris¹. Jūci, fils de Činggis-hān, reçoit des zibelines noires après la soumission des peuples forestiers². L'*Histoire Secrète* raconte³ qu'un marchand musulman de l'Asie Centrale, nommé Asan, convoyait mille moutons châtrés et un chameau blanc le long de l'Ārgünä⁴ « pour les échanger contre des zibelines et des petit-gris ».

Il est difficile de préciser dans quelle mesure les forestiers se trouvaient attirés dans l'orbite de l'activité commerciale centralisée, aux XII^e et XIII^e siècles, entre les mains des commerçants ouïghour et « musulmans ». Quoi qu'il en soit, la route commerciale de la farine, importée à dos de chameau « d'au delà les montagnes du septentrion »⁵, traversait les territoires des peuples forestiers. Les Märkit consommaient de la farine⁶, probablement venue de loin ; or ils étaient au nombre des tribus mongoles fixées sur le cours de la Selenga, à la limite des peuplades forestières, auxquelles ils se trouvaient en partie rattachés.

Les textes nous documentent beaucoup plus abondamment sur l'économie des nomades mongols de la steppe : les tribus nomades étaient plus nombreuses et leur rôle historique infiniment plus important. Činggis-hān est le chef des « lignées habitant les charrettes de feutre ».

Les Mongols estimaient, raconte Rašid ud-Dīn⁷, qui le tient de leur bouche, qu'aucune vie ne pouvait être plus belle et aucune félicité plus grande que celles des hommes des bois. En ce qui concerne les nomades mongols, Tch'ang-tch'ouen, lettré chinois distingué, résumait autrement, — sous la forme versifiée en usage au Gobi, — leur genre de vie⁸ : « Aucun arbre ne pousse sur leur sol, rien que l'herbe sauvage ; le ciel a fait naître ici des tertres, non de hautes montagnes ; le blé ne vient pas ; ils se nourrissent de lait ; ils sont vêtus de fourrures, habitent des yourtes en feutre, et sont gais néanmoins. » Il écrit encore⁹ : « Ils

vivent sans souci, depuis des siècles, se suffisant à eux-mêmes », et demande¹ : « Pourquoi le sort-providence² ayant créé le monde, a-t-il voulu que des hommes fassent paître vaches et chevaux dans ces régions ? »

L'élevage et la chasse constituaient les occupations essentielles des Mongols-nomades des XI^e-XIII^e siècles. Ils étaient, en effet, simultanément pasteurs nomades et chasseurs. L'élevage représentait toutefois la base de leur activité économique.

Les Mongols nomades possédaient bêtes à cornes, brebis, chèvres et chevaux. Peu de chameaux, tout au moins chez les Mongols de la Tu'ula, du Kārūlān et de l'Onon. Les chameaux se rencontreront plus souvent après la campagne de Činggis-hān contre le Tanggūt³. Comme tous les transhumants, au cours de tous les siècles, les Mongols-nomades se déplacent plusieurs fois par an, à la recherche de bons pâturages⁴. La longueur des trajets dépendait des régions et de l'importance des troupeaux. Ils ne constituaient aucune réserve de foin pour l'hiver, mais calculaient leurs étapes de manière à disposer en cette saison de pacages convenables, où l'herbe, séchée sur pied, procurerait au bétail une pâture facile. Transhumances et stations dépendaient aussi de la composition du troupeau : brebis et chevaux n'avaient pas les mêmes exigences. Ĵamuqa disait à Činggis-hān⁵ au cours d'une transhumance estivale : « Si nous nous arrêtons au pied de la montagne, les gardiens des chevaux se procureront des yourtes ; si (nous nous arrêtons) près du torrent, les pasteurs des brebis et des agneaux trouveront des provisions de bouche. » Plus le troupeau est important, plus les transhumances et les étapes sont fréquentes.

Nos sources font ressortir deux aspects du nomadisme chez les Mongols des XI^e, XII^e siècles. D'une part, transhumances et vie en commun d'agglomérations plus ou moins importantes⁶. D'autre part, au contraire, familles séparées se déplaçant isolément ou par groupes peu nombreux⁷ ; on peut l'observer encore

1. R. ud-D., I, 88 ; cf. Koz'min, *Khozyaïstvo i narodnost' (proïzvodstvennyĭ faktor v etničeskikh protsesakh)*, p. 2.

2. H. S., 131-132.

3. H. S., 95. D'autres textes font également mention du musulman Asan, voir Barthold, *Turkestan*, p. 446.

4. Le fleuve Argun, H. S., 196 [dans l'édition russe : « Ergüne »].

5. Tch'ang-tch'ouen, 291-292 ; cf. Barthold, *Turkestan...*, p. 424.

6. H. S., 76.

7. I, 90.

8. Tch'ang-tch'ouen, 285 ; cf. Tch'ang Tō-houei, 582.

9. Tch'ang-tch'ouen, 269.

1. *ibid.*

2. Voir les commentaires de Palladius, p. 401 (243°).

3. H. S., 2-140-144 ; R. ud-D., III, 7.

4. R. ud-D., I, 2-3, passim. ; Rubruck, 69-71 ; Marco Polo, 87-88 ; Tch'ang-tch'ouen, 286 ; Tch'ang Tō-houei, 486.

5. H. S., 59.

6. H. S., 24, 37, 43, 46, 50, 57-60, 120 ; R. ud-D., II, 91, 94-95 ; I, 59.

7. H. S., 4, 45, 64 ; R. ud-D., II, 92 ; Rubruck, 70-71, 82.

de nos jours, par exemple chez les Mongols *Halḥa* ou *Kobdo*, chez lesquels il est rare de rencontrer plus de deux ou trois yourtes-ayil réunis en un même lieu.

Au cours de leurs transhumances, les grandes agglomérations formaient une seule caravane et stationnaient en groupe compact¹.

Plusieurs centaines de yourtes se trouvaient parfois groupées dans ces camps². Un camp, *kūriyān* ~ *gūriyān* en mongol, se trouvait constitué par la réunion d'un certain nombre de feux nomades, *ayil*, qui eux-mêmes se divisaient en yourtes particulières et en charrettes-coches. D'après Rašīd ud-Dīn³, un *kūriyān* se trouve constitué par une multitude de coches disposés en cercle, « en anneau ». Il explique⁴ que « *kūriyān* » signifie anneau. Dans les temps anciens, quand une tribu faisait halte et se disposait en cercle, le chef se trouvant au milieu, comme un point au centre d'une circonférence, cette formation prenait nom de *kūriyān*. Aujourd'hui, le même ordre est observé en présence des troupes ennemies, afin qu'un étranger et un ennemi ne puisse pénétrer à l'intérieur de l'enceinte⁵. Tch'ang-tch'ouen a également observé des entassements de plusieurs milliers de yourtes⁶ et de charrettes dans les camps d'un prince et des épouses du ḥān.

Ainsi, les anciens Mongols se déplaçaient par *ayil*⁷ ou par *kūriyān*⁸. Parfois, il était plus commode pour certains de transhumer par *ayil*, isolément. Dans d'autres cas, il pouvait devenir très dangereux d'être exclu des grands quartiers, *kūriyān*⁹.

On se heurte ici à une des contradictions fondamentales du

1. H. S., 57, 58-60, 37, 120; R. ud-D., II, 94-95.

2. R. ud-D., II, 15.

3. *Ibid.*; *kūriyān* ou *gūriyān* < anc. *kūriyān*. Le terme russe *kuren'*, par lequel on désigne les villages cosaques, provient du mongol *kūriyān*.

4. R. ud-D., II, 94.

5. Au cours de la première révolution mongole de 1911-1912, les camps de la milice mongole adoptaient cette même disposition.

6. « Charrettes noires et yourtes de feutre étaient disposées côte à côte au nombre de plusieurs milliers », Tch'ang-tch'ouen, 287-291; voir la description qu'en donne Rubruck, 69-71, 82.

7. Le texte suivant de l'*Histoire Secrète* permet d'expliquer ce terme : « *Tāmūjin-i... abču adču, ulus irgān-dūr-iyān jasaḡlaju ayil-tur nigān ḥono'ulun...* » qui veut dire : « S'étant emparé de Tāmūjin (Targutai Kiriltuq) ordonna à son peuple, qui lui était soumis, de le laisser coucher une fois dans chaque ayil, feu nomade »; cf. traduction de Palladius, H. S., 41.

8. Cf. l'expression de H. S. : *nikān gūriyān irgān*, « un seul camp populaire ».

9. H. S., 37-38.

régime nomade en général. Pour un riche nomade possédant des bestiaux, notamment des chevaux, les agglomérations nombreuses constituent une gêne. Les soins à donner à ses troupeaux, ou à ses trains de chevaux, lui imposent une existence libre, en *ayil* indépendant; c'est là ce qu'on observe de nos jours chez les Oïrat-Qalmiḡ de la Volga. Tandis que les nomades pauvres, ou jouissant d'une aisance moyenne, transhument collectivement, par *ḥoton* (voir p. 220), la transhumance indépendante, par *ayil*, est imposée aux plus fortunés, mais les déplacements sous cette dernière forme, c'est-à-dire en groupes isolés et peu nombreux ne sont concevables qu'à la faveur d'une sécurité générale assurée. Ils deviennent impraticables en période d'invasion, de dévastation ou de guerre¹. En fait, le problème se trouva résolu par le fractionnement des grands *kūriyān* en un certain nombre de plus petits : les propriétaires vivaient et transhumaient en *kūriyān*, tandis que leurs troupeaux, notamment les trains de chevaux, étaient constitués en *ayil*.

La conjonction de ces deux formules représentait sans doute, pour un Mongol du XI^e, XII^e siècles, le mode économique idéal². Les témoignages de Rašīd ud-Dīn et des voyageurs du XII^e siècle permettent de conclure que le *kūriyān* disparaît avec l'avènement de l'empire gengiskhanide.

Une importance capitale était attribuée aux chevaux, dont les trains constituaient la richesse essentielle des anciens Mongols : sans cheval l'économie nomade devenait impraticable³. Il servait aux déplacements, à la guerre, aux battues; les Mongols se nourrissaient de sa chair, du lait de jument, ils utilisaient aussi sa peau et son poil. Rien ne se perdait, de même que chez les nomades actuels. « Quand le Mongol est séparé de son cheval, que peut-il faire ? », disaient les poursuivants du « Mongol » Qutul-qa'an, traqué dans un marécage⁴. « Comment pourra se relever et se battre celui qui tombe de cheval ?, demande Činggis-

1. Voir *Skazaniè o Čingizkhanè*, 153; R. ud-D., II, 16; P. Hyacinthe, 4-5; H. S., 40-41, 45, 49-52.

2. H. S., 45-47, 64; *Skazaniè o Čingizkhanè*, 153; cf. R. ud-D., II, 92-95. Cf. V. Radloff, *K. voprosu ob uigurakh*, St Ptgb, 1893, p. 68-69.

3. Cf. par ex. : R. ud-D., II, 103, 44-45; H. S., 45-47.

4. S. ud-D.-D., II, 43. Les Mongols montaient presque exclusivement des hongres, comme de nos jours encore. Hongre en mongol : *ahta* = *aqta*, dont les dérivés *ahtači* = *aqtači* servaient à désigner les « écuycers » et « grands écuycers » chargés du dressage des coursiers.

hān¹. Et même s'il se relève, un piéton peut-il attaquer un cavalier et sortir vainqueur du combat ? »

Les chevaux sollicitent particulièrement l'attention ; ils permettent d'apprécier la condition d'une milice, d'une lignée². Les princes mongols qui ne voulaient pas se rendre aux réunions ou répondre à l'appel de l'empereur, invoquaient toujours comme prétexte, la maigreur de leurs chevaux les empêchant de prendre la route³.

L'*Histoire Secrète* relate⁴ qu'à l'origine de la brouille avec le Wang-hān kārāit, Činggis-hān, au cours d'une tentative de pourparlers, lui envoya deux messagers qui transmirent les paroles suivantes : « Nous nous sommes arrêtés sur les rives orientales de la rivière Tüngāli, l'herbe y est grasse et les chevaux bien en chair. » L'*Histoire Secrète* est remplie de récits concernant les chevaux et les manades⁵. Mais à l'origine, les Mongols, ou tout au moins les tribus parmi lesquelles naquit Tāmüjin-Činggis-hān, ont sans doute disposé d'un petit nombre de chevaux. Ainsi Yāsügāi-ba'atur, père de Činggis-hān, voulant marier son fils aîné, l'emmena avec lui chez le futur beau-père, auquel il offrit, au moment des accordailles, « un cheval de haras »⁶. Au temps de leur jeunesse, après avoir traversé diverses épreuves, Tāmüjin et ses frères ne possédaient que huit hongres, et un cheval entier réservé à la chasse aux marmottes⁷. Quand par la suite les Märkit attaquèrent le camp de Činggis-Tāmüjin, il apparût qu'il ne disposait que d'un seul cheval de haras et qu'il ne restait pas de monture pour son épouse Börtä⁸.

Les bêtes à cornes étaient également affectées aux transports : les charrettes-coches étaient attelées avec des bœufs et des

1. R. ud-D., I, 171. Il est question des chevaux dans les Sentences de Činggis-hān, voir R. ud-D., III, 122-123.

2. H. S., 103-104 ; cf. le témoignage de Tchao Hong, voir Vasil'ev, *Istoriya i drevnosti vostočnoj časti Srednej Asii*, p. 225-226. On citera ici son appréciation : « Certains tatars sont très pauvres, grossiers et propres à rien d'autre, sinon à caracolier sur un cheval dans la suite d'autrui » (*ibid.*, p. 217), Marco Polo, 90-91.

3. Voir par ex., D'Ohsson, II, 361.

4. Page 91 ; cf. *Skazaniè o Činggis-khanè*, p. 170 ; R. ud-D., II, 135.

5. Pages 23, 27, 44, 45-47, 49, 50, 64, 101, 103, 104, etc. ; cf. R. ud-D., II, 44-45, etc.

6. H. S., 36.

7. H. S., 45.

8. H. S., 50.

vaches¹. Comme partout ailleurs, les moutons fournissaient : viande, peau et laine². Et, comme de nos jours, on préparait la viande tout à la fin de l'automne ou au début de l'hiver, les moutons se trouvant bien en chair ; les animaux étaient tués, nettoyés, puis frigorifiés³. Aucune donnée ne précise les quantités exactes de cheptel dont disposaient les Mongols à cette époque, notamment en ce qui concerne les brebis. Nous avons déjà cité⁴ le seul chiffre avancé par nos sources ; il a d'ailleurs un sens particulier, puisqu'il concerne un marchand étranger convoyant un petit nombre de moutons « châtés », mille têtes, ainsi qu'un chameau blanc⁵.

Les chameaux ne pouvaient servir aux populations habitant le cours supérieur de l'Onon, du Kārülān et de la Tu'ula [Tola] — principales régions où transhumait Činggis-hān dans sa jeunesse ; régions montagneuses, boisées et couvertes de marécages⁶. L'*Histoire Secrète* ne mentionne, en effet, les chameaux que lorsqu'il est question des nomades de la steppe⁷. Les Mongols s'en servaient comme bêtes de charge et aussi de trait.

La chair des animaux, bouillie et même rôtie⁸, servait à l'alimentation⁹. Comme chez tous les nomades, un des principaux aliments de base était constitué par les produits laitiers, nos sources en parlent souvent¹⁰ et Rubruck les décrit en détail¹¹. La traite était pratiquée aussi bien par les femmes que par les hommes¹². Mais l'économie domestique nomade ne pouvait satis-

1. *Ibid.* ; Rubruck, 69.

2. H. S., 50.

3. H. S., 26. En mongol : *köngšilāmāl qonin* [L'édition russe mentionne : « julma honin », « Julma » est une simple erreur de transcription. — P. P.].

4. Voir ci-dessus, p. 35.

5. H. S., 95.

6. Voir Actes SGR, VIII, p. 148 ; *Sévernaya Mongoliya*, II, Pgd, 1927, éd. AS, p. 37-38 ; M. A. Usov, *Orografiya i gueologuiya Kenteysskago khrebtā v mongolii*, éd. Comm. Géolog., 1915, t. 34, n° 8 ; I. A. Molčanov, *Materialy k voprosu o drevnem oledeneniū S-V Mongolii*, Bulletin SGR, t. LIV, fasc. 1, 1919, p. 66-100.

7. Pages 92, 140-141. Le texte mongol de l'H. S. mentionne les chameaux lorsqu'il est question de la tribu Qonggirat, habitant les régions steppiques le long du Kārülān (voir H. S., 47-48, cf. D'Ohsson, I, 9 ; *qasaq tärğän-tür uno'ulju, qara bu'ura kölgäjü* : ... juché sur la charrette et ayant attelé un chameau noir entier... »).

8. H. S., 25. Les Mongols consomment aujourd'hui la viande, presque exclusivement bouillie.

9. Rubruck, 72.

10. Voir p. ex., H. S., 43, 65, 71 ; Tch'ang-tch'ouen, 288-291.

11. Pages 72-75.

12. Rubruck, 78, H. S., 45.

faire les besoins vitaux des Mongols aux XI^e-XIII^e siècles : la production alimentaire était insuffisante. L'appoint était fourni par la chasse, en partie par la pêche¹ et dans certains cas critiques, par des tubercules. Tout ceci confirme, une fois de plus, qu'avant la naissance de l'empire gengiskhanide les Mongols de l'Onon, du Kärülän et de la Tu'ula possédaient peu de bétail.

« La plus grande part de leurs vivres vient de chasse », écrit Rubruck². On poursuit le gros gibier et aussi les rongeurs, soit individuellement, soit collectivement sous forme de battues. La chasse au faucon est aussi très appréciée. La chasse est en général considérée comme un plaisir raffiné. Les battues accompagnent presque toujours, campagnes, guerres, incursions ; elles assurent la subsistance de l'armée et jouent, en quelque sorte, le rôle de grandes manœuvres préliminaires. Nos sources mentionnent souvent les battues et les décrivent assez minutieusement ; néanmoins nous ne pouvons encore nous les représenter et les reconstituer dans tous leurs détails. « Wang-hän..., occupé par une battue est retourné dans la Forêt Noire, près de la rivière Tu'ula »³ ; « Pendant la battue, Činggis tempérait Quildar... mais celui-ci n'obéit pas, Et quand il lança son cheval à la poursuite des bêtes sauvages, sa blessure se rouvrit... »⁴. Nos textes sont remplis de remarques analogues. Des appréciations plus rares font ressortir, dans une certaine mesure, la signification particulière des battues dans la vie sociale des Mongols au XII^e siècle. Ainsi, les grands ayant élu pour chef Tämüjin, prêtent serment et déclarent notamment : « Dans les battues nous marcherons en avant des autres, et le gibier que nous aurons pris, nous te le rendrons »⁵. D'après un autre texte⁶, Činggis paraphrase ces mêmes paroles : « Si l'on m'avait ordonné de suivre les chefs à la chasse, j'au-

1. R. ud-D., I, 162 ; Tch'ang-tch'ouen, 287 ; H. S., 38, 55.

2. Page 76. [« So it is that they procure a large part of their food by the chase » (William Woodville Rockhill, *The journey of William of Rubruck to the Eastern Parts of the World, 1253-1255, as narrated by himself...*, The Hakluyt Society, second series, n° IV, London, 1900, p. 70). — N. d. t.]

3. Voir notamment d'Ohsson, I, p. 404-406 ; Quatremère, p. 165 ; Marco Polo, 135.

4. H. S., 57.

5. H. S. Il est aussi relaté qu'après sa collusion avec Wang-hän, Činggis suivait avec son armée le cours de la Halḡa et les battues assuraient le ravitaillement, H. S., 90 ; cf. H. S., 114 ; R. ud-D., III, 123 ; Barthold, *Turkestan...*, 415.

6. H. S., 62.

7. *Skazaniè o Činguis-khanè*, 173 ; cf. R. ud-D., II, 139.

rais traqué et dirigé le gibier vers la montagne, afin qu'il vous soit plus facile de l'abattre ! »

Parfois, différentes tribus et lignées prenaient part à des battues monstres¹. Činggis-hän et le Käräit Wang-hän conviennent : « Dans les guerres nous lutterons ensemble contre nos ennemis ; dans les battues nous poursuivrons ensemble le gibier »².

Par la suite, les battues recevront une organisation régulière de très grande envergure³.

Souvent aussi les textes parlent de tel ou tel personnage se rendant à la chasse seul, isolément⁴. La chasse est glorifiée, on la considère comme un adjuvant supérieur de la vie⁵. Les faucons de vénerie sont très cotés⁶. Les textes parlent, simultanément, de la misérable chasse aux rongeurs qui s'impose pour ne pas mourir de faim : « (Tämüjin) pourvoyait à sa subsistance en tuant marmottes (gerboises) et rats des champs »⁷.

Tout ceci nous montre l'ancien Mongol sous l'aspect non d'un simple transhumant, mais d'un nomade-chasseur. Les nomades-chasseurs se distinguent des chasseurs forestiers, par la possession notamment des troupeaux de moutons, dont le souci paraissait insupportable à un véritable chasseur⁸.

Des différences importantes se manifestent, d'autre part, dans les habitations. Les nomades-chasseurs habitent des « charrettes de feutre », c'est-à-dire des yourtes, recouvertes d'une sorte de feutre mince [en russe : *košma*], assez facilement démontables ; on ne pouvait évidemment rencontrer de tels abris chez les forestiers, qui ne possédaient pas de moutons. Il n'est pas sans intérêt de constater que les épopées mongoles, par exemple les chants épiques des Oïrat du nord-ouest de la Mongolie décrivent la yourte du héros soutenue par une armature faite non avec du bois, mais avec des os de bêtes sauvages, et recouverte non avec du feutre, mais avec des peaux de bêtes⁹.

1. R. ud-D., II, 96-97 ; *Skazaniè o Činguis-khanè*, 154-155.

2. H. S., 83.

3. Marco Polo, 136-141 ; H. S., 129-130 ; Barthold, *Turkestan...*, 415.

4. Voir par ex., R. ud-D., I, 110-111 ; H. S., 33.

5. W. Kotwicz, *Iz po'učeniū Činguis-khana*, in *Vostok*, 1923, liv. 3, p. 94-97 ; D'Ohsson, I, p. 404-406.

6. Voir par ex., H. S., 131-132.

7. H. S., 45 ; B. Vladimirtsov d'après le texte « mongol ». Le contraire des chasses grandioses que montera l'empereur Ögädi, fils de Činggis-hän, décrites par Rašid ud-Din et Juwaini, voir d'Ohsson, II, 85.

8. R. ud-D., I, 90.

9. *Mongolo-oïratskii gueroičeskii èpos*.

Rubruck¹ donne une bonne description de la yourte mongole du XIII^e siècle, d'un même modèle, sans doute, qu'au cours des deux siècles précédents. On constate que les yourtes mongoles actuelles se distinguent quelque peu de celles dont les voyageurs européens ont laissé la description : il leur manque le « goulet » caractéristique, rappelant le tuyau de poêle². L'évolution d'une habitation aussi primitive que la yourte des nomades présente par conséquent les étapes suivantes : hutte du chasseur forestier, yourte recouverte avec des peaux de bêtes, yourte de feutre avec « goulet », enfin la yourte contemporaine (sans goulet).

Les anciens Mongols-nomades utilisaient aussi des chariots qui ne sont plus en usage chez leurs descendants actuels. Rubruck donne une description assez détaillée de ces chariots mongols³, dont nos principales sources font assez souvent mention⁴.

L'*Histoire Secrète* nous fait savoir que les Mongols connaissaient deux types de chariots⁵, que Plan Carpin⁶ et Rubruck⁷ distinguent également ; leurs classifications ne sont d'ailleurs pas concordantes⁸. Les charrettes servaient non seulement au transport des charges, mais aussi à celui des yourtes, qui ne se démontaient plus. A cette époque, les chars représentaient un des aspects coutumiers de la vie mongole ; on s'en servait même dans des régions aussi peu accessibles et difficiles que les pays d'amont de l'Onon et du Kärülän. Mais l'usage des énormes charrettes supportant de grandes yourtes⁹ était réservé aux steppes

1. Page 69 ; Plan Carpin, 6-7.

2. Il est intéressant de souligner que les yourtes-tabernacles *afin horō*, contenant les reliques de Činggis-hān, dans l'Ordos, sont entièrement différentes des yourtes usuelles des Mongols contemporains. Elles présentent, dans le haut, plusieurs « goulets » rappelant la description de Rubruck ; voir le dessin illustrant l'article de G. Potanine, *Pominki po Činguis-khané*, in Bulletin SRG, XXI, p. 303-316.

3. Pages 69-71 ; Plan Carpin, 7.

4. H. S., 24, 33, 43, 50, 91 ; Tch'ang-tch'ouen, 286-287, 288, 291 ; *Skazaniè o Činguis-khané*, 156, 172 ; Hyacinthe, 4 ; Kirakos, 73, 88 ; Tch'ang Tō-houei, 582.

5. Certains véhicules portaient le nom de *qara'utai* (ou *qara'utu*) *tärgän*. La langue mongole a conservé cette dernière dénomination qui désigne aujourd'hui un chariot (du type connu en Russie sous le nom de *arba*). Les chariots *qara'utai tärgän* s'appelaient aussi *öljigätai tärgän*, c'est-à-dire : « chariot avec avant-train pour s'asseoir » (H. S., texte « mongol »).

6. Page 7.

7. Pages 69-71.

8. La description assez détaillée de Rubruck laisse subsister quelques obscurités, cf. P. Pelliot in *T'oung Pao*, 1923-26, vol. XXIV, p. 263-264.

9. Dont parle Rubruck.

et aux pays plats. Činggis-hān faisait dire à Wang-hān¹ : « Nous sommes avec toi comme deux brancards d'un coche, quand l'un d'eux est brisé, un bœuf ne pourrait tirer la charrette ; nous sommes avec toi comme les deux roues d'un char, si l'une d'elles se brise, on ne pourra l'ébranler. »

L'usage des charrettes-coches chez les Mongols des XI^e-XII^e siècles provenait de la nécessité des déplacements rapides. Elles étaient plus pratiques que les bêtes de somme dès qu'il s'agissait de fuir au plus vite l'ennemi au cours d'une incursion, de razzias ou de guerres, qui se succédaient continuellement. Il était beaucoup plus rapide d'atteler un bœuf à un coche et d'y loger ses hardes, que de charger les chameaux ou d'autres bêtes de somme ; cela impliquait moins d'efforts et de main-d'œuvre. Un camp de charrettes transportant les yourtes présentait une grande mobilité. Plus tard, au XIII^e siècle, l'usage des coches se trouvera maintenu par la pratique des expéditions lointaines, des grandes transhumances imposées par l'importance des troupeaux, et en général par l'expansion de la vie nomade à l'époque de l'empire universel des Mongols. Comme on l'a déjà observé, les charrettes-coches apparaissent même chez les peuplades forestières².

Les auteurs européens avancent souvent que le nomade erre librement à travers les steppes immenses, se dirigeant arbitrairement et faisant halte au gré de ses désirs. En réalité il n'en est rien, et Rubruck observe très justement³ que chez les Mongols, chaque chef (*capitaneus*) « selon qu'il a plus ou moins d'hommes sous ses ordres, sait les bornes de ses pâturages, et où il doit s'arrêter selon les saisons de l'année, hiver et été, printemps ou automne ».

1. H. S., 91 ; cf. H. S., 112.

2. Tous les Mongols ont aujourd'hui abandonné l'usage de leurs anciens coches. Les véhicules modernes utilisés par certaines tribus mongoles ont été empruntés à des peuples sédentaires limitrophes : chinois, russes, turcs du Turkestan oriental. Toutefois les Mongols ont conservé le souvenir de leurs anciens chariots. Tous connaissent *qasaq tärgün* ; il existe des proverbes dans le genre de : *tärgar tülä kücüji bolduğa* (voir W. Kotwicz, *Kalmytskiè zagadki i poslovitsy*, p. 98), qui veut dire : « on ne rattrape pas un lièvre avec une charrette à bœufs » (Voir N. Poppe, *Dagurskoyè naréc'e*, documents CER, fasc. 6, 1930, p. 17). Le mot *tärgän*, véhicule, charrette, se rattache étymologiquement aux mots turcs : *tez* = fuir, *tez* = rapide, prompt. Cf. B. Vladimirtsov, *Sravnitel'naya grammatika mongol'skago pismennago yazyka i khalkhaskago naréc'iya*, p. 361, R. ud-D., II, 131.

3. P. 69, [« ... and every captain, according as he hath more or less men under him, knows the limits of his pasture lands and where to graze in winter and summer, spring and autumn » (Rockhill, *The Journey of William of Rubruck*, London, 1900, p. 53). — N. d. t.]

Il est probable qu'aux XI^e-XII^e siècles, les nomades transhumèrent de la même manière, d'après des itinéraires déterminés et dans des régions délimitées¹. Il leur appartenait aussi de choisir les emplacements pour la chasse, notamment pour les battues.

La production très restreinte des Mongols se limitait aux objets indispensables à l'économie primitive des nomades². Ils calandraient le feutre, fabriquaient courroies et cordages, charpentes en bois pour les yourtes, véhicules, ustensiles de ménage, barcelonnettes, divers autres menus objets. Ils confectionnaient selles, harnais, arcs et flèches, lances, halecrets³, sabres et autres accessoires de l'équipement militaire de l'époque. A part les arcs et les flèches, on remarque qu'ils ont toujours possédé peu d'armes ; même à l'époque de leur domination mondiale, ils appréciaient particulièrement un bon équipement militaire⁴.

L'économie des anciens Mongols apparaît par conséquent sous une forme « naturelle ». Ils paraissent ignorer les signes monétaires, et le commerce adopte la forme du troc. Malgré la modestie de leurs besoins et la simplicité de leur économie naturelle, ces chasseurs-nomades se trouvaient, néanmoins, entraînés

1. R. ud-D., III, 124, Tch'ang Tō-houei, 586. Nos textes le précisent fréquemment, ceci ressort nettement de ce que nous savons des nomades. On pourrait citer le passage suivant de l'H. S., où Sorqan-Sira, un des compagnons d'armes de Činggis-ħān, et son fils, adressèrent un jour à Činggis, la prière suivante : « Nous voudrions pouvoir établir à notre gré nos campements dans les pays Märkit... ». Činggis répondit : « Que votre désir soit exaucé ; disposez à votre gré vos camps dans ce pays » (p. 123). Le grand ħān Ögädäi, conférant avec son frère Ča'adai (Čağātai), décide que « pour l'attribution au peuple des territoires pour les transhumances, qu'on délègue des gens élus par chaque millier » (H. S., 158). Cf. aussi le texte de R. ud-D., II, 96 : « leurs habitations étaient proches du yurt de Činggis-ħān ». Des réminiscences de cet ordre sont fréquentes chez Rašid ud-Dīn. Un « lot de terre pour transhumer », c'est-à-dire l'espace réservé à la transhumance d'une entité économique et sociale, s'appelait en mongol *nuntuq* ou *nutuq* et en turc *yurt* ; R. ud-D. et après lui Berezin, dans sa traduction, font généralement usage du terme turc.

2. Rubruck, 78-79.

3. [Ou brogues, en russe : *pantsyri-khuyaki*. Parlant de l'armement des hommes de guerre, Plan Carpin décrit de la manière suivante les *halecrets* de cuir qui les protègent : « Il y a certaines courroies, ou bandes de cuir de bœuf, larges comme la main, qu'ils collent trois et quatre les unes contre les autres, puis lient bien cela avec de plus petites courroies ou des cordes. En la bande d'en haut ils attachent des cordes par le bout, et en celle de bas ils les attachent au milieu, et font ainsi de toutes les autres. De sorte que, quand ils viennent à se baisser vers celles d'en bas, celles d'en haut se haussent, et se redoublent ou triplent ainsi que le corps » (Édition 1930, p. 204). — N. d. t.]

4. Rubruck, 169.

dans l'orbite du commerce international, dans une mesure, il est vrai, très faible. Ils manquaient en effet de certains produits de première nécessité, farine, armes¹, et aussi de divers « produits de luxe », surtout de tissus², ils étaient habituellement vêtus de peaux et de fourrures³.

Nos textes parlent fort peu des échanges commerciaux et des différentes opérations de troc pratiqués par les Mongols jusqu'à la fondation de l'empire gangiskhanide. Mais on apprend par quelques allusions, et même par une ou deux indications précises que, dès cette époque, des marchands du lointain Turkestan visitaient les Mongols ; un de ces cas a déjà été cité plus haut⁴. *L'Histoire Secrète* nous apprend, d'autre part, qu'une certaine division du travail était déjà observée par les Mongols du XII^e siècle. *L'Histoire Secrète* parle de forgerons⁵, de charpentiers⁶ et aussi de « pasteurs des troupeaux de brebis ». On constate ainsi l'existence de techniciens spécialisés dans l'art du forgeron ou du charpentier, tenant une place importante dans l'économie nomade des Mongols.

La constitution de l'immense empire de Činggis-ħān et les grandes campagnes du conquérant transformèrent l'économie de la Mongolie et des Mongols : de toutes parts les richesses⁷ affluent dans le pays ; les signes monétaires⁸ font leur apparition ; les marchands « musulmans »⁹ y développent leur activité ; on assiste à la formation de colonies d'artisans divers, transférés des contrées civilisées éloignées¹⁰. On voit naître en Mongolie des édifices, des cités¹¹ ; parfois aussi des Mongols s'éta-

1. Voir plus haut, page 42 ; Tch'ang-tch'ouen, 291-292 ; Rubruck, 146, 169.

2. R. ud-D., III, 125 ; Rubruck, 76.

3. Rubruck, 76 ; Tch'ang-tch'ouen, 285, 288.

4. Voir plus haut, page 35 ; H. S., 25 ; Barthold, *Turkestan...*, 424-42.

5. H. S., 49 ; cf. R. ud-D., I, 137-138.

6. H. S., 62, 124 ; Tch'ang-tch'ouen, 288.

7. Plan Carpin, 7, 26, 35-36, 52-57 ; Rubruck, 138-141, 161-162 ; Marco Polo, 99-101, 107, 135, 141-153 ; Tch'ang-tch'ouen, 292 ; D'Ohsson, II, 65.

8. Plan Carpin, 35 ; Rubruck, 135, 141, 122 ; Marco Polo, 144-146.

9. Tch'ang-tch'ouen, 292 ; Plan Carpin, 62 (marchands européens) ; Marco Polo, 120 (n° 1).

10. Tch'ang-tch'ouen, 293 ; Rubruck, 104-105 ; Barthold, *Očerki istorii Semiréč'ya*, 44-45 ; Tch'ang Tō-houei, p. 584.

11. Rubruck séjournera un certain temps à Qara-Qorum, sur l'Orkhon, élevé en 1235, sous l'empereur Ögädäi. Il est possible que la fondation de Qara-Qorum soit antérieure à cette date, P. Pelliot in *T'oung Pao*, 1925-26, vol. XXIV, p. 79 ; JA, avril-juin 1920, p. 157 ; cf. Palladius,

blissent dans les villes des peuples civilisés¹. La Mongolie est placée au carrefour des grandes voies commerciales, la capitale est située sur l'Orhon.

Mais cet état de choses ne dure pas. Le transfert de la capitale de Qara-Qorum à Pékin, et les luttes intestines déplacent vers le Sud les voies commerciales assurant la liaison entre l'Extrême-Orient, l'Asie Centrale et le Moyen Orient ; par la suite, ces communications seront complètement interrompues. La Mongolie et les Mongols abordent une nouvelle période de leur histoire, bien que la dynastie mongole des Yuan gengiskhanides continue, en apparence, à régner.

Nos sources et ouvrages auxiliaires contiennent plusieurs allusions à la vie sédentaire des anciens Mongols dans certaines régions où ils s'occupaient de chasse et de pêche². Cette question n'étant pas suffisamment approfondie et les agglomérations de cette nature n'ayant joué aucun rôle quelque peu marquant dans la vie des Mongols aux XII^e et XIII^e siècles³, l'étude de ces économies sédentaires peut être laissée de côté. Ainsi, les *Notes de voyage* de Tchang Tö-houei mentionnent, par exemple⁴, que « les habitants (de la région de Qara-Qorum) s'occupent beaucoup

Kommentariū... na... Marco Polo, p. 38; Bretschneider, *Mediaeval Researches*, II, p. 162; Patkanov, II, 114; Dai-du [Ta-tou] ou Hānbaliq (« Tsar'grad ») — aucun des deux termes n'est mongol — construit par Qubilai ḥan en 1264-1267, quelque peu au nord de l'antique cité de Chang-tou, Hānbaliq n'est autre chose que le Pékin actuel ou Pei-King. Voir Marco Polo, 118-144 Yule, M. P., I, 362-379, 412-415; D'Ohsson, II, 633-636 (traduction d'un fragment du *Recueil des Histoires* de R. ud-D.); Klaproth, *Description de la Chine sous le règne de la dynastie mongole traduite du persan de Rachid-eddin*, JA, 1833, t. XI, p. 335-358, 447-470; le frère cadet de Činggis-ḥān « aimait beaucoup les bâtiments, et partout où il venait, il élevait un château, un pavillon et un jardin », voir R. ud-D., II, 60; Tchang Tö-houei, 583; Chang-tou ou Kaibung, en chinois K'ai-p'ing-fou, a été construit par Qubilai en 1256, voir Marco Polo, 90-111; Palladius, *op. cit.*, p. 29-30; Yule, I, p. 298-327. On ne possède pas de données précises quant à l'époque de la fondation de Bars-ḥoto, sur le Kārūlān; voir Sanang-sācān, p. 138-139, *Altan tobči*, p. 48, 152.

1. Par exemple à Qara-ḥoto, voir l'article de W. Kotwicz dans l'ouvrage de P. Kozlov, *Mongoliya i Amdo*, p. 561-565.

2. Tch'ang-tch'ouen, 285; Bretschneider, I, 48-49; cf. Barthold, *Sviaz' obščestvennago byta s khoziaistvennym ukladom u turok i mongolov*, p. 2.

3. C'est presque certain, sinon il n'y aurait pas eu lieu de faire venir la farine de loin, fait sur lequel il existe des indications précises; voir plus haut p. 35.

4. Tchang Tö-houei, 584; le *Mong Kou Yeou mou ki* donne la citation authentique, voir la traduction de P. Popov, p. 383 (sur cet ouvrage et sa traduction voir ci-dessus, page 16).

d'agriculture et irriguent leurs champs à l'aide de canaux d'irrigation; on rencontre aussi des vergers ». Mais l'auteur ne dit pas si ce sont des Chinois ou des Mongols. Une autre de ses remarques, relative à la région du fleuve Kārūlān¹, reste aussi dans le vague: « Mongols et Chinois vivent ensemble près de la rivière; il existe des huttes avec un faitage en terre; on travaille beaucoup le sol, mais on ne sème que du chanvre et du froment. »

On constate simultanément qu'au XIII^e siècle, à l'époque de la formation de l'empire mongol, les populations des bois cèdent le pas à celles des steppes. Le rayon forestier se rétrécit, les nomades s'installent dans certaines régions boisées et une partie des chasseurs-forestiers adopte l'économie des éleveurs nomades².

Mais chez les nomades de la steppe on observe également une évolution qui se produit au XIII^e siècle. Il a déjà été constaté que le mode de transhumance par *kūriyān* avait été supplanté par le mode *ayil*. En effet, tout en décrivant le *kūriyān*, Rašid ud-Dīn observe que ce mode de transhumance était en usage « dans les temps anciens » et que de son temps la disposition en cercle n'était pratiquée qu'en présence de l'ennemi³. Les voyageurs du XIII^e siècle ne font mention ni du *kūriyān*, ni en général d'agglomérations importantes de yourtes et de chariots. Tch'ang-tch'ouen parle, il est vrai, de deux camps comptant des milliers de yourtes et de coches, mais il s'agit d'*ordos*, c'est-à-dire des camps du prince héritier et des épouses du ḥan⁴. On connaît le récit de Rubruck décrivant une « grande ville » de chariots transportant des « maisons », qui venait à sa rencontre⁵. Mais du texte même de Rubruck il ressort que le nombre des transhumants n'était pas aussi important qu'on pourrait le croire, et, d'autre part, le même fait a été observé vers les bords de la Volga, loin de la Mongolie.

1. Tchang Tö-houei, 583.

2. H. S., 117, 123, 132-133; R. ud-D., I, 92 (« ... au siècle heureux de Činggis-ḥān et de son illustre lignée, ces espaces devinrent les yurt d'autres tribus mongoles et ils se mélangeaient avec d'autres Mongols. Aujourd'hui, autour de ces bois, se trouve le yurt de la tribu Sūldās »), 144.

3. R. ud-D., II, 94.

4. Tch'ang-tch'ouen, 287, 291-292 (« Par ordu, nous entendons un palais ambulante »); à propos de l'*ordu*, voir Quatremère, 21; remarques de P. Pelliot in *T'oung Pao*, 1930, p. 208-210.

5. Rubruck, 82. [« In the morning then we came across the carts of Scatay carrying the dwellings, and it seemed to me that a city was coming towards me » (Rockhill, *The journey of William of Rubruck...*, 1900, p. 86). — N. d. t.]

On peut considérer, de ce fait, qu'au XIII^e siècle, à l'époque de la fondation de l'empire, le mode *ayil* devint prédominant chez les Mongols.

II. — LE RÉGIME DE CLAN DANS L'ANCIENNE SOCIÉTÉ MONGOLE

1. — LE CLAN

L'élément de base de l'ancienne société mongole (XI^e-XIII^e siècles) est constitué par le clan, *oboq* ou *oboḥ*¹, « union originnaire de parents consanguins » [clan patriarcal]. L'ancien clan mongol observe l'exogamie : les membres d'un même clan ne peuvent se marier entre eux, les garçons doivent obligatoirement choisir leurs femmes dans des clans non apparentés.

Rašid ud-Dīn et l'*Histoire Secrète* arrêtent leur attention sur un certain nombre de clans mongols, tout particulièrement sur celui de Činggis-ḥān, et décrivent minutieusement le tableau des relations familiales. La famille mongole est agnatique : les membres de chaque clan descendent d'un même ancêtre *ābügä*². Mais les clans s'étant développés avec des ramifications divergentes, il se trouve que plusieurs clans, *oboq*, descendent d'un seul et même ancêtre *ābügä*. *Le mariage est interdit* entre membres de ces clans, car leur parenté est consanguine, agnatique dirions-nous, et que tous appartiennent à un même « os », *yasun*. Rašid ud-Dīn précise très clairement³ : « Ils possèdent tous une généalogie nettement établie, car l'usage mongol veut qu'ils conservent l'origine de leurs ancêtres et de leurs pères ; à chaque nouvel enfant on explique et on commente son origine, comme d'autres disent : « de telle nation ». Aussi n'est-il aucun d'eux qui ne connaisse sa tribu et ses origines. En dehors des Mongols cet usage n'existe pas chez les autres tribus, à l'exception des Arabes, qui conservent leur origine comme des perles... » Ailleurs, le célèbre historien dit encore⁴ : « ... il existe depuis toujours chez les Mongols la coutume de connaître sa tige et son

1. Provient de l'ancienne forme *obaḡ*, terme étymologiquement apparenté aux synonymes turcs : *omaḡ*, *omaq*, *obaq*, *oba* ; R. ud-D., I, 436, H. S. (texte « mongol »).

2. H. S., 29 ; R. ud-D., I, 148.

3. II, 8.

4. II, 28.

clan¹. N'ayant ni religion, ni foi, dans lesquelles élever les enfants, comme font d'autres, à chaque nouvel enfant le père et la mère expliquent la lignée et décrivent le clan. Ils ont toujours conservé cette règle, et actuellement cette règle est toujours en honneur chez eux... »

La confrontation des témoignages de Rašid ud-Dīn et de l'*Histoire Secrète* permet d'illustrer la manière dont les anciens Mongols « interprétaient » les liens de consanguinité des clans.

Ainsi, l'aïeule (*āmāgān*) de nombreux clans mongols, Alan-ḡoa, avait cinq fils. Les deux aînés vinrent au monde du vivant de son époux Dobun-mārgān. Les trois autres, après sa mort, Alan-ḡoa étant déjà veuve² : ces trois fils furent considérés comme étant des enfants du miracle, conçus par un esprit céleste, par le Ciel³. Et les clans issus de Bodončar⁴, fils cadet d'Alan-ḡoa, dont faisait partie le clan de Činggis-ḥān, ne furent pas considérés comme parents consanguins des clans issus non seulement des deux fils aînés d'Alan-ḡoa, mais aussi des deux suivants, premiers nés après la mort de son époux. Par conséquent, les membres du clan de Činggis-ḥān pouvaient librement épouser les filles du clan Salji'ut⁵, dont les origines remontaient à Buqatusalji, quatrième fils d'Alan-ḡoa⁶. De même, aucune parenté consanguine ne les rattachait au clan Dörbān⁷, issu de Duwasoqor, frère aîné de Dobun-mārgān et beau-frère d'Alan-ḡoa⁸.

Mais tous les clans-*oboq* descendant de l'ancêtre commun Bodončar étaient considérés comme parents consanguins, appartenant au même « os », *yasun* : ils étaient obligés de prendre femme dans les clans appartenant à un autre « os ».

1. Actuellement encore, la plupart des tribus mongoles connaissent les termes *oboq* et *yasun*, dont la signification s'est maintenue.

2. H. S., 25.

3. H. S., 26.

4. H. S., 29-30.

5. R. ud-D., I, 182.

6. H. S., 30 ; R. ud-D., I, 180.

7. R. ud-D., I, 195 ; on prétend qu'une des femmes de Qubilai-ḥān, petit-fils de Činggis-ḥān, appartenait à ce clan.

8. H. S., 25. Les récits de Rašid ud-Dīn font ressortir que l'auteur ne se rendait pas très exactement compte du principe de l'exogamie. Par exemple, il souligne la parenté du clan Dörbān avec le clan Ba'arin (I, 194). Or, le clan Ba'arin représente la branche aînée issue de Bodončar, cf. H. S., 122 et 29, voir aussi le tableau généalogique annexé à l'H. S. (p. 258). Par conséquent, ce clan était en parenté consanguine non avec le clan Dörbān, mais avec le clan Borjigin auquel appartenait Činggis-ḥān. Voir entre autres R. ud-D., II, 10-11.

Il est avéré que le levirat était en usage chez les anciens Mongols. Quand, après la mort de son époux, Alan-goā eut mis au monde trois enfants, ses deux fils aînés déclarèrent, d'après l'*Histoire Secrète*¹ : « Notre mère a mis au monde ces trois fils, cependant qu'elle n'a plus d'époux, ni de beau-frère, ni de cousins germains, ni de cousins issus de germains. »

Les Mongols des XI^e-XIII^e siècles devaient parfois aller chercher très loin leurs femmes, et s'accorder avec un clan éloigné. En effet, comme on le verra par la suite, les pâturages étaient distribués de telle manière chez les anciens Mongols, que souvent on ne rencontrait aux alentours aucun représentant d'un clan étranger. Yäsügäi-ba'atur, père de Činggis-hān ayant décidé de marier son fils aîné, se rend chez les Olqonut² disposés assez loin de ses pacages, dans le Gobi, à l'est du Kārülān³. Ceci explique, les réminiscences anciennes aidant, la fréquence des raptés ; les femmes étaient enlevées de force chaque fois que l'occasion favorable⁴ s'en présentait.

On relève fréquemment l'usage pour un clan de choisir ses promesses dans un autre clan, mais toujours le même⁵. Les membres de ces clans s'accordent mutuellement le titre d'« allié », de parent par alliance, *quda*⁶. Parfois l'échange des jeunes filles à marier donne lieu à des traités en règle entre clans⁷. Ainsi, Dai-sācān, du clan Onggirat, appelle Yäsügäi-ba'atur son « allié »⁸ ; or on sait qu'une alliance entre les Olqonut, rameau des Onggirat, et les Borjigin existait bien avant le mariage de Yäsügäi-ba'atur avec Hō'ālün⁹. La polygamie était un fait coutumier¹⁰, mais la première femme était toujours considérée comme étant l'aînée¹¹. Au cours de la première présentation à sa belle-mère, la promise accomplissait certains rites déterminés et lui présentait

1. D'après le texte mongol ; traduction de la version chinoise dans l'*H. S.*, 25 ; cf. R. ud-D., II, 21.

2. *H. S.*, 35.

3. Les Olqonut appartenaient à la tribu des Onggirat ou Qonggirat, voir ci-dessus p. 39 ; R. ud-D., I, 146, 153, 149.

4. *H. S.*, 33, 49-51 et 55-56.

5. R. ud-D., I, 150, 153, 157.

6. *H. S.*, 35.

7. R. ud-D., I, 87, 157, 175 ; *H. S.*, 35.

8. *H. S.*, 35.

9. R. ud-D., I, 153 ; II, 39. Bérézin traduit [en russe] la phrase persane de R. ud-D. par : « *put' nevěstničestva i zyat'stva* ».

10. *H. S.*, 30, 50 ; Rubruck, 78-79 ; R. ud-D., II, 54, 75-81.

11. R. ud-D., II, 75 ; Marco Polo, 80 ; en mongol : *aburin āmā*.

des cadeaux *šitkül*¹, de la part de sa propre mère. Les parents de la fiancée l'accompagnaient habituellement jusqu'au camp du futur².

Ces traits mettent en lumière le caractère agnatique et patriarcal du clan chez les anciens Mongols. Mais on relève aussi quelques survivances cognatiques, matriarcales. Nos sources indiquent la situation particulière de l'oncle maternel à l'égard de son neveu. A une question sur le but de son voyage, Yäsügäi-ba'atur, allant marier son fils, répondait³ : « Je vais chercher une jeune fille chez les oncles maternels de ce fils, dans le clan Olqonut. »

On ne saurait méconnaître, non plus, une survivance cognatique dans l'usage d'envoyer le jeune futur en qualité de « gendre » dans la famille de sa future épouse. En voici un exemple, à nouveau emprunté à la vie de Činggis-hān : quand Yäsügäi-ba'atur et Dai-sācān eurent conclu leur accord, ce dernier dit⁴ : « Je donnerai ma fille ; et toi, pars en laissant comme gendre (*gürgän* ou *kürgän*)⁵ ton fils. » Yäsügäi-ba'atur consentit et laissa Činggis-Tāmüjin, son fils âgé seulement de neuf ans, « gendre » dans la maison de Dai-sācān. Les parents du côté maternel, ou ceux de la femme — le principe est le même — étaient désignés par le terme de *törgüt*, pluriel de *törgün*⁶. Rašid ud-Dīn, parlant des aïeux de Činggis-hān, remonte à l'ancêtre de tous, Alan-goā (II, 69)⁷.

1. *H. S.*, 48. Le texte mongol ne correspond pas, en cet endroit, à la traduction chinoise. Le mot *šitkül* ne se rencontre ni dans la langue écrite mongole, ni dans les parlers mongols actuels.

2. *H. S.*, 32, 48.

3. *H. S.*, 35 ; cf. R. ud-D., I, 153 ; II, 54.

4. *H. S.*, 35-36.

5. [La forme médiévale est : *kürägän*. — P. P.]. La traduction du texte mongol est quelque peu différente de la traduction chinoise, *H. S.*, 36. Le texte mongol emploie le terme *gürägäd-tä*, « comme gendres » [russe : *v zyat'ya*].

6. *H. S.*, cf. R. ud-D., II, 12, 16.

7. Les relations cognatiques se reflètent dans les légendes d'Alan-goā, à laquelle remonteraient en définitive tous les clans mongols y compris celui de Činggis-hān. D'après ces légendes, Bodončar, le commun ancêtre, *ābügä*, serait venu au monde à une époque où sa mère Alan-goā n'avait pas d'époux, — fait d'ailleurs sujet à caution. Un autre passage de l'*Histoire Secrète*, faisant allusion à la parenté du côté maternel, spécifie : « Une fois arrivé, Qorči dit (à Tāmüjin) : « Notre sage et puissant ancêtre Bodončar eut deux fils utérins de l'épouse qu'il avait choisie ; ce furent les aïeux de Jamuqa et le nôtre » (*H. S.*, 60). Or, l'aïeul de Jamuqa n'était pas fils de Bodončar, ce dernier ayant épousé une captive, déjà enceinte d'un autre ; le fils qu'elle mit au monde devint précisément l'ancêtre du clan de Jamuqa ; *H. S.*, 29 ; voir plus bas p. 63.

L'unité agnatique du clan, chez les anciens Mongols, se traduisait non seulement par la descendance commune du clan d'un seul ancêtre (*äbügä*), mais aussi par les droits particuliers dont jouissait l'aîné et les liens spéciaux qui l'unissaient au culte du clan. Cette circonstance présente un intérêt particulier, car selon les anciens usages mongols, comme on le verra par la suite, la part principale de l'héritage paternel revenait toujours au fils cadet. Ce dernier était le gardien du foyer domestique, de ce fait on l'honorait du titre de *otëgin* ~ *otjigin*, « prince du feu »¹, ou *äjän*, « maître », « propriétaire »². La situation particulière de l'aîné du clan se dégage des données suivantes : L'*Histoire Secrète* raconte que Činggis-hän, devenu chef d'un grand empire nomade, distribuait des récompenses à ses compagnons et leur confiait diverses fonctions. Il dit notamment au vieillard Üsün³ : « Aujourd'hui... Bäki est une dignité importante ; Üsün ! tu es le plus ancien descendant des Ba'arin ; tu dois être Bäki ; étant Bäki, chevauche un cheval blanc, porte un vêtement blanc et en société occupe la plus haute place. »

Que représentaient les *bäki* ? Cette titulature se rencontre souvent dans nos sources, unie au nom de divers personnages appartenant à divers clans et lignées mongols. On observera que ce titre était porté surtout par les fils aînés. Ainsi, nous connaissons Sača ou Säčä-bäki⁴, fils aîné de Qutuqtu-jürki ; ensuite Toqto'a-bäki⁵, de la lignée Märkit. et son fils aîné Tögüs-bäki⁶ ; Qučar-bäki⁷, fils aîné de Näkün-taiši⁸, du clan Borjigin. On connaît aussi : Quduğa-bäki⁹, chef de la tribu Oirat, Qač'un-bäki¹⁰ du clan Dörbän, Bilgä-bäki, de la tribu Käräit¹¹, etc.

On n'oubliera pas non plus que le clan Ba'arin représentait la branche aînée des clans issus de Bodončar, l'ancêtre légendaire

1. R. ud-D., II, 60. B. Vladimirtsov, *Sravnitel'naya grammatika mong. pism.azyka i khalkh. naréčiya*, p. 320, 420. Voir ci-après p. 54.

2. R. ud-D., I, 207, II, 30 ; cf. Quatremère, 89 ; Rubruck, 79.

3. H. S., 122-123.

4. H. S., 32, 61.

5. R. ud-D., I, 177, II, 183. R. ud-D., I, 56, 72-75, 201-202.

6. H. S., 80 ; cf. R. ud-D., I, 73 ; II, 144.

7. H. S., 64 ; R. ud-D., II, 48, 142.

8. Un des frères aînés de Yäsügäi-ba'atur.

9. H. S., 132, R. ud-D., I, 79.

10. H. S., voir A. M. Pozdnéev, *O drevnem kit.-mong. pamyatniké « Yuan-tchao-mi-shi »*, p. 17 ; cf. R. ud-D., I, 186 ; II, 24.

11. R. ud-D., I, 107 ; H. S., 95.

dont le fils Ba'aridai¹, était à l'origine du clan Ba'arin. C'est pourquoi, à l'époque de Činggis-hän, le vieillard Üsün se trouvait précisément être le plus ancien de tous ses parents, de tous les Borjigin descendants de Bodončar.

Il est intéressant d'observer que l'historien mongol du xvii^e siècle, Sanang-säčän accole au nom de Ba'aridai l'attribut : *hän ija'urtu*², c'est-à-dire « possesseur de l'origine impériale ». On disait de lui : Üsün-äbügän³, « vieillard Üsün », mais *äbügän* veut dire aussi « souche ».

En rapprochant ces noms accompagnés du titre de *bäki*, on arrive à la conclusion que le mot *bäki* voulait dire : « pontife »⁴, dans le sens chamanique du terme (« *chief-priest* »)⁵, « mage-chef ». On remarquera que ce titre de *bäki* était arboré par les chefs des peuples « forestiers », märkit et oirat, chez lesquels le chamanisme était particulièrement en faveur⁶.

Le professeur P. Pelliot observe, à propos de l'édition anglaise du Turkestan de V. V. Barthold⁷ : « M. Vladimirtsov (*Činggis-hän*, 14 et 84)... considère que ce dernier titre (*bäki*) a été porté originairement par des chefs qui étaient en même temps des sorciers ; c'est possible, mais il n'y a là qu'une inférence basée sur le passage même de l'*Histoire Secrète*⁸ que M. V. a cité. »

Il me semble que mon hypothèse se trouve également confirmée par une autre source, notamment par Rašid ud-Din. Dans le passage ci-après⁹ il est constamment question du même vieillard Üsün, du clan Ba'arin : « On dit que Činggis-hän libéra[...] un certain du clan Ba'arin [...], personne n'a droit sur sa dépendance, il est libre et darhan. Le nom de cet homme était Biki¹⁰. Dans l'Ordu il est assis plus haut que les autres, placé à

1. H. S., 29.

2. Sanang-säčän, 60-61.

3. H. S., 119.

4. Barthold, *Turkestan...*, p. 421.

5. Barthold, *Turkestan...*, p. 391.

6. Cf. Barthold, *ibid.* ; Vladimirtsov, *Činggis-hän*, p. 14, 84 ; R. ud-D., I, 142 ; Marco Polo, 92-93.

7. *T'oung Pao*, 1930, vol. XXVII, n° 1, p. 50.

8. *Yuan-tchao pi-che*.

9. R. ud-D., I, 198.

10. Ou *bäki*. Ce terme n'a, évidemment, rien de commun avec le titre *bägi*, porté par les princesses mongoles. Voir Barthold, *Turkestan*, p. 421 ; B. Vladimirtsov, *Sravnitel'naya grammatika mong. pism.azyka i khalkhaskago naréčiya*, p. 276. La lumière actuellement apportée sur cette question permet de faire abstraction de l'hypothèse de P. Pelliot (*ibid.*) ; l'attention ne

main droite de même que les princes du sang ; son cheval est à côté du cheval de Činggis-hān. Il devint très vieux¹. »

Ainsi le témoignage de Rašid ud-Dīn concorde entièrement avec les données de l'*Histoire Secrète* ; la seule erreur commise par l'historien persan est de confondre le titre de *bāki* avec un nom propre. Toutefois, en raison de cette imprécision chez un auteur aussi averti que Rašid ud-Dīn, et du fait aussi que dans l'*Histoire Secrète* il est peu question des *bāki*, on peut conclure que cette institution commençait déjà à tomber en désuétude chez les Mongols du XIII^e siècle, l'ancienneté dans le clan commençait à perdre sa signification, ce qui correspondait entièrement à l'état de choses en vigueur dans la société mongole de cette époque ; on y reviendra par la suite. Néanmoins, on peut relever dans nos sources plusieurs passages qui attribuent au fils aîné une certaine importance dans la famille.

Ainsi, Činggis-hān reprochant à Čagātai, son deuxième fils, d'offenser Juči, son fils aîné, aurait d'après l'*Histoire Secrète*² prononcé les paroles suivantes : « Comment est-il permis de tenir sur Juči de pareils propos ? Il est l'aîné de mes enfants ; que dorénavant on ne dise plus ces choses. » La même source relate qu'au cours d'une conversation avec ses fils sur l'ordre de succession au trône, il dit à Juči³ : « Tu es l'aîné de mes fils, que diras-tu ? » Dans la même *Histoire Secrète* on relève un passage encore plus significatif⁴ : « ... Le tsar Qabul avait sept fils ; l'aîné s'appelait Olbarqaq⁵ (Ökin-barqaq) ; par égard pour son aînesse, Qabul choisit parmi le peuple des hommes hardis, robustes,

manquera d'ailleurs pas d'être retenue par son observation (*id.*, p. 51) sur le titre *bigi*, qu'on retrouve dans le *Yuan-che* avec la signification de « ministre », cf. l'annotation de Palladius, in *H. S.*, p. 228.

1. Cf. la tentative malheureuse de Berezin d'expliquer qui était Üsün, *R. ud-D.*, II, 253. Voir RAS-V, 1930, p. 163-167.

2. Page 144 ; cf. 115, 133.

3. Page 143.

4. Page 68. Le *Ĵasaq* de Činggis-hān réserve aussi la prérogative (matérielle) au fils aîné, voir Ryazanovskii, *Obyčnyĕ pravo mongol'skikh plemen*, I, p. 46, 54. Rašid ud-Dīn, parlant de la tribu Naiman, raconte que « le trône du clan appartenait à Tayang-hān, qui était plus âgé » (*R. ud-D.*, I, 113) que son propre frère Buyuruq-hān, cf. *H. S.*, 91-92 : « Au temps passé, disait Činggis-hān à Wang-hān, ton père Qurjaqus-buyuruq avait quarante fils ; tu étais l'aîné de tous, c'est pourquoi tu as été ordonné tsar ». Činggis-hān réserve un fief en premier lieu à son fils aîné, Juči. *H. S.*, 132.

5. [En réalité : Ökin-barqaq ; « Olbarqaq » est à supprimer. Simple faute d'un texte chinois altéré. — P. P.]

énergiques, archers adroits, et les lui donna en guise de suite¹. »

Nos sources parlent aussi très explicitement du culte des anciens Mongols, un des aspects les plus importants du régime de clan. Ainsi l'*Histoire Secrète* décrit l'épisode suivant² : « Bodončar prit encore une femme et obtint d'elle un fils nommé Barim-šī'iratu-qabiči³. A la mère de ce qabiči succéda une femme qui devint l'épouse collatérale de Bodončar et qui mit au monde un fils nommé Ĵawüradaï. De son vivant, Bodončar le légittima et l'autorisa à prendre part aux sacrifices⁴. Mais lorsque Bodončar mourut, Barim-šī'iratu-qabiči n'adopta pas à l'égard de Ĵawüradaï une attitude fraternelle... Aussi, pendant le sacrifice, bannit-il Ĵawüradaï qui, par la suite, constitua le clan Ĵawüräit.⁵ » On soupçonnait Ĵawüradaï d'être le fils d'un étranger, d'un homme appartenant à un autre clan.

Il ressort de cet alinéa, que seuls les membres du clan pouvaient prendre part au sacrifice ; l'interdiction de participer au sacrifice était équivalente au bannissement hors du clan, hors de la société⁶. L'*Histoire Secrète* mentionne encore un sacrifice, où la non-admission signifiait la rupture avec la société de clan en question⁷.

En général, on rencontre dans la tradition mongole une suite de récits attestant les tendances de la société de clan à sauvegarder la pureté des liens du sang unissant ses membres.

1. On verra plus bas que certaines tribus mongoles contemporaines, — par exemple la tribu Baït, une des lignées oïrat, habitant la circonscription de Kobdo, au Nord-Ouest de la Mongolie, — conservent l'usage de révéler le fils ancien du clan qu'ils qualifient de *būral āwa*, « père blanc ».

On ne saurait toutefois oublier le rôle particulier dévolu à Batu [« Batyi » est une forme purement russe, pas à garder ; le mongol n'a que Batu. — P. P.], fils aîné de Juči, dans l'empire mongol où Ögädaï et ensuite Güyük, ses parents puînés, étaient empereurs ; cf. Grousset, *Histoire de l'Extrême-Orient*, II, 441.

2. *H. S.*, 30.

3. Le texte russe mentionne : Barin, et l'index : šī'iritu [Barin est une mauvaise restitution du chinois qui est en réalité « barim » ; šī'iritu est une simple faute de l'index seul. — P. P.]

4. Dans le texte mongol : *Ĵügäli*, terme étymologiquement proche de l'ancien turc, *yükün*, « saluer, se tenir avec déférence, vénérer ».

5. Le texte mongol de base ne dit pas que « Bodončar en fit un fils légitime », et le commentaire de Palladius, p. 168 (40^e) devient de ce fait sans objet.

6. Cf. annotations de Palladius ; *H. S.*, p. 168, 177-178.

7. Page 37, le texte mongol de ce passage diffère de la traduction chinoise, mais le fond reste le même.

D'après ces traditions, les personnes dont l'origine était mise en doute, se détachaient du clan et étaient obligées d'en constituer un autre ; il en était de même pour ceux dont l'ascendance paternelle était plus ou moins déterminée, mais dont les mères, étant déjà enceintes, se mariaient dans un autre clan.

On sait, par exemple¹, que Bodončar s'empara d'une femme enceinte du clan Jarči'ut, et l'épousa. « Venue chez Bodončar, elle mit au monde un fils ; on le nomma Jadaradaï du fait qu'il était le fils d'une tribu étrangère (*Jat*) ; et il devint l'ancêtre (du clan) Jadaran² ». Tandis que les descendants de Bodončar constituèrent le clan Borjigin.

Encore un exemple. On sait que l'épouse de Činggis-hān fut emmenée en captivité par les Märkit, qui « la donnèrent pour femme à l'hercule Čilgār »³. Börtä, épouse de Činggis-hān, aurait été enceinte au moment où on l'emmenait en captivité⁴. Libérée par la suite, elle mit au monde un fils auquel on donna le nom de Juči, et qui fut reconnu comme étant le fils aîné de Činggis-hān. Lorsque Činggis-hān examina avec ses fils l'ordre de succession, Čagātai, son deuxième fils déclara : « Père ! tu demandes Juči, n'est-ce pas à lui que tu voudrais remettre la succession ? Mais il a été apporté du clan Märkit, permettrons-nous qu'il nous gouverne ? »⁵

Il y a lieu d'observer, simultanément, les récits contradictoires sur l'origine de tel ou tel clan, de telle ou telle personne. Ainsi, nous savons, par l'*Histoire Secrète*, que Jamuqa-sāčān, descendant de Jadaradaï, était adopté par les descendants de Bodončar du clan Ba'arin⁶, ainsi que Činggis qui appartenait lui-même au clan Borjigin ; en effet, Tämüjin, à un moment critique de son existence, fait transmettre à Jamuqa les paroles suivantes⁷ :

1. p. 29.

2. Traduction du mongol : *Bodončar-tur iräjü kö'ü törübäi ; jad irgān-ü kö'ün bölä'ä Kä'an Jadaradaï nārāidba ; Jadaran-u ābugā tārā boluba*. La traduction chinoise est quelque peu différente (H. S., 29) *Jadaran* veut dire « personnage étranger », au pluriel : *Jadarat*. Il n'y a pas lieu d'examiner ici les témoignages contradictoires des sources quant aux clans *Jadarat*, *Jajirat*, « *Jüryät* », cf. observations de Berezin, R. ud-D., II, 459-660 ; voir aussi Pelliot in YA, avc-il-juin 1920, p. 146.

3. H. S., 55 ; R. ud-D., II, 76.

4. R. ud-D., *ibid.* La relation de cet épisode par l'auteur persan diffère quelque peu du récit de l'*Histoire Secrète*.

5: H. S., 143 (dans le texte : « Märki »).

6. H. S., 60 ; voir ci-dessus, p. 61.

7. H. S., 52-53.

« Nous sommes avec toi d'un même clan-tribu ». Rašid ud-Dīn, — qui pourtant écrivait d'après les traditions mongoles, — nous dit tout à fait autre chose sur l'origine de Jamuqa¹.

Dans l'ancienne société mongole, les enfants qui n'étaient pas de l'épouse principale, étaient considérés comme légitimes et reconnus frères et sœurs des enfants nés de l'épouse principale².

On ne sait presque rien du totémisme et du tabou chez les anciens Mongols. L'*Histoire Secrète* dit, il est vrai³, que l'origine du clan (*huja'ur*) auquel appartenait Činggis-hān est due à *börtä čino* « le loup pie » et *jo'ai* [goa, g'o'a] *maral*, « la belle biche ». Mais cette indication trop sommaire ne permet pas de parler des anciens totems mongoles.

Rašid ud-Dīn fait allusion au tabou ; par ex. il rapporte que le quatrième fils de Činggis-hān s'appelait Tuli⁴ ; « tuli en langue mongole veut dire miroir⁵. Quand il mourut, miroir est devenu un nom interdit jusqu'à maintenant⁶ ». Nous ne disposons pas de données suffisantes pour juger de l'ancienneté de ces interdits et pour apprécier si une institution de cette nature n'aurait pas été, à l'époque de l'empire mongol, empruntée à des nations civilisées, par exemple aux Chinois.

Nous rencontrons chez les anciens Mongols, comme chez les autres peuples, l'institution de la vengeance familiale, mais cette institution tombe déjà en désuétude. On peut néanmoins observer, chez les Mongols de cette époque la transmission du devoir de vengeance d'une génération à l'autre, vengeance dirigée contre des personnages n'ayant aucun lien direct avec le fait générateur de la vendetta, mais seulement parents ou descendants des auteurs. Ambagaï, du clan Borjigin, pris par les Tatars, lègue à ses parents le soin de le venger⁷. Ceux-ci se battront treize fois avec les Tatars, mais sans arriver toutefois à satisfaire leur vengeance

1. R. ud-D., I, 200-204.

2. H. S., 29-30, 38 ; R. ud-D., II, 62 passim. De même dans le *Jasaq*, voir Ryazanovskii, *Obyčnyöe pravo mongol'skikh plemen*, p. 46, 48.

3. Page 23.

4. R. ud-D., II, 77. En mongol, le nom de ce prince héritier se prononçait *Tuluï* ; il est possible que certains dialectes le prononçaient presque comme *Tuli*. Cf. R. ud-D., I, 47, 120. Cf. Barthold, *K voprosu o pogreba'nykh obryadakh turok i mongolov*, p. 63-64.

5. En mongol « miroir » = *tolı*.

6. On se trouve sans doute en présence d'une étymologie populaire ayant rapproché le nom *Tuluï* du mot *tolı*, dépourvus en réalité de tout lien étymologique.

7. H. S., 32-33 ; R. ud-D., I, 53.

(68)¹. Puis, les Tatars empoisonnent Yüsügäi-ba'atur², qui les avait attaqués à plusieurs reprises en faisant un assez grand nombre de prisonniers³. Quand par la suite Činggis vainquit les Tatar il se souvint de la vendetta⁴, et l'*Histoire Secrète* dit : « S'étant emparé de quatre clans Tatar, Činggis se concerta secrètement avec ses parents et dit : « Les Tatar méritent notre vengeance, car ils ont assassiné notre père ; une opportunité favorable se présente maintenant d'exterminer tous ceux du sexe masculin dont la taille ne serait pas inférieure à l'essieu d'une roue ; nous nous partagerons les autres et en ferons des esclaves. »

Rašid ud-Dīn, parlant des relations entre tribus « mongoles » et tatar, dit⁵ : « Il y avait entre eux, vieux sang et rancune. »

On peut citer l'exemple de vendetta suivant : Taičar, frère cadet de Ĵamuqa, s'était emparé du train de chevaux de Joči-Darmala, compagnon de Činggis-ħān. Joči-Darmala rattrapa la nuit les chevaux dérobés, tua Taičar et ramena les bêtes. Alors, Ĵamuqa « voulut venger le meurtre de son frère Taičar ; à la tête de son clan et de treize autres... forma le dessin de combattre Činggis-ħān⁶ ».

Des narrations de ce genre remplissent des pages entières de l'*Histoire Secrète* et de la *Somme des Histoires* de Rašid ud-Dīn.

En ce qui concerne le régime des biens, on trouve dans l'ancienne société de clan mongol la prédominance du type individuel. Chaque famille, chaque *ayil* possédait son bien individuel. Les fils se partageaient l'avoir du père ou de la mère, des droits particuliers étant réservés au cadet. L'*Histoire Secrète* nous apporte le témoignage suivant⁷ : « Après la mort de leur mère,

1. L'édition russe mentionne : öš [öš est bien la forme de la source de Vladimirtsov. — P. P.]. *H. S.*, 34.

2. *H. S.*, 36-27.

3. *H. S.*, 34, R. ud-D., II, 63-64, 86-87.

4. *H. S.*, 78 ; R. ud-D., I, 56. Dans ses *Sentences*, Činggis-ħān parle de vengeance : « Je suis celui qui cherche pour leur sang dédommagement et vengeance », R. ud-D., III, 127.

5. R. ud-D., I, 52.

6. *H. S.*, 64 ; Cf. R. ud-D., II, 92 ; *Skazaniè o Činguiskhanè*, 153 ; P. Hyacinthe, 9 (version très embrouillée) (*H. S.*, 39, 53, 57, 66, 143 ; R. ud-D., I, 52-54, 56, 97, 116 ; II, 43, 120).

7. Texte mongol : *ākā-yü'ān Alan-ğoa-i ügäi boluhsan-u ħoina ahanar dā'unār tabu'ula adu'usun idā'a-bān ħubiyaldurun : Bālgüntāi, Būgüntāi, Buğu-ħatagi, Buħatu-salji dōrbā'ula abulcaba ; Bodončar munghaħ buda'ubiyu kā'ān uruğ-a ülü to'anħubi āsā öyba*. La version chinoise est quelque peu différente, voir *H. S.*, 27.

Alan-ğoa, les cinq frères partagèrent le bétail : Bālgüntāi, Būgüntāi, Buğu-qatagi, Buħatu-salji, à eux quatre, accaparèrent tout, sans laisser aucune part à Bodončar, réputé sot et borné et qu'ils ne reconnaissaient pas comme parent. » Le fils cadet recevait l'avoir fondamental du père : il héritait de la yourte paternelle et de ses femmes, s'il y en avait plusieurs, avec leurs camps, et *ayil* ambulants ; c'est pourquoi les fils cadets arboraient la qualité d'*ājān*, « maître, propriétaire¹ ». Mais, comme ils étaient aussi les gardiens du foyer domestique, on les appelait également *otčigin* ou *otfigin*, c'est-à-dire « prince du feu² ». Rašid ud-Dīn parle de cette institution en termes explicites³ : « L'usage mongol veut que le cadet des fils soit appelé *Ājān* ; du fait qu'il est dans la maison, les biens, le ménage et l'économie domestique lui reviennent » ; *Ājān* signifie fils cadet, qui reste dans la maison et dans la yourte ; c'est-à-dire le maître « du feu et de la yourte⁴ ».

On peut supposer, bien que nos sources ne le mentionnent pas explicitement, que les fils non mariés vivaient, en général, avec leurs parents dans un même *ayil* ; quand ils se mariaient, ils recevaient leur propre *ayil* individuel, sauf le fils cadet (*ājān*, *otčigin*), qui même après son mariage demeurait dans l'*ayil* du père, ou avec sa mère en cas de mort du père. Ainsi, le jeune Bo'orču, futur compagnon de Činggis-ħān, habite, étant déjà adulte, avec son père⁵. Les fils de Sorqan-Šira, Čila'un et Čim-bai, déjà mûrs, futurs compagnons, eux aussi du ħān mongol, habitent le même *ayil* que leur père⁶. D'autre part, au moment de la répartition des apanages, Činggis-ħān réunit l'apanage de sa mère avec celui de son frère cadet, Otčigin⁷. Ceci ressort de Rašid ud-Dīn et des autres sources.

Les veuves avec des enfants mineurs disposent autocratiquement des biens de la famille jusqu'à ce que leurs fils ne soient devenus grands et ne se marient : par conséquent, elles prenaient

1. R. ud-D., II, 30, 60. Il est aussi fait mention de cet usage dans la *Yasa* de Činggis-ħān, voir Ryazanovskii, *Obyčnoje pravo mongol'skikh plemen*, p. 46, 54. Le Ĵasaq dit aussi : « Le partage des biens est basé sur la règle que l'aîné reçoit plus que les cadets... L'ancienneté des enfants est considérée par rapport au rang de leur mère... », *ibid.*

2. R. ud-D., II, 60 ; voir ci-dessus page 60.

3. R. ud-D., I, 207.

4. R. ud-D., II, 30 ; cf. Rubruck, 79 ; Quatremère, 89.

5. *H. S.*, 47-48.

6. *H. S.*, 43 ; cf. *H. S.*, 125.

7. *H. S.*, 133 ; R. ud-D., III, 143 ; mais voir III, 147-148.

intégralement la place de leur époux et jouissaient de tous ses droits. La vénérable Alan-goa¹, Monulun², et la mère de Činggis-hān³ se sont trouvées dans cette situation. A l'époque de l'empire mongol les veuves recevaient les fiefs et commandaient l'armée, qui revenait par la suite à leurs fils⁴. On sait aussi, que les veuves des empereurs mongols et des chefs d'ulus, après la mort de ces derniers, devenaient régentes de l'empire et administratrices des fiefs.

La situation matérielle des veuves dans l'ancienne société mongole est fonction de la situation de la femme en général. Les mœurs nomades, chez les anciens Mongols — comme chez tous les transhumants — ne permettaient pas à la femme de vivre isolée, en recluse. Marco Polo constate : « Les femmes, vous dirais-je, achètent et vendent tout ce qui est nécessaire à leurs maris et à leur ménage⁵. » Le « ménage » est entièrement confié aux femmes, en outre, ce sont elles précisément qui fabriquent les rares objets indispensables à la vie fruste du nomade. « L'emploi des femmes est de conduire leurs chariots, de poser leurs maisons ambulantes dessus, de les décharger aussi, de traire les vaches, de faire le beurre et le *Gri-ut*⁶, ou lait sec, d'accommoder les peaux des bêtes, les coudre ensemble avec du fil de cordes... Elles font aussi les souliers, des galoches, et toutes autres sortes d'habillemens... Les femmes aussi s'adonnent à faire des feutres et en couvrent leurs cabanes et maisons », écrit Rubruck⁷. Occu-

1. H. S., 25-27; R. ud-D., II, 7-11.

2. R. ud-D., II, 14-16; P. Hyacinthe, 4-5.

3. H. S., 37-45.

4. H. S., 98, 132, 433; R. ud-D., I, 61, 80; III, 149; P. Hyacinthe, 260.

5. Marco Polo, 68 [citation française d'après G. Pauthier, *Le livre de Marco Polo...*, Paris 1863, Ch. LXXVIII, pp. 188-189 : « Et les dames achètent et vendent, et font tout ce qui à leurs maris et à leur mesnie (= ménage) appartient »; Moule et Pelliot, 1938, Ch. 69, I, p. 169 : « And I tell you that the Tartar ladies trade, buy and sell and do all the work that is needed for their lords and family and for themselves », les éditeurs ajoutent à ce dernier propos la note suivante : « *a se mesnie*, Luigi Foscolo Benedetto corrects plausibly to *a se mesnie* ». — N. d. t.]

6. C.-à-d. « petit fromage » [russe : *syrčik*], du mongol *hurud* ~ *gurud*.

7. Rubruck; 78 [« It is the duty of the women to drive the carts, get the dwellings on and off them, milk the cows, make butter and *gruit*, and to dress and sew skins, which they do with a thread made of tendons... They also sew the boots, the socks and the clothing... They also make the felt and cover the houses » (Rockhill, *The journey of William of Rubruck...*, 1900, p. 75-76). Le texte de la citation française dans la présente traduction est emprunté à Pierre Bergeron, *Voyage de Rubruquis en Tartarie*, édition 1735, p. 16, 17. — N. d. t.]

pant une place importante dans l'économie, la femme, chez les anciens Mongols, jouait aussi un certain rôle dans la vie sociale. Les femmes accompagnaient les chefs dans leurs expéditions¹; empereurs et princes régnants prenaient souvent conseil des illustres *hatun* (*hanša*, princesse)²; la *Yasa* de Činggis-hān spécifie³ « que les femmes qui suivent les troupes, auront à remplir les travaux et les obligations des hommes, pendant que ces derniers iront au combat ». La situation économique et matérielle des femmes, notamment des veuves, ressort de tout ce que nous savons des tribus mongoles ayant le plus fidèlement sauvegardé les anciennes coutumes, comme les Baït de la circonscription de Kobdo, etc.

Les membres du clan possèdent individuellement divers biens : cheptel, yourte, chariots, outillage primitif⁴. Il y avait par conséquent des pauvres et des riches, les sources l'attestent explicitement : Dobun-märgän, l'un des ancêtres lointains de Činggis, rencontra une fois un pauvre homme (*yadangju güün*), suivi de son fils⁵. Dobun-märgän lui ayant demandé qui il était, l'homme répondit⁶ : « J'appartiens au clan Ma'aliq-baya'ut⁷; je suis devenu pauvre. Donne-moi de la chair de ce gibier, et moi je te donnerai mon fils. » Bo'orču, encore adolescent, disait à Činggis-Tämüjin qu'il venait de rencontrer⁸ : « Ce que mon père a aquis me suffit amplement », et refuse les chevaux que lui offre Činggis, en remerciement d'un service rendu. Au moment de l'incursion des Märkit, la vieille femme qui servait dans la maison de Činggis, voulant cacher Börtä, déclara⁹ : « Je suis de la maison de Tämüjin; j'allais tondre les brebis dans les maisons riches. »

La jeune mariée apportait dans la maison de son époux une

1. H. S., 146, 149; Marco Polo, 110; D'Ohsson, II, 334.

2. H. S., 59; D'Ohsson, II, 247, 355, etc.

3. Ryazanovskii, *Obyčnyy pravu mongol'skikh plemen*, I, 44.

4. Cf. H. S., 44, 45, 47, 48, 49.

5. H. S., 25.

6. H. S., 25; traduction d'après le texte « mongol », quelque peu différent de la version chinoise.

7. Dans l'édition russe : Ma'ariq-baya'ut [Ma'aliq est seul correct. — P.P.].

8. H. S., 47; traduction d'après le texte « mongol ». Son père se nommait Naqu-bayan, « le riche Naqu »; cf. H. S., 116.

9. H. S., 50. Dans ses « Sentences », Činggis-hān fait également mention des « riches », ce qui implique aussi des « pauvres » dans la société mongole avant la constitution de son empire : « les gens riches voyaient le bien, mais ils ne rendaient pas puissants les dirigeants et ne leur permettaient pas de s'affermir », R. ud-D., III, 120.

dot, d'importance variable selon la fortune du clan et de la maison auxquels elle appartenait¹. En outre, elle devait offrir à sa belle-mère un présent au nom de sa mère (*šitküi*)². La jeune épousée était accompagnée par un personnel apporté en dot -*injä*³. On sait aussi que les anciens Mongols payaient pour la fiancée une rançon⁴ et qu'au moment des ententes matrimoniales ils offraient au père de la fiancée des cadeaux en confirmation d'accord (*bälgä*)⁵.

L'ancien clan mongol connaissait la communauté des terres de pacage, dans les cas, s'entend, où le clan transhumant avait la possibilité de nomadiser dans son ensemble sur un même territoire⁶, quand tous les parents cohabitaient soit en un seul *küriyän*, soit par *ayi*'s peu éloignés les uns des autres. Nos sources le font ressortir d'une manière il est vrai indirecte.

On sait, par exemple, que la célèbre montagne Burqan-Qaldun se trouvait depuis les temps anciens en la possession du clan Uriyangḡat⁷. Ces Uriyangḡat, non « forestiers », étaient maîtres (*äjät*)⁸ du pays et l'ont partiellement conservé depuis l'époque de la légendaire Alan-ḡoa jusqu'à celle de Činggis-ḡän. Ce n'est pas fortuitement, bien entendu, qu'un représentant du clan Uriyangḡat se présente dans la famille de Činggis-ḡän au nom « de la montagne Burḡan-Qaldun »⁹. Le fait que cette montagne appartenait à un clan déterminé n'a pas empêché la famille appauvrie de Činggis-ḡän, alors encore très jeune, de s'installer auprès d'elle pour chasser le petit gibier¹⁰. Nos sources font aussi savoir que le territoire sur lequel une entité sociale avait l'habitude de nomadiser, s'appelait en mongol : *nuntuq* ou *nutuq*, et en turc : *yurt*¹¹; ces mots voulaient dire aussi : « campement »,

1. H. S., 30, 118-119; R. ud-D., II, 80. Marco Polo le conteste, voir Yule, 31, 253 (la traduction de Minaëv n'est pas très claire en cet endroit, p. 88).

2. Voir ci-dessus, page 59.

3. Voir ci-après, page 82.

4. Plan Carpin, 5; Rubruck, 78; Marco Polo, 88.

5. H. S., 36.

6. Les parents n'avaient pas toujours la possibilité de transhumer ensemble, voir ci-après, p. 78.

7. H. S., 21.

8. La traduction russe, d'après la version chinoise de l'H. S., dit : « chez le possesseur de la montagne », « *k vladételju gory* » (p. 24); tandis que le texte « mongol » donne *äjäd*, pluriel de *äjän*, qui signifie « propriétaire, maître, possesseur ».

9. H. S., 49, 120.

10. H. S., 44-45, 51.

11. Voir ci-dessus, p. 52, n. 1.

« domicile »¹. Činggis-ḡän dit à son parent Altan² : « Je ne laisserai pas effacer le campement et la demeure des ancêtres et des pères, je ne perdrai ni n'abîmerai leurs voies ni leur statut. » La communauté des terres de pacage découle du fait que les anciens Mongols nomadisaient par grands campements; et il arrivait souvent, pour des raisons exposées dans la section suivante, que plusieurs clans transhumassent ensemble. Činggis-ḡän disait à un de ses parents³ : « Autrefois, avec trois maisons Toqura'ut, cinq maisons Tarqut et deux clans, Čangš'i'ut⁴ et Baya'ut, tu as formé avec moi un seul camp. Tu ne t'es pas égaré dans l'obscurité et dans le brouillard; dans les désordres et l'éparpillement tu ne t'es pas séparé de moi; tu as supporté en même temps que moi le froid et l'humidité⁵. » Dans ces conditions, l'économie pastorale ne pouvait être conduite qu'à la condition d'utiliser en commun les pâturages.

A plusieurs reprises, Rašid ud-Dīn parle clairement du *yurt* d'une tribu ou d'un clan, mais sans mentionner la présence sur ce territoire déterminé d'aucun nomadisant étranger.

Ainsi, il observe à propos des Tatar⁶ : « Toute cette tribu représentait soixante-dix mille cochons. Leurs terrains, habitations et yurt étaient désignés séparément par tribu et par branches, près des limites du pays chinois. Le yurt qu'ils s'arrogeaient de préférence est la région nommée Buir-nör. » Et à propos des tribus mongoles proprement dites, l'historien persan écrit⁷ : « Chez cette tribu, yurt et terrain étaient confondus, et il était fixé à partir d'où et jusqu'où s'étend le yurt de chacun. »

Chez les Mongols du XII^e siècle, guerres incessantes et incursions de toute nature, fréquentes migrations et transhumances qui en résultaient, faisaient que, précisément, la possession en commun des terres de pacage présentait une importance capitale pour la société, et non la possession de tel ou tel terrain de transhumance, pouvant facilement être changé. Néanmoins, la notion de *nutuq* (*yurt*), rayon territorial appartenant à un seul clan, était parfaitement définie.

1. H. S., texte « mongol ».

2. R. ud-D., II, 139.

3. H. S., 120 (la transcription des noms propres est modifiée).

4. L'édition russe porte : Čangšikit [C'est une mauvaise leçon. — P. P.].

5. Voir la description des treize *küriyän* de Činggis, R. ud-D., II, 93-95; H. S., 64.

6. R. ud-D., I, 49; voir aussi I, 79, 87, 93, 94, 108, 135, 175; II, 14-15.

7. R. ud-D., I, 135.

On remarque aussi que les droits de propriété sur le bétail étaient constatés par des marques spéciales (*tamaja*), les mêmes, semble-t-il, pour tous les membres d'un clan; nos sources n'en parlent d'ailleurs qu'en termes vagues¹.

On observe encore que dans l'ancienne société mongole — comme chez tous les peuples au stade du régime de clan — une attitude particulière était adoptée à l'égard des ambassadeurs, *älči* ~ *ilči*, en leur qualité de représentants d'un clan et d'une tribu²; et la personne d'un ambassadeur était réputée « sacrée ». Parfois le terme *älči* servait d'attribut à un nom propre, par exemple: Qači'un-älči, nom d'un frère puîné de Činggis-hān³.

Il résulte de tout ceci que l'ancien clan-*oboq* mongol représente une association assez caractéristique de parents consanguins, basée sur le principe agnatique et l'exogamie, association patriarcale avec seulement quelques survivances des anciennes coutumes cognatiques, économie ménagère individuelle, mais communauté des terres de pacages, attribution de certains droits particuliers au fils cadet sous réserve des droits déterminés de l'aîné, association cimentée par l'institution de la vendetta et par un culte particulier.

Tous ces traits ne présentent aucun caractère particulier ou original qui puisse distinguer les anciens Mongols des autres peuples soumis, ou ayant été soumis au régime de clan. D'après V. V. Barthold, l'usage de laisser le fils cadet auprès du père et de lui réserver le capital de fond, se présente chez les nomades comme une survivance de l'état de chasseur⁴. A l'égard des anciens Mongols, cette thèse trouve une confirmation dans le fait que les Mongols même nomades de cette époque se trouvaient étroitement liés au régime des chasseurs, ils sont des nomades-chasseurs⁵, et une partie d'entre eux continue à rester de véritables chasseurs « forestiers »; il y avait aussi des lignées établies

1. R. ud-D., I, 76; H. S., 44-45, 57-61, passim. Cf. V. V. Radloff, *K voprosu ob uigurakh*, St Ptbg, 1843, p. 68; Marco Polo, 91.

2. H. S., 66, 145; R. ud-D., II, 33, 102, 119; III, 42.

3. Cf. R. ud-D., I, 169.

4. Barthold, *Sviaz'obščestvennago byta s khosiaïstvennym układom u turok i mongolov*, Bulletin de la Soc. arch., hist. et ethnogr. près l'université de Kazan, t. XXXIV, fasc. 3-4, 1929, p. 3.

5. Cf. La coutume cynégétique décrite par R. ud-D. (III, 93): « L'usage mongol veut que lorsque pour la première fois les jeunes garçons prennent part à la chasse leur grand doigt est oint, c'est-à-dire on l'enduit de viande et de graisse »; cf. Tchang Tô-houei, 585.

sur la ligne de démarcation entre la « forêt » et la « steppe ». Il semble aussi que l'institution des *bāki*, conservée chez les Mongols nomades, ait été héritée de la période de chasse antérieure¹.

2. — GROUPEMENTS DE CLANS ET DIFFÉRENCIATION DE LA SOCIÉTÉ DE CLAN

A. — VASSAUX-SERFS, ESCLAVES-SERVITEURS.

L'étude des relations de clan à clan (*oboq*) chez les anciens Mongols du XI^e-XII^e siècles, et une analyse plus approfondie de la société de clan mongol, dégagent certains traits plus originaux et plus significatifs. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, de phénomènes absolument inédits, qui ne se seraient jamais manifestés à aucune autre époque et chez aucun autre peuple. Néanmoins, l'étude des relations familiales dans l'ancienne société mongole, du sein de laquelle naquit, on ne l'oubliera pas, leur empire universel, présente un grand intérêt, non seulement du point de vue des études mongoles, mais d'un point de vue sociologique général.

Nos principales sources, l'*Histoire Secrète* et la *Somme des Histoires* de Rašid ud-Dīn, attestent fréquemment que, chez les anciens Mongols les clans (*oboq*) se trouvent perpétuellement en mouvement et présentent des unités d'importance essentiellement variable, en raison du regroupement incessant des divers rassemblements de clans. En effet, au XII^e siècle, et sans doute aussi aux époques antérieures, il était fort rare qu'un clan mongol vive seul, isolé; ils constituaient généralement divers groupements que les Mongols appelaient *irgān*, qu'on peut traduire par « tribu », « sous-tribu », et *ulus*, « état », « fief ». D'autre part, des branches séparées se détachent continuellement des clans pour constituer à leur tour de nouvelles sociétés de clans. On se trouverait par conséquent en présence, semble-t-il, de deux tendances diamétralement opposées.

Pour chaque membre de l'ancien clan mongol un parent était *uruḷ* ~ *uruq*, « descendant, rejeton de ce clan », par conséquent

1. Le chamanisme a été plus facilement conservé par les peuples « forestiers », R. ud-D., I, 142; cf. V. V. Barthold, *Sviaz'obščestvennago byta s khosiaïstvennym układom u turok i mongolov*, p. 2.

« parent », « proche »¹; tandis que toute personne étrangère était *jat*, « étranger », « aubain »². Tous étaient, par conséquent, divisés en *uruq* et *jat*. Mais parmi les *jat* se trouvaient le clan, ou des clans et des lignées entières abritant les *törgüt*, « parents du côté de l'épouse ». Les membres de ces clans pouvaient être considérés autrement que *jat*, on les appelait *quda*³, « parent par alliance » [russe : *svat*].

Les relations avec les parents étaient différentes de celles observées à l'égard des étrangers, *jat*, et l'on exigeait d'eux une attitude particulière. La défense, la protection, l'aide aux siens étaient les obligations fondamentales du clan, des parents. On n'oubliera pas que l'on considérait *uruq* non seulement les membres d'un même clan, mais aussi ceux des autres clans consanguinement unis par la descendance d'un même ancêtre commun (*äbügä*), ceux de tous les clans d'un même « os » (*yasun*). Ainsi Činggis-hän, ayant appris les délits commis par le clan apparenté des Jürki, dit⁴ : « Pourquoi souffrons-nous de pareilles offenses de la part des Jürki ? Autrefois, pendant un festin sur les bords de la rivière Onon, dans la forêt, leurs gens ont tué le grand-échanson et fendu l'épaule de Bälgütäi ; maintenant, quand j'ai voulu, avec eux, venger les ancêtres, ils ne sont pas venus ; au contraire, ayant passé à l'ennemi ils sont devenus des ennemis. »

Voici un récit caractéristique de Rašid ud-Din⁵ : « Il y avait encore deux jeunes garçons, deux frères : l'un se nommait Quli⁶, l'autre Qara-Mongätü-Uha. Ils étaient, tous les deux, des Tatar Tutuqli'ut⁷. Deux épouses de Činggis-hän, qu'il avait prises dans la tribu tatar, Yesülün et Yesükän⁸, intervinrent en faveur de ces deux jeunes garçons, car elles étaient du même os. » L'hercule tatar Qamus, fait prisonnier par le Käräit Sary-hän, dit à ce dernier qui le regardait de travers⁹ : — « Tu ne peux regarder

1. Cf. Quatremère, 7-8.

2. Voir ci-dessus, page 64, extraits du texte « mongol » de l'H., S. Les deux termes se retrouvent dans les parlers turcs.

3. Voir ci-dessus, page 58.

4. H. S., 67, cf. R. ud-D., II, 104.

5. I, 61.

6. L'édition russe mentionne : Qulu [C'est une fausse transcription de Berezin. — P. P.].

7. Dans l'édition russe : Tutuqliut [Mauvaise leçon de Berezin pour Tutuqli'ut. — P. P.].

8. L'édition russe mentionne : Bisükät et Bisülün [Mauvaises leçons des Berezin. — P. P.].

9. R. ud-D., I, 67.

mon visage de travers, attendu que ton clan ne peut me considérer de cette manière. » Dans les *Sentences* de Činggis-hän on trouve ces paroles¹ : — « Si quelqu'un de notre clan agit à l'encontre des prescriptions du Jasaq, une première fois qu'on l'exhorte par la parole ; s'il s'agit à l'encontre deux fois qu'on agisse sur lui par l'éloquence ; après la troisième fois qu'on l'envoie dans le pays éloigné de Balčin-Qulčur². Après y être allé et en être revenu — il sera attentif. S'il ne s'assagit pas, qu'on le mette aux fers et en prison. S'il en sort vertueux et assagi — fort bien ; sinon que tous les parents se rassemblent, constituent un conseil général et décident ce qu'il y a lieu de faire avec lui. »

Les compagnons de Činggis-hän lui disent, quand il se prépare à tuer son oncle, passé aux ennemis³ : « Détruire ses parents, c'est la même chose qu'éteindre son feu. »

Encore un passage intéressant de la *Somme des Histoires*⁴ : Qoro-Qajar-ba'atur⁵ et Sartaq-bahadur... étaient frères, au temps de Činggis-hän. Au moment du partage ils s'engagèrent dans le « millier » de Jädi-noyan⁶ et... induisirent la tribu Bargut... dans une parenté-alliance avec la tribu Manqut... Ils prêtèrent alors serment, s'engagèrent et se lièrent par un pacte : « *Nous serons comme des frères et le clan l'un pour l'autre...* »⁷.

L'institution de la « fraternisation » observée chez les anciens Mongols, appartient au domaine des relations internationales. Deux personnages, appartenant généralement à des clans différents, même s'ils sont proches, concluent entre eux un pacte d'amitié en échangeant obligatoirement des présents. Après quoi, selon l'ancienne coutume mongole, ils deviennent *anda*, « frères de nom » [frères jurés]⁸. *L'Histoire*

1. R. ud-D., III, 128 ; cf. D'Ohsson, II, 247.

2. L'édition russe porte : Baljiut-Quljur [Nom omis à l'index de l'édition russe ; forme douteuse ; le Baljiut-Quljur de Berezin ne repose sur rien ; le Baljiut-Qulčur de Vladimirtsov est une simple erreur. — P. P.].

3. H. S., 134.

4. R. ud-D., I, 157.

5. [Nom douteux. — P. P.].

6. [« Jädi » est seul correct. — P. P.].

7. Les italiques sont de B. Vladimirtsov.

8. Cf. H. S., 48-49. La traduction chinoise s'écarte de l'original mongol : *Yäsügäi gan äcigä-lü'ä Käräi irgän-ü Ong-gan anda kä'aldüksän aju'u.äcigä-lü'ä minu anda kä'aldüksän äcigä mätü bijä* « Wang hän de la tribu des Käräit, avec le han-père Yäsügäi, s'appelaient mutuellement frères de nom (*anda*). Celui qui est frère de nom de mon père, m'est aussi comme un père. » Cf. R. ud-D., I, 104 ; II, 105, 106, 108-109.

Secrète en apporte le témoignage suivant¹ : Tämüjin et Jamuqa disaient entre eux : « les vieilles gens racontent que lorsqu'on devient *anda*, alors deux amis ont comme une seule vie ; l'un n'abandonne jamais l'autre, et ils défendent la vie l'un de l'autre ». En réalité il n'était pas indispensable que les deux *anda* vivent ensemble, les *anda* devaient seulement se soutenir et s'aider mutuellement, comme s'ils avaient fait partie d'un même clan-*obog*. Le Käräit Wang-ḥān et Činggis-ḥān en fournissent un exemple historique. On sait que leurs relations avaient pris une tournure particulière : Wang-ḥān aurait en quelque sorte adopté Činggis, devenant ainsi son père d'adoption. Wang-ḥān « se mit d'accord avec Činggis-ḥān, près la Forêt Noire de la Tola, et l'adopta. Auparavant, Činggis donnait à Wang-ḥān le nom de père en raison de son amitié avec Yäsügäi ; cette fois-ci ils ont eux-mêmes conclu un pacte de père à fils »². Činggis appelait Wang-ḥān : *āciḡā*, « père », et Wang-ḥān appelait Činggis : *kö'ün*, « fils »³.

En général, les traditions mongoles parlent souvent des enfants adoptifs, qui devenaient frères d'adoption des membres de divers clans. D'habitude on adoptait les petits enfants, ramassés dans les camps ennemis pendant les guerres et les invasions⁴. Mais, un fils adoptif ne s'incorporait pas au clan de son père d'adoption, de même les enfants adoptés n'étaient pas toujours incorporés au clan de leurs parents ou de leurs frères d'adoption : ils continuaient à appartenir au clan dans le camp duquel ils avaient été saisis. Ils jouissaient néanmoins des mêmes droits matériels que leurs nouveaux frères, eux véritablement issus de leurs parents ; toutefois, ils recevaient la plus petite part⁵. L'essentiel est qu'ils obtenaient asile et protection dans la maison, et par conséquent dans le clan qui les avait accueillis.

Simultanément nos sources rappellent sans cesse que non seulement les clans étrangers, *jat*, éloignés les uns des autres,

1. H. S., 58.

2. H. S., 82-83 ; cf. R. ud-D., II, 106 ; I, 103.

3. H. S., 91-93 ; R. ud-D., II, 135-140. Le titre, en quelque sorte, de *āciḡā*, « père » était aussi conféré parfois dans d'autres occasions. Ainsi, il se trouvait attribué à Mönglik, parce qu'il avait épousé la veuve de Yäsügäi-ba'atur, mère de Činggis-ḥān, voir R. ud-D., I, 158.

4. H. S., 59, 67, 68, 121 ; R. ud-D., I, 58-59, 123, 167.

5. H. S., 115. Ils appelaient les parents adoptifs *āciḡā*, « père », et *ākā*, « mère », voir R. ud-D., I, 58-59. Ainsi, il est dit de Šigi-Ḥutuḡu en termes explicites : « Šigi-Ḥutuḡu de la tribu Tatar. Činggis-ḥān l'appelait son cinquième fils », R. ud-D., III, 149.

entretenaient souvent des relations hostiles, mais que les clans parents, *uruq*, guerroyaient aussi entre eux et se couraient sus. Nous apprenons même que les membres d'un même clan-*obog* pouvaient se faire la guerre et se trouver dans divers camps ennemis. Les *uruq* devenaient alors *jat*, et ils étaient traités en *jat* ; l'amitié n'y pouvait rien, les *anda* de naguère cherchaient parfois à s'entre-tuer, comme les ennemis les plus féroces. En général, il serait vain de chercher dans la société mongole des XI^e-XII^e siècles : « l'harmonie entre la liberté individuelle et la plus étroite solidarité »¹, que certains ethnographes inclinent à voir chez les tribus dites primitives. Činggis-ḥān lui-même définit comme suit l'état de l'ancienne société mongole² : « Leurs enfants n'écoutaient pas les enseignements moraux des pères ; les frères puînés ne faisaient pas attention aux paroles des aînés ; le mari n'avait pas confiance dans sa femme, et la femme n'obéissait pas aux ordres de son mari... De ce fait (il existait) une opposition de voleurs, menteurs, provocateurs et brigands. Le soleil n'éclairait pas les demeures de ces gens, c'est dire qu'ils pillaient ; leurs chevaux et manades n'avaient pas de repos ; les chevaux montés par l'avant-garde, ne connaissaient ni paix ni trêve, jusqu'à ce qu'ils périssent, crèvent, pourrissent et disparaissent. Tel (était) ce peuple sans règle, sans raison. » Rašid ud-Dīn décrit certaines tribus mongoles sous des couleurs encore plus sombres, les Tatar par exemple, qui d'après lui : « sans arrêt... se livraient à l'assassinat, au brigandage et au pillage les uns des autres »³. Enfin l'*Histoire Secrète* est en effet la source « secrète » décrivant les événements les plus sombres survenus dans le sein d'un même clan, d'une même famille, d'un même « os »⁴. On a déjà rappelé qu'il existait dans l'ancienne société

1. Voir l'article de L. J. Sternberg, *Teoriya rodovogo byta*, in Dictionnaire Encyclopédique Brockhaus et Ephron, XXXII, A, p. 906 (les italiques sont de L. J. Sternberg).

2. Voir « *Sentences* » de Činggis-ḥān, R. ud-D., III, 120. Cf. les paroles d'un compagnon de Činggis-ḥān parlant des temps passés aux fils du ḥān, citées par l'H. S. : — « Quand vous n'étiez pas encore nés, l'univers était rempli de troubles ; les hommes se battaient et se dépouillaient les uns les autres, et personne ne pouvait vivre tranquille » (144). Si nous ne possédions d'autres renseignements, de semblables témoignages émanant de personnes directement intéressées, pourraient sembler entachés de partialité.

3. R. ud-D., I, 52.

4. Dans la plupart des cas, ces récits se trouvent corroborés par d'autres sources, R. ud-D. par exemple. Le milieu de l'aristocratie mongole en conserva un souvenir durable, comme le prouvent les narrations de Sanang-sācān et *Altan tobči* ; voir par ex., Ss, 64-65 ; A. t. 83 ; voir aussi RAS-V, 1930, p. 219.

mongole des pauvres et des riches, nous savons qu'il y avait des maîtres et des serviteurs, nous savons aussi qu'il y avait des « esclaves ».

Comment expliquer tout ceci ? Que disent nos sources ? Que représentait la société « de clan » mongole des XI^e-XII^e siècles ? Qui donc étaient ceux qui paraissaient gênés de transhumer avec leurs autres parents ? Qui occupait les meilleures places dans les battues ? Et qui donc, par contre, rabattait le gibier et nomadisait en *kūriyān* peuplé ? D'où les *hān*, les « esclaves » ? Qui sont les « compagnons d'exploits » de Činggis-hān ?

L'ancien clan mongol et la société de clan mongole des XI^e-XII^e siècles étaient fort éloignés d'un régime de clan primitif. Nos sources montrent l'ancien clan mongol et la société « de clan » sous un jour tout à fait différent. On peut avancer qu'à cette époque le clan, chez les tribus mongoles, en était déjà à un stade de décomposition, après avoir sans doute traversé une longue période d'évolution, sur laquelle nous ne possédons pas de renseignements positifs. Par contre nous disposons de données suffisantes — répétons-le — concernant la vie sociale des Mongols aux XII^e-XIII^e siècles.

Notre attention se trouve de prime abord sollicitée par un aspect de la vie de clan des Mongols de ce temps. Tandis que de très nombreux clans mongoles vivaient sur un même sol, chacun de ces clans nomadisant dans les limites d'un même territoire commun, il s'en trouvait d'autres qui vivaient éparpillés, transhumant conjointement avec d'autres clans étrangers. On sait que les gens du clan Baya'ut vivaient éparpillés, une partie nomadisant avec Činggis-hān, et l'autre avec la tribu Taiči'ut¹ ; de même pour la lignée Jalaïr, les différents clans entrant dans sa composition vivaient séparément parmi des clans et lignées étrangers (*Jat*)². Enfin, il est avéré que les représentants du clan Borjigin, notamment de la branche à laquelle appartenait Činggis-hān, ne vivaient pas, non plus, en commun ; peut-être sans se joindre à des clans étrangers³. L'analyse des sources fait ressortir que dans ce cas le même phénomène résulte de causes, de facteurs entièrement différents. Dans un cas les clans se dispersent volontairement, des fractions de clans se détachent de leur plein gré,

1. H. S., 60, 120 ; R. ud-D., I, 175 ; II, 13, 95.

2. R. ud-D., 33-44 ; H. S., 59, 60, 64, 68.

3. H. S., 44-46, 48-61 ; R. ud-D., II, 50.

pour ainsi dire ; dans l'autre, la dispersion et la scission des clans, la subordination leur sont imposées par la force, contre leur volonté.

Arrêtons-nous tout d'abord au deuxième cas. La dispersion des clans résultait, comme on s'y attend, d'une défaite militaire. Les ennemis vainqueurs divisaient les clans ; les parents disséminés allaient vivre, avec les *Jat*-allogènes, parmi les membres de clans étrangers. Les sources montrent aussi, que parfois des clans entiers tombaient dans la dépendance d'un autre clan soit parent-*uruq*, soit étranger-*Jat*, indifféremment, ou même d'une branche d'un clan quelconque. Nous savons encore, que différents clans ou branches mongoles devenaient vassaux d'autres clans et de leurs ramifications, non seulement du fait de guerres malheureuses, — ce qui était le plus fréquent, — mais aussi pour d'autres raisons : « Lorsque Činggis-hān, dit Rašid ud-Dīn, eût entièrement vaincu la tribu des Taiči'ut et que les tribus Uru'ut et Manqut meurtries et affaiblies se furent soumises, il donna l'ordre d'en tuer la plus grande part et d'abandonner tous les autres à Jādäi-noyan¹ en esclavage... Bien qu'étant ses parents, ils sont devenus ses esclaves sur l'ordre de son rescrit, et jusqu'à maintenant la troupe uru'ut et manqut est esclave du clan de Jādäi-noyan². »

De tels récits se rencontrent très souvent, tant dans l'*Histoire Secrète* que dans la *Somme des Histoires* ; les autres sources contiennent aussi des allusions. Mais les liens de vassalité se trouvent le mieux décrits par Rašid ud-Dīn.

Rašid ud-Dīn donne la description suivante, traduite par Berezin dans une langue comme d'habitude un peu fruste, mais assez lapidaire³ : « On nomme à cette époque les Ongu-Bugul tribu [issue] des Mongols, mais au siècle de Činggis-hān ce nom servait à les désigner tous. Ongu-Bugul signifie qu'ils sont les esclaves, et les enfants des esclaves des ancêtres et des pères de Činggis-hān : certains d'entre eux, qui au temps de Činggis-hān ont rendu d'éminents services et ont acquis des droits solides, se nomment de ce fait Ongu-Bugul. Ceux qui tiennent fermement la route ongu-bugul, seront mentionnés chacun à sa place ; main-

1. L'édition russe mentionne ici : Jida-noyan [« Jida-noyan » est incorrect. contraire à tous les manuscrits. — P. P.].

2. I, 190-191. On sait aussi qu'une partie des clans Uru'ut et Manqut mentionnés par R. ud-D. s'est ralliée à Činggis-hān avant ce massacre. H. S., 87-91 ; R. ud-D., I, 189-190.

3. R. ud-D., II, 11.

tenant, à cet endroit, la narration a été suffisante pour qu'on sache ce que ce nom veut dire. »

« ... Comme Činggis-ħān — continue l'historien persan¹ — était souverain (ħān), seigneur de la conjonction des planètes, autocrate de la terre et du temps, tous les peuples et clans mongols, apparentés et étrangers, sont devenus ses esclaves et ses serviteurs : en particulier ceux de ses parents, oncles ou cousins germains, qui pendant les opérations de guerre furent de concert avec ses ennemis et se battirent contre lui, dans une moindre mesure les autres, et nombreux furent ceux qui devinrent esclaves des esclaves. »

Le terme « Ongu-Bugul » de Rašid ud-Dīn n'est autre chose que le *unaġan boġol* mongol (anciennement : *boġal*). On désignait ainsi les vassaux immémoriaux d'un clan ou d'une maison, héréditairement attachés à son service. Contant le massacre de la tribu Ĵalaīr, Rašid ud-Dīn observe² : « Leurs femmes et leurs enfants, tous devinrent les esclaves de Qaidu, fils de Munulun ; parmi eux, plusieurs jeunes garçons furent gardés prisonniers et devinrent esclaves de leur clan. A partir de ce moment et jusqu'à présent la tribu Ĵalaīr représente des esclaves-serfs ; ils échurent par voie de succession à Činggis-ħān et à son clan et c'est de chez eux que viennent les plus anciens bāki. »

Le terme *unaġan boġol* ne peut être traduit par « esclave », « serf ». En effet, du point de vue de Rašid ud-Dīn, familiarisé avec le pouvoir illimité et capricieux des monarques orientaux, tous leurs sujets étaient « esclaves » ; ce terme contenait un sens entièrement différent de celui que nous lui attribuons. Les *unaġan boġol* des anciens Mongols n'étaient pas esclaves dans toute l'acception du terme : ils conservaient leur propre bien, jouissaient d'une certaine liberté personnelle, leurs seigneurs ne prelevaient pas la totalité des fruits de leur labeur. Tout d'abord, les *unaġan boġol* se trouvaient dans la dépendance non d'une seule personne, mais de tout un clan, ou d'une de ses branches, ce qui est, en définitive, la même chose. D'autre part, les *unaġan boġol* maintenaient souvent les liens de clan entre eux : ils vivaient d'une même vie de clan, sous un même régime de clan que leurs maîtres. Leur obligation essentielle à l'égard du clan suzerain était le service. Ils devaient assister leurs seigneurs, les ser-

1. R. ud-D., II, 42.

2. R. ud-D., II, 16.

vir en temps de paix et en temps de guerre, et en général les considérer en *uruq*, sans égard à leur qualité réelle d'*uruq* ou de *Ĵat*. Le service du clan suzerain consistait essentiellement, pour les *unaġan boġol*, à transhumer en même temps que leurs suzerains, ou à réunir sur leurs instructions *kūriyān* et *ayil* facilitant à leurs maîtres la gestion en grand d'une économie pastorale¹. Au cours des battues ils faisaient office de rabatteurs et rabattaient le gibier². Souvent les relations entre seigneurs et *unaġan boġol* s'humanisaient au point de commencer à rappeler les relations de deux clans voisins et alliés. Le clan suzerain, s'il appartenait à un autre os, prenait femme chez ses *unaġan boġol*, et lui donnait ses jeunes filles³ ; compagnons d'armes et amis des membres du clan suzerain sortaient du milieu *unaġan boġol*⁴. Tout ceci permet d'assimiler les relations entre clan suzerain et clan *unaġan boġol*, à celles du suzerain, du seigneur et des vassaux serfs. Les *unaġan boġol* des anciens Mongols étaient des vassaux serfs, qui ne pouvaient librement défaire les liens qui les attachaient au clan suzerain⁵.

« Činggis, — dit l'*Histoire Secrète*, — ordonna de transmettre au frère To'orin (To'oril) : « Je t'appelle frère pour la raison suivante : autrefois Tumbinaï et Čaraqai-lingqum⁶ possédaient un « esclave, pris parmi les prisonniers, du nom de Oħda ; Oħda avait « un fils, Sübāgāi ; le fils de Sübāgāi était Kokoču-kirsa'an ; et le « fils de ce dernier Yāgāi-Qongtaqor ; quant au fils de Yāgāi- « Qongtaqor, c'est toi. A cause de quel peuple flattes-tu Wang- « ħān ? Altan et Qučar ne permettront jamais à d'autres de gouverner mon peuple. Tu es mon esclave par voie d'héritage de « mes ancêtres. C'est la raison pour laquelle je te nomme frère. » Ce passage montre que les généalogies n'étaient pas seulement établies pour les seuls Mongols « libres », membres de clans déterminés ; la généalogie d'un vassal serf paraît aussi bien connue, bien que Činggis-ħān ne dise pas si le clan tout entier de

1. R. ud-D., 92, 94-95. H. S., 23, 42-44, 59-61, 64.

2. H. S., 124 ; R. ud-D., III, 129 (témoignages indirects).

3. R. ud-D., I, 173.

4. R. ud-D., I, 33, 169, 175 ; H. S., 94, etc.

5. Cf. Les termes correspondants du féodalisme français : *servus* (« serf »), *homo de corpore*, voir A. Luchaire, *Manuel des institutions françaises*, Paris, 1892, p. 293-294.

6. L'index de l'édition russe mentionne : Ĵaraġa [Mauvaise leçon, il faut un Ĵ initial. — P. P.].

To'oril et de ses ancêtres vivait dans la maison-clan du futur ḥan mongol¹.

Voici encore un témoignage de nos sources² : « Činggis dit au grand échanson Önggür, fils de Mōnggätü-Kiyan : « Autrefois, « avec trois maisons Toqura'ut, cinq maisons Tarqut et deux « clans Čangš'i'ut³ et Baya'ut, tu as formé avec moi un seul camp... « Maintenant, quelle récompense souhaites-tu ? ». Wangur répondait : « Si magnanimement tu m'ordonnes de choisir moi-même, je voudrais réunir les frères du clan Baya'ut actuellement dispersés dans divers ulus. » On sait que les Toqura'ut, dont le fragment cité fait mention, formaient l'une des branches de la tribu Jalair⁴, qui était *unağan boğol* du clan de Činggis ; les « Jalair » devinrent prisonniers et esclaves de Qaidu-ḥan... et de ses enfants et de ses parents, et se transmettaient par voie de succession d'un ancêtre de Činggis-ḥan à l'autre, c'est pourquoi ces tribus étaient des esclaves serfs (*ungu boğol*) », écrit Rašid ud-Dīn⁵. On sait que les Tarqut étaient une tribu « forestière »⁶ ; l'épouse de Bartan-ha'atur, grand-père paternel de Činggis-ḥan, en provenait. Rašid ud-Dīn parle de cette lignée⁷. Il est possible que plusieurs familles de cette lignée aient été offertes au clan de Činggis au titre de « dot », *injā*, de sa grand-mère ; il sera question de *injā* par la suite.

On ne sait rien des Čangšikit [*sic*]⁷, appelés dans un autre passage de l'*Histoire Secrète* : Čangš'i'ut⁸. En ce qui concerne le clan Baya'ut on sait qu'une de ses branches était depuis les temps anciens *unağan boğol* du clan de Činggis-ḥan⁹. Une légende

1. H. S., 94 ; Cf. les narrations relatives au même message chez R. ud-D., II, 140 et dans *Skazanië o Činguiskhane*, p. 173. Le fond des trois versions est le même. Il est intéressant d'observer que To'oril, pendant une conférence avec les ennemis de Činggis, lorsqu'on proposait de le tuer, déclara : « Non, mieux vaut conquérir son peuple ; alors, que lui restera-t-il à faire ? » (H. S., 84). Paroles caractéristiques dans la bouche d'un vassal insurgé.

2. H. S., 120.

3. [Éd. russe : Čangšikit, voir p. 74, n. 4.]

4. R. ud-D., I, 33, cf. II, 248 ; H. S., 188.

5. R. ud-D., I, 33 ; II, 92.

6. R. ud-D., I, 78 : Tarqut ; cf. remarque de P. Pelliot in *T'oung Pao*, vol. XXVII, 1930, n° 1, p. 130 ; voir aussi H. S., 59. Cf. annotation de Berezin, R. ud-D., II, 192. Néanmoins, il n'apparaît pas très clairement pourquoi R. ud-D., parle des Tarqut en deux endroits.

7. [Voir page 74, note 4.]

8. L'explication de Berezin ne supporte pas la critique, voir R. ud-D., II 245-246, 249.

9. R. ud-D., I, 176 ; II, 3.

très caractéristique circulait sur le compte de l'ancêtre de cette branche des Baya'ut¹. Une fois que Dobun-märgän, époux de l'illustre Alan-goa, allait à la chasse, il rencontra un Uriyangḥat, qui lui offrit de la viande de renne. Ensuite il rencontra un homme du clan Ma'aliq-baya'ut², conduisant un jeune garçon, son fils. Cet homme était pauvre, en échange de la viande de renne il donna son fils à Dobun-märgän. Dobun-märgän emmena ce jeune garçon et en fit un serviteur dans sa maison. Rašid ud-Dīn écrit³ comme s'il commentait l'*Histoire Secrète* : « La plupart de la tribu Baya'ut esclaves de Činggis-ḥan, descendent de ce jeune garçon. »

Il serait facile de multiplier ces exemples en puisant dans nos sources. Ainsi, le célèbre Sorqan-Šira, qui sauva la vie à Činggis-ḥan et père de deux de ses compagnons, était un des « gens de maison » du clan Taiči'ut⁴ et devait se déplacer avec son camp⁵.

Un récit curieux de l'*Histoire Secrète* décrit la manière dont les hommes entreprenants réduisaient en servage des vassaux *unağan boğol*, aux anciens temps légendaires⁶. Bodončar, ancêtre du clan Borjigin, descendait le cours de l'Onon, après s'être brouillé avec son frère, à propos du partage de la succession de leurs parents. Il rencontra une branche, une lignée d'un quelconque petit peuple (*böliüg irgän*), et remarqua que chez cette peuplade « il n'existe ni grands, ni petits, ni mauvais, ni bons, ni tête, ni pied, et (tous) sont égaux »⁷. Après s'être réconcilié avec ses frères il leur proposa de s'emparer de cette peuplade, dont il serait facile de venir à bout en raison de son état : « Il est bon, quand sur le corps d'un homme il y a une tête, et sur le vêtement un collet », dit-il⁸. Les frères consentirent, attaquèrent, et à eux cinq s'emparèrent de la peuplade. Et ils « arrivèrent ainsi, dit l'*Histoire Secrète*, à vivre avec des troupeaux de bétail et des gens de service »⁹.

1. H. S., 25 ; cf. R. ud-D., II, 5.

2. [Voir page 69, note 7.]

3. R. ud-D., II, 5.

4. H. S., 73.

5. H. S., 42-44 ; R. ud-D., I, 169.

6. H. S., 27-29.

7. Traduit du « mongol ». La traduction chinoise est quelque peu différente : H. S., 29.

8. Ancien adage, en usage jusqu'à présent chez de nombreuses tribus mongoles ; voir W. L. Kotwicz, *Kalmytskië zagadki i poslovitsy*, p. 81 (n° 101).

9. Traduit du « mongol ». La traduction chinoise est quelque différente : H. S., 29.

Il résulte de tous les extraits cités, apportant le témoignage de nos sources, que l'état de *unaġan boġol* était la conséquence soit de « guerres » malheureuses, soit d'incursions et de razzias, et aussi de gêne matérielle, d'appauvrissement. La situation de *unaġan boġol* dans la société de clan mongole du XIII^e siècle était peu différente de l'état des clans suzerains ; mais ceci ne résultait pas d'une simplicité de mœurs, dépourvues de toute complication. Non, tel était le statut économique et social des *unaġan boġol* — vassaux héréditairement asservis au clan suzerain. Il y a lieu d'étayer cette thèse par les témoignages de nos sources.

Il a pu être établi, ci-dessus, d'après Rašid ud-Dīn, qu'une fraction du peuple Ĵalaīr était depuis longtemps *unaġan boġol* du clan Borġigin. Et, il ressort qu'un membre de ce clan, Ĵoĉi Darmala, incontestablement *unaġan boġol*, nomadise isolément avec des trains de chevaux, appartenant peut-être à Činggis-ġān, possède ses aides et agit en toute indépendance ; il tue un parent de Ĵamuġa-sāĉān, qui tentait de dérober les chevaux, et obtient l'appui de Činggis-ġān, comme s'il avait été son parent¹. To'oril discute les affaires en égal avec des membres influents du clan Borġigin, avec le fils de l'illustre Kārāit Wang-ġān, on a également observé que Činggis-ġān le nomme son frère². Enfin, les clans suzerains s'alliaient à leurs *unaġan boġol*, prenant femme dans leur milieu et leur accordant aussi en mariage leurs jeunes filles³, ce qui témoigne indirectement en faveur d'une certaine prospérité économique des *unaġan boġol*⁴.

Le récit concernant Sorġan-Šira contient des données encore plus nombreuses. Il faisait partie, comme on sait, de la « maisonnée » des Taiĉi'ut⁵ tout en étant du clan Süldüs⁶. Dans le clan taiĉi'ut il vit dans son propre *ayil*, possède un chariot rempli de laine ainsi que du bétail lui appartenant personnellement⁷. Dans sa maison-yourte on barattait le lait⁸ toute la nuit, jusqu'à l'aube⁹, préparant sans doute le *qumyz*.

1. H. S., 64 ; R. ud-D., II, 92. *Skazanië o Činguisġhane*, 153 ; P. Hyacinthe, 9.

2. Voir ci-dessus, p. 84.

3. R. ud-D., I, 175.

4. Cf. ce qui a été dit plus haut, p. 80 ; cf. R. ud-D., III, 126.

5. H. S., 73, 124.

6. H. S., 42 ; R. ud-D., I, 169.

7. H. S., 43-44 ; R. ud-D., I, 169-170.

8. H. S., 43.

9. Il est possible que le barattage du lait, c'est-à-dire la préparation du

Par la suite, voulant récompenser Sorġan-Šira, Činggis l'autorise à « disposer ses camps à son gré »¹ en pays märkit, le long de la rivière Selenga. Rašid ud-Dīn raconte que le *yurt* de la tribu ou du clan Süldüs (Süldās) était disposé, du temps de Činggis-ġān, aux environs des forêts où habitaient autrefois la tribu des Uriyangġat « forestiers »². Il est manifeste que Sorġan-Šira avait rassemblé ses parents pour « disposer ses camps à son gré » en même temps qu'eux. A plusieurs reprises nos œuvres disent que les *unaġan boġol* devaient rassembler leurs parents et reconstituer l'unité du clan, ce qui confirme une fois de plus leur dispersion par la violence. Ĵalaīr, Baya'ut, et d'autres encore³, nomadisaient éparpillés.

Il y a également lieu d'évoquer une autre institution de l'ancienne société mongole : l'*injä*. Ce terme désignait les gens que les clans suzerains assignaient en dot à leurs jeunes filles ; ils les accompagnaient chez leurs époux, aux clans desquels, par conséquent, ils se soumettaient⁴. Leur situation devait se rapprocher, sans doute, de celle des *unaġan boġol* ; leurs descendants pouvaient-ils devenir autre chose ? On sait que le frère du Kārāit Wang-ġān « donna avec sa fille », le cuisinier Ašiq Tāmür⁵ et 200 hommes⁶ ; Činggis-ġān, époux de cette Kārāit, en disposait à son gré : « tout l'ordu, pages, gens de maison, serviteurs, trésor, manades et troupeaux de bétail, il donna tout à la ġatun, et la donna, elle, à Kāitāi-noyan »⁷ ; il rendit tous les gens-*injä*, à l'exception d'un petit nombre⁸.

qumyz ait été une charge de la maison de Sorġan-Šira, comme le pense Palladius Kafarov (H. S., 180). Quoi qu'il en soit Barthold suppose à tort qu'en l'occurrence il s'agit d'une expression imagée voulant dire « hospitalité sans bornes ». L'*Histoire Secrète* constate explicitement cette particularité de la maison de Sorġan-Šira, qui précisément permit à Tāmüġin de retrouver sa yourte dans la nuit, parmi les autres yourtes du camp taiĉi'ut : « Prêtant l'oreille au bruit du barattage du lait, Tāmüġin arriva à l'habitation de Sorġan-Šira » (H. S., 43 ; voir Barthold, *Turkestan*, 44).

1. H. S., 123.

2. R. ud-D., I, 92.

3. H. S., 59-60, 120, 123 ; R. ud-D., I, 105 ; II, 94-95, 169, 175, etc.

4. H. S., 30 ; l'alinéa correspondant au texte « mongol » dit : *ġabiĉi ba'atur-un äkä-yin injä iräġsän*, « accompagnant en qualité de dot la mère de ġabiĉi ».

5. L'édition russe mentionne : Aši-Tāmür [Mauvaise leçon, vient de Palladius. — P. P.].

6. H. S., 118-119 ; R. ud-D., I, 194 ; II, 80.

7. R. ud-D., I, 194.

8. H. S., 117 ; R. ud-D. rend compte du même fait d'une manière quelque peu différente, mais le fond est le même.

A l'époque de Činggis-ħān, du fait des guerres et des incursions on voit se multiplier considérablement le nombre des clans conquis, qui portent déjà simplement le nom de *boġol*¹; mais rapidement ou bien après quelques générations, ils se transforment en *unaġan boġol*, recommençant en quelque sorte l'histoire de ces derniers². D'ailleurs, on remarque dans ce cas une différence capitale, sur laquelle nous aurons à revenir en détail : les nouveaux *boġol* deviennent souvent les vassaux serfs non pas d'un clan, mais d'une personne déterminée, et c'est elle et sa maison qu'ils sont tenus de servir³.

D'autre part, la société de clan mongole des XI^e-XIII^e siècles connaît aussi les esclaves-serviteurs [russe : *rab-služitel'*]; sans être assimilables aux esclaves des peuples sédentaires, ils se distinguaient néanmoins des « vassaux » serfs. Ils portaient le nom de *ötölä boġol*⁴ « simples esclaves », ou *jala'u*⁵, ce dernier qualificatif de « vaillants lurons » [russe : *molodtsy*, sing : *molodets*] traduit le mieux leur qualité d'adroits sigisbéés, palefreniers, etc.⁶.

Incidentement, l'*Histoire Secrète* nous parle, avec force détails pittoresques, de deux « sigisbéés » de ce genre⁷ : « Sängün... dit... « Allons plus tôt, encerclons et emparons-nous de Tämüjin... »

Yäkä-Čärän, frère cadet d'Altan... dit : « Nous avons aujourd'hui décidé de concert, de partir demain et de saisir Tämüjin ; si quelqu'un en avisait aujourd'hui même Tämüjin, je ne sais comment il l'en récompenserait... » A ce moment, le garçon d'écurie Badai apporta le *qumyz* ; il entendit ceci ; rentré, il le raconta à son camarade Qišliq. Qišliq dit : « J'irai encore pour écouter. » Entré dans l'habitation, il aperçut Narin-Käyan, fils de Yäkä-Čärän, aiguisant ses flèches, qui disait : « Oui, à certains de nos gens de maison (il y aurait lieu) d'enlever la langue, de barrer la

1. R. ud-D., II, 44-42, 50, etc. ; H. S., 56, 98, 140-141.

2. R. ud-D., I, 57-58, 61, etc.

3. R. ud-D., I, 494 ; II, 50-51.

4. R. ud-D., I, 145.

5. H. S., 23 (emplacement correspondant au texte mongol) ; le mot *jalaġu* = *jala'u* dans le sens de « esclave, domestique, serviteur » est employé dans les œuvres littéraires mongoles du XIV^e siècle, voir Bodhicaryāvatara, I, texte édité par B. J. Vladimirtsov, Bibliotheca Buddhica, XXVIII, 1929, p. 25 (III, 48). Il existait aussi d'autres qualificatifs.

6. H. S., 23, 32, 124. Cf. *vernaculi*, « serfs-domestiques » de la France féodale, voir A. Luchaire, *Manuel des Institutions françaises*, Paris, 1892, p. 298-299.

7. H. S., 85-85. Cf. R. ud-D., II, 431 ; *Skazanië o Činguisħhane*, 168-169. Nos sources ne sont pas d'accord sur l'identité de Yäkä-Čärän.

bouche... » Il dit ensuite à Qišliq : « Attrape et attache ensemble un cheval blanc et un cheval bai ; je pars demain matin. » Ayant écouté ces paroles Qišliq s'en alla et dit à Badai : « Je viens de vérifier ; les paroles sont exactes. Allons prévenir Tämüjin. » Ayant attrapé et attaché deux chevaux, ils pénétrèrent dans leur yourte, tuèrent un agneau et le firent cuire sur un feu allumé avec le bois de leur chälit ; ils enfourchèrent ensuite les chevaux qu'ils avaient attrapés, et dans la même nuit atteignirent la demeure de Tämüjin, par derrière ».

Les *boġol*, vassaux et serviteurs des anciens Mongols pouvaient être libérés, auquel cas le lien entre *noġan* et *boġol*, entre maître¹ et « esclave » se trouvait rompu. Le *boġol* devenait *darħan*, c'est-à-dire un « esclave affranchi »². « Sorġan-Šira, Badai et Qišliq ! soyez libres, déclara Činggis-ħān³. Conservez pour vous seuls le butin ramassé au cours des campagnes et le gibier pris dans les battues⁴. »

A une époque fort reculée, dont la légende seule conserve le souvenir, le clan mongol aurait peut-être été constitué par les seuls parents *-uruq*, parmi lesquels « il n'existe ni grands, ni petits, ni mauvais, ni bons, ni tête, ni pieds, et (tous) sont égaux ». Mais aux XII^e-XIII^e siècles, l'*oboq*-clan représentait une formation complexe. L'*oboq* se composait, en premier lieu de seigneurs parents consanguins, puis de vassaux asservis, *unaġan boġol*, ensuite de « simples » domestiques, *ötölä boġol*, *jala'u*. Le clan se composait, par conséquent, de plusieurs groupes sociaux. On pourrait même les répartir en deux classes : la classe supérieure avec les seigneurs *uruq*, ainsi que les *unaġan boġol* les plus en vue et les plus fortunés ; la classe inférieure avec les vassaux serfs cadets et les serviteurs, *ötölä boġol* et *jala'u*. Les uns étaient *noġat*, « maîtres », les autres *qaraču*, « plèbe », *boġolčūd* « esclaves ». On a déjà remarqué que Činggis ħān appelait « frère » un de ses *unaġan boġol* influents⁵ ; on observera maintenant que Sorġan-Šira, *unaġan boġol* du clan Taiči'ut, nomme les Taiči'ut, lorsqu'il s'adresse à eux : *Taiči'ut*

1. H. S., 32. Le texte « mongol » dit : *Badaï Qišiliq ħoyar darħad-un noġan*, « maître de Badai et Qišliq, anciens esclaves (devenus) libres ».

2. Terme de Palladius ; H. S., 169. On constate avec intérêt qu'en mongol, *darħan* veut aussi dire « forgeron ».

3. H. S., 124. Cf. R. ud-D., II, 431.

4. Par la suite, le mot *darħan* obtient, en outre, un sens quelque peu différent, dont nous parlerons plus loin.

5. Voir ci-dessus, page 80.

kö'üd, « fils taïçi'ut »¹. *Unağan boğol* et même « simples » *boğol* pouvaient conserver le souvenir de leurs « os », de leurs clans, mais ils transhumaient par camps portant le nom de leur clan suzerain², sur l'ordre de ce dernier.

Mais les parents-*uruq* consanguins, appartenant à un seul et même clan n'étaient pas égaux non plus. Il y avait parmi eux des pauvres et des riches, des personnages influents, d'autres dépourvus d'influence. On pourra maintenant aborder cette question en liaison avec l'analyse des causes déterminant le morcellement et le fractionnement volontaire, pour ainsi dire, des clans mongols.

Résumant les considérations relatives à la classe inférieure de la société mongole des XI^e-XII^e siècles, on constatera sa situation difficile. L'asservissement des vassaux, des serviteurs et des « esclaves » entre différents clans, différentes maisons ou branches, affaiblissait les liens de clan, par conséquent la défense des individus par le clan ; les *noyan*-maîtres pouvaient les entraîner plus facilement à leur suite. Les mœurs nomades, le régime de clan avec des clans suzerains, les incursions, les pillages et les guerres incessantes, ne permettaient pas aux pauvres et aux clans faibles de maintenir une existence indépendante. Ils étaient obligés de rechercher la protection des maisons, des clans forts, c'est-à-dire de devenir leurs vassaux serfs, leurs bergers et leurs rabatteurs. La simplicité des mœurs nomades, l'absence de toute culture spécifique, l'intimité entre « maîtres » et « esclaves » où « la même nourriture est servie aux maîtres et aux serviteurs », comme le constate un auteur arménien³, ne modifiaient en rien le fond des relations existantes. Et on remarquera que le simple peuple, la plèbe, *qaraču*⁴ sera de plus en plus dépendant de la couche supérieure des maîtres, *noyat*. Tandis que la situation des « serviteurs », *boğol*, ne change pas, simplement leur nombre augmente, à la faveur des grandes expéditions et des guerres de Činggis-ħān.

1. H. S., texte « mongol », correspondant à la version chinoise qui est rendue en langue russe à la page 42.

2. Cf. H. S., 42 ; R. ud-D., I, 169 ; voir ci-après.

3. Kirakos, 45. Cf. Tch'ang-tch'ouen, 289.

4. La distinction entre *qaraču* et maîtres-*noyan* ressort du passage suivant de R. ud-D. (I, 164) : « Činggis-ħān dit de Burguji-noyan : « Son rang « est inférieur aux ħān, mais supérieur aux *bāki* et aux *qaraču* » ; *bāk* chez R. ud-D. veut dire *noyan* en mongol ; cf. aussi un passage des *Sentences* de Činggis-ħān, R. ud-D., III, 126 ; voir ci-dessous.

B. — L'ARISTOCRATIE DES STEPPES.

Nos sources sont unanimes à signaler le morcellement et les ramifications nouvelles qui se produisent incessamment dans les anciens clans mongols, donnant naissance ainsi à de nouveaux clans. Rašid ud-Dīn parle du passé en ces termes¹ : « Chacune de leurs branches a été bien définie, désignée par un nom ou un sobriquet, et devint un clan (*omaq*)². L'*omaq* provient d'un « os » et d'une lignée déterminés. Les ramifications de ces *omaq* se renouvellaient. » Le clan Borjigin, celui de Činggis-ħān qui sollicita particulièrement, de ce fait, l'attention des auteurs orientaux est particulièrement caractéristique à cet égard. Il suffit d'un coup d'œil sur « l'arbre généalogique » annexé à la traduction russe de l'*Histoire Secrète*³, pour se convaincre de la fréquence avec laquelle ce clan donnait de nouvelles branches⁴. Les nouveaux clans apparaissent également à une époque très rapprochée du temps de Činggis-ħān. Par exemple le clan Jürki. Ökin-barqaq était le fils aîné de Qabul-qa'an, et le frère par conséquent de Bartan-ba'atur, grand-père paternel de Činggis-ħān. Ökin-barqaq avait un fils, Qutuqtu-Jürki, et ce dernier deux fils, qui, précisément constituèrent le clan Jürki⁵. Enfin, Yäsügäi-ba'atur, père de Činggis-ħān, s'étant séparé de ses parents, son nouveau clan prit le nom de Qi'at-Borjigin⁶. Des ramifications analogues se produisent aussi chez les autres tribus mongoles, mais on possède sur leur compte moins de détails que sur le clan de Činggis-ħān⁷.

Il est d'ailleurs anachronique de donner à ces ramifications le nom de clan. Au début, au moment de la séparation avec les parents-*uruq*, c'étaient des familles, des maisons isolées qui se

1. R. ud-D., I, 136.

2. Ou *omaq* = mong. *obağ* ~ *oboğ* [obaq, oboq], voir ci-dessus, page 56. Dans l'édition russe : *umaq* [omaq, seul correct. — P. P.].

3. H. S., en regard de la page 258.

4. H. S., 29-33. Le témoignage de R. ud-D. concorde dans l'ensemble avec les récits de l'H. S. Néanmoins, R. ud-D., en parlant des légendes mongoles, des enfants d'Alan-goā, observe prudemment : « Ceci est très embrouillé. » (II, 5).

5. H. S., 32, 68-69 ; R. ud-D., II, 101.

6. R. ud-D., I, 11, 134 ; II, 49.

7. R. ud-D., I, 93-96, 139, 147, 158, 182, etc.

transformaient rapidement en « grandes familles », et enfin en clans. Il est impossible d'établir une démarcation entre le clan-*oboq* et sa branche, « grande famille » nommée également clan-*oboq*. Ainsi le clan tout entier d'un même « os » provenant de Bodončar, l'ancêtre légendaire, se nommait *oboq*¹, et les clans séparés, les Ba'arin² par exemple, s'appelaient aussi *oboq*, de même que les « grandes familles », comme les Jürki.

La grande famille des Taiči'ut se sépare du tronc commun, du clan Borjigin, et devient bientôt elle-même un clan qui donne naissance à de nouvelles branches, sous l'aspect de « grandes familles » séparées³.

Quelles étaient les causes de ces fractionnements incessants et de la constitution de clans nouveaux ? Comment se développait cette évolution ? Nos sources répondent à ces questions. Considérons par exemple le clan Jürki. Nous savons qu'il provient de la « grande famille » de Qutuqtu-Jürki. Par conséquent, du temps de Činggis-ħān, cousin germain de son fondateur, ce clan ne pouvait être quelque peu nombreux. Ce n'était bien entendu qu'une « grande famille », ne comptant d'ailleurs qu'un nombre peu élevé de membres. Mais entre temps le « clan » Jürki est invité à prendre part aux opérations militaires, ses membres se livrent eux-mêmes à des agressions ; Činggis-ħān devra leur opposer ses troupes⁴. Comment est-ce possible ? La réponse très nette de nos sources évitera de recourir à des hypothèses ou à des rapprochements par analogie.

L'*Histoire Secrète* relate⁵ : « L'origine du clan Jürki était la suivante : Qabul-qa'an avait sept fils ; l'aîné s'appelait Olbarqaq⁶ (Ökin-barqaq) ; eu égard à son aïnesse, Qabul choisit dans le peuple des hommes hardis, robustes, énergiques, habiles au tir à l'arc et les lui donna comme suite. Partout et toujours ils étaient vainqueurs et nul n'osait se mesurer avec eux ; c'est pourquoi on les nomma Jürki. Činggis soumit ce clan et réunit son peuple au sien propre. » L'énigme se découvre : le « clan » Jürki comptait un petit nombre de parents *uruq*, mais il avait soumis un grand

nombre de vassaux, *boğol* et *nököt*¹, dont il sera question plus bas. Ils étaient si nombreux, que les Jürki pouvaient entreprendre avec eux des expéditions militaires, et que Činggis-ħān pouvait unir ce peuple au sien propre. Ceci illustre par conséquent les considérations de la section précédente : un clan peu nombreux, plus exactement une « grande famille » de seigneurs apparentés, domine une multitude de *boğol*, *ħala'u* et *nököt*. Les Jürki, eux, sont les maîtres, *noyat*, et en leur nom agissent leurs vassaux serfs, leurs *boğolčūd*, bien qu'ils ne soient pas unis par les liens du sang à leurs seigneurs². Peu importe du point de vue des Mongols du XII^e siècle, le nom de Jürki les couvre, tous les *uruq* précisément du clan Jürki sont responsables. Nos sources nous apportent encore un témoignage pittoresque. Činggis-ħān avait organisé un banquet sur les bords de l'Onon, les représentants du clan Jürki, parents-*uruq* authentiques, prenaient part au festin. Une querelle s'amorça et dégénéra en bagarre au cours de laquelle Būri-bökö, membre du clan Borjigin rallié aux Jürki en qualité de *nökör*, fendit l'épaule de Bālgūtāi, frère de Činggis-ħān³. Bien que tous aient su que Būri-Bökö n'était pas du clan Jürki, mais qu'il appartenait à un autre clan⁴, Činggis-ħān estima que la responsabilité des Jürki était engagée. Le clan répond, par conséquent, non seulement de tous ses parents, mais aussi de ses vassaux. — « Pourquoi tolérons-nous de pareils agissements de la part des Jürki ? disait Činggis. Autrefois, au cours d'un banquet sur les bords de l'Onon dans la forêt, leurs hommes ont rossé le grand échanson et fendu l'épaule de Bālgūtāi⁵.

On peut formuler des constatations identiques à l'égard d'un grand nombre de clans mongols du XI^e-XII^e siècles, par exemple des Taiči'ut. On les appelle « nombreux »⁶, tantôt clan, tantôt tribu⁷. Ceci du fait qu'en réalité, les Taiči'ut n'étaient ni un « clan » ni une « tribu » dans le sens propre du terme. C'était un clan, ou plus exactement toute une série de clans, composés de

1. C'est-à-dire des servants militaires, voir ci-dessous, p. 110.

2. Cf. R. ud-D., II, 23-24.

3. H. S., 65 ; R. ud-D., II, 101-102.

4. H. S., 32, 69 ; R. ud-D., II, 102.

5. H. S., 67. Cf. R. ud-D., II, 134 : « Ils ont fendu avec un sabre l'épaule de mon frère. » Le grand échanson fut roué de coups par les « dames » du « clan » Jürki, H. S., 65 ; R. ud-D., 101.

6. R. ud-D., I, 182-183 ; II, 96.

7. Cf. R. ud-D., I, 182 ; H. S., 31.

1. H. S., 30 ; R. ud-D., II, 10, 49.

2. H. S., 29-30 ; R. ud-D., I, 195.

3. H. S., 31 ; R. ud-D., I, 182, 187 ; II, 13, 23-24.

4. H. S., 66-67 ; R. ud-D., II, 101-105.

5. H. S., 68-69.

6. [Voir p. 62, note 5.]

maitres-*uruq* Taiči'ut et de leurs subordonnés¹, *unağan boğol*, *boğol*, *nököt*, etc... De telles agglomérations peuvent vraisemblablement être appelées « clans ».

Le récit consacré à la « grande famille » Jürki est important à un autre point de vue. Il explique pour quelles raisons, dans certains cas, qui devaient être la majorité, les clans se fractionnaient. La tradition dit assez clairement que les hommes d'un clan s'en détachèrent avec un groupe d'hommes « hardis, robustes; énergiques et habiles au tir à l'arc », compagnons précieux pour les incursions et les razzias. Les hommes audacieux des autres clans devaient rallier volontiers une bande de ce genre. En effet, nous avons déjà entendu parler de Būri-bökö, qui fendit l'épaule du frère de Činggis-ħan. Būri-bökö était le petit-fils de Qabul-qa'an, il appartenait par conséquent au clan Borjigin². Būri-bökö trompa les descendants de Bartan³ et devint le compagnon des hardis descendants de Ökin-barqaq⁴, explique l'*Histoire Secrète*⁵. Les clans détachés aspiraient à une vie plus libre, à une économie nomade plus large, à une meilleure part dans les battues. Les maisons, les familles qui se détachaient étaient bien entendu parmi les plus riches, n'ayant rien à craindre d'une existence indépendante⁶. Mais le départ d'une de ces familles ou d'une fraction du clan n'était concevable que si les dissidents avaient une clientèle suffisante de vassaux et de serviteurs. Il leur fallait non seulement d'habiles guardians et de bons bergers⁷, mais aussi des guerriers résolus bons pour l'attaque et pour la défense.

Une même évolution s'observe chez toutes les tribus et peuplades de la société de clan mongole des XI^e-XII^e siècles, à l'exception des « forestiers », sur lesquels il n'existe pas de données précises. Partout, maisons, « grandes familles », ou simplement des familles, qui se détachent de leur clan, pour constituer une nouvelle communauté de clans dont ils prennent la tête, ou bien obtiennent une situation prépondérante dans l'ancien clan⁸.

1. R. ud-D., II, 90-91, 97-98; H. S., 38, 42-44.

2. H. S., 32, 69. Cf. R. ud-D., II, 101.

3. C'est-à-dire le père de Yäsügäi-ba'atur.

4. [« Barqa » dans l'édition russe est une forme fautive. — P. P.]

5. H. S., 69.

6. Les familles économiquement faibles avaient peur de se détacher de la société de clan, voir H. S., 37-38, 40.

7. Cf. R. ud-D., III, 121.

8. H. S., 29-32, 36-38, 61-62, 68-69, 74; R. ud-D., II, 41, 42, 20, 21, 27, 28, etc., 29-30, 90-91, etc.

Simultanément une véritable lutte s'engage tant avec les concurrents, qu'avec ceux qu'il est question d'asservir, *boğol*¹. L'inégalité matérielle est à la base de ce processus. Les pasteurs riches, et ceux qui s'enrichissent, veulent raffermir, consolider leur situation; les pauvres résistent, mais ils doivent aller chez les riches, vivre auprès d'eux en qualité de bergers ou de serviteurs, transhumant avec eux²; enfin ils deviennent *nököt*³.

Dans cet ordre d'idées on observe aussi un autre phénomène. Les clans puissants, les richards [russe: *boğaçi*] commencent à s'adjoindre par force, ou par l'attrait de divers avantages, les membres d'autres clans ou des branches entières, constituant déjà des groupements assez importants.

Cette évolution est caractérisée par la formation d'une aristocratie de clan nomade, née sur le terrain d'une économie nomade individualiste, engendrée par la lutte avec les groupes économiquement faibles. Partout à la tête des maisons ou des clans aristocratiques, apparaissent des guides, des chefs particuliers. Ces chefs obtiennent le pouvoir non point en vertu de leur ancienneté dans le clan, non point en qualité de doyens consanguins, mais pour leur force, leur adresse, leur bon sens, leur fortune. Leur pouvoir peut être considéré comme une prise de force, une usurpation. Ces chefs des maisons aristocratiques portent le nom générique de *noyan*, « maître »⁴; mais très souvent on leur attribue des surnoms qui paraissent refléter leur personnalité. On les appelle souvent: *ba'atur*, « le preux »; *säčän*, « le sage »; *märgän*⁵, « archer adroit »; *bilgä*⁶, « le sage »; *bökö*⁷, « l'athlète ». Souvent ils arborent aussi des titulatures empruntées à d'autres peuples, aux Chinois par exemple⁸: *taiši*, *noyan*, *sängün*, ou bien turcs: *tägin*, *buyuruq*⁹. Leurs épouses et leurs filles portent des titres de *ħatun*, *bägi*¹⁰, femme du *ħan*, princesse (cette énumération est loin d'être complète).

1. H. S., 25, 40, 56, 59, 62, 63, 65, 66, 67; R. ud-D., II, 15-17, 20, etc.

2. H. S., 25; R. ud-D., I, 208; II, 99.

3. Il sera question des *nököt* plus bas, page 110.

4. Ou « seigneur », cf. P. Pelliot, *Les Mongols et la Papauté*, II; in *Revue de l'Orient Chrétien*, 3 s., t. IV (XXIV), 1924, n° 3-4, p. 306. H. S., 30 (« boyard »).

5. H. S., 23, 31, etc.; R. ud-D., I, 148.

6. H. S., 31.

7. H. S., 29, 32.

8. R. ud-D., II, 49, 54.

9. R. ud-D., I, 39, 109.

10. H. S., 83; R. ud-D., II, 78.

Illustrons ces considérations sur l'aristocratie de clan des anciens Mongols par quelques exemples empruntés à nos sources. Voici le clan *Taiči'ut*. Selon les traditions, qui ne sont pas absolument concordantes¹, ce clan est issu de la famille de *Čaraqai-lingqum*² petit-fils du légendaire *Qaidu*. Les *Taiči'ut* étaient nombreux ; c'est-à-dire qu'une grande foule de parents, alliés, *unagan boğol*, *nököt*, etc. les servait, de sorte qu'on les désignait comme une tribu, même comme une fédération de tribus ou de clans. « Les *Taiči'ut*, écrit *Rašid ud-Dīn*³, étaient une tribu très nombreuse... ; chaque tribu séparée avait un *bek* et un chef, et tous étaient liés par une alliance les uns avec les autres. Les parents et alliés, unis avec eux, étaient tous appelés *Taiči'ut*. Les tribus et descendants de *Ja'učin Hördägäi*⁴, ses parents et alliés, qui étaient avec la tribu *Taiči'ut*, étant donné qu'ils étaient auparavant souverains de l'autre tribu, tous s'appelaient *Taiči'ut*, de même qu'aujourd'hui, toute tribu qui s'est mélangée aux Mongols et a adopté leur caractère, et s'est fondue avec eux, quoique n'étant pas du nombre des Mongols, porte le nom de Mongol. »⁵

Bien que les *Taiči'ut* aient été « tous unis et alliés les uns avec les autres »⁶, certaines de leurs branches faisaient partie de différents groupes de clans⁷, tandis qu'une partie d'entre elles étaient soumises à *Yäsügäi-ba'atur*, père de *Činggis-ħān*, représentant et chef d'une branche différente bien qu'apparentée à leur clan⁸. Après la mort de *Yäsügäi-ba'atur*, les *Taiči'ut* se séparent de sa famille⁹. Ils se composent maintenant de plusieurs branches, à la tête de chacune se trouve placé un parent-*urug* *Taiči'ut*¹⁰. Quand ils entrent en lutte avec *Činggis*, un petit nombre d'entre eux, appartenant à une lignée collatérale, pour ainsi dire, suivront le futur *ħagan* mongol¹¹.

1. R. ud-D., I, 182-184 ; II, 19, 23.

2. R. ud-D. l'appelle *Čaraqai-lingum* (ou *lingu*) ; la transcription de *Berezin* n'est pas exacte ; I, 182-183.

3. II, 19.

4. L'édition russe mentionne : *Ja'učin Urguz* [« *Urguz* » est mauvaise leçon de *Berezin*. — P. P.] — R. ud-D., II, 23-24.

5. R. ud-D., II, 24.

6. R. ud-D., II, 19.

7. *Ibid.*, II, 21.

8. H. S., 37.

9. H. S., 37 ; R. ud-D., II, 90-91.

10. R. ud-D., II, 21 ; H. S., 74.

11. R. ud-D., II, 95.

L'histoire du clan ou de la maison de *Činggis-ħān* est encore plus significative¹. Le père de *Činggis*, *Yäsügäi-ba'atur*, se détache des autres lignées de son clan-tribu et constitue son clan propre. Il réunit une assez grande quantité de monde. Il possède *unagan boğol* et serviteurs, il est également suivi par certains clans parents. Puis, « ses parents, c'est-à-dire ses oncles et cousins germains tous se soumettent et se subordonnent à lui ». Qui donc est-il ? Du point de vue d'un fonctionnaire chinois cultivé, il était « chef de dix hommes »². Aux yeux de *Rašid ud-Dīn*, homme de cour et ministre d'un monarque tout-puissant, descendant direct de *Yäsügäi*, il fait figure d'une sorte de « tsar » ; évitant, il est vrai, toute affirmation péremptoire, l'historien relate avec une certaine hésitation qu'il fut appelé « à régner ». Mais que disent les Mongols ? *L'Histoire Secrète* en fait non pas un « tsar » ou un « décurion », mais précisément un « ba'atur », c'est-à-dire un preux, appartenant aux clans aristocratiques de la steppe³, qui a su se détacher de ceux qui le gênaient et réunir autour de lui ceux qui pouvaient lui être utiles.

On retrouve auprès de lui : parents et alliés qui acceptent, s'entend, de le reconnaître pour chef et de lui obéir ; subordonnés appartenant à divers clans, proches ou éloignés, *unagan boğol*, serviteurs, milice-*nököt*. Un concours heureux de circonstances lui permet d'entreprendre quelques petites expéditions, d'effectuer des razzias, de se procurer des étalons rapides, « de belles jeunes filles » et de conduire son économie nomade à grand train. Mais, voici l'envergure de ses entreprises : avec l'aide de ses frères, il enlève une jolie fille rencontrée sur sa route — on n'aura pas à aller loin chercher une fiancée. Il se bat à plusieurs reprises avec les Tatar, mais sans résultat décisif, et la prise d'un quelconque dirigeant tatar défraye les conversations. Il contracte une alliance fraternelle avec le *Käräit Wang-ħān* et lui rend d'importants services. Quand il part pour marier son fils, il emmène un cheval de haras. Il aime agir seul, sans aides et si des collaborateurs sont indispensables, qu'ils soient au moins du nombre de ses parents consanguins⁴. Il sait attirer les

1. H. S., 34-44 ; R. ud-D., II, 49-50, 53-54, 86-92.

2. Voir *Vasil'ev*, *Tchao Hong*, 217.

3. Cf. *Vladimirtsov*, *Činggis-ħān*, p. 18-19 [édition russe, 1922].

4. Il est possible qu'en l'occurrence ceci tienne au style de *L'Histoire Secrète*.

représentants des clans soumis et les *nököt*, conserve les traditions relatives à son clan, y attache du prix et s'en fait gloire.

Mais Yäsügäi-ba'atur meurt : rentrant seul de voyage il rencontre des Tatar en train de banqueter. La coutume des nomades exigeait qu'il s'arrête pour manger un morceau et boire un coup avec eux. Mais les Tatar, n'ayant pas oublié ses injures, mélangent à ses aliments du poison. Et peu après sa mort, des événements importants allaient se produire.

Ces événements expliquent la nature de l'évolution que subissait alors la société mongole. Yäsügäi-ba'atur n'a pas réussi à conserver à ses descendants le « peuple réuni ». Il est évident que l'édifice n'était maintenu que par la personnalité du ba'atur et par le concours qu'il obtenait de ses proches parents, en premier lieu de ses propres frères. Il semble qu'au moment de la mort de Yäsügäi, ils n'étaient plus avec lui, ayant eu le temps de s'en séparer pour vivre en communautés économiques indépendantes. Il est possible que du vivant de Yäsügäi quelques mécontentes et quelques frictions se soient produites entre lui et « l'ulus réuni » ; nos sources y font allusion. Commandés par deux parents, les Taiči'ut lèvent maintenant la tête. Ils refusent à la veuve de Yäsügäi le droit de prendre part aux sacrifices du clan, soulignant ainsi leur rupture et s'en vont emmenant une partie importante des « gens » de la famille de Yäsügäi-ba'atur. Sa veuve essaie de résister, mais ne peut rien faire. Une partie du peuple qu'elle avait retenu, suit bientôt les Taiči'ut, qui ont manifestement la force de leur côté. Mais ces gens ne sont pas partis seuls, ils ont aussi emmené les bestiaux de Yäsügäi, qu'ils faisaient paître. Il reste très peu de bétail à la disposition de la famille du ba'atur et de ses femmes, restées avec des enfants en bas âge, et avec quelques rares serviteurs ou servantes, attachés à leurs yourtes. Cette famille fut bientôt obligée d'abandonner l'économie nomade pour s'adonner à la chasse aux petits rongeurs et à la pêche. Bientôt, les derniers vassaux et alliés du preux décédé l'abandonnèrent. Au lieu d'un seul groupement on en observe maintenant plusieurs et le groupe dominé par les parents taiči'ut se trouve être le plus nombreux et le plus influent, mais lui aussi est dépourvu d'unité ; il se divise, chaque branche à son chef, transhume par camp séparé, et se borne à maintenir des relations « d'alliance » avec les autres branches taiči'ut apparentées.

Cependant, après diverses infortunes, la famille abandonnée de

Yäsügäi-ba'atur commence à se relever¹. L'aîné des fils, Tämüjin se révèle doué, robuste, maître de soi ; sa mère l'élève dans les traditions d'un aristocrate de la steppe et lui rappelle le mal que leur ont causé les « frères Taiči'ut ».

Autour du Tämüjin se groupent les jeunes gens désireux de devenir *nököt*, les anciens vassaux de son clan, puis certains parents-*uruq* Borjigin. L'ancien clan paraît renaître avec tout son entourage. Tämüjin possède *uruq*, *unağan boğol*, *nököt*, et alliés. Il soumet les uns par la force, séduit les autres par sa qualité de chef authentique d'un clan aristocratique, ayant su rétablir ses droits méconnus.

Voici l'histoire significative de la branche d'un de ces nobles clans constituant l'aristocratie des steppes dans l'ancienne société mongole. Cette histoire ne présente dans l'ensemble rien de particulièrement neuf ou d'inédit, rien qui ne soit bien connu et qui n'ait déjà été relevé, sauf parfois en ce qui concerne le détail. On disait² de l'antique Qaidu, l'un des ancêtres de Činggis-ħān : « On lui vit d'innombrables femmes, serviteurs, manades et troupeaux » Tämüjin, le futur Činggis-ħān, ne se présente pas du tout comme une exception. Bien au contraire, il incarne un de ces nombreux représentants et chefs de clans aristocratiques, ou de leurs ramifications, issus de la société de clan mongole³, caractérisée par l'économie pastorale individuelle et la communauté tribale des terres de pacage. On ne doit pas oublier que le clan mongol à cette époque n'est plus une simple fédération primitive de parents consanguins ; il représente une sorte de groupe, socialement subdivisé en couches déterminées, et en outre de sang différent.

J. N. Bérézin a observé il y a longtemps, à fort juste raison, qu'au XII^e siècle nous nous rencontrons chez les Mongols avec la classe supérieure de la société, et que Rašid ud-Dīn nous fait connaître : « la généalogie de l'aristocratie des steppes et ses exploits au temps de Činggis-ħān et de ses successeurs »⁴. Il ne parle qu'incidentement de l'aristocratie mongole des XII^e et XIII^e siècles ; V. V. Barthold approfondit et développe la thèse de l'aristocratie des steppes et de l'importance de cette classe de

1. H. S., 44-74.

2. R. ud-D., II, 19.

3. H. S., 37, 40-44, 71-74, 68-69.

4. J. N. Berezin, préface du t. I de R. ud-D., p. xi ; cf. J. N. Berezin, *Ulus Juči*, 430-434.

l'ancienne société mongole. G. E. Grumm-Gržimaïlo recule d'un pas ; il n'admet pas que l'aristocratie mongole ait suivi Činggis-hān, et dit¹ : « Le premier ami de Tāmüjin, Bo'orču, n'était pas un aristocrate, son compagnon subséquent, Jālmä, non plus. » Mais il suffit de se reporter à l'arbre généalogique, annexé à la traduction russe de l'*Histoire Secrète*, et aux pages correspondantes de Rašid ud-Dīn, pour obtenir précisément la preuve du contraire. Bo'orču appartenait au clan Arulat, issu du fils cadet de Qaïdu², et d'où provenaient des branches aussi aristocratiques que les Taičič'ut et les Borjigin ; c'est la ligne cadette de ce même clan Borjigin. Quant à Jālmä, il appartenait au clan Uriyanghat, un de ces antiques clans mongols dont l'origine légendaire serait antérieure à l'époque d'Alan-goā et à la formation des clans mongols auxquels ses fils donneront naissance³. On estimait, de ce fait, que le clan Uriyanghat n'était pas consanguinement apparenté au clan Borjigin⁴. Mais ceci n'exclut aucunement le caractère aristocratique de ce clan très ancien, d'autant plus que le père de Jālmä, Jarčudai, était un homme riche. Il était tout d'abord forgeron⁵, d'autre part il appartenait à un clan, dont les membres étaient de temps immémoriaux propriétaires (*ājād*) de la célèbre montagne Burqan-Qaldun, où le gibier abondait⁶. Aussi, Jarčudai pût-il offrir au nouveau-né Tāmüjin-Činggis un présent somptueux pour l'époque : « des langes doublées de zibeline »⁷. L'aïeule des Mongol-Borjigin, Alan-goā, entretenait déjà des relations amicales avec le clan Uriyanghat⁸ ; ces relations entre Borjigin et Uriyanghat se sont maintenues par la suite pendant plusieurs générations⁹.

La tradition veut que l'aïeule du clan Borjigin ait dit, parlant de la descendance de ses plus jeunes fils, nés bien après la mort de son époux¹⁰ : « Ces enfants que j'ai apporté sont d'un autre clan, quand ils seront grands ils deviendront hān autocrates de

1. G. E., Grumm-Gržimaïlo, *Zapadnaya Mongoliya i Uriankhaiskii kraï*, II, p. 408.

2. H. S., 34, 60 ; R. ud-D., I, 9, 161.

3. R. ud-D., I, 144-144.

4. R. ud-D., I, 134-138.

5. H. S., 49, 120.

6. H. S., 24.

7. H. S., 49, 120.

8. H. S., 24.

9. Voir Abel Rémusat, *Nouveaux mélanges asiatiques*, II, Paris, 1829, p. 89.

10. R. ud-D., II, 40.

tous les peuples ; alors mon état apparaîtra avec clarté et vérité à vous et aux autres tribus qaraču¹. » L'*Histoire Secrète* nous communique la même chose en termes plus laconiques² : « Quand ils deviendront souverains de tous, alors le simple peuple comprendra. » La distinction entre une origine « bonne », illustre et une origine « mauvaise », obscure (*huja'ur*)³, existe incontestablement, de même que la notion de « coutume seigneuriale », *noyad-un abiri* [russe : *povadka gospodskaya*]⁴. Les premières pages de l'*Histoire Secrète* sont remplies par la généalogie des clans aristocratiques⁵ ; il n'est fait aucune mention de ceux qui devinrent par la suite « vassaux » — *unajan-bogol*. On chercherait en vain la généalogie des Jalair, Baya'ut, etc... C'est très symptomatique.

Un épisode de l'*Histoire Secrète*, et de la relation de Rašid ud-Dīn, permet de déduire que l'aristocratie mongole des steppes rencontra des adversaires en la personne des *šaman*, ces survivants du régime « forestier » et chasseur⁶. On mentionnera que M. N. Khangalov et D. A. Klements aboutissent à la conclusion que les anciens Buryat ont traversé une période où s'affirme la souveraineté de l'oligarchie chamanique⁷. Toutefois, même en admettant cette thèse, il y a lieu d'observer qu'à l'époque en question le rôle des *šaman* dans la vie sociale des Mongols n'était pas important⁸, non plus que celui des représentants des autres religions⁹.

1. *Qaraču* ou *ħarafu* mongol, « plèbe, simple peuple » ; voir ci-après, p. 154.

2. H. S., 26. Traduction d'après le texte « mongol ».

3. H. S., 67.

4. H. S., 30 ; la version chinoise est différente ; B. Vladimirtsov traduit du « mongol ».

5. H. S., 23-32.

6. H. S., 134-138 ; R. ud-D., I, 158-160 (Histoire du *šaman* Kōkōčū) ; cf. Vladimirtsov, *Činggis-hān*, p. 87 [édition russe].

7. A propos des Travaux de M. N. Khangalov et de D. A. Klements, voir ci-dessus, p. 28 ; cf. P. Pelliot, *Notes sur le « Turkestan »*, 49-51 : RAS-V, 1930, 163-167.

8. R. ud-D., I, 52-53, 142, 207, 208 ; III, 8, H. S., 122-123.

9. Cf. Palladius, *Kommentarii... na... Marco Polo*, 16-19, 25-27 ; P. Pelliot, *Chrétiens d'Asie Centrale et d'Extrême-Orient*, in *T'oung Pao*, 1914, 623-644.

C. — CHEFS-ḤA'AN.

« Tous les liens du sang n'ont pu
le retenir ! »

Racine, *Phèdre*, IV, 1.

Les clans, tels que nous les avons définis, rapprochés par les liens étroits du sang, constituaient chez les anciens Mongols une tribu ou sous-tribu (lignée) ¹ appelée *irgän*. Ainsi, différents clan Taiči'ut groupés ensemble constituaient une tribu-*irgän*; même les Onggirat, constitués par différentes lignées ², étaient *irgän*. On pouvait appeler tribu-*irgän* tous les Qi'at-Borjigin, scindés en un grand nombre de branches, clans, « grandes familles ». Dans certains cas il est évidemment difficile d'établir une limite précise entre le clan-*oboq*, qui est lui-même une entité complexe, dont les éléments sont parfois de sangs différents, et la tribu-*irgän* ³. Tatar et Käräit étaient également *irgän*, bien que dans leur composition entrassent des tribus *irgän* séparées, constitués à leur tour par plusieurs clans-*oboq* ⁴.

La tribu-*irgän* était une entité instable, fort peu organisée, et fort peu cohérente ⁵. Une certaine unité s'observant en temps de guerre, soit pour attaquer, soit pour se défendre contre les entreprises d'une tribu ennemie ⁶. L'unité du clan se manifestait par les conseils de la tribu, *qurultai* ou *quriltai*, auxquels prenaient part les chefs de clans, les personnages importants et même les vassaux influents, bref, les représentants de la classe supérieure de l'ancienne société mongole ⁷. Des conseils analogues existaient aussi dans les clans; ces conseils de clan ou conseils de famille des parents-*urug* ⁸ s'appelaient aussi *quriltai* ~ *qurultai*, « meeting, conférence ». Il est impossible d'assimiler le *qurultai* à une institution organisée. Ce n'est en aucun cas une diète ou un parlement; c'est précisément un conseil de famille, de parents, où l'on

1. R. ud-D., 33, 136.

2. H. S., texte « mongol ».

3. Cf. R. ud-D., I, 138.

4. R. ud-D., 94-97, 113-114. Rašid ud-Dīn traduit « clan » et « tribu » par le mot arabe *qaum*, « tribu, peuple ».

5. Cf. R. ud-D., I, 114; II, 21-22; H. S., 32-34.

6. R. ud-D., II, 43; H. S., 34.

7. H. S., 78-79, 85; R. ud-D., II, 45-46, 118.

8. H. S., 78-79.

discute les projets fortuitement établis, auquel ne prennent part que ceux qui s'y intéressent et qui désirent y participer ¹. De ce fait, il arrivait souvent, que les fractions d'une même tribu-*irgän* s'affrontaient dans des camps différents, parfois même hostiles et belligérants ². Souvent, surtout pour la guerre, les grandes battues, etc., les conseils de tribus élisait des chefs, des dirigeants, qui restaient parfois en fonction même en temps de paix ³. On les appelait généralement: *ḥa'an* ⁴. Mais leur pouvoir était très faible, négligeable; tout dépendait du clan ou du groupe de clans, qui mettaient en avant tel ou tel *ḥa'an*. On constate également, qu'une même ancienne tribu mongole peut avoir simultanément deux ou plusieurs *ḥa'an* ⁵. Le titre de *ḥa'an* était parfois adopté par les chefs de groupements très réduits, composés de plusieurs branches appartenant chacune à un clan différent ⁶. Ceci montre ce qu'étaient les Mongols des XI^e-XII^e siècles. De même qu'on ne saurait assimiler la tribu-*irgän* mongole à un état, on ne peut confondre les *ḥa'an* mongols de cette époque avec des souverains, tsars, ḥān, etc. Revêtus d'un pouvoir toujours contesté, ils n'étaient que les chefs éphémères de groupements indéterminés. Le pouvoir de l'ancien *ḥa'an* mongol résulte d'une prise de force; il est douteux que les conseils de tribus aient été en mesure de procéder à des élections régulières. Était « élu » *ḥa'an* celui qui était en mesure, et qui savait s'emparer du « pouvoir » avec l'aide de ses parents, de son clan ⁷. Ces *ḥa'an* pouvaient rarement léguer à leurs descendants un pouvoir, qui revenait généralement à d'autres, — ceci en confirmation des considérations ci-dessus ⁸.

Le « pouvoir » et les « droits » de l'ancien *ḥa'an* mongol évoquent dans une certaine mesure les prérogatives d'un chef de brigands. D'ailleurs l'ancien *ḥa'an* mongol était désigné ⁹ surtout pour le temps de guerre, c'est-à-dire en vue d'incursions, de razzias, de pillages. Le récit de l'« élection » du *ḥa'an* Tämüjin-Činggis par un groupe de clans mongols, est particulièrement

1. H. S., 78, 83, 101-102.

2. R. ud-D., II, 24.

3. R. ud-D., II, 43, 48, 61-62, 69-70; R. ud-D., II, 124.

4. H. S., *ḡa'an* ou *ḥa'an*.

5. R. ud-D., II, 21; I, 112-113.

6. H. S., 61-62; *Skazaniè o Činguiskhane*, 152.

7. Cf. R. ud-D., II, 45-46; H. S., 93-94.

8. R. ud-D., II, 41, 42-43; H. S., 32, 34.

9. R. ud-D., II, 43.

significatif à cet égard. Le rôle dominant appartient aux chefs des clans aristocratiques : Altan, fils cadet de Qutul, qui était *ḥa'an* de différents clans Q'at-Borjigin Qučar, fils aîné de Nākūn-taiši, parent Borjigin de marque ; Sača, du clan ferrailleur des Jürki, de la branche aînée notamment issue de Qabul, qui fut *qa'an* des Q'at-Borjigin et fit renaître la gloire du vénérable clan : « Altan, Qučar et Sača-bāki, dit l'*Histoire Secrète* ¹ s'étant concertés tous ensemble déclarèrent à Tāmūjin : « Nous voulons « te proclamer tsar (*ḥa'an*). Quand tu seras tsar nous nous battons au premier rang contre tes nombreux ennemis, et si nous nous emparons de belles jeunes filles et de femmes, et de bons chevaux, nous te les rendrons. Dans les battues nous marchons avant les autres et nous te rendrons les bêtes dont nous nous serons emparés. Si nous transgressons tes ordres dans les batailles ou si nous nuisons à tes intérêts en temps de paix, tu prendras nos femmes et nos biens, et tu nous abandonneras dans les steppes désertes. » Ce « serment des preux », selon l'heureuse définition de Barthold ², montre que le *ḥa'an* mongol a des droits et des obligations, presque exclusivement en temps de guerre et dans les battues ³, les deux entreprises essentielles, communes à toute la tribu, au groupe de clans. « Nous allons à la chasse et tuons beaucoup de chevreuils, nous allons à la guerre et tuons beaucoup d'ennemis », dit Činggis-ḥān dans ses *Biliq* ⁴.

Il n'est question d'ordres du *ḥa'an*, d'après le « serment », que pendant les « batailles » ; mais en « temps de paix » on peut « nuire à ses intérêts ». Činggis-ḥān répond aux preux par une paraphrase de leur « serment », soulignant la manière dont il entend les droits et les obligations du *ḥa'an* ⁵ : « Je m'emparais

1. H. S., 61-62.

2. V. V. Barthold, *Obrazovaniè imperii Čingis-khana*, Actes BSRA, X, 1896, p. 140.

3. Les preux imposent parfois à leurs *ḥa'an* des directives précises. Ainsi Qoréi, du clan aristocratique des Ba'arin, étant passé à Činggis-ḥān, lui dit : « Si tu deviens le maître de l'empire, avec quoi... me réjouiras-tu?... Donne-moi un myriarque (chef de dix mille hommes) et permets-moi de choisir dans l'empire, trente belles jeunes filles pour épouses ; en outre, quoi que je te dise, tu m'écouteras. » (H. S., 61).

4. Sentences attribuées à Činggis-ḥān ; voir R. ud-D., III, 124 ; dans le texte : « bœufs des montagnes », voir ci-dessus, p. 40.

5. Traduction russe par Barthold, d'après le texte de R. ud-D., voir *op. cit.*, p. 141 = R. ud-D., II, 139. Cf. version de *Skazaniè o Čingis-khanè*, p. 173.

de nombreux troupeaux manades, chariots, femmes et enfants du peuple et vous les donnais ; pendant les chasses dans la steppe j'organisais pour vous les étapes et les battues et dirigeais vers vous le gibier des montagnes. »

Un chef nanti de ces « droits et obligations » ne saurait évidemment être appelé souverain, tsar, etc. La notion du pouvoir souverain d'un empereur, d'un *ḥān*, échappait encore aux Mongols de cette époque ; elle en était à ses premiers balbutiements. Le célèbre Kārāit Wang-ḥān n'a jamais été « tsar », lui non plus. En lui conférant ce rang et en lui attribuant une force et une puissance qu'il ne détint jamais, nous cédon's à l'attrait de la facilité qui, traditionnellement, associe le pouvoir au nom et au titre de Wang-ḥān ¹. Mais, l'analyse des sources nous montre une tout autre image : Wang-ḥān n'est pas le souverain maître d'un empire, mais un simple *ḥa'an* mongol, du type habituel de l'époque comme le furent Qutula, Činggis dans sa jeunesse, Jāmuqa et d'autres ². Tout d'abord, les sources témoignent à l'unanimité que Wang-ḥān n'était pas le seul chef de la tribu Kārāit ³. Il lui fallait chercher l'appui d'aussi modestes dirigeants que Yāsūgāi-ba'atur et le jeune Činggis. Un seul coup, l'attaque de son grand quartier provoque l'effondrement de son empire. A l'égard de Yāsūgāi, de Činggis, de Jāmuqa, son attitude est celle d'un égal ⁴ ; en effet, il l'est presque, n'étant quelque peu supérieur à ses voisins orientaux que par une abondance de biens plus grande : il est plus fortuné et a obtenu des Chinois un titre. L'idée ne lui vient pas d'adopter à l'égard de Činggis-ḥān l'atti-

1. Il ne saurait être question non plus, d'un ordre de succession « légal » des *ḥa'an*, comme en parle Palladius, voir H. S., 190, 208.

2. Il est vrai que son pouvoir a été « hérité de son grand-père », *ḥa'an* également, R. ud-D., I, 96-102. L'*Histoire Secrète* appelle Wang-ḥān : *ḡan* ~ *qan*, c.-à-d. « ḥān », « tsar », comme pour le distinguer des simples *ḥa'an* mongols. *Skazaniè o Čingis-khanè* l'appelle « Wang-ḥān kāḡan » c.-à-d. *ḥa'an*. Devenu souverain de l'empire nomade, Tāmūjin Činggis reçoit en 1206 le titre de khan (*ḥān* ou *qan*), distinct du titre de *ḥa'an* arboré par les chefs de tribus et que Činggis lui-même portait auparavant (voir Pozdnéev, *O drevnem kit.-mong. pamyatnikè*, 18). On pourrait citer plusieurs textes mongols du XIII^e siècle, qui attribuent uniformément à Činggis le titre de *qan* ; d'autres empereurs mongols portaient également ce titre, mais on constate simultanément qu'ils commencent aussi à arborer le titre de *ḥa'an* ~ *ḡa'an* ~ *ḡagan* ; cf. P. Pelliot, *Les Mongols et la Papauté*, I, 18 ; *Notes sur le « Turkestan »*, 25 ; Quatremère, 10-15, note 10.

3. R. ud-D., I, 96-102 ; H. S., 75, 76, 92.

4. H. S., 81, 82, 87.

tude d'un suzerain, même quand il devient son père d'adoption¹. Ceci explique la passivité incompréhensible avec laquelle Wang-hān laisse arriver et tolère l'élévation de Činggis-hān. Ce qui vient d'être observé à l'égard de Wang-hān s'applique dans une mesure encore plus sensible à un autre « souverain » de l'époque, au Naïman Tayang-hān².

Le processus de décomposition de l'ancien clan-*oboq* mongol, union de parents consanguins, la dissidence de maisons entières, constituant avec leurs subordonnés et leurs vassaux asservis de nouveaux clans de suzerains (*noyat*) et de vassaux (*boğol*), résultait de la tendance à renforcer l'économie nomade individualiste ; il était basé sur la nécessité impérieuse pour les riches éleveurs de bestiaux d'une vie plus libre, plus indépendante, avec leurs gardians et leurs bergers. La nécessité de protéger leurs camps contre les attaques, la recherche du butin enlevé de haute lutte, la nécessité aussi d'organiser les battues, auxquelles participaient un grand nombre de personnes, tous ces besoins de l'aristocratie mongole des steppes conduisaient aux fédérations tribales, commandées par des *ha'an*.

Une importance capitale était réservée aux battues, dépassant peut-être celle de la guerre. Aussi est-il question des battues dans le « serment » des preux, et le *ha'an* en parle également dans sa réponse. Une narration de Rašid ud-Dīn est particulièrement significative à cet égard³. Un beau jour, Činggis entreprit avec les siens une battue et rencontra en chemin des chasseurs appartenant à un clan ou tribu voisin, les Jūryāt, alliés des Taïči'ut. Au cours de cette battue, Činggis rendit divers services à ces Jūryāt, au nombre de quatre cents. Ils en furent très impressionnés et, après quelques hésitations, la plus grande partie de cette tribu décida de se rallier à Činggis-hān, disant⁴ : « Les bāki Taïči'ut nous dérangent et nous alarment inutilement : « Le « prince impérial [tsarevič] Tāmūjin enlève le vêtement qu'il porte, « et en fait cadeau ; il descend de son cheval, pour l'offrir. C'est

1. H. S., 63, 82-83.

2. R. ud-D., I, 442-443 ; II, 444-442. Palladius, bien qu'il parle de leur ordre de succession légal, se faisait sans doute une idée exacte de l'importance des *ha'an* mongols. Il observe notamment : « Činggis fut élevé à la dignité de hān, du clan mongol proprement dit (de seigneur héréditaire), comme l'était Wang-hān chez les Kārāit, ainsi que d'autres. Par la suite il deviendra souverain de l'empire des steppes. » (H. S., 190).

3. R. ud-D., II, 96-99. Cf. *Skazaniè o Činguis-khanè*, p. 154-155.

4. R. ud-D., II, 98.

« un homme qui possède un pays, nourrit l'armée et entretient « convenablement l'ulus. » Après réflexion et conseil, — ajoute l'historien persan¹, — tous allèrent servir Činggis-hān, se sou-mirent volontairement à lui et s'apaisèrent à l'ombre de sa prospérité. »

Il importait essentiellement à la noblesse des steppes de pouvoir « s'apaiser à l'ombre de la prospérité » d'un *ha'an* tribal, car elle recherchait plus de sécurité pour ses *küriyān* et ses *ayil*, pour ses troupeaux ; elle avait besoin de terrains convenables pour les battues. Aussi, met-elle en avant des *ha'an* provenant de son milieu, d'où aussi des rivalités de tribus incessantes, le passage continu d'une lignée ou d'une fraction de tribu, d'un camp belligérant à l'autre, d'où aussi les luttes entre *ha'an*. Cette évolution devait inévitablement aboutir à un groupement plus ou moins important des tribus mongoles ; c'est là, comme on sait, ce qui advint.

Un fédérateur de cet ordre rencontrait sur sa route d'autres tribus, avec leur noblesse, ayant à leur tête leurs *ha'an* aristocratiques, aspirant eux-mêmes à ces unions. Une fédération de cette nature impliquait par conséquent une lutte cruelle entre les prétendants. Chaque prétendant comptait autant d'ennemis que d'alliés, car les ennemis vaincus se transmuiaient immédiatement en alliés fidèles : tous s'orientaient en définitive, vers le même but. Après la défaite du Kārāit Wang-hān, on amène à Činggis un éminent chef Kārāit : « Ce Kārāit, du nom de Qadaq-ba'atur, qui avait pris part à la bataille, dit à Činggis : « Il m'était triste « de vous laisser saisir et tuer mon maître légitime ; aussi me « suis-je battu trois jours pour permettre à Wang-hān de s'en- « fuir. Maintenant, si tu m'ordonnes de mourir, je mourrai ; si « tu m'accordes la vie, je te servirai avec zèle. » Činggis répon-dit : « Deviens mon compagnon. » Ainsi, Činggis ne le tua pas, mais l'ayant nommé centenier, le donna à la veuve de Quïldar². » Il est possible que ce ne soit qu'une anecdote³ ; mais la légende est significative : l'aristocratie vaincue des autres tribus se rallie à Činggis et s'incorpore rapidement à la classe des parents sou-tenant le hān mongol du clan Borjigin⁴.

V. V. Barthold estime que Jāmuqa un des chefs du clan Jaži-

1. R. ud-D., II, 99.

2. H. S., 97-98.

3. C'était l'opinion de Palladius, H. S., 242.

4. R. ud-D., I, 103, 108, etc.

rat (ou Jadarat), était le chef du mouvement démocratique mongol, en opposition au mouvement aristocratique, dirigé par Činggis-hān¹. Cette question est d'une grande importance, car nos vues sur la société mongole de la fin du XII^e siècle et du début du XIII^e siècle dépendront de sa solution correcte. L'essentiel est de savoir s'il existait à cette époque un mouvement démocratique, ayant pris la forme d'une lutte ouverte contre les aristocrates de Činggis-hān ?

J'avais autrefois adhéré sans réserves à la thèse de Barthold². Mais depuis, j'ai sensiblement modifié mon point de vue. L'analyse des manifestations sociales qu'on observe chez les Mongols des XI-XII^e siècles me permet de constater (ainsi qu'il a été dit ci-dessus) que le processus de la formation d'une aristocratie des steppes avec subordination des classes inférieures, dans le cadre du régime de clan et de la constitution d'unités de clans complexes, était terminé vers la fin du XII^e siècle.

L'aristocratie des steppes était à cette époque une classe nombreuse et puissante ; J. N. Bérézin observe à fort juste raison³ que « l'aristocratie rencontrée par Činggis-hān dans les steppes aurait été largement suffisante en nombre pour sa monarchie ». Nos sources n'avancent rien de précis concernant un mouvement de caractère nettement démocratique. S'il est exact que Činggis ait été mis en vedette et soutenu par la noblesse mongole des steppes, il y a lieu d'observer que de nombreux éléments appartenant aux classes inférieures de la société mongole le suivaient également et s'affirmaient de fidèles serviteurs⁴.

Ce n'est pas sans raison que Činggis avait la réputation d'un « prince impérial [tsarevič] généreux »⁵. Pour l'instant, il y a lieu de constater qu'il n'existait à cette époque aucun mouvement démocratique, — nous disons bien « mouvement ».

Des tendances démocratiques pouvaient bien entendu, se manifester. Barthold a fort justement défini, en partant d'éléments d'appréciation très modestes, les tendances démocratiques de Jamuqa. En effet, Jamuqa pouvait se préoccuper du sort des bergers

« faisant paître brebis et agneaux »¹ et de leur « nourriture de bouche »¹ ; il pouvait « aimer ce qui est nouveau et mépriser ce qui est ancien »¹, mais sans plus. Cependant, voici l'essentiel : on ne peut soutenir la thèse de Barthold, estimant que le simple peuple, préoccupé non par la richesse ou la gloire, mais par la recherche de sa nourriture quotidienne, se rassembla autour d'une autre personnalité, Jamuqa précisément. L'*Histoire Secrète* énumère tous ceux qui suivirent Jamuqa et l'élurent chef. Ce fut une coalition de différents clans, lignées et de meneurs isolés « avec leurs gens ». On rencontre ici des représentants des anciens clans Dörbān, Onggirat, le Naïman Buyuruq-hān, le chef oïrat Quduğa-bāki, des dirigeants taič'i'ut, des parents de Činggis avec leurs gens, etc.².

On observe que la majorité des coalisés n'était pas Q'at-Borjigin, elle appartenait à d'autres lignées et clans mongols. Mais ceci ne suffit pas pour affirmer son caractère démocratique, d'autant plus que les Taič'i'ut et divers *ha'an* en faisaient partie.

En réalité, Jamuqa ne pouvait pratiquement imposer ses tendances démocratiques, il lui manquait pour cela un milieu et une ambiance favorables. Il devient un de ces *ha'an* mongols de l'époque, chef éphémère et faible d'un ramassis hétérogène de clans et lignées, ballottés sans cesse d'un côté à l'autre.

L'*Histoire Secrète* dont les témoignages font ressortir certaines tendances démocratiques de Jamuqa, nous le montrent aussi sous un autre aspect. Ainsi, quand ses propres partisans le saisirent et le livrèrent à Činggis-hān, Jamuqa observe : « les esclaves ont osé saisir leur maître »³.

Jamuqa était appelé à devenir l'ennemi de Činggis, non du fait qu'il dirigeait un mouvement démocratique, mais du fait que

1. H. S., 59 ; V. V. Barthold, *ibid.* ; B. Vladimirtsov, *ibid.*

2. H. S., voir A. M. Pozdnéev, *Mongolo-Kitaïsskii pamyatnik « Yuan-tchao-mi-čhi »*, p. 16-17. Il est très significatif de trouver également dans nos autres sources une description de la coalition de Jamuqa, voir R. ud-D., II, 92, 126-128 ; *Skazaniè o Činguis-khanè*, p. 153. G. E. Grumm-Gržimailo a déjà attiré l'attention sur ce point, *op. cit.*, p. 409. Le récit de l'*Histoire Secrète* s'écarte des autres versions, voir aussi P. Hyacinthe, 20-24, mais elle donne une même caractéristique de la coalition. Les sources font ressortir explicitement que ce sont divers clans et tribus qui se groupèrent autour de Jamuqa, et non pas les subordonnés, *boğol*, de Činggis. Bien au contraire, des indices montrent précisément qu'une partie des Baya'ut et des Jalair (*unağan-boğol* de Činggis) ralliés à Jamuqa, abandonnèrent ce dernier pour rejoindre Činggis ; voir H. S., 59-60.

3. H. S., 112 ; Cf. R. ud-D., I, 203.

1. V. V. Barthold, *Obrazovaniè imperii Činguis-khana*, p. 111.

2. B. Vladimirtsov, *Činguis-khan*, p. 41-42 [édition russe].

3. J. N. Berezin, *Očerok vnutrennyago ustroïstva ulusa Jučieva*, p. 431.

4. H. S., 59-60, 86, 123-124 ; R. ud-D., II, 99, 131.

5. R. ud-D., II, 98.

Jamuqa lui aussi, n'était qu'un *ḥa'an* usurpateur, prétendant rival de Činggis. On observera que, d'une manière générale, Činggis était amené à entrer en lutte avec tous les chefs de tribus mongoles : avec Wang-ḥān, avec les chefs naïman, märkit, avec le « souverain » oïrat, enfin avec Jamuqa. Fait curieux, aucun chef de tribu, *ḥa'an*, quelque peu important, ne s'est rallié à Činggis. Les chefs les plus éminents des différents clans aristocratiques, Altan et Qučar, du clan Borjigin, Sača-bäki, du clan Jurki, ceux-là même qui élevèrent Činggis à la dignité de *ḥa'an*, tous périrent de sa main.

La noblesse mongole des steppes éprouvait impérieusement un besoin d'ordre à l'intérieur de ses camps, elle appréciait aussi les avantages des incursions et des guerres contre les ennemis étrangers, sources d'un fructueux butin qui n'était pas perdu, du moment qu'il y avait « d'habiles gardians » et de « vaillants lurons », etc. pour en assurer la conservation. Cette aristocratie nomade préfère par conséquent un *ḥa'an* puissant à des chefs débiles, comme Altan et Qučar, ou à des agités téméraires dans le genre de Sača-bäki. Dans d'autres cas, le choix dépend du sort des armes, et Činggis-ḥān est victorieux. Les aristocrates de la steppe ont bien reconnu leur véritable chef¹, celui qui saura créer le *yākā mongğol ulus*, « le grand ulus mongol », celui qui permettra de proclamer² : « ses quartiers d'été sont devenus des lieux de joie et de banquets, et les quartiers d'hiver étaient convenables et adéquats ».

Nos sources contiennent des précisions à cet égard. Ainsi Rašid ud-Dīn écrit³ : « A l'époque où Činggis-ḥān n'était pas encore *padišaḥ* et qu'entre tribus se manifestait la passion pour la primauté et le règne, ce Surqan⁴ disait : « les gens qui ont la

1. Cf. Les prédictions et les avis prodigués aux chefs par les représentants de l'aristocratie mongole : H. S., 60-61, 117 ; R. ud-D., I, 176-177 ; II, 122-123. Il ne faut pas tenir compte du fait que l'un d'eux appartient aux *unağan böğöl* ; j'ai essayé de faire ressortir ci-dessus que la couche supérieure des « vassaux » se rattachait à la classe dirigeante de l'ancienne société mongole.

2. Paroles attribuées à Činggis-ḥān (R. ud-D., III, 124), parlant de lui-même.

3. R. ud-D., I, 177. La même narration se trouve reproduite en un autre endroit : II, 122-123. La transcription de certains noms propres a été corrigée d'après les indications de J. N. Berezin, voir R. ud-D., II, 286-287.

4. « De la tribu Baya'ut » (R. ud-D., II, 122) ; « ... il (Činggis-ḥān) en fit l'atné et le vénérable et il se trouvait au nombre des esclaves héréditaires » (I, 176-177).

passion de régner : l'un Alaq-Udur¹, de la tribu Tatar ; l'autre Sača-bäki de la tribu Kiyat-Yürkin², et Jamuqa-säčän, de la tribu Ĵajirat : ceux-ci cherchent la grandeur et ont la passion du règne, mais en définitive Tämüjin aura le dessus, le règne lui sera confié à l'unanimité des tribus, car il a les aptitudes et le mérite nécessaires, et l'aide du ciel et la souveraine grandeur sont inscrits avec évidence sur son front. »

C'est d'ailleurs là ce qui advint en définitive. « Selon l'usage mongol ces paroles furent dites avec art et sous une forme versifiée³. »

Le même historien nous apporte encore un témoignage⁴. Il raconte comment un certain nombre d'aristocrates mongols, parmi lesquels plusieurs parents de Tämüjin-Činggis, qui s'étaient ralliés au Wang-ḥān kārāit au cours de sa lutte avec Činggis, « se réunirent tous et tinrent conseil : « prononçons « une attaque nocturne contre Wang-ḥān, et devenons nous-mêmes souverains : nous ne nous rallierons ni à Wang-ḥān, ni « à Činggis-ḥān et ne nous inclinons pas ». Cette nouvelle parvint à Wang-ḥān : il les attaqua, les dépouilla... »

On peut supposer que la constitution décrite ci-dessus de l'aristocratie des steppes, l'apparition des chefs-*ḥa'an* qu'elle mettait en avant et qu'elle soutenait, la formation de ligues tribales, résultaient de la transition du régime de transhumance par *küriyän* à celui par *ayil*, et des modifications apportées par ce changement dans l'organisation des battues. En effet, Rašid ud-Dīn, décrivant le *küriyän* ~ *kürigän* mongol, observe qu'il en était ainsi « dans les temps anciens »⁵. On peut citer plusieurs textes laissant entendre qu'à l'époque de l'adolescence et de l'âge viril de Činggis on transhumait par *ayil*⁶.

L'évolution observée au cours d'une période assez longue a été clôturée par le rassemblement des clans, tribus et lignées mongols, « lignées habitant les charrettes de feutre » et en partie « forestières », par la création d'un empire nomade. D'une part,

1. L'édition russe mentionne : Aolan-Udur [« Aolan-Udur » et « Olan-Udur » sont de mauvaises leçons de Berezin. — P. P.].

2. Dans l'édition russe : Kiyüt-Yürkin [« Kiyüt » est une mauvaise transcription de Berezin. — P. P.].

3. R. ud-D., II, 123.

4. R. ud-D., II, 142-143 ; cf. I, 107.

5. Voir par exemple *Skazaniè o Činguiskhanè*, 164.

6. R. ud-D., II, 94.

cet empire fait figure d'allié et de protecteur de l'économie commerciale¹ des populations civilisées et sédentaires², de l'autre, il observe pendant longtemps, à l'égard de ces mêmes populations civilisées, l'attitude d'une bande de brigands³.

Dans la formation de l'empire mongol et dans le groupement des tribus un rôle important fut réservé à la *truste-nököt*⁴ qui, de même qu'en Occident, se trouve à la base des relations féodales.

La figure du preux chevalier de la steppe apparaît haute en couleurs dans l'épopée mongole, conservée jusqu'à présent dans certaines régions. De très nombreux héros de légendes épiques, en Mongolie septentrionale par exemple, évoquent à tous points de vue, jusque dans le détail, *Yäsügäi-ba'atur* et le jeune *Tämüfin-Činggis*⁵.

III. — LES RELATIONS FÉODALES

1. — LES ANTRUSTIONS

La *truste* festoie près du rivage :
Les guerriers évoquent les jours
[d'antan
Et les batailles où ils combattirent
[ensemble.

(*Družina piruet u brega :*
Boitsy pominajut minuvsie dni
I bitvy, gde vmésté rubilis'oni.)

Les sources de l'histoire des Mongols parlent assez souvent des antrustions, c'est-à-dire des personnes libres au service des dirigeants, des chefs de clans et de tribus, notamment en qualité de guerriers. Les antrustions des anciens Mongols ont de nombreux points de ressemblance avec, d'une part, les antrustions des anciens chefs germains, d'autre part, ceux (*družinniki*) des princes de l'ancienne Russie. Comme les uns et les autres, les

1. [Le texte russe dit : *torgovago kapitala* = « du capital commercial »].

2. Cf. Barthold, *Turkestan...*, 424.

3. [russe : « *družina* », la *truste*. La *truste*, chez les Francs, était une sorte de compagnonnage guerrier qui se composait d'hommes libres groupés autour des chefs. — N. d. t.].

4. Cf. Barthold, *Ulug-bek i ego vremya*, p. 33.

5. B. Vladimirtsov, *Mongo'o-oiratskii gueroičeskii épos*.

antrustions mongols s'appelaient *nököt* ~ *nöküt*, « compagnons », singulier : *nökör* ~ *nökür*, « compagnon »¹.

Nous rencontrons ces *nököt* chez les anciens *ha'an* mongols, chez divers *ba'atur* et chez d'autres chefs de clans, lignées et tribus. Trait caractéristique, les *nököt* sont au service d'un clan autre que le leur, parfois apparenté il est vrai. Ainsi, deux personnages, l'un de la tribu *Jüriät*, l'autre de la tribu *Uriyanghat* « étaient cousins pour leur amitié et leur attachement à *Jüci-Qasar* »², frère de *Činggis-hän*. Quidu, l'un des *bäki*, c'est-à-dire des *noyan* du *Wang-hän kārät*, « avec son unique épouse, un fils de trois ans, un chameau et un cheval baillet (*qonggur*), se détacha et entra au service de *Činggis-hän* »³. L'illustre *Jābā*, du clan *Bāsūt*, a été dans sa jeunesse « homme de la maisonnée » chez un représentant du clan *Taič'i'ut*⁴. *Alaq* et *Naya'a*, qui devinrent par la suite compagnons de *Činggis-hän*, ont débuté comme « gens de la maisonnée » d'un chef de tribu, du clan *Taič'i'ut*, *Targutai-Kiriltuq*⁵. Tous deux appartenaient au clan *Ba'arın*, branche aînée des *Q'atBorjigin*. Il serait facile de multiplier ces exemples.

Une particularité de service caractéristique du *nökör* était la libre acceptation de ses devoirs à l'égard de son maître. Le *nökör*, dans l'ancienne société mongole n'est pas le sujet ou le mercenaire du maître-*noyan*. C'est un guerrier libre, s'étant engagé à servir son chef, devenu son *hospodar* « légitime ». *Činggis-hän* voulut engager en qualité de *nökör* *Bo'orču*, qu'il connaissait depuis peu. *Bo'orču*, qui devint par la suite un des plus remarquables émules de *Činggis-hän*, appartenait au clan aristocratique des *Arulat*, son père était un homme fortuné. Quand on se présente chez lui, de la part de *Činggis-hän*, pour l'inviter à rejoindre celui-ci en qualité de compagnon-*nökör*, il se rend immédiatement auprès de ce dernier, sans même en parler à son père⁶.

On raconte de *Büri-bökö*⁷, du clan *Borjigin*, qu'il « circonviint

1. A propos de ce terme voir B. Vladimirtsov, *Mongol'skoë nökör*, RAS-V, 1929, p. 287-288. Cf. avec l'institution des *comitatus* de Tacite. Le « *nuker* » russe remonte bien entendu au mongol *nökür*, par une filiation perso-turque

2. R. ud-D., II, 143.

3. R. ud-D., I, 105.

4. H. S., 73 ; R. ud-D., II, 99.

5. H. S., 74 ; R. ud-D., I, 196 ; II, 100.

6. H. S., 48, R. ud-D., I, 161, 164-165.

7. Voir ci-dessus, p. 92.

les descendants de Bartan¹ et devint le compagnon (*nökör*) des intrépides descendants de Barqa² », c'est-à-dire du clan Jürki. Au cours d'un banquet organisé par Činggis-ħān sur les bords de l'Onon, Būri-bökö avait été chargé de veiller au bon ordre et sur les chevaux « du côté Jürki » ; au cours de la bagarre occasionnée par le vol d'une bride, il fendit l'épaule au frère de Činggis³. Ceci n'empêcha pas Būri-bökö de passer au service de Činggis-ħān. Après la défaite des Jürki, le ħān mongol se vengea de l'incident en le faisant périr⁴.

Parfois les parents destinent leurs enfants au service de *nökör*, dès le berceau en quelque sorte. *L'Histoire Secrète* rapporte un cas significatif⁵ : « Tāmūjin, une fois rentré à la maison, le vieux Jarči'udai⁶ se présenta chez lui de la part du mont Burqan, un soufflet de forge sur les épaules et amenant son fils, Jālmā, et il dit : « Quand tu naquis près du mont Dāli'ün-Buldaq, je t'ai fait « cadeau de langes doublés de zibeline, et te donnais mon fils « Jālmā ; mais comme il était jeune encore, je l'ai pris chez moi « et l'ai élevé. Maintenant, je te le donne ; qu'il selle ton coursier « et t'ouvre la porte. » Činggis-ħān s'en est souvenu par la suite et, voulant récompenser Jālmā lui dit⁷ : « En ce temps, Jālmā était encore dans les langes ; il me l'a cédé depuis lors en qualité d'esclave inaliénable. Il a grandi avec moi, fut mon camarade jusqu'à présent et rendit de nombreux services ; c'est mon heureux compagnon. Je le tiens quitte de châtement pour neuf crimes. »

Les *nököt* des chefs de clans et de tribus se recrutaient également dans la couche supérieure des vassaux *unaĵan boĵol*, ce qui confirme leur rattachement à la classe dirigeante de l'ancienne société mongole. Ainsi, on raconte⁸ qu'un « homme du clan Jalair, nommé Tālāgātū⁹-Bayan¹⁰ qui avait trois fils ordonna

1. Bartan-ba'atur, grand-père de Činggis-ħān.

2. Ökin-barqaq.

3. *H. S.*, 65 ; voir ci-dessus, p. 94.

4. *H. S.*, 69.

5. *H. S.*, 49.

6. A propos de ce personnage voir ci-dessus, p. 98. Palladius mentionne « Jarčiutai » [Jarči'utai] mais plus bas, à la page 120, on retrouve une transcription correcte.

7. *H. S.*, 120.

8. *H. S.*, 68.

9. L'édition russe mentionne : Tārgātū [Tālāgātū-Bayan, seule forme correcte. — P. P.].

10. Palladius mentionne « Tālāgātū-Boyan » ; on rectifie d'après le texte « mongol ». *H. S.*, Tālāgātū-Bayan veut dire : « le richard Tālāgātū » [l'édition russe mentionne : Tārgātū].

à l'aîné nommé Gū'ün-u'a, de se présenter à Činggis-ħān avec ses deux fils Muqali¹ et Buqa, et de se rendre à lui, disant : « Qu'ils deviennent à jamais tes esclaves. S'ils abandonnent tes « portes, alors arrache-leur les tendons des jambes et extirpe-
« leur le cœur et le foie. » Ensuite il ordonna à son deuxième fils Čila'ün-Qayiçi, avec ses deux fils Tüggä et Qaši, de se présenter également, disant : « Qu'ils protègent tes portes d'or. S'ils abandonnent, enlève-leur la vie. » Enfin, il donna son troisième fils Jābkä au frère de Činggis-ħān, Qasar. » Pour rendre plus clair ce passage de *L'Histoire Secrète*, on observera que le clan-tribu Jalair était vassal-*unaĵan boĵol* du clan Q'at-Borĵigin² ; le surnom de *bayan* « riche, richard » indique aussi que le père du célèbre Muqali était un homme fortuné, appartenant par conséquent à la couche supérieure des vassaux serfs³.

On peut considérer les paroles : « s'ils abandonnent tes portes alors... », « s'ils abandonnent, enlève-leur la vie », comme un « serment », un pacte juré », *homagium*, prêté par les *nököt* ; par ce « serment » les *nököt* étaient liés à leur seigneur-maitre⁴. Mais pouvaient-ils le quitter avec la même liberté ? Oui, bien que nos sources ne donnent pas à cette question une réponse explicite⁵. Quoi qu'il en soit, en fait, les *nököt* quittaient leur seigneur-maitre et passaient souvent de l'un à l'autre. Mais il semble que ce comportement n'était pas assimilé à une trahison ou à une perfidie ; ceux, tout particulièrement, auxquels se rattachaient les *nököt*, délaissant leurs anciens chefs, ne pouvaient en juger ainsi. Seuls les actes directement préjudiciables au chef étaient considérés comme une trahison, une perfidie. Auquel cas, même ses ennemis, ses rivaux, reconnaissant l'indignité de

1. Par la suite un des plus brillants émules de Činggis, voir R. ud-D., I, 134.

2. Voir ci-dessus, p. 107.

3. Voir ci-dessus, p. 112.

4. Cf. Les paroles de Jābā disant à Činggis : « Je te servirai ; j'éviterai l'onde profonde et ferai éclater les durs rochers », *H. S.*, 73-74 ; cf. les paroles d'un autre preux, *H. S.*, 62-63.

5. On peut d'ailleurs citer le texte significatif ci-après : Činggis dit à Naya'a : « Quand, avec ton père, tu t'emparas de Tārgūtai-Kiriltuq, tu dis : « Comment, pourrions-nous, méconnaissant notre propre maitre, nous saisir « de lui ? » Vous lui avez immédiatement rendu la liberté, et vous-mêmes êtes venu vers moi faire acte de soumission. C'est pourquoi je dis alors : « Ces gens ont un sentiment élevé de leur devoir ; par la suite je leur con-
« fierai quelque chose. » *H. S.*, 124 ; cf. R. ud-D., I, 196. Voir ci-après, la citation d'un passage de la *Yasa* de Činggis-ħān.

ces agissements, pouvaient affliger aux coupables un blâme ou un châtement. Une tradition, d'un caractère peut-être anecdotique, mais exprimant la tendance générale des esprits, raconte que Činggis-hān tua le *nökör* Kōkōčü, palefrenier-*aqtači* chez Sāngün, fils du Wang-hān kārāit, en punition du traitement inhumain qu'il voulait faire subir à son maître après la défaite des Kārāit : Kōkōčü abandonna Sāngün dans le désert et passa à Činggis¹. Mais Činggis-hān aurait déclaré : « Un tel homme, s'il devient le compagnon de quelqu'un, qui donc pourra lui croire ?² » D'autre part, Činggis dira au preux Kārāit [Qadaq-ba'atur] dont il a déjà été question³ : « Celui qui n'a pas voulu abandonner son maître et qui, pour lui permettre de s'enfuir, a lutté seul contre moi, celui-là est un brave. Deviens mon compagnon⁴. » Des récits de ce genre, assez fréquents dans nos sources⁵, appartiennent à la catégorie de ceux issus de la notion courante d'une fidélité inébranlable due par les *nököt* à leurs chefs : « Ces gens ont un sentiment élevé de leur devoir », observe Činggis-hān parlant des *nököt*, lesquels ayant quitté il est vrai « leur maître légitime », pour se rallier à un autre, ne l'ont ni tué ni livré à l'ennemi⁶.

En quoi consistait le service de l'antrusion-*nökör* des anciens Mongols ? Naya'a, du noble clan Ba'arin, dont nous avons déjà parlé⁷, définissait ses obligations de la manière suivante⁸ : « Je sers loyalement mon maître et j'estime de mon devoir de lui remettre les belles filles et les bons chevaux obtenus dans les terres étrangères. » Les *nököt* des anciens Mongols sont avant tout les servants militaires des dirigeants, chefs de clans ou de tribus ; les *nököt* constituent une truste, une garde militaire auprès des *ha'an*, *ba'atur* et autres chefs de l'aristocratie mongole des steppes, ainsi qu'auprès de leurs frères, ou des parents occupant une certaine situation⁹.

1. H. S., 99-100.

2. *Ibid.* ; P. Pelliot, *A propos des Comans*, J. A., août-juin 1920, p. 179-180. La rectification apportée par V.-L. Kotwicz à la traduction de cette phrase me paraît inacceptable, ADA, I, 1925, p. 240.

3. Voir ci-dessus, p. 105.

4. H. S., 98.

5. Voir par exemple H. S., 74-75 ; R. ud-D., III, 5.

6. H. S., 124 ; voir ci-dessus, p. 113.

7. Voir ci-dessus, p. 113.

8. H. S., 109. On rappellera le « serment » des preux qui élevèrent Činggis à la dignité de *ha'an* ; voir ci-dessus, p. 102.

9. R. ud-D., II, 132 ; H. S., 68 ; cf. R. ud-D., II, 38.

Ainsi, Targutai-Kiriltuq, l'un des chefs Taïöi'ut, allant attaquer la famille abandonnée de Yäsügäi-ba'atur, se fait escorter par ses *turja'ut*, gardes du corps de son quartier¹. « La tribu Dongqait, écrit Rašid ud-Din², — branche de la tribu Kārāit, — étaient toujours au nombre des serviteurs et des guerriers du souverain kārāit, et le häk Alči., et des enfants, étaient de leur os, — ... tous vinrent après servir Činggis-hān. » Élu *ha'an* par un groupe de meneurs aristocratiques, Činggis organise immédiatement ses *nököt*-guerriers : « Činggis... ordonna au frère cadet de Bo'orču, Ögälai, avec Qaci'un, Jädai et Doqolqu, d'être tous les quatre des archers³ », c'est-à-dire *gorči*, etc. Bo'orču et Jälmä, auxquels Činggis-hān aurait dit⁴ : « Mon cœur n'oublie pas que lorsque je n'avais pas encore de compagnons, vous deux, les premiers, êtes devenus mes compagnons » — servent leur chef avant tout en qualité de guerriers et prennent part aux batailles⁵. Le *hān* mongol caractérise de la manière suivante ses illustres *nököt*, comme un écho au « serment » de Jäbä⁶ : Činggis dit à Qubilai⁷ : « Tu as réprimé les violents et les insoumis ; toi, et Jälmä, Jäbä et Sübödäi⁸, vous êtes comme mes quatre chiens féroces ; partout où je vous ai envoyé, vous avez fait éclater les durs rochers, vous avez bouleversé les rocs, vous avez arrêté l'eau profonde ; c'est pourquoi je vous ai ordonné d'être en avant dans les batailles⁹. »

L'Histoire Secrète nous parle des quatre paladins de Činggis-

1. H. S., texte « mongol ». A propos de ce terme, P. Pelliot, *Notes sur le « Turkestan » de M. W. Barthold*, *T'oung Pao*, vol. XXVII, 1930, p. 29-30. La traduction russe du passage correspondant de *L'Histoire Secrète* par Palladius (H. S., 40) mentionne : « camarade ».

2. R. ud-D., II, 105 ; voir aussi I, 202.

3. H. S., 62.

4. H. S., 31.

5. H. S., 82, 86, 89, 106, 119 ; R. ud-D., II, 117.

6. Voir ci-dessus, p. 113.

7. Qubilai, du clan Barulas, commença son service en qualité de porteglaive, H. S., 62 ; cf. R. ud-D., I, 199.

8. L'un des plus éminents capitaines de Činggis-hān, appartenant de même que Jälmä au clan Uriyanghat ; voir H. S., 60 ; R. ud-D., I, 143. Il parle de son service à Činggis-hān dans les termes suivants : « Je vais nettoyer, comme une vieille souris, me précipiter en volant comme un choucas, couvrir comme la housse d'un cheval, et protéger comme le revers du feutre », H. S., 62-63.

9. H. S., 119. Les paroles de Jäbä et de Činggis ne traduisent pas un adage mongol, comme le supposait Palladius (H. S., 197) ; elles reproduisent un « cliché » épique.

hān en termes épiques¹. « A ce moment, Jāmuqa se trouvait aussi chez les Naïman. Tayang lui demanda : « Qui sont-ils, « ceux qui talonnent les nôtres, pareils à des loups poursuivant « un troupeau de brebis jusqu'à la bergerie ? » Jāmuqa répondit : « Ce sont les quatre chiens de mon Tāmūjin, nourris « de chair humaine ; il les a attachés avec une chaîne de fer ; « ces chiens ont des fronts en cuivre, des dents tranchantes, des langues subulées, des cœurs de fer. Au lieu « d'un fouet ils ont des sabres recourbés. Ils boivent la rosée, « chevauchent le vent ; dans les batailles ils dévorent la chair « humaine. Maintenant, ils sont déchainés ; ils bavent, ils se « réjouissent. Ces quatre chiens sont : Jābā, Qubilai, Jālmā et « Sūbōdāi. »

Faisant partie de la suite de leur chef militaire, les antrusions sont toujours prêts au combat, comme de véritables soldats, guerriers avant tout. Dans les *Sentences* qui lui sont attribuées, Činggis-hān décrit le cas suivant² : « Dans les émeutes il y a lieu d'agir comme le faisait Dargai-Uha. En temps de troubles, il revenait de la tribu Qatagin, deux *nököt* étaient avec lui. Ils aperçoivent de loin deux cavaliers. Les *nököt* dirent : « Nous sommes trois hommes, ils sont deux : attaquons-les. » Tous les personnages énumérés et mentionnés dans l'*Histoire Secrète* et dans la *Somme des Histoires*, anciens antrusions de Činggis-hān, tous étaient ses servants militaires, guerriers avant tout³.

Les antrusions des anciens Mongols, — servants militaires des chefs, — n'avaient rien de commun avec la milice du clan, qu'on mobilisait pendant les guerres plus ou moins importantes, quand la plupart de ceux (sinon tous) capables de porter un arc et des flèches délaissaient leurs troupeaux et constituaient une troupe, une armée : « Conjointement, ils opposèrent les *nököt*, constituèrent une armée et une discipline », observe Rašid ud-Dīn à propos d'une bataille⁴. Dans ces cas une partie des antrusions prenait le commandement des différentes unités de la milice du clan, et l'autre constituait un détachement d'élite. Les commandants des corps séparés et des « armées » sortaient également

de leur milieu. L'institution des *nököt*, compagnonnage militaire permanent, cohabitant avec son chef, représentait l'embryon de l'armée et de la garde. Chaque *nökör* est un futur officier, un futur capitaine¹. Par conséquent, la trupe d'un ancien chef mongol était en quelque sorte une école militaire.

L'ordre de bataille de la milice nationale groupait généralement les combattants par familles, par clans. Tous les parents se groupaient ensemble avec leurs *boğol*, et constituaient des détachements séparés. Voici la description d'un combat entre Činggis et le Wang-hān kārāit² : « Jürčādāi³ dit « Mes Uru'ut et Manqut⁴ vont se battre en présence du tsar, en avant. » Après ces mots, il rangea les deux clans devant Činggis. A peine étaient-ils rangés que les Jirgin⁵, détachement d'avant-garde de Wang-hān, les attaquèrent. Uru'ut et Manqut allèrent à leur rencontre et les mirent en déroute ; pendant qu'ils poursuivaient ce détachement, ils furent assaillis par un détachement auxiliaire de Wang-hān, commandé par Ačiq-širum, du clan Tūman-Tübāgān, qui transperça notre Quildar⁶ et le renversa de cheval ; le détachement Manqut retourna en arrière et s'arrêta à l'endroit où était tombé Quildar. Jürčādāi, à la tête du Uru'ut attaqua et défit le détachement auxiliaire ; tandis qu'il lui donnait la chasse, il rencontra les Olon Dongqaït⁷, dont il vint également à bout ; ensuite il fut attaqué par Šilāmūn-Taiji, avec mille gardes du corps, qui fut également défit par Jürčādāi⁸. »

Cette description nous montre le combat sous son aspect social, pour ainsi dire : milice nationale allant au combat en ordre de bataille par clans, chefs de clans en tête, détachement auxiliaire, enfin détachement de mille hommes ou régiment de gardes du

1. Les principaux compagnons de Činggis-hān, devenus par la suite des capitaines parfois illustres, sortaient tous du milieu des *nököt*, tels Bo'orcu, Muqali, Jābā, Sūbōdāi, et d'autres.

2. H. S., 88.

3. Chef du clan Uru'ut ; dans la traduction de Palladius il est aussi appelé Jür-Judāi (H. S., 64), chez R. ud-D., il est connu sous le nom de Kāitāi (I, 192) [Jür-Judāi est une simple erreur. — P. P.].

4. Ces deux clans sont d'anciens rameaux des Qj'at-Borjigin.

5. Une des tribus des clans Kārāit, voir H. S., 87, R. ud-D., I, 95 ; II, 94, 133.

6. Un des chefs Manqut.

7. Le texte russe mentionne : « les Oman et les Dunqaït », avec le renvoi : « Tribus des clans Kārāit, R. ud-D., II, 299. » — [Il s'agit d'une mauvaise leçon, faute d'un texte chinois ; il y a lieu de lire « Olon Dongqaït », les nombreux Dongqaït, et non pas « Oman et Dunqaït ». — P. P.].

8. Cf. Le récit de la même bataille par R. ud-D., II, 132-133.

1. H. S., 406.

2. R. ud-D., III, 124.

3. Cf. R. ud-D., II, 117.

4. R. ud-D., II, 116 ; Cf. H. S., 32-34, 64, 70, 71. R. ud-D., II, 92-96, 103, 126-127, etc., I, 203.

corps, c'est-à-dire selon toute vraisemblance les antrustions et les *nököt* des antrustions du Wang-*hān* *kārāit*. Les parents-*uruq* vont au combat sans se mélanger avec les alliés des autres clans, chaque clan constitue un détachement particulier, une unité, sous le commandement du chef de clan, *ba'atur*, *noyan*, *mār-gān*, *taiši*, etc... Tandis que les antrustions, provenant de clans divers, ont aussi sous leurs ordres un quelconque détachement, ou bien vont au combat sous les ordres de leur chef militaire, *ḥa'an*, etc., ou d'un autre personnage spécialement désigné à cet effet¹.

Indépendamment de leurs devoirs de soldats, les antrustions ont aussi à remplir d'autres missions qui leur sont confiées par leurs chefs : messagers, ambassadeurs², par exemple. Ils s'occupent aussi d'affaires purement économiques³ : ils ont bien entendu, sous leur surveillance, tout ce qui concerne les battues⁴, à l'occasion ils s'occupent de pêche⁵. Les antrustions sont une pépinière non seulement « d'officiers », mais aussi « d'administrateurs »⁶.

Différentes considérations et allusions de nos sources permettent de constater qu'en temps de paix les antrustions étaient en réalité « gens de la maisonnée » dans les quartiers de leurs chefs et qu'ils se consacraient aux affaires domestiques les plus variées, se distinguant peu des simples serviteurs et domestiques⁷. Cet état de choses était particulièrement fréquent, sans doute, dans les quartiers modestes des petits chefs de peu d'importance. On sait que *Jālmā* tuait la vache « du côté nord de la yourte », dans le quartier de *Činggis* ; on sait aussi que son père l'avait donné à *Tāmüjin*, pour seller son cheval et ouvrir la porte⁸. Le « grand-père » *Muqali*, par la suite un des plus remarquables émules de *Činggis-hān*, présentant ses enfants et ses petits-enfants pour le service, observa notamment : « Qu'ils deviennent à jamais tes esclaves⁹. » Le terme « esclave » doit

naturellement être entendu, non pas dans sa signification actuelle, mais dans le sens que lui attribuaient les anciens Mongols¹.

La différence de situation entre l'antrustion et l'« esclave » *boğol*, *jala'u* était cependant très sensible. L'antrustion est un homme libre, d'un clan souvent aristocratique, pouvant rompre les liens qui l'attachent à son seigneur. Un *boğol* est attaché à jamais à son *noyan* ; le lien se trouve rompu dans le seul cas où le *boğol* viendrait à être libéré, devenant ainsi un « esclave affranchi », *darḥan*². Les antrustions des anciens Mongols vivent en commun avec leurs chefs, dont ils partagent les soucis et les joies ; ils sont « gens de la maisonnée », dans le sens propre du terme. *Rašid ud-Dīn*, décrivant treize *kūriyān* du jeune *Činggis*³ observe : « Les treize *kūriyān* sont distribués de la manière suivante... le deuxième. *Činggis-hān*, enfants, *nököt*... Le dixième. *Jučī-hān*, fils de *Qutula-ḥa'an*, ... ses partisans et ses compagnons. » D'après l'*Histoire Secrète* *Činggis-hān* parle en termes épiques de ses gardes du corps, des antrustions du début de son règne⁴ : « Pour la tranquillité de mon corps et de mon âme, vous avez, satellites de la garde de nuit, protégé les alentours de mon quartier pendant les nuits de neige et de pluie, ainsi que pendant les nuits claires d'alertes et de combats contre l'ennemi. » Dans cet ordre d'idées également, les anciens *nököt* mongols rappellent leurs homologues européens du moyen âge⁵. On peut dire que le chef mongol du XI^e-XII^e siècles, *ba'atur*, *taiši*, *noyan*, *ḥa'an*, etc., est en toutes circonstances inséparable de ses *nököt* ; en nombre plus ou moins grand, ils se trouvent invariablement auprès de lui et constituent sa suite. Au camp, le *nökör* est un serviteur ; en guerre, un soldat ; pendant les battues, un auxiliaire ; il dirige toujours, ou contrôle quelque chose, il fait partie de la suite ; il est aussi l'ami le plus intime et le conseiller de son chef⁶. Ces antrustions familiers étaient appelés *inaq*, « ami intime »⁷. La tradition dit que

1. H. S., 402, 449, 426 ; R. ud-D., II, 116.

2. R. ud-D., II, 443 ; cf. H. S., 96.

3. H. S., 62.

4. H. S., 129-150 ; R. ud-D., III, 129.

5. R. ud-D., I, 162.

6. H. S., 416-417.

7. État de choses existant à l'aube du moyen âge en Occident ainsi que dans l'ancienne Russie.

8. H. S., 49 ; voir ci-dessus, p. 412.

9. H. S., 68 ; voir p. 412.

1. Cf. ci-dessus, p. 412.

2. « Celui qui aura trouvé un esclave fuyant ou un prisonnier en fuite et ne l'aura pas rendu à son détenteur sera tué, » dit la *Yasa*, voir *Ryazanovskii. Op. cit.*, p. 43.

3. R. ud-D., II, 94-95.

4. H. S., 128-129.

5. Cf. N. P. Pavlov-Sil'vanskii, *Féodal'nyè otnošeniya v udél'noi Rusi*, St Ptbg., 1904, p. 4.

6. H. S., 130 ; R. ud-D., I, 163 ; II, 443, 402 ; III, 124, 129.

7. R. ud-D., I, 62, 163 ; Quatremère, p. 4, n° 84 ; Berezin, *Ulus Juči*, p. 425.

Činggis-hān avait distingué les mérites de Bo'orču et de Muqali en qualité de conseillers; il aurait dit à son émule et compagnon¹: « Avec Muqali, tu m'as aidé et m'as obligé de faire ce qui devait être fait, tu m'as blâmé et m'as empêché de faire ce qui ne devait pas être fait; par cela j'ai atteint à cette haute dignité. » On attribue à Činggis-hān la caractéristique suivante de ses compagnons les plus éminents, formulée dans le *Biliq* (d'après la version « stylisée » de Berezin)²: « Ils ont, derrière moi et devant moi, servi et aidé avec art, bien décoché les flèches, tenu en bride les chevaux, en main les oiseaux de vénerie, attaché les chiens de chasse aux courroies de leurs selles. » Énumération presque complète des fonctions du *nökör* des anciens Mongols.

Quelles sont, par contre, les obligations et l'attitude du chef à l'égard de ses antrustions? Le chef doit avant tout accorder sa protection à son compagnon-servant militaire. Parlant de ses anciens compagnons-gardes du corps, Činggis-hān déclare³: « Je lègue à mes descendants le devoir de considérer ces gardes du corps comme mon vivant souvenir, d'en prendre soin, de ne pas les mécontenter⁴. » On sait qu'au cours du banquet fameux, sur les bords de l'Onon, un homme du clan Qatagin déroba une bride⁵. Cet homme était *nökör*⁶ chez les Jürki, notamment de Būri-bökö, lui-même servant militaire chez les « descendants intrépides » de Ökin-Barqaq⁷. Le *nökör* qui avait dérobé la bride trouva un défenseur en Būri-bökö, qui, selon Rašid ud-Dīn⁸ « faisait cause commune avec Säčä-Biki [bāki] et protégeait cet homme ». On ne perdra pas de vue que Būri-bökö et l'auteur du larcin appartenaient à des clans différents, et se trouvaient au service d'un autre clan-maison, les Jürki.

L'ancien chef mongol devait entretenir ses antrustions, les

1. H. S., 116.

2. R. ud-D., III, 129.

3. H. S., 129.

4. Envoyant en campagne Sübödai, son ancien antrustion devenu capitaine, Činggis-hān lui dit: ... « Celui qui enfreindra les ordres s'il m'est connu, amène-le ici, sinon châtie-le sur place. » Ceux qui pouvaient être connus étaient tout d'abord les *nököt*. Činggis ajoute ensuite: « Bien que tu seras loin de moi, c'est comme si tu étais près de moi, » H. S., 111-112.

5. H. S., 65; R. ud-D., II, 101.

6. R. ud-D., II, 102.

7. H. S., 69; voir ci-dessus, p. 112.

8. II, 102.

loger, nourrir, vêtir et armer. Les antrustions préféraient, naturellement, entrer au service d'un chef comme Činggis-hān dont on disait: « Il est le souverain bienfaiteur des esclaves et maître de l'armée¹. » « Ce tsarevič Tämüjin quitte le vêtement qu'il porte pour l'offrir; il descend du cheval qu'il chevauche pour le donner. Il est l'homme possédant le pays, nourrissant l'armée et administrant bien l'ulus². » Činggis-hān parle lui-même des devoirs du *ha'an*, il est vrai non seulement à l'égard des antrustions, mais de tous ses « partisans »: « J'ai estimé qu'étant tsar et devenu chef de l'armée en de nombreux pays, un engagement s'impose envers les partisans; je me suis emparé de nombreux trains de chevaux, troupeaux, chariots, femmes, enfants, hommes et vous les ai donnés; pour vous, au cours des chasses dans la steppe, j'organisais les étapes et la battue, et rabattais de votre côté le gibier des montagnes³. » La femme d'un antrustion du Sängün, le fils du Wang-hān kārāit, reprochant à son mari de trahir ses devoirs à l'égard du maître, lui dit⁴: « Quand tu étais vêtu d'or, quand tu mangeais ce qui est bon, oh! mon Kōkōču⁵, est-ce que tu parlais ainsi? » [en russe: « *Kogda ty oděvalsya v solotoyè, kogda ty èl vkusnoyè, o moi Kōkōču, razvè ty govovil (tak)?* »] Souvent les jeunes gens dont la situation matérielle était devenue précaire se ralliaient à différents chefs en qualité d'antrustions⁶, l'entretien des antrustions étant à la charge des chefs, *ha'an*, etc., les conditions d'entretien représentaient pour beaucoup d'entre eux un grand appât. Ce point avait une importance considérable, compte tenu notamment d'un paupérisme généralisé et de la capacité de production très réduite de la plupart des tribus mongoles.

Les antrustions-*nököt* de l'ancienne société mongole se distinguaient des notables, seigneurs et maîtres, *ba'atur*, et *noyan* qui suivaient la fortune d'un chef ou d'un *ha'an*, ou qui l'avaient

1. R. ud-D., II, 97.

2. R. ud-D., II, 98.

3. R. ud-D., II, 139.

4. Cf. H. S., 99; P. Pelliot, *A propos des Comans*, p. 178-180. « Notre traduction, écrit B. Vladimirtsov, est quelque peu différente de celle du professeur P. Pelliot. »

5. Nom propre de cet antrustion.

6. Évoquons, par exemple, la situation de Jābā, voir ci-dessus, p. 111. Bo'orču, quittant la maison fortunée de son père pour aller servir Činggis-hān, ne prend avec lui qu'un seul vêtement, et une seule monture, H. S., 48.

élu : en effet, le chef qu'ils servaient assurait leur entretien. Les compagnons notables du *ḥa'an* ou du *ba'atur* prennent part aux combats, incursions et chasses de leur chef, sous son commandement, mais ils vivent séparément, dans leurs camps, *küriyän* et *ayil*, et possèdent eux-mêmes des antrustions. Tandis que les *nököt* — servants militaires avant tout, — vivent avec leurs chefs, *ḥa'an*, *ba'atur*, *noyan* ; ils sont leurs « gens de la maisonnée » et se trouvent à leur charge. Les « preux » vivent avec leur parentèle. La plupart des antrustions ont quitté leur clan et vivent avec des étrangers.

La truste entretenue par le chef, déterminait sa conduite. Le chef militaire était obligé d'effectuer chez ses voisins des incursions fructueuses, d'organiser des chasses, de capturer « belles femmes et filles et bons chevaux ». Il obtient souvent, lui-même, la meilleure part. Un chef de clan militaire avec sa truste présente pour tous ses voisins les dangers d'un prédateur, d'un chef de pillards. Sača-bäki, du clan Jürki, Yäsügäi-ba'atur et son fils Tämüjin-Činggis-ḥän, Jamuqa-sācān, et bien d'autres, étaient des chefs de bandes pillardes. L'institution des *nököt* renforce la décomposition du régime de clan et l'asservissement du simple peuple qui supporte, en définitive, les charges d'entretien de ces trustes aristocratiques : « Ceux qui étaient compétents et hardis, il en fit les *bäki* de l'armée ; ceux qui étaient lestes et adroits... il en fit des gardians ; aux ignorants, il donna une courte longe et en fit des bergers », dit Činggis-ḥän, parlant de lui-même dans ses *Sentences*¹. La complication et l'organisation des servants militaires-*nököt*, devint la préoccupation essentielle des anciens chefs mongols, notamment des *ḥa'an*, dont l'existence prenait souvent fin avec une seule incursion d'un voisin batailleur. Aussi peut-on suivre comment les *ḥa'an* organisent leurs servants guerriers en détachements militaires permanents, en corps de guet régulièrement constitué², et enfin, pour couronner l'édifice, en une troupe d'élite : la « Garde » du Wang-ḥän et de Činggis³, qui a également son histoire car sa création et sa formation ont été progressives⁴. On peut également suivre

comment les antrustions-*nököt* se transforment en *noyat* des seigneurs militaires.

On saisit l'importance que présente dans l'ancienne société mongole, l'apparition de chefs militaires entourés d'une truste composée de servants militaires appartenant à des clans étrangers, la plupart aristocratiques, ayant usurpé le pouvoir sur une tribu ou sur plusieurs clans. Importance d'autant plus grande, que l'économie nomade des anciens Mongols, faiblement développée, ne produisait que quelques objets de première nécessité et connaissait à peine le troc. Parallèlement à la décomposition du régime de clan se manifeste une tendance à l'expansion des relations féodales, dont nous pouvons maintenant aborder l'étude.

2. — LE VASSELAGE

L'un des précédents chapitres a été consacré à l'étude des relations de servitude vassale dans l'ancienne société mongole, se manifestant lorsqu'un clan se trouvait dans la situation de vassal-serf (*unaġan boġol*) d'un autre clan¹. Il a été observé que l'institution des *unaġan boġol* commence à tomber en désuétude et, qu'avec le temps, les vassaux serfs ont presque complètement cessé de se distinguer des autres catégories de « libres », aux ordres d'un chef aristocratique, *ḥa'an*, *ba'atur*, *noyan*, etc. Nous pouvons maintenant aborder l'étude du vasselage issu du service auprès des chefs militaires, en qualité d'antrustion ou de partisan, reconnaissant l'autorité et certains droits des *ḥa'an*, *noyan*, etc.

Nos sources contiennent d'assez nombreuses données concernant les relations de vasselage formées dans l'empire de Činggis-ḥän, mais elles ne parlent presque pas de la période précédente, ni de l'évolution analogue pouvant s'observer dans les autres khanats mongols, par exemple chez les Naïman, les Käräit. Mais du fait que d'habitude, Činggis-ḥän n'innovait pas, du fait aussi de certaines indications de nos sources quant aux tendances du vasselage chez diverses tribus, il est permis de supposer que les nouvelles relations vassales, issues du service auprès des *ḥa'an* et *noyan*, se manifestaient dès avant l'époque de Činggis-ḥän

1. R. ud-D., III, 121.

2. H. S., 87, 88, 118 ; cf. P. Pelliot, *Notes sur le « Turkestan » de W. W. Barthold*, p. 30.

3. H. S., 125-130 ; cf. P. Pelliot, *op. cit.*, p. 27-30.

4. H. S., 62, 102-103 ; cf. V. V. Barthold, *Turkestan...*, 410-415.

1. Voir ci-dessus, p. 113.

chez diverses lignées mongoles, réunissant les conditions requises¹.

Chez les anciens Mongols, tout rassemblement de clans, lignées, tribus, envisagé du point de vue de la soumission à un chef, *ḥa'an*, *noyan*, *taiši*, *ba'atur*, etc., s'appelait *ulus*, c'est-à-dire « peuple-propriété » [en russe : *narod-vladéniè*], « peuple-patrimoine » [en russe : *narod-udél*]².

Ainsi, les *Taiči'ut* considérés en tant que clans-familles consanguinement apparentés, représentent un *irgān*, c'est-à-dire une « lignée », ou une « tribu »³. Mais ces mêmes *Taiči'ut*, ou même une partie d'entre eux, réunis sous le commandement de *Tarḡutai-Kiriltuq* par exemple, représentent déjà un *ulus*, c'est-à-dire un « peuple-patrimoine », l'*ulus* du chef en question⁴. De ce fait, le terme *ulus* peut se traduire sous certaines réserves par « patrimoine », « propriété ». Mais, nomades par excellence, les Mongols attribuent à cette notion un sens démographique, ils portent à la population plus d'intérêt qu'au territoire. En effet, à l'origine, le terme *ulus* signifiait précisément « les gens ». C'est pourquoi, le terme *ulus* peut aussi être entendu comme « peuple », peuple-patrimoine, peuple faisant partie de tel ou tel patrimoine, peuple constituant un « patrimoine-propriété ». Par la suite *ulus* voudra dire « peuple-état » [russe : *narod-gosudarstvo*], peuple constituant un état-patrimoine, un « État ».

Nos sources, *Histoire Secrète*, *Somme des Histoires* de Rašid ud-Dīn, etc., relatent souvent que Činggis-ḥān attribuait des patrimoines à des personnes physiques ou à un clan, une lignée, en récompense de fidèles services. Ainsi⁵, « ayant vaincu le peuple Kārāit, Činggis le distribua entre ses compagnons. A Taqai-ba'atur, du clan Süldüdāi, qui avait rendu service

à Činggis, Činggis offrit cent maisons Ĵirgin... A Badai et à Qišliq, Činggis donna... les gens qui prenaient soin des récipiendaires ; il leur donna la famille Ongqajit¹, du clan Kārāit. Ensuite il distribua toutes les maisons Kārāit entre ses compagnons ». Ayant nommé centenaire un preux Kārāit, Činggis en « fit don à la veuve de Quildar, pour l'éternité des temps, en qualité d'esclave et de serviteur »². Šigi-qutuqu, fils adoptif de Činggis-ḥān, lui adresse la demande suivante³. « Si telle est ta mansuétude à mon égard, donne-moi le peuple qui habite à l'intérieur du rempart de terre », et obtient satisfaction. Rašid ud-Dīn raconte⁴ à propos de Da'aritaï-otčigin, frère cadet du père de Činggis-ḥān : « De sa tribu et de son clan un grand nombre furent tués. Il avait un fils, son successeur et remplaçant, nommé Tainal-Yäyā⁵ : Činggis-ḥān en fit don, avec deux cents hommes qui lui appartenaient, à son neveu Ilčidaï-noyan. Ils étaient au rang de ses esclaves et jusqu'à présent son clan est avec le clan de Ilčidaï-noyan. De cette tribu et de son clan (provient) Burḥān... au nombre de ses enfants se trouvait Gurōḥ⁶, bāk millénier, auquel fut transmise la place de Burḥān. »

De pareils récits se rencontrent souvent⁷. Ils témoignent que l'institution des *unaḡan boḡol* était maintenue à l'époque de Činggis-ḥān, même au temps de la création de son empire nomade. Les exemples qui viennent d'être cités montrent aussi que la définition ci-dessus des *unaḡan boḡol* reste en vigueur à une époque plus avancée : au temps de Činggis-ḥān, les *unaḡan boḡol* n'étaient pas des « esclaves » mais des « vassaux serfs », pouvant facilement accéder aux places d'honneur, devenir par exemple *noyan*-chiliarque⁸. Un passage de Rašid ud-Dīn affirme explicitement que des rapports semblables à ceux qui viennent d'être décrits, existaient à l'époque de Činggis-ḥān également

1. R. ud-D., I, 95 ; II, 405-406, 413 ; cf. H. S., 80.

2. [Le terme russe « *udél* » signifie textuellement : « le sort » ou « la part dans l'héritage patrimonial ». Entendu ici dans un sens démographique on traduit ce terme par : *patrimoine*, et non par « apanage » ou « fief », afin d'éviter une confusion avec les conceptions relatives au moyen âge occidental. — N. d. t.].

3. Voir ci-dessus, p. 100.

4. Ainsi, l'H. S. contient la phrase suivante : *Tämüjin-i Tarḡutai-kiriltuḡ abču odču irgān-dür-iyān jasaḡlaju*, « Tarḡutai-Kiriltuḡ, emmenant avec soi Tämüjin ordonna à son peuple-tribu », c'est-à-dire à ses gens, à tous ceux qui constituaient son patrimoine ; cf. H. S., 44 ; Patkanov, *Istoriya mongolov po armjanskim istočnikam*, II, 438.

5. H. S., 98.

1. Dans l'édition russe : Wang-qojin [Il s'agit des Ongqajit, nom de clan et pas nom d'homme. — P. P.].

2. H. S., 98.

3. H. S., 145.

4. R. ud-D., II, 50-51.

5. L'édition russe mentionne : Tainal-Biä [« Biä » est faute de Berezin. — P. P.].

6. L'édition russe mentionne : Qurug [La leçon du texte est Gurōḥ ; probablement nom altéré. — P. P.].

7. Voir par ex. R. ud-D., I, 38, 190-191 ; II, 41-42 ; H. S., 440-441.

8. *Bāk* et *émir* = *noyan* (le *beg* en turc chez R. ud-D., et d'autres auteurs, de même que l'*anīr* arabe, sont équivalents au *noyan* mongol ; voir Barthold, *Ulug-bek*, 43 ; Deffrémery-Khondémir, J. A., IV s. XIX, 284).

entre « seigneurs » et « vassaux serfs » - *unaġan boġol*. L'historien persan relate que la plus grande partie de la tribu Tatar fut décimée par Činggis. Ceux demeurés par hasard en vie furent distribués entre diverses maisons illustres. Et, « au temps de Činggis-ĥān, de même qu'après lui, les *bāki* les plus anciens et les plus respectables, servant en qualité d'administrateurs de camps (*ordos*) et suivant la voie de l'asservissement héréditaire (*unaġan boġol*)¹ », étaient précisément du nombre de ces Tatar.

Perpétuant d'antiques traditions nomades, après le rassemblement d'un certain nombre de tribus mongoles, après la création de son empire nomade, *Mongġol ulus*, Činggis-ĥān commence à distribuer des patrimoines-*ulus* à ses enfants et à ses plus proches parents. D'après l'*Histoire Secrète*, des patrimoines furent attribués : aux quatre fils de Činggis-ĥān nés de sa première femme, Börtä ; à sa mère et à ses frères Qasar et Bālgūtāi, ce dernier, frère consanguin de Činggis-ĥān, était né d'une autre femme de Yāsūgāi. Le frère cadet du souverain mongol reçut un patrimoine conjointement avec sa mère. Le frère de Činggis-ĥān, Qači'un étant mort, le fils de ce dernier, Alčidai, reçut un patrimoine². D'après Rašid ud-Dīn, le fils de Činggis-ĥān et de Qulan, son autre épouse³, reçut également un patrimoine. D'autre part, le frère cadet de Činggis-ĥān aurait aussi possédé un patrimoine, indépendamment de sa mère⁴. Les deux sources montrent que Činggis-ĥān n'attribua des patrimoines qu'aux membres de sa propre famille, aux Qi'at-Borġigin⁵. Le fils cadet de Činggis-ĥān, Tului, en plus du patrimoine obtenu du vivant de Činggis, devait encore, après la mort de son impérial père, recevoir en qualité de *otčigin-āġan* le patrimoine-*ulus* principal⁶, *yākā-ulus* (« le grand ulus »)⁷. Le premier qui obtint un patrimoine fut Joči [Juči], son fils aîné⁸.

1. R. ud-D., I, 57, 58.

2. H. S., 132, 133-134, 145.

3. R. ud-D., III, 146-147.

4. R. ud-D., III, 147-148. D'ailleurs, selon la coutume mongole, dont il a été déjà question à plusieurs reprises, le patrimoine de la mère après sa mort, revenait au fils cadet, *otčigin* ; voir ci-dessus, p. 49.

5. Ainsi, les enfants de Mōnggātū-Kiyan, oncle paternel de Činggis-ĥān, ne jouissaient pas des prérogatives des princes du sang, voir R. ud-D., II, 47 ; III, 137-138.

6. R. ud-D., III, 132, 143, 149.

7. R. ud-D., III, 95.

8. H. S., 132 ; voir ci-dessus, p. 64.

L'attribution des patrimoines était basée sur le principe que « l'état » (*ulus irġān*) constitue l'avoir de tout le clan du fondateur de l'empire, lui-même devenu *ĥān*¹. Le clan, ou une de ses branches, possède un territoire déterminé sur lequel nomadisent conjointement les membres-*uruq*, ainsi que les « gens », ses « vassaux serfs » héréditaires, *unaġan boġol* ; le clan peut aussi posséder un « peuple-état », *ulus* vivant sur un territoire déterminé, *nuntuq ~ nutuq*. On assiste à une transposition de la notion de propriété patrimoniale, du niveau du clan au niveau plus élevé du peuple-état². Considérés sous cet angle, tous les peuples et tribus englobés dans l'empire mongol de Činggis-ĥān deviennent *unaġan boġol* de Činggis-ĥān et de son clan : « Comme Činggis-ĥān, écrit Rašid ud-Dīn³, était ĥān, maître de la conjonction des planètes, autocrate de la terre et du temps, tous les clans et tribus mongoles, apparentés ou étrangers devinrent ses esclaves et serviteurs. » De ce fait, *Mongġol ulus* acquerra le sens de « peuple-état du clan mongol ». Le pouvoir du clan de Činggis-ĥān sur son *ulus*, c'est-à-dire sur son « peuple-état » s'affirme par l'accession au pouvoir d'un des membres-parents du Clan d'Or, *altan uruq (uruq)*⁴ élu par le conseil de toute la parentèle (*quriltai ~ qurultai*) empereur, khan (*ĥān, ĥaġan*) dont la puissance s'étend sur l'empire tout entier⁵.

Les autres membres du clan, notamment les rejetons mâles⁶, sont reconnus princes impériaux, *kōbā'in ~ kōbāgūn* (terme dont le sens propre est : « fils »)⁷, prétendant à la possession héréditaire d'un patrimoine-*ulus*.

1. Cf. V. V. Barthold, *Očerki istorii Semiréc'ya*, p. 41-42 ; B. Vladimirtsov *Činggis-ĥān*, p. 70-72.

2. Cf. V. V. Barthold, *Činggis-ĥān*, dans Brockhaus et Ephron, XXXVIII A. 843.

3. R. ud-D., II, 42.

4. C'est-à-dire le « clan d'or », ainsi qu'on désigna le clan de Činggis-ĥān ; cf. R. ud-D., I, 147.

5. L'aristocratie en service armé assistait également aux *qurultai*.

6. Les veuves recevaient parfois aussi des patrimoines et les princesses impériales des *injā* : R. ud-D., I, 80 ; Kirakos, 60-62 ; Vasil'ev-Tchao Hong, 216.

7. P. Pelliot, *Les Mongols et la Papauté*, chap. II, p. 323 ; R. ud-D., II, 94 ; Magaki, 30. Il est remarquable que chez les descendants actuels des anciens Mongols formant le *yākā ulus*, le terme *kōbāgūn* n'est presque jamais employé dans le sens de : « fils, garçon », tandis qu'ailleurs cette signification se trouve généralement admise, par exemple chez les Oïrat et les

De cette manière, tous les *köbägün* ont droit à un patrimoine, c'est-à-dire à une fraction du bien commun, à une fraction du peuple-état. Le cadet des princes impériaux hérite du patrimoine principal, de celui de son père ; ainsi, le fils cadet de Činggis-ḥān hérite du « grand ulus », *yākā ulus*, de la masse principale des tribus mongoles, avec le territoire sur lequel elles nomadisent. Činggis, chef du clan et fondateur de l'empire, était empereur, ḥān, possesseur du principal *ulus* mongol, car il avait de son vivant attribué des patrimoines à tous les princes impériaux, *köbägün*. Après sa mort, chacun de ses fils ou petit-fils prince du sang pouvait devenir empereur¹ ; par conséquent un prince impérial possesseur d'un patrimoine autre que le *grand ulus*, patrimoine principal, pouvait aussi devenir ḥān mongol. C'est d'ailleurs là ce qui se produisait en réalité.

Tous les princes patrimoniaux étaient vassaux de l'empereur mongol et régnaient *ḥagan-u su-dur*, c'est-à-dire « par le bonheur-grandeur de l'empereur »². Chaque patrimoine-*ulus*, y compris le « grand ulus », était gouverné par un seul prince, de même que sur l'empire ne règne qu'un seul empereur : « Dans les familles de mes frères : Qasar, Alčidai³, Otčigin et Bālgūtāi, qu'un seul de leurs descendants hérite respectivement de la dignité du père ; qu'un seul fils hérite de ma dignité. Mes paroles sont irrévocables ; je ne permettrai pas qu'elles soient transgressées », déclare Činggis-ḥān, d'après l'*Histoire Secrète*³. Mais les princes impériaux descendants des premiers possesseurs de patrimoines-*ulus* obtenaient à leur tour des patrimoines, devenant ainsi vassaux de vassaux. Le clan de Činggis-ḥān se développa rapidement et à l'époque de Rašid ud-Dīn, par exemple, le nombre des princes impériaux, vassaux et arrière-vassaux atteignait un chiffre considérable⁴.

Buryat. L'équivalent ture du *köbägün* mongol est : *oġlan ~ ulan* ; Berezin, *Ulus Juči*, p. 426 ; Berezin n'a d'ailleurs pas établi de différence entre les *oġlan* et les *bāg-noyan*.

1. H. S., 145.

2. P. Pelliot, *op. cit.*, p. 330 ; R. ud-D., III, 150-151.

3. H. H., 145. Alčidai n'est pas le frère, mais le fils du frère de Činggis-ḥān.

4. Voir par ex. R. ud-D., II, 60, 61, 63. Les patrimoines féodaux des princes de sang s'appelaient aussi *inju ~ inji* (Berezin, *Ulus Juči*, p. 426), qui englobaient *ulus* et *nutuq* ; cf. V. V. Barthold, *Očerki istorii Semiréc'ya*, p. 4. Voir aussi R. ud-D., I, 178 ; D'Ohsson, II, 7 ; J. N. Berezin, *Khanskié yarlyki*, I, 59-50.

Les pays civilisés à population sédentaire, faisant partie des patrimoines princiers, étaient à l'origine soumis au ḥān-empereur, qui les gouvernait par l'entremise de gouverneurs spécialement désignés à cet effet, *daruġačīn* ; les princes impériaux n'obtenaient que la jouissance des revenus de ces terres, mais ils n'avaient pas le droit de collecter les impôts¹. Par conséquent, dans leurs patrimoines respectifs, les princes impériaux faisaient figure de féodaux militaires, leur pouvoir s'étendait au *nutuq-yurt* dans les limites duquel nomadisaient les Mongols (*ulus*) qui leur avaient été attribués ; quant aux pays civilisés habités par des populations sédentaires, les princes ne pouvaient recevoir qu'une partie de leurs revenus, qui se trouvaient à la disposition immédiate du *daruġačīn*, désigné par les grands ḥān. Cet état de choses ne pouvait durer, et, en fait, les princes impériaux devinrent rapidement des souverains, d'abord à moitié, ensuite tout à fait indépendants, régnants sur les empires autonomes de la Mongolie occidentale. En Mongolie orientale on observe un état de chose tout à fait différent ; nous y reviendrons par la suite.

L'empereur mongol est un monarque au pouvoir illimité ; il est toutefois « élu » par le conseil de clan, *qurultai*, et selon la volonté de Činggis-ḥān il ne peut châtier de son propre chef le membre du « clan d'or » qui se serait rendu coupable d'un délit². Les traditions de clan, le principe de la possession en commun de l'empire par tous les membres du clan de Yāsügāi-ba'atur et de Činggis-ḥān³ s'affirment dans ces institutions. Mais en réalité,

1. H. S., 149, 155, 255-256 (notes de Palladius) ; V. V. Barthold, *Očerki istorii Semiréc'ya*, 42-43 ; Tch'ang-tch'ouen, 304-408 (notes de Palladius) ; Bretschneider, *Mediaeval Researches*, I, 288, 293.

2. Voir ci-dessus.

3. On sait que Činggis donna le nom de Monggol. — étendu par la suite à son *ulus*, à son empire, — précisément à ce clan, c'est-à-dire aux descendants de Yāsügāi-ba'atur, qui se nommaient auparavant Qi'at-Borjigin ; B. Vladimirtsov, *Činggis-ḥān*, p. 71-73, 76. Marco Polo écrit (Minaev, p. 311) : « Činggis-ḥān est à l'origine de l'empire et a, le premier, conquis une partie de l'univers, c'est pourquoi je dis : du clan de Činggis-ḥān ou impérial. » [Pauthier, 1865, ch. cxcviii : « ... c'est de Chinguis Kaan, qui fu le premier qui ot seigneurie, et qui conquesta une grant partie du monde ». Moule et Pelliot, 1938, ch. 198, p. 448 : « ... Cinghis Kaan... was the beginning of the empire and he who first had the rule and conquered one half of the world... ; and therefore I say (e por ce ço dit, perhaps « one says ») of the line of Cinghis Kaan that is the imperial lineage. » — N. d. t.]. — Ces tra-

ces principes ne se maintinrent pas longtemps. Les princes impériaux s'engagèrent dans des luttes civiles, complots et assassinats de leurs parents : il en résulta une décomposition rapide du « clan d'or ».

L'attribution d'un patrimoine impliquait une sorte d'investiture du Grand Ḥān. Ainsi Činggis dit à son fils aîné, Joči¹ : « Tu es l'aîné de mes enfants ; maintenant étant parti en guerre pour la première fois tu as soumis tous les peuples habitant les bois sans fatiguer l'armée ; ces peuples, je t'en fais cadeau. » Činggis-ḥān distribue une partie des peuples vaincus entre sa mère, ses frères et ses enfants, disant : « Ma mère a constitué l'empire conjointement avec moi ; l'aîné de mes enfants est Joči ; le cadet de mes frères, Otčigin². »

A la mort du prince patrimonial, titulaire d'un *ulus*, le ḥān mongol confirmait par une investiture l'attribution du patrimoine³ et des arrière-vassaux à ses successeurs, fils, petit-fils, ou autres proches parents.

D'autre part, les princes du sang faisaient acte de soumission, « *homagium* », et confirmaient leur dépendance vassale à l'égard de leur suzerain par un « agenouillement frontal », *mörgükü*⁴, comme dans la Russie féodale⁵.

Činggis ayant demandé à son fils cadet Tuluï quelle serait son atti-

ditions se sont maintenues fort longtemps, même dans la partie occidentale de l'empire mongol ; le dictionnaire *Ĵagataï Abuška* traduit le terme mongol *qiyat* (= mong. *quiad* ~ *hiyyad*) par « tribu du clan royal » [ou « khalnal »] ; voir V. V. Vel'yaminov-Zernov, *Slovar' Ĵagataïsko-Turetskii*, St Ptbg, 1868, p. 334.

1. H. S., 132.

2. H. S., 133.

3. D'Ohsson, II, 204 ; Kirakos, 87 ; Quatremère, 12-13 ; Defrémery-Khondémir, J. A., IV s., XIX, p. 94-93.

4. Berezin, *Ulus Ĵučii*, 424 ; Plan Carpin, 55 ; D'Ohsson, II, 40-41] E. Blochet, *Djami-el Tévarikh... par Rachid-ed-Din*, I, II (*Gibb Memorial*, vol. XVIII, 2), planche IV : Ögädäi sur le trône, d'après une miniature persane.

5. N. P. Pavlov-Sil'vanskii, *Féodalizm v drevnei Rusi*, 1923, p. 123. [En Russie féodale, l'engagement d'un homme d'armes au service du chef qu'il avait choisi était consacré par la prestation du serment. La requête d'entrée en service prenait la forme extérieure d'un « salut frontal », *čelobitiè* : l'homme d'armes s'agenouillait et touchait du front le sol, *bil čelom* (text. : « frappait du front »). En France, le vassal à genoux et sans armes mettait ses mains jointes dans celles de son suzerain et se déclarait son « homme » pour tel fief ; c'était l'hommage, *hominium*, plus tard par réfection du mot sur le français, *homagium* (J. Calmette, *La société féodale*, 1942, p. 34). — N. d. t.]

tude à l'égard d'Ögädäi, auquel le souverain mongol destinait sa succession, Tuluï répondit¹ : « Père, tu m'as dit que je rappelle à mon frère ce qu'il viendrait à oublier ; que je le réveille s'il s'assoupit ; que je m'élançe s'il m'envoie au combat². » Réponse qui peut-être considérée comme un serment de fidélité (*fidelitas*), en quelque sorte.

Le ḥān-empereur, s'il était assez fort, pouvait de son propre chef réduire le patrimoine d'un prince reconnu coupable, ou même aliéner complètement ce patrimoine. Les possesseurs des *ulus* pouvaient agir de même à l'égard de leurs princes-vassaux³.

Le patrimoine se compose de l'*ulus*, « gens, peuple », c'est-à-dire d'un certain nombre de nomades mongols, et du *nutuq* (*yurt*) ; c'est-à-dire d'un territoire sur lequel ces « gens » peuvent nomadiser⁴.

L'*ulus*-patrimoine est défini par la quantité de ses *ayil*, de ses feux nomades⁵, d'une part, et de l'autre par le nombre de guerriers (*čärik*), qu'il est en mesure d'aligner⁶.

Une question très importante se pose maintenant : comment se formaient ces *ulus*, ces patrimoines féodaux, tenus de fournir des contingents déterminés de troupes, tandis que les Mongols de cette époque vivaient divisés en tribus, lignées, clans et familles ? On pourra y répondre en analysant les relations féodales de vasselage, issues du service des antrustions et « compagnons » auprès du *ḥān* ou du *noyan*.

L'*Histoire Secrète* fait savoir que Činggis-ḥān se préparant à la lutte contre les Naïman, après avoir décimé les Käräit⁷, « ayant dénombré ses troupes... nomma chiliarques, centeniers et dizeniens... On choisit comme gardes du corps les jeunes gens adroits et de belle prestance, appartenant aux maisons des chiliarques et des centeniers ainsi que des gens de condition libre⁸ ». Décrivant l'organisation des gardes du corps, l'*Histoire Secrète* ajoute encore⁹ : « Des fonctions furent aussi attribuées aux chi-

1. H. S., 145.

2. H. S., 151 (Tuluï évoque son « serment »).

3. H. S., 136 ; R. ud-D., II, 61-62 ; nombre d'exemples se retrouvent dans tous les ouvrages retraçant l'histoire de l'empire mongol.

4. Cf. Barthold, *Očerk istorii Semireč'ya*, 42 ; *Turkestan...*, 422-23.

5. H. S., 133-134.

6. R. ud-D., III, 132-149.

7. C'est-à-dire en l'année 1204.

8. H. S., 102.

9. H. S., 103.

liarques, centeniers... et à d'autres. » La troupe de Činggis reçoit de cette manière une nouvelle organisation qui la transforme en armée ; autrefois, la troupe, la milice de Činggis était recrutée et répartie par *küriyän*¹.

Enfin, en 1206, devenu *hän*-empereur, Činggis répartit définitivement tous les Mongols en « milliers » et désigna des *noyan-chiliarques*².

La répartition des Mongols en dizaines, centaines, etc., ne constituait évidemment aucune innovation ; l'origine de cette ancienne coutume des nomades de l'Asie Centrale se perd dans l'obscurité des siècles. Le seul caractère nouveau de l'organisation de Činggis-*hän* était la codification et la cristallisation en un système cohérent de tout ce qui avait été élaboré au cours d'une longue évolution antérieure : notamment les relations de vasselage, issues des liens de service établis entre chef et hommes d'armes.

Centeniers et chiliarques, vassaux du *ha'an* ou d'un autre chef quelconque existaient antérieurement, même avant la campagne contre les Naïman ; l'*Histoire Secrète* nous en apporte le témoignage³. Cette œuvre contient une documentation abondante sur cette question, mais elle rapporte tous les événements à l'année 1206, où Tämüjin fut élu Činggis-*hän* de l'empire mongol. En l'occurrence, ainsi que dans d'autres cas, il y a lieu de prendre en considération le style de l'*Histoire Secrète*. Les témoignages du *Yuan-tch'ao-pi-che* se trouvent presque intégralement confirmés⁴ par Rašid ud-Dīn. En se basant essentiellement sur ces sources, on peut tracer le tableau suivant des relations de vasselage chez les Mongols vers le début du XIII^e siècle. Les antrustions des anciens Mongols reçoivent de leurs chefs, pour prix de leur service armé, un fief (*qubi*), un certain nombre d'*ayil* nomades, dont ils deviennent maîtres et seigneurs, et conjointement, un territoire leur permettant de nomadiser avec leurs gens, et de chasser. L'ancienne institution des *unajan bojol* était comme le stade préparatoire préluant

au développement des relations nouvelles. Mais, après avoir obtenu des « gens », l'antrustion ne rompait pas le lien qui l'attachait au chef. Au contraire, la disposition d'un personnel lui imposait l'obligation de continuer à servir son chef, par les armes ou autrement, avec le contingent de guerriers que les *ayil*, confiés à son administration, se trouvaient en mesure de fournir¹.

Le même ordre de faits s'appliquait aux représentants de l'aristocratie de la steppe qui se ralliaient à tel ou tel chef, particulièrement aux *ha'an*. Les *ha'an* choisissent et mettent en avant les plus aptes d'entre eux, ou bien ceux des *ba'atur*, *noyan* et autres chefs qui se seraient déjà distingués, afin de leur assurer la possession d'un certain nombre d'*ayil*, clans ou lignées, qui pourraient sous leurs ordres assurer le service, en premier lieu le service militaire². D'autre part, les faits qui s'observaient dans l'empire en gestation de Činggis-*hän* se produisaient aussi, sans doute, dans les autres khanats, sur une moindre échelle peut-être, et avec une organisation moins stricte ; nos renseignements à cet égard sont des plus modestes³. Dans l'*ulus* de Činggis-*hän* on peut observer ce qui suit : Činggis exploite activement l'ancienne institution de la truste afin d'organiser en un système cohérent un vasselage basé sur le service armé ; avec une perspicacité rare, Činggis-*hän* discerne le processus de féodalisation qui se manifeste alors dans la société mongole et il sait utiliser à ses fins sa force la plus active et la plus réelle : les antrustions [*nöhöt*]. Les chefs de file aristocratiques suivent une voie identique dès qu'ils deviennent « compagnons » d'un *ha'an*, en particulier de Činggis.

Selon le système en honneur dans l'empire gengiskhanide,

1. R. ud-D., III, 132-134 ; H. S., 114-125.

2. H. S., 60 et 117, 64 et 117-119. En mongol, le lot *-feodum* [russe : *nadel-feod*], c'est-à-dire un nombre déterminé de « gens » attribués à titre de patrimoine à un seigneur militaire, s'appelait *qubi*, « fief, part », voir P. Pelliot, *Notes sur le « Turkestan » de M. W. Barthold, T'oung Pao*, XXVII, 1930, 39-40. Le passage suivant de R. ud-D. est significatif : « Du temps de Činggis-*hän*, Yesülün-*Ĥatun* présenta une requête : « Quli-*noyan* et son frère « Mongätü-Uha sont devenus les aînés, font partie de la suite et ont obtenu la « confiance ; leurs parents et (les membres de) leur tribu se trouvent en tous « lieux. Si l'ordre en est donné, on pourrait les réunir. » L'ordre fut donné, et tous les Tatar, encore restés (en vie) furent rassemblés et réunis avec eux, bien qu'ils n'aient pas été en parenté avec eux, et ils leur appartiennent. » R. ud-D., I, 63-64).

3. Voir ci-dessus.

1. H. S., 64 ; R. ud-D., II, 94-95, 103.

2. H. S., 114-125 ; Pozdnéev, *O drevnem kitaisko-mongol'skom pamyatniké*, 17-19. R. ud-D. raconte souvent comment Činggis-*hän* « distribuait les *bäki* et les troupes aux princes impériaux » (I, 187), mais sans indiquer une date précise.

3. H. S., 61, 98. Annotation de Palladius, 189.

4. Il ne s'agit bien entendu que de ce cas concret.

dominé par le « Clan d'or » des Borjigin, les *nököt*, les aristocrates de la steppe ralliés au *ḥa'an* — la plupart des *nököt*, appartenaient à ce même milieu aristocratique — obtiennent en fonction des services qu'ils ont rendus et compte tenu de leur personnalité, à titre de patrimoine féodal, un nombre d'*ayil* nomades pouvant selon les cas lever cent ou mille combattants, dans des cas plus rares jusqu'à dix mille. En conséquence, toutes les tribus et lignées mongoles, tous les clans et familles sont distribués en dizaines = *arban*, centaines = *jä'ün* ~ *jägün*, milliers = *minggan*, et myriades (dix mille) = *tümän* c'est-à-dire en groupes d'*ayil* susceptibles d'aligner dix, cent, mille guerriers, etc.¹. Cette répartition, bien entendu très approximative, était loin d'atteindre une précision mathématique. Les passages arbitraires d'un chef à l'autre étaient interdits² sous peine de mort. La répartition de la population³ en milliers et centaines, leur distribution entre chiliarques et centeniers, était enregistrée dans des livres spéciaux.

Les fonctions de centenier, chiliarque, commandant de myriade étaient héréditaires; ceux qui en étaient revêtus, recevaient le titre générique de *noyan*, « maître », « seigneur », « seigneur militaire »; titre d'origine chinoise adopté depuis fort longtemps par les représentants des clans aristocratiques de la steppe⁴.

L'attribution du titre de *noyan* aux vassaux féodaux militaires est particulièrement significative. Chaque *noyan*, ayant obtenu en fief héréditaire « centaine », « millier », ou « myriade », était tout d'abord vassal du prince impérial de l'un des patrimoines-*ulus* dont se composait l'empire mongol⁵, ensuite

1. En plus des sources mentionnées plus haut, voir Plan Carpin, 24, 27, 40; Marco Polo, 89-90; Rubruck, 69; *Yasa*, voir Ryazanovskii, *Obyčnoe pravo...*, p. 45.

2. Voir le témoignage de Juwaini dans V. V. Barthold, *Turkestan...*, p. 415.

3. H. S., voir P. Pelliot, *Notes sur le Turkestan de M. W. Barthold*, p. 39-40. Plan Carpin parle du vasselage plus explicitement que les autres auteurs: « Les chefs possèdent en tout le même pouvoir sur leurs gens, précisément sur les gens. c'est-à-dire Tatar et autres, répartis entre les chefs » (Plan Carpin, 24. Comme beaucoup d'autres — c'est bien connu — Plan Carpin désigne les Mongols par le nom de « Tatar »).

4. Sous l'empire mongol les princes du sang arboraient également ce titre; ainsi Tului est nommé *yākā noyan*, « grand noyan »; voir ci-dessus, p. 126; Cf. Barthold, *Turkestan...*, 414.

5. H. S., 119, 134; R. ud-D., III, 132-154.

seulement il était vassal de l'empereur, en tant que chef de l'empire et de l'armée mongols¹. De même, les centeniers étaient presque toujours vassaux des chiliarques, et ces derniers, très souvent vassaux des chefs de myriades. Les relations vassales formaient ainsi un système assez homogène, une chaîne continue de vassaux et d'arrière-vassaux, ces relations pouvant être schématiquement figurées de la manière suivante:

Empereur (ḥān),
Prince impérial, possesseur d'un patrimoine-*ulus*,
Commandant de myriade,
Chiliarque,
Centenier;

en bref:

ḥāgan,
köbägün,
noyan.

L'Histoire Secrète et la *Somme des Histoires* le confirment. Ainsi, Rašid ud-Dīn décrivant l'armée mongole écrit: « Le patrimoine du fils aîné Juči-ḥān... (est) le millier de Monggūr²... Aujourd'hui, un de ses descendants du nom de Čärkäs³... (exerce) son commandement dans la voie de son père⁴. » « Millier de Jādai-noyan. Il appartenait à la tribu Manqut. Par la suite, à l'époque de Qubilaï-qa'an, son petit-fils, nommé Mōnggādai, obtint sa place »⁵, etc. Citons encore un témoignage de l'historien persan: « Ces enfants de bāki, tous devinrent bāki de myriades, centaines, milliers, de sorte que de ces enfants, s'ils étaient bāki doyens à l'époque de Činggis-ḥān et que leur clan soit au service de Hülägü-ḥān et que chacun suive sa voie particulière et indépendante, jusqu'à pré-

1. R. ud-D., III, 150, 151.

2. L'édition russe mentionne: Gungur [« Gungur » est mauvaise leçon de Berezin. — P. P.].

3. L'édition russe mentionne: Čärḥās [Le ḥ est une simple erreur. — P. P.].

4. R. ud-D., III, 144.

5. R. ud-D., III, 134; voir aussi, par ex., R. ud-D., I, 163. Des indications de ce genre se rencontrent souvent chez l'historien persan. — Dans certains cas, R. ud-D. désigne aussi un « millier » sous le nom de « *tüman* », par ex.: III, 132, 136, 137, 139, 140, 142; parfois, il le fait ressortir explicitement (I, 163; III, 136), détail dont ses commentateurs ont parfois omis de tenir compte.

sent le premier clan et sa descendance sont constamment appelés à suivre la même voie que leurs pères¹. » Autre exemple significatif : énumérant les « milliers », Rašid ud-Dīn mentionne le « millier de Quildar-sācān » : « Il appartenait à la tribu Manqut, de la branche Nirūn². » Cependant, on sait que Quildar avec son clan se détacha de Jamuqa et se rallia à Činggis³. Blessé dans un combat avec le Wang-ḥān kārāit, il ne tarda pas à mourir des suites de sa blessure, ayant inconsidérément pris part à une bataille. « Ses cendres furent ensevelies au sommet d'un mamelon escarpé du mont Ornu'u, près la rivière Ḥalḥa⁴. » Pour que son fils puisse lui succéder, Quildar devait avoir obtenu la qualité de chiliarque soit de son vivant, soit à titre posthume. De toute manière, la veuve de Quildar « commande » incontestablement le « millier » qui porte le nom de « millier de Quildar », car on sait qu'après avoir anéanti les Kārāit, Činggis-ḥān fit d'un preux Kārāit « un centenier, et le donna à la veuve de Quildar pour l'éternité des temps, en qualité d'esclave et de serviteur⁵ ». Par la suite, Činggis devenu ḥān, distribuant fonctions et récompenses, évoqua et confirma en quelque sorte les droits du compagnon disparu⁶.

D'après l'*Histoire Secrète*⁷, Činggis-ḥān aurait adressé les paroles suivantes à Narin-To'oril, fils de Čagān-ḡoa : « Ton père m'a fidèlement servi : il a péri par Jamuqa dans le combat... Demande maintenant la faveur que méritent les orphelins. » To'oril répondit : « Mes frères, Nāgūs, sont dispersés dans divers ulus ; je voudrais les rassembler. » Činggis l'autorisa à les rassembler et lui ordonna, ainsi qu'à ses descendants, de les gouverner à titre héréditaire. » Et Rašid ud-Dīn mentionne le millier de To'oril, du clan Nāgūs⁸.

Les *noyan*, chefs de myriades, chiliarques et centeniers,

1. R. ud-D., III, 153.

2. R. ud-D., III, 140.

3. H. S., 61.

4. H. S., 88-90.

5. H. S., 98.

6. H. S., 123.

7. H. S., 123. Certains noms propres de ce passage de l'H. S. sont présentés dans le texte russe sous une forme différant quelque peu du texte de Palladius. B. Vladimirtsov a tenu compte du texte « mongol » et des règles générales de transcription de Palladius [La présente traduction française se conforme aux règles énoncées ci-dessus, pp. 4, 5, 6].

8. R. ud-D., III, 146.

étaient consacrés par une sorte d'investiture du grand-ḥān, en foi de quoi, par la suite, on leur délivrait une lettre d'investiture, *yarliq*¹. A titre d'exemple on peut citer le texte suivant² :

« Činggis dit à Qorči : « Au temps de ma jeunesse tu prononçais sur mon compte des discours prophétiques, tu partageais mes peines et fus mon compagnon... Je te laisse libre de choisir chez les peuples soumis trente belles épouses et jeunes filles. En outre, ayant réuni trois mille du clan Ba'arīn avec les clans Adarkīn et les autres, gouvernés par Tagāi et Ašiq, et les ayant constitués en (unité de) 10 000, sois leur chef de myriade et commande-les. Dispose ton campement, à ton choix, parmi les peuples forestiers le long de l'Ārdiš³ et sauvegarde le pays, là-bas ; que toutes les affaires de ces peuples soient de ton ressort ; châtie les rebelles. »

De même que les princes impériaux, les *noyan* chiliarques apportaient « l'*homagiūm* » à leurs suzerains et consacraient leur sujétion vassale par une génuflexion et un salut frontal, *mörgükü*⁴.

Le ḥān mongol et les princes du sang disposaient souverainement de la personne du *noyan*, pouvaient lui enlever son patrimoine féodal, ou bien lui en offrir un autre⁵. Dans le premier cas, le millier ou la centaine, etc., était généralement confié au parent le plus proche du déchu⁶. Quant au *noyan*, — à la différence des antrustions d'antan et des compagnons aristocratiques des *ḥa'an* tribaux pré-gengiskhanides, — il ne pouvait de son propre gré quitter son service, abandonner le patrimoine qui lui avait été confié à titre fieffé, ou changer de suzerain. Dans les « *Sentences* » qui lui sont attribuées, Činggis-ḥān dit⁷ : « Chaque *bāk*⁸ qui ne sait pas organiser sa décurie, nous l'en rendons res-

1. R. ud-D., I, 163. Par la suite les *noyan* se virent attribuer des insignes distinctifs particuliers, des tablettes [r. : *dšičitsy*], dites *paīdzy*, voir Marco Polo, 114-115 ; Yule, I, 350-355 ; Tch'ao Hong-Vasil'ev, 229 ; Berezin, *Ulus Juči*, 443-444.

2. H. S., 117 (La transcription russe de certains noms a été corrigée par B. Vladimirtsov) [La transcription française se conforme aux règles énoncées ci-dessus, pp. 4, 5, 6].

3. Le fleuve Irtiš.

4. Voir ci-dessus, p. 130.

5. Nombreux cas cités dans R. ud-D. et dans les autres sources.

6. Voir, par ex. R. ud-D., I, 211-212.

7. R. ud-D., III, 122 ; voir aussi I, 77, 167.

8. En l'occurrence *bāk* veut simplement dire « chef », de même que *harbad-un noyat* dans l'H. S.

ponsable avec sa femme et ses enfants, et désignons en qualité de bāk un autre de sa décurie. De même pour le bāk centenier, chiliarque et commandant de myriade. » Rašid ud-Dīn, parlant des bākī faisant partie du patrimoine de Hülägü-ḥān, observe que les enfants des bākī des autres *ulus* qui allaient servir en Iran, y deviennent tous « des bākī militaires estimés, à l'exception des rares personnes qui pour cause d'insuccès, ayant orienté leur cœur vers des pensées frivoles, se rendirent coupables et furent déchues de la qualité de bāk. Toutefois, elles sont en vie¹ ».

Un certain nombre de *noyan* mongols devinrent vassalement subordonnés aux princes impériaux. D'après Rašid ud-Dīn², Činggis-ḥān définit de la manière suivante les relations entre vassal et suzerain : « Je vous donnerai ces bākī ; toutefois, vous êtes de jeunes enfants, et leur route a été longue. S'il arrive qu'à un moment quelconque (l'un d'eux) se rende coupable, ne les tuez pas de votre propre chef, prenez mon conseil, après moi prenez conseil les uns des autres, et punissez ce qui mérite un châtement. » Cette recommandation était motivée par les considérations suivantes : « Tant que ces anciens bākī sont en fonction et ont à cœur leur service, s'ils commettent une faute, établissez leur culpabilité après vous être convenablement concertés, afin qu'ils ne gardent pas de rancune pour cette affaire, pour qu'ils soient persuadés et convaincus que les reproches sont la conséquence de la faute et non de la colère ou de la déraison³. »

1. R. ud-D., III, 153.

2. R. ud-D., III, 148-149 ; cf. D'Ohsson, II, 6-7.

3. J. N. Berezin estimait que seuls devenaient *bākī*, *noyan*, ceux qui accédaient à la condition de chiliarque (*Ulus Juči*, p. 431). Mais lui-même signale que Rašid ud-Dīn mentionne également les bākī de centuriers. Le passage suivant de l'*H. S.* confirme l'opinion de Berezin et définit avec précision ceux des Mongols qui appartenaient à l'aristocratie féodale : « Lorsque Činggis expira, les grands princes de la main droite, Ča'adaï et Batu, le grand prince de la main gauche, Otčigin, en même temps que ceux de l'intérieur, Tuluï et les autres princes et gendres, ainsi que les chefs de myriades et chiliarques, organisèrent... une grande réunion. Conformément aux dernières volontés de Činggis, ils proclamèrent tsar Ögödäi et l'annoncèrent aux dix mille hommes de la Garde de Činggis et à tous les peuples » (*H. S.*, 152). Les « princes » dont il s'agit dans ce texte sont, bien entendu, les princes impériaux, *köbägün* [en russe : *tsareviči*], membres du clan royal ; les « gendres », *gürgän* [~ *kürägän*] du ḥān, c'est-à-dire de Činggis. Il y a d'ailleurs lieu de formuler une réserve qui modifie sensiblement le fond de la question : Rašid ud-Dīn parle souvent des « bākī de centuriers », et ceci en termes les mettant, sans aucun doute possible, au rang des *noyan*, des maîtres, bien que n'étant pas compris dans les rangs de la haute aristocratie féodale. D'après Rašid ud-Dīn, Činggis lui-même disait : « Les bākī de myriades, milliers et cen-

Comme s'il désirait faire ressortir le lien entre compagnons-*nököt* et *noyan*-chiliarques, Činggis énonce dans ses *Sentences*¹ : « Les bākī de myriades, milliers et centaines, qui viennent entendre nos pensées au début et à la fin de l'année et s'en retournent ensuite peuvent commander la troupe ; l'état de celui qui est assis dans sa yourte et n'entend pas les pensées est pareil à celui d'une pierre tombée dans l'eau profonde, ou d'une flèche décochée dans les roseaux : il disparaît. Il ne convient pas que de tels hommes commandent. » Tout en attribuant des patrimoines aux princes impériaux, Činggis leur donnait des *noyan*, des commandants de myriades et des chiliarques, ainsi que certaines recommandations. Ainsi, selon l'*Histoire Secrète*² : « Činggis dit... : « Ce Qunan, chez moi, est semblable la nuit à un loup « audacieux, le jour à un noir corbeau. Il s'est attaché à moi et « n'a jamais voulu suivre de mauvaises gens... Juči est mon fils « aîné ; que Qunan commande les Gänigäs et soit chef de myriade « sous les ordres de Juči. » « — Činggis... attribua... à Ča'adaï « trois nobles de Qaračar et d'autres ; en disant : « Ča'adaï est « de caractère roide³ » ; c'est pourquoi, il prescrit à Kōkōös⁴ « de lui parler plus souvent⁴. »

Dans certains cas les commandants de myriades pouvaient choisir leurs chiliarques, le ḥān se bornait à ratifier la nomination. C'était généralement le cas pour les myriades composées des représentants d'un même clan rallié à Činggis-ḥān. Ainsi, Rašid ud-Dīn, parlant de Naya'a-noyan, raconte qu'il appartenait « à la tribu Ba'arin et toute sa troupe est de la même tribu. Comme il était l'aîné des bākī, il se soumit sincèrement et rendit des services appréciables, Činggis-ḥān lui confia les troupes des

taines qui viennent entendre nos pensées... » (R. ud-D., III, 121-122). D'autre part, il y avait aussi les centeniers de la Garde qui occupaient incontestablement une haute situation dans la société féodale mongole (R. ud-D., III, 133 ; *H. S.*, 127-128). Il y a lieu de citer également le passage suivant de l'*H. S.* (125) : « Lorsque les gens ayant travaillé à la fondation de l'empire sont nommés chefs de myriade, chiliarques et centeniers... » Le mot *noyan* signifiait, comme on sait, non seulement « seigneur militaire, maître », mais aussi « chef » (*capitaneus*, disait Rubruck), c'est pourquoi les dizieniers s'appelaient également *harbad-un noyat* (*H. S.*, cf. R. ud-D., III, 122).

1. R. ud-D., III, 121-122.

2. *H. S.*, 119 ; cf. R. ud-D., I, 178 ; III, 144.

3. L'édition russe mentionne, dans le texte et à l'index : Kōkōös [« Kōkōös » est une erreur de Palladius et de Vladimirtsov. — P. P.].

4. *H. S.*, 134 ; la transcription [en russe] des noms propres a été quelque peu rectifiée par B. Vladimirtsov [La transcription française s'inspire des règles énoncées ci-dessus, p. 4, 5, 6].

Ba'arin ; il désignait les bāki chiliarques à sa guise, et (Činggis-ḥān) les confirmait¹ ».

Deux chefs de tribus, le « souverain » des Oïrat² et le « souverain » des Öngüt³, s'étant placés sous la dépendance de Činggis-ḥān⁴, se trouvèrent dans une situation identique à celle des antrusions et des « compagnons »-chefs de file de l'aristocratie mongole de la steppe. Činggis-ḥān fait des deux souverains ses vassaux-*noyan* et leur affecte, à titre de patrimoine féodal, leurs propres tribus. Les « souverains » oïrat et öngüt deviennent, dans l'empire de Činggis-ḥān, *noyan*-chiliarques au même titre, par exemple, que Jāba, Qorči, et d'autres. Ceci prouve, une fois de plus, que les chiliarques, chefs de myriades, etc., du ḥān mongol, ne sont pas des gradés militaires, mais des vassaux attachés à leur ḥān par les liens établis sous le régime féodal entre suzerain et vassaux. Rašid ud-Dīn relate⁵ : « Millier de la tribu Oïrat. Il se composait de quatre mille, toutefois on ne les connaissait pas séparément, Quduḡa-bāki (Qotuḡa-biki) était leur bāk et souverain. Lorsqu'il fit sa soumission, toute la troupe oïrat lui fut concédée selon l'usage, et les gens qu'il voulut furent bāki chiliarques. Par la suite, commandèrent des descendants, gendres et *anda*. »

Ce texte curieux contient une phrase à laquelle il y a lieu de s'arrêter : « la troupe oïrat lui fut concédée selon l'usage ». En effet, élevé dans les idées de clan, Činggis-ḥān constituait généralement un « millier » avec les représentants d'une même tribu-clan et plaçait à sa tête un *noyan* appartenant au même clan. Autrement dit, Činggis prenait simplement une unité déjà constituée, une lignée, un clan, c'est-à-dire une famille aristocratique avec ses *unaḡan boḡol*, par exemple le clan Manqut, confirmant le chef qui le commandait déjà, en l'occurrence Quildar ; ensuite, un recensement approximatif permettait de décréter que le groupe-clan constitue un millier-*mingḡan*, et de l'attribuer à titre de patrimoine féodal à Quildar. Le clan

1. R. ud-D., III, 140 ; cf. III, 136, 139, 143.

2. R. ud-D., I, 78-85.

3. R. ud-D., I, 114-118.

4. Le chef oïrat s'est rallié à Činggis-ḥān après une certaine résistance.

5. R. ud-D., III, 136. A propos de la troupe Öngüt voir *ibid.*, 137. J. N. Berezin supposait que les « chefs de centaines » n'étaient pas compris « dans les rangs de l'aristocratie » (*Ulus Juči*, 434). Des indications précises dans l'*Histoire Secrète* et dans Rašid ud-Dīn affirment le contraire, voir H. S., 97-98, 102, 123 ; R. ud-D., I, 123, 208 ; III, 133, Marco Polo, 115.

Manqut se trouvait dès lors remplacé par le « millier » de Quildar, ou le « millier » de la troupe Manqut¹. Dans ces cas Činggis ne faisait que consolider et organiser les éléments déjà constitués à la faveur d'une évolution sociale antérieure. Dans le cas examiné on observe d'ailleurs une légère complication. Le fait est que la veuve de Quildar se vit attribuer, à titre de vassal, un preux kārāit, qui lui fut donné avec la qualité de chef de centaine² ; il est permis de supposer que le centenier n'était pas seul, mais qu'il était accompagné par une certaine quantité de « gens » kārāit, devenus maintenant ses vassaux et astreints au service militaire dans sa centurie. On sait aussi que le groupe-clan Manqut ne fut pas intégralement attribué à Quildar ; le « millier » du *noyan* Quildar se trouva constitué seulement par ceux des Manqut qui quittèrent en même temps que lui Jāmuqa pour se rallier à Činggis³. Les autres Manqut formèrent le « millier » de Jādāi-*noyan*⁴ qui déjà auparavant s'était rallié à Činggis⁵.

Dans d'autres cas la formation d'un « millier » présentait plus de difficultés. Nos sources révèlent par de nombreuses indications que souvent les « milliers » du ḥān mongol étaient formés avec les représentants de divers tribus-clans. Ainsi, selon l'*Histoire Secrète*⁶ : « Après avoir réparti le commandement sur les populations, il apparut que le peuple commandé par le charpentier Güčügür⁷ était en petit nombre. En vue de le compléter, Činggis ordonna de détacher plusieurs hommes du peuple de chaque chef et désigna (en qualité de) chiliarques Güčügür avec Mulqalqu, du clan Jadarat. » « Ensuite, Činggis donna l'ordre au pasteur de brebis Dāḡāi⁸ de rassembler tout le peuple sans feu ni lieu et de devenir son chiliarque⁹. » Rašid ud-Dīn écrit¹⁰ : « Le millier de Qoša'ul et de Jusuq¹¹. Ils étaient deux frères du clan Jajirat, de la branche Nirūn. Au temps où fut conquis le

1. R. ud-D., III, 140 ; cf. H. S., 64.

2. Voir ci-dessus, p. 105.

3. H. S., 64.

4. R. ud-D., I, 180-191 ; III, 134-135.

5. H. S., 60 ; cf. R. ud-D., I, 189-191.

6. H. S., 124-125.

7. Du clan Bāsut, H. S., 60 ; R. ud-D., 212-213.

8. Également du clan Bāsut, voir *ibid.*

9. H. S., 124.

10. R. ud-D., III, 142.

11. L'édition russe mentionne : Jasuq [Faute de Berezin. — P. P.].

pays Hitai et Jurcät, Činggis-hän ordonna que sur dix Mongols on en prélève deux. Comme il les jugeait habiles, il leur donna cette troupe, trois mille (hommes) et leur confia cette frontière. » Le patrimoine d'Otčigin se composait de cinq « milliers », notamment : « Un millier de la tribu Kilinggut-Orna'ut¹, un millier de la tribu Bäsut², les autres de chaque tribu, et certains de la tribu Jajirat³. » Les trois « milliers » constituant le patrimoine d'Alčidai, neveu de Činggis-hän, furent recrutés comme suit : « certains étaient de la tribu Naiman, et certains étaient recrutés dans d'autres tribus⁴. » Ces exemples permettent de se faire une idée sur la manière dont se constituaient et se « recrutaient » les « milliers ». Il arrivait encore plus fréquemment que le *noyan*-chiliarque appartienne à un clan tout à fait différent de celui des « gens » de son « millier »⁵.

De ce mélange de clans, lignées et tribus mongols au moment la constitution des « milliers », unités de base de l'empire de Činggis-hän, résultaient des conséquences très graves pour le régime de clan, fatalement appelé à se transformer profondément, et à s'éteindre. D'autre part, la répartition des patrimoines en « milliers » consacrait l'éparpillement définitif de toute une série de grandes et anciennes tribus mongoles, Tatar, Märkit, Jajirat, Naïman, Käräit, par exemple, dont les vestiges se trouvaient, le plus souvent, dispersés à travers divers *ulus* et patrimoines-milliers⁶. Les moins atteints par la nouvelle organisation en « milliers » de Činggis-hän, furent certains peuples « forestiers », en premier lieu les Oïrat⁷.

Dans l'empire de Činggis-hän les noms de clans, de tribus seront remplacés par les noms de « milliers », souvent désignés par les anciens noms des clans⁸ mais souvent aussi désignés par

1. Dans l'édition russe : Kilinggut-Urya'ut [« Urya'ut » est une mauvaise leçon de Berezin. — P. P.].

2. L'édition russe porte : « Yisüt » avec le renvoi suivant : « Yisüt R. ud-D. = Bäsut » [Les Yisüt n'existent pas ; c'est une mauvaise leçon arabe pour Bäsut. — P. P.].

3. R. ud-D., III, 147.

4. R. ud-D., III, 148 ; II, 59-60.

5. H. S., 115, 117, 124 ; R. ud-D., I, 106, 150, 157 ; Pozdnéev, *O drevnem kitaïsko-mongol'skom pamyatnikè Yuan-tchao-mi-si*, p. 19.

6. R. ud-D., I, 57-58, 63-64, 74, 114, 204 ; III, 132-154 ; H. S., 98, 110-111, 118.

7. Pozdnéev, *O drevnem kitaïsko-mongol'skom pamyatnikè Yuan-tchao-mi-si*, p. 19 ; R. ud-D., III, 136.

8. R. ud-D., III, 136, 137, 147, 150.

les noms de leurs noyan², maîtres-chiliarques ; les maisons et clans aristocratiques seront maintenant supplantés par les maisons des *noyan*, chefs de myriades, chiliarques, centeniers³, descendants de ces mêmes aristocrates, et des antrustions de simple extraction sortis du rang.

Ce que l'on sait de l'empire de Činggis-hän permet de considérer comme féodal le régime social des Mongols de son époque. En effet, les données dont nous disposons permettent, malgré leur pénurie, de dégager le caractère général de ce féodalisme nomade naissant, et d'en préciser certains détails.

3. — LES BASES DU FÉODALISME

« Car il estoit homme au Gran Kaan. »

MARCO POLO.

Au XIII^e siècle, du temps de l'empire, à quelques rares exceptions près, les Mongols sont restés des nomades, même des nomades-chasseurs⁴. Ils restaient attachés à leur économie naturelle, malgré l'argent, les produits de divers pays civilisés, les caravanes de marchands qui affluent en Mongolie à la suite des guerres de conquête heureuses. Mais le mercantilisme usuraire ne créait pas de nouvelles formes de production et ne modifiait pas les bases de l'économie naturelle. Comme autrefois, le bétail et la chasse demeuraient les principaux moyens d'existence : nul ne pouvait, par conséquent, se passer de pacages et de bons territoires de chasse⁵.

2. R. ud-D., III, 132-154.

3. R. ud-D., I, *passim*.

4. Voir par ex. Rubruck, 73-76.

5. Il y a toutefois lieu de rappeler que le mode de transhumance par *ayi* semble avoir supplanté le mode par *küriyän* (voir ci-dessus, p. 109). On observe aussi la tendance des « chefs » mongols d'augmenter l'étendue des pâturages. Ainsi, certaines régions de chasseurs « forestiers » seront peuplées par des pasteurs nomades (voir ci-dessus, p. 85). Au milieu du XIII^e siècle, sous le règne d'Ögädai-hän il est décidé que : « Dans le désert, *čöl*, en raison du manque d'eau, il n'y vivait jusqu'à présent que des bêtes sauvages et il n'y avait pas d'habitations humaines. Maintenant, il faut y mettre une population ; que Čanai et U'urtai viennent et indiquent les emplacements qui conviennent à l'établissement des campements et qu'ils y creusent des puits. » (H. S., 158).

Les questions suivantes se posent maintenant : à qui appartenait le bétail, et qui donc possédait les pâturages et les chasses ? Nos sources permettent de répondre à ces questions. Il y a lieu de rappeler qu'on se trouve en présence d'une économie nomade et pastorale, non point agricole et sédentaire. Pour des nomades habitués à une économie naturelle extensive, il n'importe guère de posséder un terrain plus ou moins grand, exactement délimité, un patrimoine territorial. Ce qu'il leur faut, c'est de pouvoir utiliser de vastes espaces pour leurs transhumances périodiques à différentes époques de l'année, la possibilité de choisir pour leurs quartiers les emplacements adéquats.

Qui est le possesseur des bons territoires de nomadisme dans l'empire mongol ? Nos sources mentionnent explicitement que le *nutuq*¹ (*yurt*), c'est-à-dire le territoire suffisant à l'entretien de telle ou telle unité nomade, appartient au maître-*noyan* ou prince impérial, *köbägün*. En effet, tous les Mongols, illustres ou obscurs, *noyan* ou *boğolčūd*, tous « appartiennent » à un seigneur (*noyan*), prince impérial (*köbägün*) ou chiliarque, centenier. Du moment que le seigneur possédait les gens, il devait naturellement posséder le territoire sur lequel ces gens pouvaient vivre et transhumer. Aussi, chaque seigneur obtenant des gens, peuple-*ulus*, à titre de patrimoine, ou même de commandement, se voyait obligatoirement pourvu d'un *yurt*, *nutuq* déterminé, c'est-à-dire d'un territoire pouvant suffire à l'entretien des nomades qui lui avaient été attribués.

Le fief-*qubi*² se composait de deux éléments : une quantité définie de familles nomades (*ulus*), et une étendue de pacages et de terrains de chasse (*nutuq*) permettant de suffire à leur entretien. L'attention du nomade était bien entendu concentrée sur l'élément démographique *ulus*, car on pouvait toujours trouver un autre *nutuq*. C'est pourquoi le terme *ulus* a servi à désigner le patrimoine attribué à tel ou tel personnage³. Aussi nos sources parlent-elles souvent des « fractions de peuples vaincus »⁴ par Cinggis, attribuées en patrimoine à ses parents, et ne mentionnent que rarement le *yurt*.

1. ou bien *nuntuq*.

2. [Nous traduisons ici par « fief » (possession exclusive, bien propre) le même mot russe « udel », entendu maintenant dans un sens large, *démographique et territorial*, voir ci-dessus p. 124, note 2. — N. d. t.].

3. H. S., 117, 132.

4. H. S., 133.

Tout d'abord, c'est le clan qui possède le *nutuq*, ensuite ce sera le chef, *ba'atur*, *ḥa'an*, etc. A l'époque de l'empire mongol ce sera le seigneur, *noyan*, *köbägün*. On disait du jeune Tämüjin-Cinggis¹ : « C'est un homme qui possède un pays, nourrit la troupe et entretient bien l'ulus. » Rašid ud-Dīn écrit d'autre part : « odjigin (fils cadet) — maître du feu et du yurt² », « äjän veut dire le fils cadet qui reste dans la maison, dans le yurt (*yurt* ~ *nutuq*) c'est-à-dire le maître du feu et du yurt³ ». Tandis que, décrivant la troupe et les seigneurs militaires mongols, l'historien persan observe entre autres⁴ : « Celles des troupes de Cinggis-ḥān faisant partie du centre, de l'aile droite et de l'aile gauche, constituent sa propriété, et après lui ont appartenu à Tuluī-ḥān, Tuluī qui était le maître du *yurt* fondamental (*yurt*, *nutuq*) et de l'habitation, ce sont ces milliers et myriades... »⁵

Les droits du seigneur nomade sur le sol s'expriment dans les relations avec ses vassaux tout autrement que chez les peuples agricoles et sédentaires. La nature de ces relations a été, de ce fait, souvent méconnue ; souvent aussi, il a pu être avancé que les nomades ont ignoré, et ignorent les formes de la propriété du sol.

Dans l'ancienne société mongole, sous l'empire, chez les nomades, la possession du sol était concrétisée par le commandement des transhumances : le *noyan*, prince du sang, seigneur féodal ou chiliarque oriente à son gré les transhumances des gens qui dépendent de lui (*ulus*), répartit entre eux les meilleures terres de pacage (*bälčigär* ~ *bälči'är*)⁶ et choisit les emplacements de ses quartiers dans les limites du *nutuq-yurt* qui lui a été réservé. Le seigneur féodal est véritablement le maître, *äjän*, l'ordonnateur des pacages. L'observateur attentif qu'était Rubruck a remarqué ce trait significatif de la vie mongole contemporaine. Ainsi, il écrit⁷ : « ... chaque chef (capitaneus) connaît, selon le nombre plus ou moins important de gens placés sous ses ordres,

1. R. ud-D., II, 98.

2. II, 60.

3. II, 30.

4. R. ud-D., III, 143.

5. Cf. N. J. Grodekov, *Kirghizy i kara-kirghizy Syr-Darinskoi oblasti*, Tachkent, 1889, p. 102-118 (annexe), 158-169.

6. R. ud-D., II, 143. Les dictionnaires de Kovalevskii et de Golstunskii transcrivent ce mot sous la forme incorrecte de *bilčigir*.

7. Rubruck, 69; cf. H. S., 158.

les limites de ses pâturages, ainsi que les endroits où il doit faire paître ses troupeaux en hiver, en été, au printemps et en automne. » Nous trouvons aussi certaines données chez Plan Carpin, qui écrit à propos des Mongols¹ : « Nul n'ose séjourner dans une région qui ne lui aurait été assignée par l'empereur. Il indique lui-même où doivent résider les chefs² [*duces*], les chefs assignent des emplacements aux chiliarques, les chiliarques aux centeniers, et les centeniers aux dizeniens. »

L'ensemble des terres soumises aux Mongols appartenait au clan royal (*altan uruq*), l'ordonnateur suprême en était le hān-empereur, attribuant et confirmant l'attribution de fiefs³ (*qubi*) aux fils (*köbägün*) de ce clan, à ses fidèles serviteurs et compagnons (*nököt, noyat*).

D'autre part, le seigneur nomade pouvait de son plein gré « interdire » certains emplacements de son *nutuq*, en faire des « lieux interdits » (*goriq*)⁴, réservés à la sépulture des membres du clan royal⁵, ou aux chasses seigneuriales⁶. L'accès de ces « lieux interdits » était, comme leur nom l'indique, absolument défendu aux personnes étrangères. On observe que, parfois les anciens chefs de tribus mongols, les ha'an, réservaient déjà de tels emplacements sacrés⁷ [russe : « *zapovedniki* »].

1. Plan Carpin, 23 [« Personne n'oserait arrêter son habitation en quelque lieu, s'il (l'Empereur) ne le lui assigne lui-même ; car il ordonne les lieux où ils (les Tartares) ont à se placer, tant ducs qu'officiers de mille, de cent, et de dix hommes, chacun en son ordre » (Pierre Bergeron, *Voyages... de Jean du Plan Carpin...*, Paris, Imprimerie Nationale, août 1830, p. 182, d'après les éditions anciennes. D'Avezac écrit à propos de Bergeron : « La version de Bergeron, telle qu'il l'a donnée en 1634 est jusqu'à présent ce que nous possédons de plus fidèle et de moins incomplet » (*Relation des Mongols ou Tartares par le frère Jean du Plan Carpin...* par d'Avezac, Paris, 1838, p. 47). « Nullus audet in aliqua parte morari nisi ubi ipse (Imperator) assignet ce : ipse autem assignat ubi maneat ducis ; ducis vero assignat millenariis loca, millenarii centenariis, centenarii vero decenariis » (D'Avezac, *Relation des Mongols ou Tartares par le frère Jean du Plan Carpin*, Paris, 1838, p. 272, 273). — N. d. t.]

2. Plan Carpin désigne par « chefs » [*duces*] les princes du sang mongols (*köbägün*).

3. Barthold, *Turkestan...*, 421-423 ; *Očerki istorii Semireč'ya*, 41-42 ; *Istoriya kul'turnoi žizni Turkestana*, 86-89, 91.

4. Barthold, *K voprosu o pogrebal'nikh obryadakh turok i mongolov*, Actes V. O., t. XXV, p. 63-64, 66, 69, 75.

5. *Id.*, p. 62, 69-80 ; R. ud-R., I, 144-145.

6. Marco Polo, 141.

7. Barthold, *op. cit.*, 63.

En ce qui concerne la chasse, il est certain que les seigneurs féodaux nomades occupaient dans les battues les meilleures places, choisissaient leur gibier et obtenaient dans les prises la part du lion. Pour eux, la chasse représentait non seulement un délassement, mais aussi une source de revenus ; tandis que pour leurs subordonnés, les battues représentaient une servitude, parfois astreignante, qui ne devait guère augmenter leur aisance¹. Aussi, en affranchissant deux serviteurs, devenus par là *darhat*, Činggis-hān leur dit² : « Soyez libres. Conservez pour vous-mêmes le butin obtenu au cours des campagnes et les bêtes prises dans les battues. » Il leur accordait ainsi le droit de ne pas soumettre au partage et de conserver intégralement³ leur butin de guerre ou de chasse.

Le butin militaire était réparti « en parts proportionnelles entre supérieurs et inférieurs »⁴ : en outre, une quote-part était toujours réservée au hān mongol, aux princes impériaux et aux anciens *noyan*, même n'ayant pas participé à la campagne⁵. Il semble que, dans ces cas, tous les *noyan* n'obtenaient pas un lot du butin, mais seulement ceux d'entre eux qui avaient pris part à l'expédition et les anciens, peut-être commandants de myriades.

Examinons maintenant la question du cheptel, des troupeaux. A qui appartenait le bétail chez les Mongols de l'empire, qui était le véritable maître des troupeaux ? Nos sources ne nous apportent pas de réponse explicite. Mais, ce que l'on sait des Mongols du XIII^e siècle, et de l'époque antérieure, laisse supposer que tous les Mongols, hommes libres, simples soldats, « plèbe » mongole, vassaux, tous possédaient en propre leur bétail, avec lequel ils transhumaient⁶. On en conclura donc que les maîtres féodaux, princes impériaux et *noyan* n'étaient pas propriétaires des troupeaux se trouvant à la disposition de leurs

1. Marco Polo, 138-142, 138 ; D'Ohsson, I, 404-406, II, 83 ; H. S., 159-160, R. ud-D., II, 129 ; Ryazanovskii, *Obyčnoe pravo mongolov*, 45 (Yasa), Barthold, *Turkestan...*, 415 (citation du témoignage de Juwayni) ; voir aussi Abū'l-Gāzi, 166-167.

2. H. S., 124.

3. H. S., 98.

4. Tchang-tch'ouen, voir Vasil'ev, *Istoriya i drevnosti*, p. 225.

5. H. S., 142, 148 ; Tchang-tch'ouen-Vasil'ev, *ibid.* ; Kirakos, 64-65.

6. Voir par ex. R. ud-D., III, 126 : « L'homme du commun, c.-à-d. de la plèbe, s'il boit avidement du vin, liquidera cheval, troupeau et tout son bien et deviendra un gueux » (*Sentences de Činggis-hān*).

gens. Il y a lieu toutefois de formuler certaines réserves importantes qui modifient sensiblement le tableau.

Le fait, tout d'abord, que le Mongol du commun devait nomadiser en exécution des ordres de son seigneur, s'arrêter aux lieux indiqués et se diriger vers de nouveaux pâturages selon la volonté de son maître, l'assimile aux gardiens de troupeaux appartenant à autrui, bien plus qu'à un propriétaire indépendant. D'autre part, toutes les familles mongoles du peuple étaient astreintes à différentes prestations en nature au profit des féodaux.

Ces prestations consistaient en premier lieu dans l'abatage du petit bétail et l'envoi dans les camps des féodaux pour un temps déterminé, d'un certain nombre de bêtes à lait, notamment de génisses, afin d'alimenter en lait les quartiers¹. Cette prestation portait le nom de *ši'ūsün* ~ *šūsün* (ration, provision)². La prestation alimentaire existait sans aucun doute auparavant; les anciens *ha'an* et *ba'atur* y avaient recours, mais on ne peut encore établir dans quelles limites ni quelle était en général l'importance des « rations » prélevées sur un feu-*ayil* nomade. On sait, par exemple, que pour venir en aide au Ong-*hān* *kārāit*, Činggis « ordonna à son peuple de lui fournir des provisions pour sa subsistance »³.

Sous Ögädäi-*hān*, successeur de Činggis, on tenta de normaliser les prestations alimentaires en faveur des principaux féodaux, le *hān*-empereur et les princes impériaux patrimoniaux. Il fut décrété: « Ne prélever annuellement sur les troupeaux du peuple qu'un seul mouton châtré de deux ans et le cuire; dans chaque *ulus*, sur cent moutons en prélever un pour venir en aide aux pauvres de cet *ulus* »⁴. D'après les versions chinoises, Ögädäi: « institua que les Mongols paieraient chaque année: pour cent chevaux, une génisse, et pour cent bêtes à cornes et brebis, une tête »⁵. Mais encore à l'époque d'Ögädäi, les exactions des

1. Plan Carpin, 23-24; cf. H. S., 158 (il est question de l'envoi des génisses pour la traite à l'époque des *qurultai*, c.-à-d. des assemblées seigneuriales).

2. P. Pelliot, *Notes sur le « Turkestan... »*, p. 37-38.

3. H. S., 76; Rašid ud-Din écrit la même chose à propos de cet épisode: « le cœur de Činggis-*hān* eut pitié de lui: il imposa aux Mongols une contribution en sa faveur, l'installa dans son *küriyan*, dans ses *ordos* et l'entretint sur son pacage » (R. ud-D., II, 110).

4. H. S., 158; cf. *Skazanië o Čingiskhanë*, 196, D'Ohsson, II, 63.

5. P. Hyacinthe, 149; D'Ohsson, II, 14.

« chefs » mongols frappaient d'étonnement les voyageurs européens qui exprimaient leurs sentiments en termes virils¹: « L'Empereur et les Princes prennent tout ce qui leur plaît sur eux (les autres sujets), et tant qu'ils en veulent, disposant à leur plaisir d'eux, et de leurs biens. » « L'Empereur de ces Tartares a un extraordinaire pouvoir sur eux tous »².

Il résulte, de ce qui précède, qu'au XIII^e s., à l'époque de l'empire, les « chefs » mongols, *hān*, princes impériaux, et *noyan*, tenaient entre leurs mains tous les instruments de production de l'économie naturelle des nomades. Ils disposaient de « gens à eux », inféodés à leurs personnes mais jouissant de quelque bien propre et d'une certaine liberté, susceptibles de faire valoir leur économie individuelle, et en réservant la plus-value complémentaire à leurs maîtres.

Mais les féodaux, tout au moins les grands seigneurs, *hān*, princes impériaux, et parfois les principaux *noyan*, disposaient encore d'une autre arme.

Ainsi qu'il a déjà été observé, le butin de guerre était partagé à un prorata entre féodaux³. Le même principe était observé dans l'empire mongol à l'égard des revenus provenant des régions civilisées conquises⁴. Après la conquête, les *hān* mongols attribuaient des patrimoines territoriaux, avec leur population agricole et sédentaire, aux princes impériaux et *noyan*; mais ces terres ne représentaient pour ces seigneurs mongols que des sources de revenus, car les seigneurs mongols ne pouvaient administrer ces domaines, ni collecter eux-mêmes les redevances et impôts⁵. Une partie des revenus de ces terres était remise en nature aux féodaux mongols; ainsi, on leur livrait millet et farine des propriétés chinoises, et ces revenus les

1. Plan Carpin, 24 [Citation française d'après Pierre Bergeron, *op. cit.*, édition de 1830, p. 184. « Et ut breviter dicam, quicquid Imperator et duces volunt, et quantum volunt, de rebus eorum accipiunt. De personis etiam eorum disponunt per omnia, secundum beneplacitum suum » (D'Avezac, *Relation des Mongols ou Tartares par le frère Jean du Plan Carpin*, Paris, 1838, p. 276). — N. d. t.]

2. Plan Carpin, 23 [Citation française d'après Pierre Bergeron, *op. cit.*, édition de 1830, p. 182. « Imperator autem eorum Tartarorum habet mirabile dominium super omnes » (D'Avezac, *Relation des Mongols ou Tartares par le frère Jean du Plan Carpin*, Paris, 1838, p. 272). — N. d. t.]

3. Voir ci-dessus, p. 147.

4. Barthold, *Očerki istorii Sémireč'ya*, p. 42-43.

5. P. Hyacinthe, 260, 264-265; Barthold, *Istoriya kul'turnoi žizni Turkestana*, 89; Berezin, *Ulus Juči*, 461.

différençaient essentiellement de la masse des guerriers-vassaux, leurs gens. C'est là ce que Rubruck a fort justement souligné : « Les grands seigneurs... ont des métairies et lieux pour leur provision vers le Midi, qui leur fournissent de millet et de farines durant l'hiver : les pauvres s'en pourvoient, par échange de moutons et de peaux¹. »

En outre, les divers artisans des nations civilisées étaient considérés comme une source de revenus très importants. C'est pourquoi on s'emparait des artisans dans les pays conquis, dans les villes surtout, et on les distribuait ensuite aux princes impériaux, à titre de participation dans l'ensemble du butin appartenant au clan royal ; et ils étaient obligés de travailler pour les princes impériaux qui leur assignaient une résidence, soit dans les villes, soit dans les colonies spécialement constituées à cet effet. Les agriculteurs (*tariyačïn*)² étaient rangés au nombre de ces artisans (*urat ~ uračūt*). Il y avait des maîtres, spécialisés dans la fabrication des armes³. Le *hān*-empereur mongol recevait aussi de ces artisans qualifiés et les domiciliait dans le « yurt fondamental » qui lui était attribué : car le *hān* mongol était non seulement le chef du « clan d'or » et de l'empire, mais aussi le possesseur d'un des *ulus*-patrimoniaux⁴.

Le chef de l'empire féodal⁵ était l'empereur mongol (*hān*) désigné par la grande assemblée (*qurultai ~ quriltai*) des princes impériaux (*köbägün*) membres du « clan d'or », des gendres impériaux (*kürgän ~ gürgän*), et des *noyan*-maîtres, commandants de myriades et chiliarques. Les princes impériaux, possesseurs

1. Rubruck, 75 [« The great lords have villages in the south, from which millet and flour are brought to them for the winter. The poor procure (these things) by trading sheep and pelts » (Rockhill, *The journey of William of Rubruck...*, 1900, p. 68. Citation française dans le texte de la présente traduction d'après Pierre Bergeron, *Voyage de Rubruquis en Tartarie*, 1735, p. 13-14. — N. d. t.]. Dans les *ulus* occidentaux de l'empire mongol, *hān* et princes impériaux attribuaient des terres à titre d'« usufruit héréditaire » (*soyurqal*, concession), à différents personnages, ce qui confirme une fois de plus la qualité de maître et d'administrateur du sol du seigneur féodal ; voir Berezin, *Ulus Juči*, 428 ; Quatremère, 143 (Quatremère transcrit inexactement le terme mongol en *siourqal* ; Berezin traduit par « fermage héréditaire » ; Magakii, 18.

2. Tch'ang-tch'ouen, 293, 404 ; Rubruck, 104-105, 122 ; Tch'ang Tö-houei, 583-584 ; Barthold, *Istoriya Semireč'ya*, 43 ; Plan Carpin, 36-47 ; *Mong kou yeou mou ki*, 383 ; Barthold, *Turkestan*, 58 ; Quatremère, 309.

3. Tch'ang Tö-houei, 584.

4. Tch'ang-tch'ouen, *ibid.*

5. H. S., 152 ; voir ci-dessus, p. 127.

de patrimoines-*ulus*, étaient de véritables seigneurs féodaux. De même que l'empereur était souverain maître de l'empire, en qualité de chef et de représentant du clan régnant (*altan uruq*) de Činggis, de la maison de Yäsügäi-ba'atur, les princes impériaux, eux aussi, étaient maîtres et possesseurs (*ājān*) de tel ou tel patrimoine (*ulus* et *nutuq ~ nuntuq*), qui leur avait été attribué à titre de fief (*qubi*)¹, de patrimoine féodal. Ces fiefs, y compris le fief du *hān*-seigneur, étaient leur propriété, et ils en disposaient, avec seulement quelques restrictions, comme de leurs propres domaines, y rendant la justice et appliquant des sanctions².

En leur qualité de propriétaires-*ājān*, les princes impériaux bénéficiaient d'une certaine immunité. Ainsi, Ögädäi-*hān* se reprochait « de s'être emparé de jeunes filles du peuple (appartenant) à son oncle... Otčigin³ ». Et Rašid ud-Dīn écrit⁴ : « Lorsque Ögädäi-*hān* devint *hān*, après la mort de Tuluī-*hān*, il céda à son fils Kötän, de son propre chef et sans prendre l'avis des princes du sang et des *bäki*, les troupes qui appartenaient aux enfants de Yäkä-noyan...⁵. Les anciens *bäki* de Činggis-*hān*... et les autres chefs de myriades et chiliarques, à l'unanimité... exposèrent que « ces troupes Süldäs et Sunid qui nous appartiennent, Ögädäi-*hān* les donne maintenant à son fils Kötän, mais comme Činggis-*hān* l'a distribué aux *ordos*, comment transgresser et agir à l'encontre de son ordre ? Nous exposerons cette situation en présence de Ögädäi-*hān*, il ordonnera ». Rappelons aussi les instructions de Činggis quant aux fautes commises par les membres du clan impérial⁶, princes impériaux.

1. H. S., 132-144 ; R. ud-D., III, 149-154 ; II, 77, 81.

2. Voir par ex. R. ud-D., III, 149, 152 ; Berezin, *Ulus Juči*, 422, Kirakos, 73-76 ; Magakii, 34-35 ; Marco Polo, 332-333, où nous trouvons un passage significatif en « style féodal », à propos du prince impérial Naya'a : « Il était vassal du Grand *hān* et devait tenir de lui sa terre, comme tous ses ancêtres » (cette phrase est omise, sans autre mention, dans la traduction de Minaev ; notre texte [russe] cite d'après l'édition de Pauthier et Yule ; voir aussi les annotations de ce dernier : I, 27, n° 2) ; Vasil'ev-Tchao-hong, 221 [Pauthier, 1865, ch. LXXVI, p. 241 : « Il estoit homme (= vassal) de son nevo le granl Kaan, qui Cublay a nom, et le devoit être par raison » ; Moule et Pelliot, 1938, ch. 77, I, p. 193 : « His ancestors have formerly been under the great Kaan, and this man himself was also under... the great Kaan... ». — N. d. t.].

3. H. S., 159, 258 (annotation de Palladius).

4. R. ud-D., III, 149-150.

5. C.-à-d. Tuluī, qui portait le titre : *yäkä noyan*.

6. R. ud-D., III, 128 ; voir ci-dessus, p. 129.

Il ne semble pas que les *noyan*, chefs de myriades, chiliarques, centeniers, aient bénéficié d'une immunité, car non seulement les *hān*, mais aussi les princes du sang possesseurs d'ulus les révoquaient facilement, les élevaient, les rabaissaient et leur enlevaient même les prérogatives attachées à leur rang de *noyan*¹.

On observe d'ailleurs, qu'à l'égard de leurs suzerains, les *noyan* de l'empire mongol étaient à moitié féodaux et à moitié gens de service. Peut-être ne voulait-on voir en eux que des gradés militaires, ou civils, mais le processus de la féodalisation en faisait inévitablement des seigneurs féodaux, vassaux des possesseurs d'ulus, du *hān* mongol, avant tout astreints au service militaire à la tête de leurs *tümän*, *minggan* et *jägün*².

Dans le cadre de leurs *minggan* et *jägün* les *noyan* mongols jouissaient généralement d'un pouvoir illimité, rendant la justice, appliquant les sanctions à leur subordonnés, dans l'esprit du *Jasaq* et du droit coutumier en général³.

Des tribunaux spéciaux⁴ furent, il est vrai, institués auprès des camps impériaux, mais « dans la steppe » toutes les questions judiciaires étaient probablement du ressort du *noyan*-chiliarque. La distinction caractéristique, du point de vue féodal, entre le droit privé et le droit public, s'exprimait notamment par le fait qu'à l'occasion d'une maladie, ou pour toute autre cause, la femme du *noyan* pouvait remplir les fonctions de son époux⁵.

Nous constatons, par conséquent, dans la société mongole, la présence de deux groupes sociaux : 1° les grands seigneurs, c'est-à-dire princes impériaux, vassaux des *hān* mongols, et 2° les petits seigneurs, c'est-à-dire les *noyan*, gendres impériaux, chef

1. D'Ohsson, II, 98 ; le même Ögädäi, qui se reprochait le rapt de quelques jeunes filles de l'ulus de son oncle Otčigin, n'hésita pas à enlever un grand nombre de femmes aux Oirat, dont les suzerains étaient « gendres » et chefs de myriades. Voir aussi R. ud-D., I, 214, 45 (histoire de Baiju-noyan) ; 46 (Histoire du chef de myriade Melik-šāh) ; 82-83, 106, 118-119 ; III, 140-141. Il est d'ailleurs mentionné que Činggis interdit à ses chefs militaires, partant en campagne, d'exécuter les coupables connus de lui. H. S., 114.

2. R. ud-D., I, 158-161 ; III, 136, 139, 142 ; H. S., 114-125 ; Marco Polo, 114-115.

3. H. S., 117 ; cf. H. S., 114 ; Kirakos, 49.

4. H. S., 78, 115 ; R. ud-D., I, 59, 39-40 ; Quatremère, 122.

5. Kirakos, 61-62 ; cf. Vasil'ev-Tchao-Hong, 221.

de myriade, chiliarques, vassaux du *hān* mongol, ou bien ses arrière-vassaux en relations vassales avec les princes impériaux : Détail intéressant, durant les premières années de l'empire mongol, grands et petits seigneurs étaient désignés indifféremment sous le titre de *noyan*, « maître, seigneur militaire »¹. Ils constituaient en effet un même groupe, une seule classe, la classe féodale², très nettement différenciée des autres classes de la société mongole.

En ce qui concerne les « centeniers », selon leur situation matérielle et l'importance de leur centaine, ils se rangeaient tantôt dans la classe des féodaux, tantôt dans un groupe intermédiaire, situé entre les féodaux et la classe inférieure³. Les *darhat*, « esclaves affranchis » se trouvaient dans la même situation. Mais du fait que dans la plupart des cas les « gens » obtenaient leur liberté en récompense de services importants, les *darhat*, tout particulièrement au siècle de Činggis-hān, obtenaient non seulement la qualité d'hommes « libres » et l'exonération des redevances et impôts, mais aussi différents grades qui leur ouvraient l'accès du milieu féodal⁴.

De même que tous les *noyan*, chiliarques, etc. étaient rattachés aux possesseurs d'ulus⁵, les mongols ordinaires étaient inféodés à leurs chiliarques, et le passage arbitraire d'un *noyan* à l'autre était puni de mort⁶. Ces mongols ordinaires, vassaux-guerriers, constituaient dans l'empire mongol au XIII^e siècle, la classe venant après les féodaux. On distingue en l'occurrence plusieurs groupes.

1. Quatremère, 76 ; Barthold, *Turkestan*, 414. Barthold commet une erreur en affirmant que « parmi la descendance des frères de Činggis-hān, seuls les descendants de Juči-Qasar obtinrent les prérogatives des princes impériaux ». Les descendants de Bālgütäi, Qači'un et Otčigin se trouvaient dans une situation identique à celle des enfants et des descendants de Qasar ; voir par ex. R. ud-D., II, 59-63 ; H. S., 133-134, 145.

2. Les gendres impériaux, *kürgän*, occupaient une situation intermédiaire entre ces deux groupes, cf. H. S., 158 ; R. ud-D., I, 80 ; III, 136, 137.

3. Cf. R. ud-D., I, 48-49, 65 ; voir ci-dessus, p. 138.

4. H. S., 98-99, 124 ; R. ud-D., I, 166, 177 ; II, 165-166 ; Pozdnéev, *O drevnem mongolo-kitaïskom pamyatniké*, p. 19 (Badai, Qišliq). P. Pelliot a déjà fort justement souligné l'interprétation trop large donnée au terme *darhan* (pluriel : *darhat*) par Barthold, qui assimilait les *darhat* à une « aristocratie militaire », voir *T'oung Pao*, XXVII, 1930, p. 32-33. Parfois, les *noyan* obtenaient aussi la qualité de *darhan*, ce qui signifiait qu'ils étaient dispensés de châtiment pour leurs délits, voir R. ud-D., III, 130 ; H. S., 116-122.

5. H. S., 134 ; R. ud-D., III, 148-149 ; Plan Carpin, 24.

6. Barthold, *Turkestan*, 415 (témoignage de Juwaini).

En premier lieu venaient les « guerriers ordinaires »¹, « gens de condition libre »² selon l'interprétation chinoise du terme, traduite par Palladius. Par leur origine ils se rattachent à la parentèle de différents clans mongols, ne faisant pas partie de l'aristocratie de la steppe, aux gens « libres » et *unağan boğol* ayant suivi de leur plein gré Činggis et son clan. Dizeniers³ et, plus rarement, centeniers sortaient de leur milieu.

Le deuxième groupe était constitué par la « plèbe », *qaraču* ~ *qaračut*, « gens issus de la plèbe »⁴. On peut supposer que les membres de ce groupe provenaient des *unağan boğol* de tribus ou clans vaincus, et aussi des différents *boğol*, « à soi » et étrangers. Quoi qu'il en soit, d'après les paroles attribuées à Činggis-hān, les représentants de ce groupe possédaient leur bien propre : « L'homme du commun, c'est-à-dire de la plèbe, s'il boit avidement du vin, liquidera cheval, troupeau et tout son bien, et deviendra un gueux⁵. » Et dans les premiers temps de l'empire, le menu peuple, *qaraču*, se trouvait dans la situation de *boğol* et d'*unağan boğol* des féodaux mongols, chefs de myriades, chiliarques, centeniers, et même dizeniers, *darhat* et « gens de naissance libre »⁶.

Dans la troisième classe de la société mongole du XIII^e siècle se rangeaient les esclaves, « domestiques », entièrement inféodés à leurs maîtres et ne possédant aucun bien individuel⁷. C'étaient

1. R. ud-D., III, 126 (paroles attribuées à Činggis-hān).

2. H. S., 102, 125 ; *dūri-yin gū'in*.

3. H. S., 125 ; cf. R. ud-D., I, 76.

4. R. ud-D., III, 126 (paroles attribuées à Činggis-hān énumérant les groupes sociaux dans ses *Sentences* : 1^o « Souverain », 2^o *bāk*, 3^o guerrier ordinaire, 4^o homme du commun c.-à-d. de la plèbe, 5^o serviteur) ; I, 164 (sont mentionnés : 1) *hān*, 2) *bāk*, 3) *qaraču*). Le mot *qaraču* ~ *qaraču*, désignait non seulement les « gens du commun » en opposition aux aristocrates-*noyan*, mais aussi tous les groupes sociaux, en opposition au *hān* et à la maison du *hān*, voir d'Ohsson, II, 356. Par conséquent les mots *qaraču* et *boğol* sont en l'occurrence synonymes et étaient utilisés dans un sens quelque peu figuré (voir ci-dessus, p. 99). A propos de *qaraču* > *qarači* et de l'évolution postérieure de la signification de ce terme voir V. V. Vel'yaminov-Zernov, *Izslédovanie o kasimovskikh tsaryakh i tsarevičakh*, II, p. 441-437 (notamment p. 419). Travaux SOSRAO, X ; l'étymologie de ce mot proposée par Vel'yaminov-Zernov est d'ailleurs inacceptable.

5. R. ud-D., III, 126.

6. Voir ci-dessus ; H. S., 125.

7. R. ud-D., III, 126 ; on les désignait en mongol par divers « termes-mots » : *boğol*, *muqali*, *kitat*, *jala'u*, *arat*, *nākūn*, *šibākčīn*.

pour la plupart, des prisonniers de guerre, représentants de divers peuples, y compris des Mongols-nomades.

Il est permis de supposer que la plupart de ces derniers obtenaient, sinon immédiatement tout au moins dans un certain délai — par exemple à la deuxième génération, — la condition de *boğol*, *unağan-boğol* et se confondaient avec les « gens du commun », *qaraču*¹ ; parfois même, ils s'élevaient plus haut. Toute autre était la situation des prisonniers appartenant à d'autres nations, notamment à des nations de civilisation sédentaire². Il y a lieu d'observer qu'en raison des mœurs nomades le travail des esclaves pouvait être exploité surtout dans les quartiers, dans les camps très peuplés et opulents des grands seigneurs. Les petits féodaux et les « guerriers ordinaires » n'avaient sans doute guère les moyens d'entretenir un personnel nombreux d'esclaves domestiques. La description d'un voyageur européen nous montre que la situation des esclaves chez les Mongols était des plus pénibles³.

Les artisans étaient également rangés parmi les esclaves, mais leur condition était tout à fait différente. Il en a déjà été question plus haut⁴.

Selon le principe féodal et patrimonial, affirmé par le *Ĵasaq* (ou *Yasa*) de Činggis-hān, tous les membres du clan impérial, tous les princes impériaux avec leurs plus anciens vassaux-féodaux devaient servir le *hān* mongol, tout d'abord en qualité de soldats⁵, mais aussi en qualité de conseillers, participant aux *qurultai*⁶ et collaborant aux entreprises d'intérêt général, comme

1. R. ud-D., I, 57-58 ; H. S., 78-80 ; Plan Carpin, 37.

2. D'après l'H. S. (151) vers la fin de sa vie « Činggis octroya à Bo'orču et Muqali des trésors... et leur dit ensuite : « Je ne vous ai pas encore attribué « le peuple Kin (c.-à-d. les Jurčīn, possesseurs de la Chine septentrionale) ; « maintenant vous partagerez entre vous, à parts égales, la lignée familiale « du souverain kin ; que ses beaux jeunes gens deviennent vos fauconniers, « et ses belles jeunes filles, servantes de vos femmes. Les anciens souverains « kin avaient confiance en eux et en ont fait leurs intimes ; ils ont détruit « nos ancêtres... ; vous deux aussi vous êtes mes intimes : et bien, qu'ils « soient à votre service dorénavant. »

3. Plan Carpin, 36-37 ; cf. Rubruck, 75-79.

4. Voir ci-dessus, p. 150.

5. Voir ci-dessus, p. 133 ; cf. H. S., 125 ; R. ud-D., III, 123, 128 ; Tchao-hong-Vasil'ev, 224, 226 ; Yasa-Ryazanovskii, *Obyčnoe pravo*, I, 44. Tous les hommes mongols sont astreints au service militaire. Pour R. ud-D., il existe non pas une population mongole, mais une « troupe mongole », cf. par ex., III, 151.

6. D'Ohsson, II, 8-15, 60-63, 145-204, 246-260, 345, 505-507 ; H. S., 144-

l'organisation des relais postaux (*Jam*)¹, les fournitures de charrois, de moyens de transport (*ula'a, ulaga*)², etc. (*concilium* et *auxilium*).

En outre, les *noyan* mongols et leurs « milliers » devaient fournir l'équipement et verser un contingent déterminé d'hommes dans la garde aristocratique (*kāšik*), du ḥān-empereur, instituée par Činggis³. Cette garde, dont la filiation directe remonte aux anciens antrusions et aux détachements spéciaux de gardes du corps des ḥa'an de tribus, reçoit une organisation régulière qui fait ressortir, une fois de plus son caractère féodal et aristocratique; la garde était, aux mains du ḥān mongol, un instrument puissant qui le distinguait des princes impériaux patrimoniaux.

Par la suite, ces princes ont aussi créé une garde, organisée sur des bases quelque peu différentes⁴.

Cette organisation se trouve si bien décrite dans *l'Histoire Secrète*, qu'il suffira d'en citer simplement un extrait⁵ : Činggis dit : « Autrefois je n'avais que quatre-vingts hommes gardes de nuit et soixante-dix autres pour le service de sécurité Sañbañ⁶. Maintenant que le ciel m'ordonna de régner sur tous les peuples, qu'on rassemble pour le service de garde, Sañbañ, et les autres, dix mille hommes pris dans les myriades, milliers et centaines.

150, 152. Les princes du sang convoquaient également des *qurultai* dans leurs *ulus*.

1. H. S., 158-159; voir RAS-V, 1929, p. 290-295; T'oung Pao, 1930, p. 192-195; P. Hyacinthe, 149; *Skazanië o Činguis Khanë*, 196; Marco Polo, 147-150; Tchang Tö-houei, 582-586.

2. H. S., 158; R. ud-D., I, 122; III, 132; P. Pelliot, *Notes sur le « Turkestan*, p. 37-38. L'H. S. (158) cite avec candeur un arrêté de l'époque d'Ögä-däi-ḥān : « Princes du sang et gendres pendant la réunion (c.-à-d. *qurultai*) prélèvent généralement les provisions de bouche sur le peuple; ceci ne convient pas; que sur chaque millier, on prélève annuellement une jument (laitière) et qu'on lui affecte un homme pour le pacage et la traite; ce cheval et cet homme seront toujours amovibles. »

3. Voir les observations de P. Pelliot in T'oung Pao, 1930, p. 27-31. V. V. Barthold, le premier, a défini le caractère aristocratique de la garde mongole, voir *Turkestan*, 411-414; voir aussi Palladius, *Kommentarii... na Marco Polo*, p. 40-41. La description de la garde de Činggis par R. ud-D. (I, 65, 122; III, 132-133) contient beaucoup d'erreurs et de contradictions. L'H. S. présente une documentation plus sûre : p. 62, 102-103, 125-130; Quatremère, 309-314, Vasil'ev-Tchao-Hong, 230.

4. Magakii, 35; Yule, I, 379-381; Defrémery-Khondémir, YA, IV s., XIX, p. 275-277.

5. H. S., 125.

6. Chin. : Sañbañ, mong. : *kāšik*.

Ces gens, appelés à se trouver auprès de ma personne, devront être choisis parmi les enfants des dignitaires¹ et des gens de condition libre², on les choisira adroits, bien faits et robustes. Le fils d'un chiliarque amènera avec lui un frère et dix camarades; le fils d'un centenier amènera un frère et cinq camarades; les enfants des dizeniers et des gens de condition libre, emmèneront chacun un frère et trois camarades. Les chevaux destinés aux dix camarades du fils de chiliarque seront prélevés sur son millier et centaines, de même que le harnachement; en outre, il y aura lieu de les munir, conformément à l'arrêté nouvellement confirmé, en plus du bien qu'ils recevront de leur père, du bien et des gens qu'ils auront acquis eux-mêmes. Pour cinq compagnons du fils d'un centenier et trois compagnons du fils d'un dizenier et du fils des gens libres², les chevaux seront équipés comme prévu par l'arrêté antérieur. Celui des chiliarques, centeniers, dizeniers et gens libres qui résisterait, sera châtié comme un coupable. Si le titulaire s'abstient et ne prend pas son service de nuit, le déporter dans des régions éloignées et en désigner un autre à sa place. Nul ne doit retenir celui qui voudrait faire partie de la garde. » Činggis disait encore³ : « Sañbañ est au-dessus des chiliarques de l'extérieur⁴, les membres de leur maisonnée sont au-dessus des centeniers et dizeniers de l'extérieur. Si un chiliarque de l'extérieur, se considérant égal au Sañbañ du service de garde, entame une discussion et se bat avec lui, il subira un châtement. »

Ce texte montre que le recrutement et l'équipement de la garde impliquaient la participation des *noyan*-féodaux avec leur « maisonnée », c'est-à-dire leurs parents et *unaġan boġol*, et celle de leurs « milliers », c'est-à-dire de leurs guerriers-vassaux. Il est certain que la garde ne se composait pas exclusivement des seuls aristocrates; c'est d'ailleurs fort naturel : les jeunes gens aristocratiques, fils de *noyan*, avaient besoin d'avoir sous la main des gens sur lesquels ils pourraient se décharger des gros travaux; les gardes aristocratiques ne ressemblaient déjà plus aux antrusions d'antan. Tous les membres de la garde étaient astreints à une discipline très sévère, mais par contre ils jouissaient de divers privilèges qui leur conféraient une situation

1. *Noyad* [*noyat*].

2. *Dūri-yin gū'ün*, voir ci-dessus, p. 154.

3. H. S., 127-128.

4. Autrement dit, de la simple troupe, de l'armée.

tout à fait particulière¹. On peut supposer, toutefois, que ces règles s'appliquaient surtout aux membres de la garde appartenant à la classe supérieure. Ainsi Činggis ordonna : « Les chefs du service de garde n'ayant pas obtenu de moi une autorisation verbale, ne doivent pas de leur propre autorité châtier leurs subordonnés². »

1. H. S., 427-428, 430, 452 ; R. ud-D., I, 422 ; III, 432. Barthold, *Turkes-tan*, 413-414.

2. H. S., 427.

CHAPITRE II

LE RÉGIME SOCIAL DES MONGOLS DE LA PÉRIODE MOYENNE (XIV-XVII^e SIÈCLES) L'EXPANSION DU FÉODALISME

« Une science probe doit se résoudre à beaucoup ignorer. »

P. PELLIoT.

« Nous sommes les habitants de la steppe ; nous ne possédons pas d'objets rares ni précieux ; les chevaux sont notre principale richesse ; leur chair et leur peau sont notre meilleure nourriture, notre meilleur vêtement ; et la boisson la plus agréable pour nous — c'est leur lait et ce qu'on prépare avec, c'est-à-dire le qumyz ; notre sol ne connaît ni jardins ni édifices ; admirer le bétail qui paît — voilà le but de nos promenades. »

Ta'rikh-i-Rashīdī.

I. — LES MONGOLS DE LA PÉRIODE MOYENNE LEUR ÉCONOMIE

La constitution de l'empire mongol de Činggis-hān présente, du point de vue du régime social des Mongols, un caractère en quelque sorte révolutionnaire, bien que tous les éléments constitutifs de cet immense empire lui soient antérieurs. Mais ni l'empire, ni la société mongole ne pouvaient se maintenir longtemps dans la même position.

La nouvelle période du régime social des Mongols débute approximativement vers le milieu du XIII^e siècle, à ce moment les dissensions intestines éclatent au sein du clan « d'or », la capitale de l'empire se trouve transportée de Qara-Qorum à Dai-du (Hānbaliq)¹ et le grand hān mongol devient simultanément empereur

1. L'actuel Pékin ~ Pei-king.

chinois (*houang-ti*) de la nouvelle dynastie Yuan (deuxième moitié du XIII^e siècle).

Ainsi qu'il a déjà été observé, la pénurie des renseignements concernant le développement du régime social mongol au cours de cette période, ne permet pas de retracer un tableau complet de son évolution. Nous sommes plus ou moins bien renseignés en fait, sur l'état de la société mongole à l'apogée de l'empire, coïncidant à peu près avec le règne du successeur de Činggis-hān, Ögädai-hān¹; nous disposons aussi de quelques renseignements sur le régime social des Mongols au XVII^e siècle, la société mongole s'appêtant déjà à entrer dans une nouvelle phase de son évolution². Nous nous trouvons, en quelque sorte, en présence d'un début et d'un aboutissement; ces deux moments doivent nous permettre de reconstituer ce qui se passa dans l'intervalle, à moins de recourir à des sources tardives, de ce même XVII^e siècle.

Le processus ultérieur de féodalisation se manifesta dès la mort de Činggis-hān: l'empire se disloqua en plusieurs parties inégales, qui donnèrent naissance par la suite à plusieurs états, ou, plus exactement à plusieurs groupements féodaux³. En Chine « mongole » par contre nous nous trouvons en présence de vice-rois à moitié indépendants, princes impériaux de la maison de Činggis⁴, reconnaissant le pouvoir du grand hān « assis » à Dai-du et Chang-tou.

Le démembrement de l'empire mongol a été expliqué, entre autres, par la décomposition du clan régnant⁵, qui considérait la couronne comme son bien patrimonial. Ce point de vue, en partie seulement exact, implique certaines réserves. Il y a lieu d'observer tout d'abord que les diverses branches gengiskhanides estimèrent pendant fort longtemps ne constituer qu'une seule famille⁶, jusqu'à nos jours les descendants de Tului, fils cadet de

1. Cf. Barthold, *Očerki istorii Semiréč'ya*, 43; *Turkestan*, 500.

2. Nous disposons non seulement de sources historiques, mais aussi de codes législatifs mongols.

3. Par exemple les *ulus* de Čagataï et d'Ögädai.

4. Ils portaient le titre chinois de *vang* ~ *ong*, « tsar », « roi »: *Yuan-che* passim.; stèle d'Aruq (Vladimirtsov, *Grammatika*, 35); Chavannes, *Inscriptions*, *T'oung Pao*, 1908, p. 376, planche 19, lin. 3; RAS-V, 1930, 187-188, 221.

5. Barthold, *Očerki istorii Semiréč'ya*, 43; *Istoriya kul'turnoi žizni Turkestana*, 87.

6. Il est intéressant d'observer, d'après S. s., qu'au milieu du XV^e siècle, un prince mongol, descendant de Tului, considère le hān « qipčaq » (Toq-

Činggis forment précisément un « clan », une réunion de parents consanguins, exogames, liés par le culte. On constate aussi, en dépit de la pénurie de nos données, que même au temps des guerres intestines entre princes impériaux, les droits des membres du clan « d'or »¹ sur les revenus de l'avoir communautaire du clan, n'étaient pas contestés, de même que leur faculté d'exercer ces droits.

L'empire mongol a été démembré — et il devait l'être — en plusieurs tronçons indépendants du fait surtout qu'il était basé non seulement sur le principe du clan, mais aussi sur le principe féodal.

A la tête de l'empire créé par Činggis, et considérablement augmenté par ses successeurs, devait se trouver le hān-empereur, en sa qualité de représentant du clan patrimonial des descendants de Yäsügäi-ba'atur, hān-maitre et souverain au pouvoir illimité, précisément fort du soutien et du dévouement absolu de tous ses parents, membres du clan « d'or »; mais dès la deuxième moitié du XIII^e siècle, l'empire se transforme en un état féodal nettement caractérisé, en une simple fédération féodale. L'empire mongol n'existe plus que de nom. Les princes impériaux mongols du clan de Činggis sont « assis » [siègent]² dans divers pays avec tel ou tel contingent de troupes nomades, constituant de grandes seigneuries qui tantôt reconnaissent et tantôt contestent l'autorité du « grand hān ». A l'extrême limite du monde

maç-un hān), descendant de Juçi, comme son parent (*törül*), et espère trouver auprès de lui un refuge, voir S. s., 162, cf. A. t., 71. Aux limites occidentales de l'ancien empire mongol, les princes impériaux gengiskhanides ne se mélangent pas avec l'aristocratie locale, « chez les Tatar (de Kazan, de Sibérie, de Kassim, etc.) les distinctions entre personnes de sang royal, c.-à-d. hān et sultans, et princes (*biki*) s'observent rigoureusement » (Vel'yaminov-Zernov, *Izslédovanie*, II, 225).

1. P. Pelliot, *Les Kōkō dābtār*, etc., *T'oung Pao*, 1930, p. 195-198.

2. Les Mongols se servaient du terme *sagu*, *dägärä sagu*, « être assis » [siéger] (en qualité de seigneur féodal); ce même mot désignait aussi l'« avènement » au trône du grand hān et le maintien au pouvoir, c'est-à-dire le règne; *Yuan-che*, passim. Edit du sultan Öljaitü, lin. 13 S. s., 194, 204, 206, passim., cf. Marco Polo, 204 (« L'un des douze princes du grand hān est assis dans cette ville ») [« est assis » est la traduction littérale du russe: *sīdit*, troisième personne du verbe *sīdet'*, au présent, on pourrait traduire: « l'un des douze princes du grand hān siège dans cette ville ». Cf. Pauthier, 1863, ch. cxliii: « Et si siot en ceste cité (Janguy) un des douze barons du grant Kaan »; Moule et Pelliot, 1938, ch. 144, I, p. 313, 316: « ... in this city (Yangiu) one of the twelve barons of the... great Kaan... has his seat, fort it is chosen for one of the twelve seats... »; les éditeurs ajoutent en note: « seats = *saies*, *sieges*, *sedie*, *sedibus* ». — N. d. t.]

« mongol » se trouve « assis ce grand hān lointain », autrefois véritablement puissant, maintenant devenu le même grand seigneur féodal que les autres gengiskhanides, princes impériaux patrimoniaux. A la différence toutefois, que sa seigneurie était plus vaste, et qu'il disposait d'un plus grand nombre de troupes mongoles¹ ; d'autre part, il devint aussi *houang-ti* chinois.

Cet état de choses rendait les guerres civiles, ou plus exactement les guerres « féodales », inévitables. Elles se déchainèrent, et pendant plusieurs décades déterminent de terribles ravages sur presque toute l'étendue de l'empire mongol.

Une quantité assez importante de troupes mongoles nomades, c'est-à-dire de guerriers avec leurs familles, bétail et avoir, fut emmenée par les princes impériaux vers l'ouest, dans les *ulus* d'Ögädäi, de Čagātai, dans la Horde d'Or et en Perse.

Un plus grand nombre encore fut établi dans les camps militaires et les quartiers en Chine, en Mandchourie, et, en partie, en Corée². La Mongolie ignorait la stabilité des frontières, notamment dans la partie nord-ouest, où les démarcations entre les possessions du grand hān et celles des princes impériaux régnant sur les autres *ulus*, se déplaçaient fréquemment, à la faveur des armes, de l'est vers l'ouest et inversement.

Les Mongols qui allèrent en Occident ne tardèrent pas à se turciser, et en général à s'amalgamer au milieu ethnographique ambiant, plus ou moins familier. Mais le processus d'adaptation des Mongols à la civilisation « musulmane » de l'Asie Centrale

fut plus lent qu'en Perse, car en Asie Centrale les Mongols se sont trouvés, en partie, au milieu de Turcs nomades¹ qui leur étaient ethniquement proches.

En Afghanistan, les Mongols se sont maintenus jusqu'à nos jours et ont conservé leur langue². La dénationalisation des Mongols dans les *ulus* occidentaux commença par la classe dirigeante, surtout lorsque divers seigneurs féodaux mongols eurent adopté l'islamisme et commencèrent à s'assimiler progressivement la civilisation « musulmane » urbaine³.

Le gros des Mongols resta en Mongolie et en Chine, sous la domination du hān *houang-ti*. Il est difficile d'évoquer dans tous les détails, d'après les sources qui nous sont accessibles, le genre de vie des Mongols dans les villes de la Chine, par exemple à Dai-du = Pékin, et dans les camps militaires. On trouve dans Marco Polo⁴ un passage intéressant, assez révélateur à cet égard⁵ : « Dans toutes les régions de la Chine et du Mangui⁶ et dans ses autres possessions, il y a suffisamment de traîtres et d'infidèles prêts à se révolter, c'est pourquoi il est indispensable d'entretenir une armée dans toute région où il y a de grandes villes et un peuple nombreux ; on les dispose hors de la ville, à quatre ou cinq miles ; et on ne permet pas aux villes d'avoir des murs ou des portes, afin qu'elles ne puissent s'opposer à l'entrée des troupes. Les troupes et leurs chefs sont changées chaque deux ans par le grand hān... Les troupes sont entretenues non seulement par la solde que le grand hān leur alloue

1. Un auteur arabe de la première moitié du xv^e s., Al-'Omari définit fort bien le processus de la fusion des Mongols avec les Turcs-Qipčaq : « ... Les Qipčaq devinrent leurs sujets (des Mongols). Ensuite ils (les Tatar) se mélangèrent et s'apparentèrent à eux (Qipčaq) et la terre eut le dessus sur leurs (Tatar) qualités individuelles et raciales et tous ils devinrent pareils aux Qipčaq, comme s'ils étaient d'un même clan (qu'eux), ceci du fait que les Mongols (et les Tatar) s'installèrent sur la terre des Qipčaq, se mariaient avec eux et vivaient sur leur terre. » Traduction [russe] de Tiesenhausen, *Sbornik materialov otnosjaščikhsya k istorii Zolotoi Ordy*, St Ptg, 1884, I, p. 235. Barthold, *Ulugbek*, 8-9, Barthold, *Tseremonial pri dvore usbekskikh khanov v XVII v.* Actes SRG, sect. ethnogr. XXXIV, p. 293-308 ; Barthold, *K voprosu o proiskhoždenii kaitakov*, Ethnogr. obozr., liv. 84-85, 1910, p. 37-43.

2. Voir ci-dessus, p. 3.

3. Barthold, *Ulugbek*, 8 ; *Istoriya kul'turnoi žizni Turkestana*, 90-95.

4. Version Ramusio.

5. Marco Polo, 109 ; Yule, I, 336 ; Charignon, II, 7-8 ; cf. Palladius, *Kommentarii... na... Marco Polo*, 37 ; D'Ohsson, II, 483 ; cf. également Marco Polo, 216-217, 229-230 ; H. S., 200-201 (annotation de Palladius).

6. C'est-à-dire, de la Chine septentrionale et méridionale.

1. R. ud-D., III, 151. On sait que les princes du sang possédant des *ulus* dans la partie occidentale de l'empire, adoptèrent dès le xiii^e s. les titres de hān et sultan. Lorsque les princes impériaux voulaient indiquer qu'ils acceptaient la suzeraineté du grand hān ils mentionnaient dans leurs édits : *hağan-u su-dur*, « dans le bonheur-grandeur du grand hağan », voir P. Pelliot, *Les Mongols et la Papauté*, II, 316-324 ; RAS-V, 1926, p. 29-30. Le professeur Paul Pelliot observe à fort juste raison qu'aux xiii^e-xiv^e s., le terme essentiel de cette formule se prononçait *su* et non pas *sü* (JA., 1925, p. 374), mais cette prononciation ne peut être relevée que pour certains dialectes de la Mongolie centrale, cf. V. L. Kotwicz, *Mongol'skiya nadpisi v Erdeni dzu*, Recueil MAE, V, 1917, p. 244.

2. R. ud-D., III, 151 : « A certains autres (c.-à-d. aux princes du sang) de ces troupes il accorda sans mesure des territoires pour les transhumances d'été et d'hiver aux frontières de la Chine, du pays určāt, et de la Mongolie dans les limites touchant à ces frontières. C'est une troupe extrêmement nombreuse ; ils ont conquis toutes les steppes, montagnes, emplacements d'hiver et emplacement d'été de la Chine, [du pays] Jurčāt, et de la Mongolie, et ils les occupent. »

sur les revenus de la région, mais elles vivent aussi de leurs nombreux troupeaux, du lait qu'elles vendent, et par ces moyens elles achètent ce dont elles ont besoin. Les troupes sont disposées en divers endroits, à trente, quarante et soixante jours¹. »

Le lait était bien entendu vendu par les mongols ordinaires, ce qui montre que leur situation ne devait pas être particulièrement brillante. En général, il serait tout à fait inexact de croire qu'à l'époque des Yuan, au temps de la souveraineté mongole en Chine, chaque Mongol y faisait grande figure. Non, bien entendu. Seuls les seigneurs mongols-*noyan* de différents grades, y compris les centeniers, membres aristocratiques de la garde et princes impériaux² étaient des personnages.

Pour autant que la pauvreté des sources dont nous disposons permet d'en juger, on constate un déclin sensible de la prospérité de la Mongolie et des Mongols sous le règne de la dynastie Yuan, tout particulièrement si on le compare au siècle de Činggis-hān et de ses trois successeurs. Les guerres féodales ininterrompues, l'entretien sur pied de forts contingents de troupes indispensables à la défense de l'empire, épuisaient le pays³. Entre temps, le trafic mercantile et usuraire des marchands « musulmans » et chinois, ne créait, et ne pouvait créer, aucune forme de production nouvelle. Les nouvelles villes fondées en Mongolie ne

1. [Minaev cite ce texte dans son chapitre LXXVIII, p. 109, en note, d'après Ramusio ; on ne le retrouve pas dans le chapitre correspondant (LXXVII) de Pauthier, 1865. Moule et Pelliot, 1938, ch. 78, I, p. 495 : « ... in all the provinces of Catai, of Mangi, and in all the rest of his dominion are found many unfaithful and disloyal persons who would rebel against their lord if they could ; and therefore it is necessary in every province where there are large cities and many people to keep armies there, which stay in the country four or five miles away from the city, which cannot have gates or walls to prevent them from entering in whenever they please. And the great Kaan makes these armies change every two years, and he does the same with the captains who command them... Besides the pay which the great Kaan always gives them from the revenues of the provinces, these armies live on an infinite number of flocks which they have and on the milk which they send to the cities to sell, and so buy the things which they need. And they are scattered in different places thirty, forty, and sixty days journeys distant » (texte en italiques, PR., voir *ibid.*, p. 52). — N. d. t.]. Il est possible que parmi les troupes campées en Chine dont parle Marco Polo, il n'y ait pas eu seulement des Mongols, mais aussi des nomades d'origine turque, voir *Yuan-che*, III, f. 33.

2. *Yuan-che* ; H. S., 227 (annotation de Palladius) ; Chavannes, *Inscriptions*, *T'oung Pao*, 1904, p. 429-432.

3. *Yuan-che*.

paraissaient guère florissantes¹ ; l'agriculture ne faisait aucun progrès — il a déjà été question de ses débuts ci-dessus. D'après nos renseignements, puisés à des sources diverses, il suffisait à Qubilāi-hān d'arrêter un convoi de vivres de Chine à Qara-Qorum pour déclencher une famine² dans cette capitale et dans les régions environnantes.

Les Mongols devaient consacrer des moyens considérables à l'entretien de la cour du hān-empereur et des autres féodaux. Il n'est pas étonnant de ce fait, que pendant les périodes de sécheresse et de calamité les mongols ordinaires aient parfois été obligés, selon le du *Yuan-che*³, de vendre leurs enfants en esclavage.

Et après l'effondrement de la dynastie Yuan, les Mongols revenus à leurs steppes et à leurs montagnes se trouvèrent plus isolés encore qu'à l'époque pré-gengiskhanide. Un tel état de chose devait évidemment se répercuter intégralement sur leur économie. Malgré leur pénurie, nos données permettent de constater néanmoins, que, tout d'abord, le commerce avec les pays évolués commence par subir un arrêt presque complet. Les voies commerciales s'obstruent, les tournées des commerçants s'arrêtent. On voit aussi disparaître les colonies artisanales et agricoles⁴. Le commerce est remplacé par le brigandage. Les Mongols se pillent réciproquement, ils dépouillent aussi leurs voisins, nomades et sédentaires⁵. Les incursions pillardes deviennent une véritable industrie.

Cet état de choses rendait une régression inévitable ; les

1. Les inscriptions de Qara-Qorum, tout au moins, n'attestent pas la prospérité et l'expansion de cette ville ; voir V. L. Kotwicz, *Mongol'skiya nadpisi v Erdeni dzu*, p. 205-214 ; Poppe, *Očerk o poezdke na Orkhon letom 1926 g.*, p. 15-22 (cf. RAS-V, 1930, p. 186-188, *T'oung Pao*, 1930, p. 228-229). On ignore à quel moment précis se produit le déclin définitif et l'abandon de Qara-Qorum. Mais, pendant un certain temps, les Mongols en conservent le souvenir et parfois même citent son nom véritable, non sinisé (Hōning, *Hā-lin*) ; S. s., le mentionne une fois sous son nom véritable : *Horum-han... balgād* (S. s., 414), voir annotations de J. J. Schmidt (S. s., 404) et P. Pelliot (*JA.*, 1925, I, p. 372-375).

2. Defrémery-Khondémir, *JA.*, IV^e s., XIX, p. 94 ; D'Ohsson, II, 349 ; Barthold, *Očerk istorii Semirėč'ya*, 53.

3. *Yuan-che*, IX, f. 30.

4. Cette déduction est imposée par le silence unanime et complet de nos sources.

5. Presque toutes les pages de l'ouvrage de Pokotilov sont remplies de récits de ce genre. S. s. et A. t. en contiennent aussi ; ces deux dernières sources décrivent parfois les expéditions contre les turcs nomades, A. t., 72, S. s., 240, 244, 246.

Mongols perdirent rapidement diverses acquisitions culturelles de l'époque impériale. Les relais postaux furent vite oubliés¹; l'usage des chariots à roues fut abandonné²; le transport des charges au cours des transhumances, ou à d'autres occasions, fut exclusivement assuré par bâts. Nous ne disposons pas de données permettant d'établir les raisons qui incitèrent les Mongols de l'époque post-yuan à abandonner leur chars-coches et tous autres véhicules. On peut seulement présumer que ce fût la conséquence d'un paupérisme généralisé.

Nos sources contiennent des données assez vagues indiquant qu'à l'époque post-yuan les Mongols sont revenus au mode de transhumance par groupes très étendus. Sous l'action des guerres et des incursions incessantes, les Mongols commencèrent à transhumer par grands campements, quartiers, ou par « caravanes » de plusieurs milliers de personnes, dénommés *horiya*³, « camp », « quartier ». Ils diffèrent essentiellement des anciens *küriyän* mongols du fait qu'ils ne constituent pas un rassemblement de proches parents consanguins. On ne sait presque rien de la vie de ces *horiya* (~ *horuġa*(n) > *horō*)⁴, mais on peut supposer que pour les éleveurs ce mode de transhumance n'était ni avantageux, ni attrayant⁵. Aussi, pauvres, et riches notamment, tendent à abandonner le mode *horiya* pour revenir au mode *ayil*⁶.

Le besoin des produits de la Chine civilisée, notamment des produits alimentaires, des tissus et des objets en métal, détour-

1. RAS-V, 1829, p. 290-294; P. Pelliot, *Sur yam ou jam, relais postal*. *T'oung Pao*, 1930, p. 492-495.

2. Les sources mongoles gardent le silence sur les chariots, S. s. et l'A. t. en font cependant mention dans les récits ayant trait aux temps pré-gengiskhanides et à l'empire. L'*Histoire de Chine* anonyme (dont Lipovtsov paraît être l'auteur), relatant les campagnes des Chinois à l'intérieur de la Mongolie en 1444 et en 1422, mentionne : « chariots chargés d'effets » (p. 393), convois, ainsi que « coches leur servant de maison », « chariots et coches » (p. 425). On peut supposer que les chariots disparaissent chez les Mongols au xv^e siècle. L'*Histoire de Radloff*, — source assez tardive, — décrivant sous une forme humoristique et versifiée six « ulus » mongols, observe à propos des *ordos* : *qasaq tärgän-i ħadaġalaġsan*, « ayant conservé les chariots-tombereaux » (p. 160).

3. S. s., 206-252; Uspenskii, *Strana Kukè-nor ili Tsin-khaï*, 98-99; Pokotilov, 109, 145.

4. Vladimirtsov, *Sravnitel'naya grammatika mong. pism. yazyka i khalkh. naréčiya*, p. 204.

5. S. s., 252, allusion aux querelles possibles dans les *horiya*.

6. En effet, le mode de transhumance par *horiya* n'a été maintenu nulle part chez les Mongols « orientaux ».

nait les Mongols du brigandage et des incursions pour les orienter vers des relations commerciales avec la Chine des Ming. On relève ici une contradiction flagrante dans la vie des Mongols de cette époque : d'un côté ils cherchent à satisfaire leurs besoins par le pillage et les incursions en Chine¹, de l'autre, ils cherchent à développer les échanges commerciaux réguliers avec les Chinois, ouvrent des ambassades, recherchent la possibilité d'envoyer des chevaux à Pékin et de créer des marchés (*basar*)² aux frontières³.

Cette contradiction fut grosse de conséquences pour la vie mongole en général.

Nous ne disposons de presque aucune donnée concernant les relations commerciales des Mongols ou des Oïrat avec les nations civilisées de l'Asie centrale aux xv^e, xvi^e siècles. Ces relations ont été évoquées plus tard.

On observe encore que les Mongols continuent à chasser et à faire paître leurs troupeaux. Mais il semble que le rôle de la chasse soit moins important qu'au cours de la période antérieure. Maintenant, les Mongols ne sont plus des nomades-chasseurs, ils sont devenus de véritables transhumants, pour lesquels la chasse n'est plus qu'une industrie nécessaire, ou une distraction⁴. Comme bien d'autres coutumes, les grandes battues semblent complètement disparaître⁵.

A partir du milieu du xvi^e siècle on observe chez les Mongols

1. Pokotilov, *passim*.

2. Termes d'une lettre de l'Altan-ĥän tūmād.

3. Pokotilov, 20, 38, 62, 64, 65, 99, 108, 115, 142 (mentionnons le thé, qu'au début du xvi^e siècle les Mongols échangent contre des chevaux), 169, 193; Parker, 93. A propos des marchés, voir Pokotilov, 108-109, 182-194; S. s., 240; Uspenskii, 104-106; Parker, 94; Huth, 57; Pokrovskii, *Putešestviè... Petlina*, 286. Voir aussi, Pozdnéev, *Novootkrytyi pamyatnik mongol'skoï pismennosti vremen dinastii Min*, p. 367-387 (lettre d'Altan-ĥän). *Zaya-Panġita*, 7-8; Näjji-toin, 9.

4. Il est souvent question de chasse dans nos sources, S. s., et l'A. t., mais il ressort du contexte que dans la plupart des cas il s'agit de chasses seigneuriales, d'un amusement, ou bien, dans des cas particulièrement graves, de la recherche de provisions de bouche; S. s., 138, 234, 236, 282; A. t., 55-71.

5. S. s. raconte comment, dans la première moitié du xviii^e siècle son suzerain, Jinong, lui accorda le privilège « d'opérer au centre dans les grandes chasses » : *yākā aba-dur töb-tür yabuġui darġa soyur ħaġad* (S. s., 282). Les « Lois Oïrat » (*Oïratskiè zakony*) font mention des battues (p. 47) et plusieurs articles posent les règles des battues et prévoient des punitions pour leur infraction. *Ĥalġa ġirum*, par contre, ne parle que de la petite chasse individuelle (f. 84, 46, 47), jouant le rôle d'industrie accessoire. Il est aussi question des battues dans d'autres sources, voir par exemple Näjji-toin, 6, 26-27; *Nadpisi... Tsoktu-taiji*, I, 1255-1257, 126.

— il ne s'agit en l'occurrence que des Mongols orientaux — une certaine amélioration des conditions matérielles de vie. Une fois de plus constatons que l'insuffisance de nos renseignements ne permet pas d'émettre un avis précis sur les causes de cette amélioration. Peut-être est-elle plus ou moins due à l'expansion des échanges commerciaux avec la Chine, aux incursions plus fructueuses dans différentes provinces de cette même Chine, qui commence à faiblir à cette époque, ainsi qu'au déplacement corrélatif de grandes masses mongoles vers le sud, vers les frontières de l'empire du Milieu, l'occupation définitive du Ho-t'ao (c'est-à-dire de l'Ordos) et de plusieurs autres territoires de la Mongolie méridionale actuelle¹. Il semble que les Mongols aient repris le mode de transhumance par *ayil*².

Dans la deuxième moitié du xvi^e siècle les Mongols, les féodaux mongols, tentent de bâtir une ville³, de construire des palais et des monastères bouddhiques⁴. En plus de la Chine, ils ouvrent des relations avec le Tibet et la marche tangguto-tibétaine de la Chine⁵. Par la suite, au début du xvii^e siècle le nombre des régions et des nations avec lesquelles les Mongols entretiennent des relations commerciales ou de troc, devient encore plus grand⁶.

La situation présente cette particularité, que les Mongols de diverses régions amorcent des relations commerciales avec des nations civilisées et sédentaires très différentes les unes des autres; grâce à leur large dispersion, les Mongols possèdent des marchés isolés les uns des autres. L'apparition des Mandchou, la formation de l'empire mandchou en Chine et, corrélativement, l'expansion mandchou en Asie Centrale, l'expansion du capital commercial chinois exercent une profonde influence sur le régime social des Mongols. On constate le déclin progressif du féodalisme nomade mongol: l'histoire de la société mongole entre dans une nouvelle ère.

1. Pokotilov, 23, 90-91, 102, 104-106, 117, 120-124, 141-212.

2. Le contexte général des sources permet de formuler cette déduction.

3. La ville de Baišing (Kökö-hoto ou Guī-hua-šan); voir Pokotilov, 173, 184; Pokrovskii, *Putešestviè... Petlina*, 287; S. s., 236; selon les sources chinoises « on tenta même d'habituer les nomades à la vie sédentaire et les alentours de la ville furent défrichés » (Pokotilov, 173).

4. Pokotilov, 180-181; Parker, 93; S. s., 202, 226, 230, 236, 238; Huth.

5. S. s., 210-212, 224-226; W. Kotwicz, *Quelques données nouvelles sur les relations entre les Mongols et les Ouigours*, in *Rocznik Orientalistyczny*, II, 1923, p. 240-247.

6. W. Kotwicz, *Arkhivnyè dokumenty; Zaya-Paḡdita, passim*.

II. — OTOQ ET TÛMÂN.

La confusion des clans et tribus mongols, née de leur distribution en « milliers »¹, l'attribution aux princes impériaux de fiefs avec des contingents de troupes mongoles, envoyées en occident à titre définitif, les guerres féodales de l'époque Yuan et la redistribution des populations entre féodaux, qui en fut la conséquence, exercèrent sur le régime social des Mongols une influence très profonde².

La chute de la dynastie Yuan et les déportations hors de Chine qui en résultèrent exercèrent une action encore plus accentuée sur le régime de la société mongole et sur le brassage des lignées et des tribus; un grand nombre de Mongols appartenant à divers groupes sociaux, périrent, ou bien se sinisèrent, en restant dans l'orbite de l'influence chinoise.

1. L'H. S. emploie un terme spécial : *minggala*, voulant dire « constituer un millier », « répartir en milliers ».

2. La plupart des anciennes tribus mongoles ont été conservées sous une forme ou une autre, même en étant absorbées par de nouvelles formations tribales. Ainsi la tribu Jalair est entrée dans la composition des Mongols du sud-est (*Mong kou yeou mou ki*, 7-8; Schmidt, *Volksstämme*, 425), et d'un nouveau rassemblement tribal, nommé Ḥalḥa, S. s., 182, 196, 206; *Istoriya Radlova*, 221; les Čaḡan tatar, une des tribus tatar la plus décimée et la plus dispersée de l'époque de Činggis-ḥān, entrèrent dans la composition de la tribu des Čaḡar, S. s., 204; nous les retrouvons aussi dans l'Ordos (Gombojab, 446) et parmi les Kāšigtān (Potanin, *Tangutsko-Tibetskaya okraïna*, I, 103). On observera qu'au temps de l'empire mongol, de nombreux groupes allogènes se mongolisèrent. En effet, parmi les tribus mongoles quelques-unes portent des noms de peuples, et même de religions, étrangers aux Mongols. Ainsi, nous connaissons les tribus et lignées suivantes : 1) *Asut* [éd. russe : *Asud (Asūd)*], c.-à-d. les Asses ou Alains, faisant partie de l'aile droite du peuple mongol, S. s., 144, 152, 168, 200, 204; A. t., 80, 94; Gorskiï, 103; 2) *Ārkā'ūt*, c.-à-d. les « chrétiens », entrés dans la composition des Ḥalḥas (*Istoriya Radlova*), 234 et des Ūjümčün (Gombojab, 146); 3) *Kārgūt*, c.-à-d. « Kirghiz ». S. s., 56, 142; *Istoriya Radlova*, 222, 234, 239; inscription sur Čaḡan Baišing (voir G. Huth, *Die Inschriften von Tsaghan Baišing*, Leipzig, 1894, 36); ils entraient dans la composition des Oirat et des Ḥalḥas; 4) *Sarta'ul*, c.-à-d. « sartes, ḥwarezmiens, musulmans de l'Asie centrale (turcs et iraniens) », entrés dans la composition des Ḥalḥas et connus jusqu'à présent sous ce nom en qualité de population d'un ḥošūn ḥalḥa occidental, S. s., 168 (174); A. t., 66-85; *Istoriya Radlova*, 222; Gombojab, 48; 5) *Tanggūt*, c.-à-d. « tanggūt », entrés dans la composition des ḥalḥa (Gombojab, 47; Pozdnéev, *Ārdānyin āriḥā*, 96), Urat (S. s., 206), Ordos (Potanin, *Tangutsko-Tibetskaya okraïna*, I, 103); on rappellera les paroles de Rašīd ud-Dīn à propos des Tanggūt (I, 122-123), qui fournirent à Činggis un grand nombre de prisonniers, une partie devint, par la suite, *noyan-bāki* des Mongols.

Il y a lieu de constater que le processus de cette évolution nous échappe, par contre nous disposons de quelques renseignements sur son aboutissement. De cette évolution il est résulté, entre autre, que la plupart des Mongols ont abandonné le régime de clan et la répartition en « milliers ». En effet, si nous nous reportons à nos sources nous n'y retrouvons plus les clans mongols, *oboq*¹, et nulle part ne s'y trouvent mentionnés les « milliers », *mingjan*, de Činggis-ħān. La plupart des Mongols « orientaux » contemporains ignorent bien entendu le régime de clan. Mais chez les Mongols « occidentaux », c'est-à-dire chez les Oïrat, on observe le phénomène contraire : les tribus oïrat ont conservé le régime de clan et l'exogamie, ainsi qu'en témoignent nos sources relatives au moyen âge² et les coutumes actuelles des Oïrat en diverses régions³.

1. Étant entendu qu'il s'agit du *fait*, non du *mot*. Le terme *oboq* est conservé chez presque toutes les tribus mongoles et contient non seulement la notion de « lignée, clan », mais désigne aussi le « nom de famille ». J. N. Potanin observe que « les Mongols ordos ont gardé le souvenir de leurs clans, ou *omoq* disent-ils » (*Tangutsko-Tibetskaya okraina*, I, 103). En note, Potanin explique que chez les habitants de l'Altai « *omoq* signifie la même chose que *sök* (os) ». Il est permis de mettre en doute le bien-fondé de ce témoignage. Tout d'abord nous n'en trouvons aucune confirmation dans les sources mongoles ; en second lieu, J. N. Potanin (*ibid.*) énumérant les dénominations des *omoq* ordos, cite des noms dont on sait grâce aux diverses sources mongoles (S. s. et A. t., notamment), que la plupart sont des noms d'*otoq*. De même, Potanin (*ibid.*) en communiquant « les noms des clans » d'un *ħošūn* ħalħa et de certains autres Mongols méridionaux cite en réalité des *otoq* et non des clans (*omoq*). Il est fort possible que cette confusion se soit produite chez Potanin en raison de l'analogie graphique en russe des mots « *omoq* » et « *otoq* » [Rappelons que le T minuscule russe (*m*) s'écrit comme le M minuscule latin (*m*), et que le M minuscule russe s'écrit comme le M majuscule latin. — N. d. t.]

2. Zaya-Paṇḍita, 2. Chez les Oïrat « le clan, union exogame de parents consanguins » est le plus souvent désigné par le terme *yasun*, « os », cf. ci-dessus, p. 57. Mais, simultanément, le terme *yasun* désignait aussi l'appartenance à une tribu. Aussi n'existait-il pas de terme spécial traduisant la notion de clan, le nom du groupe patriarcal servait simplement à le désigner, par exemple : *yasun inu ħošud*, *otoq inu ħošud*, *göřöčün*, *göřöčün dotorōn śanggas amui*, « son os est ħošud, son *otoq* est *göřöčün*, parmi les *göřöčün* se trouve (le clan) *śanggas* (« Zaya-Paṇḍita, 2) ; cf. Golstunskii, *Oïratskiē zakony*, 121 (inexact).

3. Le régime de clan est également maintenu dans la tribu Qotogoitu autrefois rangée parmi les Oïrat, maintenant rattachée aux ħalħas et ħalħacisée dans une certaine mesure ; voir Ubaši-ħung-taiji, 204 ; *Bolor toli*, III, 188 ; ces deux œuvres sont absolument indépendantes l'une de l'autre. D'autre part, le véritable régime de clan est connu des Buryat septentrionaux, c.-à-d. cisbalkals, et en général de tous les groupes tribaux mongols qui ne furent pas entièrement absorbés par l'organisation de Činggis-ħān, voir ci-après.

A partir du xv^e siècle, l'ancien clan mongol, clan patriarcal, et le « millier » de l'époque impériale sont remplacés par de nouveaux groupements dénommés *otoq*. Que représente l'*otoq* mongol, que voulait dire ce mot à cette époque ? Une réponse à cette question implique le recours aux sources les plus diverses, car ce mot, que les Mongols ont conservé de nos jours, a désigné au cours d'une longue évolution des choses différentes.

A l'époque qui nous intéresse on observe chez les Mongols le phénomène suivant : les Mongols « orientaux », de même que les Mongols « occidentaux », c'est-à-dire les Oïrat, sont partagés en tribus-*ulus*, d'importance variable. En général, le terme *ulus* désigne un grand rassemblement tribal, également désigné par le terme *tümān*, « multitude, dix mille ». Le terme *tümān* s'est maintenu, tandis que le terme « millier » -*mingjan* a complètement disparu.

Ulus ou *tümān*¹ étaient à leur tour divisés en groupes d'*ayil* nomades unis par le territoire commun réservé à leurs transhumances, dénommé *otoq*. A cette époque, l'*otoq* précisément constitue l'unité de base économique et sociale. Chaque Mongol devait obligatoirement faire partie d'un *otoq*, ce qui l'entraînait dans l'orbite de divers rapports économiques et sociaux.

Fait significatif, l'*otoq* mongol a comme base l'unité territoriale. Un groupe d'*ayil*, de quantité variable, nomadisant dans les limites d'un territoire déterminé et utilisant ses dépendances, constitue précisément un *otoq* ; le territoire peut être modifié en raison de faits de guerre ou pour d'autres causes, mais des relations identiques seront maintenues sur les nouveaux terrains de transhumance. Par son origine, le mot *otoq* est étroitement lié au territoire, région de nomadisme².

Le mot mongol *otoq*, provenant de la forme plus ancienne de *otaq*, appartient au groupe des mots de l'Asie Centrale remon-

1. S. s., 138 et 202 : *firgu'an түмән* et *firgu'an ulus*, « six түмән » et « six ulus », constituant la nation mongole. Le fief du ħagan s'appelait *yākā ulus*, « grand ulus », voir S. s., 170, 200, 280 ; A. t., 80 : *Ongniğud-un sayid Muuliħai-ong-i yākā ulus-un törü toğtaba... gābā* (A. t.) : « les sayid Ongniūt disent à Mu'uliħai-ong : l'administration du grand ulus est assurée ». La notion de *yākā ulus* était parfois l'équivalent de *firgu'an ulus*.

2. S. s., 166, 182, 190, 194, 196, 200, 204, 208, 280, 284 ; A. t., 66, 84, 85, 104, 106, P. Hyacinthe, *Oïrat.*, 130-135 ; *Oïrat-zak.*, 3, 4, 12, 20, 22 ; H. j., 6, cf. Baranov. *Dictionnaire*, II, 171-172 ; *Nouveau code mongol*, VI, 24 ; Pozdnéev, *Mongoliya i Mongoly*, I, 38 ; Léontovič. *Kalmytskoē pravo*, p. 208-219.

tant aux termes du sogdien évolué : le sogdien, une des langues iraniennes répandue en Asie Centrale au cours du premier millénaire de notre ère, connaissait le mot *ōtāk*, « pays », « territoire »¹.

Ce terme se retrouve aussi, sous différentes formes dans les parlers turcs, mongols et tongus, montrant le lien qui l'unit à la région, au territoire, etc.².

Du point de vue militaire, l'*otoq* mongol représentait également une unité définie, la milice de l'*otoq* constituait une unité militaire appelée *hošigun* ~ *hoši'un* ~ *hošün*, « corps, division, etc. »³. C'est pourquoi les termes *otoq* et *hošigun* étaient souvent employés l'un à la place de l'autre. Ainsi p. ex. *Halḥa ulus* ou *Halḥa tūmān*, c'est-à-dire « la tribu ḥalḥa (le groupe tribal ḥalḥa) » ou « tūmān ḥalḥa » se composait de « sept *otoq* » ou « sept *hošün* »⁴. On peut généralement considérer que le rapport de *otoq* à *hošigun* est équivalent à celui de *ulus* à *tūmān*. *Otoq-hošigun* et *ulus-tūmān* représentaient les divisions constituantes de la nation mongole.

1. Voir C. Salemann, *Manichaica*, V, BAS, 1443, p. 1434 ; E. N. Titov, *Tungssko-russkii slovar'*, Irkutsk, 1926, 124.

2. Cf. par exemple, turc : krm, osm, *oda*, « chambre » ; habitation, maison, soldats, habitants dans une seule chambre » ; uïgur : *otağ*, « maison, chambre » ; jag : *otaq*, « hutte, tente » ; šor., sag., koib. : *odağ*, « hutte camp » ; tel. alt. : *odū*, « hutte, camp » ; yakut : *otū*, « hutte, camp, étape » ; tongus : *otok*, « train » (manade). Dans certains parlers mongols actuels *otoq* veut dire : « l'étape » (buryat-boḥan), « hutte » (buryat-alar.), « groupe d'ayil du même os, stationnant et nomadisant sur un même territoire » (baït-oïrat) ; chez les Oïrat de la Volga, « les territoires occupés par les camps nomades d'un même clan, à l'exclusion des étrangers, s'appelaient *Otoq* » (Kostenkov, *Istoričeskiè i statističeskiè svedénia o kalmykakh*, p. 31 ; cf. Nebol'sin, *Očerki byta kalmykov Khoso'utovskago ulusa*, p. 8). On constate que le terme *otoq* est connu de presque toutes les tribus mongoles, même de celles qui habitent les marches tangguto-tibétaines (Mannerheim, *A visit to the Sarö and Shera Jögurs*, p. 34) ; chez les seuls buryat septentrionaux d'Irkutsk le terme *otoq* paraît emprunté au turc.

3. S. s., 166, 258, 282 ; A. t., 65, 81 ; *Oïrat*, zak, 4, 21 ; H. j., 2, 4.

4. Un autre groupe ḥalḥas se composait de cinq *otoq*, voir RAS-V, 1930, p. 201-205. Nous disposons d'un assez grand nombre de données de cette nature. Ainsi, les Čaḥar étaient divisés en huit *otoq* (S. s., 190), et par la suite en huit *hošün* (*Code mongol*, XLVII, 8) ; il serait tout à fait inexact d'assimiler chaque *hošün* mongol actuel à l'ancien *otoq*. En différents endroits et à différentes époques, chez les Mongols, *otoq* et *tūmān* ont subi de nombreuses modifications, aussi dans chaque cas est-il indispensable de rechercher l'origine du *hošün* actuel en question. La biographie Zaya-panḍita remplace le mot « Ḥalḥa » par l'expression *dolōn hošün*, « sept hošün », voir Zaya-Panḍita, 4 : *dolōn hošün gurbaṅ yākā ḥān*, « Ḥalḥa et trois grands ḥān ḥalḥa ».

Il est vraisemblable que les *otoq* de l'époque en question ne sont autre chose que les anciens « milliers » du temps de l'empire universel des Mongols. En fait, les *otoq* occupent exactement la place qu'il y aurait lieu de réserver aux « milliers ». Cette hypothèse trouve une confirmation partielle dans le fait que dans la partie occidentale de l'empire mongol, dans le Moḡolistan¹ : « On appelait *hošün* un détachement de mille hommes² ». Mais simultanément on observe que des unités militaires moins importantes, par exemple de 50 à 100 hommes, s'appelaient aussi « *hošün* », dans le Maveranna'ar³. On peut supposer que la désignation *minggan* a été changée en *otoq*, du fait que les groupements autrefois astreints à aligner des « milliers », n'ont plus été avec le temps, en mesure de le faire, et ont commencé à fournir des contingents plus réduits de guerriers.

Des représentants de divers clans et tribus pouvaient faire partie des « milliers », et de même les *otoq* étaient loin de ne comprendre que des groupements apparentés⁴. Il vient d'être dit que la constitution de l'*otoq* était essentiellement basée sur la dépendance territoriale. L'évolution ultérieure permet de constater, dans certaines régions, l'apparition d'une parenté territoriale, avec toutes les conséquences découlant de la parenté, y compris l'exogamie ; mais au lieu d'être basée sur les liens du sang, cette parenté résulte du voisinage territorial⁵.

Ainsi, d'après le témoignage des chroniques buryat, l'*otoq* dit Suburbain des Buryat de la Selenga a été constitué par la réunion de divers clans-familles qui occupèrent à différentes époques les lieux actuels de leur habitat ; le nombre de ces clans-familles (*yasun-omoq* ou *ayimaq-yasun*) était supérieur à vingt⁶. D'après le témoignage d'une source chinoise, il est

1. C'est-à-dire, l'état créé par Puladči et Tuqluq-Tāmur, comprenant le Turkestan oriental et les régions au nord de l'Irtiš et de l'Āmil jusqu'aux T'ien-chan, et de Barköl jusqu'au Balḥas.

2. Barthold, *Ulugbek*, 24. L'osm. et le j. connaissent le mot *qošun*, emprunté au mongol et voulant dire : « la quantité (contingent) de troupes à fournir par la ville ou par la province ; contingent de troupes ; armée en campagne ; détachement » (j.) ; « armée, troupe » (osm.).

3. Barthold, *Ulugbek*, 24.

4. Cf. Zaya-Panḍita, 2.

5. La parenté territoriale est étudiée dans la brochure de B. E. Petri (*Territorial'noè rodstvo ou severnykh buryat*, Irkutsk, 1924). Voir ci-dessous, p. 177.

6. Ms. Musée Asiatique (sub. F. 7), contenant l'histoire des Buryat, f. 62, f. 66 : *Mongḡol jüg-äcä urida hojis irägsän olan omoq-un ulus bi bayinam*.

vrai assez tardive¹, les *otoq* oïrat se composaient de deux lignées, ou plus².

A l'époque envisagée, les *otoq* mongols étaient généralement désignés par un nom, probablement celui du clan ou du groupe en faisant partie et occupant une situation prépondérante, ou en vue; on indiquait souvent à quel *ulus-tümän* appartenait un *otoq* déterminé³. Ainsi: *Čaḥar Ḥulabat otoq*: « otoq Ḥulabat (appartenant) à (l'*ulus-tümän*) Čaḥar »⁴, *Oyirad Bağatut-un Bağarḥun otoq*: « otoq Bağarḥun (appartenant) à (l'*ulus*) Bağatut (Ba'atut) (de la tribu) Oïrat »⁵.

Encore du temps de Činggis-ḥān, toute « la troupe mongole », et par conséquent le peuple mongol, étaient partagés, selon la coutume immémoriale de la steppe, en deux ailes, l'aile gauche (*Jä'ün ~ Jägün ġār*), et l'aile droite (*barā'un ~ barağun ġār*)⁶. Cette division sera maintenue à l'époque post-yuan: sur les six *tümän* épargnés, des quarante (*döčin*) qui auraient existé avant la destruction accompagnant l'effondrement de la dynastie mongole en Chine⁷, trois *tümän* appartenaient à l'aile gauche, et les trois autres à l'aile droite⁸. Les quatre *tümän* oïrat n'entraient pas dans ce nombre⁹, c'est pourquoi l'ensemble du peuple mongol était partagé en deux parties: six (*tümän* mongols)¹⁰ et quatre (*tümän* oïrat)¹¹. On disait à cette époque, et la tradition s'en

tādān-i nigädkäji nigān ayimağ-otoğ bolji bolḥu kāmān mädägülägsän-dü, jöbsiyäfi ḥori ġarun ayimağ yasun-u ulus aḡsan-i nigädkägsän tula, Podgorodna kāmān nārā aldarsıgsan... tārā otoğ... ärtü cağ-tu otoğ boluğsan ḥori ġarun yasun omoğ-äca... »

1. *Sin-kiang tche-liao*; à propos de ce texte voir Kotwicz, *Arkhivnyè dokumenty*, 840-844.

2. P. Hyacinthe, *Oïrat*, 130-135.

3. S. s.; 166, 182, 186, 190, 204; A. t., 84, 104.

4. S. s., 166; A. t., 84.

5. S. s., 182. Cf. S. s., 190, 204.

6. R. ud-D., III, 132, 134, 138; H. S., 116-117, 152; mong. *gar* = textuel: « main ».

7. S. s., 178; cf. S. s., 70, 198; A. t., 49. C'est pourquoi le terme *döčin* (« quarante ») a désigné pendant fort longtemps les Mongols orientaux.

8. S. s., 184, 188 (*Jä'ün tümän*, « les *tümän* de gauche »), 190, 192, 196; *Istoriya Radlova*, 159, 162; Gombojab, 45; A. t., 103, 104, 106, 108.

9. Peut-être du fait que leurs troupes ne sont pas entrées en Chine et en général parce qu'elles occupaient une situation particulière encore à l'époque de Činggis-ḥān. L'expression *Dörbän Oïrat* doit être entendue par « quatre (*tümän*) oïrat »; ceci tranche la question de l'origine de ce nom, entièrement semblable à celle de *firğuan Mongğol*, etc.; A. t., 91, cf. annotation n° 9.

10. S. s., 184, 194; Gombojab, 55; A. t., 110.

11. S. s., 142, 148; A. t., 57 (où il est dit: *dörbän tümän*).

est maintenue plus tard: *Döčin Dörbän ḥoyar*, « quarante et quatre », c'est-à-dire « tous les Mongols (et les Oïrat) »¹.

Généralement, un groupe tribal étendu constituait précisément le *tümän*, « corps de dix mille, multitude », et lui donnait son nom² par exemple *Uriyangḥan tümän*, « *tümän* ou *ulus* des Uriyangḥat »³. En raison de son importance, et du fait aussi que dans la composition du *tümän* entraient quelques unités-*otoq* de base malaisément divisible, les *ulus-tümän* constituaient des unités d'un ordre de grandeur moins permanent. Ils se perfectionnaient et se mélangeaient; les anciens disparaissaient, les nouveaux prenaient leur place⁴. D'ailleurs au temps de Činggis-ḥān les *tümän* représentaient des unités beaucoup plus variables que les « milliers ». C'est pourquoi il sera difficile de retrouver les « multitudes » de Činggis-ḥān dans les *tümän-ulus* mongols de l'époque post-yuan.

Nous ne possédons des données précises ni sur le nombre des feux nomades (*ayıl*) entrant dans la composition des *tümän*, ni sur le contingent d'hommes d'armes que chaque *tümän* devait fournir. Mais on peut supposer que, de même que les *otoq* ne correspondaient plus aux « milliers », les *tümän* mongols de l'époque ne représentaient plus des unités susceptibles de fournir même approximativement un contingent armé de dix mille hommes. Les termes *tümän* et *ulus* désignaient simplement à notre époque un groupe tribal étendu, dans la composition duquel entraient plusieurs *otoq*⁵.

Il est probable que les *otoq* mongols, bien que difficilement divisibles, ne demeuraient pas invariables. Guerres, attributions de fiefs aux féodaux, grandes étapes, devaient exercer une action sur la composition et le nombre des *ayıl* faisant partie de l'*otoq*. Les *otoq* très étendus se divisaient vraisemblablement en plusieurs parties, qui se fractionnaient à leur tour en plusieurs autres. La comparaison suivante permet d'arriver à cette déduction. Comme on le sait, les Ḥalḥas septentrionaux étaient

1. S. s., 150, 154, 160; *Oïrat. zak.*, 2, cf. constatation n° 5.

2. S. s., passim.

3. S. s., 194.

4. S. s., 194. Les Qorčïn qui au début n'étaient pas compris dans l'énumération des *tümän* chez S. s. (146, 190) et dans d'autres sources (*Istoriya Radlova*, 159-162), formèrent par la suite un *tümän*, ou bien furent ainsi désignés (S. s., 196; A. t., 104).

5. On observait la même chose dans les *ulus* occidentaux, sous Timur-Tamerlan par exemple, voir Barthold, *Ulugbek*, 24.

partagés en sept *otoq*, et par la suite en sept *hošūn*¹. Dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, la tradition maintenait le terme « sept *otoq* », mais, en réalité, le nombre des *otoq* était devenu de beaucoup supérieur. Le fait est, que les anciens *otoq-hošūn* se sont maintenus sous la seule forme de « nouveaux » *hošūn*, c'est-à-dire de fiefs particuliers ayant à leur tête les aînés des princes-suzerains, tandis que le nombre des *otoq*, en tant qu'unités économiques et sociales, augmentait considérablement²; chaque nouveau *hošūn* *halḥa* allait contenir plusieurs nouveaux *otoq*, provenant sans doute du dédoublement des anciens³. Il est probable que les circonstances aidant un phénomène analogue aura pu se produire en d'autres lieux⁴.

En plus de la division des *ulus* (*tümān*) en *otoq*, on connaissait également la division en *ayimaq*. Que représente l'*ayimaq* et par quoi se distingue-t-il de l'*otoq*? Dans la Mongolie du moyen âge un groupe d'*ayil* apparentés, nomadisant sur un même territoire, s'appelait *ayimaq*⁵; le *ayimaq* est une sous-tribu, ou plus exactement une fratrie⁶. La distinction essentielle

1. RAS-V, 1930, p. 201-203; Zaya-Paḍita, 4.

2. H. J., 6; Pozdnéev, *Ārdānyin āriḥā*, 96; *Istoriya Radlova*, 221. A. t., par exemple, mentionne: *Sarta'ul otoq* (66), on sait d'autre part qu'un des fils de Gārāsānjā hérita de ce même *otoq*, comme étant un des *otoq halḥa*, on retrouva ensuite au pays *Halḥa* le grand *hošūn* *Sarta'ul*, voir Potanin, *Očerki S.-Z. Mongolii*, II, 22.

3. Les *Halḥas* reçurent, sans doute, des *otoq* du *tümān* Uriyangḥat, après sa défaite et sa répartition entre les autres *tümān* par Dayan-ḥān (voir S. s., 194); quoi qu'il en soit, nos sources signalent explicitement que les Uriyangḥat entrèrent dans la composition de l'*ulus halḥas*, voir *Istoriya Radlova*, 221-222; Gombojab, 4; Pozdnéev, *Ārdānyin āriḥā*, 96; cf. Pokotilov, 40, 47, 61-63, 90, 118; Bretschneider, II, 174; Mong-kou-yeou-mou-ki, 1; B. Vladimirtsov, *Etnologo-lingvističeskii izslédovaniya v Urgué, Urguinskoi i Kenteiskoi raionakh*, p. 20-21.

4. Cf. la constitution des nouveaux *otoq* chez les Buryat, voir ci-dessus, p. 173.

5. *Oirat. zak.*, 2, 3, 6, 18, 19, 21, 22; H. J., 12, 16, 83; A. t., 74. *Ayimaq*, en mongol, signifie essentiellement: « réunion, rassemblement de choses rapprochées ».

6. C'est-à-dire l'union d'un groupe de familles ou de clans apparentés. Le même phénomène s'observe chez les Yakut; de nombreux éléments mongols entrent dans leur composition, ainsi que dans leur langue, voir D. A. Kočnev, *Očerki juridičeskago byta yakutov*, Bulletin de la Société d'arch., d'hist. et d'ethnogr. près l'université de Kazan, I, XV, 1899, p. 49, 63-66; B. C. Pekarskii, *Slovar' yakutsk. yaz.*, p. 40. Cf. les données concernant les Mongols turcisés de l'Asie Centrale, voir Barthold, *Tseremonial pri dvore uzbekskikh khanov v XVIII v.*, p. 302; Abū'l-Ġāzī, *Rodoslovnaya turkmèn*, 33. Cf. également G. D. Sanžeev, *Manjuro-mongol'skii yazikovye paralleli*, BAS, 1930, p. 616. A propos de l'évolution ultérieure du terme *ayimaq* voir ci-dessous; la présente définition tient compte des significations plus tardives du terme.

entre l'*ayimaq* et l'*otoq* réside dans le fait que les membres d'un quelconque *ayimaq* étaient censés appartenir à un même groupe apparenté¹. Les *ayimaq* représentaient des grandeurs essentiellement variables. Aussi plusieurs *ayimaq* pouvaient faire partie d'un seul *otoq*; mais dans d'autres cas l'*ayimaq* ne se distinguait pas de l'*otoq* par ses dimensions². Par ailleurs on peut supposer que l'unification territoriale pouvait favoriser la réunion de deux ou plusieurs *ayimaq*, donnant ainsi naissance à un nouvel *otoq*, comme certains *otoq* buryat, par exemple³.

Il y a lieu de souligner que l'*ayimaq* n'est pas un clan, c'est-à-dire une union particulière de parents consanguins. L'*ayimaq* chez les Mongols du moyen âge, représentait un groupement de familles étroitement apparentées, une sous-tribu, et pouvait se composer de personnes appartenant à divers clans (*yasun*, « os »); mais dont l'origine remontait au même ancêtre commun. De cette manière, un *ayimaq* constitue l'union ou le rassemblement de familles apparentées, appartenant à des branches différentes provenant du morcellement des anciens clans (*oboq*).

Il était par conséquent facile d'établir une confusion entre les termes *otoq* et *ayimaq*; dans certains cas, en effet, on commence à remplacer l'un par l'autre⁴. Le type ancien de l'*ayimaq* a été le mieux conservé par les Oïrat-Qalmiḡ de la Volga, où il se maintient jusqu'à la deuxième moitié du XIX^e siècle⁵.

On constate non sans intérêt, de même que pour l'*otoq*, que l'unité territoriale présente une importance capitale pour l'*ayimaq*: l'*ayimaq* possède obligatoirement un terrain de

1. *Oirat-zak.*, 18, 19, 21, 22; H. J., 12, 16; A. t., 74; Nāiji-toin, 8; nos sources distinguent systématiquement les *otoq* des *ayimaq*, cf. Zaya-Paḍita, 7, 34.

2. P. Hyacinthe, *Oirat.*, 130-133; pour le P. Hyacinthe Bičurin, l'*ayimaq* est un clan à la tête duquel se trouve placé le *faisang* (*ibid.*, p. 131).

3. Dont il a été question ci-dessus, p. 173.

4. Une chronique buryat, par exemple, relate: *urida ḥofis irāgsān olan omoq-un ulus bi bayınam. tādān-i nigādkāji nigān ayimaq otoq bolji bolḥu*, « il est un peuple de beaucoup de clans, venu plus tôt et plus tard; si on les réunit, il pourrait être constitué un seul *ayimaq-otoq* » (voir ci-dessus); cf. *Oirat zak.*, 3.

5. Pallas, I, 190-191; Nebo'sin, *Očerki byta kalmykov khošo'ut. ulusa*, 31; Bühler, I, *Oteč. Zapiski*, t. XLVII, p. 21. Dans les ouvrages concernant les Qalmiḡ on rencontre, non sans surprise, à propos de la définition de l'*ayimaq* des données souvent contradictoires; cf. *Oirat-Zak.*, 103 (annotation de Golstunskii).

nomadisme, *nutuq*, sans cette condition le groupe ne peut être désigné sous le nom de *ayimaq*. D'après l'*Altan tobči*, une dame de qualité, désirant sauver un jeune garçon qu'elle protégeait, lui conseilla de dire les paroles suivantes : *äcigä äkä, nutuq ayimaq-ıyan bağa-du abtaısan-u tula ülü mädäm*¹, « Je ne connais ni mes parents (père et mère) ni mes *nutuq-ayimaq* nataks, car j'ai été saisi [fait prisonnier] en bas âge. »

III. — LES FÉODAUX

A la tête de l'*otoq*, et parfois de l'*ulus*² étaient placés, en qualité de maîtres héréditaires (*äjän*)³ et de seigneurs militaires, des chefs⁴ portant généralement des titres de provenance chinoise : *taıši*⁵ *jaisang*⁶ *daibu*⁷. Souvent on leur attribuait aussi

1. A. t., 74 (le texte est déformé), p. 84 de l'édition pékinoise (qui présente un texte satisfaisant).

2. S. s., 184.

3. H. j., I, 16; S. S., 186.

4. H. j., f. I, A. t., 81-82; Zaya Paṇḍita, 7.

5. Du chinois *t'ai-che*, mot à mot « grand instituteur »; P. Pelliot, *Notes sur le « Turkestan »*, 44-45; Blochet, *Rachid-ed-Din*, II, 451; S. s., 144, 146, 168, 188, 284; A. t., 59, 60, 61, 63, 65, 78, 88; *Oirat. zak.*, 13.

6. Du chinois *ts'ai-siang*; S. s., 234, 266, *passim*. H. j., f. I; Bolor toli, III, f. 147; cf. P. Pelliot, *op. cit.*, 45, 51; P. Hyacinthe, *Oirat.*, 131.

7. Ou *daibu*, du chinois *dai-fou*, mot à mot : « grand homme », titre honorifique; S. s., 166, 168, 182; A. t., 55, 56, 59; Bolor toli, III, f. 147. La version mongole du *Yuan-che* distingue *daibu* et *taivu* ~ *taibu* < chin. : *tai-fou*, « grand administrateur ». Mais on peut aussi supposer que le terme mongol *daibu* est né de la confusion de trois mots chinois, qui servaient à désigner les titres des hauts dignitaires de la dynastie Yuan : *dai-fou*, *tai-fou*, et *tai-bao*, « grand chancelier »; cf. Blochet, *Rashid-ed-Din*, II, 450-453; Vasil'ev-Tchao Hong, 222. Ce serait notamment confirmé par l'orthographe variable du terme mongol voir A. t., S. s., 138. Nos sources mentionnent encore certains titres, par exemple *gönjin* ~ *honjin* ~ *gönčin* (S. s., 212, 228, 230, 232, 234, 276; *Istoriya Radlova*, 276); *ongliğüd* < *ongniğüd* [Ongli'ut, Ongni'ut, nom de tribu. — P. P.] (S. s., 234; A. t., 58). On peut expliquer la provenance du terme *ongniğüd* (RAS-V, 1930, p. 218-223), mais on ne dispose pas de données permettant d'établir si les personnes arborant ce titre étaient des seigneurs, ou non. Une communication intéressante de J. N. Potanin signale que dans l'Ordos, jusqu'à nos jours, les Darḡat, c.-à-d. la lignée spécialement chargée de tout ce qui concernait les ordos de Činggis-hān, ont conservé les anciens titres mongols : *jaisang*, *taıši*, *daibu*, *daibučın* (féminin de *daibu*, voir S. s., 94, 166; A. t., 74), *čārbi* (ancien titre mongol, souvent mentionné par l'H. S., et R. ud-D.), *kökü* (?) *honjin* ~ *gönjin* ~ *gönčin*), voir Potanin, *Tanguto-Tibetskaya okraına*, I, 122; *Pominki po Čingizkhané*, SRG., t. XXI, n° 4, p. 305. La plupart des titres qui viennent d'être énumérés ont été conservés par les Mongols contemporains, nous y

les anciens qualificatifs mongols : *ba'atur*, « héros », « preux »¹, *mārgān*, « adroit tireur »², *sācān*, « sage », « prophétique »³, *örlik*, « paladin », « héros »⁴. Parfois on les appelait simplement *ḡosıjuči* ~ *hoši'uči*, c'est-à-dire : « chef du *ḡosūn-otoq* »⁵, « seigneur-chef militaire du ḡosūn »⁶. Généralement, ces chefs d'*otoq-ḡosūn*, et parfois d'*ulus-timān*, faisaient partie des *sayit*⁷, des « meilleurs », des « magnats »⁸. Leurs femmes portaient d'ordinaire le titre de : *ağa*, « dame »⁹, *daibučın* (c'est-à-dire femme du *daibu*)¹⁰, ou *gārgāi* ~ *gārgān*¹¹, « épouse ».

Les *ayimaq* étaient gouvernés par leurs seigneurs féodaux, vassaux moins importants de personnages considérables. Nos sources, faisant abstraction de leurs titres, les désignent simplement sous les noms de « aînés » (*aqa*¹² ou *aqalaqči*¹³),

reviendrons par la suite; certains autres, par exemple : *ongniğüd*, *gönčin*, *daibu*, sont complètement tombés en désuétude et ont été oubliés, cf. Bolor toli, III, 147. Nos sources mentionnent encore un terme, *sigüsi*, probablement aussi un titre féodal (S. s., 182; A. t., 102), pour l'instant il n'y a rien à dire de plus sur son compte. G. N. Potanin signale également que dans l'Ordos, celui qui accompagne le fiancé pendant les noces se nomme *honjin* (*Tangutsko-Tibetskaya okraına*, I, 115-117). Voir aussi O. Kovalevskii, *Mongol'skaya khrestomatiya*, I, 502 (Taiji-Taibo en Ordos dans le « palais de Činggis »). Nos sources mentionnent encore le titre de *šigāčın* (S. s., 216, 280; A. t., 97; *Istoriya Radlova*, 214; H. j., 56, 26).

1. S. s., 188, 190.

2. S. s., 168, 184; A. t., 58; cf. Vel'yaminov-Zernov, *Izslédovaniè o Kasi-movskikh tsaryakh i tsarevičakh*, I, 214-215.

3. S. s., 206; A. t., 63, 65.

4. S. s., 178, 184; A. t.

5. *ḡosıgu* + suffixe *či*. On traduit généralement ce titre d'une manière assez inexacte par « chef du détachement d'avant-garde ».

6. S. s., 192, 214, 258, 260, 266; A. t., 85; *Oirat zak.*, 4; Cf. Fisher, *Sibirskaya istoriya*, 257; Pozdnéev, *Ärdänyin äriḡä*, 99; ce titre s'est conservé dans l'Ordos jusqu'à nos jours, voir *Jinong-un dürim*, f. 96. Le titre de *ḡosüči* était souvent porté par les *taıji*, voir par ex. S. s., 220.

7. Pluriel de *sayin*, « beau », « admirable ». Le terme *sayit* veut aussi dire : « élevé », « noble »; voir l'ancienne traduction mongole du Subhashitaratnānidhi (à ce propos, voir B. Vladimirtsov, *Mongol'skii sbornik razskazov iz Pañcatantra*, p. 44, où le mong. *sayit* correspond au tibét. *dam-pa*, « excellens », « nobilis », les nouvelles traductions mongoles emploient déjà d'autres termes, p. ex. *dägädü*, « le plus élevé ».

8. S. s., 144, 174, 184, 266, *passim.*; A. t., 61, 81, 97.

9. Ce mot est jusqu'à présent en usage chez les Oirat de la Volga, et chez certaines autres tribus oirat; chez les zaḡač., par ex. *ağa* signifie « dame — aux cartes », S. s., 148, 168, 178, 188, 208; A. t., 60, 72, 91, 92, 97.

10. S. s., 166; A. t., 74, 109.

11. S. s., 178.

12. *Oirat. zak.*, 18, H. j., 12.

13. *Oirat. zak.*, 20-22; le chef de l'*otoq* porte le même nom.

« régents », *Jasaq*¹, ou « grades » (*tüsimäl*)². Il est probable que dans la seconde partie de la période en question à la tête des *ayimaq* se trouvaient placés, chez les Mongols, des *jaisang* (chez les Oïrat, des *zayisang*). De toute manière on retrouve une situation analogue chez les Oïrat au cours de la période suivante³.

A la suite des auteurs chinois, probablement, D. D. Pokotilov appelle ces chefs d'*otoq*, les « ancêtres »⁴. Ce terme paraît inadéquat, car il évoque le régime de clan et les anciens du clan, qui commandaient à leurs parents consanguins, tandis que dans le cas présent, il s'agit de tout autre chose, de rapports tout à fait différents : l'*otoq* mongol ne représentait en aucun cas un groupement de parents consanguins, et ses chefs, *taiši*, etc. ne représentaient aucunement les aînés de la famille.

Du fait que l'*ayimaq* ou *otoq* mongol représente une unité économique, ayant un maître (*äjäñ*) qui a obtenu ses droits par voie de succession (« fief héréditaire »⁵, *qubi*, *ömči*), et comme l'*otoq* pouvait faire partie du fief d'un prince impérial, ou même constituer ce fief (*qubi*, *ömči*)⁶, on peut considérer l'*otoq* (et l'*ayimaq*) comme un fief (*feodum*) nomade, une seigneurie ambulante, unité fondamentale féodale-domaniale. C'est pourquoi, il était difficile de fractionner l'*otoq* ou l'*ayimaq* : l'*otoq* mongol, de même que l'*ayimaq* représentait avant tout une suite ininterrompue de rapports économiques, liant tous les membres entrant dans sa composition, et simultanément les familles des seigneurs feudataires⁷. De même que les féodaux de l'Europe

1. *H. j.*, 16.

2. *Oïrat zak.*, 3.

3. Voir ci-après.

4. Pokotilov, 37-84 ; on se sert également d'autres termes imprécis dans le genre de « supérieur » [russe : *načal'nik*], « meneur » [russe : *glavar'*]. Le terme « souche » [russe : *rodonačal'nik*] appliqué aux chefs (féodaux) mongols est assez souvent employé par d'autres orientalistes également, par ex. A. M. Pozdnéev (voir par ex. *Ärd. ärihä*, 99).

5. S. s., 206 ; Gombojab, 37, 40 ; *H. j.*, 9.

6. S. s., 204, 206.

7. Cf. S. s., 196, 198 ; A. t., 106, 110 ; *Oïrat zak.*, 20, 22 ; *Alčudai-yin ötülügšan ħoron, Alağči'ut-un tarĥagagsan ħoron* (A. t., 110) : « Le mal vient de ce que Alčudai a vieilli ; le mal vient de ce qu'on a dispersé les Alağči'ut », proclamé un *sayin*, fait prisonnier par l'ennemi. Alağči'ut-otoq (S. s., 156, 178 ; A. t., 64, 92, 103), entré dans la composition de l'Auĥan* en Mongolie méridionale (Gombojab, 43) ; *Badma-zuĥan ulus-i bida yakin ħubiyamui Banjara-yin Dorji-yi dörbän otoq dägärü saĥulġaya* (S. s., 208), « comment pour-

* Dans l'édition russe : Anĥan [Simple erreur d'impression. — P. P.].

occidentale portaient les noms de leurs domaines, au moyen âge mongol les possesseurs d'*otoq* portaient le nom de leur *otoq* ou tribu, souvent sans qu'il soit fait mention de leurs titres, par exemple, *Qorlat-un Sadaï*, « Sadaï Qorlat, des Qorlat »¹ ; *Ordus-ĥarĥatan-u Bayan čoĥur darĥan*, « Bayin-čöĥur² darĥan (seigneur) de l'*otoq* Ĥarĥatan, (du *tümän* ou de la tribu) Ordos »³ ; *Tümäd Ĥanggin-u Alġülü-Aġulĥu*, « Alčulai-Aġulĥu⁴ (seigneur) de l'*otoq* Ĥanggin, de (la tribu) Tümäd⁵ ».

Les seigneurs des *otoq* disposaient de fonctionnaires⁶, également héréditaires, sans doute, qui d'une part s'occupaient des questions concernant la guerre, offensive ou défensive, de l'administration et de la justice, et d'autre part du recouvrement des impôts. Ces fonctionnaires s'appelaient *Jasa'ul* (intendant) ; commissaire⁷, *daruġa* (chef)⁸, *dämči* (adjoint)⁹, *šiülänggä* ~ *šülänggä* (collecteur d'impôts)¹⁰, *älči* (émissaire, messenger, huissier)¹¹. Un rôle plus ou moins important était réservé

rions-nous diviser le peuple de notre Badma. Plaçons au-dessus des quatre *otoq* Dordzi, fils de Banzar », décident trois frères, princes impériaux (xvi^e s.). « Retourné alors dans son quartier (le Čäčän-ĥän oïrat) fit venir les *jaisang* et *dämči* de chaque *otoq* et leur déclara : « J'ai décidé d'effectuer un « voyage au Tibet. Réunissez dix milles hongres, je les conduirai en Chine, « pour les vendre. » Il réunit dix mille hongres et les conduisit (en Chine), ayant désigné cent hommes et placé à leur tête le Ĥanġin-lama mongol » (*Zaya Pañdita*, 7).

1. S. s., 178, cf. A. t., 91.

2. L'édition russe mentionne : Bayan [« Bayan » est une mauvaise lecture de Vladimirtsov ; Schmid a Bayin, confirmé par manchou et chinois. — P. P.].

3. S. s., 184, 192, 194.

4. L'édition russe mentionne : Alġulai-Aġulĥu [La bonne lecture est : Alčulai-Aġulĥu. — P. P.].

5. S. s., 194. Les chroniques mongoles, S. s., A. t., et autres, sont remplies, bien entendu, de remarques analogues.

6. En mong. : *tüsimäl* < *tüsi*, « s'appuyer », « compter sur », « avoir confiance » ; cf. P. Pelliot, *Sur la légende d'Uġuz-khan, T'oung'Pao*, 1930, p. 343-344.

7. Inscriptions sur Čaġän Baišing (Huth, 36) ; *H. j.*, 93 ; chroniques buryat.

8. *H. j.*, 3, 6, 25, 97, *passim.* ; *Oïrat zak.*, 109 ; Vel'yaminov-Zernov, *Izledovanie o Kassimovokikh tsaryakh i tsarevičakh*, I, 29-30 ; *Bolor-toli*, III, 164.

9. *Oïrat zak.*, 6, 8, 20 ; *H. j.*, 97 ; chroniques buryat, *Zaya Pañdita*, 7.

10. *Oïrat zak.*, 6, 8 ; *H. j.*, 63, 74, 97 ; chroniques buryat. On constate avec intérêt que le manchou connaît les mots : *šule-*, « collecter les impôts » et son dérivé *šulegen* ~ *šuleĥen*, « redevances, impôts, contributions ; impôt personnel et foncier ».

11. S. s., 176 ; A. t., 56, 61 ; *Oïrat zak.*, 5, 6, 17, 18 ; *H. j.*, 5, 26, 39, 83-84 ; *Zaya-Pañdita*, 32.

à ces gradés à différentes époques et dans différents *otoq*; on ne les y retrouvait peut-être pas toujours, tous, au complet.

Mais d'où proviennent ces *taishi*, *jaisang*, *hošūci*, etc.? De quel groupe social sont-ils venus? Nos sources fournissent des éléments permettant de répondre à ces questions. Leur analyse permet de reconnaître qu'à l'époque de la dynastie Yuan, les hauts dignitaires mongols portaient précisément les mêmes titres honorifiques ou actifs et remplissaient les fonctions attachées à leur condition. Nous retrouvons parmi les grands seigneurs mongols de la dynastie Yuan les *čingsang* (ministre), *taishi*, *daibu*¹, *jaisang*². Il n'était pas question des *čingsang* auparavant; on remarque maintenant que dans la Mongolie du moyen âge, post-Yuan, ce titre se rencontre souvent. Il est surtout porté, non par les possesseurs d'*otoq*, mais par les administrateurs, choisis par les *hān* dans le milieu de ces mêmes *sayit* féodaux, ou bien des seigneurs « assis », dominant des groupes tribaux plus ou moins étendus³. Mais, dans les deux cas, les *čingsang* ne faisaient pas partie du clan « d'or » de Činggis-hān⁴.

On peut déduire de ce qui précède, que les dignitaires mongols du temps de la dynastie Yuan, tous sortis du milieu de l'aristocratie féodale, *noyan*-chiliarques, chefs de myriades, et gardes-aristocrates, furent obligés, après l'effondrement de la dynastie et la fuite des Mongols hors de Chine, d'abandonner la vie citadine et leurs domaines chinois, et de retourner à leurs « milliers » dans les profondeurs des steppes mongoles. Mais les « milliers » se trouvaient maintenant transformés en *otoq*, et les *noyan*-chiliarques en *jaisang*, *daibu*, etc.

1. Blochet, *Histoire... de... Rachid-ed-Din*, II, 451-454, *Yuan-che*; Vassil'ev-Tchao-hong, 222; Yule, I, 423; Quatremère, 178-179; *Skazanie o Čingiskhané*, 197.

2. S. s., 136; voir ci-dessus, p. 178; n° 6; Vassil'ev-Tchao Hong, 223.

3. On connaît d'ailleurs, chez les Oïrat, des *čingsang* possédant un *otoq*, voir S. s., 182. Il sera question plus en détail, par la suite, des *čingsang* oïrats et du sort ultérieurement réservé à ce titre chez les Mongols « orientaux ». On remarquera que nos sources mentionnent parfois les *čingsang* mongols-« orientaux », qui semblent n'avoir possédé qu'un seul *otoq*; voir par exemple, S. s., 168, 194; A. t., 82 (*Tümäd-ün Ängkägüd, otoq-un Čoruğ-bai Tämür čingsang*, « Čoruğ-bai Tämür čingsang de l'otoq Ängkä'üt de Pulus Tümäd »).

4. S. s., 120, 122, 136, 138, 142, 152, 168, 174, 182, 194, 268; A. t., 57, 59, 63, 78, 82.

Il est même possible, dans certains cas, de suivre la fortune de certaines maisons de *noyan* mongols. Considérons par exemple Boğorču (Bo'orču)-noyan, illustre compagnon de Činggis, appartenant au clan aristocratique des Arulat et ayant pris son service fort jeune auprès de Činggis-Tämüjin, en qualité de *nökör*¹. Son descendant, Ilaqu, contemporain du dernier empereur yuan Toğugan-tämür, arbore la qualité de *čingsang*². Nous rencontrons ensuite le *sayit* arulat Mulan, chef d'armée de Dayan-hān³. Nous apprenons aussi que les descendants de Boğorču-noyan sont à la tête de l'*otoq* des Darhat, dans l'Ordos, déjà mentionnés plus haut, et chargés de veiller sur l'ordu et les reliques de Činggis-hān : ils ont les qualités de *taishi* et de *jaisang*⁴.

A l'époque de la dynastie Yuan un grand nombre de *noyan*-chiliarques furent détachés de leurs milliers-fiefs; ils se transportèrent dans les villes chinoises, surtout à Dai-du (Pékin) et Chang-tou, où ils occupèrent les plus hautes charges militaires et civiles de l'empire; ils servaient également à la cour impériale et à celles des princes feudataires impériaux⁵. Les *noyan* étaient désignés aux postes de « ministres » et aux autres fonctions importantes par ordre du *hān houang-ti*, mais il ressort néanmoins de *Yuan-che*, que le fils héritait généralement de la charge du père; presque toutes les hautes fonctions se trouvaient centralisées entre les mains d'un petit groupe d'aristocrates féodaux.

La garde suivait le *hān* mongol, et les gardes-aristocrates suivaient à peu près la même fortune que les *noyan*-dignitaires. Pour un grand nombre, la qualité de Garde (*kāšikči* ~ *kāšiktu*) était simplement honorifique et n'impliquait aucune obligation de service⁶.

Il est très difficile de préciser les rapports existants entre l'aristocratie féodale des dignitaires et ses fiefs-« milliers » originaires. Mais le fait que les dignitaires féodaux se retrouvent de nouveau à la tête de leurs *feodum-otoq*, après l'effondrement de la dynastie Yuan et leur retour à la steppe, permet de conclure que les liens avec leurs fiefs n'avaient pas été rompus à l'époque

1. Voir ci-dessus, p. 121.

2. S. s., 122, 132; cf. A. t., 45, 19 (Ilaqu).

3. A. t., 97.

4. *Bolor toli*, III, 92-93; cf. Potanin, *Tanguto-Tibetskaya okraina*, I, 122.

5. *Yuan-che*, *bān-tsy*, *passim*.

6. Chavannes, *Inscriptions. T'oung Pao*, 1904, p. 429-432.

Yuan. Il est probable qu'ils les gouvernaient par l'entremise de leurs proches parents, de même que le *hān houang-ti* mongol, établi à Dai-du, envoyait généralement son héritier à Qara-Qorum pour y régner sur la Mongolie nomade et défendre la frontière nord-ouest de l'empire.

On ne peut affirmer que la vie urbaine et la civilisation chinoises n'aient exercé aucune influence sur l'aristocratie mongole. Si les maîtres mongols obligeaient les Chinois à apprendre le mongol et à écrire, au lieu du chinois classique, une sorte de chinois conventionnel à l'aide de caractères mongols officiels, de nombreux *noyan* mongols, par contre, et même des princes impériaux lisaient les livres chinois, apprenaient à écrire le chinois classique, livresque, apprenaient à traduire du chinois en mongol. On constaterait même l'apparition chez les Mongols d'un milieu cultivé, « intelligentsiya »¹. Ainsi cette « intelligentsiya » était constituée par les seuls représentants de la classe féodale, elle était peu nombreuse et faible, détachée de la masse profonde des Mongols. C'est pourquoi, ce milieu cultivé et ses entreprises sombrèrent rapidement au moment de l'effondrement de la dynastie Yuan, sans presque laisser aucune trace.

Passons maintenant au rang le plus élevé de la classe féodale, aux princes feudataires impériaux de la maison de Činggis. Déjà au temps de la dynastie Yuan leur titre de *köbägün* fut remplacé par *taïji*, mot emprunté à la langue chinoise², titre qui a conservé jusqu'à présent une signification identique, nous permettant souvent de déchiffrer les textes des chroniques et légendes mongoles.

Seuls les descendants de Yäsügäi-ba'atur et de Činggis-hān, membres authentiques de l'*Altan uruq*, « clan d'or », portent le titre de *taïji*, et nulle autre personne, en aucun cas, n'a droit à ce titre³. Les descendants de Qasar et des autres frères de Činggis-hān arboraient souvent, en outre, le titre de *van* (*ong* < *vang*, en mongol) à l'époque post-yuan⁴. C'est alors que

1. Yuan-che ; J. Pauthier, *De l'alphabet de Pa'Sse-Pa*, J. A., 1862, p. 1-47 ; Bazin, *Le siècle des Youén*, J. A., mai-juin, 1852, p. 436.

2. Du chinois *t'ai-tseu*, « prince impérial », voir P. Pelliot in *T'oung Pao* (1930, p. 44).

3. Les dérogations tardives à cette règle seront rappelées par la suite.

4. S. s., 170, 174, 178, 190, 196 ; A. t., 73-75, 80, 81, 83, 84, 94, 93, 94, 95, 103-110 ; *Istoriya Radlova*, 229 ; cf. RAS-V, 1930, p. 187, 221-222. A l'époque des Yuan on conférait généralement le titre de *ong* ~ *vang*, « tsar, roi », aux princes du sang feudataires gouvernant diverses provinces de la

se répandit le titre de *hong-taiji*, que seuls, à l'époque de la dynastie Yuan, portaient les héritiers du trône¹. Après le retour à « la steppe » ce titre fut adopté par de nombreux princes impériaux, se distinguant par l'importance de leurs fiefs, ou par leur renommée ; il s'est conservé jusqu'à nos jours².

A l'époque de la dynastie mongole, l'héritier du trône se rendait généralement à Qara-Qorum et recevait le titre de *jin-vang* ~ *ong*³. Dans la Mongolie post-yuan nous rencontrons déjà l'institution particulière du *jinong*. Le prince impérial *jinong*, un des plus proches parents du *hān* mongol, fait figure de co-régent, César auprès d'Auguste, et commande l'aile droite (*barağun ġār*) du peuple mongol⁴. D'après le récit de Sanang-säcän, un prince impérial mongol aurait défini de la manière suivante le *hān* et le *jinong* :

Dans l'azur, en haut, le soleil et la lune,

Sur la terre, en bas, le *hān* et le *jinong*⁵.

Le *hağan* mongol et le *jinong*, de même que les autres grands seigneurs féodaux, *hong-taiji*, *taïji*, *ong*, possèdent leurs fiefs-seigneuries (*qubi*), composés de [plusieurs] *ulus-tumän*, ou bien d'un seul, ou de plusieurs *otoq* appartenant à un même *ulus*. Le

Chine. A l'époque post-yuan, ce titre ne fut porté que par les descendants des frères de Činggis. Par la suite la forme *ong* fut oubliée, tant dans l'écriture mongole que dans les parlers vivants, elle a été conservée toutefois dans certains dialectes, voir RAS-V, 1930, p. 187.

1. A propos des *houang t'ai-tseu* chinois, « prince héritier, fils aîné de l'empereur, prince impérial », voir P. Pelliot, *T'oung Pao*, 1913, p. 140 (1930, p. 44).

2. S. s., 138, 140, 264 ; A. t., 55 ; *Oirat zak.*, 21. A propos du changement de *hong* en *hung*, voir RAS-V, 1930, p. 221.

3. Du chinois *tcheng-vang*, « prince régnant » (chin. *tcheng-vang* > mong. : *jin-ong* > *jinong*, voir B. Vladimirtsov, *Sravnitel'naya grammatika*, 183 ; cet ouvrage mentionne la forme quelque peu pédante de *jinung*) ; écrit. oirat : *jonong* ou *jonom* ; l'explication de Parker est inacceptable.

4. S. s., 154, 156, 160, 174, 176, 184, 192, 264, 266 ; A. t., 63, 86 ; *Mong kou yeou mouki*, 48.

5. S. s., 160 : *dägärä kökärägäi-dä naran saran hoyar दौरа körüsütü-dä hağan jinong hoyar*. Cette locution n'est autre chose, sans doute, que la paraphrase d'un adage répandu chez les Mongols et chez les Chinois : « Le ciel n'a pas deux soleils, le peuple n'a pas deux souverains » (H. S., 100-101 ; 214 — commentaire de Palladius). Cet adage, avec diverses variantes, se rencontre souvent dans les œuvres historiques mongoles (voir par exemple, *Bolor toli*, III, 48) et dans les romans historiques adaptés du chinois (voir par exemple *Barağun hān ulus-un bičig*, VIII, 38, IX, 54 ; cf. la formule du *Ĥutuĥtai-säcän hong-taiji*), S. s., 232 : *lama... hağan hoyağula kök ä oğtarğuidur naran saran hoyar niğän-ä urğugsan mäti sağumui*, cf. inscriptions de Čağān Baišing (Huth, 51).

hān est le chef-suzerain de tous les princes feudataires impériaux et des arrière-vassaux, c'est-à-dire des *taiši*, *Jaisang*, etc., il surveille tout particulièrement l'aile gauche (*Jā'ün-gār*) du peuple mongol, tandis que le *jinong*, indépendamment de son fief (*qubi*), gouverne l'aile droite¹.

Tous les princes du sang, *taiji* de différent degré, sont parents ; tous sont apparentés, membres (*uruq*) d'un même clan et os (*Kiyad yasutu*, *Borjigin oboqtu*)² et ne peuvent en aucun cas, de ce fait, épouser des femmes de ce clan. *Taiji* et *hān* mongols accordent d'habitude la main de leurs filles³ à des représentants de l'aristocratie féodale, *taiši*, *Jaisang*, des maisons de ces mêmes « gendres » (*kürgän*) avec lesquelles ils échangeaient leurs fiancées depuis des temps très anciens⁴, parfois antérieurs à Činggis. Mais les « gendres impériaux et princiers » ne s'appellent plus *kürgän*, ils reçoivent, de même que les princes du sang, le titre plus pompeux de *tabunang*⁵.

La hiérarchie sociale dans la société féodale mongole de l'époque post-yuan peut être représentée par l'échelle suivante :

| | | |
|-----------------|-----------------------|--|
| | taiši | |
| hagan | čingsang | |
| jinong | daibu | |
| hong-taiji, ong | jaisang | |
| taiji | ongniğud ⁶ | |
| | tabunang | |
| | (gončin) | |

Tous les *altan uruq*, c'est-à-dire les *taiji*, princes impériaux

1. S. s., 156, 184, 192.

2. S. s., 62 ; A. t., 9.

3. Ils portaient les titres de *günji* et *abağai* puis *abai*, voir S. s., 176, 194, H. j., 29.

4. Voir ci-dessus, p. 58.

5. Gombojab, historien mongol du XVIII^e siècle, décrit fort bien tout ce qui concerne les titres féodaux, à propos du *jinong* il observe : *jinong*, *kitad vang kāmāgsān ügä* (f. 34 ; il sait même que *ong*, *kitad-un vang kāmāgsān ügä* (f. 16). A propos des *taiji* et des *tabunang* il écrit : *monggol had-un nuğun ürä-yi taiji kāmāmui* ; *abağai ögğügsān kürgän*, *tabunang kāmān daguda juhui* (f. 44), « On appelle *taiji* les descendants mâles des princes mongols ; et les gendres, qu'épousaient les princesses, furent proclamés *tabunang*. » Le mot *tabunang* est probablement d'origine chinoise ; mais je ne peux l'expliquer pour l'instant. Le titre *kürgän* s'est conservé dans les *ulus* occidentaux, mais ce mot mongol, écrit en caractères arabes, fut prononcé à la persane : *gurgan*.

6. [Voir p. 178, note 7].

de la maison de Činggis — on les appelle parfois *hat*, « souverain, prince, prince impérial »¹ — quelles que soient leurs relations réciproques, représentent un clan patriarcal et agnatique, uni non seulement par le sentiment de leur parenté et des traditions communes, mais aussi par un culte particulier auquel ils peuvent seuls accéder.

L'objet du culte devint Činggis-hān², ses reliques, c'est-à-dire ses camps³, sa bannière — *tuq-süldä*, habitée par son âme (*sü*, *sür*) selon les croyances mongoles et qui devient de ce fait le génie-protecteur (*saki'ulsun*) de son clan et du peuple mongol qui lui est soumis⁴. On vénéra ensuite l'aïeule et souche du clan Borjigin, la vénérable Alan-goā⁵, ainsi que le fils cadet de Činggis. Tuluï, dont proviennent tous les princes et *hān* de la dynastie Yuan⁶.

Comme bien s'entend, les *taiji* ~ *hat* défendaient jalousement leur situation d'exception et n'admettaient dans leur milieu aucune personne étrangère. Nous ne connaissons pas un seul cas où une personne consanguinement étrangère au clan de Činggis-hān, ait été admise d'une manière quelconque dans le milieu des princes impériaux et soit devenue membre de leur « clan d'or »⁷.

1. S. s., 56, 182, 184, 200, 202, 206, 234, 244, 278 ; A. t., 55.

2. Le culte de Činggis-hān apparaît dès l'époque de l'empire universel chez les Mongols, en premier lieu chez l'aristocratie mongole, voir D'Ohsson, II, 323-324 ; P. Hyacinthe, 331 ; *Yuan-che*.

3. P. Hyacinthe, 331 ; S. s., 148, 150, 184, 192, 280 ; A. t., 75 ; Vladimirtsov, *Nadpisi Tsoktu-taiji*, I, 1276-1278.

4. S. s., 192 (*qara süldä*) ; d'après la légende mongole, *qara süldä* serait jusqu'à présent conservée dans l'Ordos, voir Potanin, *Tibetsko-Tangutskaya okraïna*, I, 129-130. Žamtsarano, *Otčet*, p. 48. Dans l'*Histoire Secrète* il est question de *yāsün költü čaqa'an tuq* (voir P. Pelliot, *Notes sur le « Turkes-tan »*, p. 32), « bannière blanche à neuf flammes » ; d'après les croyances mongoles elle était conservée jusqu'à ces derniers temps dans le *hošün* de l'ancien *Qo-sait* dans le nord-ouest du pays *Halğa* ; on la vénère (*süldä sānggā-nām*) chaque trois ans ; en 1913, j'ai assisté à cette cérémonie, je l'ai photographiée et décrite et j'ai aussi recopié le livre des rites. Cette bannière s'appelle, jusqu'à maintenant, *čagān tuq*, voir Vladimirtsov, *Činggis-hān*, p. 72, *Yuan che* (VIII).

5. On la nomma *āši-hatun*, S. s., 180 ; A. t., 92-94 ; Žamtsarano, *Otčet*, p. 47. Sur le mot *āši*, voir K. Shiratori, *A study on the Titles Kaghan and Katun*, *Memoirs of the Research Department of the Toyo Bunko*, n° 1, Tokyo, 1926, p. 8.

6. P. Hyacinthe, 309 ; Žamtsarano, *Otčet*, p. 48.

7. Sanang-sāčān, lui-même prince feudataire, cite dans son histoire un passage de *Subhāshitaratnanidhi*, œuvre de Saskya-Paṇḍita, très populaire chez les Mongols, parmi lesquels il en était répandu une quantité de traductions innombrables. Et Sanang-sāčān place dans la bouche d'un des proches

La pratique de l'adoption était pourtant connue et répandue.

Mais, les *taiji*, pour que leurs héritiers soient légitimes devaient obligatoirement adopter l'un de leurs parents éloignés, fils de *taiji*¹. Même les descendants de Qasar et des autres frères de Činggis étaient parfois considérés de travers, comme si l'on eût douté de l'égalité de leurs droits avec ceux des *taiji* authentiques, descendant de Činggis-ḥān en personne². *Taiši*, *čing-sang* et *zaisang*, — aussi puissants soient-ils, — ne pouvaient songer à faire partie du clan de Činggis : il fallait être né *taiji*, la parenté par les femmes ne conférait aucun droit à cet égard³.

C'est pourquoi, seul pouvait être *ḥān* mongol, souverain de tous les Mongols, un descendant de Činggis-ḥān, lequel avait créé l'empire-état pour lui et pour son clan ; il était seul qualifié pour être à la tête des princes impériaux gengiskhanides, seigneurs féodaux, de même que les princes impériaux, et seuls les princes impériaux pouvaient être à la tête des *taiši*, *jaisang* et autres féodaux, arrière-vassaux du ḥāgan⁴. Ainsi pensaient les *taiji*.

de Toḡūgan-tāmūr-ḥāgan le passage suivant de l'ouvrage en question qu'il présente comme l'enseignement destiné à l'empereur ;

*öbār-ün nöküd dayisun bolbāsu, tusatu ;
ätägäd dayisun nökür botbāsu, ḥourtu,*

c'est-à-dire :

« si ton propre ami (ou « serviteur ») devient un ennemi, il est utile ;
et si un adversaire étranger devient ami (ou « serviteur »), il fait du tort. »

Le texte tibétain de différentes éditions du Subhāshitaratnamidhi, de même que les nombreuses traductions mongoles (*Sayin ügä-tü ärdāni-yin sang*) reproduisent ce passage sous une forme quelque peu différente. En tibétain ce passage donne (VI, 18) :

*phan-byed dgra-bo yin-yang bsten,
gñen-yang gnod-na spad-bar bya*

c'est-à-dire :

« il faut s'en remettre à celui qui apporte du profit,
serait-il même un ennemi ; il faut abandonner un parent s'il nuit. »

Il est permis de supposer que la traduction trop libre — peu importe qu'elle soit de Sanang-sācān ou non — exprime les idées féodales en honneur dans la société mongole de cette époque.

1. Cf. S. s., 178 ; A. t., 90-91.

2. S. s., 78-180 ; A. t., 91-93, 80.

3. Il n'est pas sans intérêt de souligner que S. s. appelle *taiši* (p. 284) les princes impériaux mandchous (*beilā*). D'après S. s., le célèbre Aruḡtai-taiši se dit « homme de la plèbe » : *ḥaraču kümün nadur yaḡun ? Ajai-taiji tāngri-yin ürä bolügä*, « Que suis-je, homme de la plèbe ? Tandis que Ajai-taiji — (est d'une) famille de bienheureux » (S. s., 146).

4. Nos sources indiquent qu'on ne reconnaissait pas de droits au trône

Une narration fort intéressante des chroniques mongoles rapporte que le *taiši* oirat Toḡōn, dont la puissance avait considérablement augmenté, conçut le projet de prendre la place du *ḥān* mongol. De même que le célèbre Timur-Tamerlan, il était « gendre impérial »¹ ; et l'historien mongol, lui-même prince feudataire de la maison de Činggis, lui attribue les paroles suivantes, par lesquelles il aurait prétendu justifier son entreprise : « Il dit, se tournant vers la tente de Činggis-ḥān, qu'il osa frapper de son sabre² « Si tu es la yourte « blanche de celui qui possède le bonheur-grandeur (c'est-à-dire l'empereur-ḥān), moi, Toḡōn, je suis le fils, dit-on, de « celle qui possède le bonheur-grandeur (c'est-à-dire l'impératrice, *ḥansa*). »

« Sur les instances de son entourage — continue l'historien mongol — Toḡōn-taiši décide de monter sur le trône selon le cérémonial des *ḥān* mongols. Mais au moment de l'adoration de la tente de Činggis, il fut transpercé par une pointe invisible ; et tous constatèrent qu'une flèche du carquois de Činggis-ḥān, conservé dans sa tente, se teignit de sang³. En mourant, Toḡōn dit : « L'homme possédant le bonheur-grandeur a créé son homme ; « la femme possédant le bonheur-grandeur, n'a pu protéger, tan- « dis que je m'adressais à la mère-impératrice, ainsi agit à mon « égard l'auguste souverain⁴. »

impérial aux descendants des frères de Činggis-ḥān, S. s., 170, 178, A. t., 91-93 ; mais on apprend simultanément, par S. s. (146), que Adai-taiji, descendant du frère cadet de Činggis-ḥān, occupa le trône impérial. Non seulement les *taiši* oirat ne se soumettaient pas au *ḥān* mongol, mais ils s'emparaient même du trône impérial.

1. Descendant du clan des anciens *kürgän* ; sa mère, Samur-günji était la fille du ḥāgan Älbäg, S. s., 142, 146, 148.

2. S. s., 150 : *či sü-tü-yin bāyü čaḡan gār bolōsa, bi sü-tä-yin (sü-täi-yin), ürä Toḡān gānām*. A. t. lui attribue presque les mêmes paroles : *či sütü boḡda bolōsa, bi sütüi ḥatun-u ürä*, « si tu es le fils de l'impératrice possédant le bonheur-grandeur ».

3. S. s., 150 ; cf. A. t., 75.

4. S. s., 150 :

*ärä sütü ärä-yügän ädügülbäi ;
ämä sütäi öbäridün äsä čidabäi ;
äkä sütäi-dür ärin yabuḡsaḡar,
äjan boḡda-dür äyin kigdäbäi.*

cf. A. t., 75-76 :

*ära boḡda ärä-bän määdügülbäi,
ämä sütäi-yin köbägün Toḡōn bi ükübä.*

Les récits des « steppes » reflétaient aussi le sentiment des féodaux à l'égard de leur *hān*, qui devait obligatoirement appartenir au clan de Činggis.

D'où vint cette ambition de l'Oïrat Togōn-taiši ? Pourquoi, et comment, le *taiši* put-il devenir plus puissant que les princes impériaux gengiskhanides, ceci jusqu'à prétendre au trône de Činggis-hān ? Car nous savons aussi que Āsān-taiši, fils de Togōn, devint *hān* mongol¹ ; nous savons qu'à plus d'une reprise *taiši* et *jaisang* mongols disputèrent le pouvoir aux gengiskhanides. Comment naquit cette lutte ?

IV. — LES GUERRES FÉODALES

L'analyse des termes féodaux donne la clef de nombreux événements. L'examen de nos sources montre sans peines que les interminables guerres civiles qui, pendant plus d'un siècle, depuis la chute de la dynastie Yuan, se déroulèrent en Mongolie, les meurtres fréquents et les changements de *hān*, la régression et l'appauvrissement général, résultaient de la lutte impitoyable déclenchée entre les grands et les petits seigneurs, entre les princes impériaux féodaux de la maison de Činggis, et les petits féodaux, issus des clans de l'aristocratie mongole des steppes, des « chiliarques » de l'empire et des dignitaires de la dynastie Yuan. Devant nous se déroule une longue lutte entre deux couches d'une même classe féodale : la lutte des *taiši* contre les *sayit*². Toutes les guerres et tous les conflits, alors si fréquents en Mongolie, remontent à cette cause essentielle ; elle donne également naissance à la lutte tenace des Oïrat contre les

1. Les sources mongoles lui attribuent l'intention d'exterminer en général le clan de Činggis-hān, le clan Borjigin : *yāri Borjigin-u ūrū-yi tasulaya* (S. s., 166). L'historien mongol, lui-même du nombre des princes patrimoniaux du clan de Činggis-hān, parle même de la croyance répandue chez les Mongols, que le ciel punissait par divers maux toute action hostile à l'égard d'un membre du clan Borjigin (S. s., 158 : *Borjigin-ā maḡu kibāsū gānūgār bolumui*, 170 ; *Borjigin-i maḡu kigsān-ū gānūgā buyu* ; cf. S. s., 186).

2. Le même phénomène se produit dans les *ulus* occidentaux de l'empire mongol : les *bāki-noyan* luttent contre les princes impériaux gengiskhanides, et s'affirment vainqueurs dans la plupart des *ulus*. « Le chef de chaque clan faisait figure de prince feudataire dans sa région ; tous appartenaient aux clans mongols turcisés » (Barthold, *Ulugbeg*, 10).

Mongols orientaux¹ et à l'antagonisme entre l'aile gauche et l'aile droite².

Après l'expulsion de Chine des Mongols le processus de féodalisation se développe plus rapidement. Refoulée vers le nord, en partie même derrière les limites du Gobi, les Mongols se trouvèrent séparés des marchés extérieurs et des contrées civilisées en général. Cet état de chose devait nécessairement exercer une influence sur l'économie mongole, dont indépendamment de ceci, le développement n'avait pas dépassé un degré fort bas : économie naturelle, comme auparavant, basée notamment sur un élevage primitif. L'expulsion de Chine des Mongols, l'interdiction d'accès aux grands marchés, la stagnation complète et la disparition de la vie urbaine en Mongolie, devaient favoriser tout particulièrement les tendances de leur particularisme économique.

Oh ! mon précieux Dai-du, construit par le puissant Sācān-ḡaḡan, Où la douleur n'existe pas, si vivre et en hiver et en été !³

La puissance du *hān* mongol tomba et s'amenuisa dès l'expulsion de Chine. Sa garde, ses trésors, son éclat, sa cour, ainsi que ses troupes et ses lieutenants lui furent enlevés. Quelle autorité pouvait conserver un monarque ayant fui sa capitale, ayant tout abandonné aux caprices du sort ?

— « Mon pauvre grand nom : ḡaḡan-souverain universel !⁴ »

Les princes impériaux partagèrent le sort du chef de leur clan. Les uns périrent dans la lutte avec les Chinois, les autres ne purent maintenir leurs fiefs, où les petits féodaux commencèrent de plus en plus à relever la tête. Le « clan d'or » s'appauvrit ; les princes impériaux devinrent simplement moins nombreux.

Tandis que les petits féodaux, les *sayit*, retournés à leurs « milliers », transformés en *otoq*, ne tardèrent pas à prendre conscience de leur force. Le particularisme économique et féodal en fit bientôt des princes presque indépendants⁵. De nombreux

1. C.-à-d. des *sayit* contre les princes impériaux.

2. Princes impériaux et ḡaḡan dominèrent tout d'abord l'aile gauche du peuple mongol ; les *sayit* disposèrent de l'aile droite, jusqu'à l'effondrement ; à ce moment les princes impériaux établirent leur domination sur l'aile droite également.

3. S. s., 136 ; paroles attribuées à Togōn-Tāmūr-hān.

4. S. s., 136 ; paroles attribuées à Togōn-Tāmūr-hān.

5. Parlant de l'aristocratie des *ulus* occidentaux, les orientalistes nomment souvent les descendants de Činggis, « princes impériaux, hān, sultans », et

sayit se trouvèrent placés à la tête de plusieurs *otoq* et même d'*ulus*, lorsque les circonstances favorables le permettaient¹.

On peut constater par la suite, comment les *sayit* prennent conscience de leur force et de la communauté de leurs intérêts, en opposition avec ceux des hauts seigneurs, *ḥaḡan*, *jinong* et des *taiši*. Ils ont compris qu'ils peuvent eux-mêmes prendre leurs places. L'historien mongol attribue à deux *sayit* les paroles caractéristiques suivantes² :

— « Pourquoi accepterions-nous un maître ? Nous pouvons donc nous-mêmes gouverner nos têtes ! Tuons maintenant ce prince héritier impérial ! »

Les *sayit* oïrat se trouvèrent particulièrement bien placés. Les Oïrat avaient été moins atteints que les autres tribus mongoles par l'organisation en « milliers » de Činggis. Il constitua là-bas quatre myriades, mais ne désigna pas ses gens à leur tête.

Les chefs oïrat devinrent tout simplement vassaux du *ḥān* mongol et furent tenus, le cas échéant, en leur qualité de myriarques, de fournir un contingent déterminé de troupes qu'ils commandaient eux-mêmes et dont ils désignaient les chiliarques³. Par la suite ils devinrent « gendres impériaux » (*kür-gān*).

A la fin du xiv^e siècle et au début du xv^e siècle nous trouvons les Oïrat dans des régions qu'ils n'habitaient pas au temps de l'empire mongol. Ils sortent de leurs forêts natales, s'aventurent dans la steppe et commencent à nomadiser à travers l'Altaï et les régions limitrophes, steppiques ou montagneuses⁴. Ils ont par conséquent subi une profonde évolution économique : peuple

les *bāki* (*noyan*) — « princes ». La littérature mongolisante ayant depuis longtemps désigné sous le nom de « princes », les *noyan* (*noyon*) descendants de Činggis, nous nous trouvons liés par cette terminologie. De ce fait, je désignerai les *taiši*, *jaisang*, etc. par le terme « *sayit* », comme le font nos sources mongoles.

1. S. s., 182 ; cf. Pokotilov, 112-113, 118 ; A. t., 96, 98 ; voir encore A. t., 98-110, 87-88, cf. Pokotilov, 148-149. Il ne faut pas oublier d'autre part, des « *sayit* » comme les Oïrat Togōn-taiši, et Āsān-taiši qui devint *ḥān*.

2. S. s., 184 ; cf. A. t., 101 : *bidā dāḡārā-bān noyan abḥu manu yaḡun ? ōbār-ūn tārigū-bān ōbāsū bān mādājū yabuḥu bui-ja ! ānā abaḡai-yi ādugā tābēiyā !* « Ainsi parlent deux *sayit* de l'aile droite du fils de Dayan-ḥān, son héritier (*abaḡai*), qui avait été nommé *jinong* » (S. s., *ibid.*) (cf. Pokotilov, 143-145).

3. Voir ci-dessus.

4. Cf. Bretschneider, II, 161-168 ; Pokotilov, 32.

« forestier » à moitié chasseur, à moitié transhumant, ils se transformaient en véritables nomades de la steppe. Cette évolution économique devait renforcer le féodalisme dont Činggis-ḥān avait semé les germes chez eux. Au xv^e siècle le sommet de la hiérarchie féodale oïrat est occupé par le *taiši* et deux *čingsang*, ses subordonnés féodaux¹. Ces titulatures indiquent déjà que l'aristocratie oïrat ne se distinguait pas par ses origines de l'aristocratie mongole, « orientale »-mongole. Mais elle se trouve placée dans une situation plus forte et plus avantageuse. Ayant à sa tête les « gendres impériaux » (*kür-gān*), elle ignorait la subordination aux seigneurs-princes impériaux féodaux et dépendait directement du *ḥaḡan*². Elle gouvernait un peuple jeune, nouvellement venu à la « steppe », et moins éprouvé que les autres tribus mongoles par les guerres de l'empire et les rivalités féodales des princes impériaux.

Très vite les *taiši* oïrat sentirent la dépendance du *ḥān* mongol leur peser : «... le *ḥaḡan*... confie le commandement des quatre (myriades oïrat) à mon homme de la plèbe (*minu qaraču*), Batula, tandis que moi, son maître, suis en vie », s'exclame avec colère le *taiši* oïrat, écrit l'historien mongol³, lorsque, pour des raisons personnelles, le *ḥān* Ālbāḡ nomma *čingsang* oïrat Batula, qui lui avait rendu des services.

Les *taiši* oïrat et les féodaux placés sous leur dépendance paraissent répéter l'histoire des Mongols : ils s'engagent à leur tour dans la voie suivie par Činggis-ḥān. Mais si les circonstances économiques et sociales leur imposaient la lutte avec les féodaux mongols, ces mêmes circonstances ne leur permettaient pas de rassembler la totalité ou un grand nombre de Mongols. Ils ne disposaient pas d'une classe sociale assez forte pour les soutenir, ils ne trouvaient un appui qu'auprès de leurs seuls féodaux, et la fragilité de cette base se manifesta très rapidement. Le *taiši* oïrat pouvait même devenir *ḥaḡan* mongol et s'emparer du trône de Činggis, il pouvait entreprendre une campagne victorieuse

1. S. s., 160, 168. De même que les Mongols orientaux, les Oïrat étaient partagés en deux ailes : *bara'un ḡar* et *jā'un ḡar*, commandées par des *čingsang*. Il se peut qu'il n'en ait pas été toujours ainsi et que cette disposition ait été imitée des Mongols orientaux.

2. Au début de l'époque post-yuan l'autorité du *ḥaḡan* n'avait pas encore complètement disparu, les Oïrat purent s'en rendre compte.

3. 142 ; cf. le récit quelque peu différent in A. t., 57 ; en l'occurrence, les divergences des sources ne présentent aucune importance, du fait que l'essentiel se retrouve dans S. s. et dans l'A. t.

contre la Chine, mais il n'était pas en état de conserver la position conquise. La vague féodale oïrat qui l'avait élevé devenait aussi l'instrument de sa chute¹.

La lutte contre le *hān* mongol est continuée par les *sayit* mongols-« orientaux », qui ne semblent aucunement prétendre au trône impérial, et ne se battent que pour leurs intérêts personnels, pour leur indépendance². D'ailleurs, ils luttent également entre eux, ils luttent contre les Oïrat, et aussi contre les princes impériaux gengiskhanides³. Et les princes impériaux sont loin de toujours concevoir et de comprendre l'intérêt commun qui les oppose aux *sayit*. Au contraire, ils se déclarent parfois contre le *hāgan*, et se battent aussi les uns contre les autres⁴. Parfois même les femmes prennent le sabre⁵.

Il est intéressant de relever un cas de « désaveu », en quelque sorte, d'un vassal à l'égard de son suzerain. Ainsi, un *jinong*, mécontent du *hāgan* qui lui avait pris son écuyer (*kötäci*), déclare⁶ : *čimäi-yi aha gäjü ülü sanam bi kāmāgād ama aldaju*, « je ne te (c'est-à-dire : *hāgan*) considère pas comme l'aîné ! il dit et prêta serment ».

Les guerres civiles des féodaux mongols étaient aussi alimentées par la nécessité de se procurer du butin, en raison de la pauvreté des échanges dans les limites d'un seul domaine féodal⁷. En général, les intérêts étroits et particuliers qui caractérisent le féodalisme affirment leur prédominance.

Nous avons sous les yeux un tableau caractéristique des guerres féodales⁸. Même les assemblées des féodaux (*čigül-*

1. S. s., 168 ; A. t., 78-79.

2. S. s., 158, 170, 178, 182, 188, 190, 194 ; A. t., 87-89, 96-108.

3. A. t., 108-110 ; S. s., 178.

4. S. s., 170, 172, 174, 176, 178 ; A. t., 66-68, 81-84.

5. S. s., 170, 174, 180, 182 ; A. t., 94.

6. A. t., 64.

7. Les chroniques mongoles sont remplies de récits contant comment les féodaux se dépouillent et se ruinent les uns les autres : Isama (Ismayil)-taiši, ayant attaqué le *jinong* « emmena pendant la razzia son peuple et son bétail », *ulus mal-i inu daulifu abuğad* (S. s., 176) ; l'impératrice [*hansa*] Manduğai-sāčān attaqua les Oïrat « et s'empara d'un grand butin », *yākā olja talha abulai* (S. s., 180) ; cf. S. s., 170, 258 ; A. t., 77. Les vainqueurs prenaient comme épouses les femmes distinguées ravies au cours des incursions ; S. s., 144, 176, 182 ; A. t., 59.

8. S. s. et l'A. t. fournissent, à l'appui de cette thèse, des images assez colorées.

gan ~ *čülgan*) se terminent souvent par une bataille ou par une rixe accompagnée de meurtres¹, d'où le dicton suivant² :

noyad-un üküd čülgan-du,
nohāi-yin ükül hana-du.

c'est-à-dire :

« mort des maîtres à l'assemblée,
mort du chien au carreau de la yourte ».

Contrairement à ce qui s'est produit dans les *ulus* occidentaux élevés sur les ruines de l'empire mongol, chez les « vrais » Mongols cette lutte des féodaux se termine par le triomphe complet du *hāgan* et des *taiji* ; les *sayit*, en tant que feudataires, se maintinrent seulement chez la plupart des Oïrat, et fortuitement, à la périphérie du monde mogol, dans une seule région.

Les guerres féodales mongoles, qui rappellent tout à fait les guerres féodales du moyen âge occidental, sont caractérisées par la lutte entre deux couches de la classe féodale. Ceci devient particulièrement apparent à la fin du xv^e siècle et au début du xvi^e siècle, quand la victoire complète des gengiskhanides met fin à cette lutte. En effet, quels sont les adversaires de Batu-Möngkə-Dayan-*hāgan* ? Contre qui se bat-il ? Nos sources affirment unanimement que les adversaires de Dayan-*hān* étaient les *taiši*, *čingsang* et autres *sayit* mongols dont certains avaient atteint à ce moment un degré suffisant de puissance à la tête de groupes entiers d'*otoq*³ ; certains *sayit* étaient par conséquent devenus de puissants seigneurs, comme l'étaient les *taiji*.

Il est très difficile de discerner les causes qui, dans cette longue lutte, donnèrent la victoire au *hāgan* et au clan de Činggis-*hān*. Il est probable que les *hāgan* ont obtenu l'appui des *taiji*, alors peu nombreux, tout particulièrement des descendants de Qasar⁴,

1. S. s., 160, 162 ; A. t., 68-69.

2. A. t., 69. L'interprétation de ce dicton par Galsan Gomboev (p. 63) est tout à fait arbitraire.

3. S. s., 182, 184, 186, 188, 190, 192, 194 ; A. t., 95-107 ; Pokotilov 113-117 (Pokotilov attribue la défaite du *taiši* à l'« affaiblissement » des Mongols qui lui étaient subordonnés, et aussi à l'« enivrement » causé par ses victoires sur les Chinois) ; 143, 144, 147-150.

4. L'intervention la plus énergique en faveur de Dayan-*hān* fut celle de Ordoğubai-ong [et non « Urtuğubai ». — P. P.], descendant de Qasar, sei-

et aussi de certains *sayit*, petits seigneurs sans doute, auxquels la suzeraineté du *hān* mongol paraissait plus avantageuse que le pouvoir des grands seigneurs *sayit*.

D'ailleurs, *taiji* et *sayit* ne suivirent pas le *hagan* sans quelques hésitations¹. Il est probable que le simple peuple soutint également dans une certaine mesure le *hagan* et le clan de Činggis-hān, dans l'espoir que la victoire de l'aîné des suzerains jugulerait les féodaux.

Mais la cause essentielle de la victoire du *hān* mongol sur les féodaux-*sayit* paraît résulter des relations établies avec la Chine. Au xvi^e siècle, le succès des incursions prédatrices d'une part, et les rapports commerciaux de l'autre, exigeaient un commandement unique, un seul centre, une certaine méthode. La prospérité des Mongols, appartenant aux groupes sociaux les plus divers, dépendait dans une certaine mesure de cette double activité à l'égard de la Chine, laquelle de son côté avait besoin du marché mongol².

Le *hān* mongol organisa, mieux que les autres féodaux-*sayit*, les razzia contre l'opulent voisin sédentaire. Les Chinois, qui

gneur féodal des Qorčïn, voir S. s., 190, 196; A. t., 403, 406, 407; cf. A. t., 109-110. On voit même apparaître l'adage (A. t., 110):

Qasar-un ürä
hagan-u ürä-dü nigän tusa kurgäbä

c'est-à-dire :

« le descendant de Qasar
vint une fois en aide au descendant du *hagan* »

(c.-à-d. de Činggis).

Du fait que les descendants des autres frères de Činggis-hān ont maintenu leur qualité de maîtres féodaux au même titre que les descendants de Dayan-hān (voir *Mong kou yeou mou ki*, 27, 38, 40, 330; RAS-V, 1930, p. 219; Gombojab, 52) il est permis de déduire qu'au temps de Dayan-hān les *ong* n'étaient pas tout au moins, des adversaires du *hān* mongol.

1. On ne saurait oublier le récit naïf de S. s. et de l'A. t. concernant le descendant de Qasar, le Unä-Bolad-ong *horčïn* (plus exactement, *uru'ut*) qui recherchait la main de l'impératrice veuve Mandugaï-sacān-*hatun*, qui lui aurait peut-être apporté le trône de Činggis si elle l'avait épousé; voir S. s., 178; A. t., 91. Certains *sayit* tantôt soutiennent Dayan-hān, tantôt s'insurgent ouvertement contre lui, pour se retrouver en définitive au nombre de ses gens, voir S. s., 184, 190, 192 (le Bayin-*čoqur* * *harhatan*). Une allusion aux sentiments du simple peuple se retrouve dans S. s., 196, cf. aussi S. s., 152 (*Monggol-un üügän irgän* quittent, se détachent de Āsan-taiši devenu *hān* mongol).

2. Pokotilov, 143-124; 141-150.

* Voir p. 217, note.

n'avaient remarqué ni compris la portée de l'évolution sociale qui se produisait en Mongolie, constatèrent un changement; les attaques mongoles « ne peuvent plus être considérées comme des campagnes de brigandage fortuites, mais plutôt comme des entreprises militaires minutieusement étudiées et bien organisées¹ ». D'autre part, en raison du prestige de son titre aux yeux des Chinois, il fut plus facile au *hān* mongol, qu'aux autres féodaux, de nouer des relations commerciales avec les Ming, ne serait-ce que sous forme d'échanges de présents. Des « relations² » de cette nature devaient inévitablement placer leur promoteur, en l'occurrence le *hagan*, dans une situation favorable, et imposer sa loi aux vassaux. Le *hagan* devenait en quelque sorte le répartiteur des produits du marché chinois et du butin capturé en Chine.

V. — HAĞAN ET TAIJI

La victoire du *hagan* et du clan de Činggis se raffermir particulièrement quand les fils et les petits-fils de Dayan-hān partagèrent entre eux les myriades et *otoq*-mongoles (*ömči hubiyar-un*) et s'établirent en qualité de seigneurs féodaux³. Mais ceci ne faisait qu'exprimer la victoire sur les *sayit*, rapidement déchu au rang de gens de service. Les *taiji* s'affirmèrent seuls feudataires véritables.

Depuis longtemps, dès l'époque Yuan, les *sayit* avaient perdu tout contact avec leurs clans, bon nombre d'entre eux avaient oublié leurs origines aristocratiques. N'étant pas soutenus par leur parentèle, ayant perdu toute force réelle, ils sont devenus *haraliq*, c'est-à-dire « appartenant au simple peuple noir »⁴, tandis

1. Pokotilov, 123; cf. Parker, 89-90.

2. Pokotilov, 117-118. En vertu d'une tradition ancienne, les Chinois nomment les transactions de cette nature : remise d'un tribut. Aux yeux des nomades du *hān* mongol, et des autres, par contre, ceci n'était autre chose qu'un échange commercial très avantageux, activement recherché par eux. D'après une source chinoise (Pokotilov, 117), « l'attention des gardes-forestiers fut attirée par le fait que le rapport écrit en langue mongole, était rédigé sous une forme grossière... ». Les Chinois entendaient par « rapport » un édit de Dayan-hān dans lequel il s'attribuait le titre de « Grand Hagan Yuan » (Pokotilov, *ibid.*; Parker, 88-89).

3. S. s., 196, 198, 204, 208.

4. Le célèbre Altan-hān *tümäd* disait : *ta arban hoyar Tümad-ün noyad sayid... minu mätü had, tan-u mätü haraliq-ud kân möngkärälügäi* (S. s., 244) « vous autres, noyan et *sayit* (seigneurs et dignitaires) des douze (*otoq*) Tümad... qui donc, descendant des tsars, comme moi ou simples (noirs), comme vous, vécut éternellement ? ». Voir ci-dessus.

que les *taiji* appartenaient au *čağān yasun*, à « l'os blanc ». Les *sayit* mongols se transformaient tout d'abord en petits féodaux, puis en fonctionnaires-*tüsimäl*. Mais, entre temps, les *sayit* oirat qui n'avaient pas été vaincus par le *hağan* et les *taiji*, conservèrent leur qualité de seigneurs féodaux, et nombre d'entre eux adoptèrent à partir de la deuxième moitié du xvi^e siècle les titres *taiji* et de *hong-taiji*. Et comme ils sont puissants, personne n'en est surpris, et personne n'ose rappeler que les *noyan*-oirat sont d'un « os noir ».

La victoire du *hağan* ne mit pas fin au processus de féodalisation, elle lui donna seulement une direction nouvelle. Même après sa victoire le *hān* mongol n'osa pas modifier le régime féodal pour tenter d'édifier un empire sur des bases autocratiques. Il n'y avait d'ailleurs pour cela aucune prémisse. Les sources mongoles le soulignent fort bien, tout en appréciant les événements avec une certaine candeur.

Des tendances vers une sorte d'absolutisme se manifestaient dans les milieux proches de Dayan-hān et de son petit-fils et successeur, Bodi-Alağ. Les sources mongoles disent que les *ong* qorçin, descendants de Qasar et fidèles vassaux du *hağan*, auraient proposé à Dayan-hān tout d'abord, et après sa mort à son successeur, d'anéantir « l'aile droite », de mélanger les *otoq* entrant dans sa composition avec les *otoq* de l'« aile gauche », de les lui rattacher et de les répartir entre ses féodaux ; un contingent important aurait été attribué au *hān* également en sa qualité de seigneur feudataire du *tümän* *čağar*¹. On proposait même de simplement défaire et disperser l'aile droite².

Comme suite à ces suggestions, Dayan-hān aurait formulé une réponse intéressante pour nous³ : « Le peuple a vu le mal d'Ibiri et Mandulaï⁴. Si l'on écrase les six *tümän*, seuls vestiges des quarante anciens *tümän* de l'ulus mongol, quel avantage y aurait-il pour moi d'être devenu *hağan*-souverain de tous ? » Encore plus significatives furent les considérations formulées sous Bodi-

1. S. s., 196 ; A. t., 106-108.

2. S. s., *ibid.*, *Barağun ġurban kǎn-dür sayitu ulus bölügä, äsäbäsü dobtulju äbuntärhağaya ; äsäbäsü ġarin jisijü, jäğün tümän-lügä näyilägülin holidhan ġubiyaya.*

3. S. s., 196, 198 : *ulus Ibiri Mandulaï ġoyar-un mağ-u-yi üjübäi, ärtän-ü döcün tümän Mongğol ulus-ača ülägsän, änägükän jirğugan tümän ulus-i äbdä-bäsü, ġamuğ-un äjän ġağan boluğsan-u ġabiya minu yağun bui.*

4. Deux *sayit* de l'aile droite, l'un d'eux était *taiši*, principaux adversaires de Dayan-hān ; il en a été question plus haut.

Alağ-hān, lorsqu'on proposa de dissoudre les *tümän* de l'aile droite. Ceux qui s'opposaient à ce projet observèrent simplement¹ que les *otoq* et *tümän* de l'aile droite sont dominés par des seigneurs féodaux, descendant de Dayan-hān, du *jinong* Bars-Bolad-Sayin-Alağ, qui n'abandonnent pas leur bien sans lutte. « Encore bien, si nous arrivons à avoir le dessus ; mais si nous ne le pouvons pas, nous nous perdrons ainsi que les autres et nous nous ruinerons »², disent-ils pour conclure.

Ces propos avouent explicitement que le *hağan* n'avait pas la possibilité d'anéantir les féodaux-*taiji*. Il n'y a rien de surprenant à ce que très rapidement, dans la deuxième moitié du xvi^e siècle, le *hān* mongol soit devenu simplement le maître d'un des *tümän*³. Son pouvoir, plus exactement sa suzeraineté, s'avère tellement débile, qu'il cesse d'être le seul et unique *hān* mongol. Dans plusieurs fiefs-*tümän*, les féodaux de sa propre parentèle, se proclament *hağan*⁴ ; et dans certains fiefs, à l'imitation du passé, à côté du *hān* apparaissent aussi les *jinong*⁵. Comme pour faire ressortir le changement survenu et souligner que le grand *hān* « mongol » ne se distingue aucunement des autres, le *hān* sera parfois appelé non plus *hān* mongol, mais *čağar*⁶. La Mongolie se trouve par conséquent démembrée en plusieurs khanats⁷,

1. S. s. (196, 198) attribue ces paroles à l'impératrice [hansa] mère de Bodi-Alağ-hān.

2. S. s., 198.

3. Précisément du *tümän* *čağar*. *Čağar tümän* ou *ulus* était le fief héréditaire (*qubi*) du *hān* mongol, voir S. s., 182, 196, 254, 256 ; A. t., 98, 106, 92.

4. Ainsi, le célèbre Altan tümäd devient *hān* et transmet ce titre à sa descendance (S. s., 200, 246 ; A. t., 110-112), trois *taiji* *ħalħa* adoptent le titre de *hān* (S. s., 254 ; *Ilädkäl śastir*, XLV, 5 ; *Mong kou yeou mou ki*, 36, 87, 102), à cette occasion Tüšiätü-hān obtint son titre du Dalai-lama. Le Boşuğtu-jinong ordos devient aussi *hān* (S. s., 236-264), ayant obtenu d'un hiérarque tibétain le titre bizarre de *jinong-ħağan* (S. s., 264). *Bolor toli*, source mongole tardive, définit la situation d'une manière très précise : « en ce temps dans notre pays mongol il y avait beaucoup de noyan qui s'appelaient *ħağan* » (III). *Altan tobči* signale que déjà Bars-Bolad-Sayin-Alağ, troisième fils de Dayan-hān se faisait pendant quelque temps, appeler *ħağan* (A. t., 107) ; S. s. déclare ouvertement qu'il était *ħağan* (S. s., 206). Les sources chinoises parlent, elles aussi, de la profusion des fiefs princiers et de la faiblesse du pouvoir central, voir Pokotilov, 211-212.

5. Par exemple, en pays *ħalħa*, voir *Ilädkäl śastir*, XLV, 13.

6. S. s., 254, 256, 258. C'est pourquoi, dans les sources plus tardives, il est souvent question de tel ou tel *ulus* mongol « reconnaissant l'autorité du *čağar* », voir par exemple *Mong kou yeou mou ki*, 29, 48 ; *IL. ś.*, LIII, 4.

7. Pour distinguer le descendant direct des grands *hān*, les sources mongoles plus tardives l'appelleront *törü-yin yakä ġağan*, « grand *ħağan* souverain » (*Bolor toli*, III).

mutuellement liés dans la mesure où cette union paraît avantageuse et souhaitable à ceux qui se trouvent placés à leur tête¹. Mais chacun de ces khanats mongols ne représente en aucune manière un état autocratiquement gouverné par le *hān* souverain. Les khanats mongols de la fin des xvi^e et xvii^e siècles, représentaient des groupements féodaux, à l'image de « l'ulus mongol » considéré dans son ensemble². Toutefois, à l'intérieur d'un même khanat, les fiefs apparaissent plus étroitement groupés et unis³.

Dans chacun de ces khanats mongols, en Ordos, chez les Tūmad, chez les Ḥalḥa, où apparaissent trois *hān*, enfin chez les Čaḥar, les *hān* attribuent des fiefs à leurs fils, à leurs petits-fils ; ceux-ci font de même et les fiefs se multiplient à l'infini, de même que les familles des *hān*, et le clan « d'or » dans son ensemble. On observe que la notion de *tūmān*⁴ commence à disparaître avec l'apparition des khanats, la notion de l'*otoq* évolue, elle aussi.

Les *sayit* ne sont plus admis parmi les féodaux authentiques, ils deviennent rapidement de simples fonctionnaires, souvent héréditaires il est vrai, et peuvent disposer d'un petit nombre de gens leur appartenant⁵. Peu à peu, à mesure que ce changement

1. La tentative du dernier grand *hān* Altan d'imposer sa suzeraineté, ne serait-ce qu'aux seigneurs féodaux les plus proches, rencontra un échec, il avait pourtant des partisans, en pays ḥalḥa par exemple, voir B. Vladimirtsov, *Nadpisi Tsoktu-taiji*, II, 232-238.

2. S. s., 196, 200, 204, 206, 208, 242.

3. Voir par ex. S. s., 264, 268, 270, 280, 282.

4. Au xvii^e siècle ce mot n'est plus employé qu'en qualité « d'épithète flatteuse », par la grâce du souvenir, cf. S. s., 278 ; Čagān Baišing (Huth), 31. Par la suite, le mot *tūmān* recevra la signification : « masses populaires », « foule ».

5. Ce changement dans la situation des *sayit* s'est bien-entendu produit progressivement, et de différentes manières selon les régions. Nous savons que même au début du xviii^e siècle on rencontrait au pays Ḥalḥa des *jaisang* possesseurs (*ājān*) de *hošūn*, voir H. j., 1. Au xvii^e siècle, également chez les Ḥalḥa, existait l'institution des *noyad-un kāb-tū boluḡsan*, « assimilés aux noyan », les lois ḥalḥa confirment leurs droits : « les *sayid* auparavant assimilés aux noyan dans les trois *hošūn*, continuent avec leur parentèle à bénéficier de la situation de noyan » (H. j., 89). A propos des *sayit* féodaux, même peu importants, voir les chroniques buryat. Le seul endroit où les anciens *sayit* ont maintenu leur position de véritables seigneurs féodaux, possesseurs de *hošūn*, est l'*ayimaq* ḥaračīn où siègent les descendants de Jālmā, *nōkōr* et capitaine de Činggis-*hān*, de la lignée des Urianḥat, voir Schmidt, *Volkstämme*, 427-428 *Mong kou yeou mou ki*, 13 (Popov n'a pas rétabli le nom du capitaine de Činggis, il écrit « Tszirma »), et aussi le *hošūn* des Tūmad orientaux, voir Schmidt, *ibid.*, p. 429 ; *Mong kou yeou mou ki*, 16. Les clans

devient plus apparent, on cesse de leur donner le titre de *noyan* ; ce titre servira à désigner, presque exclusivement, les véritables seigneurs féodaux, c'est-à-dire les *taiji*, *hong-taiji*, *jinong* et *hān*. Et dans de nombreuses régions on oublie à jamais les plus anciens titres des *sayit*, par exemple : *taiši*, *daibu*, *čingsang*¹.

Chez les Oïrat on observe un autre phénomène. Ils n'ont pas été soumis par les *taiji* et le *hān* mongols. L'ancienne aristocratie féodale se maintient chez eux sous les formes d'antan. Les *sayit* : *taiši*, *jaisang*, etc. sont établis chez eux en qualité de seigneurs féodaux. Mais chez les Oïrat également on observe des changements qui rappellent de très près ce qui se produisait chez les Mongols orientaux. Il est probable que sous l'effet de causes sensiblement pareilles, le processus de féodalisation dans la société nomade mongole se déroulait partout d'une manière plus ou moins uniforme.

On observe, chez les Oïrat également, la constitution de grandes seigneuries nomades, s'appuyant sur des groupes de tribus avec leurs féodaux, plus petits, presque indépendants les uns des autres. On voit comment les grands féodaux oïrat, trouvant leurs anciens titres insuffisants, adoptent les titulatures de *hong-taiji* et de *taiji*², tandis que certains d'entre eux adoptent enfin le titre de *hān* ou *jinong*³ ; d'ailleurs ces titres ne signifient aucunement que leurs attributaires soient devenus les maîtres suprêmes de tous les Oïrat. De même que les Ḥalḥa par exemple, les Oïrat pouvaient avoir simultanément plusieurs de ces *hān*⁴.

des anciens *tabunang* se sont conservés dans les *hošūn* mentionnés, voir *Code Mongol*, II, 10 ; *Bolor toli*, III, 59 ; cf. Hyacinthe, *Zapiski o Mongolii*, II, 204. Ce que A. M. Pozdnév écrit dans la préface à la « Chrestomatie mongole », p. ex. à propos des *qaračīn*, s'applique en réalité aux *qorčīn* ; B. Laufer répète après lui la même erreur (in *Očerk mongol'skoj literatury*, trad. russe, 1927, p. 48) : les descendants de Qasar, ce sont les princes et *taiji qorčīn*, et non pas *qaračīn*, et les princes Aru-qorčīn (Il. s., *Mong kou yeou mou ki*, etc.).

1. Ces titulatures paraissent avoir été maintenues à titre honorifique dans le milieu des *sayit* mongols jusqu'au milieu du xviii^e s., voir S. s., 268 ; B. Vladimirtsov, *Nadpisi Tsoktu-taiji*, II, 220-222 (*čingsang*). Le titre de *jaisang* s'est maintenu jusqu'à nos jours.

2. A ma connaissance, jusqu'au xvi^e siècle, aucun seigneur oïrat ne portait le titre de *taiji*. Mais à partir de la deuxième moitié du xvi^e siècle, les titres de *taiji* (oïrat : *tayiji*) et *hong-taiji* deviennent aussi répandus que *taiši*, ce dernier titre s'est maintenu chez eux jusqu'au xix^e siècle. En russe « *qon-taiša* » provient de la contamination des *hong-taiji* et *taiši* mongol-oïrat.

3. Gabang Šarab, 3-4 ; Zaya Paḡdita, 34.

4. Voir par ex. *Oïrat-Zak.*, 1-2. Les seigneurs féodaux des Ḥošut, l'une

Dans la plupart des cas, les *Jaisang* oïrat¹ s'avèrent seigneurs d'*ayimaq*² et d'*otoq*³.

Il serait vain de rechercher ceux des feudataires mongols et oïrat qui reconnaissaient le « pouvoir » du « grand » *hān* mongol, et ceux qui, en refusant de le reconnaître, se détachaient par conséquent des Mongols pour devenir indépendants. On ne saurait non plus assimiler les Oïrat avec leurs *hān* et *taişi*, à un état indépendant⁴.

des lignées mongoles, étaient descendants de Qasar, frère de Činggis-hān, voir Gabang Šarab, f. 3-4 ; Bātur-Tümān, p. 26-27 ; P. Hyacinthe, Oïrat., 25-26.

1. Oïrat: *zayisang*.

2. P. Hyacinthe, *Oïrat.*, 131 ; Pallas, III, 241.

3. *Zaya Paṇḍita*, 7.

4. Il faut dire que la soi-disant « fédération oïrat », dont parlent souvent les orientalistes européens, n'a jamais existé en réalité. Quoi qu'il en soit, les sources mongoles et oïrat n'y font pas une seule allusion. La représentation d'une fédération oïrat provient d'une interprétation incorrecte du mot (oïrat) *oyirad*, « proches » et par conséquent « alliés ». Du fait qu'existait le nom Dörbān Oïrat « Quatre Oïrat » on ne saurait en aucune manière déduire qu'il existait une fédération oïrat. La dénomination Dörbān Oïrat, « Quatre Oïrat », avait la même origine et se maintenait comme les autres noms analogues de tribus mongoles, par exemple *arban ḥoyar Tümäd*, *naγman Čaḥar*, *döcün Mongḡol*, « douze tümäd, huit čaḥar, quarante mongol », etc. Le chiffre indiquait, en l'occurrence, le nombre de *tümän* ou d'*otoq*. La dénomination *Dörbān Oïrat* a la même origine et veut dire : « quatre tümän oïrat ». Et nous savons en effet, par le récit de Rašid ud-Dīn que sous Činggis-hān les Oïrat furent répartis en quatre *tümän*. Il est vrai qu'en l'occurrence il est question chez Rašid ud-Dīn, comme chez beaucoup d'autres, de « milliers » et non de « myriades », voir R. ud-D., III, 136 ; mais, ainsi qu'il a déjà été observé, Rašid ud-Dīn confond assez souvent le « millier » avec le « tümän ». Ceci ressort très clairement, dans le cas présent, du contexte de R. ud-D. disant : Leur *bāk* et souverain était Qotuḡa-biki [Quduḡabāki]. Lorsqu'il fit sa soumission, toute la troupe oïrat lui fut attribuée, et les *bāki* des « milliers » furent les gens qu'il voulait » (R. ud-D., *ibid.*). On sait aussi, qu'avec le temps, l'indication du nombre des *otoq* et *tümän* peut cesser de correspondre à la réalité ; nous connaissons de nombreux cas où les anciennes dénominations précisant un nombre d'*otoq* ou de *tümän* se sont maintenues à une époque où il apparaissait clairement à tous qu'elles ne correspondaient plus à la réalité. Prenons la dénomination *Döcün Mongḡol* : on savait fort bien que les quarante tümän mongol n'existaient plus depuis longtemps (S. s., 138, 198), néanmoins cette dénomination est toujours en usage au xvii^e siècle (*Oïrat. Zak.*, 2). La même chose se produit avec le nom *Dörbān Oïrat*, avec cette différence toutefois, qu'avec le temps le nombre des Oïrat devint beaucoup plus grand qu'à l'époque de Činggis et de la dynastie Yuan. Et voilà que certains auteurs orientaux (nouveaux) ont recours à des combinaisons variées pour retrouver à tout prix le chiffre quatre, tandis que les auteurs européens recherchent qui pouvait faire partie de la « fédération des quatre ». En réalité, de même que les Mongols orientaux, les Oïrat représentaient un agglomérat de diverses tribus (*ulus*), *tümän* et *otoq* constituant

Tous les feudataires mongols, Mongols orientaux et Oïrat, étaient des seigneurs de rang et de puissance variables occupant différents fiels (*qubi*) du peuple mongol. A la tête de tous les féodaux se trouve le grand *hān*, leur suzerain suprême. Les féodaux pouvaient, compte tenu de divers besoins, tantôt accepter la suzeraineté du grand *hān*, tantôt la récuser et même s'engager dans des relations semi-vassales avec d'autres états. Ceci ne changeait rien, car le grand seigneur féodal conservait la faculté de reconnaître à nouveau le grand *hān*, ou bien de conclure une alliance avec un autre, ou plusieurs seigneurs mongols ou oïrat du même rang.

L'ulus mongol dans son ensemble représentait aux xvi^e-xvii^e siècles un état féodal caractéristique avec un pouvoir central extrêmement faible, qui finit par s'amenuiser au point, peut-on dire, de disparaître complètement. Au lieu d'un *hān* unique on en voit plusieurs, mais « l'ulus mongol » se maintient en tant qu'union féodale et nomade, avec son économie naturelle cloisonnée, ses échanges commerciaux peu développés et limités en outre à des rayons déterminés et assez variés.

Il est évident que dans un « groupement » de cette nature les facteurs antagonistes étaient plus nombreux que les facteurs de cohésion. Il était inévitable que son évolution entre rapidement dans une nouvelle phase : « La parentèle princière (*ḥad-un uru-ḡut*) des descendants de Dayan-hān dispersés à travers six grands ulus, et le simple peuple (*ḥaraliq-un yākā ulus*) eurent beaucoup d'affaires et d'actions contre l'état », observe l'historien mongol¹ en parlant du dernier *hān* mongol, Lägdan (xvii^e siècle), qui tenta de relever l'importance du *ḥaḡan*.

des seigneuries féodales. A l'origine, ce groupement féodal nomade était probablement soumis à un seul suzerain (*taişi*, voir ci-dessus) ; mais par la suite, ce commandement unique disparaît chez les Oïrat, comme chez les Mongols orientaux du xvii^e siècle. L'ouvrage bien connu de Hyacinthe Bičurin, *Istoričeskoè obozrèniè oïratov ili kalmykov*, St. Ptg. 1834, rempli d'indications inexactes, est à l'origine des nombreuses thèses absolument fausses qui considèrent les Oïrat comme une « fédération », ou bien, autre exemple, leur attribuent au xvii^e siècle un chef unique. Ceux qui ont eu des contacts directs avec les Oïrat ont obtenu une vue beaucoup plus exacte des choses. Ainsi le capitaine Unkovskii, qui se rendit chez les Oïrat en 1722-24, écrit : « Aucune autorité unique ne s'est imposée à ce peuple qalmiq jusqu'à Boštuḡān (c.-à-d. Bošoqtu-hān), mais de nombreux taişi régnaient individuellement sur les peuples en question ; tandis que Boštuḡān en soumit un grand nombre à son pouvoir » (*Posol'stvo... Unkovskago*, p. 195).

1. S. s., 202 ; cf. *Istoriya Radlova*, 105.

VI. — LE RÉGIME FÉODAL

1. — LES CLASSES INFÉRIEURES

A. — ALBATHU-VASSAUX SERFS, DOMESTIQUES ET ESCLAVES.

Passant à l'analyse du régime féodal au moyen-âge, il est indispensable de rappeler une fois de plus que les sources dont nous disposons se rapportent au xvii^e siècle, c'est-à-dire à la fin de l'époque envisagée; aussi est-il pour l'instant impossible de donner un tableau suffisamment complet de la vie féodale.

La France méridionale connaissait l'adage caractérisant les relations féodales: « nulle terre sans seigneur ». Dans la Mongolie post-yuan, à la fin du xv^e siècle, on disait: *qaraču irgän äjän-ügäi yakın yabumui*¹, « comment le simple peuple peut-il vivre sans maître ». En effet, dans la Mongolie féodale les gens du peuple, dépourvus de privilèges, *qaraču*, *haraliq*, *arat*, « la plèbe, le simple peuple », tous avaient un maître-seigneur (*äjän-noyan*)². L'aristocratie féodale mongole se distingue de la classe des *arat* par le fait, tout d'abord, qu'elle possède ses gens à titre héréditaire. Le féodal mongol est considéré comme un seigneur (*noyan*) du fait qu'il est le maître héréditaire (*äjän*) de tel ou tel groupe: le *hän* est le maître du « grand ulus »³; les grands seigneurs, d'un *tümän* (*tümän-u äjän*)⁴; les féodaux de moindre importance — maîtres d'*otoq*- (*hošigun-u äjän*)⁵; les très petits féodaux, maîtres d'*ayıl*⁶. Chaque suzerain par rapport à son vassal, prince impérial ou *sayıt*, ou *arat*, peu importe, est un maître-*äjän*⁷.

Le premier devoir de chaque vassal par rapport à son suzerain — seigneur féodal de tel ou tel rang —, est « le service, le

recrutement » *alba(n)*¹; *alban*, c'est le lien de base de la société féodale mongole, correspondant au « *hominium et fidelitas* » de l'Europe médiévale². C'est pourquoi le vassal est toujours nommé *albatu*, « astreint au service-recrutement, sujet », « *vassalus, feodatus* »³. Le dernier des *arat* est *albatu* de son seigneur, mais les seigneurs eux-mêmes, même les princes impériaux, peuvent être dénommés *albatu* par rapport à leur *äjän*, le *hagan*⁴.

Simultanément on constate une différence très sensible entre l'*alban* du féodal envers son suzerain et l'*alban* de l'*arat*, malgré la similitude des termes.

La différence réside tout d'abord dans le fait que les grands féodaux n'appellent *äjän* leurs suzerains, y compris le *hagan*, que par considération, par tradition héréditaire. Ils « n'appartiennent » en aucun cas au suzerain; il n'existe entre eux qu'un lien, de même que les cadets des familles sont liés à leurs aînés. Pour les féodaux, le suzerain n'est qu'un aîné — *aga*⁵. Mécontent de son suzerain et disposant de certaines forces, le féodal peut entrer en lutte avec lui⁶, répudiant toute dépendance⁷, il peut s'en détacher et l'abandonner pour aller nomadiser au loin⁸. Enfin, les féodaux mécontents peuvent recourir à l'aide de leurs pairs, rechercher la protection d'autres seigneurs⁹.

Toute autre apparaît la situation d'un *albatu* issu de la masse des *arat*. Avant tout, l'*arat* « appartient » à son seigneur, il est son « vassal-serf » (*servus*). Le seigneur féodal dispose de ses *albatu* au même titre que de son cheptel et de ses autres biens¹⁰.

1. L'*alban* mongol provient de la racine *al-*, « prendre »; il est curieux de constater qu'en langue yakut, où les éléments mongols sont nombreux, le mot *alban* signifie « extorsion, sollicitation » (voir E. K. Pekarskiï, *Slovar' Yakutskago yasyka*, 69).

2. Les *sayıt* de l'aile droite venus auprès du Dayan-hän lui disent notamment: *jirguğan yäkä ulus alban hubcihui yosutu*, « il faut imposer des contributions aux six grands ulus » (S. s., 184). *Alban* a encore la signification suivante, dérivée de la principale: « impôt ».

3. Les *albatu-nar* mongols correspondent aux *homines de corpore* de l'Europe féodale.

4. S. s., 172: un prince impérial gengiskhanide déclare en parlant de soi: *albatu boluğsan Mu'uliğai-ong*, « Mu'uliğai-ong, devenu vassal-sujet » (du grand hän).

5. Cf. S. s., 156; A. t., 64.

6. Voir ci-dessus.

7. S. s., 156; A. t., 64-65.

8. Voir Pozdnéev, *Ärdäniyin äriğä*, 102; A. t., 65, 83 (*nägüfü garbai*) Zaya Pañdita, 16.

9. *Oirat. zakon.*, 3; A. t., 400, 83; S. s., 166.

10. Les textes mongols de nos sources, parlant des biens des féodaux, men-

1. S. s., 186.

2. Par ex. S. s., 180: *ulus-un äjän Dayan-hagan*; cf. S. s., 286.

3. H. j., 16, 79.

4. Par ex., Čagān Baišing (Huth, 31): *Halğa tümän-u äjä boluğsan* (*Jalayir hong-taiji*) « (le Jalair hung-taiji), devenu seigneur héréditaire du tümän halğas ou de l'ulus (population) halğas ».

5. Par ex.: H. j., 2.

6. Par exemple H. j., 115: *nigän jagun ärükä-äcä doruğsi albatu-tai noyad*, « les noyan qui ont moins de cent familles de serfs au nombre de leurs sujets ».

7. S. s., 146, 148, 150, 184, 200; A. t., 75; H. j., 16, 18, 79.

Les *arat* mongols, simple peuple, appartenaient obligatoirement à un féodal : *ājān-ūgāi yakin yabumui*, « comment pouvoir vivre sans seigneur ».

La dépendance personnelle de l'*arat* vis-à-vis de son féodal résultait tout d'abord dans le fait que presque tous les instruments de production se trouvaient directement, ou indirectement, possédés par le seigneur. Quels étaient les principaux aspects de cette possession ?

1) La terre, les terrains de pacage avec leurs diverses dépendances, *nutuq*, réservé aux transhumances, se trouvent en la possession et à la disposition du seigneur féodal. Comme aux temps anciens de l'empire, gens (*ulus*) et région, pâturages où ils peuvent nomadiser (*nutuq*) appartiennent au seigneur. Unä-Bolad-ong, sollicitant la main de la veuve d'un *hān* s'exprime sous la forme pittoresque suivante : *gal-i ėinu sakiĵu ögsü, nutuġ-i ėinu ĵiġaĵu ögsü*¹, « je protégerai ton feu, je t'indiquerai les camps »². Cette courte phrase est significative car elle fait ressortir la préoccupation essentielle du nomade : la possibilité de commander et de diriger les transhumances.

Chez les nomades, celui qui peut à son gré disposer des terres de pacages est le maître (*ājān*) des dépendances territoriales (*nutuq*)³. Le seigneur féodal pouvait, de ce fait, transporter ses

tionnent très souvent, parallèlement, le cheptel et les gens (*ulus, albatu*), par exemple : *ulus mal-i ėnu da'uliĵu abulai* (S. s., 168, 176), « s'emparaient de ses gens et de son bétail » ; les sayit-noyon oïrat disent à l'écuyer (*kötäċi*), en lui confiant une mission : *ayil kümün, aĵarġa-tu aduġu mädaġülsü*, « pour l'administration des ayil nous te donnerons des gens, et un train de chevaux avec un étalon » (A. t., 85) ; *hān kümün nököċäĵi ämüġaräbäsü, tabin ġär kümün niġä ĵaġun ħuyag, niġä ĵaġun tämägä, niġä ĵaġun adaġu* (H. j., 120), « si le prince impérial se rallie et prend parti (de ceux qui ont attaqué le monastère), on lui prendra les gens de cinquante maisons, cent cuirasses, cent chameaux et cent chevaux » ; « si les grands noyon (grands seigneurs), entraînant eux-mêmes (les autres) fuient devant l'ennemi, il faut leur prendre cent cuirasses, cent chevaux, cinquante familles (*örökö*) de gens et mille chevaux » (*Oïrat. zak.*, 3) ; cf. *Oïrat. zak.*, 3-4 ; *han ba ħaraċu ĵaġur-un āĵān... öġġügsän äd mal kümün* (H. j., 21), « le bien, le bétail et les gens, donnés par le *hān* ou par le seigneur originaire d'un homme ordinaire ».

1. A. t., 91 ; dans l'édition de Gomboev le texte est défiguré ; de même dans l'édition de Pékin (p. 102) ; mais les erreurs des deux éditions ne sont pas concordantes.

2. C.-à-d. il deviendra son époux et « maître de la maison ».

3. Cf. S. s., 196 ; A. t., 106-108. Voir ci-dessus, p. 144. On observe la même chose chez les Mongols à l'époque suivante ; voir ci-dessous. L'épopée héroïque mongole, décrivant la vie d'autrefois, observe que le féodal nomade est le maître (*ājān*) du *nutuq*, c'est-à-dire de l'emplacement réservé aux transhumances, avec toutes ses dépendances, voir par ex., B. Vladimirtsov,

gens vers d'autres régions, et leur réserver de nouveaux campements (*nutuq*)¹ ; affecter certaines parties du territoire à des destinations spéciales, par exemple à la chasse, au labour, etc.² ; désigner les régions de transhumance, par exemple les stations d'hiver, d'été ou autres³. Il est très intéressant de constater que le mot *nutuġ* ~ (oïrat) *nutuq*, qui a toujours signifié, et qui signifie « campement nomade, campement nomade natal » a été en outre, chez les Oïrat, employé à la place du mot « *ulus*, peuple, constituant la propriété de quelqu'un » ; exemple : *Dörböd Köndölöng-Ubaġiyin nutuq urui nūĵi, Abalayin nutuq Ärcis ödo sümän tämäċäĵi nūġsän* (Zaya Pañċita, 19), « l'ulus (peuple) du Köndölön-Ubaġi dārbāt a campé en descendant, et l'ulus Ablāi campe en remontant l'Irtiš, se dirigeant vers le monastère » ; « *Säċän-hān... yākā nutuġ-ān abċi Ili ödö nūbāi* (Zaya Pañċita, 31), « Säċän-hān... emmenant son grand (principal) ulus (*nutuq*) leva le camp en remontant l'Ili ».

La littérature européenne formule parfois l'opinion que les nomades, notamment les Mongols, ne s'intéressent pas à la terre, au territoire. Ceci est bien entendu tout à fait inexact, et anormal. Les Mongols de la période examinée, en premier lieu les féodaux, étaient naturellement très intéressés à leurs *nutuq*, campements nomades, seulement les rapports entre le nomade et son *nutuq* ne sont pas du tout les mêmes que ceux qui existent entre un agriculteur sédentaire et son lot de terre ou sa propriété. Il est très important pour le nomade de pouvoir utiliser un *nutuq*, étendu sur un vaste espace, pour ses campements d'hiver, d'été, et pour ses autres transhumances. C'est pourquoi

Obraztsi mongol'skoġ narodnoġ slovesnosti, L., 1926 (éd. IOL., n° 14), p. 133 : *öndr bayin Altā Ĥangġā nutuġin äzän bolāt töröksn sain ärä*, « le glorieux paladin, devenu maître des campements du haut, riche Altai et Ĥangāi » (épopée baït) ; cf. *ibid.*, p. 160. *Oïrat. zak.* parlent explicitement du maître du campement nomade, maître de la terre destinée aux campements nomades », *nutuġiyin äzän* (p. 16) ; la traduction de Golstunskiġ en cet endroit est complètement erronée, voir p. 53).

1. *Oïrat. zak.*, 21 ; Zaya Pañċita, 19, 30, 31.

2. La notion d'interdit s'exprimait par les termes : *ħori-*, « interdire, mettre l'interdit », *ħoriġul, ħoriġ*, « lieu interdit » ; voir *Oïrat. zak.*, 6, 33 ; H. j., 13, 122, 52. Exemple : *käĵid-ün sakiġulċin, nutuġ-iyān noyad-un örgüġä baġuġu ġaġarāca bisi ħoriġul üġäi, ali taġalal-tu ġaġar-tu nutuġlaġu bui* (H. j., 122), « pour les gardiens du monastère il n'est pas d'interdit sur la terre natale réservée aux campements, à l'exception des endroits où s'arrêtent les quartiers des princes ; ils peuvent transhumer dans n'importe quel autre endroit qui leur plaît ». Voir aussi H. j., 11, 13.

3. *Oïrat. zak.*, 21 ; Zaya Pañċita, 19, 30, 31.

les nomades savent fort bien que ce qui importe, c'est l'ensemble du *nutuq* c'est-à-dire l'ensemble du territoire sur lequel nomadise une unité économique et sociale déterminée (*otoq, ayimaq, etc.*). Il en résulte de toute évidence que le maître et seigneur du *nutuq* est celui qui peut administrer les campements, les étapes, et qui peut même imposer un changement de *nutuq*. Nos sources mentionnent l'intérêt que portaient les seigneurs féodaux et les « dirigeants » aux *nutuq*, aux espaces réservés aux campements, à la chasse, ou à tout autre usage. Par exemple, le chef des féodaux *halhas* sollicite, en acceptant la suzeraineté de l'empereur mandchou : *bälkigär usu-bar sayin gajjar ögkü ajiyamu*, « ne daignera-t-on donner une terre, bonne en pâturages et en eau »¹. Les *sayit* mongols se rendent dans les limites de l'empire russe, espérant recevoir pour eux et pour le peuple qui les a suivis, des terres en usufruit éternel (*möngkä äjaläbüri gajjar*)².

Il est remarquable, que, dans certains cas, les lois féodales mongoles reconnaissent le droit de possession en considération d'un certain labeur dépensé. Ainsi le Code *Halha* (*H. j.*) dit qu'un puits nouvellement foré ou réparé appartient à celui qui l'a aménagé, et le propriétaire est astreint à fournir gratuitement l'eau à un cheval de selle seulement ; la loi défendait également par une amende (un cheval et un taurillon) le possesseur d'eau contre toute tentative de détérioration (souillure intentionnelle, etc.)³.

2) Le bétail était possédé par les *arat* en état d'exploiter une économie pastorale individuelle⁴ ; mais cette possession était relative. Il serait plus exact de considérer le bétail comme une

1. *Ärd. ärihä*, 28. A cette époque (1688), les *nutuq halhas* avaient été saisis par les Oïrat.

2. Chronique buryat, MS. musée Asiatique, F. è, f. 2. Le Mongol-nomade aime son *nutuq* autant que l'homme sédentaire aime ses terres natales : le paladin mourant au combat demande qu'on laisse partir son cheval, « qu'il parte la nouvelle dans les campements natals », *nutuq-tu zanggi orültugai* (*Ubaši-hung-taiji*, 210).

3. *H. j.*, 81-82 : *basa kümün-dü sinä uhuğan jasağan usu-yi buliyaldıju käräldübäsü, nigän kijälän mori ögkü usulaju dägürči bayıji äsä ögbäsü, mön mori ögkü, hajarar morin-du usu äsä ögbäsü, sidülän honi abıu. unuğan morin-äca bisi-yi hağurču usulabäsu, mön honi abıu, mädagä bayıji sog-iyar usu bujarlabäsu sidülän mori ükar hoyar-i ögkü ufägsän gäräci-dü ükar-i ögkü.*

4. Des indications précises à ce sujet sont contenues in *Oïrat. zak.* et *H. j.* Les biens héréditaires, bétail, etc., possédés par l'*arat* se nommaient *ömci ~ önei*, voir *H. j.*, 8, *Oïrat. zak.*, 7.

propriété indirecte du seigneur. En effet, lorsque le seigneur féodal était astreint à des amendes, ses *albatu*¹ payaient pour lui avec du bétail. D'autre part, les *arat* devaient remettre leur bétail à leur maître dans toutes les circonstances importantes de sa vie impliquant des débours, par exemple à l'occasion d'offrandes destinées au suzerain, de convocation des assemblées, de levées de camp, en cas de mariage dans sa famille, ceci indépendamment des impôts courants et des contributions en nature².

3) Tous les actes des *arat* concernant leur propre bien se trouvaient placés sous la tutelle et le contrôle des seigneurs féodaux, exemple : attribution d'avois aux enfants³, opérations de commerce et de crédit avec les étrangers (russes et chinois)⁴, entrée dans les ordres bouddhiques⁵, mariages⁶.

Pour être en mesure d'exercer leurs « droits » féodaux et de bénéficier de leur situation privilégiée, les seigneurs devaient s'appuyer sur une force pouvant servir de mesure de contrainte contre leurs vassaux-serfs. Les seigneurs disposaient à cet effet de fonctionnaires dont il a déjà été question⁷ : *daruga, jasa'ul, dämci, šülängjä*. Bien que le titre d'une fonction ait été parfois héréditaire, peut-être, les *tüsimäl* étaient étroitement attachés aux *noyan*, et se trouvaient à leur entière disposition⁸. D'autre part, les seigneurs étaient entourés de serviteurs de rang divers, qu'ils entretenaient probablement, et parmi lesquels on distinguait : les écuyers (*kötäci*), d'une situation très voisine de celle de leurs maîtres⁹, et qui devenaient les familiers de ceux-ci (*inaq*)¹⁰ et jouaient assez souvent un rôle considérable ; les « servants à tour de rôle » dans les quartiers (*käšigücin*)¹¹, et courriers-émis-

1. *H. j.*, 4.

2. *Oïrat. zak.*, 6-7 ; cf. *Monggol cağaja* (6) : *alba barir-ä iräkä, ciğulğan igulıu, nutuğan nägükü ökin ögkü bari bağulgaıu järgäyin käräg-tü jağungär-äca dägäsi arban gär-ün doturäca nigä mori nigü ükar-ün tärgä abtugaı ; Zaya Pañdita*, 7 (voir citation ci-dessus).

3. *H. j.*, 54-55.

4. *H. j.*, 85.

5. *H. j.*, 16 ; *Zaya Pañdita*, 4.

6. *Oïrat. zak.*, 9 ; *H. j.*, 52.

7. Voir ci-dessus, p. 181.

8. Cf. *Oïrat. zak.*, 3-4, 12, 20-21 ; *S. s.*, 142, 258 ; *A. t.*, 61 ; *H. j.*, *passim*.

9. *S. s.*, 140, 148, 156, 162, 164, 166 ; *A. t.*, 90 ; *H. j.*, 36.

10. Ou bien *nökür*, *A. t.*, 64, 69 ; *S. s.*, 162, 164, 166.

11. Ce mot présente incontestablement des affinités étymologiques avec le

saires (*älči*), qui remplissaient également les fonctions d'huissier¹. Par la suite les *noyan* auront des pages, ou aides de camp (*kiya*)².

En outre, certaines allusions de nos textes permettent de supposer que parfois les puissants féodaux avaient auprès d'eux des détachements de guerriers, dans le genre d'une truste ou d'une garde du corps, choisie parmi les hommes courageux (*jala'us*³, « vaillants » ; *ba'atur*, « preux »)⁴, etc.

Enfin, les féodaux disposaient encore d'une arme de défense et d'attaque : le tribunal (*Jarju*), qu'ils administraient eux-mêmes⁵, et auquel ils imposaient les lois, lois purement « féodales » élaborées en fonction des intérêts de la classe féodale⁶. Le tribunal et le serment (*siha'a*), dont le rôle était très important dans les procès, étaient organisés selon le principe : « chacun doit être jugé par ses pairs »⁷. Les Codes de loi expriment également la tendance manifeste de souligner l'immunité des seigneurs dirigeants et la dépendance servile de leurs *albatu*⁸.

La dépendance personnelle de l'*albatu* vis-à-vis de son seigneur se manifestait dans le fait que le maître (*noyan*) disposait à son gré de son vassal-serf ; mais il ne pouvait pas cependant lui enlever impunément la vie sans jugement, tout au moins au

mot *käsik*, « tour, relève, faction à tour de rôle », par lequel on désignait la vieille garde impériale. A propos des *käsigücin* voir *H. j.*, 68.

1. S. s., 176 ; A. t., 56, 61 ; *H. j.*, 5, *passim* ; *Oirat. zak.*, 5, 6, 17, 18 ; *Zaya Paṇḍita*, 32.

2. *Oirat zak.* ; voir S. s., 214-280 ; *Oirat. zak.*, 4, 6, 8 ; *Nadpisi Tsoktu Taiji*, I, 1256, 1257, 1259, 1260 ; II, 221. Nos sources mentionnent encore *ärkätän* à l'égal de *kā* (*Oirat. zak.*, 4) ; cette qualité se trouve également mentionnée dans d'autres œuvres (*H. j.*, 40 ; chronique buryat des Jusmun, 108), mais les fonctions remplies par ces *ärkätän* (textuellement : « ayant le pouvoir, forts ») sont imprécises. On peut croire que, d'une part, on désignait par *ärkätän* ceux qui s'appelaient les *sayit* et que d'autre part les *ärkätän* étaient les « guerriers et serviteurs intimes » auprès des quartiers, cf. Leontovič, *Mongolo-kalmytskii ustav vzyskanii*, p. 74, 156-157 ; P. Nebol'sin, *Očerki byta kalmykov khošo'utovskago ulusa*, p. 21-22.

3. *Ubaši-ḥung-taiji*, 199, 203-204, 209-210 ; cf. S. s., 214 ; A. t., 73 (*nökür*) ; *Zaya Paṇḍita*, 30 (*hošücin*).

4. S. s., 192.

5. S. s., 190 ; *H. j.*, 53-54.

6. Comme mentionné ci-dessus ; les deux codes *Oirat. zak.*, et *H. j.* sont particulièrement intéressants à cet égard.

7. A. Luchaire, *Manuel des institutions françaises, période des Capétiens directs*, Paris, 1902, p. 202. Cf. *H. j.*, 73-74.

8. *H. j.*, *Oirat zak.*, *passim* ; détail ci-dessous.

xvii^e siècle. Tout d'abord, l'*albatu* était étroitement attaché à son seigneur, aussi n'avait-il pas le droit de le quitter ; se détacher de son maître (*äjäñ*) était considéré comme une fuite ; le fuyard (*boshā'ul* = *boshūl*) devait être sans retard restitué et remis à la disposition de son seigneur¹. D'autre part, le seigneur féodal pouvait remettre à un autre, ou faire cadeau de son *albatu*², et dans le cas d'une serve, la donner en mariage à l'intérieur de son fief ou dans un domaine étranger³. Dans le cas où un *albatu* s'était rendu coupable de graves méfaits, entraînant comme conséquence des amendes au profit de seigneurs étrangers, dont les intérêts avaient été lésés, même s'il s'agissait des suzerains du féodal en question, l'*albatu* restait chez son maître originaire (*uk-tu noyan*), et si l'*albatu* n'était pas en mesure de payer l'amende, ou toute autre pénalité, son seigneur payait pour lui⁴ ; dans certains cas, le seigneur obtenait la faculté d'effectuer le rachat (mong. : *joliq* ; oïrat : *doliq*) pour son *albatu* sans avoir à verser intégralement l'amende⁵.

L'*alban* d'un simple particulier vis-à-vis de son maître féodal comprenait en fait les éléments suivants : 1^o redevances en nature, bétail et produits d'élevage (*alban qubčür*, *š'i'üsün*) ; 2^o service dans le quartier du seigneur, surtout en ce qui concerne la recherche du combustible (l'argol) (*arjal tägükü*)⁷, etc. ; 3^o service dans la milice du seigneur et participation aux battues (*ayan aba*)⁸ ; 4^o redevance des charrois, c'est-à-dire service postal et ravi-

1. A. t., 61-64 ; *Oirat. zak.*, 3, 17 ; *H. j.*, 42-47.

2. *H. j.*, 21 ; *Oirat. zak.*, 3. Les seigneurs mongols donnaient habituellement en dot à leurs filles une certaine quantité de leurs *albatu* (*inji* ~ *inza*), voir *Oirat. zak.*, 8, *H. j.*, 30-31. Li-si'i gur-k'añ. dictionnaire tibéto-mongol (voir à ce propos RAS-V, 1926, p. 27-30) donne l'explication suivante : *inji inu ḥatun-u nökär*, « inji-acolytes, servants d'une noble dame » (xylogr. pékin., f. 13). Dans certains cas les féodaux mongols payaient des amendes avec les familles de leurs gens, voir par exemple *H. j.*, 31, 120, *Oirat. zak.*, 3. Voir aussi *Zaya Paṇḍita*, 49.

3. *H. j.*, 31-33, 52 ; *ükügsän kümün-ü ämä-yi noyan ni kümün-dür ogb-äsü...*, « si une veuve (épouse d'un homme décédé) le seigneur la donne en mariage... » (*H. j.*, 52).

4. *H. j.*, 25, 42, 45.

5. *H. j.*, 58.

6. S. s., 236, *Oirat zak.*, 7, 33 ; *H. j.*, 9.

7. *H. j.*, 68, 69, 84 ; cf. S. s., 144.

8. S. s., 236 ; *Oirat zak.*, 4 ; cf. *H. j.*, 92-93. Il semble que tous ceux en état de porter des armes étaient appelés au service militaire ; étaient considérés majeurs ceux qui avaient atteint l'âge de 13 ans, cf. S. s., 166, 202, 258, A. t., 83, 112 ; *Ubaši-ḥung-taiji*, 207.

taillement des courriers seigneuriaux de passage (*ulaja si'üsü*)¹ ; 5° participation aux procès devant les tribunaux en qualité de témoin (*ğaräci*)² et de juré (*siha'a*)³.

Le seigneur pouvait libérer l'*albatu* d'une partie ou de la totalité de ses charges⁴. Mais ce n'est qu'exceptionnellement qu'un simple *albatu* était libéré de l'*alban*, de la subordination personnelle à l'égard de son seigneur. Les personnes affranchies des charges portaient le nom de *darhat* (pluriel de *darhan*) ; quant à ceux qui étaient libres de toute dépendance personnelle à l'égard de leur seigneur féodal, on les appelait *noyan-ügäi*, c'est-à-dire qu'au-dessus d'eux « il n'y a pas de maître » ou *alba-ügäi*, qu'ils « ne sont pas liés par la charge-*alba* »⁵. Ces personnes s'appelaient aussi *daï darhat*, « grands darhat »⁶. Il semble d'ailleurs que les deux termes, *darhat* et *daï darhat*, étaient employés indifféremment.

Dès la fin du xvi^e siècle on commença à exempter de l'*alban*, et des autres contributions, les moines bouddhistes⁷, appartenant sans doute à la secte des Chapeaux Jaunes, qui, à cette époque, s'était répandue chez les Mongols⁸, mais seulement dans le cas où le seigneur féodal avait autorisé l'entrée dans l'ordre monacal⁹. Le moine bouddhiste devenait *alban qubci'ur ügäi* (S. s., 236) : « non assujéti à l'*alban* et aux contributions », *noyad-tu tatalja ğabiya ügäi* (H. j., 16)¹⁰ : « N'ayant pas à payer tribut et à servir les seigneurs ». Nos sources indiquent, d'ailleurs, que si

1. H. j., 4-7, 26-27, 37, 41 ; *Oirat zak.*, 5, 6, 17.

2. H. j., 10, 14, 37, 59, 65, 71, 77, 86-87 ; *Oirat-zak.*, 3, 12, 18.

3. H. j., 5, 6, 11-12, 15, 27, 55, 64 ; *Oirat. zak.*, 5, 12, 18. Seul nous est parvenu le texte du serment mongol dans la rédaction du xviii^e s. (*Mongğol cagaja*).

4. S. s., 182, 185 ; A. t., 56, 105, 106 ; H. j., 7, 37, 42 ; *Oirat. zak.*, 4 ; *Zaya Paᅇᅇita*, 26, 34.

5. S. s., 188, 194, 236 ; A. t., 105, 106.

6. S. s., 188, 194.

7. S. s., 236 ; H. j., 16-26 ; *Oirat. zak.*, 5, *Zaya Paᅇᅇita*, 26, 34.

8. On ne possède pas de données concernant l'exonération des moines bouddhistes jusqu'à cette époque ; jusqu'à la fin du xvi^e siècle, même plus tard dans certaines régions, les sectes des « chapeaux rouges » furent très répandues chez les Mongols.

9. H. j., 16 (*kär-bä äjan ba äcigä äkä äcä boşig ügäi toyin bolhula, toluğai-bän bü mäda-tügäi*, « s'il devient moine sans l'autorisation du seigneur et des parents, celui-là n'osera pas disposer de lui-même »).

10. Également H. j., 21, où il est encore dit : *alba kigäd näng ulaja sigüsü ügäi*, « il n'y a pas de servitudes (à l'égard du seigneur) et il n'y a aucune obligation de fournir des charrois ou de donner du ravitaillement ».

le moine commettait des délits ou violait ses serments, il retombait dans la condition d'un *albatu*¹.

Les *qaraču*, *arat*, *ğaraliq*, du peuple mongol, appartenant aux classes non privilégiées, pouvaient disposer de gens qui leur étaient directement assujettis. Ces gens étaient appelés, tantôt *kitat*, « esclave² », tantôt *mädäl* ou *mädältü*, « subordonné »³, et aussi *mädäl köbägün*⁴ « adolescent subordonné »⁵, ou simplement *köbägün*, « adolescent », et *mädäl boğol*, « esclave subordonné »⁶, ou simplement *boğol* ~ *böl*, « esclave »⁷. Les gens assujettis aux hommes du peuple, *arat*, *qaraču*, ne sont jamais désignés par nos sources sous le nom d'*albatu*, dans certains cas on rencontre les expressions *ulus*, « gens »⁸, *kümün* ~ *kümün* (oirat) « individu »⁹. Les moines bouddhistes pouvaient également disposer de subordonnés¹⁰.

En réalité, chez les Mongols, à l'époque en question, était *albatu*, celui qui se trouvait attaché à son seigneur par l'*alban*, c'est-à-dire « *hominium et fidelitas* », par une chaîne de servitudes. Cependant un « individu » appartenant à un *arat* se trouve placé dans la condition d'un demi-esclave, demi-serviteur. Les rapports féodaux dans la société mongole ressortent avec une netteté particulière si l'on compare les *albatu* « vassaux-serfs » d'un noble seigneur (*äjan*, *noyan*), avec les « gens » « subordonnés », d'un *arat* (*qaraču*). Celui qui possède de véritables *albatu* est un seigneur féodal véritable ; si l'*albatu* est lié à son seigneur par l'*alban*, le seigneur, de son côté, a aussi des devoirs envers son vassal-serf. De ce fait, nos sources ne désignent jamais les subordonnés, pris dans un sens général, par le terme

1. Il retombait, par conséquent, sous la juridiction de son seigneur originaire, voir H. j., 17 (*busu ğajar oduğad, sakil-ıyan äbdäbäsü uğ-tu noyan inu näkäjü abtuğai*, « si (le moine) s'en va sur une autre terre et trahit ses vœux, son seigneur originaire devra le poursuivre et l'appréhender ») ; S. s., 235. Cet exemple fait ressortir la force des traditions féodales ; les moines bouddhistes issus du peuple se trouvaient, bien entendu, dans la situation de quasi-libres. L'évolution ultérieure confirme cette proposition ; voir ci-après.

2. H. j., 27, 32, 49, 59.

3. H. j., 17, 22.

4. H. j., 87.

5. H. j., 4.

6. H. j., 87.

7. *Oirat. zak.*, 7.

8. H. j., 75.

9. *Oirat zak.*, 4, H. j., 49.

10. *Oirat. zak.*, 3 ; H. j., 17, 20, 21, 25.

albatu, par exemple les subordonnés d'un dignitaire ou d'un fonctionnaire : *yärü noyad albatu köbägün-iyän, daruğa anu ulus-iyän, äligä anu köbägün-iyän hulağai kigsän dağudaĵi garğahula...*, « si le prince (seigneur) déclare que son vassal-serf ou adolescent a commis un vol, et le chef que ses gens, et le père que son fils... »¹.

Dans le milieu des « subordonnés » on peut distinguer deux groupes : les uns étaient de véritables esclaves (*kitat*², *böl*³), les autres se trouvaient dans la situation de domestiques⁴. En raison des conditions du régime nomade, la différence entre les deux pouvait être souvent à peine sensible. Les seigneurs féodaux avaient aussi leurs esclaves (*kitat*) et leurs domestiques subordonnés (*mädäl boğol, köbägün* et *gär-ün kümün*)⁵. Étant seigneur (*äjän*) de ses *albatu*, le maître féodal se trouvait bien entendu, de ce fait même, suzerain des gens « subordonnés » aux *arat*⁶.

Il apparaît de ce qui précède, que la condition des *albatu* au moyen âge mongol, en dépit de leur asservissement aux *noyan*, était plus favorable que celle des subordonnés et des esclaves. Les conditions du régime nomade permettaient, il est vrai, à ces derniers de disposer d'un certain avoir, mais ils n'en étaient pas juridiquement responsables, car il ne leur appartenait pas⁷ :

1. *H. j.*, 74-75. Selon le contexte il se peut qu'au contraire l'*albatu* soit appelé « individu » (*kümün*), p. ex. : *kümün-iyän ögkü dura-ügäi bolbasu, noyan anu änä mal-i güicägäji ög-*, « si le maître (seigneur) ne veut pas livrer son individu, qu'il paie intégralement cette rançon en bétail » (*H. j.*, 75).

2. *H. j.*, 27, 32, 49, 59.

3. *Oirat. zak.*, 7.

4. *H. j.*, 4, 35, 64 : *gär-ün kümün, kabägüd*.

5. Comme dans l'antiquité, chez les Mongols à l'époque considérée les termes *boğol* (*böl*) et *qaraču* étaient parfois employés dans un sens très large, désignant la masse par opposition au *hän* ou à un seigneur important. Exemple : *Arugtai-taiši*, d'après le témoignage de S. s., (p. 146), se dit *qaraču* ; *Mandugai-šacän-hatun*, adressant une invocation à l'aïeule du clan de Činggis, se dit *boğol bari* (esclave-bru), voir S. s., 180. A propos des esclaves et des domestiques (*köbägün, gär-ün kümün*) chez les féodaux, voir *H. j.*, 4, 35, 36.

6. Cf. *H. j.*, 27, 32, 49, 59.

7. Pour le meurtre de son *mädäl*, un *qaraču* devait acquitter la moitié de la grande amende (*anĵu*) ; représentant 300 têtes de bétail, dont 150 de gros bétail et 150 de petit bétail (voir *H. j.*, 25) et ne subissait aucun châtement (*H. j.*, 87) ; tandis que pour le meurtre d'un individu ordinaire impliquait : une amende de 30 objets précieux et 300 têtes de bétail ; une compensation — restitution d'un individu, ou bien, si le coupable ne possédait pas de gens

gägägsän änä mädäl boğol hoyar-äča aqula gäkü yola-tai bur (*H. j.*, 87), « il est criminel de recevoir (quelque chose) d'une femme divorcée et d'un esclave subordonné ».

On peut aussi déduire de ce qui précède que la masse des *arat, qaraču*, le simple peuple, était loin de constituer un groupement homogène dans la Mongolie médiévale. On y distingue très clairement plusieurs couches. D'ailleurs nos sources signalent explicitement cette stratification des masses *qaraču*. Nous n'aurons qu'à les citer.

Chez les Mongols de notre époque, tous ceux qui n'étaient pas des *noyan*, des seigneurs féodaux, étaient partagés en trois groupes, selon leur condition matérielle et la condition sociale qui s'y trouvait attachée. Au premier groupe, groupe supérieur, appartenait les *sayin kümün*¹, textuellement « prudhomme » [russe : *khorošii čelovek*]. Il s'agit de familles cossues et posées, disposant de quantités importantes de bétail, de domestiques, et parfois aussi d'esclaves². De leurs rangs sortaient les *tabunang*, c'est-à-dire les gendres des *hän* et des princes³, et les *sayit*, fonctionnaires de rang et de grade divers⁴, en général tous ceux qu'on appelait *yambu-tu*, « dignitaire »⁵. Ainsi qu'il a été observé ci-dessus, après *Tayang-hän* et la victoire des princes impériaux, un grand nombre de féodaux (non gengiskhanides) furent rattachés à ce groupe chez les Mongols orientaux. On peut supposer que les *darĥat*, c'est-à-dire les personnes exonérées des prestations, appartenait également à cette couche⁶ ; d'ailleurs

« subordonnés », son remplacement par un jeune chameau et un cheval ; un châtement — recevoir cent coups de fouet et être livré en esclavage au dernier des hommes du fief-*hošün* (*H. j.*, 49). D'après les lois oïrat (*Oirat. zak.*) celui qui a tué son esclave (*böl*) payait 5 neuvains de bétail, et pour le meurtre d'une esclave (*ämä bö*) trois neuvains (page 7) ; tandis que pour le meurtre d'un individu de condition moyenne il fallait payer une amende de 30 objets précieux et 300 têtes de bétail, et pour le meurtre d'un inférieur (*adaq*), un objet précieux et 15 neuvains de bétail (*ibid.*).

1. *Oirat* : *sayin kümün* ; *Oirat. zak.*, 10, 49 ; *H. j.*, 78 ; *Ubaši-hung-taiji*, 198, 199, 202.

2. *Oirat. zak.*, 8, 10, 14, 49 ; *H. j.*, 71, 42. Il y a lieu d'observer que parfois le terme *sayin kümün* servait à désigner un « prudhomme », un personnage éminent en général, c'est pourquoi ce terme désignait aussi les *sayit*, tout particulièrement à une époque où les *sayit* étaient encore des seigneurs féodaux, cf. A. t., 60, 90.

3. *Oirat. zak.*, 3-4, 7-8 ; *H. j.*, 4, 43, 44 (*äng-ün yambu-tu*, « simple gradé »).

4. Voir ci-dessus, p. 179, 180.

5. *Oirat. zak.*, 2, 7 ; *H. j.*, 31, 43, 49 ; S. s., 234 ; oïrat : *yamu-tu*.

6. Cf. *H. j.*, 42 : *törü barigsan sayid... tabunang, darĥad-nar tasubasu*,

« l'exonération » était dans la plupart des cas octroyée à des *sayin kümün*, qui, en guerre, ou en d'autres circonstances, se trouvaient en meilleure posture, que ceux d'un rang moins élevé, pour se faire valoir aux yeux de leur seigneur féodal¹.

Au deuxième groupe, groupe moyen (*dumda ~ dumda kümün*)², appartenaient les *qaraču* non-dignitaires, *yambu-ügäi*³, mais jouissant d'une certaine aisance; ils partaient pour la guerre bien armés; un *arat* de cette catégorie était *lib-ëtü* (« cuirassier, hoplite monté »), *du'ulgatu* (« porteur de casque »), *dägälai-huyajtu*⁴ (« un homme cuirassé »). Il ne semble pas qu'ils aient possédé des gens à eux⁵, sauf dans des cas exceptionnels. Il est possible que divers petits fonctionnaires, courriers, etc. soient parfois sortis de leur milieu; nous n'avons pas de renseignements précis à cet égard.

Enfin, au groupe inférieur, le dernier, appartenaient les pauvres, les gens tout à fait simples, qu'on nommait avec mépris *qara kümün*, « noir »⁶, *äng-ün kümün*, « individu ordinaire »⁷, *ma'u (mū)*⁸, « vilain, mauvais individu », *adaq*⁹ (oïrat) « le dernier ». Ils partaient en guerre armés généralement d'un seul sabre, ou bien encore d'un arc et de flèches¹⁰.

gurban boda, « si les *sayit*-chefs, gendres princiers et *darhan* interrompent (la fourniture des charrois), alors (ils seront pénalisés par) trois têtes de gros bétail ».

1. Cf. A. t., 405, 406; S. s., 488, 494; *Istoriya Radlova*, 90.

2. *Oïrat. zak.*, 10, 14, 49; *Ubaši-hung-taiji*, 198, 199, 202.

3. *Oïrat*: *yamu-ügäi*; *Oïrat. zak.*, 2; *H. j.*, 34, 49.

4. *Oïrat. zak.*, 4.

5. *H. j.* prévoit l'éventualité où le *yambu-ügäi kümün* posséderait ses gens: *kän kümün-i ösläjä.. albäasu... yambu-ügüi kümün bolbasu, kümün-iyär; kümün-ügäi bögäsü jalağu tāmägä, soyölan mori-bär oru boshagad; jasağ inu nigän jağun tasiğur jancigad, hoşigun-u dotura kitad-un kitad-tu bariji öggüyä (H. j., 49)*, « si quelqu'un tue une personne par vengeance... s'il s'agit d'un homme qui ne soit pas gradé (il devra compenser) par un individu; s'il ne possède pas de gens, il compensera pas un jeune chameau et un cheval; sa punition sera la suivante: lui appliquer cent coups de fouet, de le livrer au dernier individu (esclave d'esclave) dans le fief-*hoşun* ».

6. *Oïrat. zak.*, 4.

7. Ou bien *äng-ün qaraču ~ arad*, *H. j.*, 10, 42, 71, 87; *Näiji-toin*, 44.

8. *Oïrat. zak.*, 10, 14, 49; *Ubaši-hung taiji*, 198, 199, 202. La signification de « vilain », entendu dans le sens de « pauvre », est confirmée par *H. j.*, 71; *Zaya Pañdita*, 49.

9. *Oïrat. zak.*, 8, 49.

10. *Oïrat. zak.*, 4.

Compte tenu des témoignages de toutes nos sources, et principalement du *Code de lois halhas (H. j.)* on peut conclure que dans la deuxième moitié de la période envisagée les Mongols *albatu* étaient partagés en deux classes. A la première, la plus importante et la plus riche, appartenaient les *sayin kümün*, *yambu-tu*, *sayit*; les *tabunang* et bon nombre de *darhat* y étaient bien entendu rattachés. Étant donné que les membres de cette classe disposaient de domestiques et d'esclaves leur appartenant, on peut les considérer comme des petits seigneurs féodaux issus du « commun. En effet, chez les Oïrat, qui avaient des *Jaisang*, *daibu* et d'autres anciens *sayit*-féodaux, depuis longtemps la condition des petits *Jaisang*, ou petits propriétaires, pour ainsi dire, ne se distinguait pas de celle, par exemple, des *tabunang* et des autres nouveaux *sayit*¹. D'autre part, chez les Mongols de la période suivante la plupart des *taiji* n'ayant pas obtenu de fief-*hoşun*, fusionne avec ces « nouveaux » *sayin kümün*, *sayit*, nous y reviendrons plus en détail par la suite.

La place intermédiaire entre les petits seigneurs féodaux (*sayit*) et la classe des véritables *qaraču* (*äng-ün qaraču*) était occupée par les « gens de condition moyenne », qui possédaient parfois des domestiques et des esclaves².

Enfin, à la classe inférieure des *qaraču* « ordinaires » appartenaient les plus misérables « vilains », constituant le degré inférieur (*adaq*) de l'échelle sociale, ceux qu'on appelait *yambu-ügäi*³.

En réalité, il existait des groupes se rattachant à la même classe, dont la condition était encore pire: les domestiques et les esclaves. En raison des conditions de la vie nomade, la Mongolie ne paraît pas, dans la plupart des cas, avoir connu de véritables esclaves. Les esclaves, par exemple les prisonniers de guerre, étaient mis sur le pied des « gens de maison »⁴. La condition de ces derniers variait probablement, selon l'importance de la maison seigneuriale à laquelle ils étaient attachés.

1. Cf. *Oïrat. zak.*, 4, 8; *Zaya Pañdita*, 7.

2. *Oïrat. zak.* n'ont parfois en vue que *sayin kümün* et *mū* (p. 48, 49).

3. Cf. *H. j.*, 34.

4. Cf. *Näiji-toin*, 61.

Les classes des *albatu* peuvent être représentées par le schéma suivant :

1° *Sayin kümün* — classe des petits féodaux :

tabunang

sayit

darhat

ârkâtân

dïinda kümün

lïbçitan

2° *äng-ün qaraçu* — classe des [gens du] commun (*mü*)

äng-ün kümün

gâr-ün kümün

kitat

Il est intéressant d'observer que les pénalités pour les crimes et délits tenaient compte de l'appartenance du coupable à telle ou telle classe d'*albatu*, les amendes étaient augmentées ou diminuées en conséquence¹. Ceci ne signifiait point, d'ailleurs, que les plus misérables payaient toujours le moins ; dans certains cas tout le poids des pénalités tombait précisément sur eux ; ainsi, en cas d'interruption de la fourniture des charrois aux envoyés, chargés de missions importantes, les dignitaires, *tabunang* et *darhat* étaient pénalisés par trois unités de gros bétail, tandis que les gens du commun (*äng-ün qaraçu*), dans un même cas, se voyaient confisquer tout leur bétail². On peut en conclure que les gens ordinaires (*äng-ün kümün*) constituaient la majorité ; il importait aux féodaux d'assurer par une menace sérieuse la continuité des charrois.

En ce qui concerne le bien-être matériel des *albatu* chez les Mongols de notre époque, nous disposons de données assez précises, ne se rapportant d'ailleurs qu'au début et à la fin du xvii^e siècle ; elles concernent surtout l'élevage.

Nos sources permettent de conclure que les Mongols du xvii^e siècle possédaient un cheptel important, et de constater simultanément que la quantité de bétail dont les *albatu* disposaient à la fin du xvii^e siècle était quelque peu en diminution, par rapport au début du siècle. Ainsi, au début du xvii^e siècle, on échangeait une cuirasse contre 9 bestiaux, dont un chameau, et un fusil contre 5 bestiaux³ ; tandis qu'à la fin du xvii^e siècle, la cuirasse

1. Voir par ex. *Oirat. zak.*, 3-4, 10, 14, 19 ; *H. j.*, 4 ; cf. ci-dessus.

2. *H. j.*, 42 ; ce code ajoute à l'article mentionné : « eux-mêmes doivent demeurer chez leur seigneur ».

3. *Oirat. zak.*, 9.

et le fusil s'échangeaient chacun contre un seul cheval⁴.

Pour les blessures occasionnées par une arme tranchante au début du xvii^e siècle la pénalité s'élevait à cinq neuvains de bétail⁵, et à la fin du siècle à trois neuvains⁶. D'ailleurs des comparaisons de ce genre impliquent de prudentes réserves⁴.

La vie de clan là où les clans avaient survécu, chez les Oïrat, jouait un rôle surtout en matière familiale, domestique, matrimoniale. Même chez les Oïrat, dans la vie sociale la place du clan fut prise par les *otoq* et *ayimaq*⁵, c'est-à-dire par des fiefs nomades d'une forme particulière.

Il semble que la répartition en « centaines » était depuis longtemps oubliée⁶ ; on peut même supposer que la répartition des *otoq* et des *ayimaq* en « dizaines » est une manifestation nouvelle. En effet, les *Lois Oïrat* n'en font pas mention, et les « Ordonnances » (*Ukazy*) de Galdan signalent les « dizaines » comme quelque chose de nouveau⁷. La répartition administrative des *otoq* et *ayimaq* en groupes de quarante (*döçin*) et vingt (*horin*) *ayil*⁸ paraît plus ancienne. Mais avec le temps ces divisions disparaissent également ; ainsi, le *Halğa jirum* n'en fait

1. *H. j.*, 62.

2. *Oirat. zak.*, 14.

3. *H. j.*, 56.

4. Voici encore quelques renseignements concernant la situation matérielle : la valeur d'une belle fourrure était équivalente à celle d'un chameau, une yourte de dimensions réduites avec quatre claies (*hana*) s'échangeait contre un cheval ; un bon et grand chameau valait deux chevaux (*soyölan*), un cheval valait cinq moutons (*H. j.*, 61-62).

5. Les « Lois oïrat » (*Oirat. zak.*) ne mentionnent pas une seule fois le clan et son action sur la vie. Étant donné que les chercheurs précédents considéraient l'*otoq* comme un clan (par exemple, le professeur J. Leontovič) différents auteurs en ont déduit beaucoup de conclusions inexactes, L'institution de « clans » par l'administration russe a également contribué à cette confusion.

6. Les « centaines » mentionnées dans la traduction des *Oirat. zak.*, par Pallas, ne figurent pas en réalité dans le texte original. En général, aucune source mongole ne parle ni de « milliers », ni de « centaines ». Il existait probablement une division par groupes de « deux centaines », voir *Recueil* de Samokvasov, 114 ; d'où les divisions en groupes de 40 et 20 *ayil*. Exact dans Busse, *Spisok slov bytovogo značeniya nekotorykh kočevykh narodov Vostočnoï Sibiri*.

7. *Oirat. zak.*, 21. *H. j.*, n'en fait pas mention, mais les « dizaines » se rencontrent dans le supplément au *H. j.*, se rapportant à l'année 1718 ; voir *H. j.*, 97.

8. *Oirat. zak.*, 8, 9. La division en *döçin* et *horin* a été longtemps conservée chez les Oïrat, auxquels les Altaïens et les Telenguit, qui se trouvaient en étroit contact avec eux, l'empruntèrent ; cf. tel. *töçin*, « zaïsanstvo, partie de la tribu », d'où la « *djučina* » russe. Voir note 6.

déjà plus aucune mention. Les *Lois Oïrat* mentionnent une seule fois que dix jeunes gens (*arban köbün*) aident à un mariage¹. Mais en l'occurrence il ne s'agit pas d'une division administrative².

Le régime de clan s'affirmait cependant dans une manifestation importante de la vie sociale. En effet, les Oïrat, nomadisait par *hoton*, c'est-à-dire par *ayil* ou hameaux nomades, composés presque exclusivement de proches parents. Le *hoton* oïrat est une fraction du clan, un groupe de proche parents, nomadisant et campant ensemble, ayant à leur tête les aînés du groupe (*aga*)³.

Il n'y a pas de données précises relatives aux Mongols orientaux, on peut supposer qu'ils ne pratiquaient les transhumances que par *ayil*, c'est-à-dire par groupes très restreints, après avoir réussi à abandonner le mode de transhumance par caravane (*horiya*).

Cette situation correspond tout à fait à l'oubli dans lequel les Mongols orientaux ont relégué le régime de clan. Néanmoins, il y a lieu d'observer que les Lois *halhas* font une fois mention du « *hoton* »⁴ : *änä bāyā kümün... tusagar gār-tai öbār hota-tai bolhula, hota-yin aja-yi nigā soyjolan mori-bār bağalaya; noyan-du ni bağa ügäi* (*H. j.*, 9), « Si cet homme isolé... (qui a commis le vol) se trouve dans une autre maison et dans un autre hameau nomade (*hoton*), il sera exigé un cheval du doyen du *hoton*; il n'y a pas de recours contre son seigneur. » Il est possible que les *ayil* nomadisant et campant généralement ensemble, à une petite distance les uns des autres, aient été appelés *hota* chez les Mongols, et aient constitué une entité administrative. Une signification identique semble pouvoir être attribuée au terme *ayil*, désignant un petit groupe de une, deux ou trois yourtes, établies à côté les unes des autres, ainsi qu'un

1. *Oïrat. zak.*, 8-9.

2. Cf. N. Očirov, *Omčēt o poezdke k Astrakhanskim kalmykam lëtom 1909*. Izvéstiya Russk. Kom. dlya izuč. Sredn. i Vost. Azii, n° 10, 1910, p. 64.

3. Cette déduction résulte des données concernant les « Oïrat » de la période suivante, voir Pallas, I, 190-191; Leontovič, « *Kalmytskoë pravo*, articles 18, 37, 73, 118, 120, 121; Nefed'ev, *Svedeniya o volžskikh kalmykakh*, 110. Dans les *Oïrat. zak.*, le terme attendu de *hoton* est remplacé par *ayil* (p. 12).

4. Mong. *hota* ~ *hotan* ~ *hoto* ~ *hoton*. Dans l'ouvrage de Ts. Žamtsaran et A. Turunov, *Halha jirum*, p. 11, on mentionne le « *hoton* », mais ni dans le texte du *H. j.*, ni dans l'index, ni à la place correspondante dans notre copie on ne retrouve ce terme.

groupe de yourtes-*ayil* disposées à peu de distance les unes des autres¹.

La vie familiale conservait de nombreuses survivances de l'ancien régime de clan : autorité patriarcale du père², relations particulières entre neveux et oncles du côté maternel³, observance particulièrement dévote du serment (*siha'a*)⁴. Comme par le passé on payait un tribut pour les fiancées⁵. On relève également des cas de défense de clan (chez les Oïrat) et d'assistance⁶. Les pères attribuaient, de leur vivant encore, une partie de leur bien (*ömči* ~ *önči*)⁷ à leurs fils, sans doute mariés; après la mort du père, les fils se partageaient ses biens à parts égales⁸, s'il n'existait pas de testament homologué par le seigneur; d'ailleurs, en cas de litige, la voix de la mère l'emportait (obligatoirement mère propre de tous les fils en litige)⁹. Les codes de lois mongols ne mentionnent pas les droits particuliers des fils cadets, mais étant donné que chez un grand nombre de tribus mongoles on a conservé l'usage de léguer la yourte au fils cadet et de lui confier la veuve, on peut supposer qu'il était aussi en vigueur à l'époque considérée, d'autant plus que les *Lois Oïrat* disent¹⁰ : « Les pères attribuent à leurs fils les parts selon l'usage. » Les filles ne recevaient rien en dehors de leur dot, les veuves ne recevaient rien non plus.

1. Cf. le terme *ayil* in *Oïrat zak.*, dont il vient d'être question. Voir *A. t.* 67, 83; *Näiji-toin*, 48.

2. *H. j.*, mentionne même dans un article séparé que : « en général le père ne peut disposer de la vie du fils », *yärü äcigü ni köbügün-iyän ami-yi mädäkü ügäi* (*H. j.*, 89).

3. Il n'était pas prévu d'amende pour les neveux (*jigü* ~ *zē*), s'ils commettent un délit (vol, dettes) envers leur oncle maternel (*nağacu*); *H. j.*, 52; *Oïrat. zak.*, 20; cf. *A. t.*, 80; *S. s.*, 170.

4. *H. j.*, *Oïrat. zak.*

5. *Oïrat. zak.*, 8-9; *H. j.*, 34, 75-76. Une dot était donnée aux filles qui se mariaient. Les mariages dépendaient entièrement des parents, voir *H. j.*, 75-76; *Oïrat. zak.*, 8-9.

6. *Oïrat. zak.*, 8-9.

7. *Oïrat. zak.*, 7; *H. j.*, 54-55. Jusqu'au mariage du fils, tous les biens se trouvaient entre les mains du père, qui était aussi le responsable au moment des accordailles. Voir *H. j.*, 75-76; *Oïrat. zak.*, 8-9.

8. *H. j.*, 54-55.

9. *H. j.*, 55.

10. *Oïrat. zak.*, 7 : *önči káb-iyär ög*. Cf. Les décisions relatives à la survivance de l'ancienne coutume in *Näiji-toyin*, 82 : *äcigü äkä-yin ömči bolğan hubiyajui-dur, odhan dägüü Ärinčin-dür yäkängki inu hubiyaju öggügsändur...*, « lorsque le père et la mère partagèrent leur bien en lots, ils assignèrent la plus grande part au plus jeune Ärinčin... ».

Le niveau spirituel généralement inférieur, notamment au cours de la première moitié de cette période, placée sous le signe de guerres ininterrompues, ressort du fait que la vendetta régnait partout¹, et que l'institution des inhumations collectives, accompagnées de sacrifices d'animaux et d'enfants n'était pas encore abolie. On ignore d'ailleurs, si la coutume des inhumations collectives était observée dans tous les milieux de la société mongole, ou seulement chez les grands seigneurs, ainsi que l'attestent des témoignages directs².

Des transformations sensibles n'intervinrent qu'après la victoire définitive du *hagan* et du *taiji* dans les guerres féodales, lorsque le régime social des Mongols fut modifié et que commencent à s'ériger des khanats semi-indépendants, en mesure de mieux assurer la sécurité des travaux pacifiques et de mieux organiser les expéditions. La renaissance du bouddhisme en Mongolie et la diffusion en Mongolie de la nouvelle secte des Chapeaux Jaunes, fondée par Tsongkhapa date de ce moment. Au début, l'entrée dans l'ordre monacal signifiait l'affranchissement du joug féodal³. Mais rapidement, l'église bouddhique devint elle-même une importante seigneurie.

L'institution particulière du protectorat s'était développée chez les Mongols sur la base de la dépendance personnelle de l'*albatu* envers le seigneur. Si quelqu'un désirait abandonner une seigneurie pour s'établir avec son bétail dans les domaines d'un autre féodal sans tomber dans la condition d'un fuyard, il devait obtenir la « protection » (*sub protectio, sub commenda*) soit du seigneur, soit de l'un de ses *albatu*; les Mongols appelaient ceci *tüšikü*, « trouver refuge, protection »⁴. La personne qui accordait aide et protection était appelée *tüši'ülügči*⁵, et celui qui sollicitait

cet appui, *habči'ur*, textuellement : « qui se trouve dans des tenailles »¹.

La loi féodale prescrivait² : « Celui qui se place sous protectorat (*habči'ur*) reçoit au départ ce avec quoi il était venu ; et la personne qui accorde la protection (*tüši'ülügči*) reçoit ce qui a été donné. On partage à parts égales le bétail né de celui qui existait au début, dans l'intervalle entre l'arrivée et le départ du patronné³. »

Dans cette ordonnance, comme dans nombre d'autres cas, se reflète la tendance des féodaux à entraver l'évasion des biens de leurs seigneuries.

Les chaînes féodales étaient si lourdes, et si habilement étendues à toutes les manifestations de la vie, qu'il était impossible à un simple *qaraču* de s'insurger contre le joug des seigneurs et de leurs suppôts. Quoi qu'il en soit, nos sources ne nous en disent rien. Des mouvements populaires se produisaient seulement dans des circonstances exceptionnelles, par exemple lorsqu'une *hanša*, à l'occasion de la mort de son fils, donnait l'ordre de massacrer cent enfants pour les enterrer avec lui, ainsi que cent chameaux, pour que les chamelles aient l'air de pleurer la mort du jeune prince. Dans ce cas précisément, selon le témoignage de l'historien mongol, *yäkä ulus-ä äbdäräl bolun jabduhuy-ä*, « lorsque la révolte menaça d'éclater dans le grand ulus (c'est-à-dire dans le peuple entier) », cette coutume barbare fut abandonnée; certains *taiji* également protestèrent avec énergie contre cet usage⁴.

La forme d'opposition au seigneur la plus courante, et la plus facile, était la levée du camp⁵, qui, bien entendu, ne pouvait toujours réussir, car les féodaux, comprenant fort bien la situation, prenaient conjointement toutes mesures utiles contre les fuyards⁶.

1. S. s., 142, 148, 150, 152, 156, 158, 166, 168, 170, 174 ; A. t., *passim*.

2. S. s., 248, 250, cf. S. s., 234 ; voir aussi Ch. Bell, *Tibet Past and Present*, Oxford, 1924, p. 34-35 (extrait de l'ouvrage tibétain — Biographie du 3^e Dalai-Lama). L'ouvrage tibétain exagère sans doute en affirmant que selon l'usage mongol on brûlait la femme, les serviteurs et le bétail du défunt. Aucune indication dans les autres sources ne mentionne la soi-disant coutume mongole d'enterrer simultanément les veuves. Au contraire, de nombreux témoignages nous apprennent que les veuves de personnages très divers ont vécu et déployé leur activité après la mort de leurs époux. Il est possible que l'ouvrage tibétain voulait parler non pas des épouses mais seulement des servantes-domestiques.

3. H. j., 16-26 ; *Oirat. zak.*, 3, 5.

4. H. j., 55, 84, 120, 121 ; *Oirat. zak.*, 10 ; cf. S. s., 168 ; A. t., 88.

5. H. j., 55.

1. H. j., *ibid*.

2. H. j., 55 : *habčigür kümün yağu-tai irägsän bolhula, tägün-iyän abhu ; tüsigülügči kümün yağu äggugsän bolhula, tägün-iyän abhu. jabsar-un örfjig-sän ijağur-un mal-ıyan kiri-bär hobiahu.*

3. Cf. *Oirat. zak.*, 10 (traduction : 45).

4. S. s., 248, 250.

5. Cf. S. s., 152 ; chroniques buryat ; cf. Pozdnéev, *Ärdänyin ärihä*, 267 (les générations sont mélangées) ; *Obraztsy i narodnoi literatury mongol'skikh plemen*, 188-191.

6. *Oirat. zak.*, et H. j. contiennent une série d'articles qui traitent en détail la question des fuyards. Les chroniques donnent un tableau vivant de ces levées de camp, de la fuite de groupes entiers de gens du peuple fuyant l'oppression des féodaux.

2. — LA CLASSE DES FÉODAUX

Le seigneur féodal mongol, c'est-à-dire le *noyan* possédant des *albatu*, recevait d'habitude son fief par héritage et le transmettait à son fils. Les seigneurs mongols dotaient leurs fils de leur vivant, réservant la part essentielle de l'héritage au fils aîné, ceci après leur mort. L'usage de réserver le fief principal du père au fils cadet, comme aux temps anciens, a disparu dès l'époque Yuan; de toute manière il ne se rencontre jamais à l'époque considérée¹. Les droits d'aînesse sont dominants. Lorsque, selon l'*Altan tobči*, le frère aîné, fait prisonnier par les Oïrat, rentra dans sa patrie, le fils cadet, Ünä-Bolad-ong, dont il a déjà été question ci-dessus, lui dit: « En ton absence, mon frère aîné, je possédais contre la coutume. Tu es mon véritable frère aîné, possèdes, toi. » En prononçant ces mots, il lui donna sa bannière noire². D'après l'*Altan tobči* également, le troisième fils de Dayan-hän, l'illustre guerrier Bars-Bolad-Sayin-Alag prit le titre de *hagan*³, pendant la minorité de Bodi-Alag, fils aîné de Törü-Bolod, aîné de tous les enfants de Dayan-hän⁴. Ayant atteint sa majorité, Bodi-taiji dit à son oncle: « Tu t'es donc assis [établi] *hagan* contre la coutume, pendant ma minorité. Maintenant salue-moi. Si tu ne me réveres pas, je commencerai la guerre⁵. »

Dans certains cas exceptionnels, le suzerain, l'aîné (*aga*), le plus souvent le père, pouvait priver son fils du fief ou lui en attribuer un moins important. On connaît des cas où le seigneur féodal était privé de ses biens par les autres proches féodaux avec leur suzerain en tête, ou bien encore on attribuait aux princes impériaux de nouveaux fiefs⁶.

1. Mais les gengiskhanides ont conservé beaucoup d'autres survivances du régime de clan, par exemple: l'usage d'épouser les veuves du père, à l'exception de sa propre mère s'entend; voir aussi S. s., 174, 182, 206, 208, 286. On constate avec intérêt que simultanément, les princes édifiaient diverses ordonnances interdisant au *tabunang* de prendre une épouse autre que la première, la princesse, fille de seigneur féodal (*abai* ~ *abağai*), H. j., 29-31.

2. A. t., 73 (texte quelque peu dénaturé), p. 84-85 de l'édition pékinoise: *aça-yuğan cimai ügäi-dü yosun ügäi bi äjaläju bilä, yosutu aça minu ci äjalä gäju hāra tuğ-tyan äjaläqulbāi*.

3. A. t., 107; cf. S. s., 206.

4. S. s., 192, 196.

5. A. t., 107. « Révéler », *mörgükü* voulait dire: rendre hommage à son suzerain.

6. S. s., 204; le tsarevič Ači fut privé de son fief pour avoir assassiné son

Le *hagan* mongol, en sa qualité d'aîné du clan des princes impériaux gengiskhanides, était considéré comme étant le répartiteur suprême des fiefs, mais en fait tout se trouvait entre les mains des grands seigneurs. Lorsque plusieurs *hän* s'affirmèrent en Mongolie, le même tableau se répéta dans chaque khanat¹.

En distribuant des fiefs à leurs fils, aux membres de leur famille, les féodaux mongols espéraient consolider leur position: de ce fait, partout et en tous lieux s'implantent les membres d'un même clan, d'une même maison². Mais le système de l'attribution perpétuelle des fiefs aux *taiji* adultes contenait une contradiction. Si, dans les premiers temps, la distribution des fiefs-apanages consolida le *hagan* et les princes impériaux, par la suite, très rapidement, ce morcellement affaiblit le pouvoir et l'autorité du *hagan*, il affaiblit ensuite les autres *hän* « domaniaux », jusqu'au moment où il ne resta plus rien à distribuer en fief.

Les gengiskhanides devinrent si nombreux qu'il n'y eut plus suffisamment d'*otoq* et d'*aiymaq* à leur donner en fief et possession³. Vers la fin du xvii^e siècle en différents lieux du monde

frère Šira, Šira n'ayant pas d'enfants, les fiefs des deux frères, héritiers de leur père Ubasanča (ou Ubšigun, voir S. s., 182) -čing-taiji, les *otoq* Asut et Yöngšiäbü, furent attribués au tsarevič Bodidara-ošan-taiji, fils cadet de Bars-Bolad, lequel, étant encore enfant, aimait fredonner pour rire:

*Ači Šira hoyaralaldutuğai ni,
Asud Yongšiäbü hoyar dägärä bi sağugai.*

ce qui veut dire:

Que Ači et Šira se battent l'un avec l'autre,
Alors je m'établirai sur les Asud et les Yöngšiäbü.

« Priver d'un fief, enlever un fief » s'exprimait par le verbe *talağu* de même que pour l'expression « confisquer » (voir par exemple, *Oïrat. zak.*, 12; H. j., 31); cf. Pozdnéev, *Ärdänyin ärihä*, 179; S. s., 208.

1. Cf. S. s., 208; *Istoriya Radlova*, 221-222; cf. Pozdnéev, *Ärdänyin ärihä*, 96.

2. Cf. S. s., 192, 194, 196, 198, 204, 206.

3. Toutes les chroniques mongoles, qui suivent très attentivement la généalogie des gengiskhanides, témoignent qu'à la fin du xvii^e s., les descendants de Tayang-hän étaient déjà au nombre de plusieurs centaines; à ce nombre, il faut ajouter la descendance des frères de Činggis, de Qasar, Bäl-gütai et Otčigin, également seigneurs féodaux, et dont certains possédaient de grandes seigneuries, comme par exemple les descendants de Qasar auxquels appartenait la tribu Qorčün (« tireurs », « archers ») représentée par les descendants de Ünä-Bolad. En outre, de ci de là, des descendants des *sayit* d'antan ont conservé la situation de *noyan*; on rencontrait également des « assimilés aux *noyan* », *noyad-un käb-tü boluğsan* (H. j., 2).

mongol apparaissent de tous petits *noyan*¹ domaniaux, puis, les cadets des familles féodales ne reçoivent plus en patrimoine de véritables *albatu*, ils doivent se contenter de « domestiques », et des biens nomades courants, bétail en premier lieu². C'est pourquoi un très grand nombre de gengiskhanides se trouve maintenant dans une situation identique à celle des représentants de la classe supérieure, *albatu*, c'est-à-dire *tabunang*, *sayit*, etc.³. Un nouveau déplacement des couches sociales s'est produit dans la société mongole.

Les *taiji*, après avoir évincé les anciens *sayit* de leurs positions féodales, se trouvaient maintenant placés dans une situation identique. A partir de ce moment, seuls seront considérés comme étant de véritables *noyan* les féodaux possédant des *albatu*; on cesse de les nommer *taiji*, car on commence à désigner sous ce titre un groupe particulier : celui des gengiskhanides auquel échoit la situation des *sayit*. A partir de la fin du xvii^e siècle, les *noyan* sont les seigneurs féodaux, les princes, tandis que les *taiji* sont des *sayit* privilégiés, en quelque sorte le corps nobiliaire.

Mais simultanément, de nombreux *noyan*-princes possèdent de très petits fiefs. Ainsi, dans la troisième décennie du xvii^e siècle, Rinčîn-säcän, *jinong-ħagan*, chef de l'Ordos, c'est-à-dire de tous les princes et *taiji* ordos de la maison de Bars-Bolad, premier *jinong* ordos, ne possédait directement qu'un seul *otoq*, — d'après le témoignage de Sanang-säcän, l'un des vassaux et adjoints du *jinong*⁴, qui prenait part aux événements contemporains. On voit enfin apparaître des *noyan* qui ne possédaient aucun *albatu*; les premiers temps, on les distingue néanmoins des *taiji*⁵.

1. *H. j.*, 115 parle de *noyan* qui possédaient moins de cent familles d'*albatu*; *Oirat. zak.*, connaissent également les petits propriétaires domaniaux, princes — *baġa noyod*, par ex. p. 4, 8; *Näiji-toin*, 65; *H. j.* (p. 4) mentionne également les *noyan* pauvres, possédant moins de cent têtes de gros bétail, mais qui avaient néanmoins leurs *albatu* : *kär-bär ügäi-täi noyad boluġad mal jaġu äsä güicäkülä, albatu-äca ni nigän jaġun mal güicägäjä bariya*.

2. *H. j.* dépeint les *taiji* sous ce jour précisément; déjà à cette époque il y avait des *taiji* qui n'avaient personne sous leurs ordres, voir *H. j.*; cf. *Ärd. är*, 6 = *üčükän taiji tabunang*, « petits *taiji* et *tabunang* », *H. j.* connaît des *taiji* et des *tabunang* qui possédaient en propre moins de cinquante têtes de bétail (*H. j.*, 4). Tous ne se trouvaient pas, bien entendu dans cette situation.

3. Plusieurs articles des *Oirat. zak.* situent sur un même pied, *taiji* et *baġa noyod* d'une part, et de l'autre les *sayit*, tout particulièrement les *tabunang*, voir aussi *Ärdänyin äriħä*, 6.

4. S. s., 280.

5. *H. j.*, 35 : *kümün-ügäi noyad*; *Näiji-toin*, 49, La chronique-biographie

La même chose s'observe chez les Oirat. Chez ces derniers, de nombreux membres des familles princières (oirat : *noyon*) deviennent des petits feudataires domaniaux (*baġa* ou *üčükän noyod*), lesquels, en fait, ne se distinguent en rien des *sayit*, par exemple des *ġaisang* (oirat : *zayisang*) et des *tabunang*¹.

De même qu'en Europe médiévale, où les obligations du féodal, en tant que vassal de son suzerain, s'exprimaient par la formule *consilium et auxilium*, les obligations du féodal mongol en tant que vassal de son aîné (*aga*), y compris le *ħagan*, étaient définies par l'expression *alban*. Mais, ainsi qu'il a été observé plus haut, l'*alban* d'un féodal, n'avait rien de commun avec l'*alban* d'un homme ordinaire. L'*alban* d'un féodal mongol consistait également, en somme, en *consilium et auxilium* : le féodal devait « conseil » à son suzerain, c'est-à-dire prendre part aux réunions (*čü'ulġan*) pour discuter toutes questions et en général participer aux affaires judiciaires et à l'administration (*ġasaġ*). D'autre part, le seigneur féodal mongol était astreint au service militaire, devait offrir des présents à son suzerain et l'aider dans ses diverses entreprises. Comme autrefois, l'hommage s'exprimait par le salut frontal (*mörġükü*)².

A. — CONSILIUM.

Les assemblées ou diètes *čü'ulġan* > *čulġan*, ne peuvent être considérées comme une institution organisée, fonctionnant régulièrement. C'étaient des assemblées de composition très indéterminée, et dont les membres se proposaient d'accorder à leur suzerain une aide « volontaire » dans les cas les plus divers³.

mongole *Näiji-toin* rapporte le curieux épisode suivant : l'épouse d'un *taiji* de la Mongolie méridionale se présenta chez *Näiji-toin* afin de l'inviter, lui et ses compagnons, chez elle ; les moines tardèrent à venir. Le *ħatun* (dame) leur dit alors : « Vous me traitez sans considération, me considérant l'épouse d'un petit *taiji* (*üčükän taiji*). Si les grands princes (*vany-üt*) vous avaient invités vous auriez sans doute daigné vous mettre en route sans délai. Mais parmi les grands princes il en est de plus riches que moi, il en est aussi d'autres qui ne se compareront pas avec moi. » (f. 63).

1. *Oirat. zak.*, 4, 8, *passim*; *Zaya Pañġita*, 13, 15-16. On n'oubliera pas en l'occurrence, que les *noyon* oirat, à l'exception des *noyon ħošut*, descendaient non des princes impériaux gengiskhanides, mais des « *sayit* ».

2. *A. t.*, 107. Comme aux temps jadis, à l'époque de l'empire, au moment de l'intronisation on présentait au souverain une coupe de vin ; S. s., 162 (*ayaga bariħu*).

3. *A. t.*, 9, 64, 69 ; S. s., 144, 160.

En raison de la faiblesse du lien de dépendance unissant les feudataires au *ḥaḡan* et des grandes distances séparant les feudataires, les assemblées avaient souvent lieu dans divers secteurs, et après la constitution chez les Mongols de khanats semi-indépendants, les assemblées régionales devinrent la règle habituelle¹. Les assemblées des seigneurs féodaux-vassaux furent instituées en permanence par des princes isolés relativement modestes². Mais ces réunions n'entravaient pas les tentatives d'organiser des assemblées plus grandioses. Nous connaissons des assemblées auxquelles participèrent les représentants des divers khanats, des diverses régions du monde mongol, par exemple *Ḥalḥas* et *Oïrat*, c'est-à-dire les féodaux *ḥalḥas* et *oïrat*³.

Ces assemblées traitaient des questions de la guerre et de la paix et de diverses affaires d'intérêt général. Les princes se réunissaient aussi, simplement pour banqueter et se divertir. Mais, la plupart du temps, les assemblées s'occupaient des questions relatives à l'organisation des relations entre seigneurs féodaux dans un rayon étendu englobant plusieurs khanats et grandes seigneuries. Les décisions de ces assemblées prenaient assez souvent la forme de « Codes » ou « Corps de lois » ; ils étaient obligatoires pour tous les seigneurs qui se trouvaient représentés de telle ou telle manière à l'assemblée⁴. Les lois élaborées dans ces réunions

1. A. t., 401 ; S. s., 246, 268, 278, 282. *H. j.*, 203 ; *Ärdänyin äriḥä*, 7, 9, 12, *Zaya Paṇḍita*, 47 ; cf. « *Posol'stovo... Ivana Unkovskago* », p. 494.

2. Voir par ex. *Zaya Paṇḍita*, 47, 49.

3. On sait que les *Lois mongol-oïrat* furent ratifiées par une de ces assemblées, en 1640. On considère habituellement que cette assemblée eut lieu en Djoungarie [Jä'un ḡār] et que Bätür-ḥung-taiji y joua le rôle principal. Toutefois, la chronique-biographie oïrat de *Zaya Paṇḍita* affirme catégoriquement que l'assemblée des princes mongols et oïrat qui ratifia les lois, eut lieu chez le *Jasaqtu-ḥän ḥalḥas* (f. 4). Cette indication paraît être confirmée par le texte même des *Lois oïrat*, où il est question des rédacteurs : *Zasaqtu ḥän äkilän... Dočün Dörbän ḥoyoriyin noyod...*, « les princes des Quarante (c.-à-d. : Mongols) et des Quatre (c.-à-d. : Oïrat) avec *Zasaqtu-ḥän* en tête » (p. 2) ; cf. *Golstunskii, Oïrat zak.*, 422. Une autre grande assemblée, mais des seuls féodaux *ḥalḥas* des « sept ḥošün », eut lieu à une époque qui nous est inconnue, mais le code *Ḥalḥa jirum* en parle et se réfère même à ses décisions (*H. j.*, 4 ; cf. *H. j.*, 62, 93). Cette assemblée eut probablement lieu au xvii^e siècle, car les décisions y furent prises concernant les prestations de charrois pour le *Ḥuttuḥtu* d'*Urga*, qui naquit en 1635. A propos d'une autre assemblée *ḥalḥas*, voir *Ärdänyin äriḥä*, 24 ; I. š.

4. Selon les termes du *H. j.* (30), *änä čaḡajan-du orulčaḡsan jasaḡ-ūd* « les dirigeants, qui se seront soumis aux présentes lois ». S. s. dit que *Tümän-jasaḡ-tu ḥaḡan*, qui régna de 1557 à 1592, rédigea les lois (S. s., 200) : les plus anciennes qui se trouvent mentionnées dans nos sources pour la période moyenne post-yuan. Ces lois ne sont pas parvenues jusqu'à nous et

étaient profondément marquées par l'empreinte féodale : les féodaux mongols étaient avant tout intéressés à garantir leur immunité, et les corps de lois qui nous sont parvenus sont surchargés d'articles affirmant sous diverses formes l'immunité des seigneurs féodaux. Un exemple montre que même dans l'organisation des relais postaux, indispensables aux féodaux, tout particulièrement aux propriétaires des grandes seigneuries, *ḥän*, princes puissants, etc., les principes féodaux fermement affirmés étaient accompagnés par une confusion caractéristique des normes de droit public et privé.

Les *Lois mongol-oïrat*, comme aussi le *Code ḥalḥas*, en donnent une image sensiblement pareille.

Il fut décidé que tous sans exception seraient obligés de fournir charrois et ravitaillement aux courriers (*älči*), chargés « des trois affaires importantes ». Mais quelles étaient ces affaires ? Une attaque ennemie (*dayisun*), la maladie d'un personnage important (*yäkä-ün ḡänägä*), la querelle entre deux *noyan* (*äbdäräl*)¹. Ni les princes, ni les *darḥat*, ni les moines bouddhistes n'étaient dispensés de cette prestation² ; d'autre part, ainsi qu'il a déjà été mentionné, une interruption dans la fourniture des charrois entraînait une amende pour les féodaux et les *sayit*, une confiscation de tous les biens pour les gens du commun. Simultanément, le *Code ḥalḥas* observe que les princes ne sont pas astreints à fournir aux courriers voyageant pour d'autres affaires des charrois prélevés sur leurs propres troupeaux (*sürük*)³ ; tout

nous ne possédons aucune donnée permettant de savoir si les rédacteurs des codes mongols plus récents les ont connues ou non. Or, dans l'ordre chronologique le corps de lois venant après est le *Code Mongol-Oïrat* de 1640. Viennent ensuite les *Décisions des sept « ḥošün »* qui ne nous sont pas parvenues non plus, et enfin le *Ḥalḥa jirum*, les « Lois des trois ḥošün ḥalḥas », de 1709. On sait que l'attention de nombreux auteurs a été retenue par ce qu'on nomme les « Anciennes lois oïrat » dont parle Pallas ; certains supposent même que Pallas « possédait un exemplaire de cet ancien code... car il en cita... plusieurs passages » (*Ryazanovskii, Mongol'skoyè pravo*, p. 36). Mais Pallas ne connaissait ni le mongol, ni l'oïrat, il n'apporte aucun renseignement complémentaire concernant l'ancien code et ne mentionne même pas la source d'après laquelle il cite les rares extraits qu'on retrouve dans ses *Sammlungen* (I, 192-193). Il est par conséquent permis d'être sceptique à l'égard de toutes ces communications et de penser que les informations de Pallas étaient basées sur un malentendu.

1. *H. j.*, 41 ; cf. *H. j.*, 17, 37 ; *Oïrat. zak.*, 5 : *ḡurban yamutu ulä* : 1) affaires administratives et religieuses, 2) maladie des princes ou de la princesse, 3) agression ennemie.

2. *H. j.*, 44-42 ; 37, 17.

3. *H. j.*, 39.

le poids de ces prestations était par conséquent supporté par les *albatu*¹. Les princes devaient payer ces amendes très élevées dans les cas où ils interrompaient la fourniture des charrois et le ravitaillement au moment du passage des grands seigneurs-suzerains². On observe également que les lois *ḡalḡas* contiennent un corps de décrets étudiés dans tous les détails concernant les charrois postaux (*ulaḡa šī'ūsī*) ; tandis que dans les lois mongoloïrat ces questions figurent à l'état embryonnaire.

Il semble que les seules assemblées des parents-vassaux ne pouvaient suffire au *ḡagan* et aux princes importants ; ils furent obligés d'envisager la création d'un organe se rapprochant, ne serait-ce que dans une faible mesure, d'un gouvernement central. Les anciens *čingsang* et les autres dignitaires, *taiši*, etc. devinrent eux aussi très rapidement, au début de l'époque post-yuan, des seigneurs féodaux, et il semble que les Mongols ne disposaient pas de gouvernement, en tant que tel. Après la victoire du *ḡagan* on observe les tentatives de créer un semblant de gouvernement central. Ainsi, d'après l'historien mongol, dans la deuxième moitié du xvi^e siècle, Tüman-ḡagan créa un gouvernement (*Jasaq*) composé de cinq seigneurs féodaux, deux appartenant à l'aile gauche et trois à l'aile droite, auxquels fut confié le soin de diriger les affaires du royaume³.

Après le démembrement de la Mongolie en plusieurs khanats semi-indépendants et grandes seigneuries, on relève dans diverses régions auprès de la personne du suzerain suprême, *ḡān* ou aîné des princes, la présence de princes-régents, qui arborent parfois l'ancien nom de *Jasaq*, et parfois un autre nom⁴.

A partir de la deuxième moitié du xvii^e siècle tous les féodaux

1. Du fait que les *darḡat* et de nombreux lama étaient exonérés de la prestation des charrois. Il est caractéristique pour le *H. j.* que ce code dispense le moine bouddhiste de cette prestation (sauf les « trois affaires ») dans le cas seulement où il posséderait des gens qui sont « subordonnés », *H. j.*, 47.

2. *H. j.*, 26-27.

3. S. s., 200 : *ādān-iyār jasaḡ-i barigulju*. Le terme *Jasaq* signifiait et signifie chez les Mongols : « gouvernement », « régent ». Les Oïrat et les *ḡalḡas* du Nord (« des sept *ḡošūn* ») n'avaient pas de représentants dans ce « gouvernement ». Le prince *ḡalḡas* Uijang Subuḡai, mentionné dans S. s., appartenait au groupe « sud » du peuple *ḡalḡas* (« cinq *otoq* »), voir RAS-V, 1930, p. 203. Le mot *Jasaq* peut encore être retenu dans le sens de « châtiment ».

4. S. s., 264 ; l'historien mongol faisait lui-même partie, étant encore un adulte de dix-sept ans, du « gouvernement » de son suzerain, le *jinong* ordos : *ārḡim tušimāl-ün jargā-dür oruḡulju, jasaḡ törü-yi ḡatangḡadḡan...* ; voir aussi S. s., 252, 260 ; *Oïrat. zak.*, 4 (*Jasaq bariḡsan dōrbōn tušimād*, « quatre dignitaires du régent de l'empire »).

mongols, en général, se partagent en deux groupes : au premier appartiennent les princes-régents (*Jasaq-un noyan*)¹, c'est-à-dire possédant les pleins pouvoirs, au second les simples princes dont la juridiction était limitée. Ainsi, le simple prince ne pouvait tuer un de ses sujets, considéré par lui coupable, à l'insu du prince-régent (*Jasaq*), sous peine d'une lourde amende².

Les *Jasaq* étaient, bien entendu, les *ḡān* et principaux seigneurs, par exemple les *jinong*, etc. A partir de la deuxième moitié du xvi^e siècle, la dénomination de *ḡošūn* (*ḡošūḡun* > *ḡošūn*) sera définitivement attachée aux grandes seigneuries gouvernées par des princes-régents. Les *ḡošūn* (nos renseignements concernent surtout les *ḡalḡas*) pouvaient être d'étendue variable, mais toutefois d'une certaine importance, ce qui les distinguait essentiellement des *ḡošūn* mongols des temps récents ; dans leur composition rentraient parfois plusieurs « nouveaux » *otoq* ou *ayimaq*. Le seigneur d'une telle seigneurie nomade (*ḡošūḡun-u ājān*) était le prince-régent (*Jasaq-un noyan*), descendant du seigneur de l'antique *otoq*, ou des *otoq* qui ont constitué le nouveau *ḡošūn*³. Les vassaux étaient de simples princes (*noyan*)⁴ et *taiji* (dans le sens militaire du terme), et chez les oïrat, les *zayisang*. Le prince-régent pouvait simultanément dépendre d'un suzerain plus puissant, *ḡān*, *jinong*, par exemple, etc. Le groupe entier des féodaux ainsi liés entre eux, généralement dans le cadre d'un khanat ou d'une grande seigneurie, se composait de proches parents, descendant d'une même famille princière⁵, autrefois régnante sur l'ancien *otoq*.

La cour, l'exécution des décisions judiciaires, en général toute l'administration était basée sur le principe que les fonctionnaires

1. Ils étaient appelés aussi *Jasaq bariḡsan*, « ayant accepté la régence », voir *H. j.*, 30, 35, 73 ; cf. S. s., 252, 260.

2. *H. j.*, 35 : *buruḡu-tu albatu unuḡan jasaḡ-tur sonušḡal-ūḡāi alaḡula iarliḡ-āca dabaḡsan-u yosuḡar torḡo*.

3. *Ārd. ār.*, 6 ; *H. j.*, 30, 35 ; I. s., Nāiji-toin, 49, 50, 61, 77.

4. Le même fait s'observe chez les Oïrat, mais il semble que chez eux, à l'époque en question, le mot *Jasaq* n'était pas employé dans ce sens. Ainsi, la chronique oïrat nous fait savoir qu'un *noyan* (*noyon*) a nommé *darḡat*, dans le *ḡošūn*, un individu qui lui avait rendu service, lui accordant la faculté de se servir des chevaux et de recevoir du ravitaillement. Mais cette grâce devait être confirmée par le suzerain-*ḡān* aîné, voir *Zaya Paḡdita*, 26.

5. C.-à-d. d'une « grande-famille » — *ayimaq* ; ce nom fut ensuite étendu à tous les *albatu* : on ne s'intéressait qu'aux familles régnantes, cf. *Ārd. ār.*, 19 ; I. s., XLV, 2 ; cf. également G. D. Sanžėev, *Mančėuro-mongol'skie yazykovyè paralleli*, ADA, 1930, p. 616, 618.

et les autres exécutifs du *Jasaq* étaient entretenus par les *albatu* intéressés à telle ou telle affaire¹; par ailleurs, une certaine partie des amendes imposées aux *albatu* pour divers méfaits revenait au propriétaire du pénalisé (*garǰagu* > *garǰū*)², et certaines pénalités revenaient intégralement au *Jasaq*, ou bien étaient partagées entre tous les *Jasaq* d'un rayon déterminé³. De nombreuses amendes et pénalités revenaient directement au maître du coupable. Par contre, chaque *noyan* devait aider aux recherches et à la poursuite des voleurs, etc.⁴. Les *noyan* devaient également ester en justice en qualité de co-témoins dans les affaires concernant les *noyan*⁵.

L'immunité du seigneur féodal résidait en premier lieu dans le fait qu'il jugeait lui-même ses *albatu*, et qu'il promulguait lui-même ses jugements à l'exception des graves délits du ressort du *noyan*-régent, quand plaignants et répondants étaient ses propres sujets⁶. D'autre part, aucunes pénalités ou amendes ne pouvaient être prélevées sur les *albatu* à l'insu de leur *noyan*, tous les recouvrements devaient avoir lieu en présence de son préposé (*älči*). Sinon, la totalité de l'amende revenait au prince, maître du répondant⁷. Les *albatu* et autres gens qui avaient fui

1. Oïrat. zak., passim; H. j., passim. A propos du tribunal chez les Oïrat, cf. *Posol'stvo... Ivana Unkovskago*, p. 194.

2. H. j., 41, 59; Oïrat. zak., 12.

3. Il est permis de supposer que ceci reflétait une survivance du régime de clan. En effet, tous les *noyan*s étaient apparentés; H. j., 30.

4. H. j., 43-44, 71-72.

5. H. j., 5, 26, 33, 73.

6. H. j., 53-54, 17.

7. H. j., 83-84; Oïrat. zak., 12, *Yäru kän kümän yala bolbäsu bü dobtul. äläi äbči noyan-du ni kürgäjä anju-ban abhu. mal-un äjän öbär-ün noyan-äca-ban äläi abul-ügäi sanagan-u oriğ-iyar yala-ban abubäsu, tärä yala-äca jöb-tü-yin noyan-du garhu. tüsimäd äläi-yin idäsi öggügad busu yala-yi hula-gaytci-yin noyan-du ägkü. mal-un äjän öbär-ün noyan-äca-ban äläi-täi ocıju, nöggüä noyan-u äläi-ügäi dobtulju abubäsu, tärä yala-yi cöm-i äbcü buruğutu-yin noyan-du ägkü* (H. j., 83-84). « En général, qui que ce soit ayant à percevoir une amende ne doit pas la recouvrer lui-même. Ayant emmené avec soi l'huissier, il conduit le répondant (coupable) auprès du *noyan* et reçoit le recouvrement qui lui est dû. Si le propriétaire du bétail (requérant, plaignant) prélève de son propre chef l'amende sans avoir emmené le commissaire de son prince, alors on déduit de cette amende la part du prince du requérant, on paie les fonctionnaires et les huissiers, le solde de l'amende est ensuite transmis au seigneur-prince du voleur. Si le propriétaire du bétail ayant emmené le commissaire de son prince effectue le recouvrement sans la participation du commissaire de l'autre prince, cette amende est confisquée intégralement et remise au seigneur-prince du répondant (coupable). »

leur prince devaient être rendus à leur maître, personne ne devait les cacher. Et tous les autres, y compris les princes, devaient aider à capturer un fuyard et à le restituer au prince patrimonial¹.

B. — AUXILIUM.

Le seigneur féodal mongol, quel que soit son rang, était avant tout un guerrier; il ne portait pas en vain le titre de *noyan*. Le fait d'être un guerrier, un défenseur, un « acquéreur » était sa raison d'être essentielle et sa justification. En conséquence, tous les princes mongols devaient en premier lieu le service militaire à leurs suzerains, à leurs *hağan*. Le cas échéant, au premier appel, ils devaient se présenter en armes, à la tête de leurs hommes, de leur armée². Mais en raison de la faiblesse du lien féodal on observe en matière de service militaire la même chose qu'en matière de « conseil ». Au lieu d'être obligatoire, il devient volontaire. Le seigneur féodal, en sa qualité de vassal du *hağan* ou d'un autre grand seigneur, par exemple du *Jinong*, ou *taiši* chez les Oïrat, se présente chez son maître seulement lorsqu'il le veut bien, s'il y trouve son avantage ou bien s'il n'a pas le moyen d'agir autrement. Le régime féodal favorisait à l'extrême les trahisons incessantes, le passage continu des féodaux d'un camp dans l'autre, les refus de prêter main forte, etc. Et simultanément, l'apparition d'un suzerain fort, disposant de moyens puissants, même pour un temps limité et dans un certain périmètre, mettait fin à ces pratiques³.

Le célèbre Altan-*hān* tumād adresse à son suzerain, le « grand » *hān* mongol, le discours suivant : « Daignes me conférer ce titre *hān* et je défendrai ton vaste empire ! » — « Bien que mon (de *hağan* n'ait pas de descendants, ne suis-je pas là, descendant de Qasar ? Je vais donner la chasse ! » — déclare le féodal mongol qui part en guerre pour venger le meurtre de son suzerain⁴.

1. H. j., 43-45; Oïrat. zak., 2-3.

2. La majorité était atteinte à l'âge de treize ans, voir ci-dessus, p. 211.

3. Tel est le témoignage de toutes nos sources.

4. S. s., 200. Un seigneur féodal oïrat, Ögädai-ba'atur (ou daibu); en colère contre son suzerain Toğon-taiši, déclarait : « Depuis l'âge de treize ans j'ai mené les armées au combat, mais il ne m'accorda aucune faveur en échange de pareils services » (A. t., 83; cf. S. s., 166).

5. A. t., 83.

Et voici comment une épopée ancienne décrit le *noyan* oïrat¹ :

Avec un beau cimier en argent,
Avec une brogne rouge recouverte de plaques de métal,
Avec une belle camisole de soie,
Avec un cheval entièrement tigré,
Mangata fils, Saïn Sărdāngā.
Il entraîna derrière lui deux mille braves,
Planta dans le sol deux mille lances,
Présenta deux mille coursiers.
— « Y a-t-il un gibier à chasser ;
Y a-t-il un ennemi à combattre ?
— dit-il, grinçant des dents, avalant sa salive. »

Deux amis (*anda*), tous deux seigneurs féodaux, l'un oïrat, l'autre mongol oriental, bavardent ensemble, en buvant du vin² : « Si les Quarante et les Quatre³ se séparent et commencent à se battre, qui donc en dehors de nous deux se présentera au tournoi-duel (*irā'ül*)⁴ ? Si cela se produit et que nous nous rencontrions à ce moment, comment agiras-tu à mon égard ? » demanda (le Mongol). Et Guïlinči⁵ lui répondit : « Mon arc tire bien ! Je te transpercerai, quand même tu porterais une cuirasse. »

Les récits des chroniques mongoles montrent comment les sentiments chevaleresques percent sous les tendances prédatrices et égoïstes qui animaient généralement le féodal mongol. Ainsi un prince mongol déclara à un puissant suzerain oïrat, Batur-hung-taiji, en réponse à la proposition de livrer certaines personnes : « Lorsque j'aurai livré mes amis, pourquoi resterai-je en vie⁶. »

En qualité de guerriers, seigneurs militaires avant tout, les féodaux mongols portent des noms sonores : Bars-Bolad-Sayin-Alağ (« Bars-Bolad, Illustre-Diapré ») — comme s'il n'était pas un être humain, mais un oiseau dressé pour la chasse — et dans le combat ils proclament leurs noms et leurs titres⁷. Leurs coursiers ne sont pas des chevaux ordinaires et portent égale-

ment des noms pompeux¹. Tout ceci fait partie de cet héroïsme épique du féodalisme mongol, qui se reflète largement dans les légendes mongoles².

D'autre part, les féodaux venaient matériellement en aide à leurs suzerains, mettant à leur disposition aux époques critiques, ou à d'autres occasions, leur bétail et parfois aussi d'autres choses. Nous ne possédons d'ailleurs aucun renseignement laissant supposer qu'en leur qualité de vassaux les seigneurs mongols payaient un tribut à leurs suzerains. Il semble que l'aide matérielle se manifestait sous forme d'offrande « libre » et n'avait souvent qu'une signification symbolique³. Quelques allusions indiquent que parfois les seigneurs dépouillaient leurs vassaux, leur enlevant bétail et gens, mais alors ces agissements étaient considérés comme un sévice⁴.

En guise de revanche pour les cadeaux et, en témoignage de gratitude pour les bons offices et les services rendus, les suzerains distribuèrent à leurs féodaux-vassaux divers titres (*čola*)⁵ et privilèges (*darğa*)⁶, attestés par des diplômes (*jiguhu*) ornés de sceaux (*tamağa*)⁷, afin de s'attacher ainsi plus étroitement

1. S. s., 162, 182, 216, 258 ; A. t., 85 ; Zaya Paṇḍita, 24 ; Ubaši-hung-taiji, 210.

2. L'emblème du seigneur militaire mongol était « la bannière noire », *qara tuq*, voir A. t., 75 ; S. s., 240 ; Ubaši-hung-taiji, 200, 206, 209. Le porte-étendard (*tuqči*) transmet pendant la bataille la bannière de Činggis, demeurée avec ses camps chez les Ordos, — par conséquent entre les mains de « l'aile droite », — au prince impérial Sayin Alağ, combattant dans les rangs de « l'aile gauche » de Dayan-han, ceci avec les paroles suivantes :

Hağan aĵān-ū ħara sūldā
ħān ürā-dür imā irābāi (S. s., 192),

c.-à-d.

« L'étendard noir du ħağan-souverain (Činggis) est parvenu à son descendant impérial. »

D'autre part, les princes impériaux gengiskhanides ont conservé, tout au moins durant la première moitié de la période en question, l'ancienne coutume de porter des couvre-chefs ornés de plumes (*örbälqā*), voir S. s., 162 ; A. t., 68 ; cf. Blochet, *Rashid-ed-Din*, t. II, planches I, III, IV ; tandis que les *sayit* portaient l'*otağa*, c.-à-d. une longue plume fixée derrière leur couvre-chef, voir A. t., *ibid.* ; Blochet, *ibid.*

3. Cf. 56, 62 ; *Ārd. ār.*, 6 ; Zaya Paṇḍita, 7, 14 ; S. s., 140 ; *Mongġol čaġaja*, 6.

4. Zaya Paṇḍita, 16-30.

5. S. s., 194, 252, 258, 264, 280, 282.

6. S. s., 194, 282 ; A. t., 110, 112.

7. S. s., 194 ; *H. j.*, 89. On attribuait aux sceaux une signification particulière, sacrée, cf. *Bolor Toġi*, III, 162.

1. Ubaši-hung-taiji, 203.

2. S. s., 154 ; cf. A. t., 58.

3. C.-à-d., les Mongols et les Oïrat.

4. A propos des duels-*irā'ül*, voir S. s., 154, 194 ; A. t., 58-59.

5. Nom propre d'un seigneur oïrat.

6. Zaya Paṇḍita, 6.

7. S. s., 154, 192. Les *sayit* sont maintenant désignés sous le patronyme de leurs princes, dont ils portent le nom, voir S. s., 258, 278, 280, 282.

les seigneurs militaires. C'est ainsi qu'on vit apparaître les « assimilés aux princes », *noyad-un kâb-tü boluqsan*, qui n'étaient pas des gengiskhanides, mais sortaient du milieu des *sayit*¹.

On remarquera qu'assez souvent les enfants des seigneurs recevaient leur éducation non dans leur maison, dans les camps de leurs parents, mais chez les vassaux féodaux. Le cas était particulièrement fréquent dans la première moitié de la période en question. Les grands seigneurs confiaient l'éducation de leurs enfants à des vassaux pour deux raisons : 1) ils voulaient établir ainsi des liens plus étroits entre leurs vassaux, leur propre personne et leur descendance, 2) ils voulaient assurer à leurs rejetons une enfance comportant un minimum de risques, en les faisant séjourner en des lieux divers, éloignés du quartier du suzerain, toujours soumis au danger d'une attaque éventuelle. Le renforcement des *hagan* et *taiji* dans leur qualité de seigneurs féodaux, paraît avoir rendu cette coutume moins fréquente. D'autre part, les seigneurs féodaux considéraient que l'éducation des enfants des grands seigneurs dans leurs maisons faisait partie des devoirs d'un fidèle vassal. Il pouvait arriver souvent, que par sa qualité d'éducateur un vassal se trouvait sensiblement avantagé par rapport aux autres².

C. — MOINES-FÉODAUX BOUDDHISTES.

Dans la deuxième moitié du xvi^e siècle, après la victoire des gengiskhanides et le démembrement de la Mongolie en plusieurs khanats, une nouvelle secte bouddhiste, les « chapeaux jaunes », fondée et organisée par Tsongkhapa, pénètre chez les Mongols, venant du Tibet. Cette secte était appelée à jouer un grand rôle dans la vie de la société mongole³. L'ancien bouddhisme, qui pénétra chez les Mongols encore du temps de l'empire mondial, n'avait pas complètement disparu⁴, mais il n'avait aucune portée sociale, de toute manière son rôle n'était guère plus

1. Voir ci-dessus, pp. 204, 226 ; *H. j.*, 89.

2. Voir S. s., 168, 170, 176, 178, 186, 188 ; A. t., 80, 32, 86, 90, 102-103. Cette ancienne coutume se reflète fort bien dans l'épopée héroïque mongole.

3. Voir S. s., 210, 212, 224-278.

4. Cf. S. s., 200, voir ci-dessus. Parmi les travaux récents qui signalent cette circonstance, envers et contre l'opinion généralement répandue, voir G. E. Grum-Gržimailo, *Zapadnaya Mongoliya*, t. II, p. 486.

important que celui de l'antique chamanisme, qui s'était conservé¹.

Dès ses premiers pas, la nouvelle secte s'est trouvée placée dans une situation particulière. Conformément à une antique tradition du bouddhisme, observée en tous lieux, les propagateurs du nouvel enseignement s'adressèrent, pour commencer, presque exclusivement aux classes supérieures de la société mongole, en premier lieu à l'aristocratie féodale mongole. Il se trouva, qu'à ce même moment, la situation des féodaux mongols leur permettait de s'intéresser à autre chose qu'aux troupeaux, à la guerre et à la chasse. A la suite de victoires féodales et de la constitution des grandes seigneuries, l'existence de la plupart d'entre eux se trouve dans une certaine mesure assurée. Le progrès du bien-être matériel est également favorisé par le commerce avec la Chine et l'expansion vers le Sud, dans la Mongolie « intérieure », dont un écrivain chinois du xix^e siècle, Wei-yuan, disait² : « Les routes vers la Mongolie intérieure sont favorables aux relations commerciales, elles abondent en herbe et en eau. » Cependant, ni l'ancien chamanisme, ni l'ancien bouddhisme ne donnaient plus satisfaction à personne³. Tandis que la nouvelle secte bouddhique apportait avec elle une culture plus élevée et un culte pompeux ; ses propagateurs étaient prêts à devenir clercs (*bašši*)⁴, médecins (*ämči*)⁵, devins (*Jaya'alči*)⁶, c'est-à-dire à remplir intégralement le rôle des anciens *lama* et *šaman*. Mais à beaucoup de points de vue ils leur étaient supérieurs.

1. Cf. Nāyiji-toyin, 37. On observera toutefois, que lui aussi commence à « renaître » à partir de la seconde moitié du xvi^e siècle, pour les mêmes raisons qui favorisèrent l'expansion de la nouvelle église bouddhique. Nous disposons de fort rares documents concernant l'ancien bouddhisme mongol aux xvi^e et xvii^e siècles, car les Chapeaux Jaunes ont soigneusement dissimulé et parfois même déformé de nombreux faits, que la découverte de nouveaux monuments permet de dévoiler peu à peu, voir B. Vladimirtsov, *Nadpisi na skalakh khalkhasskago Tsoktu-taiji* ; cf. également S. s., 200.

2. Cf. Palladius Kafarov, *Dorožnyie zamétki na puti po Mongolii v 1847 à 1859 gg.*, p. 51.

3. Cf. Nāyiji-toyin, 53.

4. Les Mongols du moyen âge appelaient toutes les personnes versées dans l'art épistolaire — probablement par vieille habitude — *bašši*, « clerc, précepteur », voir A. t., 103 ; S. s., 224, 236 ; Zaya Paṇḍita, 44-42 ; Vladimirtsov, *Nadpisi... Tsoktu-taiji...*, II, p. 223-226 ; Nāiji-toin, 53.

5. On sait que les *šaman* sont avant tout « médecine-man » ; cf. Nāiji-toin, 37.

6. Les Mongols du moyen âge désignaient ainsi les devins qui n'étaient pas *šaman* ; et qui, peut-être, remplissaient des fonctions déterminées auprès des féodaux, cf. S. s., 216, 252, 258, 268 ; Zaya Paṇḍita, 21.

d'une part, ils apportaient des habitudes civilisées, s'élevaient contre les sacrifices sanglants et les coutumes barbares, contribuaient au progrès de l'écriture, d'autre part ils accomplissaient des « miracles », apaisaient les vieux esprits (*onggud*)¹, introduisaient des rites auparavant inconnus, des processions, conféraient les « initiations »² les plus variées, affirmaient que les *noyan* sont devenus maîtres en récompense des bonnes actions accomplies au cours de leurs incarnations antérieures³.

Les féodaux mongols s'affilièrent à la nouvelle secte, commencèrent à protéger ses propagateurs; ensuite, à leur instigation, ils entreprirent de « catéchiser » leurs sujets, d'encourager l'entrée dans l'ordre monacal par des faveurs et des privilèges (les moines étaient exonérés des charges, etc.). Des monastères bouddhiques ne tardèrent pas à apparaître chez les Mongols, ainsi que des *lama* et prélats de naissance mongole, souvent issus des rangs de cette même aristocratie féodale. Les prélats tibétains répondirent par des attributions de titres⁴, et ne marchandèrent pas — fait remarquable — les titres de *hān* à ceux qui, par leur situation, étaient devenus des souverains presque indépendants⁵.

Comment le féodal mongol pouvait-il exprimer le mieux ses bonnes dispositions envers le prélat ou le monastère bouddhique? En leur attribuant, bien entendu, les faveurs dont il disposait: privilèges (*darḥa*) et dons (*ögligä*). Et les féodaux commencent à consentir aux moines bouddhistes le don de leurs principales richesses, bétail et gens. Ceci tout simplement, et facilement, parce que les moines bouddhistes avaient besoin de disciples susceptibles de continuer leur œuvre, et de serviteurs (*kötöci*): et d'autre part, certains prélats faisaient eux-mêmes partie de

1. [Önggüt est un nom de tribu. — P. P.]

2. Un prince mongol a même déclaré que « l'initiation en vue d'obtenir des pouvoirs particuliers » (*abišig*) est un fait coutumier pour le *ḥašan* et les fonctionnaires, voir S. s., 280.

3. Les moines bouddhistes ont même déclaré que les *noyan* sont des divinités (*tāngri*), dont la filiation remonte aux habitants des cieux. C'est précisément pourquoi ils ont introduit l'usage hindou de donner aux *noyan* le titre de *tāngri* (*tānggār*) *noyan*, « divin-maitre ». Mais d'autre part, on suggérerait que pour avoir fait preuve de grand mérite dans les vies antérieures, les hommes pouvaient être jugés dignes de devenir des moines bouddhistes. D'où l'alliance naturelle de ces « meilleurs ».

4. S. s., 236, 254, 264, 276.

5. S. s., 252, 254, 264.

l'aristocratie féodale¹. Mais le moine bouddhiste ne peut avoir des enfants, à qui reviendra le bien qui lui aura été attribué? L'église bouddhique jaune donne à cette question une réponse nette et ferme: un grand prélat ne disparaît pas; sa mort ne signifie rien, car c'est un réincarnable (*ḥubilḡan*); il se réincarne, renaît sur le champ, et ses droits et ses prérogatives sont bien entendu attribués à sa nouvelle incarnation. D'autre part, il existe des monastères, institutions permanentes dotées d'une organisation régulière, conservant invariablement leur personnalité juridique.

Voici que les féodaux mongols commencent à donner en apprentissage aux moines bouddhistes leurs *albatu* et leurs *boḡol*, ainsi que des gens de service. Avec la multiplication des donations de ce genre, il devint très rapidement évident que souvent entre disciples (*šabi*) et serviteurs des lama² il n'y avait aucune différence³.

Šabi et serviteurs devenaient de véritables vassaux-serfs (*albatu*) des moines bouddhistes, mais par fausse dévotion on continuait et jusqu'à présent on continue à les appeler *šabi*⁴.

1. De nombreux exemples peuvent être empruntés à diverses sources; ils sont particulièrement nombreux dans *Zaya Paṇḍita*, voir par ex. f. 16: deux princes oïrat offrent à *Zaya Paṇḍita* (milieu du xvii^e s.) quarante jeunes garçons, quarante maisonnées de gens ordinaires et cinq cents chevaux mureaux; tandis qu'un autre féodal, également oïrat, imposa la tonsure du noviciat à cinquante garçonnetts, dont il offrit trente à *Zaya Paṇḍita*; f. 4: le prince *dörbät* offre au prélat bouddhiste dix novices, qui viennent de recevoir la tonsure, cinq mille têtes de bétail et divers objets. Un autre prince oïrat agit de la manière suivante (*ibid.* f. 7): afin de se procurer les moyens nécessaires à un pèlerinage au Tibet, il réunit tout son bétail, conduit personnellement le gros bétail en Chine, pour le vendre, et offre six mille brebis à *Zaya Paṇḍita*. Et les princes mongols méridionaux offrent au moine bouddhiste les garçonnetts et les jeunes gens ohinois ou coréens dont ils se sont emparés en guerre, et celui-là en fait des moines. *Naiji-toin*, 61.

2. Selon l'époque et le lieu, on les désignait par des noms différents par exemple *qara kötöci* (*Zaya Paṇḍita*, 5); ou encore selon leur spécialité: *sürükčün*. « berger du bétail monacal », *käyid-ün saki'ulčün* ~ *sakičün*, « garde-protection du monastère » (*H. j.*); mais le plus souvent on rencontre la dénomination générale de *šabinar* « disciples »; [« élèves »], *ḥuvarag-un šabinar* (« disciples de l'ordre »).

3. Les moines pouvaient, eux-mêmes, provenir du milieu des *šabi*, leur situation, dans ce cas, était tout à fait différente. Le mot *šabi* reçoit, à partir du xvii^e siècle, deux significations: 1) il désigne le « disciple » de telle ou telle personne, ou bien le « disciple » de tel ou tel monastère, c.-à-d. un moine bouddhiste simplement, 2) il désigne un sujet, un vassal asservi, laïque ou non, appartenant au monastère, au prélat ou même à un moine quelconque; mais le plus souvent on donnait ce nom aux vassaux-serfs laïques des moines.

4. *Zaya Paṇḍita*, 32, 35; *H. j.*, 21.

Hubilgan et monastères se trouvèrent, par conséquent, faire figure de feudataires patrimoniaux¹. Leurs gens reçoivent la même organisation que ceux des féodaux laïques. Ils sont également répartis en *otoq* et *ayimaq*, possèdent des fonctionnaires². Ils dépendent des trésoreries des monastères ou des *hubilgan* (*sang* chez les Mongols³, *šang* chez les Oïrat)⁴. Seigneurs féodaux et suzerains reconnaissent volontiers les prélats ou les lama comme étant leurs vassaux, ou leurs égaux⁵. Ils ne craignent guère les féodaux spirituels qui, de même que les moines, ne sont pas des guerriers; les seigneurs ont bien compris les avantages résultant pour eux d'une alliance avec les prélats, tout particulièrement à l'époque où l'église bouddhiste est parvenue à conquérir les larges couches populaires⁶. Enfin, un grand nombre de personnes devenaient de leur propre gré *šabi* d'un prélat ou d'un monastère⁷, échappant ainsi à la domination de

1. Lois oïrates, 3.

2. H. j., 6, 8, 9, 15, 42-43.

3.

4. Zaya Paṇḍita, 28, *passim*. Les gérants de ces trésoreries s'appelaient *šangjodba*, mot emprunté au tibétain; ils remplissaient le rôle d'administrateurs; voir encore H. j., 2, 42-43. A. M. Pozdnéev attribue à tort au gouvernement mandchou l'institution du *šangjodba* d'Urga (voir *La Mongolie et les Mongols*, I, p. 519), les Mandchous n'ont fait que confirmer ce qui existait déjà.

5. Énumérant les participants au congrès où furent élaborées les lois ḡalḡas, H. j. réserve une des premières places de *šangjodba* au prélat bouddhique et seigneur feudataire *Jābzun damba-ḡutuḡtu* (p. 2), dont il sera question plus bas.

6. Dans les conflits féodaux, les moines bouddhistes prenaient parti pour l'un ou pour l'autre, selon les circonstances. Mais il est fort intéressant d'observer que parfois, les moines bouddhistes déclaraient qu'ils ne sont les partisans d'aucun groupe féodal, mais qu'ils se rattachent au peuple entier. Lorsque s'affirma la victoire du ḡān de Djoungarie [Jā'ün ḡār], ḡaldan-Bošoqtu-ḡān, les moines ḡoḡut déclarèrent, afin de sauver leur vie et leurs biens : *Dōrbōn Oyirodiyīn blama mūni tula, mani ilḡahu ḡḡāi. bidan-dn ḡu ḡḡlḡāyīn āzān ilḡal-ḡḡāi mūni tuta, kāni ḡadana bayībaḡu ilḡal-ḡḡāi* (Zaya Paṇḍita, 31), « Puisque nous sommes les lama des Dōrbōn oïrat, on ne doit pas nous répartir (entre groupements politiques). Comme il nous importe peu qui est notre bienfaiteur, il nous est égal auprès de qui nous trouver. » Par ailleurs, devenus papes bouddhistes au milieu du xvii^e siècle, les Dalai-lama commencent à exiger que les moines bouddhistes en Mongolie et chez les Oïrat soient exonérés d'impôts et ne soient pas soumis à la volonté des princes; voir le message du Dalai-lama au ḡān oïrat, princes, sayit et au peuple entier, Zaya Paṇḍita, 34-35. Moines et monastères commencent également à se charger de l'éducation des seigneurs-féodaux, comme le faisaient autrefois les sayit.

7. Voir par ex. Nāiji-toin, 37, 46-47.

leurs seigneurs féodaux et voyant dans l'église bouddhique la possibilité d'une carrière tout à fait exceptionnelle pour un mongol ordinaire.

Parmi les prélats bouddhistes, une situation particulière était réservée au *ḡutuḡtu* d'Urga¹. Tout d'abord, le premier *hubilgan* fut réincarné par le fils de l'un des plus puissants princes ḡalḡas, maître d'une très grande seigneurie, Tušī'ātū-ḡān. Cette seule circonstance, c'est-à-dire le fait que le fils d'un illustre et puissant suzerain était devenu moine bouddhiste, lui créa une situation que nul autre n'aurait pu atteindre. C'est pourquoi, le *ḡutuḡtu* d'Urga est devenu le chef, en quelque sorte, de tous les monastères du pays ḡalḡas, de tous les prélats et des autres *lama* ḡalḡas. D'autre part, il disposait d'un si grand nombre de *šabi* et de moines² qui lui étaient immédiatement subordonnés, qu'il devint l'un des seigneurs les plus puissants du pays ḡalḡas. Les circonstances politiques, les fortes pressions extérieures qui se manifestaient de différents côtés, la fin des grands ḡān mongols et d'autres causes intérieures, firent que les féodaux ḡalḡas, notamment dans les deux khanats orientaux, commencèrent à considérer leur parent, le *ḡutuḡtu*, comme leur suzerain et leur chef suprême, presque comme un *ḡaḡan*³ panḡalḡas. Ceci se trouve, entre autre, attesté par le fait que les féodaux ḡalḡas renoncèrent en faveur du *ḡutuḡtu* à certains de leurs droits, exprimés par l'immunité⁴.

Ainsi, par exemple, l'assemblée des princes des trois ḡoḡūn orientaux (deux khanats) attribua au *ḡutuḡtu* le droit d'asile, c'est-à-dire le droit d'accueillir et de protéger tous les fuyards des autres seigneuries et fiefs⁵.

D'autres droits et prérogatives réservés au *ḡutuḡtu* d'Urga lui réservaient une situation beaucoup plus forte et plus haute que celle même des ḡān ḡalḡas⁶.

Ainsi, un nouveau courant pénètre la société mongole, sous

1. Il portait officiellement le titre de *Jābdzun-damba-ḡutuḡtu*; le peuple l'honorait du titre de *ōndūr-ḡāḡān*, on sait qu'il passait pour incarner l'illustre historien tibétain Tārānātha.

2. Il reconnaît lui-même « avoir un très grand nombre de *šabi* », *Ārdānyin ariḡā*, 28.

3. H. j., 3-15.

4. *Ibid.*, *passim*.

5. H. j., 42-43, 75.

6. H. j., 2-15; voir également les autres sources concernant la deuxième moitié du xvii^e siècle, I. s.; *Ārdānyin ariḡā*.

forme de moines bouddhistes partagés, d'un point de vue général, en deux groupes. L'un se composant des « réincarnés », grands *lama* habitant indifféremment les monastères ou la steppe, *lama* supérieurs des monastères ; tous étroitement liés à la classe de l'aristocratie féodale mongole, bien que n'y appartenant pas toujours par la naissance. L'autre groupe se composait de moines issus du peuple, d'*albatu*, de *šabi* ; ils appartenaient, bien entendu, à la classe des gens du commun, mais par leurs élites ils étaient plus près des féodaux que les masses populaires (« peuple noir »).

CHAPITRE III

LE RÉGIME SOCIAL DES MONGOLS A L'ÉPOQUE MODERNE DEPUIS LA FIN XVII^e, DÉBUT DU XVIII^e SIÈCLES

I

La période moderne, qui pour les Mongols commence vers la fin du xvii^e-début du xviii^e siècles, permet d'observer dans la vie économique des modifications assez profondes. Il est vrai que l'élevage extensif, et la chasse, son industrie complémentaire, restent comme auparavant l'occupation principale de la plupart des tribus mongoles ; néanmoins certains changements se manifestent également chez les mongols-éleveurs. Les modifications sont encore plus accusées dans l'économie des Mongols qui s'étaient orientés vers l'agriculture. D'autre part, des modifications profondes sont intervenues dans les relations des Mongols avec les peuples plus civilisés d'Asie et d'Europe.

Encore au xvii^e siècle, les Mongols méridionaux tombent sous la domination de la puissance mandchou, qui vers le milieu du xvii^e siècle s'empare de toute la Chine. A la fin du xvii^e siècle s'affirme la dépendance de la Mongolie méridionale à l'égard des Mandchou, puis une partie importante des Mongols septentrionaux, les *ᠬalᠬas* notamment deviennent leurs vassaux. Ensuite, se produit la soumission progressive des Oïrat ; tous ceux qui nomadisaient en Djoungarie [*Jä'un gār*], aux confins des monts du Tibet, en Alašan, tous deviennent au xviii^e siècle sujets des Mandchou, les uns « volontairement », les autres par voie de conquête ; de nombreuses générations oïrat ont été entièrement décimées à cette occasion. D'autre part, au début du xviii^e siècle, les Mongol-Buryat des régions cisbaïkales aussi bien que des régions transbaïkales rentrent définitivement dans le cadre de l'empire russe. De même que les Oïrat-Qalmïq, qui dès

la première moitié du xvii^e siècle transhumèrent vers les steppes de l'embouchure de la Volga. Un grand nombre d'entre eux retourna en Djourngarie [Jä'un gār] dans la deuxième moitié du xviii^e siècle ; mais ceux qui purent y arriver se trouvèrent immédiatement placés sous la domination mandchou. Au xviii^e siècle, il n'existait plus de Mongols qui soient demeurés indépendants de l'empire mandchou ou de l'empire russe.

Et, sitôt après la soumission au pouvoir mandchou ou russe, on voit apparaître parmi les tribus mongoles les « capitaux financiers et commerciaux » chinois ou russes, ou bien sous pavillon russe.

Les commerçants chinois ne se contentent plus, comme auparavant, des marchés frontaliers ; ils se rendent maintenant eux-mêmes auprès des Mongols, dans les steppes et dans les montagnes pour leur acheter matières premières ou produits d'élevage, et pour leur vendre des marchandises chinoises, et, par la suite, européennes. En même temps que les négociants, usuriers chinois, grands et petits banquiers spéculateurs de toute espèce pénètrent également chez les Mongols. Ensuite, artisans et colons-agriculteurs se rendent également en Mongolie, ces derniers surtout en Mongolie méridionale.

Un certain nombre de villes, presque exclusivement peuplées de Chinois, prennent naissance en Mongolie méridionale, ainsi qu'en Mongolie septentrionale, chez les Ḥalḥas. Partout se développent des monastères bouddhiques et autour d'eux se groupent parfois d'importantes colonies de commerçants chinois. La colonisation chinoise en Mongolie méridionale s'intensifie particulièrement à partir de la fin du xix^e siècle ; au xx^e siècle, les Mongols ne représentent plus qu'un tiers environ de toutes les populations de cette vaste région.

Dans la deuxième moitié du xix^e siècle on observe l'apparition du capital russe, capitaux commerciaux et aussi industriels, dans les limites de la Mongolie mandchou, « extérieure », surtout en Mongolie septentrionale, pays Ḥalḥa, Bargūt¹, circonscription de Kobdo, et aussi dans les régions de la province du Sinkiang. A la fin du xix^e siècle, début du xx^e siècle, les milieux industriels et commerçants du Japon et de l'Europe commencent à s'intéresser à la Mongolie du sud et du sud-ouest. La Mongolie

1. Le texte russe porte « Bargu », datif de Barga [Barga est une russification injustifiée du pays Bargūt. — P. P.]

et les Mongols se trouvent dans une certaine mesure introduits dans la sphère d'influence du marché capitaliste mondial.

Chez les Mongols « russes », c'est-à-dire Buryat et Qalmiq, on observe dans l'ensemble un état de choses analogue. Les capitaux financiers et commerciaux russes, et par la suite les capitaux industriels se répandent aussi chez eux, bien que dans une moindre mesure que les capitaux chinois dans la Mongolie « mandchou ». On voit naître au milieu des Buryat, des Qalmiq, des colonies importantes d'agriculteurs russes, ukrainiens et divers. Au xix^e siècle, Buryat et Qalmiq vivent au milieu d'un réseau de villes, villages, bourgs et autres agglomérations russes.

On ne saurait oublier également l'influence administrative immédiate exercée sur la vie économique des Mongols par les autorités mandchou et russes.

Si l'on considère les relations des pouvoirs publics mandchou et russes avec les Mongols tombés sous leur domination, on observe, en dépit des différences et des particularités de chacun de ces états, un trait commun. D'une part, les deux gouvernements, russe et mandchou, cherchaient à maintenir leurs vassaux nomades dans un état « primitif », à protéger leurs terres contre les empiètements des colons agricoles, comptant utiliser les nomades à des tâches militaires ou policières. Lois et ordonnances, mesures diverses étaient promulguées et appliquées en conséquence par chacun de ces gouvernements. D'autre part, simultanément, les représentants officiels et officieux des états mandchou et russe, appliquaient d'une manière énergique et conséquente une politique diamétralement opposée, dictée par les intérêts immédiats de l'économie bancaire et commerciale. Toutes les relations entre Mandchou et Mongols, d'une part, les rapports entre Russes et Buryat-Qalmiq, de l'autre, se développaient aux xviii^e et xix^e siècles sous l'action de ces principes opposés. L'influence de tous ces facteurs devait modifier la vie économique des Mongols tant dans les limites de l'état mandchou, que dans celles de l'empire russe.

Tout d'abord, un nombre assez important de Mongols abandonna la vie nomade pour devenir agriculteurs sédentaires. Au xviii^e siècle et au xix^e siècle, dans une proportion bien plus forte, nous rencontrons des Mongols sédentaires et agriculteurs dans diverses régions de la Mongolie méridionale, par exemple dans la région de Kōkō-ḥoto, en pays Ordos, dans le fief Ḥorçin, etc., ainsi qu'en Buryatie cisbaïkale et en Transbaïkalie. On ren-

contre des colonies agricoles, rares il est vrai, chez les Qalmïq, où elles ne commencent à se former qu'au XIX^e siècle.

Les mongols-agriculteurs n'abandonnent pas, bien entendu, l'élevage, mais ils le poursuivent sur des bases nouvelles.

Il y a d'ailleurs lieu d'observer, que dans certains pays, par exemple dans certaines régions de la Buryatie, les mongols-agriculteurs n'ont pas définitivement adopté un genre de vie tout à fait sédentaire, car ils ont conservé l'habitude et le besoin de changer leurs solides habitations d'hiver contre de plus légères pendant la période chaude de l'année. Parfois, la yourte mongole en feutre des temps jadis sert de local estival.

Dans d'autres régions de la Mongolie et de la Buryatie, les Mongols ont commencé à conjuguer l'économie pastorale nomade avec l'agriculture sur une petite échelle, par exemple dans certains secteurs de la circonscription de Kobdos et du pays Ғалһас, ainsi qu'en Mongolie méridionale et en Buryatie. Certains Mongols nomades se bornent à constituer des réserves de foin, et ceci en petite quantité. Ainsi, on observe chez les Mongols des XVIII^e, XIX^e siècles, presque toutes les formes combinées de l'élevage et de l'agriculture.

Les métiers se sont-ils activement développés chez les Mongols à l'époque moderne, par rapport au passé ? Il est fort difficile de répondre à cette question. Si au XVIII^e siècle, et tout particulièrement au XIX^e siècle, certaines industries ont périclité, par exemple celles des armes, d'autres se sont par contre développées, celles notamment ayant trait au culte bouddhique. Mais à l'époque en question les artisans ne se différenciaient que dans des cas exceptionnels ; en général, l'exercice de tel ou tel métier n'intervenait dans l'économie de l'éleveur ou de l'agriculteur qu'à titre accessoire, et se maintenait à un niveau très bas.

Il y a lieu de ranger au nombre des manifestations nouvelles de la vie mongole, l'apparition de mongols-citadins et en général de personnes habitant d'une manière plus ou moins sédentaire auprès des monastères, quartiers militaires et autres agglomérations. Certains de ces colons ont fait leur apparition dans les villes et les bourgs chinois, et en bien plus petit nombre dans les agglomérations russes, en qualité de fonctionnaires, bourgeois, rentiers propriétaires immobiliers urbains. D'autres se rangeaient parmi les simples manœuvres et les très petits propriétaires. Les villes, et hameaux chinois en Mongolie ont été envahis par des

femmes mongoles, hétaires de rang divers ; parfois, ces femmes maintenaient un contact avec la « steppe ».

Enfin, au XIX^e siècle, on voit apparaître les Mongols en qualité d'ouvriers saisonniers dans les ateliers de dégraissage [de laine] installés par les négociants russes, et dans les pêcheries de la Volga et de la Caspienne. Le travail dans les pêcheries est même devenu leur occupation principale, tandis que les Mongols employés dans les ateliers de dégraissage n'ont jamais rompu leurs liens avec l'économie pastorale nomade, à moins d'être des « citadins », ayant abandonné depuis longtemps la vie libre des steppes.

A partir du XVIII^e siècle, on observe dans différentes régions de la Mongolie et autres lieux, le développement de l'industrie des charrois, au service surtout des négociants chinois et russes. On voit aussi apparaître des petits commerçants d'origine mongole (*panjaçi*), disposant généralement de boutiques nomades (*hoshä*), dépendant presque toujours des commerçants chinois, russes ou même tibétains, parfois simplement leurs employés (*bičäçi*).

Des modifications importantes sont apportées partout à l'industrie de la chasse, chez les Mongols de l'époque moderne. On constate, en général, sa régression. Les battues disparaissent complètement, abstraction faite des rares battues auxquelles prennent plaisir parfois les Buryat, ainsi que la participation des Mongols méridionaux aux battues impériales mandchou. Au XIX^e siècle, d'ailleurs, elles disparaissent également. La chasse — individuelle —, là où on la pratique, est maintenant une industrie essentiellement complémentaire, souvent occasionnelle. Seule la chasse à la gerboise présente une certaine importance pour les populations habitant les régions qu'elle fréquente, en raison de la demande du marché mondial.

Par contre, à cette époque, le fusil évince définitivement l'arc pour la chasse, bien que jusqu'au XX^e siècle les chasseurs mongols se contentent la plupart du temps de fusils à pierre primitifs.

Si l'on considère l'économie pastorale nomade, qui à l'époque moderne représente l'occupation principale d'une partie importante, même de la majorité des Mongols, on observe les innovations suivantes :

Bien que l'exploitation continue à être extensive, le cheptel reste au vert, ce qui impose par conséquent des transhumances périodiques ; on constate néanmoins que chez la plupart des Mongols l'élevage perd son ancienne envergure. Partout le troupeau diminue, les transhumances à longue distance et par

groupes importants deviennent très rares ; en général, on transhume sur des étendues très restreintes, par familles isolées ou par groupes peu nombreux de deux ou trois familles, formant une unité nomade indépendante (*ayil*). Il y a lieu de souligner que seuls dans le monde des Mongols, les Oïrat et les Qalmïq de la Volga ont conservé jusqu'à présent le mode de transhumance par *hoton*, c'est-à-dire par groupes assez importants, presque toujours apparentés, comptant de dix à trente feu-*ayil* (coches) nomades, ou plus.

A l'époque en question, notamment dans sa deuxième partie, on voit se répandre dans de nombreux groupes nomades les véhicules à roues pour le voyage et le transport des objets domestiques au cours des transhumances. Le chariot chinois se rencontre souvent chez les Mongols méridionaux et pénètre même en pays *Halhas* oriental ; le tombereau et les « drogui » russes se répandent chez les nomades buryat et qalmïq. Aussi, le chameau est-il souvent remplacé par le bœuf et le cheval.

L'économie pastorale nomade est soumise à cette époque aux fortes influences, entre autres, de l'action administrative mandchou et russe, délimitant sévèrement les transhumances de tous les groupements mongols, *hošun*, *otoq*, « clans », etc.

Il n'est maintenant plus possible de changer de *nutuq* ; les guerres civiles prennent également fin, de même que les absorptions d'un groupe par un autre qui en résultaient. Chaque *hošun*, *otoq*, *ulus*, clan, etc., tant en Mongolie mandchou que chez les Buryat et Qalmïq « russes », s'est vu attribuer un *nutuq* déterminé, très exactement délimité, qu'il est impossible de modifier ou de changer. Les nomadisants d'un *nutuq* en Mongolie ou dans les régions de la Volga ne peuvent s'attendre qu'à une seule éventualité nouvelle : l'incursion et l'établissement sous tel ou tel prétexte d'éléments allogènes dans les prairies natales.

Les transhumances-migrations ne sont plus qu'un souvenir, abstraction faite de cas exceptionnellement rares.

II

Après avoir soumis à leur autorité la plupart des tribus mongoles, ou plus exactement les groupements féodaux mongols, les Mandchou n'ont pas modifié les bases de leur régime social. Au contraire, la cour impériale mandchou, très experte dans les

questions relatives à la réunion des groupes féodaux, se fixa le but évident de conquérir les Mongols en s'appuyant sur leurs féodaux laïques et religieux. C'est pourquoi, les Mandchou ont appliqué certaines mesures dans le but de réorganiser quelque peu la classe dirigeante, et ont consacré des efforts suivis à la bureaucratiation du régime féodal, mais ils n'ont presque pas touché aux relations entre les féodaux et leurs vassaux-serfs ; dans la Mongolie « mandchou », tous les « simples » mongols (*arat*) continuèrent, comme auparavant, à appartenir à leurs maîtres, *noyan* de tous rangs et situations, autrement dit ils restèrent les mêmes *albatu*. Par conséquent, dans son essence le féodalisme nomade des Mongols ne subit aucune modification sous les Mandchou.

Dès le xvii^e siècle, les empereurs mandchou ont attiré vers eux certains féodaux mongols, soumettant les autres par la force, et se considérant comme les héritiers et les continuateurs de l'œuvre des grands *hān* de la dynastie Yuan, créée par Činggis-hān en personne. De même qu'auparavant les seigneurs féodaux mongols, *hān*, *jinong*, *taiji*, prélats bouddhistes régnants reconnaissaient ou devaient reconnaître la suzeraineté suprême du grand *hagan* mongol, ils doivent maintenant considérer l'empereur mandchou comme étant leur seigneur féodal (*ājān*). L'empereur mandchou n'est pas pour eux ce qu'il est devenu, pour les Chinois, un souverain maître-*houang-ti* : pour les seigneurs mongols, l'empereur mandchou est leur suzerain féodal, héritier des droits des grands *hān* de la branche aînée des gengiskhanides.

Afin d'exprimer cette idée par un symbole compréhensible à tous, on forgea la légende disant que le sceau des *hagan* Yuan avait été remis à l'empereur mandchou par le fils du dernier grand *hān* mongol Lāgdan. L'empereur mandchou devint l'héritier authentique du trône de Činggis-hān : *sutu bogda ājān hagan*, « auguste souverain-hagan possesseur du bonheur-grandeur ».

Les empereurs mandchou comptaient — et leurs espoirs se réalisèrent, en effet, entièrement — non seulement se mettre, ainsi que la Chine qu'ils avaient conquise, à l'abri des nomades mongols, mais ils voulaient encore soumettre à leur suzeraineté les Mongols en prenant le commandement des féodaux mongols, en les attirant en qualité de vassaux-féodaux, qui devaient les servir non comme des vaincus (esclaves-*kitat* = chinois), mais comme ils servaient auparavant leurs grands *hān*. Le grand *hān* mongol se trouve remplacé par l'empereur mandchou ; ils sont

d'ailleurs liés l'un à l'autre par la parenté et par la transmission des droits de succession. Par ailleurs, l'empereur mandchou est plus puissant. En effet, les grands *hagan* mongols ont fini par devenir de simples *hān* *čaḥar*, tandis que l'empereur mandchou a su obtenir le sceau de jaspe et s'asseoir sur le trône à Dai-du (Pékin), cité impériale de la dynastie Yuan, dont les féodaux mongols déploraient la perte depuis tant d'années. Ceux qui répudient l'empereur mandchou s'insurgent non point contre un conquérant étranger, mais contre leur suzerain légitime, lequel, dans le seul souci de l'intérêt général, notamment celui des Mongols, a décidé de retenir d'une main ferme le sceau de jaspe.

Si l'on observe les relations de la cour mandchou avec les Mongols au xvii^e siècle et au début du xviii^e siècle, ainsi que les réactions provoquées par la politique mandchou sur les esprits de la classe mongole dirigeante à cette époque, on constate l'adresse inflexible avec laquelle les Mandchous appliquaient ces principes dans la vie, sans égard aux dépenses, sans épargner les princesses de la maison impériale, contraintes à épouser des féodaux mongols, sans hésiter à recourir à la force armée si les circonstances l'exigeaient.

La situation intérieure de la Mongolie féodale était particulièrement favorable aux Mandchous. On a déjà eu l'occasion de signaler à plusieurs reprises deux courants opposés qui s'affrontaient dans la vie féodale mongole. Tout en essayant de saisir la réalité à travers ces contradictions, on ne saurait oublier que le féodalisme mongol maintenait une économie nomade stagnante et primitive, une économie naturelle, qui dépendait malgré tout du marché extérieur et des relations commerciales ou des guerres prédatrices avec les régions civilisées.

Les courants qui s'affrontaient dans le féodalisme mongol se manifestaient d'une part dans la tendance ininterrompue, de plus en plus accentuée, vers le morcellement des fiefs et vers l'affaiblissement complet du pouvoir central ; d'autre part, on observait dans ce même féodalisme une tendance au groupement des fiefs autour d'une ferme autorité souveraine.

Le régime féodal des Mongols contribuait par lui-même au morcellement des fiefs et conduisait à l'affaiblissement du pouvoir de tout suzerain, en raison de la coutume d'attribuer des fiefs à tous les fils du seigneur, en raison aussi de l'économie nomade extensive favorisée par l'abondance des pâturages et des autres dépendances territoriales. Et simultanément, la centrali-

sation entre les mains d'un seul féodal ou d'une seule maison féodale des possibilités du marché étranger, l'éventualité d'exploiter les incursions et les expéditions militaires contre des régions civilisées, contribuaient à grouper les fiefs autour d'un seul suzerain. Ce que favorisait également la tendance des petits féodaux à s'assurer une existence plus calme, plus sûre, même au prix de certains sacrifices, notamment l'obligation de servir le suzerain.

Ces tendances, observées à diverses époques chez les Mongols, se manifestent avec évidence également au xvii^e siècle, ainsi qu'il a déjà été mentionné. A ce propos on remarque que les *Ḥalḥas*, c'est-à-dire les seigneurs féodaux *ḥalḥas*, tendaient à se grouper autour du *ḥutuḥtu* d'Urga, le *Čaḥar Lāgdan-hān* cherchait à rétablir le pouvoir des grands *hān*, tandis que l'Oïrat *Ġaldan-Bošoqtu* voulait entreprendre la conquête des Mongols orientaux et les soumettre à son pouvoir, comme il avait soumis une partie des Oïrat. Mais ces tentatives échouèrent, car ceux qui cherchèrent à les réaliser n'avaient pas leurs arrières suffisamment assurés, du point de vue économique et social, ils n'avaient ni la possibilité, ni la force de tenir les routes conduisant vers les marchés étrangers et vers la conquête des régions riches et civilisées.

Vers le début du xvii^e siècle, les Mandchous, l'aristocratie féodale dirigeante des Mandchous, se trouvèrent précisément en bonne posture à cet égard. Leurs arrières étaient solides et bien assurés, ils possédaient des régions civilisées, livraient à la Chine des guerres victorieuses, annonçant sa conquête, et contrôlaient le commerce de toute l'Asie centrale et de l'Empire du Milieu. Les féodaux mongols leur accordèrent la préférence, ils préférèrent l'empereur mandchou à leur *hān* *čaḥar*, lequel prétendait devenir un second *Činggis*. Mais *Lāgdan* ne pouvait qu'arborer le titre de *Činggis*, tandis que l'empereur mandchou avait partiellement réalisé l'œuvre de *Tāmüjin* : il avait occupé la Chine et soumis à son pouvoir d'autres régions et d'autres pays.

Les féodaux mongols ont suivi le plus riche et le plus fort, celui qui pouvait le plus facilement les réunir sous leur ancienne bannière. On n'oublie pas, non plus, qu'ethniquement les Mandchous étaient très proches des Mongols, leur aristocratie parlait le mongol et fit pendant quelque temps usage de la langue littéraire mongole. Les milieux féodaux mongols et mandchou étaient particulièrement liés. Des mariages ne tardèrent pas à unir

encore plus étroitement les représentants des deux sociétés féodales. En outre, à cette époque, l'aristocratie mongole s'affirmait une adepte zélée du bouddhisme tibétain, tandis que la cour impériale mandchou s'était non seulement convertie à ce même bouddhisme, mais était devenue en outre son protecteur suprême ; mieux encore, aux yeux des masses populaires, l'empereur mandchou était devenu l'incarnation même de la divinité bouddhiste, presque le chef de l'église bouddhiste. Les féodaux ecclésiastiques, les nombreux monastères et les *lama* suivirent naturellement l'empereur mandchou voyant en lui une source d'éclat pour leur foi, et d'expansion pour leur bien-être.

En soumettant méthodiquement à leur pouvoir, au xviii^e siècle, l'un après l'autre, les groupements féodaux mongols, les Mandchous cherchaient à imposer partout, dans la mesure du possible, un état de choses sensiblement pareil. En règle générale, ils ne détruisaient pas les seigneuries, groupements féodaux ou khanats déjà constitués, mais établissaient seulement des frontières bien délimitées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ces groupements. Les grandes seigneuries, khanats d'antan, se nommèrent *ayimaq*, et les fiefs attribués à certains seigneurs féodaux à titre personnel furent désignés sous le nom de *hošigun* > *hošū*. L'unité féodale de base, le fief-propriété nomade était précisément le *hošūn*, dirigé par son maître, *ājān*, seigneur, *noyan* mongol, descendant des féodaux d'autrefois.

BIBLIOGRAPHIE

1. — PRINCIPALES SOURCES EN LANGUE MONGOLE :

- Altan tobči* (La légende dorée) (A. t.).
 Batur-Tümän.
Biliq de Činggis-hän.
 Biographie de Nāyiji-toyin.
 Biographie de Zaya-Pañdita.
Bodhicaryāvatāra
Bolor tobi.
 Chroniques buryat.
 Code de lois de la Chambre des relations extérieures de l'empire mandchou.
 Nouveau Code de lois mongol de la Mongolie autonome, 1914.
Ārdānyin ārihā.
 Gabang Šarab.
 Gombojab.
 Histoire de Radloff (*Yākā šara tüji*)¹.
Ilādkał šastir.
 Inscriptions mongoles.
Halha jirum (Lois des trois hošūn halha, 1790) (H. j.).
 Lois et ordonnances buryat.
 Lois mongol-oirat de 1640.
 Ordonnances (*dürim*), actes et procès-verbaux des hošūn.
 Sanang Säčän (S. s.)
Subhāšitaratnanidhi.
Ubuši-hung-taijiyin tüji.
Yuan-teh'ao pi-che (Histoire Secrète des Mongols), traduction chinoise.
Yuan-che.

2. — SOURCES ET ÉTUDES EN LANGUE RUSSE :

- Abū-'l Ġāzi Baḥādur Hān, *Rodoslovnaya turkmén* (Généalogie des Turkmans), trad. A. Tumanskii, Askhabad, 1897.
Altan-tobči (voir Gomboev).
 Amur-Sanang, A. M., *Mudreškin syn* (Le fils de Mudreška), L. 1925 (il en existe d'autres éditions).

¹ Cette désignation du manuscrit, mentionné dans notre texte sous le seul titre d'*Histoire de Radloff*, a été formulée par Ts. Zamsarano et V. A. Kazakevic, collaborateurs de l'Institut d'Études Orientales de l'Académie des Sciences (L. V.).

- Aristov, N. A., *Zamétki ob etničeskom sostavě tjurkskikh plemen i narodnosti* (Notes sur la composition ethnique des tribus et peuplades turques), in *Živaya Starina*, 1896, Fasc. III et IV.
- Ārdānyīn āriḥā (voir Pozdněev A. M.).
- Bambaev, B. B., *Otčet o komandirovke v Mongoliju letom 1926* (Compte rendu de mission en Mongolie, été 1926), Matériaux CER, fasc. 4. L. 1929.
- Banzarov, Dorji, *Ob Oiratakh i Uigurakh, Černaya vera i dr. stat'i* (A propos des Oirat et des Ouïgour, la Religion noire et autres articles), publiés sous la rédaction de G. F. Potanin, St Ptbg, 1891.
- Baranov, A., *Slovar' mongol'skikh terminov* (Dictionnaire des termes mongols, A-N), Matériaux sur la Mandchourie et la Mongolie, fasc. XI, Kharbin, 1907; O-O, fasc. XXXVI; Kharbin, 1911.
- Barthold (Bartol'd), V. V., *K voprosu o proiskhoždenii kaitakov* (A propos de l'origine des kaitak), in *Etnogr. obozr.*, liv. 84-85, 1910.
- *K voprosu ob uigurskoj literaturé i ee vliyanii na mongolov* (Sur la question de la littérature ouïgour et de son influence sur les Mongols), in *Živaya Starina*, liv. 70-71, XVIII, 1909, fasc. II, III.
- *Turkestan v epokhu mongol'skago našestviya* (Le Turkestan à l'époque de l'invasion mongole), t. II, St Ptbg, 1900.
- *Obrazovanie imperii Čingis-Khana* (Formation de l'Empire de Gengis-Khan), Actes SOSRA, t. X; 1896.
- *Očerki istorii Semiréd'ya* (Aperçu de l'histoire du Pays des Sept Rivières), Agenda de la comm. stat. de la province du Semirécie, II, Vernyi, 1898.
- *Tseremonyal pri dvore usbekskikh khanov v XVII v* (L'étiquette à la cour des Khans uzbek au xvii^e s.), Actes SGR, sect. ethnogr. XXXIV.
- *Ulug-bek i ego vremya* (Ulug-beg et son époque), Actes ARS sect. hist.-philol., t. XIII, n^o 5, 1918.
- *Compte rendu de l'ouvrage de E. Blochet, Introduction à l'histoire des Mongols*, in *Mir Islama*, t. I, St. Ptbg, 1912.
- *Istoriya kulturnoi žizni Turkestana* (Histoire de la vie cultivée du Turkestan), éd. AS, 1927.
- *Gengis-Khan*, article dans le Dictionnaire encyclopédique de Brockhaus et Ephron.
- *Compte rendu de l'ouvrage de d'Ohsson, Histoire des Mongols...*, in *Vostok*, liv. 5, éd. Vsemirnaya literatura, M.-L., 1925.
- *Compte rendu du « Gengis-Khan » de B. J. Vladimirtsov*, in *Vostok*, liv. 5 L, 1925.
- *I. N. Berezin kak istorik* (I. N. Berezin historien) ADA, I, 1925; ADA 2, 1927.
- *Sviaz' obsčestvennogo byta s khsiaistvennym okladom ou turok i mongolov* (Relation entre l'état social et la vie économique chez les Turcs et les Mongols), éd. Soc. arch. hist. et ethnogr. près l'Université de Kazan, t. XXXIV, fasc. 3-4, 1929.
- *K voprosu o progrebaniykh obryadakh turok i mongolov* (Sur la question des rites funéraires des Turcs et des Mongols), ZVO, t. XXV, 1921.
- Basnin, V. V. (voir Notice historique sur la frontière chinoise).
- Batorskii, M., *Opyt voenno-statističeskago očerka Mongolii* (Essai d'un aperçu militaire et statistique de la Mongolie) St Ptbg, 1884, Recueil de matériaux géogr. topogr. et stat. concernant l'Asie, éd. comm. Milit. — Sc. du Grand Etat-Major, fasc. 37.
- Bennigsen, A. P., *Něskol'ko dannykh o sovremennoi Mongolii* (Quelques données relatives à la Mongolie contemporaine), St Ptbg, 1912.
- Bentkovskii, J. V., *Zilišća i pišća kalmykov Bol'sederbetskago ulusa* (Habita-

- tions et nourriture des Kalmouks de l'Oulous Bolchederbetsk), Recueil statistique concernant la province de Stavropol, 1868, fasc. I.
- Bérezin, I. N., *Khanskiè yarlyki* (Les yarlig des khans), t. I, Kazan, 1850.
- *Sbornik létopissei. Istoriya Mongolov, sočineniè Rašid-Eddina. Vvedeniè : o Turetskikh i Mongol'skikh plemenakh* (Recueil d'annales. Histoire des Mongols par Rašid ud-Din. Introduction : A propos des tribus turques et mongoles), Travaux SOSRA, V. 1858 (traduction), 1861 (texte persan).
- *Rašid Eddin. Istoriya Čingis Khana do vozšestviya ego na prestol* (Rašid ud-Din. Histoire de Gengis-Khan jusqu'à son avènement au trône), Travaux SOSRA, XIII, 1868.
- *Rašid-Eddin. Istoriya Čingis Khana ot vozšestviya ego na prestol do končiny* (Rašid ud-Din. Histoire de Gengis-Khan depuis son avènement au trône jusqu'à la fin), Travaux SOSRA, XV, 1888.
- *Očerki vnutrennyago ustroistva ulusa Jučieva* (Aperçu de l'organisation intérieure de l'ulus de Juči), Travaux SOSRA, VIII, St Ptbg, 1863.
- Bičurin, Hyacinthe, *Zapiski o Mongolii* (Notes sur la Mongolie), t. 1-2, St Ptbg, 1828 (traduction allemande par C. F. von d. Borg, Berlin, 1832).
- *Opisanie Čzungarii i Vostočnago Turkestana v drevnem i nyněšnem sostoyanii* (Description de l'état ancien et moderne de la Dzungarie et du Turkestan oriental), trad. du chinois, 2^e part., St Ptbg, 1829.
- *Istoričeskoyè obozreniè Oiratov ili Kalmykov s XV stolétia do nastoyáščago vremeni* (Aperçu historique sur les Oirat ou Kalmouks, depuis le xv^e s. jusqu'à l'époque actuelle), St Ptbg, 1834. *Ibid.*, in *Moniteur du Ministère de l'Intérieur*, 1833, VIII, n^o 5.
- Bogdanov, M. N., *Epokha Žägätä-aba, Očerki istorii Buryat-Mongol'skago naroda* (L'époque de Žägätä-aba, aperçus de l'histoire du peuple Buryat-Mongol) sous la rédaction de M. N. Koz'min, Verkhne'udinsk, 1926.
- *Buryatskii narod v izobraženii putešestvennikov XVIII v* (Le peuple buryat vu par les voyageurs du xviii^e siècle), *ibid.*
- Bogolëpov, M. J. et Sobolev M. N., *Očerki russko-mongol'skoj torgovli, ekspeditsiya v Mongoliju 1910 g* (Aperçu du commerce russo-mongol, expédition en Mongolie, 1910), Travaux de la Société d'études sibériennes de Tomsk, t. I, Tomsk, 1911.
- Boloban, A. P., *Mongoliya v ee sovremennom torgovo-ekonomičeskom otnošenii* (La Mongolie commerciale et économique contemporaine), Compte rendu de l'Agent du Ministère du Commerce et de l'Industrie pour les années 1912-1913, Pgd, 1914.
- Busse, F., *Spisok slov bytovogo značeniya nekotorykh kočevykh narodov Vostočnoj Sibiri* (Liste des termes ayant une acception coutumière chez plusieurs peuples nomades de la Sibérie orientale), St Ptbg, 1880.
- Bühler, F. v., *Kočujuščiè i osėdlo živuščiè v Astrakhanskoi gub. inorodtsy* (Allogènes nomades et sédentaires de la province d'Astrakhan), in *Oteč. Zap.*, St Ptbg, 1846, t. XLVII, XLVIII, XLVIX.
- Cheng-wou ts'in-tcheng lou* (voir Kafarov).
- Dubrova, J. P., *Byt kalmykov Stavropol'skoj gub. do izdaniya zakona 15 marta 1892 g.* (Mœurs des Kalmouks de la province de Stavropol' avant la loi du 15 mars 1892), bulletin de la Soc. arch. hist. et ethnogr. près l'Université de Kazan, t. XV, 1899.
- Fischer, J. E., *Sibirskaya istoriya s samogo otkrytiya Sibiri do zavoevaniya sei zemli rossijskim oružiem, sočinnaya na němetskom yazyké* (Histoire sibérienne depuis la découverte de la Sibérie jusqu'à la conquête de ce territoire par les armées russes, écrite en langue allemande), St Ptbg, 1774.
- Georgi, J. G., *Opisanie vsekh obitačuščikh v Rossijskom gosudarstvé naro-*

- dov, etc. (Description de tous les peuples habitant l'empire de Russie, etc.), St Ptbg, première édition 1776-1778, deuxième édition 1799.
- Golstunskii, C. T., *Mongolo-oïratskié sakony 1640, g., dopolnite'nyé dGaldan khun-taïdžiya i zakony sostavlennyye dlyia volžskikh kalmykov pri kalmyskom khané Dunduk-da-ši* (Lois mongoles-oïrat de 1640, ordonnances complémentaires dGaldan hung-taiji et lois édictées pour les Kalmouks de la Volga à l'époque du hān kalmouk Dunduq-da-ši), St Ptbg, 1880.
- Gomboev, Galsan, *Skazaniya ob Ubaši-khung-taiji* (Récits sur Ubaši-hung-taiji), texte et traduction, Travaux SOSRA, VI^e p., St Ptbg, 1858.
- *Altan-tobči*, manuscrit mongol (traduction), Travaux SOSRA, VI^e p., St Ptbg, 1858 (préface par P. Savel'ev).
- Gurland, J. I., *Stepnoié zakonodatel'stvo drevneiškikh vremen po XVII stolétii* (Législation des steppes depuis les temps les plus anciens jusqu'au xvii^e siècle), Bulletin de la Soc. arch. hist. et ethnogr. près l'Université de Kazan, t. XX, 1904.
- Gorskii, V., *Načalo i pervyye déla Mandžurskago doma; O proïskhoždenii nyné tsarstvujúšéi v Kitae dinastii Tsin i imeni naroda Man'čžu* (Origines et premières entreprises de la Maison Mandchou; A propos de l'origine de la dynastie des Kin actuellement régnante en Chine et du nom du peuple Mandchou), Travaux de la Mission ecclésiastique de Pékin, t. I, St Ptbg, 1852.
- Grodekov, J. J., *Kirghizy i karakirghizy Syr-Darinskoi oblasti* (Kirghiz et Kara-kirgiz de la région du Sir-Daryā), Tachkent, 1889.
- Grumm-Gržimailo, G. E., *Zapadnaya Mongoliya i Uriankhaiskii Kraï* (La Mongolie occidentale et la contrée d'Ouriankhaï), t. I, St Ptbg, 1914; t. II, L., 1926; t. III, fasc. 1, L., 1926; fasc. 2-4, L., 1930.
- Guesser Bogdo, voir *Obraztsy narodnoi slovesnosti mongol'skikh plemen* (Morceaux choisis de littérature populaire des tribus mongoles).
- Guirčenko, V. P., *Sbornik materialov po istorii Buryatii XVIII i pervoi poloviny XIX v. v.* (Recueil de matériaux pour l'histoire du pays Buryat au xviii^e s. et pendant la première moitié du xix^e s.), fasc. I, sous la rédaction et avec annotations de V. P. Guirčenko, Verkhne'udinsk, 1926.
- Hyacinthe, *Téromonakh* (Le moine-prêtre), voir Bičurin.
- Ivanovskii, A. A., *Antropolgičeskii očerk torgo'utov Tarbagataiskoi obl., Kitaiskoi imperii, Mongoly-torgo'uty* (Aperçu anthropologique sur les Torgud de la région de Tarbagataï. Empire de Chine, Mongol-Torgud), Bulletin de la Soc. des Amat. de sc. natur., anthrop. et ethnogr., t. LXXI, Travaux de la sect. d'anthrop., t. XIII; M., 1893.
- Istoričeskaya zapiska o kitaiskoi granitsé, sostavlenneya sovétnikom Troïtsko-Savskago pograničnago pravlenia Syčevskim v 1846 g., Soobščaeť V. N. Basnin* (Notice historique relative à la frontière chinoise, établie en 1846 par Syčevskii, conseiller de l'administration limitrophe de Troïtsko-Savsk. Communication de V. N. Basnin), Lectures à la Société d'hist. et d'ant. russes près l'Université de Moscou, 1875, liv. 2, M., 1875.
- Kafarov, Palladius, *Yuan-tch'ao pi che* (Histoire Secrète du peuple mongol), traduction, Travaux de la Mission ecclésiastique russe à Pékin, t. IV, St Ptbg, 1866.
- *Putevyé zapiski kitaitsa Čja-dé-khoi vo vremia putešestviya ego v Mongoliju v pervoi polovine XIII st.* (Carnet de route du Chinois Tchang Tö-houei au cours de son voyage en Mongolie dans la première moitié du xiii^e s.), Traduction et annotations. Section Sib.-occid., SRG, liv. IX-X, 1867.
- *Cheng-wou ts'in-tcheng lou, Opisanie ličnykh pokhodov sviaščennovoinstvennago (Čingis-Khana)* (Description des campagnes personnelles du saint-guerrier [Gengis-Khan]). Traduction, préface et annotations in *Vostočnyi Sbornik*, I, St Ptbg, 1877 (éd. Min. des Aff. étr.).

- *Si yeou ki: Opisanie putešestviya daosa Tch'angtch'uena na Zapad* (Description du voyage en Occident du moine taoïste Tch'ang-tch'ouen), traduction, préface et annotations. Travaux de la Mission ecclésiastique russe à Pékin, t. IV, St Ptbg, 1866.
- *Dorožnyé zamétki na puti po Mongolii v 1847 i 1859 gg.* (Notes de voyage sur le parcours de Mongolie en 1847 et 1859), Actes de SRG, géogr. gén., t. XXII, n^o 1, St Ptbg, 1892.
- *Komentarii na putešestvié Marco Polo po severnomu Kitaju* (Commentaires sur le voyage de Marco Polo en Chine septentrionale), éd. SRG, XXXVIII, fasc. I, St Ptbg, 1902.
- Khangalov, M. N., « *Zägütä-aba* ». *Oblava na zvérei u drevnikh buryat* (« *Zägütä-aba* », battue aux bêtes sauvages chez les anciens Buryat). Bull. sect. Sib.-Orient., SRG, 1888, t. XIX, n^o 3.
- Khangalov, M. N. et Klementz D., *Obščestvennyé okhoty...* (Chasses collectives, ..., voir Klementz).
- Khanykov, N., *Opisanie Bukharskago khanstva* (Description du khanat de Bokkhara), St Ptbg, 1843.
- Klementz, D. A., *O svadebnykh obyriadakh u Zabaikal'skikh buryat* (A propos des coutumes nuptiales des Buryat Zabaikal), Bulletin de la sect. Sib. Orient., SRG, t. XXII, n^o 4, 1894.
- Klementz, D. et Khangalov M., *Obščestvennyé okhoty u severnykh buryat* (Les chasses collectives chez les Buryat septentrionaux), *Materialy po etnografii Rossii* (Matériaux pour l'ethnographie de la Russie), t. I, 1940.
- Kočnev, D. A., *Očerki juridičeskago byta yakutov* (Aperçu du régime juridique des Yakoutes), Bulletin de la Soc. arch., hist. et ethnogr. près l'Université de Kazan, t. XV, 1899.
- Kostenkov, C., *Statističesko-khozyaïstvennoye opisanie Kalmytskoi stepi. Kalmytskié stepi Astrakhanskoi gub. po izléd. Kumo-Manyč. eksped* (Description statistique et économique de la steppe kalmouk, steppes kalmouk de la province d'Astrakhan d'après l'enquête de l'expédition Kumo-Manyč), III, St Ptbg, 1868.
- *Istoričeskie i statističeskie svédéniya o kalmykakh* (Renseignements historiques et statistiques sur les Kalmouk), St Ptbg, 1870.
- Kotwicz, W. L., *Kalmytskie zagadki i poslovičy* (Devinettes et proverbes kalmouk), St Ptbg, 1905.
- *Compte rendu sur Baddeley*, « *Russia, Mongolia, etc.* », ADA, I.
- *Mongolskie nadpisi v Erdeni dzu* (Inscriptions mongoles à Ardāni-ju), Recueil MAE, V, 1917.
- *Russkie arkhivnye dokumenty po snošeniju s oïratami v XVII i XVIII vv.* (Documents d'archives russes concernant les relations avec les Oïrat aux xvii^e et xviii^e ss.), BARS, 1949.
- *K izdaniju Yuan-tch'ao bi-ši* (A propos de l'édition du Yuan-tch'ao pi-che), ADA, I.
- *Stat'ya v knigú Kozlova « Mongoliya i Amdo »* (Article dans l'ouvrage de Kozlov « Mongolie et Amdo »).
- *Iz poučeniü Čingis-Khana* (Enseignements de Gengis-Khan), trad. du mongol in *Vostok*, liv. 3, L., 1923.
- *Compte rendu sur Bogdanov: l'époque de Zägütä-aba in Vostok*, liv. 3, L., 1923.
- Kušelev, G., *Mongoliya i mongol'skii vopros* (La Mongolie et la question mongole), St Ptbg, 1912.
- Kovalevskii, O., *Mongol'skaya Khrcstomatiya* (Chrestomathie mongole), I, Kazan, 1836.
- Kozlov, P. C., *Mongoliya i Kam* (Mongolie et Kham), St Ptbg, 1905-1907.

- *Mongoliya i Amdo* (Mongolie et Amdo), M. L., 1923.
- Koz'min, N. N., *Khoziaïstvo i narodnost' (proizvodstvennyi faktor v etničeskikh processakh)* (Économie et population; le facteur de la production dans l'évolution ethnique)¹.
- Kroll, M., *Bračnoè pravo mongolo-buryat* (Le droit nuptial des mongol-buryat), Moniteur du Ministère de la Justice, 1900, liv. I.
- *Bračnyï obryad i obyčai Zabaïkal'skikh buryat* (Rites et coutumes nuptiaux chez les buriat Zabaïkal), Bull. de la sect. Sib.-Orient. SRG, t. XXV, n° 1, 1894.
- *Okhotnič'e pravo i zverinyï promysel u buryat* (Le droit de chasse et l'industrie des bêtes à poil chez les Buryat), Bulletin de la sect. Sib.-Orient., SRG, t. XXV.
- *Čerty rodovogo byta* (Traits de mœurs du régime de clan), Bulletin de la Société d'études sibériennes d'Irkoutsk, 1917, t. I.
- *Bračnoyè pravo ou buryat Selenguïnskago okruga* (Droit matrimonial chez les Buryat de la circonscription de Selenga), Procès-verbaux de la sect. Troïtkosav.-Kiakht., SRG; n° 1, 1895.
- Laufer, B. *Očer'k mongol'skoï literatury* (Aperçu de littérature mongole), éd. IOL, n° 20, 1927.
- Leontović, T. J., *Kalmytskoè pravo, c. I, Uloženiè 1822 g. (tekst). Priméčaniya: sostav, istočniki i obščiï kharakter Uloženiya. Obščestvennyi byt po kalmytskim ustavam* (Le droit kalmouk, 1^{re} p., le Code de lois de 1822 (texte). Annotations: contenu, sources et caractère général du Code. Le régime social d'après les ordonnances kalmouk); Odessa, 1880.
- *K Istorii prava russkikh inorodtsev. Drevniï mongolo-kalmytskii ili oïratskii ustav vzyshkanii* (Sur l'histoire du droit des allogènes russes. L'ancien code pénal mongol-kalmouk ou oïrat), Odessa, 1879.
- Lepekhin, J., *Dnevnyè zapiski putešestviya... po raznym provintsiiyam Rossiïskago gosudarstva 1766-1769 gg.* (Notes quotidiennes d'un voyage... à travers diverses provinces de l'empire russe, 1768-1769), 1^{re} p., St Ptbg, 1771; deux éd. St Ptbg, 1785; édité ensuite par l'AS in *Polnoè sobranie učenykh Putešestvii po Rossiï* (Collection complète des voyages scientifiques à travers la Russie), St Ptbg, 1818-1825. Traduction allemande en 1774-1777; traduction française d'extraits insérés dans l'ouvrage de Frey de Landres, *Histoire des découvertes par divers savants voyageurs dans plusieurs contrées de la Russie...*, Berne et la Haye, 1779-1787.
- Lipovtsov, S. *Uloženiè Kitaïskoï Palaty vnéšnikh snošeniï* (Code de lois de la Chambre chinoise des relations extérieures), t. A, St Ptbg, 1828.
- *Kitaïskaya istoriya pokoleniya Daï Minskikh imperatorov*² (histoire chinoise de la dynastie des empereurs Daï-Ming).
- Maiskii, J., *Sovremennaya Mongoliya* (La Mongolie contemporaine), Irkutsk, 1921.
- Melioranskiï, P. M., *O Kudatku Bilikè Čingis-Khana* (A propos du Qutadgu Bilik de Gengis-Khan), Actes SOSRA, t. XIII.
- *Arab-filolog o turetskom yazykè* (Propos d'un Arabe philologue sur la langue turque), St Ptbg, 1900.
- Miller, G. I., *Opisanie Sibirskago tsarstva i vsèkh proizšedšikh v nem del ot načala, a osobenno ot pokoreniya ego Rossiïsskoï deržavoi po siii vremena* (Description de l'empire de Sibérie et de tous les événements y ayant pris

1. On n'a pu retrouver la date et le lieu de cette publication (L. V.).*

2. Il n'a pas été possible de retrouver la date et le lieu de publication de l'ouvrage (L. V.).*

* Initiales de Madame Lydie Vladimirtsov.

- place depuis ses origines, et particulièrement depuis la conquête par la couronne russe jusqu'à nos jours), St Ptbg, 1750.
- *Sibirskaya istoriya, Ežemesiačnyè sočineniya k pol'zè i uveseleniju služaščiè* (Histoire sibérienne, Publications mensuelles destinées à l'instruction et à l'amusement), éd. AS, t. XVIII-XIX, 1755-1764 (en allemand: *Sammlung Russischer Geschichte*, III).
- Minaev, J. P., *Putešestvie Marco Polo* (Le voyage de Marco Polo), traduction de l'ancien texte français, éd. SRG, sous la rédaction de V. V. Barthold, Actes SRG, sect. ethnogr., t. XXVI, St Ptbg, 1902.
- Mong da bei lou. Polnoè opissaniè Mongolo-tatar* (Mong-ta-pei-lou. Description complète des Mongol-Tatar), trad. par V. P. Vassil'ev, Travaux SOSRA, IV, p., St Ptbg, 1857.
- Mong kou yeou mou ki. Zapiski o mongol'skikh kočev'yakh* (Mong kou yeou mou ki. Notes sur les transhumances mongoles), trad. du chinois par P. S. Popov, St Ptbg, 1895.
- Mikhailov, V., *Zamétka po povodu vyraženiya « Zägätä-aba »* (Notice à propos de l'expression « Zägätä-aba »), in *Živaya Starina*, 1913, t. XXII, fasc. 2.
- Molčanov, J. A., *Materialy k voprosu o drevnem oledeneniï S.-V. Mongolii* (Matériaux relatifs à la congélation ancienne de la Mongolie du Nord-Est), Bulletin SRG, t. LIV, fasc. I, 1919.
- Moskovskaya torgovaya ekspeditsiya v Mongoliju* (Expédition commerciale moscovite en Mongolie), M., 1912.
- Nebol'sin, P., *Očerki byta Kalmykov Khošo'utovskago ulusa* (Aperçus des mœurs des Kalmouk de l'ulus de Khošo'utovsk), St Ptbg, 1852.
- Nefed'ev, N., *Podrobnyè svedeniya o volžskyykh kalmykakh, sobrannyyè na mestè* (Renseignements détaillés obtenus sur place concernant les Kalmouk de la Volga). St Ptbg, 1834.
- Obraztsy narodnoi slovesnosti mongol'skikh plemen, t. II, epičeskiè proizvedeniya ekhritbulgator, Guesser-Bogdo, epopeïa, vyp. I* (Morceaux choisis de littérature populaire des tribus mongoles, t. II, œuvres épiques des Ekhrïtbulgat, Guesser Bogdo, épopée), réunis par Ts. G. Žamtsarano, fasc. I L., 1930, éd. AS.
- Očirov, N., *Poëzdka k Astrakhanskim Kalmykam* (Voyage chez les Kalmouk d'Astrakhan), Bulletin Com. russe pour l'étude de l'Asie Centrale et Orientale, n° 10, 1910.
- *Poëzdka v Aleksandrovskii i Bagatsokhurovskii ulusy* (Voyages dans les ulus Alexandrovskii et Bagatsokhurovskii), Bulletin Com. russe pour l'étude de l'Asie Centrale et Orientale, série 2, n° 2.
- *Astrakhanskiè kalmyki i ikh sovremennoè ekonomičeskoè sostoyaniè, opisaniè kalmytskoï stepi* (Les Kalmouk d'Astrakhan et leur situation économique actuelle, description de la steppe kalmouk), Pgd, 1915 (2^e éd. Astrakhan, 1925).
- L'Ordos, *Natsional'no-osvoboditel'noyè dvizheniè vo vnutrennei Mongolii* (Le mouvement libérateur national en Mongolie intérieure), in *Revolutsionnyi Vostok*, n° 2, 1927.
- Palladius, Archimandrite (voir Kafarov).
- Pallas, P. S., *Putešestvie po raznym provintsiiyam Rossiïsskoï Imperii* (Voyage à travers diverses provinces de l'Empire de Russie), St Ptbg, 1773-1788; 2^e éd. St Ptbg, 1809; trad. française 1793 (Paris).
- *Sobranie istoričeskikh izvēstii o mongol'skikh narodakh* (Recueil de renseignements historiques sur les populations mongoles), in *S. Peterbgs. Vestnik*, 1^{re} p., n°s 1, 2, 3, 4, 5.
- *O razdelenii narodov mungal'skago pokoleniya* (A propos de l'éparpille-

- ment des peuples de la lignée mougale), in *Mésyačnik istorii i geografii na 1797, g.*
- Pal'mov, N. N. *Očerki istorii Kalmytskago naroda za vremya ego prebyvaniya v predelakh Rossii* (Aperçu de l'histoire du peuple Kalmouk pendant son séjour dans les limites de la Russie), Astrakhan, 1922.
- *Etjudy po istorii privolžskikh kalmykov* (Études sur l'histoire des Kalmouk de la Volga), 1^{re} p., xvii^e et xviii^e ss., 1926; 2^e p., xviii^e s., 1927; 3^e et 4^e p., 1929, Astrakhan.
- Patkanov, S. P. *Istoriya mongolov po armyanskim istočnikam, vyp. I, ... izvlečeniya iz trudov Vardana, Stefana Orbeliana i konetablya Sembata* (Histoire des Mongols, d'après les sources arméniennes, fasc. I... extraits des travaux de Vardan, Stéphane Orbelian et du connétable Sembat), St Ptbg, 1873.
- *Vyp. II ... izvlečeniya iz istorii Kirakosa* (Fasc. II ... extraits de l'histoire de Kirakos), St Ptbg, 1874.
- *Istoriya mongolov inoka Magakii* (Histoire des Mongols du moine Magaki), St Ptbg, 1874.
- Patkanov, S. C. *Statističeskie dannye, pokazyvajuščie plemennoi sostav naseleñia Sibiri, yazyk i rody inorodtsev (na osnovanii dannyykh spetsial'noi razrabotki materiala perepisi 1897 g.)* (Données statistiques indiquant la composition de la population en Sibérie, la langue et les catégories d'allo-gènes sur la base d'une analyse spéciale des données du recensement de 1897), t. III, St Ptbg, 1912, Actes SRG, sect. statist., t. XI, fasc. 3.
- Pavlov-Sil'vanskii, N., *Féodal'nyè otnošeníya v udél'noi Rusi* (Les relations féodales en Russie à l'époque des apanages), St Ptbg, 1901.
- *Feodalizm v drevnei Rusi* (Le féodalisme dans l'ancienne Russie), 2^e éd., M. L., 1923.
- Pekarskii, E. C., *Slovar' yakutskago yazyka* (Dictionnaire de la langue yakut), St Ptbg, fasc. 1, 1907, fasc. VI, 1923.
- Petri, B. E., *Elementy rodovoi svyazi ou severnykh buryat* (Éléments des liens de clan chez les Buryat septentrionaux), in *Sibirskaya Starina*, Irkutsk, 1924, fasc. II.
- *Territorial'noè rodstvo u severnykh buryat* (La parenté territoriale chez les Buryat septentrionaux); in *Bulletin Biol.-géogr. n.-i. inst.*, près l'Université d'Irkoutsk, 1924, t. I, fasc. 2.
- *Vnutri-rodovye otnošeníya u severnykh buryat* (Relations de clan intérieures chez les Buryat septentrionaux), in *Bull. Biol.-géogr. n.-i. inst.*, près l'Université d'Irkoutsk, 1925, t. II, fasc. 3.
- Plan Carpin, *Istoriya Mongolov* (Histoire des Mongols), trad. par A.-J. Malein, St Ptbg, 1911.
- Pokolilov, D., *Istoriya Vostočnykh Mongolov v period dinastii Min 1368-1634, po kitaïskim istočnikam* (Histoire des Mongols orientaux à l'époque de la dynastie Ming, 1368-1634, d'après les sources chinoises), St Ptbg, 1893.
- Poppe, N. N., *Otčet o poezdke na Orkhon létom 1926 g.* (Compte rendu de voyage sur l'Orkhon en été 1926), Matériaux de la Comm. chargée d'études dans les républiques populaires de Mongolie et de Tuvinsk et de l'ASSR Buryat-Mongol, fasc. IV, L., 1929.
- *Dagurskoè naréčie* (Le dialecte dahur), Matériaux CEMTB, fasc. 6, 1930.
- Possol'stvo k jungarskomu Khun-taiji Tsevan Rabtanu* (Ambassade auprès du hong-taiji de Dzungarie Tsevan Rabtan..., voir Veselovskii, N. N.).
- Popov, P. S. (voir *Mong kou yeou mou ki*).
- Pokrovskii, T. J., *Putešestvie v Mongoliju i Kitaï Sibirskago kazaka Ivana Petlina v 1618 g. (Mnimoè putešestvie atamanov Ivana Petrova i Burnas-Yalyčeva v 1567 g.)* (Voyage du cosaque Sibérien Iva Petlin en Mongolie et

- en Chine, en 1618. Voyage imaginaire des atamans Ivan Petrov et Burnas-Yalyčev en 1567), Bull. de la sect. de langue et litt. russes, AS, 1913, t. XVIII, liv. 4, St Ptbg, 1914.
- Potanin, G. N., *Očerki Sévero-Sapadnoi Mongolii* (Aperçu de la Mongolie du Nord-Ouest), St Ptbg, 1881-1883.
- *Tanguto-tibetskaya okraina Kitaya* (La marche tanguto-tibétaine de Chine), St Ptbg, 1893.
- *Pominki po Čingiskhané* (L'Obit de Činggiz-han), Bull. SRG, XXI.
- Pozdnéev, A. M. *Obraztsy narodnoi literatury mongol'skikh plemen, vyp. I, Narodnye pesni mongolov* (Morceaux choisis de littérature populaire mongole, fasc. I, Chants populaires mongols), St Ptbg, 1880.
- *O Drevnem kitaïsko-mongol'skom pamyatnike Yuan-tchao-mi-si* (A propos de l'ancien texte sino-mongol Yuan-tch'ao pi-che), St Ptbg, 1882; *id.* in Bull. SRG, t. X, fasc. 3-4.
- *Mongol'skaya létopis' « Ärdänyin ärikkä »*, *podlinnyi tekst s perevodom i poyasneniyami zaključajuščimi v sebe materialy dlya istorii Khalkhi s 1636 po 1736 g.* (« Ärdänyin-ärihä »); chronique mongole, texte original, traduction et commentaires, renfermant des matériaux pour l'histoire du pays Ħalĥa de 1636 à 1736); St Ptbg, 1883, avec préface.
- *Očerki byta buddiiskikh monastyrei i buddiiskago dukhovenstva v Mongolii v svyazi s otnošeníyami sego poslednyago k narodu* (Aperçus des mœurs des monastères et du clergé bouddhiques en Mongolie, en liaison avec l'attitude de ce dernier envers le peuple), Actes SRG, sect. ethn. t. XVI, St Ptbg, 1887.
- *Mongol'skaya khrestomatiya* (Chrestomatie mongole), St Ptbg, 1900.
- *Kalmytzkaya khrestomatiya* (Chrestomathie kalmouk), St Ptbg, 1^{re} éd., 1892, 2^e éd. 1907, 3^e éd. 1915.
- *Pis'mo k baronu T. R. Osten-Sakenu s zaméčaniyami na Dnevnik o Palladiya po Mongolii, vedennyi v 1846 g.* (Lettre au baron T. R. Osten-Sacken contenant des observations relatives au Journal du P. Palladius en Mongolie, rédigé au cours de l'année 1847), Actes SRG, géogr. gén., t. XXII, n^o 4, St Ptbg, 1892.
- *Novootkrytyi pamyatnik mongol'skoï pissmennosti vremen dinastii Min* (Texte mongol de l'époque de la dynastie Ming nouvellement découvert), in *Vostočnye Zamétki*, 1895.
- *Mongoliya i Mongoly* (La Mongolie et les Mongols), t. I, St Ptbg, 1896, t. II, St Ptbg, 1898.
- *Istoriya mongol'skoï literatury* (Histoire de la littérature mongole), édition lithographiée des conférences lues en 1897 et 1898.
- *Transkriptsiya paleografičeskago teksta Yuan-čao-mi-si* (Transcription du texte paléographique du Yuan-tch'ao pi-che), 412 pages lithographiées parues.
- Pozdnéev, D. M. *K voprosu o possobiyaĥ pri izučenii istorii mongol v period Minskoï dinastii* (A propos des ouvrages auxiliaires pour l'étude de l'histoire mongole à l'époque de la dynastie Ming), Actes SOSRA, IX.
- Radloff, W. W., *K voprosu ob uigurakh* (A propos de la question des Uighur), St Ptbg, 1893.
- Ramstedt, G. J., *O bylinakh mongol'skikh* (A propos des épopées mongoles). Travaux de la sect. Troïtkosav.-Kiakht. de la sect. de l'Amur, SRG, t. III, fasc. 2-3, 1902.
- Razumov et Sosnovskii, *Značenie roda u inorodtsev Zabaïkal'skoï oblasti* (La signification du clan chez les allogènes de la région Transbaïkal), Matériaux de la comm. Kulomzin, Mat. pour l'étude de la propriété et de la mise en valeur foncières dans la région Transbaïkal, St Ptbg, 1898, fasc. 6.

- Rudnev, A. D., *Zamětki po mongol'skoj literaturě, II*, « *Istoričeskaya létopis Bolor-Toli* » (Notes sur la littérature mongole, II, « La chronique historique de Bolor-toli »), Actes SOSRA, XV, St Ptbg, 1903.
- Rubruck, *Putešestviè v vostočnyè strany* (Voyage dans les pays d'Orient), traduct. A. J. Malein, St Ptbg, 1914.
- Ryazanovskii, V. A. *Obyčnoè pravo mongol'skikh plemen (mongolov, buryat, kalmykov)* Le droit coutumier des tribus mongoles, — Mongol, Buryat, Kalmouk), p. I-III (tirage à part ex *Vestnik Azii*, n° 51-52), Kharbin, 1924.
- *Mongol'skoyè pravo i sravnitel'noyè pravovédèniè* (Le droit mongol et la législation comparée), éd. Faculté de Droit de Kharbin, t. VII, Kharbin, 1929.
- *Mongol'skoyè pravo (preimúšestvenno obyčnoè), ist. ocerk* (Le droit mongol — notamment coutumier — aperçu hist.) Kharbin, 1924.
- *K. Voprosu o vlijanii mongol'skoj kul'tury i mongol'skago prava na russkuyu kul'turu i pravo* (A propos de la question de l'influence de la civilisation et du droit mongols sur la civilisation et le droit russes), éd. Faculté de Droit de Kharbin, t. IX, Kharbin, 1934.
- Ryčkov, P. J., *Topografiya Orenburgskaya, t. e. obstoiatel'noyè opisaniè Orenburgskoi gub.* (Topographie d'Orenbourg, c.-à-d. description circonstanciée de la province d'Orenbourg), St Ptbg, 1762, ainsi que in *Sočineniya i perevody k pol'zè i vveseleniju služasčie* (Œuvres et traductions destinées à l'instruction et à l'amusement), St Ptbg, 1762.
- Salemann, C., *Musei Asiatici Petropolitani notitiae VII. Zapiski proizvedenii narodnoi slovesnosti mongol'skikh plemen* (Transcription des œuvres littéraires populaires des tribus mongoles), RAS, 1905.
- Samoilovič, A. N., *Neskol'ko popravok k yarlyku Timur-Kutluga* (Quelques rectifications au jarliq de Timur-Küčlüq), BARS, 1918.
- Samokvasov, D. J., *Sbornik obyčnago prava sibirskikh inorodtsev* (Recueil de droit coutumier des allogènes de la Sibérie), Varsovie, 1876.
- *Svod stepnykh zakonov kočevykh inorodtsev Vostočnoj Sibiri* (Code des lois de la steppe des allogènes de la Sibérie Orientale), St Ptbg, 1841.
- *Poyasnitel'nyè priméčaniya k svodu stepnykh zakonov* (Notes explicatives sur le Code des lois de la steppe), St Ptbg, 1841.
- Sanžeev, C. D., *Darkhaty, etnogr. otčet o poézdké... v 1927 g.* (Les Darhat, compte rendu ethnog. d'un voyage... en 1927), Mat. comm. AS, pour l'étude de la rép. de Mongolie..., n° 40, L., 1930.
- *Manžuro-mongolskie yazykovye paralleli* (Parallèles linguistiques mandchouro-mongols), BAS, 1930.
- Sbornik materialov po istorii Buryatii XVIII i pervoi poloviny XIX v.* (Recueil de matériaux pour l'histoire du pays Buryat au xviii^e s. et dans la première moitié du xix^e s. (voir Guirčenko).
- Si yeou ki* (voir Kafarov).
- Skazaniè ob Ubašik-khun-taiji* (La légende de Ubaši-hung-taiji) (voir Gomboev).
- Skazaniè o Čingiskhanè* (La légende de Gengis-Khan) (voir Kafarov, *Cheng-wou ts'in-tcheng lou*).
- Sobolev, M. N. (voir Bogolepov M. J.).
- Sosnovskii (voir Razumov).
- Strakhov, N. J., *Nynešnee sostoyaniè Kalmytskago naroda s prisovokupleniem kalmytskikh zakonov* (État actuel du peuple Kalmouk, avec les lois kalmouk en annexe), St Ptbg, 1810.
- Ščapov, A. *Buryatskaya ulussnaya obščina* (La communauté familiale d'ulus des Bouryat), Bull. de la sect. Sib. RSG, 1874 ; V, fasc. 3-4.
- *Sel'skaya osédlo-inorodčeskaya i russko-krestyanskaya obščina v Kudinsko-Lenskom kraè* (Communauté rurale des sédentaires allogènes et paysanne-

- russe dans la région de Kudinsk-Lena), Bull. de la sect. Sib., SRG, 1875, t. VI, n° 3.
- *Egoišticeskiè instinky v Lenskoj narodnoj buryatskoj obščine* (Les instincts égoïstes dans la communauté populaire buryat de la Léna), Recueil de renseignements historiques sur la Sibérie, t. II, St Ptbg, 1877.
- Sternberg, L. J., *Teoriya rodovogo byta* (Théorie du régime de clan), in Dictionnaire Encyclopédique Brockhaus et Ephron.
- Tal'ko-Grintsevič, G. D. *Materialy k antropologii i etnografi Tsentral'noj Azii* (Matériaux relatifs à l'anthropologie et à l'ethnographie de l'Asie Centrale), fasc. I, Actes AS, sect. des sciences phys.-math., t. XXXVII, n° 2, L., 1926.
- Tchang Tö-houei (voir Kafarov), « *Carnet de route du Chinois Tchang Tö-houei au cours de son voyage en Mongolie dans la première moitié du xiii^e siècle* », traduction russe et annotation par Palladius (Actes de la section sibérienne de la Société russe de Géographie, 1867, IX-X, p. 582-594. Ce travail a été traduit en anglais par E. Schuyler, *Geographical Magazine*, 1875, p. 7-14. Barthold n'en fait pas mention dans son *Turkestan*¹.
- Tch'ao-hong (voir Vasil'ev).
- Tiesenhausen, V. G., *al-'Omari, perevod. Sbornik materialov, odnosyaščikhsya k istorii Zolotoj Ordy* (al-'Omari, traduction. Recueil de matériaux relatifs à l'histoire de la Horde d'Or), St Ptbg, 1884, L.
- Timkovskii, E., *Putešestviè v Kitai čerez Mongoliju v 1820 i 1821 gg.* (Voyage en Chine par la Mongolie en 1820 et 1821), St Ptbg, 1824. Traduction française avec annotations par Klaproth (Paris, 1827) ; traduction anglaise par le même orientaliste (London, 1827).
- Titov, E. N., *Tungussko-russkii slovar'* (Dictionnaire tungus-russe), Irkutsk, 1926.
- Tumanskii, A. (voir Abul-Ghāzi-Bahādur-Hān).
- Turunov A. *Prošloyè Buryat-Mongol'skoj narodnosti* (Le passé de la nation Buryat-Mongole), Irkutsk, 1922.
- *Juridičeskiè obyčai u buryat* (Les coutumes juridiques chez les Buryat), in *Etnogr. obozr.*, 1894, n° 2.
- *Svadebnyè obryady i obyčai u buryat Unguinskago védomstva* (Rites et coutumes nuptiales chez les Buryat de la circonscription d'Unguinsk), in *Etnogr. obozr.* 1898, n° 1.
- Ubaši-hung-taiji* (voir Gomboev).
- Unkovskii, J. (voir Vesselovskii).
- Uspenskii, V. M., *Strana Kuke-nor ili Tsin-khai, s pribavleniem kratkoj istorii oiratov i mongolov* (Le pays Kuku-nör ou Khingan avec, en complément, l'histoire abrégée des Oirat et des Mongols), Actes SRG, sect. ethnogr., VI, 1880.
- Usov, M. A., *Orografiya i geologuiya Kenteiskago khrebra v Mongolii* (Orographie et géologie de la crête du Kāntāi en Mongolie), Bulletin comm. géol., 1915, t. 34, n° 8.
- Vambotsyrenov J., *Aba-khaidak, Oblava u hhorinskikh buryat* (Aba-ḥaidak. La battue chez les Buryat de Khorinsk), Bulletin de la sect. de Sibérie Orientale, SRG, 1890, t. XXI, n° 2.
- Vasil'ev, V. P., *Istoriya i drevnosti vostočnoj časti Srednej Asii (Čžao-Khou) Polnoyè opisaniè Mongolo-tatar (perevod « Mèn-da-bei-lou »)* (Histoire et antiquités de la partie orientale de l'Asie Centrale (Tch'ao-hong). Description complète des Mongolo-tatar [traduction du « Mong-ta-peï-lou »]), *Tra-vaux SOSRA*, IV, p., St Ptbg, 1857.

1. Voir ci-dessus, p. 11, note 2.

- Velyaminov-Zernov, V. V. *Slovar' jagataïo-turetskii* (Dictionnaire jagataï-turec), St Ptbg, 1868.
- *Izslédovanie o Kasimovskikh Tsaryakh i Tsarevičakh* (Recherches sur les empereurs et les princes héritiers de Kassim), Travaux SOSRA, X, p., St Ptbg, 1864.
- Veselovskii, N. J., *Posol'stvo k ziungarskomu Khun-taiji Tsévan Rabtanu kapitana ot artilerii Ivana Unkovskago i putevoi jurnal ego na 1722-1724* (Ambassade auprès du hong-taiji de Dzoungarie Tzévan Rabtan du capitaine d'artillerie Jean Unkovski et son journal de route de 1722 à 1724), documents édités avec préface et annotations, Actes SRG, sect. ethnogr., t. X, fasc. 2, St Ptbg, 1887.
- Vladimirtsov, V. *Otčet o komandirovke k derbetam Kobdoskago okruga* (Compte rendu de mission chez les Dörbät de la circonscription de Kobdo), Bull. de la comm. russe pour l'étude de l'Asie Centrale et Orientale, n° 9, 1909.
- *Poézdkà k kobdoskim derbetam* (Voyage chez les Dörbät-Kobdo), Bulletin SRG, XLVI; fasc. VIII-X, 1910.
- *Otčet o komandirovke k baitam kobdoskago okruga* (Compte rendu de mission chez les bait de la circonscription de Kobdo), Bulletin de la comm. russe pour l'étude de l'Asie Centrale et orientale, série 2, n° 1, St Ptbg, 1912.
- *Mongol'skaya literatura, Literatura Vostoka* (Littérature mongole, Littérature de l'Orient), Pgd, 1920.
- *Mongol'skii sbornik raskazov iz Pañcatantra* (Recueil mongol de récits du Pañcatantra), Pgd, 1921.
- *Čingis-Khan* (Gengis-Khan), Petrograd-Moscou-Berlin, 1922.
- *Mongolo-oïratskii gueroičeskii epos* (L'épopée héroïque mongol-oïrat), Pgd, 1923.
- *Mongol'skii Danjour* (Le Danjur mongol), RAS-V, 1926.
- *Nadpisi na skalakh khalkhaskago Tsoktu-taiji* (Inscriptions sur les rochers du Tsoktu-taiji ǰalǰa), BAS, n°s 13 et 14, 1926, n°s 3-5, 1927.
- *Etnologo-lingvističeskie izslédovaniya v Urgué, Urguïnskom i Kenteïskom raïonakh, Sévernaya Mongoliya* (Recherches ethnol.-linguistiques à Urga et dans les rayons d'Urga et du Kántäi, Mongolie Septentrionale), 2, éd. AS, 1927.
- *Mongol'skoyè nokür* (Le nokür mongol), RAS-V, 1929.
- *Sravnitel'naya grammatika mongol'skago pišmennago yazyka i kalkhaskago naréčiya* (Grammaire comparée de la langue écrite mongole et du parler ǰalǰa), id., IOL, n° 33, 1929.
- *Gde piat' khalkhaskikh pokolenii?* (Où se trouvent cinq générations ǰalǰa ?) RAS-V, 1930.
- Yuan-tch'ao pi-che (voir Kafarov).
- Žamtsarano, Ts. G., *Poézdkà v Sjuuju Mongoliju v 1909-1910 gg.* (Voyage en Mongolie méridionale, 1909-1910), Bulletin de la comm. russe pour l'étude de l'Asie Centrale et Orientale, série 2, n° 2, St Ptbg, 1913.
- *Obozrenie pamyatnikov pišannago prava mongol'skikh plemen* (Revue des documents du droit écrit des tribus mongoles), 1920.
- *Guesser Bogdo* (voir Morceaux choisis de littérature populaire des tribus mongoles).
- Žamtsarano, Ts. G et Turunov A., *ǰalǰa jirum* (description du document), Recueil des travaux de l'Université d'Irkutsk, fasc. 6, Irkutsk, 1923.
- Žitetskii, J. A., *Očerki byta Astrakhanskikh kalmykov* (Aperçu des mœurs des Kalmouk d'Astrakhan), Bulletin de la Société des amateurs de sciences natur., anthropol. et ethnogr., Travaux de la section ethnogr., t. XIII, fasc. I, M., 1893.

3. — SOURCES ET ÉTUDES EN LANGUES AUTRES QUE RUSSE

- Abel-Rémusat. *Nouveaux Mélanges asiatiques*, II, Paris, 1829.
- *Observations sur l'ouvrage de M. Schmidt, intitulé Histoire des Mongols orientaux*, JA, t. VIII, 1831; t. IX, 1832.
- Aboul Ghāzī. *Histoire des Mongols et des Tatares, publiée, traduite et annotée par le Baron Desmaisons*, t. II, traduction, St Pétersb., 1874.
- Baddeley, J. F. *Russia, Mongolia, China, Being some Record of the Relations between them from the beginning of the XVII th Century to the Death of Tsar Alexei Mikhailovich A. D., 1602-1876*. Rendered mainly in the form of Narratives dictated or written by the Envoys sent by the Russian Tsars or their Voevodas in Siberia to the Kalmuk and Mongol Khans and Princes; and to the Emperors of China with introductions Historical and Geographical, also a series of Maps showing the progress of Geographical Knowledge in regard to Northern Asia during the XVI th, XVII th and early XVIII th Centuries The Texts taken more especially from Manuscripts in the Moscow Foreign Office Archives, 1919, 2 vol., London.
- Barthold, W. *Turkestan...* Second Edition translated from the original, Russian and revised by the author, with the assistance of H. A. R. Gibb, 1928, « Gibb Memorial Series ».
- « *Gingiz-Khan* », in *Enziklopaed. des Islāms*, I.
- Bazin, M. *Le Siècle de Youén*, JA, mai-juin 1852.
- Bell, Charles. *Tibet, Past and Present*, Oxford, 1924.
- Bergmann. *Nomadische Streifereien unter den Kalmuken*, Bd. I-IV, Riga, 1804-1805.
- Bloch, E. *Introduction à l'histoire des Mongols*, Leyden-London, 1910.
- *Djami el-Tévarikh, par Rachid-ed-Din*, t. II (Gibb Memorial), vol. XVIII, 2, 1911.
- Bretschneider, E. *Mediaeval Researches from Eastern Asiatic Sources*, I-II, London, 1888.
- Brosset, M. *Deux historiens arméniens Kiracos de Gantzac, XIII^e s., Oukhtanès d'Ourha, X^e s.*, St Pétersb., 1870.
- Browne, E. G. *A Literary History of Persia*, I I, *Persian Literature under Tartar Dominion*, Cambridge, 1920.
- Charignon, A. J. H. *Le livre de Marco Polo*, t. II, Pékin, 1926.
- Chavannes, E. *Inscriptions et pièces de chancellerie chinoises de l'époque mongole*, T'oung Pao, 1904, 1905, 1908.
- Cordier, H. (voir Yule).
- Courant, M. *L'Asie Centrale aux XVII^e et XVIII^e siècles, Empire Kalmouk ou Empire Mantchou*, Lyon-Paris, 1912.
- Defrémery, M. G., *Histoire des Khans Mongols du Turkestan et de la Transoxiane, extraite du Habib-essier de Khondémir, traduite du persan et accompagnée de notes*, JA, IV^e s., XIX.
- Délamarre, M. *Histoire de la Dynastie des Ming, composée par l'Empereur K'ian-Loung*, traduite du chinois, Paris, 1865.
- Desmaisons (voir Aboul Ghāzī).
- Du Halde. *Descriptions géograph., histor... de l'Empire Chinois et de la Tartarie chinoise*, La Haye, 1736, vol. IV.
- Dulaurier, E. *Les Mongols d'après les historiens arméniens*, JA, V^e s., t. XI, 1858.
- Fischer, J. E. *Recherches historiques sur les principales nations établies en Sibérie...*, traduite du russe par Stollenwerck, Paris.

- Fustel de Coulanges. *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, I, Paris, 1877.
- Georgi, J. G. *Beschreibung aller Nationen des Russ. Reichs...*, St Petersburg, 1776-1778 ;
— *Bemerkungen einer Reise im Russischen Reich im Jahre 1772*, St Petersburg, 1775.
- Gmelin, J. G. *Reise durch Sibiren von dem Jahre 1733 bis 1743*, Göttingen, 1751-1752.
- Grousset, R. *L'histoire de l'Extrême-Orient*, II.
- Haenisch, E. *Untersuchungen über das Jüan-ch'ao pi-shi die geheime Geschichte der Mongolen*, Abhandlungen der philolog.-histor. Klasse d. Sächsischen Acad. d. Wiss., n° IV, 1931.
- von Hauer, E. (voir Huang-Ts'ing K'ai-Kuo-Fang-Lüeh).
- Howorth, H. *History of the Mongols*, Part I, London, 1876 (B 1927 r. Part IV, Supplement and Indices).
- Huang-Ts'ing K'ai-Kuo-Fang Lüeh. *Die Gründung des Mandschurischen Kaiserreiches*, übersetzt und erklärt von Hauer E., Berlin und Leipzig, 1926.
- Huc, M. *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet pendant les années 1844, 1845, 1846*, t. I, Paris, 1857.
- Huth, G. *Die Inschriften von Tsaghan Baisin*, Leipzig, 1894.
— *Geschichte des Buddhismus in der Mongolei*, Strassbourg, 1896, II.
- Klaproth, J. *Description de la Chine sous le règne de la dynastie Mongole, traduite du persan, de Rachid-Eddin et accompagnée de notes*, JA, t. XI, 1833.
- Kotwicz, W. *Quelques données nouvelles sur les relations entre les Mongols et les Ouigours*, Rocznik Orientalistyczny, II, 1925.
- Krause, F.-E.-A. *Cingis-Han, die Geschichte seines Lebens nach den chinesischen Reichsannalen*, Heidelberg, 1922.
— *Die Epoche der Mongolen*. Mitteilungen des Seminars für Orient. Spr., XXVI-XXVII, 1924.
- Lamb, H. *Gengis-Khan, The Emperor of All Men*, London, 1928.
- Ligeti, L. *Les noms mongols de Wen-Tsong des Yuan*, T'oung-Pao, XXVII, 1930.
- Luchaire, A. *Manuel des Institutions françaises*, Paris, 1892.
— *Manuel des Institutions françaises, période des Capétiens directs*, Paris, 1902.
- M. de Mailla. *Histoire Générale de la Chine ou Annales de cet empire, trad. du Tong-Kien-kang-Mou*. Paris, 1779, vol. IX, X, XI.
- Mannerheim, C. G. E. *A visit to the Sarö and Shera Jöqurs*, Journ. de la Soc. Finno-Ougr., XXVII, 1914.
- Maspéro H. *Chine et Asie Centrale*, in « *Histoire et historiens depuis cinquante ans* », II, Paris, 1928.
- Mostaert, A. *A propos de quelques portraits d'empereurs mongols*, Asia Major, vol. IV, 1927.
- d'Ohsson. *Histoire des Mongols depuis Tch'ingis-Khan jusqu'à Timour Beg ou Tammerlan*. La Haye et Amsterdam, 1834-1835 (deuxième édition, considérablement augmentée, en 4 volumes ; la première édition remonte à 1824, et la troisième, en 1852, reproduit la seconde).
- van Oost J. *Notes sur le T'oemet*, Chang-hai, 1922, *Variétés sinologiques*, n° 53
- Palladius l'archimandrite. *Deux traversées de la Mongolie 1847-1859* (préface de M. P. Boyer), Bull. de géographie historique et descriptive, 1884.
- Pallas, P. S. *Reise durch verschiedene Provinzen des Russischen Reichs*, 1771-1776 ; 2^e, 1801.

- *Sammlungen historischer Nachrichten über die Mongol. Völkerschaften*, Bd 2, St Petersburg, 1776-1801.
- Parker, E. H. *Mongolia after the Tenzhizides and before the Manchus*, Journ. of the N. China Branch of the R. Asiat. Soc., vol. XLIV, 1913.
- Pauthier, M. G. *De l'alphabet de P'asse-Pa*, JA, 1862.
— *Le livre de Marco Polo*, Paris, 1865.
- Pelliot, P. *Le titre mongol du Yan-tch'ao pi che*, T'oung Pao, 1913.
— *Chrétiens d'Asie Centrale et d'Extrême-Orient*, T'oung Pao, 1914.
— *A propos des Comans*, JA, avril-juin 1920.
— *Les Mongols et la Papauté*, Revue de l'Orient chrétien, t. III, n° 1-2 ; t. IV, n° 3-4, 1924.
— *Les mots à h initial aujourd'hui amuie dans le mongol des XIII^e et XIV^e siècles*, JA, avril-juin 1925.
— *L'édition collective des œuvres de Wang Kouo-wei*, T'oung Pao, 1928-1929.
— *Sur yam ou jam, relais postal*, T'oung Pao, 1930.
— *Les kökö däbtür, etc.* T'oung Pao, 1930.
— *Un passage altéré dans le texte mongol ancien de l'Histoire Secrète des Mongols*, T'oung Pao, 1930.
— *Sur la légende d'U'uz-khan en écriture ouigour*, T'oung Pao, 1930, n°s 4-5, vol. XXVII.
— *Note sur Karakorum*, JA, avril-juin 1825.
— *Le voyage de M. M. Gabet et Huc à Lhasa*, T'oung Pao, 1925.
— *Notes sur le « Turkestan » de M. W. Barthold*, T'oung Pao, 1930, vol. XXVII.
- Perry-Ayscough, H. G. C. and Otter-Barry. *With the Russians in Mongolia*, London, 1914.
- Poppe, N. *Zum Khalkha-mongolischen Heldenepos*, Asia Major, vol. V, 1928.
- Quatremère, E. *Histoire des Mongols de la Perse par Rachid-Eddin*, Collection orientale, t. I, Paris, 1836.
- Ramstedt, G. J. *Mogholica, Beiträge zur Kenntniss der Monghol-Sprache in Afghanistan*, Journ. de la Soc. Finno-Ougr., XXIII, 4.
- Riasanovsky, V. A. *Customary law of the Mongol tribes (Mongols, Buriats, Kalmucks)* part I-III, Harbin, 1929.
- Rockhill, W. W. *The journey of William of Rubruch*, London, 1900.
- Salemann, C. *Manichaica*, V, HAH, 1913.
- Schmidt, I. J. *Geschichte der Ost-Mongolen und ihres Fürstenhauses, verfasst von Ssanang Ssetsen, Chungtaidschi der Ordus*, St Petersburg, 1829.
Voyages chez les peuples Kalmouks et les Tartares, Berne, 1792 (ouvrage anonyme).
- Yule, H. *The book of Ser Marco Polo, third ed., revised by H. Cordier*, London, 1903.

INDEX

1. — INDEX DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

- Afghanistan, 163.
Alašan, 243.
Altaï, 170, 192, 207.
Argänä-qon, 42.
Argun (Ärgünä), 42.
Asie, 1, 3, 243.
Asie Centrale, 42, 132, 162, 163, 167, 168, 169, 171, 251.
Baïkal, lac, 39.
Baïšing, 168.
Balčın-Qulčur, 75.
Balhas, 173.
« *Baljiut-Quljur* » (voir Balčın-Qulčur).
« *Barga* » (voir Bargut).
Bargut, pays, 244.
Barqöl, 173.
Bars-hoto, 54.
Buryat, 22, 245, 246.
Buir-nör, 71.
Burqan-Qaldun, 41, 70, 98, 112.
Chang-tou (K'ai-p'ing-fou, Kaibung), 54, 160, 183.
Caspienne, 247.
Chine, 38, 155, 160, 162, 164, 165, 167, 168, 169, 174, 181, 182, 185, 191, 196, 237, 239, 243, 249, 251.
Corée, 162.
Dai-du, Ta-tou (Pékin).
Däli'un-Buldaq, 112.
Djoungarie [Jä'un gār], 3, 228, 240, 243, 244.
Empire du Milieu, 250.
Europe, 1, 3, 180, 205, 227, 243, 244.
France, 130, 304.
Gobi, 40, 42, 58, 191.
Halha, 1, 21, 23, 27, 38, 48, 136, 176, 244, 248.
Hänbaliq, 159.
Hangai, 207.
Ho-t'ao, 168.
Ili, 207.
Ienissi, 39.
Iran, 138.
Irtyš- (Ärdiš), 40, 137, 173, 207.
Japon, 244.
Jä'un gār (voir Djoungarie).
Jurčät, Jurjä, Jurjät, 141, 162.
Kaibung (K'ai-p'ing-fou, Chang-tou), 54, 160, 183.
Kärülän, 43, 47, 48, 50, 54, 55, 58.
Kobdo, circonscription de, 38, 63, 69, 244, 246.
Kökö-hoto, 168, 245.

- Külün-Buir, 40.
 Mandchourie, 4, 162, 243.
 Maveranna'ar, 173.
 Moğolistan, 173.
 Mongolie méridionale, 1, 22, 129, 243, 244, 245, 246, 248.
 Mongolie septentrionale, 2, 243, 244.
 Mongolie du Nord-Ouest, 2, 33, 129, 162.
 Mangui, 163.
 Onon (Onan), 43, 47, 48, 50, 74, 83, 91, 112, 120.
 Ordos, 20, 168, 169, 178, 183, 245.
 Orhon, 53, 54.
 Ornä'ü, 136.
 Pekin (Pei-king), 38, 54, 159, 163, 167, 183, 184, 250.
- Perse, 7, 162, 163.
 Qara-Hoto, 54.
 Qara-Qorum, 53, 54, 159, 165, 184, 185.
 Russie, 110, 118, 130.
 Selenga, 42, 85, 173.
 Tanguto - Tibétaine, marche, 168.
 T'ien-chan, 173.
 Tibet, 168, 181, 236, 239, 243.
 Tola, Tu'ula, 43, 48, 76.
 Transbaïkalie, 24, 245.
 Tüngäli, rivière, 46.
 Turkestan oriental, 2, 51, 53, 173.
 Tu'ula, voir Tola.
 Volga, 2, 23, 33, 35, 45, 55, 172, 177, 179, 244, 247, 248.

2. — INDEX DES NOMS DE TRIBUS, CLANS, FAMILLES ET LIGNÉES MONGOLS

- Adarkin, 137.
 Afghans mogols, 3.
 Alağci'ut, 180.
 Alains (Asut, Asot), 169, 225.
 Arulat, 98, 111, 183.
 Asses, 169.
 Asut, Asot (Alains), 169, 225.
 Auhan, 180.
 Angkä'üt, 182.
 Ba'arin, 57, 60, 61, 64, 89, 102, 111, 114, 137, 139, 140.
 Bağarhun, 174.
 Bağatut, Ba'atut, 174.
 Baüt, 63, 69.
 Bargut, 75.
 Barulas, 115.
 Bäsüt, 111, 141, 142.
 Baya'ut, 71, 78, 82, 83, 85, 99, 107, 108.
 Borjigin, 57, 58, 60, 61, 64, 65, 78, 83, 84, 89, 90, 91, 98, 100, 108, 117, 129, 134, 187, 190.
 Bulagaçin, 41.
 Buryat, 2, 28, 30, 34, 40, 99, 128, 170, 173, 243, 245, 247, 248.
 Çağan Tatar, 169.
 Çağar, 9, 169, 172, 174, 200.
 « *Çangšikit* », voir Çangši'ut.
 Çangši'ut, 71, 82.
 Dahur, Da'ur, 4.
 Darhat, 178, 183.
 Dongqaüt, 115, 117.
 Dörbän, 57, 60, 107, 202.
 Gänigäs, 139.
 Göröcin, 170.

- Halhas, 1, 2, 21, 44, 169, 170, 176, 200, 201, 204, 228, 230, 231, 243, 244, 246, 251.
 Hanggin, Qanggin, 181.
 Harhatan, 181.
 Hatagin, 116.
 Honggirat, voir Onggirat.
 Horcin, voir Qorcin.
 Horde d'Or, 13, 19, 162.
 Hošut, 201.
 Hulabat, 174.
 Jadarat, Jajirat, Jadaran, 64, 106, 109, 141, 142.
 Jalair, 78, 80, 82, 84, 85, 99, 107, 113, 169, 204.
 Jarci'ut, 64.
 Jawurait, 63.
 Jirgin, 117, 125.
 Jurki, 74, 89, 90, 91, 102, 108, 112, 120, 122.
 Jüryät, 64, 104, 111.
 Kalmouk, voir Qalmiq [Qalmaq].
 Karait, 46, 49, 60, 74, 76, 84, 85, 95, 100, 103, 104, 105, 111, 114, 115, 117, 123, 124, 125, 131, 136, 142, 148.
 Kärämücin, 41.
 Käsiğän, 169.
 Kärgüt, 169.
 Kilinggut-Orna'ut, 142.
 « *Kilinggut-Urya'ut* », voir Kilinggut-Orna'ut.
 Kiyat - Borjigin, voir Q'at, Q'at.
 Kiyat-Yürkin, 109.
 « *Kiyüt* »-Yürkin, voir Kiyat-Yürkin.
 Ma'aliq-baya'ut, 69, 83.
 Manqut, Manhut, Manqgut, 75, 79, 117, 136, 141.
 Märkit, 42, 43, 52, 60, 64, 69, 142.
 [Ming (dynastie), 15, 18, 20, 26, 167.]
 Mogols, voir Afghans mogols.
 Mongols habitant le Tibet, 4.
 Nägüs, 136.
 Naiman, 62, 116, 128, 131, 132, 142.
 Nirün, 136, 142.
 Oirat, 2, 20, 21, 28, 33, 35, 45, 49, 60, 117, 128, 129, 140, 142, 167, 169, 170, 171, 177, 180, 182, 190, 192, 193, 194, 195, 201, 202, 203, 206, 208, 217, 219, 220, 221, 224, 227, 228, 230, 231, 233, 234, 240, 243, 248, 251.
 Olon Dongqaüt, 117.
 Olqonut, Olqunut, 58, 59.
 « *Oman* », voir Olon Dongqaüt.
 Onggirat, Qonggirat, Honggirat, Qongrat, 58, 100, 107.
 Ongqajit, 125, 127.
 Öngüt, 140, 171, 238.
 Ordos, 181, 226, 235.
 Qalmiq, Qalmaq (Kalmouk), 2, 23, 30, 32, 33, 35, 45, 177, 243, 245, 246, 248.
 Qanggin = Hanggin, 181.
 Qatagin, 120.
 Q'at (Q'at > Kiyat)-Borjigin, 89, 100, 102, 107, 111, 113, 126.
 Qonggirat, voir Onggirat.
 Qorcin (Horcin), 176, 195, 225, 245.
 Qorilar, 41.
 Qori-Tumat, 41.
 Qorlat, 181.
 Qotogoitu, 170.

- Salji'ut, 57.
 Sarta'ul, 169, 176.
 Süldüdäi, 125.
 Süldüs, Süldäs, 55, 84, 85, 151.
 Sunnites, 151.
 Şanggas, 170.
 Taiçi'ut, 78, 79, 83, 84, 87, 90, 91, 92, 94, 96, 97, 98, 100, 104, 107, 111, 115, 124.
 Tanggut, 43, 169.
 Tarqut, Tarqat, Targut, 71, 82.
 Tatar, 65, 66, 71, 74, 76, 77, 95, 96, 100, 109, 126, 133, 134, 142, 146, 148, 161, 163.
 Toqura'ut, 71, 82.
 Tümad, 181, 182, 200.
 Tüman-Tübägan, 117.
 Tutuqli'ut, 74.
 Üjümëin, 169.
 Urat, 169.
 Uriyanghat, 70, 83, 85, 98, 111, 115, 175, 176, 260.
 Uru'ut, 79, 117.
 « *Wang-qojin* », voir Ongqajit.
 « *Yisüt* », voir Bäsüt.
 Yöngsiäbü, 225.
 Yuan (dynastie) [11, 13, 15, 18, 20, 54, 160, 164, 165, 168, 175, 180, 182, 186, 187, 190, 202, 204, 224, 228, 230].

3. — INDEX DES NOMS PROPRES

- Abel Rémusat, 17, 98.
 Abū-'l Ġāzī, Abu-'l Ġāzī Bahādur Ĥān, 3, 147, 176.
 Açi, 224.
 Açi-q-şirum, 117.
 Adai-taiji, 188, 189.
 Alan-goā, Alan-go'a, 57, 58, 59, 67, 68, 70, 83, 89, 98, 187.
 Alaq, 111.
 Alaq-Udur, 109.
 Alçi, 115.
 Alçidai, 126, 128, 142.
 Alçudai, 180.
 Alçulai-Ağulĥu, 181.
 « *Alçulai* »-Ağulĥu, voir Alçulai-Ağulĥu.
 Altan-ĥān, 71, 81, 86, 108, 146, 167, 197, 233.
 Ambağai, 65.
 Amur-Sanan, 35.
 « *Aolan* »-Udur, voir Alaq-Udur.
 Aristov, N. A. 3.
 Aruq, 160.
 Aruğtai-taişi, 188, 214.
 Asan = Ĥasan, 42.
 « *Asi* »-Tämür, voir Asiq-Tämür.
 Asiq, 137.
 Asiq-Tämür, 85.
 d'Avezac, 146, 149.
 Älbäg, 72, 115, 229, 232.
 Äsän-taişi, 190, 192, 196.
 Ba'aridai, 60.
 Badai, 86, 87, 125, 153.
 Baddeley F. F., 16.
 « *Bäduançar* » [forme fautive à supprimer. — P. P.], voir Bodonçar.
 Baiju-noyan, 152.
 Bälgünütäi, 67.
 Bälgütäi, 74, 91, 126, 128, 153, 225.
 Bambaev B. B., 26.

- Banzarov Dordzi, 39, 181.
 Baranov A., 37, 171.
 Barim-si'iratu-qabiçi, 63.
 « *Barqa* » [forme fautive. — P. P.], voir Ökin-barqaq, 118.
 Bars-Bolad-Sayin-Alağ, 199, 224, 225, 226, 234.
 Bartan-ba'atur, 82, 89, 92, 112.
 Barthold (Bartol'd) V. V. 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 41, 42, 48, 49, 53, 54, 61, 65, 70, 72, 73, 85, 97, 102, 105, 106, 107, 110, 122, 125, 127, 129, 131, 133, 134, 146, 147, 149, 150, 153, 156, 158, 160, 163, 165, 173, 175, 176, 190.
 Basnin V. N.
 Batorskii M., 37.
 Batu, 63, 138, 174.
 Batula, 193.
 Batu-Möngkä-Dayan-ĥağan, voir Dayan-ĥān.
 Batur-ĥung-taiji, 228, 234.
 Batur-Tüman, 202.
 « *Batyï* », voir Batu.
 « *Bayon* »-çohur, voir Bayin-çohur.
 Bayin-çohur, 181, 196.
 Bazin, 184.
 Bell, Charles, 22, 222.
 Bennigsen A. P., 37.
 Bentkovskii J. V., 36.
 Berezin J. N., 7, 14, 17, 39, 40, 52, 58, 62, 64, 74, 82, 97, 106, 108, 109, 119, 120, 125, 128, 129, 130, 137, 138, 141, 142, 149, 150, 151.
 Bergmann, 33.
 [Bergeron P. 68, 146, 149, 150.]
 Biçurin P. Hyacinthe, 11, 23, 24, 25, 27, 36, 38, 45, 50, 66, 107, 148, 149, 156, 171.
 174, 177, 178, 187, 201, 202, 203.
 Bilgä-bäki, 60.
 « *Bisülün* », voir Yesülün.
 Blochet E., 7, 130, 178, 182, 235.
 Bodi-Alağ, 198, 224.
 Bodidara-oĥan-taiji, 225.
 Bodonçar, 57, 59, 60, 61, 63, 64, 67, 83, 89.
 Bogdanov M. N. 28, 29, 34, 35, 38.
 Bogolepov M. J., 37.
 Bolad-çingsang, 7.
 Boloban A. P., 57.
 Bo'orçu, Bo'orçu-noyan, 67, 69, 98, 115, 117, 120, 121, 155, 183.
 Borg C. F. von, 36.
 Böräi, 46, 64, 69, 126.
 Boşoqtu-ĥān, 203.
 Bo'urci-noyan, voir Bo'orçu-noyan.
 Boyer P. 31.
 Bretschneider E. 10, 11, 14, 17, 27, 38, 54, 129, 176, 192.
 Brosset M., 12.
 Browne E., 7.
 Buğu-qatagi, 67.
 Bühler F., 25, 36, 177.
 Buqa, 113.
 Buqatu-salji, 57, 67.
 Burdukov A. V., 21.
 Burğuji-noyan, 28.
 Burĥan, 125.
 Büri-böko, 91, 111, 112, 120.
 Busse T., 37, 219.
 Buyuruq-ĥān, 62, 107.
 Charignon, 163.
 Chavannes E. 15, 183.
 Cordier H., 13.
 Courant M., 16, 27.

- Ca'adaï, Cağataï, 52, 62, 64, 138, 139, 160, 162.
 Čäcän-hän, 181.
 Čagän-goa, 136.
 Čanai, 143.
 Caraqaï-lingqum (Čarağa-lingum), 81, 94.
 Čärkäs, 135.
 Čila'un, 67.
 Čila'un-Qayıči, 113.
 Čilgär, 64.
 Čimbai, 67.
 Činggis-hän, 9, 10, 11, 17, 21, 42, 43, 45, 46, 48, 49, 51, 52, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 66, 68, 71, 72, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 83, 84, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 94, 97, 98, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 126, 127, 128, 130, 132, 133, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 147, 148, 151, 153, 154, 155, 157, 158, 159, 160, 161, 164, 169, 170, 171, 175, 182, 183, 184, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 195, 196, 200, 202, 214, 225, 235, 249.
 Čoruğ-baï Tämur, 182.
 Da'aritaï-otčigin, 125.
 Dägäi, 141.
 Dai-säcän, 58, 59.
 Dargai-Uha, 116.
 Dayan-hağan, 176, 183, 192, 195, 196, 198, 199, 203, 205, 224, 235.
 Defrémery M. G., 125, 130, 156, 165.
 Delamarre 15.
 Desmaisons, 3.
 Dobun-märgän, 57, 69, 81.
 Doqolqu, 115.
 D'Ohsson, 7, 14, 26, 46, 48, 49, 53, 54, 69, 129, 130, 138, 147, 148, 152, 154, 155, 165, 187.
 Donduq-da-ši, 23, 30.
 Dubrova Y. P., 2, 36.
 Du Halde, 16.
 Dulaurier E. 12.
 Duwa-soqor, 57.
 Fischer J. E., 28.
 Fustel de Coulanges, 17.
 Ğabang Šarab, 201, 202.
 Ğaldan-Bošoqtu-hän, Ğaldan-hung-taiji (dĞaldan-hung-taiji), 23, 219, 240, 251.
 Ğaräsänjä, 176.
 Ğasan-hän = Ğasan, Ğazän, 7.
 Ğäsär-Bogdo, 26.
 Gengis-khan, voir Činggis-hän.
 Georgi J. G., 34, 35.
 Gerbillon, 16.
 Gmelin J. G., 34.
 Golstunskii C. F., 13, 21, 23, 24, 25, 30, 145, 170, 177, 228.
 Gomboev Galsan, 20, 26, 195.
 Gombojab, 169, 174, 176, 180, 186.
 Gorskiï V., 28, 269.
 Grodekov J. J., 145.
 Grousset R., 63.
 Grumm-Gržimailo G. E., 20, 27, 36, 39, 40, 98, 107, 236.
 Güčügür, 141.
 Gülinči, 234.
 Guirčenko V. P.
 « *Gungur* », voir Mönngür.
 Gurland Y. I., 25.
 Guröh, 125.
 Gü'ün-u'a, 113.
 Güyük, 63.
 Haenisch E., 9.

- Ğasan, voir Asan.
 Ğasan, voir Ğasan.
 Hauer E., 15.
 Hö'alün, 58.
 Homère, 9.
 Hong Kiun, 7.
 Howorth H., 3, 27.
 Huc E., 32.
 Hülägü-hän, 7, 135, 138.
 Huth G., 22, 167, 169, 185, 204.
 Hutuhtu d'Urga, 228, 241, 251.
 Hyacinthe P., voir Bičurin.
 Ibir, 198.
 Ilaqu (Ilağu), 183.
 Ilčidai-noyan, 125.
 Igumnov A. V., 23.
 Ivanovskiï A. A., 36.
 Ivanovskiï A. O., 38.
 Jäbä, 111, 115, 116, 117, 140.
 Jäbkä, 113.
 Jädai-noyan, 75, 79, 115, 141.
 Jadaradaï, 63, 64.
 « *Jädi* », voir Jädai-noyan.
 Jağataï, voir Ča'adaï.
 Jalaïr-hung-taiji, 204.
 Jälmä, 98, 112, 115, 116, 118, 200.
 Jamuqa, Jamuğa, Jamuğa-säcän, 40, 43, 59, 64, 65, 66, 76, 84, 103, 107, 108, 109, 116, 122, 136, 141.
 « *Jarağa* », voir Čaraqaï-lingqum.
 Jarčiudai, 98, 112.
 Jasaqtu-hän, voir Zasaqtu-hän.
 Jasuq., voir Jusuq.
 Jaučin-« *Urguz* », voir Jaučin Hördägäi.
 Jaučin Hördägäi, 94.
 Jäwurädai, 63.
 « *Jida* »-noyan, voir Jädai-noyan.
 Joči, Juči, 42, 62, 64, 126, 130.
 Joči Darmala, 66, 84.
 Juči-hän, 119, 135, 139.
 Juči-Qasar, 111, 153.
 Jürčädai, 117.
 « *Jur-Judai* », voir Jurčädai.
 Jusuq, 75, 141.
 Juwaini, 49, 134, 153.
 Käitai-noyan, 85, 117.
 Kafarov Palladius, 8, 9, 10, 11, 13, 31, 32, 38, 41, 44, 53, 62, 63, 85, 87, 99, 103, 104, 105, 112, 115, 117, 132, 136, 139, 151, 154, 156, 163, 164, 185, 237.
 Kallinikov A., 2.
 de Keralio, 34.
 Khangalov M. N., 28, 34, 38, 40, 99.
 Khanykov N., 3.
 Khondemir = Höndämir, 125, 130, 156, 165.
 K'ien-long, 11.
 Kirakos, 50, 88, 127, 130, 147, 151, 152.
 Klaproth J., 7, 11, 31, 54.
 Klements D. A., 28, 40, 99.
 Kočnev D. A., 176.
 Kokoču-kirsa'an, 81.
 Kököčös, 139.
 Kököčü, 81, 99, 114, 121.
 Kolesov N., 15.
 Köndölön-Ubaši, 207.
 Kostenkov C., 2, 36.
 Kötän, 151.
 Kotwicz W., 8, 9, 16, 21, 22, 24, 36, 29, 49, 51, 54, 84, 114, 162, 165, 168, 174.
 Kowalevskii O. 21, 23, 24, 145, 179.
 Kozlov P. C., 32, 33, 54.
 Koz'min N. N., 28, 35, 42.
 Krause A. E., 10, 11, 15.

- Kroll M., 34.
 Kušev G., 37.
 Lägdan-hān, 203, 249, 251.
 Lamb H., 15.
 Laufer B., 13, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 26, 201.
 Leont'ev A. L., 31.
 Leontovič T. J., 25, 28, 29, 171, 210, 220.
 Lepekhin J., 33.
 Ligeti L., 18, 19, 20.
 Lipovtsov S., 23, 24, 25, 38.
 Luchaire A., 81, 86, 210.
 Magakiū, Ma'akiū, 128, 150, 151, 156.
 de Mailla, 15, 18.
 Maïskii J., 2, 37.
 Maqrīzī, 12.
 Malein A. J., 12.
 Manduġai - säcän - ħatun, 194, 196, 214.
 Mandulai, 198.
 Mannerheim C. G. E., 32, 173.
 Marco Polo, 12, 16, 43, 46, 48, 49, 53, 54, 58, 61, 68, 69, 70, 72, 129, 134, 137, 140, 143, 146, 147, 151, 152, 156, 161, 163, 164.
 Maspero G., 10.
 Meillet A., 4.
 Melik-šāh, 152.
 Melioranskii P. M., 8.
 Mikhailov V., 29.
 Miller G. T., 28.
 Minaev J. P., 12, 70, 129, 150, 164.
 Molčanov J. A., 37.
 Molon-hān, 20.
 Mong Hong, 11.
 Mongätü Uha, 74, 133.
 Mönggätü-Kiyan, 82, 126.
 Mönglik, 76.
 Mönggädai, 135.
 Mönggür, 135.
 Monulun, 68, 80.
 Moule, 68, 129, 151, 161, 164.
 Moris M., 33.
 Mostaert A., 9.
 Muqali, 11, 113, 117, 118, 120, 155.
 Mulan, 183.
 Muqlalqu, 141.
 Munulun, voir Monulun.
 Mu'uliġai-ong, 20, 171, 205.
 Näiji-toin, 21, 167, 216, 217, 221, 226, 227, 231, 234, 239, 240.
 Näkün-taiši, 60, 102.
 Naqu-bayan, 69.
 Narin-kä'an, 86.
 Narin-To'oril, voir To'oril.
 Naya'a, 111, 113, 114, 139, 151.
 Nebol'sin J., 35, 172.
 Nefed'ev N., 33, 220.
 O'älün, voir Hö'älün.
 Očirov N., 33, 36, 220.
 Ögädai-ba'atur, 233.
 Ögädai-hān, Ögädai, 7, 49, 52, 53, 63, 130, 131, 138, 143, 148, 151, 156, 160, 162.
 Ogälai, 115.
 «*Olbarqaq*», voir Okin-Barqaq.
 Ökin-barqaq, 62, 89, 90, 112, 120.
 Öljäitu, 161.
 Önggür, 82.
 Oqda, 81.
 van Oost, 37.
 Orbelian, Stefan, 12.
 Ordoġuġai-ong, 195.
 Otter-Barry, 32.
 L'Ordos, 20, 37, 169.
 Osten-Sacken T. P., 37.
 Otčigin, 67, 118, 130, 138, 142, 153, 225.
 Pallas P. S., 28, 33, 34, 35, 117, 220, 229.

- Pal'mov N. N., 30, 36, 38.
 Parker E. H., 27, 167, 168, 185, 197.
 Patkanov K. P., 12, 35, 54.
 Patkanov S. K., 14, 124.
 Pauthier, 13, 68, 129, 151, 161, 164, 184.
 Pavlov-Sil'vanskiū N., 119, 130.
 Pekarskii E. C., 176, 205.
 Pelliot P., 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 18, 41, 47, 50, 53, 55, 61, 63, 66, 68, 69, 71, 74, 75, 79, 81, 82, 89, 92, 94, 99, 103, 109, 112, 114, 115, 117, 121, 122, 125, 127, 128, 129, 133, 134, 135, 139, 141, 142, 148, 151, 153, 156, 159, 161, 162, 164, 165, 166, 178, 180, 181, 184, 185, 187, 195, 272, 273, 283, 285.
 Perry-Ayscough, 32.
 Petlin, 167, 168.
 Petri B. E., 34, 39, 173.
 Plan Carpin, 12, 50, 52, 53, 70, 130, 153, 155.
 Pozdnéev A. M., 8, 13, 18, 21, 22, 27, 30, 32, 37, 39, 60, 103, 107, 132, 142, 153, 169, 171, 176, 180, 201, 205, 224, 225, 240.
 Pozdnéev D. M., 15.
 Pokotilov D., 17, 18, 27, 38, 165, 166, 167, 168, 176, 180, 192, 195, 196, 197, 199.
 Pokrovskii T. J., 167, 168.
 Popov P. S., 16, 38, 54, 200.
 Poppe N., 26, 51, 165.
 Potanin G. N., 21, 31, 50, 169, 170, 176, 178, 179, 183, 187.
 Puladči, 173.
 Qabul-qa'an, 62, 63, 89, 90, 102.
 Qač'i'un-älči, 72, 115.
 Qač'i'un-bäki, 60, 126, 153.
 Qadaq-ba'atur, 105, 114.
 Qaidu-hān, Qaidu, 80, 82, 94, 97, 98.
 Qamus, 74.
 Qara-Mongätü-Uha, voir Mongätü-Uha.
 Qasar, 113, 126, 128, 153, 184, 188, 195, 198, 201, 202, 225, 233.
 Qaši, 113.
 Qišliq, 86, 87, 125, 153.
 Qorči, 59, 102, 137, 140.
 Qorilartai-märgän, 41.
 Qoro-Qajar-ba'atur, 75.
 Qoša'ul, 141.
 Quatremère E., 7, 12, 14, 48, 55, 60, 67, 103, 119, 130, 150, 152, 153, 156, 182.
 Qubilai-hān, 7, 54, 57, 115, 116, 135, 165.
 Qučar-bäki, 60, 107, 140, 202.
 Quduġa-bäki, 60, 107, 140, 202.
 Quidu, 111.
 Quildar-säcän, Quildar, 48, 105, 117, 125, 136, 140, 141.
 Qulan, 126.
 Quli, 74, 133.
 «*Qulu*», voir Quli.
 Qunan, 139.
 Qurjaqus-buyuruq, 62.
 «*Qurug*», voir Guroġ, 125.
 Qutuqtu-jürki, 60, 89, 90.
 Qutul-qa'an, 45, 102, 103, 119.
 Rabtan, voir Tsewang Rabtan.
 Racine, 99.
 Radloff V. V., 18, 19, 45, 72, 169, 203, 216, 225.
 Ramstedt G. J., 3, 30.
 Ramusio, 163, 164.
 Rašid ud-Dīn, 7, 8, 9, 11, 39, 42, 44, 45, 49, 52, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 65, 66, 67, 71, 72, 73, 74, 76, 77, 78, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 89, 90, 91, 93, 94, 95, 97,

- 98, 99, 100, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 111, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 124, 126, 127, 128, 129, 131, 132, 133, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 145, 147, 148, 152, 154, 155, 158, 162, 169, 174, 202.
- Razumov, 35.
- Ryazanovskii, V. A., 12, 23, 24, 25, 29, 30, 32, 62, 65, 67, 69, 119, 134, 147, 155, 229.
- Rinčün-säčän, 226.
- Rockhill W. W., 13, 48, 51, 55, 68, 150.
- Rudnev A. D., 21.
- Rubruck (Rubruquis), G. de, 12, 16, 43, 44, 47, 50, 52, 53, 55, 58, 60, 67, 68, 70, 134, 139, 143, 145, 150, 155.
- Ryčkov P. J., 35.
- Sača (Säčä)-bäki, 60, 102, 108, 109, 120, 122.
- Sadai, 181.
- Säčän-ḥän, 207.
- Salemann C., 172.
- Samokvasov D. J., 30, 219.
- Samoilovič A. N., 13.
- Samur-günji, 189.
- Sanang-säčän, 17, 18, 19, 20, 22, 39, 54, 61, 77, 165, 167, 169, 170, 171, 172, 174, 178, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 193, 196, 212, 226, 230, 234.
- Sanžeev G. D., 32, 170, 231.
- Sängün, Sänggün, Sänggüm, 86, 114, 121.
- Sartaq-bahädur, 75.
- Sary-ḥän, 74.
- Saskya-Pañdita, 187.
- Savel'ev P., 19, 20.
- Sayin-Alag, 235.
- Sčapov A. P., 34.
- Schmidt I. J., 19, 20, 165, 169, 181, 200.
- Schott, 18.
- Schuyler E., 11.
- Sembat, 12.
- Šigi-qutuqu, Šigi-ḥutuḥu, 76, 125.
- Šilämün-Taiji, 117.
- Sira, 225.
- Shiratori K., 187.
- Sobolev, 37.
- Sorqan-Sira, 52, 67, 83, 84, 85, 87.
- Sosnovskii, 35.
- Stollenwerek, 28.
- Sternberg L. J., 77.
- Strakhov N. J., 35.
- Sübägäi, 81.
- Sübödäi, Sübü'ädäi, 115, 116, 117, 120.
- Surqan, 108.
- Syčevskii, 31.
- Tacite, 111.
- Taḡai, 137.
- Taḡai-ba'atur, 125.
- Taičar, 66.
- Tainal- « *Biä* », voir Tainal-Yäyä.
- Tainal-Yäyä, 125.
- Tal'ko-Grintsevič G. D., 37.
- Tämüjin, (voir Činggis-ḥän), 44, 59, 64, 69, 76, 85, 86, 87, 97, 98, 101, 102, 109, 110, 112, 116, 118, 121, 122, 132, 145, 183, 251.
- Tārānātha, 241.
- Tälägätü-Bayan, 112.
- « *Tärgätü* »-Bayan, voir Tälägätü-Bayan.
- Targutai-Kiriltuq, 44, 111, 113, 115, 124.
- Tayang-ḥän, 62, 104, 116, 215, 225.

- Tch'ang-tch'ouen, 10, 16, 41, 42, 43, 44, 47, 48, 50, 53, 54, 55, 88, 147, 150.
- Tchang Tö-houei, 11, 39, 42, 43, 50, 52, 53, 54, 55, 72, 150, 156.
- Tchao Hong, 11, 46, 95, 127, 137, 151, 152, 155, 156, 178, 182.
- T'ien-k'i, 20.
- Tiesenhausen V. G., 163.
- Timkovskii E., 31.
- Timur-Tamerlan, 175, 189.
- Titov E. J., 172.
- Toḡön-taiši, 189, 190, 192, 233.
- Toḡuḡan-tämur, 183, 187, 191.
- Tögüs-bäki, 60.
- Toli-ḥän, voir Tului.
- To'oril, 81, 82, 84, 136.
- « *To'orin* », voir To'oril.
- Toqmaq [Toqmaq-un ḥan = khan de Toqmaq. — P. P.], 161.
- Toqto'a-bäki, 60.
- Törü-Bolod, 224.
- Tsewang Rabtan, 33.
- Tsongkhapa [bCoñ-kha-pa, Tsong-kha-pa], 222, 236.
- Tämän-qaḡän, 228, 230.
- Tumanskii, A., 3.
- Turunov A., 23, 25, 29, 30, 35, 220.
- Tului, 65, 126, 130, 131, 134, 138, 145, 151, 160, 187.
- Tumbinai, 81.
- Tüנגgä, 113.
- Tuqluq-Tämur, 173.
- Tüšiätü-ḥän, 199, 241.
- Ubašanča-čing-taiji, 225.
- Ubaši-ḥung-taiji, 25, 170, 208, 210, 211, 215, 216, 234, 235.
- Ubsiḡun, voir Ubašanča.
- Uḡädäi-ha'an, voir Ogädäi-ḥän.
- Uı'urtai, 143.
- Unä-Bolad-ong, 196, 206, 224, 225.
- Unkovskii J., 203.
- » *Urtuḡuḥai* »-ong, voir Ordoḡuḥai-ong.
- Usov M. A., 47.
- Uspenskii V. M., 17, 27, 38, 166, 167.
- Üsün, 60, 61.
- Vambotsyrenov J., 35.
- Vardan, 12.
- Vasil'ev V. P., 10, 38, 46, 95, 127, 137, 147, 151, 152, 155, 156, 178, 182.
- Vel'yaminav-Zernov V. V., 130, 154, 161, 179, 181.
- Veselovskii A. N., 10.
- Veselovskii N. J., 33.
- Vladimirtsov B. Ya. 4, 5, 6, 9, 12, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 22, 30, 31, 33, 49, 51, 59, 60, 61, 66, 95, 99, 107, 110, 111, 121, 129, 137, 139, 166, 166, 176, 181, 185, 187, 201, 206, 237.
- Wang-ḥän, 46, 48, 49, 51, 62, 75, 76, 81, 84, 85, 95, 103, 104, 105, 106, 108, 109, 111, 114, 117, 118, 121, 122, 136.
- Wang Kouo-wei, 10.
- Wei-yuan, 237.
- Yägäi-Qongtaqor, 81.
- Yäkä-Čärän, 86.
- Yäkä-noyan (Tului), 151.
- Yäsügäi-ba'atur, 46, 58, 59, 60, 66, 75, 76, 89, 94, 95, 96, 97, 103, 110, 115, 122, 126, 129, 151, 161, 183.
- Yesükän, 74.
- Yesülün, 74.
- Yule H., 11, 13, 22, 54, 70, 137, 151, 156, 182.

Zasaqtu-han, 228. 212, 216, 217, 227, 228, 231,
 Zaya-Pandita, 21, 167, 168, 234, 235, 239, 240.
 170, 173, 176, 178, 181, Žamtsarano Ts., 20, 23, 25,
 202, 205, 207, 209, 210, 211, 30, 187, 220.
 Žitetskii J. A., 36.

4. — INDEX DES TERMES MONGOLS

abajai ~ *abaï*, 186, 224.
abaï ~ *abajai*, 186, 224.
abišig, 238.
aburim amā, 58.
adaq, 216, 217.
aġa, 179.
aġta ~ *aqta*, 45.
aġtaġi ~ *aqtaġi*, 45, 113.
alban, 205, 211, 212, 213, 227.
alban qubġi'ur, 211, 212.
albatu, 25, 204, 206, 209, 210,
 212, 213, 214, 217, 218, 222,
 224, 226.
albatu-nar, 205, 222, 226.
alba-ügāi, 212.
altan uruq, 102, 127, 146,
 151, 183.
anda, 76, 77, 140, 234.
anġu, 214.
aġa, 179, 205, 220, 224, 227.
aġalaġġi, 179.
aran (plur. : *arat*), 204, 205,
 206, 208, 209, 213, 214,
 215, 416.
arban, 134.
arban ġoyar Tūmāt, 202.
arban köbün, 220.
arġal tġġükü, 211.
ayaġa bariġu, 227.
ayıl, 44, 45, 55, 56, 66, 67,
 70, 81, 84, 105, 109, 122,
 131, 132, 133, 134, 166,
 168, 171, 175, 176, 204, 220,
 221, 248.
ayimaq, 176, 177, 178, 179,
 180, 200, 202, 208, 219, 231,
 240, 252.
ayan aba, 211, 225.
äbdäräl, 229.
äbüġä, 56, 60, 74.
äġigä, 76, 178.
äġän (plur. : *äġät*), 60, 67, 70,
 98, 145, 151, 178, 180, 200,
 204, 205, 206, 249, 252.
äġin-ġorō, 50.
äkä, 76, 85, 178.
älġi ~ *ilġi*, 72, 181, 210, 228,
 232.
ämġi, 237.
ämä-böl, 215.
ämäġän, 57.
äng'un kümün, 216, 218.
äng'un qaraġu, 217, 218.
äng-ün yambu-tu, 215.
ärkätän, 210, 218.
ärkä'üt, 169.
äši-ġatun, 187.
ba'atur, *baġatur*, 93, 95, 111,
 114, 118, 119, 121, 122, 123,
 124, 133, 145.
bäġ, 88, 137, 154.
baġa noyod, 226, 227.
bäġi, 93.
baġši, 237.
bäki ~ *biki*, 61, 62, 111, 122,
 126, 132, 138, 139, 140, 190,
 192.

beilä, 188.
bälġigär ~ *bälġi'är*, 145.
bälġä, 70.
bara'un (*baraġun*) *ġär*, 139,
 174, 185, 193.
basar, 167.
bayan, 113.
biġäġi, 147.
biġi, 62.
bilġä, 93.
Bilġi, 12.
boġol ~ *böl*, 86, 87, 88, 91,
 93, 104, 107, 117, 119, 154,
 155, 239.
boġol bäri, 214.
boġolġüd, 87, 91, 144.
bökö, 93.
böl, 214, 215.
bölük irġän, 83.
börtä ġino, 65.
bošġa'ul ~ *bošġul*, 211.
buġu, 40.
büräl äwa, 63.
buġuruq ~ *büiruq*, 93.
ġaġän tuq, 187.
ġaġän yasun, 198.
ġärbi, 178.
ġärik, 131.
ġingsang, 182, 183, 186, 188,
 193, 195, 201, 230.
ġi'ulġän ~ *ġulġän*, 195, 227.
ġöl, 143.
ġola ~ *ġolo*, 235.
daibu, 54, 178, 179, 182, 186,
 191, 201, 217.
daibuġin, 178, 179.
dai-darġat, 212.
darġa, 235, 238.
darġan (plur. : *darġat*), 87,
 119, 147, 153, 154, 212, 215,
 217, 218, 229, 230.
daruġa, 181, 209, 214.
daruġaġin, 129.
dayisun, 229.
dä'ädü, 179.
däġäläi-ġuyaqtu, 216.
dämġi, 181, 209.
döġin, 174, 219.
Döġin Dörbän ġoyar, 175,
 228.
Döġin Mongġol, 202.
dolon ġošün, 172.
Dörbän Oirat, 174, 202, 240.
dumda ~ *dunda kümün*, 218.
dn'ulġatu, 216.
dürim, 31.
düri-yin ġü'ün, 154, 157.
ġa'an, voir *ġa'an*.
ġan, voir *ġän*.
ġarġaġu, *ġarġü*, 232.
ġäräġi, 212.
ġärgäi ~ *ġärgän*, 179.
ġär-ün kümün, 214.
ġoa maral, 65.
ġonġin ~ *ġonġin* ~ *ġonġin*, 178,
 179, 186.
ġünġi, 186.
ġurban yamutu ulä, 229.
ġüräġät-tü, 59.
ġürgän, voir *kürgän*.
ġarbad-un noyat, 137, 139.
ġoyin irġän, 39.
ġuġa'ur, 65, 99.
ġa'an, *ġa'an*, *ġa'an*, 100, 101,
 102, 103, 104, 105, 107, 108,
 109, 114, 118, 119, 121, 122,
 123, 124, 131, 132, 133, 134,
 137, 145, 148, 156, 222, 224,
 225, 227, 228, 230, 233, 236,
 241, 249, 250.
ġabġi'ur, 223.
ġat, 127.
ġad-un uruġut, 203.
ġaġan, voir *ġän*.
ġaġan'u su-dur, 128.
ġalġa Tūmän, 172.

- halḥa ulus*, 172.
hana, 119.
hän ~ *qan*, *qaḡan*, *qa'an*, *ha-
gan*, 78, 93, 103, 115, 126,
127, 149, 150, 151, 152, 154,
155, 156, 159, 161, 162, 164,
165, 182, 183, 185, 186, 187,
188, 189, 190, 191, 192, 194,
196, 197, 199, 200, 201, 202,
203, 204, 206, 225, 231, 238,
241, 249, 250, 251.
handasu, 24.
hän ijd'urtu, 61.
hanša, 189, 223.
hara'u (*qarda'u*), 99.
haraliḡ, 197, 204, 213.
haraliḡ-un yäkä ulus, 203.
hatun, 69, 85, 93, 227.
hong-taiji, 185, 186, 198, 201.
horin, 219.
horiya ~ *horuḡa*, 166, 220.
horo, 166.
hoshä, 247.
hošiḡüci ~ *hoši'uci*, 179.
hošiḡun ~ *hoši'un* ~ *hošün*,
169, 170, 172, 176, 179, 213,
231, 241, 248, 252.
hošiḡun-u äjan, 231.
hošücin, 210.
hošün, voir *hošiḡun*, 31, 187,
200.
hota, 220.
hoton, 45, 220.
hubilḡan, 230, 240, 241.
huja'ur, 65, 99.
huwaraḡ-un šabinar, 239.

inaḡ, 119, 209.
injä, 70, 82, 85, 127.
inji ~ *injü* (*inza*), 128, 211.
irä'ül, 234.
irḡän, 73, 100, 101, 124.

Jadaran (pl. *Jadarat*), 64
Jäḡün ~ *Jä'ün*, 134, 152, 174.

Jaisang (oirat : *žayisang*), 177,
180, 182, 183, 186, 190, 192,
200, 202, 217, 227.
jala'us, 210.
Jala'u ~ *Jalaḡu*, 86, 87, 91,
119, 154, 216.
Jam (plur. : *Jamut*), 156, 166.
Jarḡu, 210.
Jarliḡ, 13, 137.
Jasaḡ, *Jasaḡ*, 11, 12, 62, 155,
180, 227, 228, 230, 231, 232.
Jasa'ul, 181, 209.
Jasaḡ-un noyat, 231.
Jasaḡ-bariḡsan, 231.
Jat, 64, 74, 76, 77, 78, 79, 81.
Jaya'ači, 237.
Jä'ün tümät, 174.
Jä'ün ~ *Jäḡün ḡar*, 174, 186
193.
Ji'ä ~ *žä*, 220.
Jiḡuḡu, 235.
Jinong, 167, 185, 186, 192,
194, 201, 230, 231, 233, 249.
Jinong-haḡan, 199.
Jin-vang ~ *Jin-ong*, 185.
Jirḡu'an Mongḡol, 174.
Jirḡu'an tümän, 171.
Jirḡu'an ulus, 171.
Joliḡ (oirat : *doliḡ*), 211.
Jonong ~ *Jonom*, 185.
Jüḡäli, 63.
Jür, 40.
« *Julma* » *qonin*, voir *könḡsi-
lämäl qonin*.

kär-ün irḡän, 39.
käšigücin, 209.
Käsik, 156, 210.
käšikči, 183.
käšiktü, 183.
käyid-ün saki'ull'in ~ *sakiḡ-
čin*, 239.
kitat, 154, 213, 214, 218, 249,
kiya (oirat : *kä*), 210.
kiyat, 210.

- köbäḡün* ~ *köbä'ün*, 127, 128,
138, 144, 145, 146, 150, 183,
213, 214.
könḡsilämäl qonin, 47.
kötäči, 194, 206, 209.
kötöči, 238.
kö'üt, 88.
kö'ün, 76.
küräḡän, *kürḡän* ~ *gürḡän*,
59, 138, 150, 153, 186, 189,
192, 193.
küri'än ~ *küriyän* ~ *güriyän*,
44, 45, 55, 70, 78, 81, 105,
109, 119, 122, 132, 166.
kümün ~ *kümün*, 188, 213,
214.
kümün-ugäi noyat, 226.

lübčitan, 218.
lübčitü, 216.

mädäl, 213, 214.
mädäl bo'ol, 213, 214.
mädäl köbä'ün, 213.
mädältü, 213.
märḡän, 93, 118, 179.
ma'u (*mü*), 216.
mingḡala-, 169.
mingḡan, 134, 152, 170, 171,
173.
Mongḡol, 129.
Mongḡol ulus, 126, 127.
mörgükü, 130, 137, 224, 227,
muḡali, 154.

naḡaču, 221.
naiman Čaḡar, 202.
näkün, 154.
nököt ~ *nöküt*, 90, 91, 93, 95,
96, 110, 111, 113, 115, 116,
117, 118, 121, 122, 133, 136,
139.
nökör ~ *nökür*, 91, 94, 111,
114, 120, 146, 183.
noyat, 88, 91, 104, 137.

noyad-un abiri, 99.
noyad-un käb-tü boluḡsan, 22,
236.
noyan, *noyon*, 88, 93, 111,
112, 119, 121, 123, 124,
131, 132, 134, 136, 137, 138,
139, 140, 142, 144, 145, 146,
147, 149, 150, 152, 153, 154,
156, 157, 164, 182, 183, 184,
192, 198, 201, 204, 209, 210,
213, 214, 215, 224, 225, 226,
231, 232, 233, 234, 238, 249,
252.
noyan-ügäi, 212.
nutuḡ ~ *nuntuḡ*, 52, 70, 71,
127, 129, 131, 144, 145, 151,
178, 206, 207, 208, 248.
noyan bäki, 169.

oboḡ ~ *oboḡ* (*obaḡ*), 41, 56,
72, 73, 76, 77, 87, 89, 100,
104, 170, 176.
omaḡ, 89.
ong, voir *wang*.
ongl'ut, *ongni'ut* (nom de tri-
bu. — P. P.), 178, 179,
186 (dans le texte russe :
« *ongliḡüd*, *ongniḡüd* »).
ordu [*ordo* (plur. : *ordos*)], 55,
85, 126, 151, 178, 183.
otaḡa, 235.
otčigin ~ *otčigin*, 60, 67, 126,
152.
otoḡ, 169, 171, 172, 173, 174,
175, 176, 177, 178, 179, 180,
181, 182, 185, 191, 192, 195,
197, 198, 199, 202, 204, 208,
219, 225, 226, 231, 240, 248.
öḡliḡä, 238.
öljiḡätäi tärḡän, 50.
ömči ~ *önči*, 180, 208, 221.
ömči hubiyar un, 221.
öngḡut (nom de tribu. — P.
P.), 238.
örbälḡä, 235.

- örlük*, 179.
örökö, 206.
ös, 66.
ötölä bo'ol, 86, 87.
panjači, 247.
qamjilga, 25.
qara bu'ura, 47.
qaraču ~ *haraču*, *haračut*, 87, 88, 154, 155, 193, 204, 213, 215, 216, 217, 223.
qara (hara) köttöci, 239.
qara kümün, 216.
qara süldä, 187, 235.
qara tuq, 224, 225.
qara'u (voir *hara'u*).
qara'utai tärğän, 41.
qasaq (hasağ) tärğän, 47, 51.
qongğur, 111.
qorči, 115.
qoriq, horiqul, horiq, 146, 207.
qubi, 132, 133, 144, 146, 151, 180, 185, 186, 199, 203.
quda, 58, 74.
qumyz, 84, 86.
quriltai ~ *qurultai*, 100, 127, 129, 150, 155.
Qutadğu-Biliq, 12.
saki'ulsun, 187.
sang (oirat: *šang*), 240.
sangjodba, 240.
sa'u (dä'arä sa'u), 162.
sayit, 179, 180, 182, 190, 191, 192, 194, 195, 196, 197, 198, 201, 204, 205, 208, 210, 215, 216, 218, 225, 226, 227, 234, 236.
sayin kümün, 215, 216, 217, 218.
säcän, 93, 179.
sängün, 93.
soyurqal, 150.
su, 162.
sü (sür), 162, 187.
süldä, voir *qara süldä*.
sülda sānggänäm, 187.
sultan, 162.
sürük, 229.
sürükčün, 239.
sutu boğda äjän hağan, 249.
šabi, 239, 240, 241, 242.
šabınar, 239.
šibäkčün, 154.
šigäcün, 138, 179.
šigüši, 179.
šiha'a, 212, 221.
šitkül, 59, 70.
šüülänggä ~ *sülänggä*, 181, 209.
š'üsün ~ *šüsün*, 148, 211.
šule-, 181.
šulehen (šulegen), 181.
šülänggä, voir *šüülänggä*.
tabunang, 186, 215, 216, 218, 224, 226, 227.
tägin, 93.
taiji, 179, 184, 185, 186, 187, 188, 190, 195, 196, 197, 198, 199, 201, 217, 222, 225, 226, 231, 236, 249.
täiši, 93, 118, 119, 124, 178, 180, 182, 183, 186, 188, 189, 190, 192, 193, 195, 201, 202, 203, 230, 233.
talapı, 225.
tamağa, 72, 235.
tängri, 238.
tängri noyan, 238.
tariyačün, 150.
tärğän, voir *qara'utai tärğän*, *qasaq tärğän*, *öljigätai tärğän*, 41, 47, 50, 51.
toli, 65.
törgüt, 59, 74.
törül, 161.
töru-yin yäka hağan, 199.
tuq, voir *qara tuq*.
tuqči, 235.

- tümän* (plur. *tümät*), 134, 135, 171, 172, 174, 175, 176, 185, 198, 199, 200.
tümän-u äjän, 204.
turğ'ut, 115.
tüši'ülükči, 222, 223.
tüšikü, 222.
tüšimäl, 180, 181, 198, 209.
uk-tu noyan, 211.
ula'a, ulağa, 156.
ulağa š'üsü, 212, 230,
ulus, 14, 73, 124, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 133, 136, 138, 142, 144, 145, 148, 150, 151, 153, 162, 163, 171, 172, 176, 178, 185, 186, 190, 191, 192, 195, 202, 203, 206, 207, 213, 248.
ulus irğän, 127.
 « *umaq* », voir *omaq* (seul correct. — P. P.).
unağan boğol, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 91, 94, 95, 99, 107, 112, 113, 123, 125, 126, 127, 132, 140, 154, 155, 156.
urat ~ *uračut*, 150.
uruq ~ *uruğ*, 73, 74, 77, 79, 81, 87, 88, 89, 90, 91, 94, 100, 118, 127, 186.
üčükän irğän, 196.
üčükän noyod, 227.
üčükän taiji, 226, 227.
vang ~ *ong*, 148, 160, 184, 185, 186, 196, 198.
vang-üt, 227.
yadangju gi'ün, 69.
yambu-tu, 215, 217.
yambu-ügäi, 216, 217.
yasun, 56, 57, 74, 170, 173, 177.
yäkä aba, 167.
yäkä mongğol ulus, 108.
yäkä noyan, 134, 151.
yäkä-iü gänägä, 229.
yäkä ulus, 126, 128, 171, 203.
yäsün költü čağ'an tuğ, 187.
yurt, 55, 70, 71, 85, 129, 131, 144, 145.
zayisang, 180, 188, 202, 226, 231.
 5. — TERMES LATINS
 AUXILIUM, 156, 233.
 COMITATUS, 111.
 CONSILIUM, 156, 227.
 désaveu, 194.
 EXCELLENS, 179.
 FEODUM (fief), 133, 180, 183, 224, 226, 250, 252.
 FEODATUS, 205.
 FIDELITAS, 131, 205, 213.
 HOMAGIUM, 113, 130, 137.
 HOMINIUM ET FIDELITAS, 205, 213.
 HOMINES DE CORPORE, 81, 205.
 NOBILIS, 179.
 SERVUS, 81, 205.
 SUB PROTECTIO, SUB COMMENDA, 222.
 VASSALUS, 205.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|------|
| PRÉFACE A L'ÉDITION FRANÇAISE, par René Grousset. | v |
| ABRÉVIATIONS. | xii |
| TRAVAUX SCIENTIFIQUES DE B. VLADIMIRTSOV. | xiii |
| INTRODUCTION. — Sources et études gengiskhanides.. . . . | 1 |
| I. — Généralités. | 4 |
| II. — Transcription des termes mongols et signes conventionnels. | 4 |
| III. — Sources et études. | 6 |
| 1. — Période ancienne (xi ^e -xiii ^e ss.). Origines du féodalisme mongol. | 6 |
| 2. — Moyen âge (xiv ^e -xvii ^e ss.). Expansion du féodalisme mongol. | 15 |
| 3. — Époque moderne (xviii ^e -xix ^e ss., début du xx ^e s.). Décomposition du féodalisme mongol. | 30 |
| CHAPITRE PREMIER. — L'ancien régime des Mongols (xi ^e -xiii ^e ss.). Les origines du féodalisme. | 39 |
| I. — L'économie des anciens Mongols. La forêt et la steppe. | 39 |
| II. — Le régime de clan dans l'ancienne société mongole. | 56 |
| 1. — Le clan (<i>oboq</i>). | 56 |
| 2. — Groupements de clans et différenciations de la société de clan. | 73 |
| A. — Vassaux-serfs et esclaves-domestiques. | 73 |
| B. — L'aristocratie des steppes. | 89 |
| C. — Chefs- <i>Hän</i> | 100 |
| III. — Les relations féodales. | 110 |
| 1. — Les antrustions. | 110 |
| 2. — Le vasselage. | 123 |
| 3. — Les bases du féodalisme. | 143 |
| CHAPITRE II. — Le régime social des Mongols de la période moyenne (xiv ^e -xvii ^e ss.). L'expansion du féodalisme. | 159 |
| I. — Les Mongols de la période moyenne. Leur économie. | 159 |
| II. — <i>Otoq</i> et <i>tūmān</i> | 169 |
| III. — Les féodaux. | 178 |
| IV. — Les guerres féodales. | 190 |
| V. — <i>Hagan</i> et <i>taiji</i> | 197 |
| VI. — Le régime féodal. | 204 |
| 1. — Les classes inférieures. | 204 |
| 2. — La classe des féodaux. | 224 |

| | |
|---|-----|
| CHAPITRE III. — Le régime social des Mongols à l'époque moderne (depuis la fin du xvii ^e s., début du xviii ^e s.). . . | 243 |
| BIBLIOGRAPHIE. | 253 |
| 1. — Sources mongoles. | 253 |
| 2. — Sources et études en langue russe. | 253 |
| 3. — Autres sources et études. | 265 |
| INDEX. | |
| 1. — Noms géographiques. | 269 |
| 2. — Tribus, branches, lignées, clans et <i>otoq</i> mongols. | 270 |
| 3. — Noms propres. | 272 |
| 4. — Termes mongols. | 280 |
| 5. — Termes latins. | 285 |
| INDEX GÉOGRAPHIQUE. | 289 |
| CARTE. | |

CARTE DE LA MONGOLIE

INDEX GÉOGRAPHIQUE

| | |
|---|---|
| Adär (fleuve), B VI, B VII. | Čapčan (col), B IV. |
| Ağin (rivière), B VII. | Chan-si (province), E IX, E X. |
| Ajin-ğol (fleuve), D VI, D VII. | Chang-tou, Kaibung (ville), D XI. |
| Alaşan (région), E VI, E VII, E VIII. | Chen-si (province), E IX. |
| Alaşan (monts), E VIII. | Chouen-tö (ville), E X. |
| Altaï Mongol (chaîne), B III, C IV, C V. | Čulutu (rivière), B VI, B VII. |
| Amur (fleuve), AB XII, AB XIII. | Dalaï-nor (lac), D II. |
| Ardäni-ju (ville), C VII. | Däli'un-buldaq (mont), B VIII. |
| Arğun (fleuve), B XI, B XII. | Djoungarie, Jä'un-ğar (région), C II, C III, C IV. |
| Artsa-bogdo (monts), C VII. | Dolön-nör (ville), D XI. |
| Bağa-bogdo (monts), D VI, | Durga-nör (lac), C V. |
| Baïdaryk (rivière), C VI. | Durga-nor, C V. |
| Baïkal (lac), A VIII, A IX. | Fleuve Jaune, Houang - ho, D E VIII, D E IX. |
| Bäi-käm (rivière), A VI. | Gašium-nör (lac), D VII. |
| Baljuna (marais de la), A B XII. | Göbi (désert), D VII, D VIII, D IX. |
| Bargut (pays), A VIII, A IX. | Ğurban-Saihan (monts), D VIII. |
| Barqöl (ville), D V. | Ğaïlar (fleuve), B XI. |
| Bogdo-ūla (monts), D IV. | Ğalğa (rivière), C XI. |
| Bo'um-čağan (lac), C VI. | |
| Buïr-nör (lac), C XI. | |
| Burqan-Qaldun (mont), B IX. | |
| Buryat (tribus), B VII, B VIII. | |

- Ҳамсара (rivière), A VI.
 Ҳанбалиг, Пékín (ville), E XI.
 Ҳангай (monts), B VI.
 Ҳан-Ҳай (désert), D I à D XI.
 Ҳей-Ҳо, Ајин-гол (fleuve), D VI,
 E VII.
 Ҳинган (monts), B C D XI,
 B C D XII.
 Ҳитай, К'и-тан (tribu), D XII.
 Ҳо си, Қашин, Си-Ҳия, Танггүт,
 royaume, D VII, D VIII,
 D IX.
 Ҳо-т'ао, Ordos (pays), E VII,
 E VIII, E IX.
 Ҳоуанг-һай, Mer Jaune, E XII.
 Ҳоуанг - һо, Fleuve Jaune,
 D E VIII, D E IX.
 Ҳубсо-гол (lac), B VII.
 Ҳурһу (monts), D VII, D VIII.
 Ienisei (fleuve), A IV.
 Ili (fleuve), D II, D III.
 Irtyś (fleuve), B II.
 Ја'үн-ғар, Djoungarie (région),
 C II, C III, C IV.
 Јағастай (col), B VI.
 Јурчät (pays), E D XI, C XII.
 Kaibung, К'ai-p'ing-fou, Chang-
 tou (ville), D XI.
 К'ai-p'ing-fou, Kaibung (ville),
 D XI.
 Кәмчик (rivière), B IV.
 Kan - sou (province), F VII,
 F VIII.
 Кәрәит (tribu), C VII, C VIII.
 Кәнтәй (monts), B IX, B X.
 Karaganda, B I, B II.
 Кәрүлән (rivière), C IX, C X.
 Kaşgar (ville), B X, B XI.
 Kaşgarie (région), D II, E III.
 Kiahta, Troïtskosavsk (ville),
 B VIII.
 Kirgiz-nör (lac), B V.
 Kirgiz (tribus), B V, B VI.
 К'и-тан (Ҳитай) (tribu), D XII.
 Kobdo, B IV.
 Kobdo-гол (lac), B IV.
 Көкө-һото (ville), D IX, D X.
 Көкө-нөр (lac), E VI, E VII.
 Көкө-нөр (monts), E VI.
 Көкө-нөр (région), E F V, E F
 VI.
 Kučā (ville), D II.
 Күлүн - Буір (pays), B XI,
 B XII.
 Күлүн-нөр (lac), B XI.
 Leang - tcheou, Wou - wei
 (ville), E VII.
 Leao-ho (fleuve), D XII.
 Ling-tcheou (ville), E VIII.
 Lop-nör (marais du), D E IV.
 Maïmačän (localité), C VIII.
 Mäčín-ūla (monts), D V.
 Märkit (tribu), A B VIII.
 Mer Jaune, Houang-hai, E XII.
 Mongol (peuple), C IX, B X.
 Munko-Sardyq (monts), B VII.
 Naïman (tribu), B V, B VI.
 Nämägätu (monts), C VI.
 Nan-šan (monts), E VI, E VII.
 Ning-hia, Tchong-king (ville),
 E VIII.
 Noïn-bogdo (monts), D VII.
 Oïrat (monts), D IX,
 Oïrat (tribu), A VII, A VIII.
 Ongün-гол (rivière), C VII.

- Onggïrat Qonggïrat (tribu),
 B XI.
 Öngüt (tribu), D X.
 Onon (rivière), B IX, B X.
 Ordos, Ho-t'ao (pays), E VI,
 E VIII, E IX.
 Orhon (rivière), B VII, B VIII.
 Oroq (lac), C VII.
 Pao-t'eu (ville), D IX.
 Pekin. Pei-King, Ta-tou, Ҳан-
 балиг (ville), E XI.
 Qalgan (ville), D X.
 Qara-balgasun (ville), C VII.
 Qara - Ҳитай (peuple), C D II,
 C D III.
 Qara-һото (ville), D VII.
 Qara-Irtiś (rivière), C III, C IV.
 Qara-narin (monts), D VIII.
 Qara-nör (lac), B V.
 Qara-nuru (monts), C IV, C V.
 Qara-Qorum (ruines), C VII.
 Qara-usu (lac), B IV, B V.
 Qaşin. Ho-si, Si-Hia, Tanggüt,
 royaume, D VII, D VIII.
 Qonggïrat, Onggïrat (tribu),
 B XI.
 Saïluğäm (monts), B IV.
 Samar (col), C XI.
 Sangün-dalaï (lac), B VI.
 Şara-Ҳада (rivière), B VIII.
 Sayan (monts), A V.
 Selenga (fleuve), B VII, B VIII.
 Si - Hia (royaume tanggüt),
 E VII, E VIII, E IX.
 Soһo-nör (lac), D VII.
 Song (empire), E X, E XI.
 Subsün-nör (lac), B V.
 Suma-һада (monts), D X.
 Tabin-ūla (monts), B IV.
 Тајчи'үт (tribu), A IX, A X.
 Тајшир-ūla (monts), C V, C VI.
 Тәлгир (rivière), B VI.
 Tanggüt, Ho-si, Qaşin, Si-Hia
 (royaume), E VII, E VIII.
 Tangnu - ūla (monts), B IV,
 B V.
 Tarim (fleuve), D III.
 Тәс (rivière), B V.
 Tatar (tribu), B X, C XI.
 Та-т'онг (ville), D XII.
 Та-тоу, Пékín (ville), E IX.
 Tchong-king, Ning-hia (ville),
 E VIII.
 Tibet (pays), E IV à E VII.
 Tola, Tu'ula (rivière), C VIII.
 T'ong-kouan (ville), E XI.
 Ton Köl (lac), C V.
 Tostu (monts), E VIII.
 Tsadam (lac), C VI.
 Tsaïdam (marais de), E V.
 Tsaphan (rivière), B II.
 Туї (rivière), C VII.
 Tungus (tribus), D XII, D XIII.
 Tu'ula, Tola (rivière), C VIII.
 Uïgur (tribu), D II, D III.
 Ulān-dabān (col), C IX.
 Ulān-taïga (monts), B VI.
 Ulā-šan (monts), D IX.
 Uliasutaï (ville), C VI.
 Uliasutaï (rivière), C VI.
 Ulu-Kām (rivière), B V.
 Ulungur (lac), C III.
 Urga, Ulān-Bātor-һото (ville),
 C VIII.
 Urmänktu (col), B IV.
 Urson (rivière), B XI.
 Yākä-bogdo (monts), B XII.

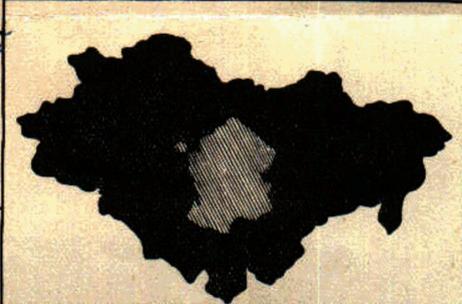
ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 15 DÉCEMBRE 1947,
SUR LES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE DURAND,
A CHARTRES (E.-ET-L.)

1934-1935
3 - 2-1942
26-6-1946



CARTE
DE LA
MONGOLIE

DRESSÉE PAR M. CARLOW
D'ÉCAMP DE HERTZFELD DEL. (1946)



EMPIRE DES SONG